38925/B

NOUVEAU

DICTIONNAIRE

D'HISTOIRE NATURELLE

COR—CUN.

Liste alphabétique des noms des Auteurs, avec l'indication des matières qu'ils ont traitées.

MM.

BIOT.......... *Membre de l'Institut.* — La Physique.

BOSC.......... *Membre de l'Institut.* —L'Histoire des Reptiles, des Poissons, des Vers, des Coquilles, et la partie Botanique proprement dite.

CHAPTAL....... *Membre de l'Institut.* —La Chimie et son application aux Arts.

DE BLAINVILLE, *Professeur adjoint à la Faculté des Sciences de Paris, Membre de la Société philomathique, etc.* (BV.) —Articles d'Anatomie comparée.

DESMAREST.... *Professeur de Zoologie à l'École vétérinaire d'Alfort.* —Les Quadrupèdes, les Cétacés et les Animaux fossiles.

DU TOUR....... —L'Application de la Botanique à l'Agriculture et aux Arts.

HUZARD........ *Membre de l'Institut.* —La partie Vétérinaire. Les Animaux domestiques.

Le Chev. DE LAMARCK, *Membre de l'Institut.* —Conchyliologie, Coquilles, Méthode naturelle, et plusieurs autres articles généraux.

LATREILLE..... *Membre de l'Institut.* —L'Hist. des Crustacés, des Arachnides, des Insectes.

LEMAN.......... *Membre de la Société Philomathique, etc.* —Quelques articles de Minéralogie et de botanique. (LN.)

LUCAS FILS..... *Professeur de Minéralogie, Auteur du Tableau Méthodique des Espèces minérales.* —La Minéralogie, son application aux Arts, aux Manufact.

OLIVIER........ *Membre de l'Institut.* —Particulièrement les Insectes coléoptères.

PALISOT DE BEAUVOIS, *Membre de l'Institut.* —Divers articles de Botanique et de Physiologie végétale.

PARMENTIER... *Membre de l'Institut.* —L'Application de l'Économie rurale et domestique à l'Histoire naturelle des Animaux et des Végétaux.

PATRIN......... *Membre associé de l'Institut.* —La Géologie et la Minéralogie en général.

RICHARD....... *Membre de l'Institut.* —Des articles généraux de la Botanique.

SONNINI........ —Partie de l'histoire des Mammifères, des Oiseaux; les diverses chasses.

THOUIN........ *Membre de l'Institut.* —L'Application de la Botanique à la culture, au jardinage et à l'Économie rurale; l'Hist. des différ. espèces de Greffes.

TOLLARD AÎNÉ... —Des articles de Physiologie végétale et de grande culture.

VIEILLOT...... *Auteur de divers ouvrages d'Ornithologie.* —L'Histoire générale et particulière des Oiseaux, leurs mœurs, habitudes, etc.

VIREY......... *Docteur en Médecine, Prof. d'Hist. Nat., Auteur de plusieurs ouvrages.* —Les articles généraux de l'Hist. nat., particulièrement de l'Homme, des Animaux, de leur structure, de leur physiologie et de leurs facultés.

YVART......... *Membre de l'Institut.* —L'Économie rurale et domestique.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI:

A Paris, chez C.-F.-L. Panckoucke, Imp. et Édit. du Dict. des Sc. Méd., rue Serpente, n.° 16.
A Bruges, chez Bogaert-Dumortier, Imprimeur-libraire.
A Bruxelles, chez Lecharlier, De Mat et Berthot, Imprimeurs-libraires.
A Gand, chez H. Dujardin et de Busscher, Imprimeurs-libraires.
A Genève, chez Paschoud, Imprimeur-libraire.
A Liége, chez Desoer, Imprimeur-libraire.
A Lille, chez Vanackère et Leleux, Imprimeurs-libraires.
A Lyon, chez Bohaire et Maire, Libraires.
A Manheim, chez Fontaine, Libraire.
A Marseille, chez Masvert et Mossy, Libraires.
A Mons, chez Le Roux, Libraire.
A Rouen, chez Frère aîné, et Renault, Libraires.
A Turin, chez Pic et Bocca, Libraires.
A Verdun, chez Benit jeune, Libraire.

55250

NOUVEAU
DICTIONNAIRE
D'HISTOIRE NATURELLE,

APPLIQUÉE AUX ARTS,

A l'Agriculture, à l'Économie rurale et domestique, à la Médecine, etc.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE NATURALISTES ET D'AGRICULTEURS.

Nouvelle Édition presqu'entièrement refondue et considérablement augmentée;

AVEC DES FIGURES TIRÉES DES TROIS REGNES DE LA NATURE.

TOME VIII.

DE L'IMPRIMERIE D'ABEL LANOE, RUE DE LA HARPE.

A PARIS,

Chez DETERVILLE, libraire, rue Hautefeuille, n° 8.

M DCCC XVII.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

Indication des Pages où doivent être placées les PLANCHES *du* TOME VIII, *avec la note de ce qu'elles représentent.*

B 22. Oiseaux . . . . Pag. 5

Caille de la Chine, ou Fraise. — Coracine céphaloptère. — Casse-noix.

B 25. Coquilles 45

Concholépas péruvien. — Cône musique. — Cône ceinture bleue. — Cône drap d'or. — Cône aile de papillon. Cône mosaïque. — Corbule unie. — Crassatelle fossile. — Cucullée crassatine. — Cyclostome scalata.

B 32. Plantes 107

Corette potagère. — Corossol à fruit hérissé. — Costus d'Arabie. — Cotonnier annuel.

B 21. Insectes 154

Calope serraticorne. — Cercopis sanguinolente. — Cérie clavicorne. — Céroplate charbonné, et sa tête grossie. — Cholève soyeuse grossie. — Cnodalon azuré. — Colliure longicolle. — Corée porc-épic. — Cossyphe de Hoffmansegg. — Crabron criblé et sa patte grossie. — Cryptocère très-noir. — Cychrus à bec.

B 39. Physique 248

Colorigrade comparable.

B 33. Reptiles 264

Couleuvre à stries. — Couleuvre cannelée. — Couleuvre écarlate. — Couleuvre boïga. — Couleuvre des Dames. — Couleuvre daboie.

B 34. Plantes 290

Coulequin ombiliqué. — Courbaril d'Amérique. — Croton sébifère. — Curuma long.

B 35. Reptiles . . . . Pag. 371

Crapaud bossu. —Crapaud agua. —Crapaud cornu. — Crapaud pipa. —Crapaud perlé. —Crapaud rude. — Crapaud de Roësel. —Crapaud criard. —Crapaud accoucheur.

B 36. Reptiles 462

Couleuvre argus. —Couleuvre molure. —Couleuvre agile. —Couleuvre à collier. —Crocodile du Nil. — Crocodile gavial. —Crotale boiquira. —Dragon volant.

B 3. Minéralogie. 541

Calcédoine en géode. —Cuivre natif de Sibérie. —Cuivre pyriteux en dendrites.

NOUVEAU DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE.

COR

CORACES, *Coraces*. Famille de l'ordre des OISEAUX SYLVAINS, et de la tribu des ANISODACTYLES. *V*. ces mots. *Caractères :* pieds médiocres, un peu forts ; tarses annelés, nus ; doigts extérieurs unis à leur origine ; pouce épaté ; bec en couteau, épais, à base nue ou emplumée, entier ou échancré, rarement plus long que la tête ; douze rectrices. Cette famille renferme les genres : CORBEAU, PIE, GEAI, CASSENOIX, CORACIAS, CHOQUARD, TÉMIA, ASTRAPIE, QUISCALE, CASSICAN, ROLLIER. *Voyez* ces mots. (V.)

CORACIA. C'est, dans Brisson, le nom générique du CORACIAS. *V*. ce mot. (V.)

CORACIAS, *Coracia*, Briss.; *Corvus*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS, et de la famille des CORACES. *Voyez* ces mots. *Caractères :* bec plus long que la tête, garni à la base de plumes courtes dirigées en avant, entier, un peu grêle, arrondi, convexe en dessus, arqué, pointu ; narines un peu arrondies, ouvertes, cachées sous les plumes du *capistrum ;* langue cartilagineuse, médiocre, bifide à la pointe ; ailes longues ; la première rémige la plus courte des primaires ; la deuxième moins allongée que la sixième ; les quatrième et cinquièmes les plus longues de toutes ; quatre doigts, trois devant, un derrière. Ce genre n'est composé que de deux espèces, dont l'une se trouve en Europe, et l'autre à la Nouvelle-Hollande. On a rangé les *coracias* avec les *corbeaux* ; en effet, ils ont, comme ces derniers, les narines recouvertes par des plumes dirigées en avant ; mais ils en diffèrent par les formes du bec, ce qui m'a déterminé à adopter le sentiment de Brisson, qui en fait un genre particulier. M. Cuvier (*Règne ani-*

mal), classe les *coracias* parmi les *huppes*, sous les noms de *crave* et de *fragilus*.

Le CORACIAS À BEC NOIR, *Coracia melanoramphos*, Vieill., se trouve à la Nouvelle-Hollande; son bec est moins long que celui du suivant, et il est noir, ainsi que les pieds; la même couleur règne sur tout le plumage; mais elle est moins profonde que celle de notre coracias, et elle jette très-peu de reflets.

Le CORACIAS À BEC ROUGE, *Coracia erythroramphos*, Vieill.; *Corvus garrulus*, Lath., pl. enl. de Buffon, n.° 255, est totalement d'un noir à reflets verts, bleus et pourpres; le bec et les pieds sont rouges, les ongles noirs; longueur totale, quinze pouces.

Dans quelques individus, le bec et les pieds sont jaunes. Picot-Lapeyrouse fait mention, dans ses *Tables méthodiques*, d'une variété toute blanche.

Quoique d'un naturel vif, inquiet et turbulent, ce coracias se prive à un certain point: lorsqu'on veut l'élever, on le nourrit d'abord d'une espèce de pâte faite avec du lait, du pain et des grains; mais, par la suite, il s'accommode volontiers de tous les mets qui se servent sur nos tables. Il a des habitudes analogues à celles des pies et des corbeaux; comme eux, il est attiré par ce qui brille, et comme eux il cherche à se l'approprier; et on l'a vu même, dit Montbeillard, enlever du foyer des cheminées, des morceaux de bois tout allumés, et mettre ainsi le feu dans la maison. Mais l'on pourroit, dit-il, tourner contre lui-même cette mauvaise habitude, et la faire servir à sa propre destruction, en employant les miroirs pour l'attirer dans les piéges, comme on les emploie pour attirer les alouettes.

Cet oiseau a le cri aigu quoique assez sonore, et fort semblable à celui de l'*huitrier*; il le fait entendre presque continuellement, et l'on prétend qu'il apprend à parler. La femelle établit son nid au haut des vieilles tours abandonnées et des roches escarpées; elle y pond quatre à cinq œufs blancs, tachetés de jaune sale. Les coracias habitent ordinairement les rochers; mais il semble qu'ils préfèrent ceux qui sont situés du côté de l'occident à ceux qui sont à l'orient et au midi, quoiqu'ils présentent à peu près les mêmes sites et les mêmes expositions. Ils fréquentent les Alpes, les montagnes de Suisse et celles de l'Auvergne; mais on ne les voit pas sur les montagnes du Bugey, ni dans toute la chaîne qui borde le pays de Gex jusqu'à Genève. On les retrouve encore sur le Mont Jura, en Suisse, et dans l'île de Crète; et partout ils ne se plaisent qu'à la cime des rochers. Les *Coracias* seroient voyageurs, si comme l'assure Hasselquist, ils

arrivent vers le temps où le Nil débordé est prêt à rentrer dans son lit; ils y seroient attirés par les insectes et les grains nouvellement semés et ramollis par le premier travail de la végétation, car ces oiseaux sont également granivores et insectivores. Il résulte de l'admission de ce fait, que cette espèce n'est point, comme on l'a cru, attachée exclusivement aux sommets des montagnes, et qu'elle en descend, ainsi que plusieurs autres, lorsqu'elle est attirée par une nourriture plus abondante et plus facile à trouver.

Le Coracias tivouch, *Coracia cristata*, Vieill.; *Upupa capensis*, pl. 3 des Promérops de l'*Hist. nat. des Oiseaux dorés*. Cet oiseau, auquel j'ai conservé le nom qu'il porte dans l'île de Madagascar, est plus connu sous les dénominations de *huppe grise*, ou de *huppe noire et blanche du Cap de Bonne-Espérance;* comme on l'a jusqu'à présent classé avec le *puput* et les *promérops*, on me reprochera, peut-être, de l'avoir déplacé pour le mettre dans un autre genre. Cependant ce n'est ni un puput ni un promérops; et le coracias est l'oiseau dont il se rapproche le plus, par son bec, garni, à la base, de petites plumes dirigées en avant, et couvrant presque entièrement les narines; caractère qui a donné lieu à M. Cuvier de dire (article des *huppes* du *Règne animal*), que « cet oiseau se lie plus particulièrement aux *craves* (les coracias), parce que les plumes antérieures de sa huppe, courtes et fixes, se dirigent en avant et couvrent les narines; » en effet, ce caractère n'existe point chez notre huppe ou puput, ni chez les promérops; de plus, le tivouch diffère de la huppe, en ce qu'il a douze pennes à la queue, et la langue d'une longueur ordinaire; tandis que chez le puput, la queue n'est composée que de dix pennes, et que la langue est très-courte, obtuse et très-entière; ces deux attributs, joints à celui des narines, m'ont paru suffisans pour le retirer du genre *upupa;* il se rapproche davantage des promérops qui ont, dit-on, la langue presque aussi longue que le bec, et douze pennes à la queue; mais ceux-ci ont les narines découvertes et les plumes du *capistrum* nullement couchées sur le bec. Les coracias étant donc les seuls qui présentent la réunion des attributs du tivouch, je me suis déterminé à le placer dans leur genre; cependant, si, comme le dit Montbeillard, sa langue est divisée par plusieurs filets à son extrémité, ce caractère ne se trouve point chez les coracias, dont la langue est seulement bifide à la pointe.

Cette espèce se trouve, dit-on, aussi dans l'Ile de Bourbon et au Cap de Bonne-Espérance, où elle fréquente les forêts et s'y nourrit d'insectes, de graines, de baies, et par-

ticulièrement de celles du *pseudobuxus*. On ajoute qu'elle est susceptible de devenir très-grasse aux mois de juin et de juillet. Elle a le bec, les pieds et les paupières jaunes; l'iris d'un brun bleuâtre; une belle huppe blanche, composée, dans le milieu, de plumes longues, flexibles, et à barbes désunies; ces plumes se recourbent en avant quand ces oiseaux les redressent; le dessous du corps est de cette même couleur, ainsi que le cou, dont le dessus est d'une teinte grisâtre; le dos, le croupion, les ailes, la queue et les plumes des jambes sont d'un gris rembruni; les pennes primaires ont une tache blanche vers leur milieu; les ongles sont bruns; longueur totale, neuf pouces trois quarts. Montbeillard s'est mépris en lui donnant vingt pouces de long.

Le CORACIAS HUPPÉ, ou le SONNEUR, *Corvus eremita*, Lath., que l'on a décrit d'après Gesner, paroît être un oiseau imaginaire, et vraisemblablement un courlis défiguré. Ne seroit-ce pas le COURLIS VERT (*Tantalus falcinellus*, Lath.), auquel on auroit mis une fausse huppe? Au reste, ce n'est, de ma part, qu'une conjecture, fondée sur les couleurs que l'on donne à son plumage, et sur la nudité de quelques parties de sa tête, lorsqu'il est dans l'âge avancé; d'où est venu le nom de *corbeau chauve*, que l'on a imposé à ce prétendu coracias. (V.)

CORACIAS. C'est, dans Linnæus, le nom générique des ROLLIERS. (V.)

CORACIAS, CORACITES. Noms donnés anciennement aux BÉLEMNITES et à une pierre noire, de la couleur des plumes du corbeau. (LN.)

CORACINA. *V.* CORACINE. (V.)

CORACINE, *Coracina*, Vieill.; *Corvus*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS, et de la famille des BACCIVORES. *V.* ces mots. *Caractères :* bec à base glabre chez les uns, couverte de plumes veloutées ou sétacées chez les autres, épais, robuste, déprimé, anguleux en dessus, étroit vers le bout; mandibule supérieure, ou entière ou échancrée et courbée vers la pointe; l'inférieure plus courte, un peu aplatie en dessous; narines ovales, ouvertes, situées près du front; bouche ample; ailes à penne bâtarde courte; les deuxième, troisième et quatrième les plus longues de toutes; quatre doigts, trois devant, un derrière; les extérieurs unis à leur origine.

Ce genre est divisé en quatre sections: la première renferme les espèces qui ont le bec garni à la base de plumes veloutées (les COL-NUS); la deuxième, celles dont les narines sont recouvertes par des plumes sétacées, dirigées en avant, et dont la mandibule supérieure est échancrée vers le bout

Deseve del. Voisard Sculp.

1. Caille de la Chine ou fraise.
2. Coracine Céphaloptère. 3. Casse-noix.

(les CHOUCARIS); la troisième, les espèces dont le bec est nu à la base et échancré à la pointe (les CORACINES CHAUVE, VERTE, KAILORA, A VENTRE RAYÉ ET A FRONT BLANC; la quatrième, celle dont les narines sont découvertes et dont le bec est entier (le CÉPHALOPTÈRE).

Les principaux caractères indiqués ci-dessus m'ayant paru assez prononcés et assez distincts de ceux des corbeaux, parmi lesquels Latham et Gmelin ont rangé mes *coracines*, j'ai cru pouvoir les en retirer pour en composer un nouveau genre. M. Cuvier (*Règne animal*) les en a aussi distraits, 1.° sous les noms de CHOUCARI, *Graucalis;* 2.° de GYMNODÈRE; 3.° de GYMNOCÉPHALE; 4.° de CÉPHALOPTÈRE. Les trois dernières dénominations sont d'après M. le professeur Geoffroy-Saint-Hilaire.

Plusieurs *coracines* se trouvent dans les forêts de l'Amérique méridionale, et les autres dans celles de l'Asie australe. Toutes sont du nombre des oiseaux dont la partie historique n'est pas connue.

La CORACINE CÉPHALOPTÈRE, *Coracina cephaloptera*, pl. B. 22, f. 2 de ce *Dictionnaire*, se trouve au Brésil. Le bec, les pieds et tout le plumage sont d'un beau noir à reflets métalliques et éclatans sur diverses parties; la taille est celle du *choucas ;* les plumes du dessus de la tête sont longues, à tige très-grêle, moitié blanches, et terminées par un épi de barbe décomposée ; elles se recourbent vers le bout, de manière que la tête et le bec semblent être sous un large panache qui, dans sa circonférence, représente assez bien un parasol. Cet oiseau est encore remarquable par une expansion cutanée en forme de jabot, recouverte en devant et sur les côtés par des plumes allongées, larges et formant un faisceau qui s'isole en s'avançant sur le haut de la poitrine, et qui laisse à découvert une partie des côtés du cou, dont la peau est nue et d'un bleu de ciel.

La CORACINE CHAUVE ou GYMNOCÉPHALE, *Coracina gymnocephala*, Vieill.; *Corvus calvus*, Lath., pl. 49 des Oiseaux rares et nouveaux de Levaillant. On a comparé cette *coracine* au *freux* ou *frayonne*, sous le rapport de la nudité de la tête, comparaison qui me paroît juste : car, comme celui-ci, elle n'a cette partie nue que lorsqu'elle est adulte, le jeune ayant comme le jeune freux toute la tête emplumée, et même les narines cachées par de petites plumes sétacées; et c'est ce que je puis assurer, d'après un individu que j'ai eu occasion de voir, et dont j'ai fait mention dans la première édition de ce Dictionnaire (article du *choucas chauve*).

L'adulte a le plumage roux, un peu plus foncé sur les parties supérieures que sur les inférieures; les pennes des ailes

et de la queue noires ; les petites couvertures alaires roussâtres ; les grandes brunes et noires ; les inférieures blanches ; le bord des pennes d'un joli gris ; le bec, les pieds et les ongles noirs ; l'iris brun.

Le jeune a les plumes de la tête grises avec des points d'un gris plus clair à leur extrémité ; le reste de son vêtement d'une teinte moins foncée que celui de l'adulte. Cette espèce n'est point rare dans les forêts de la Guyane française. Les nègres lui donnent le nom d'*oiseau-mon-père*, parce qu'ils trouvent dans sa tête chauve et ses couleurs, de l'analogie avec la tête et la robe d'un capucin, qu'ils appellent *mon père.*

La Coracine choucari, *Coracina papuensis*, Vieill. ; *Corvus papuensis*, Lath. Cet oiseau a dans ses couleurs des rapports avec la *coracine à ventre rayé ;* mais, il a, comme le *corbeau*, les narines cachées sous des plumes qui se dirigent en avant. Ce caractère le distingue de toutes les espèces de ce genre. Un gris cendré domine sur le plumage de cet oiseau, mais il est plus foncé sur la partie supérieure du corps, plus clair sur l'inférieure, et se dégrade presque jusqu'au blanc sous le ventre et les entours ; une bande noire environne le bec ; les grandes pennes des ailes sont d'un brun noirâtre ; les ailes ne s'étendent pas au-delà de la moitié de la queue ; ses pieds sont petits, et ses ongles courts : longueur, environ onze pouces.

La Coracine cou-nu ou Gymnodère, *Coracina gymnodera*, Vieill. ; *Corvus nudus*, Lath., pl. 45 des Oiseaux rares et nouveaux de M. Levaillant. Cet oiseau a le cou nu sur les côtés, avec quelques plumes isolées ; le dessus de la tête, le derrière du cou et la gorge couverts de petites plumes noires serrées et veloutées ; la bordure extérieure des pennes intermédiaires des ailes, les secondaires, et toutes les couvertures supérieures d'un gris bleuâtre ; les pennes primaires et la queue d'un noir à reflets bleuâtres ; le reste du plumage, le bec et les pieds noirs ; au-dessous de l'œil une peau nue de couleur jaune ; l'iris d'un rouge-brun ; le bec blanchâtre avec la pointe noirâtre. Longueur totale, seize pouces ; grosseur du *choucas.* On le trouve à la Guyane.

La femelle, au lieu d'avoir les ailes d'un gris bleuâtre, les a d'un noir-brun ; les plumes des scapulaires et de la poitrine avec quelques bordures grises ; le reste du plumage d'un brun noirâtre sans reflets ; le bec et les pieds d'un brun-noir. Il ne me paroît pas certain que cet oiseau soit la femelle ; ne seroit-ce pas plutôt un jeune ? car M. Levaillant nous dit que les jeunes mâles portent le plumage de la femelle, et qu'ils ont alors le cou entièrement couvert de plumes. Mais ce

n'est de sa part qu'une conjecture, peut-être fondée. Au reste, les cou-nus habitent la Guyane, où ils fréquentent les bois ; ils s'approchent des habitations à l'époque de la maturité des fruits, et ils nichent au bord des rivières sur les arbres les plus élevés. Cet oiseau est en double emploi dans Latham et Gmelin, sous le nom de *gracula fœtida*.

La CORACINE A FRONT BLANC, *Coracina albifrons*, Vieill. ; *Corvus pacificus*, Lath., a dix pouces de longueur totale ; le bec noir ; le plumage supérieur du corps cendré ; l'inférieur plus pâle et inclinant au brun rougeâtre ; le front et la gorge blanchâtres ; quelques soies mélangées parmi les plumes de la dernière partie ; le dessus de la tête et la nuque d'un noir sombre ; les ailes et la queue de la même couleur ; mais les rémiges sont terminées de blanc sale, ainsi que les rectrices, à l'exception des deux intermédiaires. Cet oiseau se trouve dans les îles de la mer du Sud.

La CORACINE KAILORA, *Coracina melanops*, Vieill. ; *Corvus melanops*, Lath., a le bec, la face et la gorge noirs ; le dessus du corps d'un cendré bleuâtre ; le dessous de la même couleur, mais plus pâle ; les pennes des ailes noires et bordées d'une teinte plus claire ; la queue longue de six pouces, d'un brun-noir et terminée de blanc, à l'exception des deux intermédiaires ; les pieds d'un bleu obscur : la taille du geai. La couleur du corps est plus foncée chez quelques individus ; le noir de la tête ne dépasse pas les yeux, et la queue n'a point de blanc à son extrémité. La femelle (ou le jeune), est rayée de brun sur le ventre et sur les parties postérieures. Je crois que le mâle est figuré dans les *rolliers* de M. Levaillant, sous le nom de *rollier à masque noir*, pl. 30. Il est étiqueté au Muséum, sous celui de *choucari à camail*. Les naturels de la Nouvelle-Hollande appellent ces oiseaux *kai-a-lora*.

Latham décrit dans le deuxième Supplément de son Synopsis, un oiseau du port Jackson, qui a de si grands rapports avec le *kailora* que je le regarde comme un individu de la même espèce. Cet oiseau, qu'il appelle *black breasted crown* (*corvus melanogaster*), diffère du précédent en ce que le noir s'étend jusque sur la poitrine, et qu'il a le ventre et les parties postérieures d'un blanc pur ; la queue totalement noire, et les pennes des ailes bordées de blanc.

La CORACINE A GORGE ROUGE, *Coracina rubricollis*, Vieill., se trouve au Brésil. Elle est d'un noir profond, avec une grande plaque d'un rouge éclatant, qui s'étend depuis le menton jusque sur le milieu de la poitrine ; les plumes du cou, principalement en dessus, sont en si grande quantité qu'il paroît plus gros qu'il n'est réellement ; la queue est un peu arrondie ; le bec bleu, blanchâtre à sa pointe et garni

à sa base de poils courts, roides, ainsi que le menton; l'iris est de couleur de plomb, et le tarse d'un bleu terreux chez l'oiseau vivant. Longueur totale, dix sept pouces environ. La femelle diffère du mâle en ce que le bec est de couleur brune; la plaque d'un rouge moins vif; la teinte noire moins foncée; les plumes de la poitrine, immédiatement après la plaque, moitié noires, moitié rouges, et plus nombreuses de ces deux couleurs que chez le mâle.

La *pie à gorge ensanglantée*, du Paraguay, décrite par M. de Azara, appartient certainement à la même espèce, malgré quelques disparités que l'on remarque dans la description que ce naturaliste en fait; comme d'avoir la poitrine tachetée et pointillée de roussâtre, et les plumes du cou presque frisées.

Ces oiseaux, dit Nozeda, cité par M. de Azara, sont inquiets et méchans; ils changent de place aussitôt qu'ils craignent d'être vus. J'en pris un vivant, ajoute-t-il; il étoit courageux, hérissoit toutes les plumes de son cou, celles de la tête restant couchées; il donnoit des coups de bec assez violens, jetoit un cri fort et guttural, et se défendoit avec ses serres. Cette coracine se rapproche des pies du Paraguay par la manière de voler, de se poser, de se cacher entre les branches des arbres et de sauter de l'une à l'autre. Elle a de grands rapports avec le *piauhau;* peut-être pourroit-on placer ce dernier dans le même genre et en faire une section particulière, puisqu'il en diffère par son bec moins évasé, plus caréné en dessus, par les plumes de sa base, qui ne sont point dirigées en avant, et par ses narines totalement à découvert.

La Coracine a ventre rayé, *Coracina fasciata*, Vieill.; *Corvus Novæ Guineæ*, Lath., pl. enl. de Buff., n.° 629, sous le nom de *choucas de la Nouvelle-Guinée*, a le front, le *capistrum* et un trait à travers l'œil noirs; la tête, le cou, le dos et le haut de la poitrine d'un cendré bleuâtre foncé; les ailes noirâtres et terminées de blanc; le bas de la poitrine, le ventre, les parties postérieures, le croupion et les couvertures supérieures de la queue blancs et traversés de noir; les pieds d'un gris sale et le bec noirâtre. Longueur, un pied environ. La femelle diffère en ce qu'elle n'a point de noir sur les côtés de la tête; la teinte cendrée est plus claire, et toutes les parties inférieures sont blanches et rayées en travers de gris bleuâtre, à l'exception du bas-ventre et des couvertures inférieures de la queue; le jeune mâle est, dans son premier âge, marqué de noirâtre sur les oreilles, rayé en travers de blanc et de gris bleuâtre sur la tête, et moucheté de blanc depuis la gorge jusqu'au ventre, sur un fond cendré.

La CORACINE VERTE, *Coracina viridis*, Vieill., est totalement verte avec des taches blanches, en forme de larmes sur la tête, le cou et sur toutes les parties inférieures; la queue est terminée de blanc; le bec très-robuste, est un peu comprimé par les côtés, ce qui semble l'éloigner de ce genre. Taille du pigeon biset. On trouve cet oiseau à la Nouvelle-Hollande, mais il n'est pas certain qu'il soit sous son plumage parfait; ses narines découvertes, les plumes du *capistrum* dirigées en arrière, la force et la forme de son bec me paroissent être des attributs assez différens pour l'éloigner de l'individu qu'au Muséum on donne pour un mâle de la même espèce. *V*. CHOQUARD. (V.)

CORACINO. Nom italien du CORASSIN ou HAMBURGE, poisson du genre CYPRIN. (DESM.)

CORACITES. *V*. CORACIAS. (LN.)

CORAIL, *Corallium*. Genre de *polypiers*, dont le caractère est d'être pierreux, solide, strié à sa surface, et recouvert d'une enveloppe charnue, poreuse et polypifère. *Voyez* pl. A. 28, où il est figuré.

Il est peu de personnes qui ne connoissent le corail, cette production la plus précieuse de la mer après les perles, et qui de tout temps a fait l'objet d'un grand commerce pour les habitans des bords de la Méditerranée.

Quelques naturalistes anciens et modernes avoient considéré le corail comme une production minérale, comme une pierre végétante, et d'autres l'avoient regardé comme appartenant au règne végétal. Dioscoride, Pline, Césalpin, Tournefort, etc., étoient de cette dernière opinion. Peyssonel, le premier, fit connoître sa vraie nature, et depuis lui, on n'a plus douté que le corail, ainsi que les *gorgones* et genres voisins, ne fussent des loges d'animaux, c'est-à-dire, des productions polypeuses.

Il n'en est pas moins vrai que le corail ressemble complétement à un arbrisseau sans feuilles. On lui voit un large pied qui l'attache aux rochers; de ce pied ne s'élève ordinairement qu'une tige, dont la grosseur varie, et qui ne tarde pas à se diviser en un petit nombre de branches qui elles-mêmes se divisent et se subdivisent, irrégulièrement, en un grand nombre d'autres. Ces branches sont ordinairement rondes comme la tige; mais on en voit quelquefois d'aplaties ou d'anguleuses.

La plus grande hauteur d'un arbre de corail, dans la Méditerranée, est d'environ un pied et demi; son plus grand diamètre de huit lignes: toutes ses parties sont identiques, excepté l'écorce, qui est moins compacte que le cœur.

La partie intérieure égale le marbre en dureté, même au fond de la mer, excepté à l'extrémité des rameaux, où elle est plus tendre que l'écorce. C'est par un préjugé fondé sur l'ignorance où l'on étoit de sa nature, qu'on a cru qu'elle se durcissoit à l'air.

Lorsqu'on fait calciner une branche de corail, on voit qu'elle est formée de plusieurs couches concentriques.

Donati a fait de très-précieuses observations sur la nature du corail ; il en résulte qu'en dehors il est cannelé ou strié, selon que la partie qu'on examine est plus ou moins près ou loin de la racine ; qu'à ces cannelures ou stries, s'attache immédiatement une pellicule ou tunique médiocrement molle, composée de petites membranes pleines de vaisseaux et de glandes. Toutes ces parties ensemble forment un corps réticulaire accompagné de plusieurs petits vaisseaux remplis d'un suc blanchâtre qui se répand dans ses interstices. A ces membranes sont aussi attachés plusieurs corpuscules fort menus, sphériques, et liés l'un à l'autre par d'autres petites membranes ; c'est à ces corpuscules qu'il faut attribuer la formation de la partie dure intérieure, comme ils doivent eux-mêmes leur origine aux polypes.

L'écorce est formée de petites membranes très-déliées, ou de petits fils auxquels sont attachés une immense quantité de corpuscules pierreux ; elle est traversée, dans sa longueur, par des tubes cylindriques, parallèles, très-rapprochés, desquels sortent de côté et d'autre des vaisseaux plus petits qui ont communication avec les membranes de la tunique : par ces derniers coule une liqueur laiteuse.

Cette écorce, nouvellement pêchée, est gluante, tuberculeuse, et s'enlève aisément; mais lorsqu'elle est desséchée, on ne peut plus l'ôter qu'en la réduisant en poussière.

Les tubercules ont des bases larges et rondes, et leur sommet est terminé par une petite lèvre divisée en huit parties. C'est à leur extrémité, qui est creuse, tubuleuse, et revêtue intérieurement, par une duplicature de la tunique jusqu'à la moitié de leur hauteur, que finit l'écorce.

Chacune des cavités de ces tubercules, donne retraite à un polype blanc, mou et un peu transparent. Il a huit tentacules égaux, coniques, et munis d'appendices aussi coniques, qui sont rangés sur les deux bords opposés du même plan. La bouche est située au centre de ces tentacules; elle est évasée à son ouverture, et sillonnée, dans sa longueur, par huit stries. Plus bas est le ventre de l'animal, très-court, et ne tenant aux parois de la cellule que par un ligament très-foible.

Dès qu'on tire de l'eau le corail, ou qu'on le touche, tous les polypes se contractent. Dans cette opération, les appen-

dices des tentacules rentrent en elles-mêmes ; ensuite chaque tentacule se replie sur le milieu, et la bouche se referme. Pour pouvoir observer cette manœuvre, il faut plonger le corail dans l'eau de mer aussitôt qu'il est pêché.

Donati a vu, au bas du ventre de quelques polypes, des petits corps jaunâtres qu'il croit être leurs œufs. Ces œufs se détachent, se fixent aux corps sur lesquels ils tombent, et il en naît un polype qui a une petite corne à sa base ; ensuite il en naît un autre à côté, puis un troisième ; enfin il se produit un arbre de corail. Mais ces prétendus œufs ne sont que des bourgeons qui se développent sans changer de nature. *Voyez* au mot Polype.

Ordinairement le corail est d'un rouge vif ; quelquefois il est couleur de rose ou jaunâtre, mais toujours, ainsi que l'a observé Donati, la tunique intermédiaire est blanche, et l'écorce, de plusieurs teintes, est plus foiblement colorée que l'intérieur. Il se trouve dans la mer Rouge et dans la Méditerranée, attaché aux rochers dans toutes les directions possibles. C'est par erreur qu'on a dit qu'il croissoit toujours la tête en bas. Il paroît, d'après les observations de Spallanzani, que sa reproduction est assez rapide pour que, en peu d'années, un endroit épuisé par la pêche en soit de nouveau garni.

On a remarqué que lorsqu'une branche de corail a été séparée de son tronc, elle continue à croître au fond de la mer, et s'y fixe de nouveau par la partie, quelle qu'elle soit, qui touche au rocher ; alors elle croît dans une nouvelle direction. Ne pourroit-on pas partir de ce fait pour faire, dans un lieu donné, une pépinière de corail, si on peut employer cette expression, et une ordonnance ne devroit-elle pas obliger les pêcheurs à rejeter à la mer, sur-le-champ, les sommités de toutes les branches ? Ces sommités leur sont inutiles, et peuvent cependant servir à produire de nouveaux coraux qui seroient placés dans des lieux déterminés et connus, et qui croîtroient plus rapidement que ceux qui doivent leur origine à des bourgeons.

De tout temps le corail a été l'objet d'une industrie précieuse et d'un commerce considérable. Aujourd'hui ce sont principalement les habitans de Marseille, de la Catalogne, de la Corse, et de quelques autres îles de la Méditerranée, qui l'exploitent. C'est principalement autour de la Sicile, à l'embouchure de la mer Adriatique et sur les côtes de Tunis, que s'en fait la pêche. Elle a lieu pendant les trois mois des grandes chaleurs. Elle est tantôt fructueuse, tantôt infructueuse, selon l'habileté des pêcheurs, et le hasard des cir-

constances. Tel bateau qui pendant quinze jours n'aura pas ramassé pour un écu de corail, en trouvera pour cent le seizième.

Les *coraillers*, c'est le nom des pêcheurs de corail, emploient pour cette pêche une machine qu'on appelle *salabre* à Marseille, et qui n'est autre chose que deux forts bâtons mis en croix, au point de réunion desquels est attachée d'un côté une corde fort longue, et de l'autre un boulet ou autre corps pesant. A chacune des extrémités de ces bâtons, est fixé un filet de ficelle, à larges mailles, fait en forme de bourse ouverte, et les bâtons sont entourés d'étoupe dans toute leur longueur. On se sert de cette machine en la traînant sur les rochers, en l'introduisant sous leurs saillies, le tout ordinairement à tâtons. Les coraux qu'elle rencontre sont brisés; leurs branches s'entortillent à l'étoupe, ou s'arrêtent dans les filets, mais il en tombe plus qu'il n'en reste ainsi accroché. Quelquefois on ramasse, en plongeant, celui qui est tombé. En général le corail se pêche à soixante ou quatre-vingts pieds de profondeur, mais on le tire quelquefois de plus de cent.

Lorsqu'il est gros, le corail est sujet à être percé par un ver dont on ne connoît pas encore précisément l'espèce: alors il perd considérablement de sa valeur.

C'est principalement à Marseille que l'on met en œuvre le corail, et c'est principalement dans l'Orient qu'on le débite. Il y sert à garnir les armes des guerriers, à faire des bijoux aux femmes, et des chapelets aux dévots. Les Arabes n'enterrent pas un de leurs parens sans lui mettre un de ces chapelets entre les mains. Il est également fort recherché dans l'Inde et en Afrique. Il fut un temps où il étoit fort à la mode en France; mais aujourd'hui il y est tombé en défaveur.

Le corail a été aussi beaucoup employé dans la vieille médecine, où il étoit regardé comme absorbant, diurétique, tonique, astringent, etc. Toutes ces propriétés ont disparu au creuset de la raison; actuellement il ne sert plus qu'à nettoyer les dents, après avoir été réduit en poudre impalpable et uni à un opiat.

Aucune production de la mer n'a donné lieu à tant d'écrits que le corail: on l'a considéré sous tous les rapports possibles. Les meilleures figures qu'on en ait données sont celles d'Ellis, *Traite des Coralines*, tab. 33, fig. A.; de Donati, *Histoire de la mer Adriatique*, tab. 5; de Marsilli, *Histoire mar.*, tab. 22, A. 29, et tab. 40. (B.)

CORAIL. On donne ce nom au PIMENT DES JARDINS, dans quelques lieux. (B.)

CORAIL DE JARDIN. Dénomination vulgaire du POIVRE DE GUINÉE et du BOIS IMMORTEL. (S.)

CORAIL (PETIT). C'est le NÈFLIER BUISSON ARDENT, dans quelques jardins. (B.)

CORAIONCILLO. Nom espagnol d'un MILLEPERTUIS (*hypericum perforatum*, L.). *V.* aussi CORAZONCILLO (LN.)

CORAL. On donne ce nom au BOA DEVIN. (B.)

CORAL. Nom anglais de l'arbre au CORAIL (*erythrina corallodendrum*, L.). J. Commelin, Dillen et Petiver l'ont donné à cette même espèce ou à des espèces du même genre. *V.* ERYTHRINE. Sloane a nommé ainsi la *piscidie erythrine*. (LN.)

CORAL SCALLOP. Nom anglais d'une coquille du genre peigne (*pecten nodosum*, Lk.), appelée vulgairement la CORALLINE. (LN.)

CORAL WORT. Nom anglais de la DENTAIRE BULBIFÈRE (*dentaria bulbifera*, Linn.), plante crucifère. (LN.)

CORALLACHATES et CORALLO-ACHATES. Nom donné par les anciens à une agate qui avoit la couleur du corail, et par Pline, 1.° à une agate semée de points d'or, et 2.° à une autre agate avec des gouttes couleur d'or produites, sans doute, par du fer sulfuré (LN.)

CORALLAIRES. Ordre établi par Blainville, parmi des POLYPES COMPOSÉS. Il a pour type le genre CORAIL. (B.)

CORALLAIRE, *Corallaria* à petites feuilles. C'est ainsi que Rumphius désigne le *mandsiadi* des Malabares, qui est un CONDORI (*adenanthera pavonina*, L.). Son *corallaire à grandes feuilles* est un autre arbre qui paroît appartenir au même genre et que les Malais nomment, comme le précédent, *zaga-pohon* et *ay laru-pohon*. Ses fleurs sont en panicule terminale, et ses légumes oblongs, à deux graines. (*V.* Rumph., Amb. 3, t. 109 et 110.). (LN.)

CORALLE, *Corallus*. Genre de reptiles de la famille des serpens, qui a été etabli par Daudin aux dépens des BOAS de Linnæus. Il offre pour caractères : des rangées de doubles plaques sous le cou ; des plaques entières sous le ventre et la queue ; des dents aiguës aux mâchoires, mais point de crochets à venin.

Il ne faut pas confondre la seule espèce qui forme ce genre avec les BOAS, les SCYTALES et les couleuvres qui ont de grandes écailles sous la gorge.

On croit que la coralle est originaire d'Amérique. Son aspect est féroce et perfide, mais elle est peu à craindre pour l'homme. (B.)

CORALLIGÈNES SCYTALES (POLYPES). Ce sont les Polypes qui forment des coraux. (DESM.)

CORALLIN ou CORALLINE. Vipère d'Asie. (B.)

CORALLINAIRES. Nom d'une classe établie par Blainville parmi les VERS POLYPES de Lamarck, pour placer les CORALLINES et genres voisins. *V.* CORALLINÉES. (B.)

CORALLINE, *Corallina*. Genre de POLYPIERS, dont les caractères sont : une tige rameuse, articulée ainsi que ses rameaux, à articulations cornées, recouverte d'une substance calcaire dont la superficie n'offre pas de cellules perceptibles.

Les anciens naturalistes avoient pris les corallines pour des plantes, et on les trouve figurées dans leurs ouvrages, sous les noms de *mousses marines* ou de *fucus*. Plusieurs espèces sont, en effet, si ressemblantes à des *lichens*, qu'encore aujourd'hui, un botaniste pourroit d'autant plus les réclamer, qu'on ne reconnoît, sur leur surface, aucune apparence de polype comme dans les autres polypiers, avec quelque attention qu'on les observe.

Toutes les corallines sont adhérentes aux rochers et autres corps solides par le moyen d'une concrétion que forment les animaux qui les produisent. Leurs tiges, en s'élevant, poussent des branches, ordinairement opposées, qui elles-mêmes en poussent d'autres qui ont la même disposition, de manière qu'elles forment de petits buissons quelquefois fort élégans.

Tant les tiges que les branches des corallines sont toujours composées d'articulations dont le milieu est couvert par une matière crétacée et cassante, et dont la surface est parsemée de pores ou de cellules, qui servent, chacune, de demeure à un polype ; ces pores ne se voient, dans la plupart de celles des mers d'Europe, qu'au moyen d'un microscope, encore faut-il souvent qu'elles soient fraîches ; mais dans celles des mers des pays chauds, ils se voient à l'œil nu, même après leur dessiccation.

Lorsqu'on met une branche de coralline dans du vinaigre, la partie calcaire se dissout, et il ne reste que la partie cartilagineuse dont on voyoit une petite portion au point de réunion des articulations.

La forme des articulations varie selon les espèces, et c'est principalement d'elle que l'on peut tirer des caractères spécifiques assurés.

La couleur des corallines varie aussi beaucoup, non-seulement dans les espèces différentes, mais aussi dans la même espèce. Elles ont toutes cela de commun, qu'elles blanchissent par leur exposition à l'air sur le rivage.

On doit à Ellis le premier travail passablement complet qui ait été entrepris sur les corallines ; mais il manque d'ordre. Depuis lui, Lamarck, dans les *Annales du Muséum*, et

dans son *Histoice Naturelle des Animaux sans vertèbres*, ainsi que Lamouroux, dans un ouvrage nouvellement mis au jour, et très-digne d'être étudié, ont fixé nos idées sur les divisions ou genres qu'il est possible d'établir à leurs dépens.

En général, les corallines ne servent qu'à orner les cabinets des curieux; mais il en est une espèce qui est fréquemment employée en médecine. C'est la CORALLINE OFFICINALE, plus connue en France sous le nom de *mousse de Corse*, du lieu autour duquel on la ramasse en plus grande quantité. Elle passe pour un des plus puissans remèdes vermifuges. On ne vante pas moins sa vertu absorbante. C'est surtout sur les enfans qu'elle agit avec succès. Lorsqu'on veut la ramasser pour l'usage, il faut avoir soin de la laver au sortir de la mer, à plusieurs reprises, dans de l'eau douce, et même un peu chaude. La Tournette a cependant prétendu que ce n'étoit pas aux corallines qu'étoient dues les vertus de la mousse de Corse, mais à un VAREC qu'il a appelé *helminthocorton*. Au reste, Decandolle a fait voir que ce qu'on appeloit sous ce nom, contenoit, outre la *Coralline*, sept espèces de VARECS, et autant d'espèces de CONFERVES.

Les genres NÉSÉE, GALAXAURE, JANIE, UDOTÉE, AMPHIROÉ, HALIMÈDE, MÉLOBESIE, ont été établis par Lamouroux aux dépens de celui-ci qui, selon lui, ne doit plus rester composé que de trente-quatre espèces, parmi lesquelles je ne mentionnerai que celle qui vient d'être citée, c'est-à-dire :

La CORALLINE OFFICINALE, qui est presque bipinnée et dont les articulations sont presque cunéiformes. Elle se trouve dans les mers de l'Europe, et principalement dans la Méditerranée. Beaucoup d'auteurs l'ont décrite et figurée. Ce que j'ai dit plus haut lui convient plus complétement qu'à aucune autre. *V*. pl. A. 28. (B.)

CORALLINE. Les marchands donnent ce nom au PEIGNE SANGUINOLENT. (B.)

CORALLINÉES, *Corallinæ*. Synonyme de CORALLINAIRES. C'est le sixième ordre des polypiers coralligènes flexibles de Lamouroux. Il lui donne pour expression caractéristique : polypiers phytoïdes, presque toujours articulés, formés de deux substances; l'une intérieure, ou axe, membraneuse ou fibreuse, fistuleuse ou compacte ; l'autre extérieure, ou écorce plus ou moins épaisse, calcaire et renfermant des cellules polypifères très-rarement visibles à l'œil nu.

Cet ordre renferme, selon le même naturaliste, les genres ACÉTABULAIRE, POLYPHYSE, NÉSÉE, GALAXAURE, JANIE, CORALLINE, CYMOPOLIE, AMPHIROÉ, HALIMÈDE, UDOTÉE et MELOBESIE. (B.)

CORALLINES. Ce mot, dans les écrits des anciens naturalistes, avoit une acception fort étendue. Il renfermoit une division entière des POLYPIERS, c'est-à-dire, les CORALLINES proprement dites, les TUBULAIRES, les SERTULAIRES, les CELLAIRES, les FLUSTRES, les CELLÉPORES, les ALCYONS et les ÉPONGES. C'est à Ellis, dont le superbe travail sur les corallines sert encore aujourd'hui de base à leur étude, que l'on doit l'établissement de cette ancienne nomenclature. Ses divisions répondent aux genres précités. Ainsi ses *corallines vésiculeuses* sont les SERTULAIRES; ses *corallines tubuleuses*, les TUBULAIRES; ses *corallines articulées*, les véritables CORALLINES, etc. On a même réuni sous cette dénomination, les ISIS, les GORGONES, les ANTIPATES et les ESCARES. *V.* ces différens mots. (B.)

CORALLINITES. Polypiers fossiles, finement branchus et ramifiés. Ce nom est général, et ne s'emploie plus aujourd'hui, que la science a été précisée par l'établissement des genres, selon la méthode linnéenne. (B.)

CORALLIS, Pline. Pierre des Indes et de Syène, qui avoit la couleur du *minium*, et qui étoit rangée au nombre des GEMMES. Elle nous est inconnue. On l'a néanmoins rapprochée des JASPES. (LN.)

CORALLITE. Ce mot a une acception un peu différente des CORALLINITES. Il suppose des polypiers plus gros qu'eux; du reste, l'observation citée à l'article de ces derniers lui convient également. (B.)

CORALLO-ACHATOS. *V.* CORALLACHATES. (LN.)

CORALLODENDRON. Dans Séba, on trouve une FLUSTRE, figurée sous le nom de CORALLODENDRON *pertenue*, *Eschara crustulenta* de Pallas. Lamouroux ne l'admet pas au nombre des espèces du genre FLUSTRE. Le *corallodendron vulgare rubrum*, du même Séba, ou *accabaar*, est l'*isis ochracea* de Gmelin, ou la MÉLITÉE OCHRACÉE de Lamouroux. (DESM.)

CORALLODENDRUM. Trew, Catesby et Tournefort ont donné ce nom à des espèces d'ÉRYTHRINE, à l'une desquelles Linnæus l'a conservé comme nom spécifique.

Le *corallodendrum* de Plumier comprend une espèce du genre RUDOLPHIE de Willdenow et une espèce de SOPHORA. (LN.)

CORALLOÏDE, *Coralloïdes*. Genre établi par Hoffmann, aux dépens des LICHENS de Linnæus. Il rentre dans le genre THAMNION de Ventenat. Il est figuré pl. 5 des *Plantæ lichenosæ*, du premier de ces auteurs. (B.)

CORALLOIDE de Gesner, 4. t. 2 f. 4. C'est la *dentaire ennéaphylle*. (LN.)

CORALLOIDE PIED D'OISEAU. Nom spécifique

d'une CLAVAIRE, figurée pl. 8, n.° 3, du *Botanicon* de Vaillant. (B.)

CORALLOÏDES. C'est un ancien nom des GORGONES. *V.* ce mot. (B.)

CORALLOPÈTRES. Noms appliqués indistinctement à tous les coraux pétrifiés. (LN.)

CORALLORHIZA ou CORALLORHIZON. C'est le nom d'une OPHRYS, dont Gmelin, Gunner, Haller et Scopoli ont fait un genre particulier qui rentre dans le CYMILIDON de Swartz. (LN.)

CORASSIN ou HAMBURGE. Espèce de CYPRIN.

CORAX. Nom grec du CORBEAU, et celui du CORMORAN dans Aristote. (S.)

CORAYA. *V.* le genre BATARA. (V.)

CORAZO DE JESU. Au Brésil, on appelle ainsi une espèce d'ARISTOLOCHE, qui est employée contre la morsure des serpens. (B.)

CORAZON. Nom espagnol d'une coquille du genre des BUCARDES, *cardium cardissa*, L. (LN.)

CORAZONCILLO et CORAÏONCILLO. Noms espagnols du MILLEPERTUIS PERFORÉ, *hypericum perforatum*, L., ou HERBE SAINT-JEAN. (LN.)

CORB. Poisson du genre SCIÈNE. (DESM.)

CORBATO. Jeune CORBEAU, en espagnol. (DESM.)

CORBEAU, *Corvus*. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS et de la famille des CORACES. *Voyez* ces mots. *Caractères* : bec garni, à la base, de plumes sétacées dirigées en avant, épais, robuste, convexe en dessus, comprimé latéralement, à bords tranchans ; droit chez les uns, un peu arqué chez les autres ; mandibule supérieure entière chez les freux et les choucas, échancrée plus ou moins chez les corbeaux et les corneilles ; narines un peu ovales, ouvertes, cachées sous les plumes du *capistrum* ; langue cartilagineuse, fourchue à la pointe; ailes longues, à penne bâtarde échancrée ; les troisième et quatrième rémiges les plus longues de toutes ; queue égale ou arrondie ; quatre doigts, trois devant, un derrière.

Dans Linnæus et Latham, ce genre comprend le corbeau, les corneilles, les choucas, les choquards, les coracias, les pies, les geais, les casse-noix et les brèves ; mais, à l'exception des quatre premiers, j'en ai distrait tous les autres, auxquels il faut encore joindre les *corvi nudus*, *caledonicus*, *calvus*, *balicassius*, *papuensis*, *novæ Guineæ*, *tropicus*, *infaustus*, *flavus*, *paradoxus*. Consultez, pour tous ceux-ci, les genres PIE, GEAI, CASSE-NOIX, CORACIAS, CHOQUARD, BRÈVE, CORACINE, CASSICAN, TEMIA, QUISCALE.

Les oiseaux qui composent mon genre *corvus*, se rapprochent en ce qu'ils ont une disposition naturelle à dérober et à cacher ce qu'ils peuvent attraper; ils ont cela de commun avec les pies, les geais et les coracias. La plupart font des provisions pour l'arrière-saison, et tous ont l'aptitude à contrefaire des voix étrangères, lorsqu'on les tient en captivité; presque tous sont omnivores. Les corbeaux proprement dits ont de l'analogie avec les vautours, par leurs corps exhalant une mauvaise odeur, par une grande finesse d'odorat, par leur voracité et leur appétit pour les charognes. Ils vivent aussi de chair palpitante. Des corneilles vont à la voirie, particulièrement la corbine et la corneille mantelée; mais il n'en est pas de même des freux et des choucas. Ceux-ci ne sont point carnivores dans leur état sauvage; aussi leur chair n'a point cette odeur qui répugne dans celle des autres; les fruits, les baies, les graines et les semences germées, les vers de terre et les insectes, sont la nourriture qu'ils préfèrent.

Les corbeaux nichent ordinairement dans les rochers ou à la cime des plus grands arbres. Les corneilles construisent leur nid dans les forêts, vers le milieu des arbres. Les freux et les choucas le font en famille, les premiers sur les arbres, et les autres dans les anciens édifices, les rochers, et quelquefois dans des trous, en terre. Tous ne font qu'une couvée par an; ils portent dans l'œsophage la nourriture destinée à leurs petits, et la leur dégorgent dans le bec; ceux-ci naissent nus, ne quittent le nid que lorsqu'ils sont en état de voler, et ils sont encore nourris par le père et la mère quelque temps après qu'ils ont pris leur vol. Ces oiseaux marchent posément, sans sauter comme font les pies et les geais, ont un vol soutenu et élevé, et planent avec grâce. Les corbeaux vivent par paires, quittent rarement le canton qu'ils ont adopté, et n'émigrent point, dans quelque temps de l'année que ce soit: nos corbines se conduisent de même; mais les corneilles de l'Amérique septentrionale abandonnent, comme nos corneilles mantelées, leur pays natal à l'arrière-saison; enfin, j'ai remarqué que les freux et les choucas, qui habitent nos contrées septentrionales, disparoissent immédiatement après les couvées et n'y reviennent que vers les mois de septembre et d'octobre.

Le Corbeau proprement dit, *Corvus corax*, Lath., pl. enl. de Buffon, n.° 485, est noir, avec des reflets pourprés et bleuâtres sur le dessus du corps, et des nuances de vert chatoyant en dessous; le bec et les pieds sont d'un noir pur; longueur totale, vingt-deux pouces et demi. La femelle est distinguée du mâle, en ce qu'elle est d'un noir moins décidé, qu'elle a le bec plus foible, et qu'elle est plus petite. Le plumage des jeunes est plutôt noirâtre que noir, et privé de reflets.

La langue de cet oiseau est noire, cylindrique à sa base, aplatie et fourchue à son extrémité; l'œsophage se dilate à l'endroit de sa jonction avec l'estomac, et forme, par sa dilatation, une espèce de jabot; car cet oiseau n'en a point. L'estomac du corbeau n'est pas proprement musculeux comme celui des gallinacés, ni membraneux, ou d'une foible épaisseur, comme celui des oiseaux de proie et des quadrupèdes; mais il a une grosseur et une solidité moyenne entre l'un et l'autre. Cet estomac ne peut point altérer des tubes de fer-blanc, lesquels se déforment facilement dans celui du pigeon; mais il aplatit des tubes de plomb, ce que ne peuvent point faire les estomacs membraneux.

Lorsqu'on fait avaler aux corbeaux des tubes épais, percés de petits trous, et remplis de graines de froment, ou de fèves, ces graines s'imbibent du suc gastrique, mais ne se digèrent point, en restant même quarante-huit heures dans l'estomac; c'est que les sucs gastriques ne peuvent parvenir à la substance farineuse du grain sans traverser son écorce, qui est probablement pour eux un obstacle imperméable; au lieu que si on répète la même expérience, en employant des grains battus ou écorcés, leur dissolution s'achève très-bien dans l'espace de vingt-cinq heures. Aussi la nature, qui ne pouvoit point donner à ces oiseaux un estomac capable de broyer les grains avec écorce, leur a enseigné le moyen de faire eux-mêmes cette trituration préliminaire; lorsqu'on leur présente des grains entiers, ils les assujétisent sous leurs pieds, et les écrasent avec leur bec avant de les avaler.

Les substances végétales plus tendres, comme des morceaux de pomme ou de poire, n'ont pas besoin de cette préparation; elles se dissolvent dans l'estomac des corbeaux, quoique renfermées dans des tubes de fer-blanc. Il en est de même de la chair, elle se dissout parfaitement dans l'espace de sept heures, par la seule action des sucs gastriques. Ces sucs attaquent d'abord sa surface, puis ils pénètrent plus avant, rongent, pour ainsi dire, feuillet par feuillet, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés aux couches les plus intérieures, et qu'ils dissolvent de la même manière. Les jeunes digèrent avec une singulière promptitude; leur estomac contient beaucoup plus de liqueur que les oiseaux plus âgés. (*Observations de Spallanzani.*)

Le corbeau, d'après son universalité d'appétit, a été tantôt proscrit comme un animal nuisible, tantôt protégé comme un animal utile et bienfaisant. En effet, ne trouvant point dans un pays pauvre et peu peuplé, des alimens suffisans, les voiries infectes, les charognes pouries, qui font la base de sa nourriture, il a dû être à charge, puisque pour assouvir

sa faim, il attaque et dévore les animaux foibles, et souvent utiles, comme les agneaux, les lièvres, les perdrix, et même les quadrupèdes les plus grands et les plus forts. Dans les contrées riches et bien peuplées, il a dû être très-précieux, puisqu'il consomme ceux de toute espèce dont ils regorgent ordinairement. Dans l'île de Féroë et à Malte, on a mis sa tête à prix. En Angleterre, il étoit autrefois défendu d'en tuer. Tout convient à cet oiseau : fruits, grains, insectes, poissons morts, rats, grenouilles, œufs, et même les petits oiseaux ; aussi il mérite mieux que tout autre animal la dénomination d'omnivore. Au Groenland, il accompagne les animaux carnassiers, dit Othon Fabricius, pour partager leur proie ; il emporte souvent des coquillages au sommet des rochers, contre lesquels il les frappe pour les casser ; il mange aussi les baies d'une espèce de bruyère, et lorsqu'il est pressé par la faim, il dévore des pelleteries de rebut, et même les excrémens des hommes.

Cet oiseau, d'une hardiesse étonnante, et dont le bec est très-fort, n'est pas sans danger pour les hommes, et les enfans doivent s'en méfier ; car il peut percer les vêtemens, et faire une plaie. Privé, son audace semble redoubler ; et comme il a un instinct rusé, c'est souvent au moment où l'on s'en défie le moins, qu'il se jette avec fureur aux jambes des personnes qu'il ne connoît point, et surtout des enfans qui l'agacent. Il ne craint ni chats, ni chiens. J'en ai possédé un qui s'étoit rendu le maître dans une boucherie ; les chiens fuyoient ou se cachoient à son approche ; si de plus rétifs lui opposoient quelque résistance, ou ne vouloient pas lui céder leur proie, il sautoit sur leur dos, s'y cramponnoit, et à coups de bec leur déchiroit la peau du cou, ou cherchoit à leur crever les yeux. C'est de cette manière qu'il a fait périr plusieurs chats.

Qu'on ajoute à ces qualités voraces et féroces, un plumage et un cri lugubre, un regard farouche, un corps exhalant une odeur infecte, l'on ne sera plus surpris qu'il soit regardé en tous pays comme objet de dégoût, d'horreur et même de mauvais augure. Sa chair étoit interdite aux Juifs, et parmi nous elle répugne aux plus misérables, qui, pour la manger, la dépouillent de sa peau très-coriace. Cette antipathie pour la chair du corbeau est telle, qu'on l'a étendue à celle des corneilles de diverses espèces, et même à celle du freux, sans doute d'après la couleur de son plumage ; car il n'approche jamais des charognes, et n'est pas carnivore. Les jeunes de cette dernière espèce sont un bon manger, et les vieux ont le goût d'un vieux pigeon ; mais comme la peau est un peu coriace, il faut les en dépouiller. Partout le corbeau a été regardé comme un

oiseau sinistre. Si on lui fait pressentir l'avenir, c'est pour annoncer des malheurs. Un combat entre les corbeaux et d'autres oiseaux de proie, étoit autrefois un présage de guerres cruelles entre les nations; son croassement, même aujourd'hui, fait frémir et intimide beaucoup de gens; son vol plus ou moins élevé, inquiet ou incertain, ses cris particuliers, annoncent le beau ou le mauvais temps. Cette science de l'avenir lui est commune avec la plupart des autres oiseaux. Comme eux il connoît mieux que nous l'élément qu'il habite, et est plus susceptible de recevoir ses moindres impressions; il pressent ses moindres changemens et nous les annonce par certains cris et certaines actions qui sont en lui l'effet naturel de ces changemens. Dans le temps que les aruspices faisoient partie de la religion, les corbeaux étoient des oiseaux intéressans. L'on étudioit toutes leurs actions, toutes les circonstances de leur vol, toutes les inflexions de leur voix; chacune avoit une signification déterminée, et présageoit un événement futur.

Chez des peuples sauvages du continent américain, la vue d'un de ces oiseaux est pour le malade un signe de guérison; aussi leurs magiciens invoquent-ils le corbeau en imitant son croassement; chez d'autresil est au contraire d'un si mauvais augure, qu'ils détestent toutes les espèces de corbeaux noirs. Enfin, il s'est trouvé des gens assez fous pour en manger le cœur et les entrailles, dans l'espérance de s'approprier leur don de prophétie.

A un grand nombre d'inflexions de voix, le corbeau joint le talent d'imiter le cri des chiens, le miaulement des chats et la parole de l'homme. Le mot qu'il prononce le plus aisément est *colas*; celui dont j'ai parlé ci-dessus le prononçoit si distinctement, que l'on s'y trompoit; on l'avoit aussi instruit à dire le mot *gratte;* il sembloit en comprendre la signification; car lorsqu'on lui grattoit le cou et le dessus de la tête, il ne cessoit de répéter *gratte colas*, et manifestoit sa joie en hérissant ses plumes, courbant la tête et en inclinant le cou. L'on assure que pour perfectionner cette disposition naturelle, il faut leur couper le filet de la langue, ce qui ne me paroît pas essentiel, puisqu'on ne l'avoit pas coupé à celui-ci. On faisoit grand cas à Rome de ces oiseaux parleurs; mais on les a oubliés depuis qu'on connoît les perroquets, autrement jaseurs qu'eux. Le corbeau devient très-familier, est capable d'un attachement personnel et durable, et sait très-bien distinguer celui qui l'a instruit; enfin, l'on a profité de sa souplesse naturelle pour l'employer à la chasse; on le dresse pour celle des perdrix, des faisans et même des autres corbeaux; mais il fait cette dernière chasse avec répugnance; il faut qu'il y soit excité, et comme forcé par la présence du

fauconnier. Ces corbeaux privés mangent de la viande crue et cuite, de petits poissons, du pain trempé dans l'eau, et généralement de tous les mets que l'on sert sur nos tables ; ils mangent aussi des cerises, qu'ils avalent avec les queues et les noyaux; mais ils ne digèrent que la pulpe, et deux heures après ils rendent, par le bec, les noyaux et les queues ; on dit qu'ils rejettent aussi les os des animaux qu'ils ont avalés avec les chairs. Comme les vautours, dont ils se rapprochent dans le choix de quelques alimens, ils ont une grande sagacité d'odorat pour éventer de loin les cadavres; on leur accorde même un instinct assez sûr pour s'abstenir de ceux des animaux qui sont morts de la peste. Ce prétendu discernement se dément quelquefois. Privés ou sauvages, ils ont toujours l'habitude de faire des provisions et de cacher ce qu'ils peuvent attraper; mais cette habitude ne se borne pas aux comestibles, ni même aux choses qui peuvent leur être utiles, elle s'étend encore à tout ce qu'ils trouvent à leur portée, et ils paroissent préférer les pièces de métal et tout ce qui brille aux yeux. Dans leur manière de dérober ils montrent beaucoup de patience et d'adresse; on en a vu porter une à une et cacher sous une pierre une quantité de petites pièces de monnoie ; mon corbeau avoit de même caché dans sa loge, et recouvert avec de la paille et des boisettes, cinquante œufs qu'il avoit pris fort adroitement l'un après l'autre dans un panier à hauts bords, et cela sans en casser un seul : plusieurs fois il a été assez adroit pour découvrir le pot au feu sans endommager le couvercle ; et quoique l'eau fût bouillante, il en a retiré la viande et les légumes, et les a emportés dans sa cachette; si l'on n'avoit veillé sur lui, il auroit souvent répété ce petit manége.

Quoique l'on confonde tous les jours les corbeaux et les corneilles, ils diffèrent les uns des autres, non-seulement par la grosseur, mais encore par des habitudes et des mœurs différentes. Les vrais corbeaux ne sont point oiseaux de passage ni voyageurs, et diffèrent en cela plus ou moins des corneilles ; ils semblent particulièrement attachés au rocher qui les a vus naître, ou plutôt sur lequel ils se sont appariés; on les y voit toute l'année en nombre à peu près égal, et ils ne l'abandonnent jamais entièrement : s'ils descendent dans la plaine, c'est pour chercher leur subsistance; mais on les y voit plus rarement l'été que l'hiver, parce qu'ils évitent les grandes chaleurs : ils ne passent point la nuit dans les bois comme font les corneilles; ils savent se choisir dans les montagnes une retraite à l'abri du nord, sous des avances ou dans des enfoncemens de rocher ; ils dorment perchés sur les arbrisseaux qui y croissent, et font leur nid dans les crevasses de ces mêmes rochers, ou dans les trous de murailles, au

haut des vieilles tours abandonnées, et quelquefois sur les hautes branches des grands arbres isolés; le nid est fort grand et formé de trois couches superposées ; des rameaux et des racines composent la première ou la plus extérieure ; la seconde est d'os d'assez gros quadrupèdes, ou d'autres fragmens de substances dures ; l'intérieur est tapissé de graminées, de mousse et de bourre. Chaque mâle a sa femelle, à qui il demeure attaché plusieurs années de suite; ces oiseaux, si odieux, si dégoûtans, s'inspirent un amour constant et l'expriment par des caresses graduées ; le mâle commence toujours, si l'on en croit les anciens, par une espèce de chant d'amour ; ensuite l'un et l'autre approchent leur bec, se caressent et se baisent ; mais il est aussi rare de les voir s'accoupler réellement, qu'il est commun de les voir se caresser ; ils ne se joignent presque jamais de jour ni dans un lieu découvert ; ils cherchent au contraire les endroits les plus retirés et les plus sauvages. L'on attribue au corbeau cet instinct de se mettre en sûreté pendant la durée d'une action qui semble suspendre, dans l'individu, le soin actuel de sa propre existence, parce qu'ayant moins d'ardeur et de force pour l'acte de la génération, son accouplement doit avoir une certaine durée. La femelle pond, vers le mois de mars, jusqu'à cinq à six œufs d'un vert pâle, bleuâtre, marquetés d'un grand nombre de taches et de traits de couleur obscure ; l'incubation dure vingt jours ; le mâle et la femelle couvent alternativement, mais celle-ci pendant la nuit, et le mâle dort perché à côté du nid. Il a soin, pendant le jour, de pourvoir à une partie de sa nourriture. Quand les petits viennent d'éclore, ils sont plutôt blancs que noirs ; dans les premiers jours la mère semble un peu les négliger, elle ne leur donne à manger que lorsqu'ils commencent à avoir des plumes, mais le mâle y supplée. Outre le soin de pourvoir à la subsistance de la famille, le mâle veille à sa sûreté et pour sa défense ; il combat les oiseaux de proie qui s'approchent de son nid, et cela jusqu'à extinction de force : s'il apercoit un milan ou une buse, il prend son essor, gagne le dessus, et se rabattant sur l'ennemi, il le frappe violemment de son bec ; si l'oiseau de proie fait des efforts pour reprendre le dessus, le corbeau en fait de nouveaux pour conserver son avantage, et ils s'élèvent quelque fois si haut, qu'on les perd absolument de vue. Les corbeaux se livrent aussi des combats entre eux, et on les voit se frapper mutuellement de leurs serres, même en volant ; ils se tournent souvent en roue pendant leur vol, et ils passent avec beaucoup d'adresse les morceaux de proie qu'ils ont enlevés, de leur bec à leurs serres, et de celles-ci à leur bec. Peu d'oiseaux prolongent aussi long-temps l'éducation de leurs pe-

tits; il est vrai qu'ils sont aussi long-temps à se pourvoir par eux-mêmes; l'époque où ils quittent le nid est environ trois semaines après leur naissance; ils se tiennent long-temps sur les rochers qui les avoisinent, où ils font entendre un piaulement presque continuel, chaque fois que le père et la mère leur apportent à manger; ceux-ci les appellent par un cri, *crau*, *crau*, *crau*, très-différent de celui des jeunes; les petits essayent d'abord leurs forces et reviennent se poser sur le rocher; dès que l'aile est assez forte pour voler, quinze jours au moins après leur sortie du nid, les père et mère les emmènent tous les matins avec eux, et les ramènent tous les soirs : cette réunion de toute la famille dure tout l'été. Ceux qui nichent aux environs de Rouen ne font qu'une ponte par an; si on leur enlève leurs petits au mois de mai, on voit pendant tout le reste de l'été le mâle et la femelle seuls. Dès que les jeunes sont en état de se suffire à eux-mêmes, les vieux les chassent et les forcent de quitter l'arrondissement qu'ils se sont approprié. Ce qui me paroît encore confirmer que ces oiseaux ne font qu'une couvée par an, c'est qu'ils commencent à muer dès la fin de mai, ou dans les premiers jours de juin, et l'on sait que pendant tout ce temps les femelles ne pondent point. Si chaque période de la vie étoit proportionnée dans cet oiseau comme dans les quadrupèdes, l'on pourroit soupçonner que les corbeaux ne deviendroient adultes qu'au bout de plusieurs années, puisqu'il paroît avéré que cet oiseau vit quelquefois un siècle et davantage; mais aucun observateur n'a encore déterminé l'âge où les jeunes deviennent adultes et sont en état de se reproduire, ce qui est très-difficile à connoître, puisqu'ils ne multiplient point en domesticité, et que dès l'automne l'on ne peut guère distinguer les vieux d'avec les jeunes de l'année; cependant il est très-probable que ceux-ci sont en état de se reproduire dès la seconde.

Cette espèce, qui est répandue dans toute l'Europe, se trouve aussi en Afrique et dans l'Amérique septentrionale, où elle est beaucoup plus rare que la corneille, quoique des voyageurs assurent l'avoir vue en grand nombre; mais j'observerai, comme j'ai déjà fait, que, d'après la couleur de cet oiseau, on le confond journellement avec la corneille; ce qui a pu donner lieu à croire qu'on le trouve dans presque tout l'univers. L'on voit dans le Nord, et même dans l'intérieur de la France, des corbeaux blancs ou variés de noir et de blanc; mais le blanc, soit pur, soit mélangé de noir, ne constitue pas une race particulière; ce sont des variétés que l'on rencontre souvent dans les autres oiseaux, surtout dans ceux qui habitent les contrées boréales; néanmoins l'on ne doit point

regarder comme tel le corbeau noir et blanc de l'île Féroë ; c'est une race bien distincte qui ne s'allie point avec le corbeau tout noir, et ne se tient point dans les mêmes lieux, si l'on en croit ceux qui l'ont observée ; je n'ai pas de peine à le croire, vu que cette race se distingue facilement par une taille d'un quart au moins plus forte, et par la longueur des plumes de la gorge et du devant du cou, qui sont effilées vers la pointe et comme flottantes ; enfin, ce qui se voit très-rarement dans les individus qui, accidentellement, sont variés de blanc, c'est que les marques blanches sont correctes sur les plumes, et se répètent aux mêmes places sur les deux côtés : il en est de même pour les pennes des ailes et de la queue. Si l'on juge de la voracité des corbeaux à la grosseur et à la force du bec, celui-ci doit être un grand dévastateur.

Chasse aux corbeaux. — Ces oiseaux, quoique très-méfians, donnent, par leur appétit qui s'étend à tous les genres de nourriture, la facilité aux oiseleurs de trouver des appâts qui leur conviennent; la poudre de noix vomique, qui est un poison pour un grand nombre d'animaux quadrupèdes, en est aussi un pour ces oiseaux, les pies et les geais; elle les enivre au point qu'ils tombent bientôt après qu'ils en ont mangé ; mais il faut saisir le moment où ils tombent, car cette ivresse est quelquefois de courte durée, et ils reprennent souvent assez de force pour aller mourir ou languir ailleurs : on leur donne ce poison dans de petites boulettes de viande ou autre nourriture dont ils sont friands. On les prend aussi aux lacets et même à la pipée, comme les petits oiseaux; car ils partagent avec eux leur antipathie pour le hibou, et ils n'aperçoivent jamais cet oiseau sans jeter un cri. La vache artificielle est pour eux un fléau terrible. *V.* PLUVIER. On en prend aussi beaucoup à la pince, en l'amorçant de morceaux de chair. *V.* POULE D'EAU. Les Groënlandais les prennent avec des filets arrangés dans la neige, et où conduit une traînée au bout de laquelle on place un appât.

Le CORBEAU AQUATIQUE. Nom qu'on a donné à l'IBIS ACALOT du Mexique, d'après les couleurs sombres de son plumage, et au CORMORAN.

Le CORBEAU A BEC CROISÉ, *Corvus crucirostra*, Daudin. La très-grande rareté de cet oiseau me fait présumer que c'est une variété accidentelle, dont les deux mandibules du bec sont croisées l'une sur l'autre comme celle du bec croisé ; du reste, il ressemble au CORBEAU A DUVET BLANC. Le seul individu que l'on connoisse a été trouvé à Porto-Ricco.

Le CORBEAU CHAUVE. Nom que l'on a donné au prétendu CORACIAS HUPPÉ, parce que, dans sa vieillesse, sa tête est en partie nue. *V.* CORACIAS.

Le CORBEAU CORBIVAU, *Corvus albicollis*, Lath., pl. 50 des Oiseaux d'Afrique de Levaillant. Ce *corbeau*, dont le nom composé désigne un oiseau qui, par ses mœurs et son genre de vie, se rapproche des *vautours*, n'est pas le seul de cette famille auquel il puisse convenir, puisque la plupart de ceux que l'on connoît ont le même naturel. On trouve cette espèce, non-seulement dans les environs du Cap de Bonne-Espérance, mais encore dans l'Abyssinie où Bruce l'a observée. Latham la rapporte à son *corbeau de la mer du Sud* (*south-sea raven*) que j'ai décrit dans ce Dictionnaire, à la suite du *corbeau des Terres australes*. Le *corbivau* a le bec très-courbé; les ailes très-longues, et dépassant de trois pouces la queue qui est étagée; le plumage est d'un noir lustré, mais moins foncé sur la gorge et interrompu sur le derrière de la tête par une tache blanche; les pieds sont noirs ainsi que le bec qui a l'extrémité blanche. La femelle est moins grande que le mâle, et ses couleurs sont moins décidées. Elle pond au mois d'octobre, quatre œufs verdâtres, tachetés de brun, dans un nid fort ample et creux, placé sur des arbres ou de grands buissons, composé de branches à l'extérieur et garni intérieurement de matières douillettes. Ce corbeau a le croassement de celui d'Europe et son même goût pour les cadavres; en outre, il a aussi beaucoup d'appétit pour la proie vivante: il attaque, tue les agneaux et les jeunes gazelles, et les dévore après avoir commencé à leur arracher les yeux et la langue. On les voit perchés en grand nombre sur le dos des *buffles*, des *bœufs*, des *chevaux*, des *rhinocéros* et des *éléphans*, qu'ils débarrassent des larves et des insectes qui y sont logés. Ces faits sont tirés de l'*Ornithologie d'Afrique* de M. Levaillant.

Le CORBEAU A COLLIER. Désignation du *choucas* dans quelques ouvrages.

Le CORBEAU COMMUN. *V.* CORBEAU proprement dit.

Le CORBEAU CORNU. *V.* les CALAOS DU MALABAR et des MOLUQUES.

Le CORBEAU DU DÉSERT. Oiseau dont parle le docteur Shaw (Travels of Barbary), et que Sonnini a isolé dans son édition de Buffon. Il a, dit le docteur, la grosseur du *corbeau commun*: le bec et les pieds rouges. Poiret en fait aussi mention dans son *Voyage en Barbarie*, et dit qu'il se trouve du côté de Constantine et vers le désert de Saara. Ne seroit-ce pas le coracias à bec rouge, car il se trouve aussi en Afrique?

Le CORBEAU A DEUX CORNES. Des auteurs font mention d'un CORBEAU à deux cornes que Christine, duchesse de Saxe, entre autres raretés qu'on lui présenta dans la Haute-Hesse, en avoit rapporté.

Le duc de Saxe eut aussi, dans le même temps, un *corbeau* qui avoit une corne sur la tête. Il est très-probable que ces prétendues cornes avoient été implantées sur la tête de ces oiseaux de la même manière que l'on fixe des *ergots* sur la tête des *coqs*.

Le CORBEAU D'ÉGYPTE. C'est, dans le Voyage d'Hasselquitz, un oiseau d'Égypte, dont il est question sous le nom d'ATTHIS (*V.* ce mot) ; mais qui n'est pas un *corbeau*, comme l'a pensé ce voyageur.

Le GRAND CORBEAU, *Corvus major*, pl. 51 des Oiseaux d'Afrique, de M. Levaillant. La couleur générale de ce *corbeau d'Afrique* est d'un noir décidé, luisant sur les ailes et la queue ; le bec est plus fort et plus recourbé que celui du *corbeau d'Europe*. La femelle est un peu plus petite que le mâle, et son plumage est d'un noir plus rembruni.

On voit plus communément ces grands *corbeaux* sur les montagnes de la baie de Saldanha ; ils vivent en petites troupes isolées, se nourrissent de cadavres d'animaux, de tortues de terre, de limaçons et même d'insectes ; ils ont même assez de courage, lorsqu'ils sont réunis, pour attaquer les jeunes *gazelles* et les mettre à mort. Ils nichent sur les rochers. Les femelles pondent quatre à cinq œufs d'un vert sombre, avec des taches brunes.

Latham fait mention (2.e suppl. *To the gen. synop.*) d'un *corbeau* figuré par Sparmann (*Mus. carls.*), lequel se trouve en Egypte ; il ne diffère de l'espèce commune qu'en ce qu'il a le menton blanc. On le voit en petites troupes dans les environs de Rosette, mais au mois de février seulement.

Le CORBEAU DES INDES. Dans Bontius, c'est le nom du CALAO DES MOLUQUES.

Le CORBEAU MARIN. Dénomination vulgaire du CORMORAN, à cause de sa couleur noire. *V.* ce mot.

Le CORBEAU DE MER. C'est vulgairement le PÉLICAN. On donne aussi le même nom au CORMORAN.

Le CORBEAU DE MONTAGNE. Nom vulgaire du CASSE-NOIX.

Le CORBEAU NOIR ET BLANC DE L'ÎLE FÉROÉ, *Corvus leucophæus*, Vieill., a été donné par les auteurs pour une variété du *corbeau commun ;* mais c'est, selon moi, une race particulière qui ne s'allie point avec les *corbeaux noirs*, quoique ceux-ci habitent dans les mêmes contrées, et qui se tient toujours isolée ; elle en diffère encore par plus de grosseur et de longueur, par son bec plus fort, plus long et plus arqué. On ne doit pas non plus le confondre avec les variétés noires et blanches de notre corbeau ; car, outre les différences indiquées ci-dessus, son plumage est

tacheté régulièrement de noir et de blanc, tandis que ces deux couleurs sont, chez les autres, distribuées sans ordre.

Cette race est la plus féroce et la plus carnassière de toutes; elle fait souvent sa proie des agneaux, et elle ose même attaquer les brebis et les veaux, lorsque les grands hivers la privent de sa nourriture habituelle. Ce sont, sans doute, ces oiseaux dont parlent des voyageurs, lorsqu'ils disent avoir vu dans les contrées boréales de l'Europe des corbeaux qui arrachoient les yeux aux moutons et leur déchiroient le ventre. Ce corbeau a deux pieds environ de longueur totale, et est aussi gros qu'une forte poule; le bec a trois pouces un quart de long, le tarse trente-six lignes, et le doigt du milieu dix-huit; les plumes qui s'avancent sur les narines, le dessus et les côtés de la tête, la gorge, le ventre, les couvertures inférieures et une partie de la queue, les couvertures supérieures des ailes, les pennes primaires et plusieurs secondaires sont d'un blanc pur; le reste du plumage est d'un beau noir avec des reflets bleus, particulièrement sur le devant du cou et sur la poitrine; les plumes de ces deux parties sont longues, étroites et pointues; le duvet de toutes les plumes du corps est gris; le bec, l'iris et les pieds sont noirs.

Le Corbeau de nuit. Nom vulgaire, appliqué par des auteurs à l'Engoulevent, par d'autres à la Hulotte, et par Albin au Bihoreau.

Le Corbeau ossifrague, *Corvus ossifragus*, Wilson, 2.e suppl., pl. 37, f. 2. Cet oiseau de l'Amérique septentrionale se trouve particulièrement sur les côtes maritimes de la Géorgie. Il y reste pendant le jour, et il se retire dans l'intérieur des terres au coucher du soleil. Sa voix est plus rauque et plus gutturale que celle du *corbeau commun*, et il en varie les tons lorsqu'il s'envole. Il a seize pouces de longueur totale, et deux pieds neuf pouces d'envergure; le plumage, le bec et les pieds noirs; le menton dénué de plumes à la base de la mandibule inférieure; la supérieure échancrée près de la pointe, et toutes les deux à bords rentrans en dedans vers le milieu; les yeux très-petits, situés près de l'angle de la commissure du bec, et de couleur noisette; les cils soyeux et longs; les pieds robustes; les ongles grands, forts et crochus. La femelle ressemble au mâle.

Le Corbeau de paradis. *V.* Tyran savana.

Le Corbeau rhinocéros. *V.* Calao rhinocéros. (s.)

Le Corbeau solitaire. C'est, dans Adanson, le Corbeau proprement dit.

Le Corbeau des terres australes, *Corvus australis*,

Lath. Cet oiseau, remarquable par son bec plus épais à sa base, et plus comprimé sur les côtés que celui du *corbeau commun*, a les plumes de la gorge molles et très-peu serrées entre elles; le bec, les pieds, la tête et tout le corps noirâtres; les pennes des ailes tirent sur le brun; longueur, dix-huit pouces environ.

Cette espèce habite les îles des Amis. Latham (*Suppl. to gen. synopsis*) lui rapporte un *corbeau* qui se trouve dans les mêmes contrées; mais il en diffère en ce que son bec est en dessus conformé comme celui de l'*ani*; mais il n'a pas l'arête acérée, elle est au contraire arrondie; son plumage est d'un noir profond, excepté sur le haut du cou, où l'on remarque une espèce de croissant blanc.

Cet oiseau a les plus grands rapports avec le *corbeau corbivau*; aussi Latham les donne l'un et l'autre pour des individus de la même espèce.

Le CORBEAU VAUTOURIN. *V.* CORBEAU CORBIVAU.

La CORNEILLE AQUATIQUE. Nom que, dans quelques cantons, on applique à la *corneille mantelée*, parce qu'elle fréquente les bords des rivières et des fleuves.

La CORNEILLE BLEUE d'Edwards, est le ROLLIER.

La CORNEILLE DE BOIS DES CANTONS SUISSES. C'est, dans Albin, le prétendu CORACIAS HUPPÉ.

La CORNEILLE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. Cette *corneille* ne diffère du *freux* qu'en ce qu'elle a le devant de la tête garni de plumes, tandis que dans celui-ci cette même partie en est dépourvue; de plus elle en a les mêmes habitudes. Est-ce bien une espèce distincte, puisque les jeunes freux lui ressemblent totalement dans leur première année, et même les adultes, quand ils sont tenus en domesticité?

La CORNEILLE CENDRÉE DE ROYSTON. *V.* CORNEILLE MANTELÉE.

La CORNEILLE CHAUVE. *V.* CORNEILLE FREUX.

La CORNEILLE CORBINE, *Corvus corone*, Lath., pl. enl. de Buff. n.° 483, a dix-huit pouces de longueur; le plumage totalement noir, à reflets violets; l'iris couleur de noisette; le bec noir, ainsi que les pieds. La femelle est un peu plus petite que le mâle. La *corbine* se rapproche beaucoup plus du corbeau que du freux, par son instinct, son appétit, et par ses habitudes, par la nature de ses plumes et leurs couleurs; c'est au point qu'au premier aperçu on ne peut guère les distinguer que par la taille; cependant il y a entre eux d'autres disparités; outre que le corbeau a la taille plus longue et est près de moitié plus gros, les plumes de sa poitrine sont étroites et pointues, tandis que cette corneille a les mêmes plumes larges et arrondies vers le

bout. Celles de la gorge et du devant du côu sont conformées de même dans ces deux oiseaux. Ils diffèrent encore l'un de l'autre par les proportions des pennes primaires des ailes. La première rémige, chez la corbine, est plus courte que la neuvième ; la deuxième que la sixième ; la troisième que la cinquième ; la quatrième est la plus longue de toutes. Le corbeau a la première rémige et la septième égales ; la deuxième plus longue que la quatrième ; et la troisième la plus longue de toutes.

Les corbines passent l'été dans les grandes forêts, d'où elles ne sortent que pour chercher leur nourriture. Tout leur convient: insectes, charogne, vers, poissons, grains, fruits et œufs d'oiseaux: ce sont surtout ceux de perdrix, dont elles sont le plus friandes; aussi en font-elles une grande consommation. Comme dans les grands froids, principalement lorsque la terre est couverte de neige, elles font la chasse aux perdrix, et ne laissent pas que d'en détruire, on peut dire qu'elles ne sont pas les moins nuisibles des oiseaux de proie. Enfin elles dévastent les noyers dont elles enlèvent les noix, qu'elles cassent en les laissant tomber d'une certaine hauteur, ou qu'elles ouvrent à coups de bec en les fixant entre leurs serres. En hiver elles vivent avec les corneilles mantelées et les freux, et des mêmes substances; c'est alors qu'elles s'approchent plus fréquemment des habitations ; mais elles se tiennent plus volontiers dans les terres labourées, errent pêle-mêle avec nos troupeaux, et cherchent à la suite de la charrue, les vers et les larves de hannetons que le soc met à découvert. Le soir, elles se rassemblent de tous côtés, et se retirent dans les forêts où elles passent la nuit à la cime des plus grands arbres qu'elles paroissent avoir adoptés, car c'est toujours sur les mêmes qu'elles se retirent; le matin elles se dispersent dans les campagnes jusqu'à trois lieues à la ronde. Vers le mois de février, elles s'accouplent, disparoissent de la plaine et s'éloignent beaucoup moins des forêts ; alors, toute société est rompue ; elles se séparent deux à deux, se partagent une forêt, de manière que chaque couple occupe un arrondissement d'environ un quart de lieue, dont tout autre est exclus, et dont il ne s'absente que pour chercher sa pâture. On prétend que ces oiseaux restent appariés toute leur vie. Ils placent leur nid tantôt vers la cime des arbres, tantôt vers le milieu ; il en est même qui ne le mettent qu'à sept ou huit pieds de terre ; généralement, ils préfèrent les arbres moyens à ceux qui dominent dans les forêts. Le fond et l'extérieur du nid sont composés de petites branches et d'épines entrelacées, grossièrement mastiquées avec de la

terre et du crottin de cheval; le dedans est construit avec plus de soin; il est matelassé avec du chevelu de racines. La ponte est de cinq à six œufs, d'un vert bleuâtre, marquetés d'un grand nombre de taches et de traits de couleur obscure; le mâle et la femelle les couvent alternativement pendant trois semaines, époque où les petits naissent presque nus, le bout du bec et les ongles jaunes, les coins de la bouche d'un blanc sale, le reste du bec et les pieds rougeâtres; le mâle et la femelle veillent avec le plus grand soin à leur conservation, et combattent avec fureur les buses ou cresserelles qui veulent en approcher; quelquefois même ils viennent à bout de les tuer, en leur crevant la tête à coups de bec, à ce qu'assure Montbeillard. Ils se battent aussi, ajoute-t-il, avec les pie-grièches; mais celles-ci, quoique plus petites, sont si courageuses, qu'elles viennent souvent à bout de les vaincre, de les chasser et d'enlever leur couvée. Les corbines continuent leurs soins à leurs petits bien au-delà du temps où ils sont en état de voler; aussi cette espèce ne fait qu'une couvée par an, à moins que la première n'ait été détruite au printemps. La famille ne se sépare pas pendant la première année, c'est-à-dire jusqu'au retour de la belle saison, et ce sont toutes ces familles réunies ensemble, qui composent les bandes nombreuses que l'on voit en automne et pendant l'hiver. Comme le corbeau, cet oiseau apprend à parler, et devient aussi familier; comme lui, il dérobe tout ce qui brille, et fait des provisions de ce qu'il ne peut consommer.

L'espèce est répandue sur les deux continens; mais en Amérique, elle ne dépasse guère le Mexique; du moins on ne dit pas les avoir trouvées dans la partie méridionale. Elle est très-commune depuis la Louisiane jusqu'à la baie d'Hudson. Comme il y a des corbeaux blancs et des corbeaux variés, il y a aussi des corbines blanches et des corbines variées de noir et de blanc. Ces variétés accidentelles se rencontrent quelquefois en France; mais elles sont plus communes dans le Nord, et surtout dans l'Islande.

Chasse aux corbines. — Comme ces oiseaux sont fort rusés, qu'ils ont l'odorat très-subtil, et qu'ils volent ordinairement en grandes troupes, ils se laissent difficilement approcher, et ne donnent guère dans les piéges qu'on leur tend: cependant on en attrape quelques-uns à la pipée, en imitant le cri de la chouette, et tendant les gluaux sur les plus hautes branches, ou bien en les attirant à la portée du fusil, par le moyen d'un grand-duc ou tel autre oiseau de nuit, qu'on élève sur des juchoirs dans un lieu découvert. On les détruit en leur jetant des fèves de marais dont elles sont

très-friandes, et que l'on a eu la précaution de garnir en dedans d'aiguilles rouillées. Mais la façon la plus singulière de les prendre, est celle-ci, qui fait connoître le naturel de l'oiseau. Pour cette chasse, il faut avoir une corbine vivante; on l'attache solidement contre terre, les pieds en haut, par le moyen de deux crochets qui saisissent de chaque côté l'origine des ailes: dans cette situation pénible, elle ne cesse de s'agiter et de crier; les autres corneilles ne manquent pas d'accourir de toutes parts à sa voix, comme pour lui donner du secours; mais la prisonnière, cherchant à s'accrocher à tout pour se tirer d'embarras, saisit avec le bec et les griffes qu'on lui a laissées libres, toutes celles qui s'approchent, et les livre ainsi à l'oiseleur.

On se procure encore une chasse amusante en les prenant avec des cornets de papier appâtés de viande crue. Lorsque la corneille introduit sa tête pour saisir l'appât qui est au fond, les bords du cornet qu'on a eu la précaution d'engluer, s'attachent aux plumes de son cou; elle en demeure coiffée, et, ne pouvant se débarrasser de ce bandeau qui lui couvre entièrement les yeux, elle prend l'essor et s'élève en l'air presque perpendiculairement, jusqu'à ce qu'ayant épuisé ses forces, elle retombe de lassitude, et toujours fort près de l'endroit d'où elle étoit partie.

Autre chasse. — Pour celle-ci, l'on s'habille de noir; on monte sur des arbres ébranchés et fréquentés ordinairement pendant la nuit par des corneilles. Deux ou trois personnes vont secouer les arbres où il y en a le plus; et ces oiseaux épouvantés quittent leur asile, prennent les hommes habillés de noir montés sur d'autres, pour des groupes des leurs, vont se placer à l'entour, et il est aisé de les saisir et de les tuer. Cette chasse, décrite par Chomel, dans son *Dictionnaire économique*, ne mérite pas grande confiance, et doit être d'une réussite difficile. Il n'en est pas de même de celle qui suit, car les procédés qu'on emploie détruisent beaucoup de corneilles; mais comme il en peut résulter de grands inconvéniens, elle doit être faite avec de grandes précautions. L'on hache de la viande, et on la mêle avec de la noix vomique en poudre. On laisse ces deux substances se pénétrer et s'incorporer pendant vingt-quatre heures. On en forme des boules que l'on répand sur les terres que les corneilles fréquentent, où elles s'empoisonnent en les dévorant. Comme les chiens peuvent s'empoisonner à ces dangereux appâts, on ne peut les guérir qu'en les forçant de boire de l'eau dans laquelle on a mêlé du vinaigre, du jus de citron ou quelque autre acide. Si l'on ne trouvoit ce moyen de destruction imprimé dans tous les livres qui traitent des diverses chasses, je me serois bien gardé d'en parler; mais

elle doit être prohibée ; puisqu'il en peut résulter la perte d'animaux utiles, surtout des chiens de berger qui en sont presque toujours les premières victimes. Il me semble que, pour se défaire d'oiseaux qui ne sont nuisibles que parce qu'ils détruisent le gibier, et particulièrement les perdrix, il suffit, pour en diminuer le nombre, d'ordonner aux gardes-chasse, au temps de la ponte, de tirer à balles dans le nid; et ils tueront aisément la mère posée sur les œufs ou sur les petits. Cette manière de les chasser en détruit autant, et même plus que le procédé dont je viens de parler.

La Corneille de Cornouaille. *V.* Coracias a bec rouge.

La Corneille a duvet blanc, *Corvus leucognaphalus*, Daudin, se trouve à Porto-Ricco. Tout son plumage est noir à l'extérieur, et blanc sur le duvet des plumes de la poitrine et du ventre. S'il n'existe aucune autre dissemblance entre cette espèce et les corneilles à duvet blanc, dont parle Dampierre, il paroît qu'elle ne seroit point particulière aux Antilles, puisqu'elle se trouveroit aussi à la Nouvelle-Guinée.

La Corneille freux ou frayone, *Corvus frugilegus*, Lath., pl. enl. de Buffon, n.° 484, a un pied cinq pouces et demi de longueur; tout son plumage est noir, avec des reflets pourprés sur le corps et les ailes, moins éclatans sur les parties inférieures et verts sur la queue; l'iris bleuâtre; le bec, les pieds et les ongles noirs. Son bec est presque aussi long, mais plus grêle et plus droit que celui de la corbine; il est comme râpé, et dégarni à la base, dans l'oiseau d'un an, des plumes qui s'étendent dans l'autre jusque sur l'ouverture des narines; non-seulement la base des mandibules est nue, mais encore la partie antérieure de la tête jusqu'aux yeux. Cet oiseau, vivant principalement de graines, de petites racines et de petits vers, a l'habitude d'enfoncer son bec fort avant dans la terre pour chercher sa nourriture; le frottement continuel qui en résulte brise les plumes, et à la longue en détruit le germe. Cette peau nue, qui paroît couverte d'une matière blanche et farineuse, distingue très-bien le freux adulte du jeune; car celui-ci, jusqu'après sa première mue, a les narines et le front couverts de plumes comme la corbine, avec laquelle on le confond au premier aspect; mais, dès l'automne, la base de son bec commence à se dépouiller de plumes, et à la fin de l'hiver, l'on ne peut plus le distinguer du vieux. Cette espèce n'est point carnivore, aussi ne touche-t-elle jamais aux charognes; mais elle cause du dommage dans les terres nouvellement ensemencées, ce qui l'a fait proscrire dans plusieurs pays; ce-

pendant elle rend aussi de grands services à l'agriculture, en détruisant les vers de terre et une grande quantité de larves de hannetons, et d'autres coléoptères qui rongent les racines des plantes utiles. Je crois, comme les auteurs de la *Zoologie britannique*, que les freux font plus de bien que de mal; car les récoltes, dans les lieux où ils sont plus nombreux, ne paroissent nullement en souffrir. Comme le geai, ils ont l'habitude d'enfouir le gland; et, comme lui, ils ne se souviennent pas toujours de l'endroit où ils l'ont enterré; mais au printemps, ils savent bien le retrouver lorsqu'il commence à sortir de terre; et de tout ce qu'ils ont semé, très-peu échappe à leur recherche.

Ces oiseaux vivent toute l'année en société; ils forment, à l'automne, des troupes si nombreuses, que quelquefois l'air en est obscurci; ces troupes le sont d'autant plus à cette époque et pendant l'hiver, que ceux qui habitent le Nord viennent passer cette saison dans nos contrées; les freux qui restent en France commencent à nicher au mois de mars, et placent leurs nids près les uns des autres; il n'est pas rare d'en voir dix à douze sur le même arbre; mais, ainsi que nous le voyons tous les jours dans les animaux d'autre espèce qui vivent en société, il se trouve parmi eux des êtres qui guettent sans cesse le moment de s'approprier le travail des autres. C'est pourquoi, lorsqu'un couple appareillé travaille à la construction du nid, l'un des deux reste toujours pour le garder, tandis que l'autre va chercher les matériaux nécessaires; sans cela il seroit bientôt pillé et détruit. La ponte est de quatre à cinq œufs, d'un vert clair tacheté et rayé de brun; le mâle partage le travail de l'incubation, et a des attentions pour sa femelle; tandis qu'elle couve, il lui dégorge les alimens qu'il tient en réserve dans une espèce de poche formée par la dilatation de l'œsophage; et c'est ainsi qu'ils apportent la nourriture à leurs petits. Il est désagréable de les avoir pour voisins, surtout à l'époque des couvées, car ce sont alors des oiseaux très-criards; dans d'autres temps, ils ne font entendre leur voix, plus grave que celle des corbines, que lorsqu'ils se jouent dans les airs, ou le soir pour se rallier. On a de la répugnance pour leur chair, parce qu'en les confondant avec les corbeaux et les autres corneilles, on croit que, comme eux, ils vivent de charogne; mais elle n'est pas mauvaise lorsqu'ils sont gras; les jeunes, surtout au moment qu'ils quittent le nid, sont bons, et même délicats. On les mange ordinairement en fricassée comme les poulets. Les freux, dès que les couvées sont finies, et que leurs petits sont en état de les suivre, quittent nos contrées, et ne reparoissent qu'au mois de sep-

tembre ; cette habitude leur est commune avec les choucas. C'est, sans doute, cette disparition de deux à trois mois, qui les a fait regarder par des ornithologistes comme des oiseaux de passage en France; du moins, s'ils le sont dans certains cantons, ce n'est pas en Normandie, où ils restent pendant les trois quarts de l'année ; il en est même qui ne quittent jamais les lieux où ils sont nés, mais c'est le très-petit nombre.

On prend les freux avec les mêmes piéges que les corbines, et on les détruit plus aisément pendant les couvées ; hors ce temps, ils sont aussi défians, et on ne les approche que par surprise.

L'espèce est répandue dans toute l'Europe ; mais elle est rare dans les parties méridionales; on la rencontre fréquemment en Danemarck, en Russie, et dans l'Asie septentrionale.

On retrouve dans ces corneilles les mêmes variétés que dans les corbines; les unes sont toutes blanches, d'autres variées de cette couleur et de noir ; enfin Latham fait mention d'un freux dont les teintes se rapprochent de celles qui dominent dans le plumage du geai.

Comme j'ai vu très-souvent confondre la corbine et le freux, quand il a sa tête totalement emplumée, et ses narines couvertes par les plumes sétacées dirigées en avant, et au point de douter de l'existence de celui-ci, comme espèce particulière, tant ils se ressemblent, alors je vais entrer dans quelques détails qui, j'espère, suffiront pour les bien distinguer.

La corbine a, 1.° le bec de la longueur de la tête, et la mandibule supérieure entaillée sur chaque côté, vers le bout, courbée à la pointe, couvrant et outre-passant l'inférieure : 2.° la première rémige plus courte que la neuvième ; la deuxième, que la sixième ; la troisième, que la cinquième, qui est presque égale à la quatrième, la plus longue de toutes.

Chez le freux, 1.° la tête est moins grosse que celle de la corbine ; 2.° le bec moins fort, plus long que la tête, très-entier et à pointe droite; 3.° la première rémige est plus longue que la neuvième ; la deuxième, que la sixième ; la troisième, que la cinquième, et aussi longue que la quatrième, qui est la plus allongée de toutes. Si on consulte le vêtement de ces deux oiseaux, on voit que les plumes de la gorge et du devant du cou sont de texture différente. Les plumes de la corbine sont roides et terminées en pointe, tandis que le freux les a soyeuses, arrondies à l'extrémité et à barbes, en quelque sorte, décomposées. Outre ces diffé-

rences, on en remarque encore dans la teinte des yeux; celui-ci a l'iris bleuâtre, et l'autre de couleur noisette. Quant au genre de vie, aux mœurs, aux habitudes, il faut consulter leurs articles, et l'on y trouvera encore des disparités plus prononcées.

La CORNEILLE A GORGE BRUNE, *Corvus dauricus*, *var.*, Latham. On doit la connoissance de cet oiseau à M. Pallas, qui l'a vu dans les contrées du lac Baïkal. Des naturalistes regardent cette corneille comme une variété de celle du Sénégal; d'autres, comme la femelle : cependant le voyageur Levaillant nous l'a fait connoître sous un plumage un peu dissemblant. Quoi qu'il en soit, celle-ci se trouve assez souvent au milieu des bandes d'autres corneilles. Elle est généralement noire, excepté le haut du cou et la gorge, qui sont de couleur brune.

La CORNEILLE D'HIVER. *V.* CORNEILLE MANTELÉE.

La CORNEILLE HOCIZANA, *Corvus mexicanus*, Lath., est plus grosse que notre choucas, et est entièrement d'un noir changeant en bleu éclatant; le bec, les pieds et les ongles sont d'un noir mat. Cet oiseau, que l'on ne connoît que par Fernandez, porte au Mexique le nom d'*hocizanatli*, dont Buffon a fait par abréviation celui d'*hocizana*. On dit qu'il est aussi babillard que notre pie, qu'il a la voix forte et sonore, et qu'il se plaît près des habitations.

On ne peut rapporter l'hocizana à la pie de la Jamaïque, ou QUISCALE, *Gracula quiscala*, comme l'a pensé un ornithologiste moderne, puisque le quiscale est d'un tiers moins gros que le choucas, n'est point un oiseau babillard, a la voix plaintive, et que tout son plumage jette des reflets non-seulement bleus, mais verts, pourpres et violets. D'après cela, on ne peut donc se dispenser de regarder l'hocizana comme une espèce distincte, ainsi que l'a jugé Fernandez, qui a observé ces deux oiseaux, et a distingué le quiscale par le nom de *tequixquiacazanalt*; il lui donne encore la dénomination d'*étourneau des lacs salés*, lieux qui sont réellement, dans un certain temps, son domicile de préférence. Un autre rapprochement, fait par Latham et Gmelin, ne me paroît pas juste; ils rapportent à l'hocizana une espèce de corneille dont Pernetty fait mention dans son *Voyage aux îles Malouines*, et que les Portugais du Brésil appellent *criard*. Le plumage de cet oiseau, suivant Pernetty, est d'un beau bleu tendre, et sa taille, celle du corbeau. Cette corneille ne seroit-elle pas une de celles qui se trouvent dans les Etats-Unis? La proximité de ces deux contrées me le fait soupçonner.

La CORNEILLE DE LA JAMAÏQUE, *Corvus jamaïcensis*, Lath.

Son plumage est du même noir que celui de la corbine : elle a seize pouces de longueur totale ; sa nourriture étant pareille à celle du freux et de la corneille mantelée, ne laisse aucun doute sur la famille à laquelle appartient cet oiseau, quoiqu'il ait la queue plus courte et le bec plus petit que notre corneille noire. Ainsi que le corbeau, cette espèce habite les montagnes et descend rarement dans les plaines ; mais elle diffère de toutes les autres par son cri qu'elle fait entendre continuellement, ce qui lui a valu à la Jamaïque le nom de *corneille babillarde* (*chattering crown*). Je soupçonne que c'est la même espèce qui se trouve à Saint-Domingue, où elle plane continuellement au-dessus des mornes les plus élevés.

La CORNEILLE MANTELÉE, *Corvus cornix*, Lath., pl. enl. de Buff., n.° 76. Sa taille est un peu au-dessus de celle de la corbine ; sa tête, sa queue et ses ailes sont d'un beau noir à reflets bleuâtres ; une espèce de manteau gris blanc, varié sur quelques individus de taches noires et oblongues, s'étend par-devant et par-derrière, depuis les épaules jusqu'à l'extrémité du corps ; l'iris est d'une couleur cendrée approchant de la couleur de noisette ; le bec, les pieds et les ongles sont noirs. La femelle est un peu plus petite que le mâle ; la couleur noire ne se prolonge pas autant sur le devant du cou, ses reflets ont moins d'éclat, et sa couleur grise prend une nuance plus roussâtre. Les jeunes ne sont pas connus.

Cette corneille se rapproche du corbeau par la texture des plumes du devant du cou et de la poitrine ; de la corbine, par son bec et sa nourriture habituelle ; et du freux, par son genre de vie. Elle diffère de tous ceux-ci par un caractère qui consiste dans les proportions des pennes primaires, dont la première et la neuvième, la deuxième et la sixième sont dans leurs rapports comme celles de la corbine, et les troisième, quatrième et cinquième comme chez le freux.

Cette espèce qui, par son arrivée chez nous, annonce les frimas, nous quitte dès les premiers beaux jours du printemps. Elle se répand en troupes assez nombreuses dans les champs et les prairies, fréquente les rivages de la mer, se réunit souvent avec les freux et les corbines, et vit des mêmes alimens ; la disette seule la force de se nourrir de cadavres ; et elle préfère les poissons que la mer jette sur le rivage, les prend à la surface, ainsi que les mouettes et les goëlands, et s'éloigne même quelquefois des côtes à une distance assez grande. Elle vit aussi de petits crabes, de vers marins et de coquillages que le reflux laisse à découvert ; dans nos champs et nos prairies, elle fait sa nourriture de vers, de testacés, de grenouilles, de limaçons, mange les larves de

la phalène que l'on nomme *calamiteuse* à cause de ses ravages, les larves des tipules qui se logent sous les racines des graminées; enfin, elle détruit beaucoup d'autres animaux nuisibles. Par la consommation que ces corneilles font de ces insectes destructeurs, elles doivent être rangées parmi les oiseaux utiles.

Les corneilles mantelées doivent être regardées, en France et dans une partie de l'Europe, comme oiseaux de passage, puisqu'elles n'y restent que pendant l'hiver. Dès les premiers jours de mars, elles retournent au Nord, et se retirent dans les bois des plus hautes montagnes. Là, comme les corbines, chaque couple s'isole, et place son nid sur les pins et les sapins. La ponte est ordinairement de cinq à six œufs d'un bleu verdâtre avec de nombreuses taches de brun noirâtre. La femelle a pour ses petits le même attachement que les autres corneilles, montre autant d'audace pour attaquer les oiseaux de proie, et autant de courage pour les combattre. Selon Frisch, elle est si attachée à sa couvée, que lorsqu'on coupe par le pied l'arbre où est placé son nid, elle se laisse tomber avec lui, et s'expose à tout plutôt que d'abandonner sa progéniture. Cet oiseau a deux cris, l'un grave, et l'autre aigu, et qui a quelque rapport avec celui du coq. Cette corneille se trouve dans toute l'Europe, comme je l'ai déjà dit; mais il est des contrées au nord et au sud, où elle reste toute l'année, telles qu'en Ecosse, dans l'île de Féroë, et celles de l'archipel de la Grèce. On la retrouve encore en Sibérie, et, selon Latham, sur la terre des Papoux, et même aux îles Moluques, où elle mange le fruit rouge du cannellier. Cette corneille des Papoux ne seroit-elle pas plutôt celle à *scapulaire blanc*, ou *du Sénégal*?

On la prend dans les mêmes piéges que les autres.

La CORNEILLE MARINE. Dénomination vulgaire de la CORNEILLE MANTELÉE, parce qu'elle se tient souvent sur les bords de la mer.

La CORNEILLE DE MER. Nom que l'on donne, dans quelques contrées, au prétendu CORACIAS HUPPÉ. *V.* ce mot.

La CORNEILLE MOISSONNEUSE. *V.* CORNEILLE FREUX.

La CORNEILLE NOIRE. *V.* CORNEILLE CORBINE.

La PETITE CORNEILLE D'ÉGLISE. C'est le nom du CHOUCAS en Normandie.

La CORNEILLE A PLUMES GRISES est très-commune dans la partie orientale et montagneuse de la Sibérie; elle ne diffère de la corbine qu'en ce qu'elle a quelques plumes grises sur le dos. Ces corneilles se joignent aux corbines pendant l'hiver, et se jettent par troupes de plus de vingt sur les poules, et les mettent en pièces.

La Corneille de la Nouvelle Calédonie, *Corvus caledonicus*, Lath. C'est d'après un dessin de la collection de Joseph Bancks, que Latham a décrit cette espèce. Elle a quatorze pouces de longueur; le bec et les pieds noirs; l'iris jaune; le plumage généralement cendré, excepté la queue qui est noire. Si les analogues n'étoient pas quelquefois trompeurs, je croirois que cet oiseau seroit une coracine; mais il faut le voir en nature pour le classer convenablement; en attendant, je le laisse dans le genre où Latham l'a placé.

La Corneille a rabat, *Corvus clericus*, Lath., *Museum carls. fascic.* 1, *tab.* 2. La couleur cendrée de la base du bec de cet oiseau, et une tache blanche sur sa gorge, sont les seules dissemblances qui existent entre son plumage et celui du corbeau et de la corbine. Sa très-grande rareté fait présumer que c'est une variété accidentelle; mais l'est-elle du corbeau ou de la corneille? C'est ce qu'on ignore, puisque Sparmann, qui le premier l'a fait connoître, se tait sur sa grosseur, sur sa taille, ainsi que sur la force de son bec. Cet oiseau a été trouvé en Suède.

La Corneille sauvage. *V.* Corneille mantelée.

La Corneille du Sénégal. *V.* Corneille a scapulaire blanc.

La Corneille a scapulaire blanc, *Corvus dauricus*, Lath., pl. enl., n.° 327 de l'*Hist. nat.* de Buff. Cette espèce se trouve non-seulement au Sénégal, mais encore au Cap de Bonne-Espérance, en Abyssinie, dans plusieurs contrées de l'Asie, en Chine, en Daourie et en Mongolie. Il paroît que c'est la plus familière des corneilles, car dans les villes des Terres australes de l'Afrique, où elle est répandue, elle se tient dans les habitations, et vient même jusqu'aux portes des boucheries. Elle se mêle avec les corbeaux pour dévorer les cadavres, et en a les habitudes. Ainsi qu'eux, elle place son nid sur les arbres et les buissons, et ce qu'il y a de remarquable, c'est que ses œufs sont aussi du même vert et tachetés du même brun, à ce que nous assure Levaillant, dans son *Hist. nat. des Oiseaux d'Afrique.*

Le bec, les pieds, les ongles, la tête, la gorge, le manteau, les ailes et la queue sont noirs avec des reflets bleus sur diverses parties; le reste du plumage est blanc; l'iris d'un brun noisette; les pennes de la queue arrondies. Les ailes étant ployées, vont jusqu'au-delà des trois quarts de la longueur de la queue. L'individu qu'a décrit Montbeillard, les avoit plus courtes. La femelle est un peu plus petite que le mâle; son espèce de scapulaire est moins étendu, et le blanc est moins pur. Longueur totale, onze pouces.

La Corneille tigrée. V. Corneille a scapulaire blanc.

La Corneille versicolore, *Corvus versicolor*, Lath. Latham ayant décrit cet oiseau d'après un dessin, n'a pu constater sa taille; c'est, dit-il, une grande espèce, qui a le bec fort; tout le plumage d'un brun sombre à reflets bleus et rougeâtres, selon les aspects de la lumière; le bec et les pieds sont noirs. Je ne puis assurer que cet oiseau soit bien placé.

Le Chouc, *Corvus spermologus*, Frisch; *Corvus monedula*, var., Lath.; pl. enl. de Buff., n.° 522, et de Frisch, n.° 68, est totalement d'un beau noir qui reflète en vert, en pourpre et en violet, sur les parties supérieures et sur la poitrine; on remarque sur chaque côté de la tête un croissant d'un noir très-foncé, dont la partie concave est tournée vers les yeux, qui sont entourés de petits points blancs; ce croissant et ces points sont très-peu apparens chez la femelle, dont le plumage a moins d'éclat que celui du mâle; c'est la seule différence qui existe entre eux. Frisch, Brisson et Buffon sont très-fondés à donner le *chouc* pour une espèce très-distincte du *choucas* proprement dit. Latham, Gmelin et tous les ornithologistes modernes présentent le premier comme une variéte du second; ils auroient bien dû en donner les motifs, pour nous prouver que cette sorte de réunion est réelle: mais elle est bien loin de l'être; car, non-seulement les choucs, qui tous se ressemblent, ce qui n'indique pas une variété, diffèrent des choucas par leur plumage, mais encore par d'autres attributs qui leur sont propres; 1.° si l'on compare leur plumage à celui des autres, on saisit facilement en quoi ils diffèrent; mais ces dissemblances ne sont point, comme le dit M. Levaillant, les caractères distinctifs des sexes; 2.° la taille du choucas est un peu trapue; celle du chouc est svelte; 3.° aucun choucas n'a, près des yeux, des petits points blancs qu'a celui-ci; 4.° le chouc a les yeux bleuâtres, et le choucas les a blancs; 5.° il est moins gros et moins long; son bec est plus grêle, plus effilé et plus court, ainsi que sa queue, ses tarses et ses doigts. Voici les dimensions comparées de l'un et de l'autre:

	Choucas.		Chouc.	
	pouc.	*lig.*	*pouc.*	*lig.*
Longueur totale..............	13	3	12	6
Bec........................	1	4	1	2
Tarse......................	1	8	1	6
Doigt du milieu.............	1	5	1	4
Queue......................	5	»	4	9
Dépasse les ailes de..........	»	9	1	2

Outre ces différences, il y en a encore d'autres dans les proportions relatives des rémiges : le choucas a la première plus courte que la neuvième, les deuxième, et cinquième égales, la quatrième plus courte que la troisième : chez le chouc, la première est plus longue que la neuvième; la deuxième un peu plus courte que la cinquième; les troisième et quatrième sont égales. Ces deux oiseaux ont les mêmes habitudes, les mêmes mœurs, et vivent des mêmes alimens; ils se plaisent, l'un et l'autre, dans les vieux châteaux abandonnés et dans les tours des églises; mais le chouc est sédentaire dans le pays qu'il habite, tandis que le choucas le quitte pendant plusieurs mois de l'année; son espèce est moins nombreuse; elle se trouve dans plusieurs provinces du Sud de la France, où je l'ai vue; mais on ne la voit jamais à Paris, ni en Lorraine, quoi qu'en dise M. Levaillant, ni dans aucune de nos provinces septentrionales, dans lesquelles les choucas sont très-nombreux.

Le Choucas proprement dit, *Corvus monedula*, Lath., pl. enl. de Buff., n.° 520. Nous retrouvons dans le mâle et la femelle de cette espèce, la même fidélité, le même attachement que nous avons remarqués dans les Bouvreuils (*Voy.* ce mot); ce qu'on rencontreroit encore dans beaucoup d'autres oiseaux, s'ils étoient mieux observés. « Une fois appariés, ils ne se quittent plus; dès les premiers jours du printemps, ils se recherchent avec empressement, se parlent sans cesse, joignent leur bec comme pour se baiser, se caressent de mille manières, essayent toutes les façons de s'unir avant de se livrer à la dernière union, et se préparent à remplir le but de la nature par tous les degrés du désir, par toutes les nuances de la tendresse; ils ne manquent jamais à ces préliminaires, non pas même dans l'état de captivité. » C'est ainsi que Montbeillard peint leurs amours. Chaque couple ne s'isole point, comme font la plupart des autres espèces; tous placent leur nid les uns près les autres sur les grands arbres ou dans les trous les plus voisins d'un même édifice; mais ils préfèrent aux arbres les rochers, le comble d'un vieux château abandonné, les tours des églises les plus élevées; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que, parmi celles-ci, ils donnent la préférence à celles qui sont d'une structure gothique, quoique les autres, construites à peu près sur le même modèle, semblent, par la hauteur et la capacité, leur présenter un asile aussi favorable. Lorsque cette ressource leur manque, ils nichent dans les rochers, et même dans des trous de lapin, si l'on en croit Pennant, et Latham d'après lui; ce dernier ajoute que dans l'île d'Ely,

où il n'y a point d'édifice (ni sans doute de terriers), ils le placent dans les cheminées.

Les choucas disparoissent vers les mois de juin et de juillet, et cela, immédiatement après les couvées; du moins ils ne fréquentent plus alors les tours des églises, et l'on n'en rencontre que très-rarement dans les champs. Ils reviennent à l'automne visiter leur ancien domicile, mais seulement au milieu du jour, et se répandent dans les terres nouvellement labourées, où on les voit souvent à la suite de la charrue. J'ai remarqué que pendant l'été, ces oiseaux ne passent point la nuit sur les tours, ni les mâles, dans le temps de l'incubation. Les femelles seules y restent; et dès que leurs petits peuvent, sans inconvénient, supporter la fraîcheur de la nuit, elles les quittent le soir, vont avec les autres se coucher dans les bois de haute futaie, et les y conduisent dès qu'ils peuvent voler.

A ces choucas indigènes à la France, se joignent ceux qui n'habitent l'Allemagne et les autres pays du Nord que pendant les beaux jours, et, tous ensemble, forment ces grandes troupes qu'on voit souvent avec les *freux*, mais formant toujours des bandes distinctes : comme ceux-ci, ils ne cessent de crier en volant; leur cri est plus aigu et plus perçant; il paroît avoir influé sur la plupart des noms qu'on leur a donnés dans différentes langues; mais ils ont encore une autre inflexion de voix, et on les entend quelquefois crier, *tian tian tian*.

Ces oiseaux sont très-peu carnivores, et ils ne touchent aux cadavres que dans une très-grande disette de leur nourriture habituelle. Ils vivent de vers de terre, d'insectes, principalement de scarabées, de graines et de fruits.

L'on prétend que les choucas font deux couvées par an, ce qui est possible dans certains pays; mais en Normandie, et à Paris, où j'ai eu occasion de les observer, ils n'en font qu'une. La ponte est de quatre ou six œufs, marqués de quelques taches brunes sur un fond verdâtre; le mâle et la femelle couvent alternativement, et apportent la même affection pour soigner et nourrir leurs petits. Ainsi que les corneilles, ces oiseaux n'ont point de jabot pour contenir la nourriture qu'ils réservent à leurs petits; mais la nature y a pourvu en donnant à l'œsophage une dilatation qui leur en tient lieu, ce dont ils ont besoin, puisque, presque toujours, le nid est très-éloigné des lieux où ils trouvent leurs alimens. Le choucas se prive facilement, apprend à parler sans peine, et semble se plaire dans l'état de domesticité, puisque, étant libre, il ne cherche point à rejoindre ses sem-

blables. Comme les corbeaux et les pies, il cache la nourriture qu'il ne peut consommer, dérobe les pièces de monnoie et tout ce qui brille à ses yeux.

Cette espèce, répandue dans toute l'Europe, habite aussi la partie occidentale de la Sibérie, et se trouve, mais en petit nombre, auprès du lac Baïkal. Sa grosseur est celle du pigeon, et sa longueur de treize pouces un quart; le bec est noir; l'iris blanchâtre; un noir changeant en violet couvre le sommet de la tête, le dos, le croupion, les couvertures, les pennes des ailes et de la queue; mais sur celles des ailes on remarque aussi des reflets verts; la couleur de l'occiput et du dessus du cou tire au cendré; la gorge est noire, et chaque plume a dans son milieu un trait longitudinal blanchâtre; la teinte noire qui est répandue sur les autres parties du corps est moins foncée et beaucoup moins brillante; les pieds sont pareils au bec; la seule différence qui distingue la femelle du mâle, consiste dans les reflets qui sont moins apparens. On signale plusieurs variétés qui, d'après leur grande rareté, me paroissent accidentelles; tels sont : le *Choucas à collier;* le *Choucas blanc varié*, qui ressemble au vrai choucas, à l'exception des ailes qui sont blanches, et du bec qui est crochu; le *Choucas brun clair à gros des ailes blanc;* le *Choucas tout noir à occiput blanc;* enfin, le *Choucas du plus beau noir, à pieds et bec d'un rouge de carmin*, que Gmelin a vu dans son voyage en Sibérie. Cet oiseau, d'après la couleur de son plumage et de ses pieds, paroît avoir plus d'analogie avec le suivant.

Le Choucas des Alpes. *V.* Choquard.

Le Choucas columbia, *Corvus columbiana*, Wilson, Ornithologie américaine, tom. 3, pl. 20, fig. 2. Ce choucas de l'Amérique septentrionale ayant été trouvé sur les bords de la rivière Columbia, on lui en a appliqué le nom. Wilson l'appelle, en anglais, *clark's crown.* Le seul individu que l'on connoisse est à Philadelphie, dans la collection de Péal; il est remarquable, dit l'auteur cité ci-dessus, par la puissance de ses serres, qui se rapprochent de celles des faucons; ce qui fait présumer qu'il vit de proie vivante. En effet, il se nourrit de poissons qu'il pêche sur les bords de la mer et des fleuves, où il se tient en troupes nombreuses. C'est une espèce aussi criarde que celle du choucas d'Europe, avec laquelle elle a des rapports par sa taille et ses formes. Ce choucas a treize pouces anglais de longueur totale; la tête, le cou, le dessus et le dessous du corps d'une teinte isabelle, légère et soyeuse, mais plus foncée sur la poitrine et sur le ventre; les ailes, la première penne latérale de la queue, ainsi que les barbes internes des pennes voisines, d'un noir à reflets couleur d'a-

cier; les pennes secondaires, à l'exception des trois les plus proches du corps, sont blanches à leur extrémité, dans un pouce d'étendue; ce qui donne lieu à une marque de cette couleur, lorsque l'aile est en repos; la queue est arrondie, et ses dix pennes intermédiaires sont d'un blanc pur; le croupion est de cette couleur; le bec d'un brun de corne; les pieds sont noirs; les ongles pareils, très-forts et crochus, surtout celui du milieu et le postérieur.

Le Choucas gris du Bengale, *Corvus splendens*, Vieill. Taille du choucas d'Europe : front, sommet de la tête, gorge, jambes, ailes, queue, bec et pieds noirs; reste du plumage d'un gris de perle sombre; plumage très-lustré.

Le Choucas moustache, *Corvus hottentotus*, Lath., pl. enl. de Buff., n.° 226, est très-remarquable par les poils noirs, longs et flexibles qui naissent de la base de la mandibule supérieure, et qui sont trois fois plus longs que le bec; outre plusieurs autres poils plus courts, roides et dirigés en avant, qui environnent cette même base jusqu'aux coins de la bouche; des plumes longues et étroites partent de la partie supérieure du cou, glissent et se jouent sur le dos, suivant que le cou prend différentes situations, et forment à l'oiseau une espèce de crinière; le bec, les pieds et les ongles sont noirs, ainsi que tout le plumage, qui est changeant comme celui des choucas ; mais la queue est à proportion plus longue que celle d'aucun d'entre eux, et les ailes pliées n'atteignent qu'à la moitié de sa longueur. Brisson dit que cet oiseau a été envoyé du Cap de Bonne-Espérance; mais il n'est pas certain qu'il se trouve dans cette partie de l'Afrique; car M. Levaillant nous dit que, quelques recherches qu'il ait faites, quelques informations qu'il ait prises, il n'a pu le découvrir, ni trouver quelqu'un qui le connût. (v.)

CORBEAU. On donne aussi ce nom à des poissons des genres Sciène, *Sciœna nigra*, Linn., et Trigle, *Trigla hirudo*, Linn. (b.)

CORBEDWYN. Nom gallois du Bouleau nain, *Betula nana*, L. (ln.)

CORBEILLE, *Corbis*. Genre de coquille bivalve, établi par Cuvier, aux dépens des Vénus. Ses caractères sont : coquille transversalement oblongue ; de fortes dents dans le milieu de sa charnière, et des lames latérales très-marquées; surface extérieure treillissée.

La Vénus frangée sert de type a ce genre, qui renferme plusieurs espèces vivantes et fossiles.

Le Pétoncle grenu est encore une corbeille. (b.)

CORBEILLE-CŒUR-EN-ARCHE, *Arca granosa*. Espèce de coquille bivalve. *V.* Arche. (ln.)

Desève del.

Vᵉ Tardieu Sculp.

1. Concholepas péruvien.
2. Cone musique.
3. Cone ceinture bleue.
4. Cone drap d'or.
5. Cone aile de Papillon.
6. Cone mosaique.
7. Corbule unie.
8. Crassatelle fossile.
9. Cucullée crassatine.
10. Cyclostome scalata.

CORBEILLE-HUITRE. Nom vulgaire d'une coquille du genre PEIGNE, *Pecten orbicularis.* (LN.)

CORBEILLE DES INDES, *Arca senilis.* Espèce de coquille bivalve. (LN.)

CORBEILLE D'OR. C'est l'*alyssum saxalile* cultivé dans les parterres. Dès le premier printemps elle se couvre de fleurs jaunes d'un charmant effet. (LN.)

CORBEJEAU. *V.* CORBIGEAU. (V.)

CORBEL. Nom ancien du CORBEAU. (V.)

CORBEL, CORBELLO et CORBEZZOLA. Différens noms de l'ARBOUSIER, *Arbutus unedo*, L., ou de son fruit, en Italie. (LN.)

CORBI-CALAO de Levaillant, *Oiseaux d'Amérique et des Indes*, pl. 24, (*Merops corniculatus*, Latham et Shaw), est un oiseau de la Nouvelle-Hollande, du genre CRÉADION institué par M. Vieillot, et du genre PHILEDON établi par M. Cuvier. *V.* CRÉADION, (DESM.)

CORBICHET. Nom breton du COURLIS. (V.)

CORBICHONIA. Nom donné, par Scopoli, à l'*Orygia* de Forskaël, que depuis on a réuni au genre TALINUM. (LN.)

CORBIGEAU, CORBEJEAU. Noms vulgaires du COURLIS, dans la Bretagne et dans le Poitou. (V.)

CORBILLARD ou **CORBILLAT.** On désigne ainsi les jeunes CORBEAUX, dans quelques provinces. (DESM.)

CORBIN. Nom du CORBEAU, en vieux français. (S.)

CORBINE. *V.* l'article CORBEAU. (V.)

CORBIS. Nom latin des coquilles du genre CORBEILLE, fondé par M. Cuvier. (DESM.)

CORBULE, *Corbula.* Genre de coquilles bivalves, dont on ne connoît que des espèces fossiles. L'expression de ses caractères est : coquille inéquivalve, subtransverse, libre, régulière ; une dent cardinale, conique, courbe et relevée sur chaque valve ; ligament intérieur ; deux impressions musculaires.

Ce genre est remarquable par l'inégalité des valves des coquilles qui le composent, l'une étant au moins d'un tiers plus grande que l'autre. Leur sommet et leur bord antérieur se joignent exactement, mais leur bord supérieur, et surtout le bord postérieur, laissent entre eux une distance considérable lorsque la coquille est fermée, c'est-à-dire, qu'elle est très-bâillante de ce côté.

La charnière est de la même espèce dans les deux valves;

mais la dent, dans la petite, est très-longue et étroite, tandis qu'elle est très-courte et plus large dans la grande.

Ce genre contient cinq à six espèces, dont une est figurée pl. B 25.

Toutes se trouvent à Grignon, et autres dépôts tertiaires de coquilles. (B.)

CORBY. Nom écossais des CORBEAUX. (DESM.)

CORCAT. Dans le pays de Galles, c'est le *lichen tartareus* de Linnæus. (DESM.)

CORCELET. On entend par ce mot, en conchyliologie, la face antérieure de quelques coquilles bivalves, séparée du disque par une carène saillante ou par une ligne enfoncée. (B.)

CORCELET, *Thorax*. Réaumur, et après lui Geoffroy et Degeer, ont ainsi écrit ce mot; mais, soit qu'on le fasse dériver de *corset*, corps de jupe, soit de *corselet*, petite cuirasse, ou de petit corps, il eût été plus convenable, pour se conformer à notre orthographe, de l'écrire ainsi que nous l'avons fait dans cet ouvrage, de cette manière : *corselet*. Quoi qu'il en soit, on désigne ordinairement par ce mot, la partie du corps des animaux de la classe des insectes de Linnæus qui se trouve entre la tête et l'abdomen. Si les objets ne peuvent être bien connus que par l'exactitude des détails qu'ils rassemblent, et par celle des noms qui doivent désigner et distinguer ces détails; si la confusion qu'on a des choses, naît le plus souvent de celle des mots, on doit, particulièrement en histoire naturelle, ne rien laisser au vague et à l'incertitude. D'après ces règles, nous avons cru, dans la partie des insectes de l'*Encyclopédie méthodique*, ne devoir donner le nom de corselet, qu'à cette partie qui se trouve entre la tête et la poitrine, et qui donne naissance seulement aux deux pattes antérieures; ainsi, les ailes ne prennent pas naissance du corselet, mais des parties latérales et supérieures de la poitrine ou du dos, dont la partie inférieure donne seule naissance aux quatre pattes postérieures. Ainsi, dans les lépidoptères et les hyménoptères, le nom de corselet ne pourroit convenir qu'à cette partie très-raccourcie, nommée *épaulettes* par la plupart des auteurs, puisque cette pièce, quelque courte qu'elle soit, donne toujours naissance, à sa partie inférieure, aux deux pattes de devant. Le corselet des coléoptères, des orthoptères et d'une partie des hémiptères, est grand, bien distinct, et placé entre la tête et l'origine des élytres. Dans les hémiptères, le corselet des cigales est un peu moins distinct que celui des punaises; et, comme tout est progression et dégradation insensible

dans la nature, on pourroit, en suivant les différens ordres des insectes, trouver leur corselet moins apparent de plus en plus, et disparoître insensiblement dans quelques névroptères. Dans les diptères, cette partie est presque imperceptible ; et dans les aptères, on ne la retrouve plus. La tête, le corselet et la poitrine, dans les araignées, dans les scorpions, ne forment qu'une seule pièce, qui donne naissance aux huit pattes de ces insectes. En général, les insectes à six pattes ont un corselet plus ou moins distinct, et ceux qui ont plus de huit pattes n'ont point de corselet. Tout le corps est divisé en anneaux ou segmens, d'où les pattes tirent leur origine. Malgré nos observations à cet égard, nous sommes forcés, pour la facilité et l'intelligence des descriptions, de nous conformer au langage adopté par les auteurs, et nous continuerons d'appeler avec eux corselet, la partie supérieure de la poitrine, dans la plupart des insectes où ces deux pièces se confondent ensemble.

Le corselet a fourni des caractères génériques à la plupart des entomologistes ; nous croyons qu'on ne doit l'employer que relativement à la division des espèces. On peut le considérer, dans ses différentes modifications, par rapport à sa *forme*, ses *proportions*, sa *surface* et ses *bords*. (O.)

Cet article est presque le même que celui de la première édition de cet ouvrage. Je remarquerai seulement que Linnæus, par le mot de *thorax*, désigne la partie supérieure du tronc, ou quelquefois, comme dans les coléoptères, les orthoptères, etc., le dessus du segment antérieur, lorsque, par son étendue, il forme la majeure partie du tronc. Voyez ce dernier mot, et les articles ARACHNIDES, CRUSTACÉS, INSECTES et COLÉOPTÈRES. (L.)

CORCHORUS. Ce nom latin est celui du genre *corette*. Avant d'avoir été fixé à ce genre par Tournefort, qui pensoit, avec beaucoup de botanistes, que le *corchorus* de Pline et des anciens, étoit le *corchorus olitorius*; différentes plantes ont été prises aussi pour le *corchorus* de Pline ; ainsi, par exemple, le *corchorus* de Dalechamp est une épervière, (*Hieracium murorum*, L.), et le *corchorus* d'Anguillara est l'anagallide des champs (*Anagallis arvensis*, L.)

Le *corchorus japonicus* de Thunberg, d'après l'observation de M. Decandolle, n'appartient pas à ce genre, ni même à la famille des *tiliacées;* il doit en constituer un particulier, voisin de la ronce (*rubus*) dans la famille des *rosacées*. (LN.)

CORCOÏTA. Nom basque de la COURGE. (LN.)

CORCOROS et CORCORUS, Pline. *V.* CORCHORUS. (LN.)

CORDE À VIOLON. Espèce de PÉRIPLOQUE. (B.)

CORDEAU À SONNETTES. C'est un cordeau auquel on attache des grelots. On s'en sert pour battre et traquer les endroits où le chasseur ne peut avoir accès, comme dans les chasses de *bourrées* qui se font aux *cailles* dans les chenevières. (V.)

CORDEIRO ou **CORDERO.** Noms portugais de l'AGNEAU. (DESM.)

CORDELIÈRE. Nom que les marchands d'histoire naturelle donnent à quelques coquilles des genres *buccin* et *rocher* dont la couleur est brune, et qui ont en outre des lignes blanches sur leurs spires. *V.* aux mots BUCCIN et ROCHER. (B.)

CORDERO. *V.* CORDEIRO. (DESM.)

CORDIÉRITE. Nouvelle espèce de substance minérale de la classe des pierres, dont le nom est emprunté de celui de M. Cordier, inspecteur divisionnaire des mines du royaume, qui le premier en a fait connoître les véritables caractères et indiqué la place dans la méthode.

(*Iolith*, W. et KARST. — Dichroïte, CORDIER. — Id., DELAM.)

CARACTÈRES ET VARIÉTÉS.

(*Cordier*, J. des M., t. 25, p. 129 à 138; *ou* J. de Ph., t. 68, p. 298 à 304; *Haüy*, Tableau comparatif, p. 61 et 221.)

CARACTÈRE ESSENTIEL.

Divisible parallèlement aux faces d'un prisme hexaèdre régulier, susceptible d'être subdivisé par des coupes longitudinales perpendiculaires aux faces latérales.

CARACTÈRE PHYSIQUE.

Pesanteur spécifique, 2,560.

Dureté, rayant fortement le verre et légèrement le quarz; facile à casser.

Cassure, vitreuse, inégale, offrant quelquefois des indices de lames très-sensibles, ou imparfaitement conchoïde.

Poussière, d'un gris-bleuâtre, âpre au toucher.

Éclat extérieur, ordinairement terne.

Couleur, bleu-violet, tirant au noirâtre.

Transparence, translucide, ordinairement opaque.

Les cristaux translucides offrent un phénomène qu'on peut appeler celui de la double couleur par réfraction.

CARACTÈRE GÉOMÉTRIQUE.

Forme primitive : Le prisme hexaèdre régulier, dans lequel

le rapport entre le côté de la base et la hauteur est à peu près celui de 10 à 9.

Molécule intégrante : Le prisme triangulaire dont les bases sont des triangles équilatéraux.

CARACTÈRE CHIMIQUE.

Action du feu : Fusible au chalumeau, mais avec difficulté, en un émail gris-verdâtre, très-clair.

On obtient le même résultat, soit avec le borate, soit avec le carbonate de soude.

Action des acides : nulle.

M. L. Gmelin, fils du célèbre naturaliste de ce nom, et lui-même minéralogiste très-distingué, s'est assuré par l'analyse que ce minéral ne contient pas de glucine, ce qui, indépendamment de sa forme, l'éloigne tout-à-fait de l'émeraude.

Les substances avec lesquelles il seroit le plus facile de confondre cette substance, tant à cause de sa couleur que de ses formes, sont : le corindon, l'émeraude, la tourmaline, la haüyne, la népheline et le dipyre; mais la comparaison de leurs caractères particuliers suffira pour l'en faire distinguer facilement. Elle est moins dure et moins pesante que le corindon; sa molécule intégrante diffère de celle de l'émeraude, et d'ailleurs elle ne contient pas de glucine; elle n'est pas électrique comme la tourmaline, ne fond pas comme le dipyre, et enfin ne fait pas de gelée avec les acides comme la haüyne, etc. Sa couleur est aussi très-différente; mais ce caractère n'est pas essentiel.

VARIÉTÉS DE FORMES.

1. Cordiérite *primitif ;*

Le prisme hexaèdre régulier.

2. — *péridodécaèdre ;*

Prisme droit à 12 pans inclinés l'un sur l'autre de 150°.

3. — *émarginé ;*

La variété précédente, dans laquelle les arêtes, au contour de la base, sont remplacées par des facettes inclinées sur les pans du prisme de 130° environ. (*Haüy*, cours de Minéralogie de 1816.)

Cette variété vient de Bavière. *V.* plus bas.

4. Dichroïte *granuliforme ;*

En gros grains irréguliers présentant des rudimens de cristallisation, ou en petites masses irrégulières formées de gros grains confusément agrégés.

ACCIDENS DE LUMIÈRE.

Transparence ; translucide ou opaque.

Couleurs ; violet, ou jaune-brunâtre et bleu d'indigo tout à la fois.

Les cristaux translucides vus par réflexion paroissent violets ; mais si on regarde à travers parallèlement à l'axe du prisme, la couleur est bleue : elle est jaune-brunâtre quand le rayon visuel est perpendiculaire à ce même axe.

ANNOTATIONS.

Le cordiérite se trouve en Espagne, dans le royaume de Grenade, en deux endroits différens, savoir : au Granatillo, près de Nijar, où il a pour gangue une matière argileuse bleuâtre, à l'état de décomposition, enclavée dans un grunstein altéré, qni contient abondamment du mica et des grenats (*Tondi*) ; et au pied des montagnes qui entourent la baie de San-Pedro, dans une immense assise horizontale de brèche volcanique suivant M. Cordier.

« Cette brèche est composée de détritus de toute espèce, mais notamment de fragmens et de blocs de scorie noire ou rouge parfaitement conservée, de lave vitreuse noire et de lave lithoïde, soit basaltique, soit pétrosiliceuse. C'est dans les blocs de cette dernière sorte qu'on rencontre spécialement le dichroïte. Il s'y présente tantôt sous la forme de grains disséminés, tantôt sous la forme de cristaux groupés et comme empâtés dans la lave. On le trouve aussi non-seulement dans le tuffa gris ou blanchâtre qui sert de base à la brèche, mais encore dans quelques-uns des fragmens de granite feuilleté qu'elle renferme. Ces fragmens ont visiblement subi l'action de la chaleur, et la couche primitive dont ils ont été détachés, est très-probablement la matrice originaire du dichroïte : ils offrent effectivement dans leur composition des lames de mica noir et des grenats rouges trapézoïdaux semblables à ceux qu'on voit contenus dans les masses, et même dans l'intérieur des cristaux de ce minéral ; ce qui indique une formation contemporaine. La lave pétrosiliceuse qui lui sert plus communément de gangue, est plutôt grenue que compacte : elle est de même nature que celle des îles Ponces, ou celle du Puy-de-Dôme et de la cascade du Mont-d'Or en France, c'est-à-dire, composé de grains très-fins de feldspath. Le feu a laissé quelques traces de son action sur les cristaux et les masses de dichroïte ; la plupart des masses se montrent comme corrodées en différens endroits, etc. » (*Cordier*, Mémoire cité, p. 135 et 136.)

C'est de la baie de San-Pédro que proviennent les échantillons sur lesquels M. Cordier a établi les caractères de cette nouvelle espèce, dont il indique la place dans la méthode à côté de l'émeraude avec laquelle, en effet, elle a de l'analogie par sa

forme, par sa pesanteur spécifique et par sa dureté. Nous avons proposé ailleurs (*Tableau des espèces minérales*, t. 2, p. 221) de nommer ce minéral *cordiérite*, du nom du savant qui, le premier, en a bien fait connoître les caractères ; celui d'*iolithe*, signifiant seulement une pierre violette, et celui de *dichroïte*, c'est-à-dire, double couleur, faisant allusion à un phénomène qui ne peut pas toujours être observé. Depuis lors on a découvert des cristaux de la même substance à Bodenmaïs, en Bavière, où ils sont engagés dans la pyrite magnétique. Ils sont d'une couleur jaunâtre, légèrement nuancée de violet et de verdâtre, et se rapportent à la variété *émarginée*, décrite plus haut.

On débite en Allemagne, sous le nom de *pelium*, qui lui a été donné par M. Werner, une variété de cette substance, en masses lamellaires d'un bleu nuancé de violet, et présentant aussi le phénomène de la double couleur, qui vient du pays de Salzbourg.

Le minéral connu dans le commerce sous le nom de *saphir d'eau*, et qui a été considéré tantôt comme un saphir occidental ou de qualité inférieure, et tantôt comme un quarz, examiné de nouveau, par M. Cordier, en comparaison avec le dichroïte, lui a présenté tous les caractères de cette espèce à laquelle il l'a réuni. *V.* SAPHIR D'EAU. (LUC.)

CORDIA. Genre de plante consacré par Plumier à *Valerius Cordus*, botaniste allemand du seizième siècle, qui mourut à Rome à l'âge de vingt-neuf ans. Il avoit déjà publié une Histoire des Plantes (1561, *Argentinæ*) dans laquelle il fit connoître des espèces nouvellement découvertes par lui en Allemagne et en Italie. Dix ans auparavant il avoit publié des Annotations sur Dioscoride. Le cordia de Plumier a été adopté par les botanistes. *V.* SÉBESTIER. C'est le *sebestena* de quelques autres botanistes, le *firensia* de Scopoli, le *pavonia* de Dombey, le *gerascanthus* et *collococcus* de Brown, *Jam.* Le *patagonula*, L. et quelques cabrillets (*ehretia*) et *varronia* font partie du genre cordia, avec lequel le *cerdana* de Ruiz et Pavon, et le *carmona* de Cavanilles, ont beaucoup de rapports. Enfin, le genre cordia est le type d'une petite famille établie par Ventenat, et intermédiaire entre les *borraginées* et les *solanées*. *V.* SÉBESTENIERS. (LN.)

CORDILIA. Encycl. bot., suppl. 2, p. 349. *V.* CORDYLE, arbre de la Cochinchine. (LN.)

CORDON-BLEU. Nom d'un BENGALI et d'un COTINGA. *V.* les articles FRINGILLE et COTINGA. (V.)

CORDON-BLEU. Coquille du genre AMPULLAIRE. (B.)

CORDON DE CARDINAL. Nom vulgaire de la PERSICAIRE. (B.)

CORDON - OMBILICAL. Assemblage des vaisseaux ombilicaux. *V.* HOMME. (S.)

CORDON-OMBILICAL. Filet qui communique de l'*amande* au *placenta* dans les *graines*. On l'a dernièrement appelé *funicule*. *V.* FRUIT. (B.)

CORDONEN. L'un des noms allemands de la CARDONETTE (*cynara carduncul us*, L.). (LN.)

CORDONNIER. Quelques navigateurs ont donné ce nom au GOÉLAND BRUN. (S.)

CORDONNIER ou COURDOUGNIÉ. Dans quelques départemens méridionaux de la France, on appelle ainsi l'insecte décrit par Geoffroy sous le nom de *punaise-aviron*. *V.* NOTOTECTE. (DESM.)

CORDUBA. *V.* CORRUDA. (LN.)

CORDUEIRA. Nom portugais de l'ANTIDESME ALEXITÈRE (*antidesma alexiteria*, L.). (LN.)

CORDUMÉNI. Nom que les Maures donnent au CARDAMOME. *V.* ce mot. (LN.)

CORDUMENON, Avicenne. *V.* CORDUMÉNI et CARDAMOME. (LN.)

CORDYLE. Lézard du genre des STELLIONS. (B.)

CORDYLE, *Cordyla*. Grand arbre à feuilles petites, oblongues, émarginées, glabres, à fleurs disposées en petits bouquets latéraux et solitaires, qui, selon Loureiro, forme un genre dans la monadelphie polyandrie.

Ce genre offre pour caractères : un calice campanulé, à quatre divisions aiguës ; point de corolle ; trente-quatre étamines réunies à leur base ; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à stigmate simple ; une baie pédicellée, ovale, aiguë, uniloculaire, et contenant six semences ovales.

Le cordyle croît sur les côtes orientales de l'Afrique, où on mange ses baies. (B.)

CORDYLE, *Cordyla*. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des némocères, tribu des tipulaires, établi par M. Meigen. Par la forme générale du corps et ses pieds épineux, il paroît se rapprocher des mycétophiles ; mais il est voisin des bibions, à raison de ses antennes courtes, grosses, en forme de fuseau et perfoliées. Elles sont composées de douze articles, et la tête n'offre point d'yeux lisses, ce qui distingue ces insectes de ces derniers. M. Meigen ne cite qu'une espèce, qu'il nomme *fusca*, et qui nous est inconnue. (L.)

CORDYLINE, *Cordylina*. Genre de plante établi par Commerson dans l'hexandrie monogynie, et dans la famille des asperges.

Ses caractères sont : corolle à six divisions profondes, égales, caduques; six étamines; ovaire supérieur surmonté d'un style à stigmate à trois lobes; baie globuleuse à trois loges contenant plusieurs semences, dont deux avortent toujours.

Ce genre diffère fort peu des DIANELLES et des DRAGONIERS. Il renferme deux à trois espèces. (B.)

CORDYLOCARPE, *Cordylocarpus*. Genre de plantes établi par Desfontaines, dans sa *Flore atlantique*, et dont les caractères sont : un calice tétraphylle, caduc, à découpures linéaires; une corolle de quatre pétales, ovales, entiers et très-ouverts; six étamines tétradynamiques; un ovaire supérieur, dont le style est subulé et persistant; une silique en massue, ou cylindrique à la base et globuleuse à son sommet, à plusieurs semences écartées. *Voyez Flore atlantique*, pl. 152, où ce genre est figuré.

Les cordylocarpes sont au nombre de deux : l'une, qui est celle de Desfontaines, c'est-à-dire, la CORDYLOCARPE ÉPINEUSE, a l'articulation globuleuse de la silique hérissée de pointes et les feuilles en lyre. L'autre, la CORDYLOCARPE UNIE, a cette articulation unie et les feuilles pinnatifides. Cette dernière vient des îles de l'Archipel, et forme le genre ÉRUCAIRE de Gærtner. (B.)

CORÉ, *Coreus*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des hémiptères, section des hétéroptères, famille des géocorises ou punaises terrestres.

Les corés ont leurs antennes insérées au-dessus de la ligne qui va du bord supérieur des yeux à la naissance de la lèvre supérieure, ou du bout du museau, droites, toujours découvertes, de quatre articles, dont le dernier renflé; un bec courbé, presque parallèle au corps, de quatre articles peu différens en longueur; les tarses à trois articles, dont le premier et le dernier longs.

L'habitus des corés est très-varié; néanmoins ils ont fréquemment la tête enfoncée postérieurement dans le corselet; les yeux petits et saillans; le corselet très-étroit à sa partie antérieure et fort dilaté postérieurement; l'écusson grand, triangulaire; l'abdomen plat en dessus, relevé sur les côtés; les élytres de la longueur de l'abdomen, coriaces, avec leur extrémité membraneuse; et les pattes assez longues et minces.

Ces insectes appartiennent à la nombreuse famille des punaises, avec lesquelles Linnæus et Geoffroy les ont placés. On les trouve pendant toute la belle saison sur les plantes, souvent réunis avec leurs larves et leurs nymphes. Celles-ci

leur ressemblent par les formes et les couleurs; mais les larves sont privées d'ailes et d'élytres, et les nymphes n'en ont que les rudimens.

Ainsi que les autres insectes, les corés ne sont en état de s'accoupler qu'après avoir acquis des ailes; les femelles pondent un grand nombre d'œufs, qu'elles placent sur les plantes les uns à côté des autres, et ils y restent attachés au moyen d'un gluten qui les y colle. Quand les petites larves sortent des œufs, elles se répandent sur les feuilles pour chercher leur nourriture ; les unes la trouvent dans les plantes mêmes dont elles tirent le suc avec leur trompe, les autres en faisant la guerre aux insectes qu'elles sucent jusqu'à ce qu'ils n'aient plus que la peau. Ce n'est pas seulement sous l'état de larves que les corises sont carnassiers; la nymphe et l'insecte parfait vivent également des insectes qu'ils peuvent attraper, et il n'est pas rare de les trouver suçant une chenille plus grosse qu'eux, souvent même en grand nombre.

On connoît une assez grande quantité d'espèces, dont plusieurs habitent l'Europe.

Coré bordé, *Coreus marginatus*, Fab.; Wolff., *Cimic. fasc.* 1, *tab.* 3, *fig.* 20. Il a environ six lignes de longueur; le dessus du corps, les pattes et les élytres d'un brun-roux; le dessous du corps d'un brun pâle, quelquefois jaunâtre; le premier et le dernier article des antennes plus gros que les autres : deux petites épines droites, dirigées en avant, à la partie antérieure de la tête, près de la base des antennes; le corselet large, relevé sur les côtes, formant deux angles arrondis; l'écusson de moyenne grandeur; les pattes longues; les cuisses un peu renflées.

On le trouve en Europe ; il est commun aux environs de Paris.

Coré porte-épine, *Coreus spiniger*, Fab. Il a la forme du précédent; le premier article de ses antennes a son extrémité épineuse; la tête est cendrée, et a de chaque côté deux pointes élevées, aiguës; le corselet est d'un brun grisâtre, avec le rebord élevé et formant une épine obtuse, bidentée; l'écusson est gris, avec l'extrémité blanche; les élytres sont grises, avec la base blanche; l'abdomen est gris, tacheté de blanc, et a ses bords aigus.

On le trouve en Italie et dans la France méridionale.

Coré chasseur, *Coreus venator*, Fab.; Wolff., *ibid. tab. ead. fig.* 21. Il est de moyenne grandeur; il a les antennes rougeâtres, avec le dernier article noirâtre; la tête, le corselet, les élytres jaunâtres, avec un grand nombre de points

très-noirs; les ailes blanches; le corselet épineux, d'un gris obscur en dessous; et les pattes ferrugineuses.

On le trouve en Italie.

Coré porc-épic, *Coreus hystrix; Coré paradoxe*, B. 21. 8. Cette espèce est longue de cinq lignes, grise, avec quelques nuances obscures, son corps est si peu épais, qu'il ne semble formé que d'une membrane; il est entièrement hérissé de poils rudes et gris; les antennes sont épineuses, terminées en massue; les yeux sont rougeâtres; les côtés du corselet sont relevés en lobes arrondis et ciliés; l'abdomen est en nacelle, et ses bords sont festonnés.

Je trouvai en 1780, dans un jardin de Paris, sur des feuilles d'orme, un individu de cette curieuse espèce. Je remarquai, avant de la prendre, qu'elle agitoit avec beaucoup de célérité son corps, et qu'elle faisoit entendre un petit bruit; je ne sache pas qu'on l'ait retrouvée ici depuis; elle n'est pas rare dans le midi de la France; j'en ai pris une assez grande quantité dans la ci-devant province de l'Angoumois; j'en ai reçu d'autres des environs de Lyon et de Bordeaux. Villers l'a représentée.

L'espèce que Sparmann a trouvée au Cap de Bonne-Espérance, et qui est figurée par Stoll, diffère de la précédente. C'est celle que Fabricius a nommée *paradoxus*.

On rencontre souvent, dans les environs de Paris, le coré *carré* et une espèce qui paroît être le coré *rhomboïde* de M. Fabricius; l'abdomen de l'un et de l'autre est aplati, et forme une sorte de rhombe, ou plutôt un carré dont un des angles fait la base de l'abdomen, et l'opposé l'anus. Dans le coré *rhomboïde*, cette dernière partie a six dents.

Les corés ont les antennes insérées au bord supérieur du museau et au-dessus d'une ligne idéale, tirée des yeux à l'origine du labre. Ce caractère se retrouvant aussi dans plusieurs géocorises, dont Fabricius a fait des lygées, ainsi que dans ses alydes (*alydus*), j'ai réuni ces divers insectes au genre de coré. Cependant, si l'on a égard soit à ce mode d'insertion des antennes, soit à la manière dont elles se terminent, on pourra conserver le genre alyde, en y rapportant ces espèces de lygées, qui y formeront une division particulière. Les corés, les alydes et les neïdes seront distingués des lygées proprement dits, à raison de l'insertion supérieure de leurs antennes; les espèces où elles finiront par un article plus gros, ou en massue, composeront le genre coré. Celles où ces organes sont filiformes, se placeront avec les alydes, où l'on établira deux divisions, d'après la forme tantôt ovale ou oblongue, tantôt étroite et allongée ou presque linéaire du corps. Je comprendrai, dans la seconde de

ces coupes, les alydes propres de Fabricius, et quelques-uns de ses gerris, et dans la première, ceux de ses lygées, que j'associois aux corés.

Le Coré clavicorne et le C. du Poirier de la première édition de cet ouvrage, font maintenant partie du genre Tingis. *V.* ce mot. (L.)

COREA. Nom portugais du Coris de Montpellier (*coris Monspeliensis*, L.), jolie plante de la famille des borraginées. (LN.)

COREGONE, *Coregonus.* Genre de poisson établi par Artedi, confondu avec les Salmones par Linnæus, et rappelé par Lacépède. Le dernier de ces auteurs lui donne pour caractères : bouche à l'extrémité du museau ; tête comprimée, écailles facilement visibles ; deux nageoires dorsales, dont la seconde est adipeuse et dénuée de rayons ; plus de quatre rayons à la membrane des branchies ; des mâchoires sans dents ou avec des dents imperceptibles.

Ce genre renferme dix-neuf espèces, dont font partie :

Le Corégone lavaret, qui a quinze rayons à la première nageoire du dos ; quatorze à celle de l'anus ; douze à chaque ventrale ; la caudale fourchue ; la mâchoire supérieure prolongée en forme de petite trompe ; un petit appendice auprès de chaque ventrale ; les écailles échancrées. On le trouve dans les mers du nord et dans le lac de Genève, où il est connu sous le nom de *ferrat.*

On le prend au filet, soit dans la mer, soit dans les rivières où il remonte. Sa chair est blanche, tendre et de bon goût ; aussi l'estime-t-on beaucoup dans le Nord. Dans quelques endroits il est si abondant, qu'on ne peut le consommer frais ; et qu'on le fume ou on le sale pour l'envoyer au loin.

Ce poisson, dans ses émigrations, suit une marche régulière. Il remonte les rivières contre le courant, sur deux rangées qui se réunissent sur le devant de manière à former un angle, au sommet duquel est un seul individu qui mène la troupe, quelquefois composée de plusieurs centaines d'autres. Les pêcheurs qui connoissent ses allures, tendent leurs filets en conséquence, et souvent ils en prennent de grandes quantités à la fois ; mais souvent aussi ils trouvent sous le filet ou à côté un trou par lequel toute la bande passe. Quand il survient une tempête, les lavarets rompent leur marche et se cachent où ils peuvent ; puis, quand elle est passée, ils reprennent leur ordre régulier. Ils ne s'avancent pas beaucoup dans les fleuves, s'arrêtent ordinairement dans les lieux où l'eau est très-rapide, et où se trouvent des pierres sur lesquelles ils puissent déposer leurs œufs. Après le frai,

qui a lieu à la fin de l'été, ils retournent pêle-mêle à la mer. Les petits restent dans le lieu de leur naissance jusqu'à ce qu'ils aient acquis trois pouces de grosseur; alors ils prennent le même chemin pour ne revenir qu'au bout de cinq à six ans, lorsqu'ils sont aptes à la génération.

On a essayé d'introduire les lavarets dans les lacs et les étangs, et on est parvenu à les conserver en Prusse, pays où ce poisson est fort commun.

Le Corégone thymalle a vingt-trois rayons à la première dorsale, quatorze à l'anale, douze à chaque ventrale, la caudale fourchue; la mâchoire supérieure un peu avancée; des points noirs sur la tête; un grand nombre de raies longitudinales. On le trouve dans la mer du Nord, et au printemps dans les fleuves qu'il remonte pour déposer son frai. Il nage fort vite et aime les eaux rapides, froides et pures. On le pêche très-abondamment dans toute la Norwége, et ses entrailles y servent de présure pour faire cailler le lait. Il est également fort commun dans les lacs des montagnes de la Prusse, où on le nomme *murène de rivière*. Il vit de frai de poisson, principalement de celui de *saumon*, de coquillages, de vers et d'insectes. Il croît fort vite et parvient communément à la longueur de deux pieds; mais il ne multiplie pas beaucoup, et peut difficilement être introduit dans les étangs. On le prend au filet, à la nasse et à la ligne. Sa chair est blanche, ferme, douce et très-bonne au goût. Elle a quelquefois une odeur agréable de thym ou de miel. Il y a des cantons en Allemagne où les lois féodales forcent de porter aux seigneurs tous les individus qu'on prend, et où on est obligé de rejeter ceux qui n'ont pas encore acquis toute leur croissance. L'automne est l'époque où cette chair est la plus grasse, mais c'est en hiver où elle a plus de saveur. On attribue à l'huile qu'on en tire, la propriété d'effacer les marques de la petite-vérole et les taches de rousseur.

Bloch appelle ce poisson *ombre d'Auvergne;* il ne faut pas le confondre avec le *salmone ombre*, ni avec le *salmone ombre chevalier*.

Le Corégone murène a quatorze rayons à la première dorsale, quinze à l'anale, onze à chaque ventrale; la caudale fourchue; huit rayons à la membrane branchiale; un bourrelet sur le museau; la mâchoire inférieure plus courte et plus étroite que la supérieure.

Il se trouve dans quelques grands lacs d'Allemagne, et entre autres dans celui de Madui, près Stettin en Poméranie. Il parvient jusqu'à quatre pieds de long. Sa chair est blanche, tendre et de bon goût, et n'a point de petites arêtes; aussi est-elle très-recherchée sur les tables des riches.

Ce poisson se tient habituellement dans les profondeurs de l'eau et ne vient sur les bords qu'à la fin de l'automne, époque de son frai. C'est alors qu'on en prend le plus. On en pêche aussi en hiver sous la glace, avec des filets qui ont huit brasses de profondeur. On a essayé avec succès de le transporter dans des étangs; mais, comme il meurt aussitôt qu'il est sorti de l'eau, il faut des précautions très-nombreuses pour réussir dans cette opération. Il n'est apte à la génération qu'à l'âge de six ans, et alors il a un pied de long. Il multiplie beaucoup. Sa bouche n'a point de dents, et sa mâchoire inférieure est plus étroite et plus courte que la supérieure; aussi ne vit-il que de coquillages, de vers et de larves d'insectes. Son corps est brunâtre en dessus, violet sur les côtés et blanc sous le ventre. Sa ligne latérale, qui fait une petite courbure vers la tête, est garnie de quarante-quatre points blancs. Ses nageoires sont grandes, violettes à la base, bleuâtres au milieu et noires à leur bord. Ses écailles sont minces, brillantes et se détachent aisément.

Le Corégone marenule a dix rayons à la première nageoire du dos, quatorze à l'anale, onze à chaque ventrale, la caudale fourchue; sept rayons à la membrane des branchies; la mâchoire inférieure recourbée, plus étroite et plus longue que la supérieure.

Il se trouve dans les lacs de la Prusse, du Danemarck, de la Suède et autres contrées du Nord, dont le fond est de sable ou de glaise. Il vit en société dans le plus profond de l'eau, et ne paroît sur les bords que dans le temps du frai, c'est-à-dire, en automne. Il se nourrit de plantes, d'insectes, de vers, etc. Sa chair est blanche, tendre et de bon goût. On en prend beaucoup au filet sous la glace, et on sale ou fume, comme les harengs, tout ce qui ne se consomme pas dans les environs. Sa tête finit en pointe, est demi-transparente et d'un vert brunâtre; le dos est brun, et le ventre argentin; les nageoires sont d'un gris-blanc, et celle de la queue, qui est fourchue, a une bordure bleue. La longueur totale atteint rarement dix pouces.

Le Corégone Wartmann a quinze rayons à la première dorsale, quatorze à l'anale, douze à chaque ventrale, la caudale en croissant; le museau en cône tronqué; les deux mâchoires presque égales; la couleur bleue. Il est plus connu sous le nom d'*ombre bleu*. On le trouve dans plusieurs lacs de Suisse, et surtout dans le lac de Constance, où on en pêche de grandes quantités. Il parvient rarement à deux pieds de long. Il fraie en hiver sur les bords des lacs, et se tient le reste de l'année dans leurs plus grandes profondeurs. Il vit de plantes, de vers et d'insectes. Sa chair est excellente et

fort recherchée des gourmets suisses. Il multiplie considérablement, et est pour les pêcheurs du lac de Constance ce que les harengs sont pour ceux du Nord. On le prend avec des filets de soixante à soixante-dix brasses de long et dont les mailles sont assez larges pour laisser passer ceux qui ont moins de trois ans. Pendant tout l'été, vingt à cinquante bateaux partent chaque soir pour cette pêche, et chacun rapporte communément deux à trois cents pièces. Tout ce qui ne se consomme pas frais se marine, et s'envoie en France et en Allemagne. A cet effet, après avoir vidé et lavé ces poissons, on les fait cuire légèrement sur de grands grils; on les met ensuite dans des barils, et on les couvre de vinaigre salé et aromatisé avec du laurier, du thym, etc.

Le genre PARALEPIS de Cuvier enlève l'espèce de ce nom à celui-ci. (B.)

CORELLIANA, Pline. Synonyme de CASTANEA, *châtaigniers*. (LN.)

COREOPE, *Coreopsis*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie frustranée, et de la famille des corymbifères, dont les caractères sont : un calice commun composé de deux rangs de folioles oblongues, dont les intérieures sont plus larges, et communément à bords un peu colorés; quantité de fleurons hermaphrodites, tubulés, à cinq divisions, placés au centre ; plusieurs demi-fleurons femelles, stériles, un peu distans, à languettes, formant la couronne ; un réceptacle chargé de paillettes ; plusieurs semences orbiculées, convexes d'un côté, concaves de l'autre, entourées d'un bord membraneux, et munies de deux cornes à leur sommet.

Les genres SIMSIE et COSMOS ont été établis aux dépens de celui-ci.

Les coréopes comprennent une trentaine d'espèces, qui sont des plantes vivaces, à tiges droites, à feuilles ordinairement opposées, multifides dans quelques espèces, à fleurs axillaires ou terminales, longuement pédonculées, la plupart, pour ne pas dire toutes, originaires de l'Amérique.

Les principales espèces sont : la CORÉOPE A FEUILLES MENUES, *Coreopsis verticillata*, Linn., dont les caractères sont d'avoir les feuilles surdécomposées et leurs découpures filiformes. Elle est bisannuelle, et croît très-abondamment dans les terrains sablonneux de la Caroline, où je l'ai observée.

La CORÉOPE TRIPTÈRE, dont les feuilles sont pinnées, les supérieures ternées, et les folioles lancéolées. Elle croît dans les lieux ombragés et humides de la Caroline où je l'ai fréquemment observée, et est très-propre à la décoration des parterres.

La CORÉOPE ODORANTE, *Coreopsis chrysantha*, Linn., a les

feuilles ternées, dentelées, glabres, et les rayons des fleurs de plusieurs couleurs. Cette espèce croît à Saint-Domingue et à la Martinique. Elle a une odeur agréable, approchant de l'angélique, et forme un fourrage que les bestiaux aiment beaucoup.

La Coréope a feuilles alternes, dont le nom indique le caractère, croît dans les lieux sablonneux de la Caroline et de la Virginie. Elle diffère des autres par son aspect.

La Coréope a baies s'éloigne de ce genre par ses fruits. C'est une plante plus haute qu'un homme, qui croît à Surinam. (B.)

COREOPSIS, de deux mots grecs, qui signifient *apparence de punaise*. Il a été donné par Linnæus au Coréope, à cause de la forme des graines. Les genres *cosmos*, *simsie*, *coréopsoïdes* et *pallasie* sont fondés sur des plantes qui faisoient partie de ce genre. Quelques-unes de ses autres espèces se trouvent placées avec les *bidents* et les *rudbeckies*. (LN.)

COREOPSOÏDES. Genre établi par Moench, pour placer le Coréope lancéolé (*Coreopsis lanceolata*, L.), qui ne diffère des autres *coréopes* que par ses fruits légèrement tétragones, cymbiformes, muriqués et auriculés. Ce genre n'a pas été adopté. (LN.)

CORET. Coquille décrite et figurée dans Adanson. C'est un véritable Planorbe. (B.)

CORETA. Nom donné par Brown (*Jam.* 147), à une espèce de plante qui fait partie du genre Corchorus, L. *V.* Corette. (LN.)

CORÈTHRE, *Corethra*, Meig.; *Chironomus*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des némocères, tribu des tipulaires, division des culiciformes, ayant pour caractères: antennes filiformes, de quatorze articles, pour la plupart ovoïdes, garnis de faisceaux de poils, surtout dans les mâles, les deux derniers plus longs et plus grêles; ailes couchées horizontalement sur le corps.

Ainsi que les chironomes et les tanypes, les corèthres ont les deux pattes antérieures rapprochées de la tête, longues et avancées; mais leurs antennes sont composées de quatorze articles, et presque semblables dans les deux sexes; ce qui distingue les corèthres de ces deux genres; ces parties, dans les femelles, sont simplement moins velues.

M. Meigen, qui a fondé ce genre, en mentionne trois espèces: La Corèthre latérale, *Corethra lateralis*, Dipt., tab. 1, fig. 12. Son corselet est roussâtre, avec les côtés blancs. La Corèthre culiciforme, *C. culiciformis*; elle est noirâtre, avec l'abdomen et les pieds gris; les nervures des ailes sont velues. La Corèthre bossue, *C. gibba*. Elle est

verte, avec le corselet élevé, prolongé en avant, et les ailes blanches et marquées d'une bande obscure.

On peut y ajouter la *Tipule crucifiée* (*crucifixa*), représentée par Slabber, dans ses *Observations microscopiques*, pl. 5; elle est très-voisine de la *C. culiciforme*, surtout par les nervures ciliées de ses ailes; mais l'abdomen est entrecoupé de noirâtre et de brun clair, y formant des anneaux.

Degeer a observé les métamorphoses de la *C. culiciforme*. Sa larve, qu'il a trouvée au mois de mai, dans l'eau des étangs et des marais, ressemble beaucoup, pour sa forme et sa couleur, à celle du cousin ordinaire. Son corps est un peu plus petit, d'un brun clair, avec quelques espaces plus foncés et transparens. Il est composé d'une tête assez grosse, arrondie, offrant deux yeux et des barbillons; d'un corselet très-grand, élevé, en forme de boule arrondie, et d'un abdomen allongé, s'amincissant peu à peu vers son extrémité, et composé de huit anneaux; le dernier forme une espèce de queue conique, recourbée en dessous, garnie de poils et percée à son extrémité pour le passage des excrémens; près de sa jonction inférieure avec l'anneau précédent, est une sorte de nageoire, qui consiste en un assemblage de poils longs noirs, placés en rayons, et formant ensemble une lame circulaire. L'on voit, au bout du huitième anneau, une pièce, de figure conique, perpendiculaire, ayant aussi une ouverture à son extrémité, mais qui sert à la larve pour la respiration. On distingue, dans l'intérieur du corselet, deux corps assez volumineux, oblongs, bruns, et de chacun desquels part un vaisseau qui se rend à l'extrémité postérieure du corps; ces deux vaisseaux sont très-rapprochés l'un de l'autre, dans une bonne partie de leur longueur, et forment des ondulations; ils se dilatent au septième anneau, et se rétrécissent ensuite. Degeer soupçonne, avec fondement, que ce sont des trachées.

Ces larves ont une attitude différente de celles des cousins; leur corps est dans une position horizontale, au milieu de l'eau, et s'y maintient presque toujours en équilibre. Il descend lentement, et par son propre poids, au fond du liquide; mais un mouvement de queue lui fait reprendre l'équilibre. C'est encore ainsi que ces larves remontent à la surface de l'eau; mais on les y voit rarement, elles nagent comme par secousses.

Leurs nymphes ont aussi une grande conformité avec celles des cousins; elles nagent de même, se suspendent également à la superficie de l'eau, par deux espèces de cornes ou d'oreillettes, situées sur le corselet, et qui sont les organes de la respiration; devenues plus légères que le fluide qu'elles habitent, elles vont toujours naturellement

à sa surface, et ne peuvent plonger qu'en donnant quelques coups de queue. Leur tête, leur corselet, et la saillie pectorale, où sont renfermés les antennes et les organes du mouvement, forment une masse irrégulière; l'abdomen est allongé, courbé en arc, de manière que son extrémité se trouve près du dessous de la tête; il est divisé en huit anneaux, dont les côtés ont des inégalités angulaires. La nymphe l'étend cependant quelquefois, à raison de sa grande flexibilité, en ligne droite; d'autres fois elle l'applique si exactement contre la poitrine, que son corps a la figure d'une lentille aplatie. On voit, de chaque côté de la tête, un grand œil, ovale et noir. L'abdomen est terminé par deux nageoires ovales, semblables à deux petites feuilles, ayant des nervures, et par une pointe, qui paroît correspondre à la queue, ou au dernier segment de l'abdomen de la larve. L'intérieur du corps offre aussi ces deux trachées, dont nous avons parlé, et sa couleur n'a pas changé. Les deux tubes respiratoires du corselet se détachent aisément, et l'insecte ne périt point. Degeer remarque, cependant, qu'un individu auquel il avoit ôté ces parties, ne subit point sa dernière métamorphose. Elle s'opère au bout d'une huitaine de jours, à compter depuis le passage de la larve à l'état de nymphe. (L.)

CORETTE, *Corchorus*. Genre de plantes à fleurs polypétalées, de la polyandrie monogynie, et de la famille des tiliacées, dont les caractères sont: un calice de cinq folioles caduques; cinq pétales obtus; un grand nombre d'étamines; un ovaire supérieur oblong, sillonné, à style nul et à trois stigmates simples ou bifides. Le fruit est une capsule oblongue, à deux ou à cinq valves, et divisée intérieurement en autant de loges qui contiennent des semences nombreuses et anguleuses.

Les corettes renferment une quinzaine d'espèces originaires des Indes orientales et de l'Amérique méridionale. Ce sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, rarement frutescentes, dont les feuilles sont alternes, entières, dentées, et quelquefois filamenteuses en leurs bords, presque toujours stipulées. Les fleurs sont axillaires, de couleur jaune, et fort peu durables.

Les espèces les plus remarquables sont:

La Corette potagère, *Corchorus olitorius*, Linn., dont les capsules sont oblongues, ventrues, les feuilles dentées et les dentelures inférieures terminées chacune par un filet. Cette plante croît naturellement dans l'Asie, l'Afrique et l'Amérique: elle est annuelle. Dans tous ces pays, on la cultive pour la manger en guise d'épinards, ou mieux d'oseille,

quoiqu'elle ne soit pas acide, car on la met principalement dans les potages. On prétend, en général, que c'est un manger plus agréable que sain. On lui attribue quelques vertus médicinales, telles que d'être émolliente, adoucissante et pectorale. *V.* pl. B. 32, où elle est figurée.

La CORETTE CAPSULAIRE a huit à dix pieds de haut. Elle est annuelle comme la précédente. Ses capsules sont presque rondes, aplaties, rugueuses, et les découpures inférieures de ses feuilles sont terminées par des poils. Cette plante croît dans les Indes orientales. On tire de son écorce, par la macération dans l'eau, une filasse qu'on emploie pour faire des cordes et des toiles, principalement à la Chine et à la Cochinchine. On mange également ses feuilles.

La CORETTE LAINEUSE. C'est un arbrisseau de trois à quatre pieds de haut, dont toutes les parties sont très-velues; ses feuilles sont elliptiques et crénelées; ses capsules ovales, oblongues et disposées en ombelle. Elle croît dans l'Amérique méridionale.

La CORETTE DU JAPON a aussi une tige ligneuse, et les fleurs terminales latérales, et nous ne la connoissons que double. C'est mal à propos qu'elle a été placée dans ce genre; car elle appartient à celui des RONCES, ou constitue un genre nouveau.

C'est une belle plante dont les fleurs sont assez grandes et d'un jaune éclatant. On la cultive depuis quelques années en France, dans les orangeries et même en pleine terre. Sa multiplication par boutures est extrêmement facile. (B.)

COREVIA, KARAVIA. Noms arabes du CARVI. *V.* ce mot. (LN.)

CORF. Dans le Brescian, c'est le nom des CORBEAUX. (DESM.)

CORGUE. Nom vulgaire de l'agaric du PANICAUT. (B.)

CORGNO ou ACURNI. Le fruit du CORNOUILLER, en Languedoc. (LN.)

CORI. Petit quadrupède de l'Amérique méridionale, dont quelques voyageurs ont fait mention, et qui me paroît ne pas différer de l'apéréa. En effet, tous les traits que l'on peut saisir dans les descriptions superficielles du cori, tracées par Oviedo, le Père Charlevoix et Perrin de Montfraisier, sont des traits de ressemblance avec l'apéréa ou COBAYE COCHON D'INDE à l'état sauvage (*V.* ce mot). Je dois néanmoins ajouter que, suivant la conjecture de M. d'Azara, le cori n'est autre que le lapin domestique (*Hist. nat. des Quadrupèdes du Paraguay*, tom. 2, p. 71); mais cet observateur ne connoissoit, comme moi, le cori que par les indications des voyageurs cités plus haut. (S.)

CORIACES, *Coriaceæ.* Nom que j'avois donné à une famille d'insectes, de l'ordre des diptères, composée du genre *Hippobosca* de Linnæus. *V.* PUPIPARES. (L.)

CORIAINON. *V* CORIANDRON. (LN.)

CORIAIRE. *V.* REDOUL et SUMAC. (B.)

CORIANDRE, *Coriandrum*, Linn. (*Pentandrie digynie.*) Plante annuelle, originaire d'Italie, de la famille des ombellifères, et qui a des rapports avec l'*æthuse.* On a donné son nom à un genre. Ses fleurs sont disposées en ombelles. L'ombelle principale est composée de cinq à huit rayons; elle a un involucre à une foliole, qui manque rarement; les petites ombelles sont ordinairement garnies d'un involucelle à trois folioles; les fleurs qu'elles portent sont plus ou moins régulières : toutes ont un calice à cinq dents, cinq étamines et cinq pétales échancrés et réfléchis; mais dans les fleurs du centre, les pétales sont très-petits et égaux, et dans celles de la circonférence, ils sont inégaux et plus grands, surtout à l'extérieur; le germe, placé sous chaque fleur, soutient deux styles distans, et se change, après sa fécondation, en un fruit globuleux, composé de deux semences sphériques, appliquées l'une contre l'autre, et couronnées par le calice. Les fleurs du centre avortent le plus souvent.

La tige de coriandre est droite, glabre et ordinairement rameuse. Ses feuilles inférieures sont deux fois ailées, avec des folioles larges; les supérieures sont divisées en lanières étroites. Les fleurs sont blanches et légèrement teintes de rouge.

Cette plante est aisément cultivée dans les jardins, et se trouve naturalisée dans les parties méridionales de la France, où les champs en sont infectés. Lorsqu'elle est en végétation, elle y répand une odeur désagréable, qui, surtout dans les temps pluvieux, cause des maux de tête et donne des envies de vomir à ceux qui traversent les terres où elle croît. Ce principe actif et pénétrant qui attaque les nerfs et le cerveau, est très-volatil; il réside principalement dans ses semences. Avant et après leur maturité, tant qu'elles sont fraîches, elles ont l'odeur de la punaise; mais elles perdent cette odeur en vieillissant; aussi ne les emploie-t-on que desséchées. Alors leur saveur est forte, aromatique et gracieuse; les confiseurs les couvrent de sucre et en font de petites dragées; les brasseurs en parfument leur bière; les Espagnols en mettent dans leurs cordiaux, et les Hollandais dans leurs alimens; quelques peuples du Nord les mêlent avec la pâte dont ils font leur pain. Tout le monde les mâche avec plaisir, et l'haleine en est plus agréable.

Enfin, la médecine s'en empare à son tour, et en fait usage comme d'un bon carminatif et stomachique. Une poignée de sa graine, infusée dans du vin blanc, est un remède souverain pour la gravelle. On boit l'infusion par petits verres à une heure de distance. (D.)

CORIANDRON, *Coriandrum*. Formé d'un mot grec, qui signifie punaise. Il a été donné, par les Grecs et les Latins, à la coriandre, à cause de l'odeur désagréable de ses graines non mûres. Elle portoit encore, chez les anciens, des noms divers qui rappeloient toujours sa fétidité. C'est le *corion* d'Hippocrate, et le *coriainon* ou *coriannon* de Théophraste. Ce nom de *coriandrum* a été appliqué par Crantz et Roth, à des plantes qu'ils ont cru devoir placer dans le genre *coriandrum*, établi par Tournefort et adopté par Linnæus. Ces plantes sont : la grande ciguë (*conium maculatum*, L.), la berle à larges feuilles (*sium latifoluim*, L.), la ciguë (*cicuta virosa*), et la petite ciguë (*æthusa cynapium*, L.) (LN.)

CORIAINON. *V.* CORIANDRON. (LN.)

CORIAR. L'un des noms anglais de la PERDRIX GRISE. (DESM.)

CORIARIA. Nom latin d'une plante qui constitue le genre REDOUL, et d'une espèce de sumac (*rhus coriaria*) employées dans la préparation du cuir. Ces plantes s'appellent pour cela *herbes aux tanneurs*. Le fustet (*rhus cotinus*) a été aussi nommé *córiaria*. (LN.)

CORICUS. Nom latin du genre de poissons nommé SUBLET par M. Cuvier, et qui comprend le *lutjan verdâtre* et le *lutjan-Lamarck* de Risso. (DESM.)

CORIDON. *V.* PAPILLON. (S.)

CORIGUAYRA. L'un des noms américains des SARIGUES. *V.* DIDELPHE. (DESM.)

CORIMBE. *V.* CORYMBE (S.)

CORINDE, *Cardiospermum*. Genre de plantes de l'octandrie trigynie, et de la famille des Sapindées, dont les caractères sont : calice de quatre folioles ovales, concaves, persistantes, et dont deux, opposées, plus grandes; quatre pétales ovales, obtus; quatre folioles pétaliformes, droites, inégales, rapprochées en cylindre autour des parties génitales, et plus courtes que les pétales auxquels elles sont attachées; huit étamines; un ovaire supérieur, trigone, chargé de trois styles courts, à stigmates simples; trois capsules enflées et cornées, qui forment une vessie triangulaire, à angles tranchans, et ayant un sillon sur chaque face. Chaque capsule contient une semence globuleuse, lisse, marquée d'une tache cordiforme très-remarquable.

Les corindes sont des plantes annuelles, à tiges foibles, sarmenteuses, à feuilles deux fois ternées, à pédoncules solitaires, axillaires, munis de deux vrilles au-dessous de leur sommet : ces pédoncules portent des fleurs disposées en corymbes. Il y a quatre espèces de corindes, une glabre venant des Indes, une cotonneuse venant d'Amérique, une velue venant d'Afrique, et la dernière, remarquable par ses grandes fleurs, venant de la Jamaïque. *V.* CORINDUN. (B.)

CORINDON, Haüy, Brong.; *Corundum*, Bournon. Espèce minérale de la classe des pierres, qui comprend le CORINDON VITREUX (*saphir*); le CORINDON LAMELLEUX (*spath adamantin*), et le CORINDON GRANULEUX (*émeril*), qu'on avoit d'abord regardés comme trois espèces. Ils sont composés des mêmes principes; ils offrent un grand nombre de caractères communs, et présentent chacun de nombreuses variétés intermédiaires, qui ne permettent pas de douter de l'exactitude de leur rapprochement.

Le corindon est la pierre la plus dure, après le diamant. Il raye la topaze, l'émeraude, le cristal de roche, le grenat, etc. Cette dureté est un de ses caractères les plus essentiels : un second est fourni par la cristallisation, sur laquelle nous reviendrons bientôt, et un troisième, par l'infusibilité de cette substance. Le corindon est aussi une des pierres les plus pesantes : sa pesanteur spécifique varie de 43,875 à 42,833.

Sa cassure est inégale ou vitreuse. Son éclat intérieur, dans les variétés vitreuses, est des plus vifs; dans les variétés à tissus lamelleux ou du moins qui sont peu transparens, l'éclat est peu vif et même quelquefois tout-à-fait nul. Ordinairement on aperçoit, dans les cristaux, un reflet chatoyant, situé sur un plan perpendiculaire à leur axe. Quand les cristaux sont transparens, ce qui est rare, on voit que le corindon jouit de la double réfraction. Ce caractère peut servir à le distinguer du spinelle. La forme primitive du corindon est le rhomboïde un peu aigu, de 86° 38, et 93° 22, divisible dans un sens perpendiculaire à l'axe. L'on obtient assez aisément ce rhomboïde, avec des cristaux de corindon lamelleux. Quelquefois les cristaux de corindon vitreux sont marqués de stries, qui ne sont autre chose que les indices des joints parallèles aux faces de ce rhomboïde, et l'on voit le cristal marqué d'un réseau à maille rhomboïdale, qui décèle sa structure. Nous parlerons ci-après des formes particulières aux cristaux.

Le corindon est presque uniquement formé d'alumine. Les diverses analyses qui en ont été faites, y indiquent l'alumine dans les proportions de 84 à 98 centièmes; la silice, dans celles de 5,25 à 6,25, et le fer, dans celles de 1 à 7. Ces

analyses n'indiquant point d'eau, ne pourroit-on pas, d'après cela et conformément aux découvertes chimiques modernes, regarder le corindon comme de l'*aluminium anhydroxydé*, c'est-à-dire, de l'*oxyde d'aluminium sec*? Nous verrons que les variétés du corindon les plus parfaites, sont presque uniquement composées d'alumine. C'est le lieu de rapporter ici une observation faite par M. Brongniart, et suggérée par la grande dureté du corindon et par sa nature: c'est celle du durcissement qu'éprouve l'alumine lorsqu'on l'expose au feu, et du grand degré de dureté qu'elle y acquiert, lequel est sans doute dû au dégagement de l'eau qu'elle peut contenir.

Les formes cristallines du corindon les plus remarquables sont:

1. Corindon *primitif*, Haüy. Le rhomboïde de la forme primitive. Les cristaux de cette forme sont extrêmement rares, et ne se trouvent que dans le corindon lamelleux.

2. C. *ternaire*. Deux pyramides hexaèdres apposées base à base, et dont les faces sont des triangles isocèles, inclinées entre elles de 27° 58", et sur celles adjacentes de l'autre pyramide, de 122° 26. Cette forme et la suivante sont communes dans le corindon vitreux.

3. C. *assorti*. Deux pyramides hexadres, encore plus aiguës, dont les faces sont inclinées l'une sur l'autre de 23°58'. L'incidence des pyramides l'une sur l'autre, est de 139°54'.

4. C. *basé*. Le rhomboïde primitif, dont les deux angles solides, obtus, opposés, sont tranchés par une facette. Celle-ci est quelquefois tellement étendue, que le cristal ressemble à un octaèdre aplati.

5. C. *prismatique*. L'hexaèdre régulier. Cette forme est très-commune, surtout dans le corindon lamelleux.

6. C. *bisalterne*. L'hexaèdre, dont trois des angles des bases, pris alternativement, offrent chacun une facette triangulaire qui appartient au rhomboïde primitif.

7. C. *octo-duodécimal*. La variété n.° 3, à sommet tronqué, ainsi que trois des six angles, pris alternativement autour des bases; ce qui donne, en tout, vingt faces pour le cristal.

8. C. *additif*. La variété n.° 6, dont les arêtes des bases sont remplacées par des facettes trapézoïdales; ce qui donne vingt-six faces au cristal.

A ces formes, décrites par M. Haüy, et qui sont produites par cinq lois de décroissement sur le noyau primitif, nous en ajouterons quelques-unes, qui n'en sont que des combinaisons assez communes.

9. C. *épointé*. Les variétés pyramidales 2 et 3, dont les sommets sont épointés, et sans aucune autre facette additionnelle que celles données par l'épointement.

10. C. *complexe.* Cristaux produits par la combinaison des deux espèces de pyramides citées, ce qui donne des cristaux à vingt-quatre facettes.

11. C. *dissimilaire.* Cristaux bipyramidaux, dont une des pyramides est celle de la variété 2, et l'autre, celle de la variété 3.

12. C. *agrégé.* Cristaux basés (n.° 4) ou bipyramidaux (n.os 2 et 3), joints bout à bout par la facette qui tronque la pointe des pyramides, de sorte qu'on a des angles rentrans autour du cristal. Il ne faut pas confondre cette forme avec l'hémitropie, censée due à une moitié du cristal tournée sur l'autre, ni à la mâcle, qui est le résultat du croisement des axes dans une réunion de plusieurs cristaux.

On observe encore une multitude d'autres formes dans le corindon. En général, elles sont très-difficiles à déterminer, à cause des stries, des cannelures et de l'arrondissement des angles qui déforment les cristaux. Ceux qui voudront avoir une connoissance plus étendue sur cet objet, pourront consulter avec avantage un mémoire très-étendu et fort instructif, que M. le comte de Bournon a publié dans les *Mémoires de la Société Royale de Londres.*

Parmi les formes indéterminables, il faut remarquer :

13. C. *cylindroïde.* Les cristaux prismatiques dont les arêtes sont usées, ou dont les pans sont défigurés par des stries transversales qui appartiennent à cette forme.

14. C. *fusiforme.* Les variétés pyramidales dont les angles et les arêtes sont arrondis.

15. C. *roulé.*

I.er §. Corindon vitreux.

Télésie, Haüy, trait. ; *Corindon hyalin*, Haüy, tabl. ; *Corindon télésie*, Brong.; *Saphir*, Delam.; *Corundum parfait*, Bourn.; *Saphir*, Wern. ; *Rubis et saphir*, Reuss.; le *Saphir*, Broch.; *Gemmes orientales*, *Rubis*, *Saphir*, *Améthiste d'Orient*, R.-D.

C'est dans cette sous-espèce que se trouvent les pierres les plus précieuses après le diamant ; ces gemmes qui s'offrent à nous avec les couleurs les plus variées et l'éclat le plus vif, en un mot, ces gemmes qui ont un prix très-élevé, quelquefois supérieur à celui du diamant lui-même, quoique, dans aucun cas, leur éclat n'égale celui de cette dernière substance. Le *corindon vitreux* a, pour caractères essentiels, de ne pas laisser apercevoir les joints qui indiquent la structure du cristal; cependant, ceux qui sont perpendiculaires à l'axe sont assez souvent très-apparens. Beaucoup de variétés sont intermédiaires entre le *corindon vitreux* et le spath adamantin, c'est-à-dire, le *corindon lamelleux.*

En général, le *corindon vitreux* est transparent, ou demi-

transparent, quelquefois opaque. Il se présente rarement en gros volume, et ses cristaux, assez communs, ont ordinairement les angles et les arêtes arrondies, ce qui tient à ce que tous ceux que nous connoissons, n'ont été trouvés, jusqu'à présent, que roulés dans les sables des rivières. Ses formes cristallines sont presque toutes celles que nous avons citées.

Le *corindon vitreux*, taillé et poli, a un éclat très-vif et une transparence qui le distingue complétement du spath-adamantin. Suivant les analyses de Klaproth et de Chenevix, il est composé des principes suivans :

	Klaproth.	*Chenevix.*	Idem.
Alumine	98	92	90
Silice	0	5,25	7
Oxyde de fer. . . .	2	1	1,2
Perte	0	1,75	1,8
	100	100,00	100,0

La première et la seconde analyse, sont celles du corindon vitreux bleu, ou *saphir*, et la dernière, celle du corindon vitreux rose, ou *rubis oriental.*

Dans la joaillerie, l'on recherche, dans les corindons vitreux, la transparence parfaite, la vivacité et le velouté de la couleur, et la grandeur. Ils portent le nom de la pierre fine dont ils offrent la couleur, avec l'épithète d'*oriental*, adjectif qui veut seulement indiquer ici la supériorité de mérite. On les nomme encore *gemmes orientales*, pour les distinguer des autres gemmes. Ce dernier mot, qui signifie *précieux*, est aussi celui des bourgeons des arbres, dont la présence précieuse est, pour l'agriculteur, l'espoir d'une nouvelle récolte.

Les corindons vitreux portent encore, dans plusieurs ouvrages, le nom collectif de *saphir*, bien que ce dernier nom ne soit que celui d'une des variétés. On nomme aussi saphir, en bijouterie, toutes les variétés bleues, jaunes et vertes, et qui perdent leur couleur au feu ; les autres sont nommées *rubis orientaux*. D'après cela on voit que les variétés sont établies sur les couleurs, qui ne sont pas un excellent caractère, puisqu'on a une multitude de nuances. Néanmoins, nous allons faire remarquer ces variétés du corindon vitreux, parce qu'elles nous donneront occasion de faire connoître celles qui sont les plus estimées.

Auparavant, nous ferons observer que la taille la plus favorable pour relever la beauté de ces pierres, est celle dite *brillant à degrés.* Les rubis orientaux d'un beau feu, taillés en brillans à facettes, et entourés de diamans, ont un éclat

des plus vifs, et n'ont pas besoin d'être rehaussés par la feuille ou le paillon. En général, les rubis orientaux jouent mieux que les saphirs, et dans l'Inde, où le gout des pierres gemmes est porté à l'excès, on emploie jusqu'au plus petit rubis ; alors, on leur donne la taille en cabochon. On apporte en Europe des pacotilles considérables de ces petits rubis, ainsi qu'une grande quantité de saphirs roulés, percés, et dont la surface est polie. L'Inde envoie encore en Angleterre une grande quantité de diamans, de saphirs, de rubis et d'autres pierres gemmes, uniquement pour y être taillés. C'est une branche de commerce très-lucrative, qui appartenoit autrefois à Lisbonne.

L'on grave quelquefois sur les saphirs et les rubis orientaux. Coldoré, célèbre graveur sur pierres, a beaucoup employé le rubis. On voit, dans la collection de M. de Drée, une suite unique de corindons taillés. On y remarque, entre autres, un saphir sur lequel est gravée, en creux, une tête d'Antinoüs, et un rubis oriental, sur lequel Coldoré a représenté, en relief, la tête d'Henri IV.

* *Variétés d'une seule couleur.*

1. Corindon *blanc* (*leuco-saphir*, *saphir blanc*). Il est blanc-limpide, et ne se distingue des autres gemmes, que par un éclat plus vif. Quelquefois il a une légère teinte bleue, ce qui annonce que cette variété est plus voisine de la suivante que des autres. Il n'est qu'un objet de curiosité, et ne se substitue plus au diamant, dont il n'a jamais les feux.

2. C. *bleu pâle*, *bleu*, *bleu d'azur*, *bleu barbeau*, *bleu pourpre* ou *indigo* (*saphirs* proprement dits). Cette variété est la plus commune, surtout dans la teinte pâle ; elle offre quelquefois alors un volume considérable. On a vendu, il y a quelques années, à Paris, un saphir de cette sorte, du poids de plus de six cents grains. Son mérite consistoit en sa grosseur. Le saphir bleu d'azur et le saphir bleu barbeau, sont les plus estimés : ils sont rarement d'un volume qui dépasse cinquante à soixante grains.

On a donné le nom de *saphir* à plusieurs pierres qui n'en sont pas. *V.* Saphirs.

3. C. *rose*, *rose foncé*, *cramoisi*, *écarlate*. Ce sont les *rubis orientaux* et les *escarboucles orientales*. Ils sont toujours très-petits, leur poids dépasse rarement vingt grains. Ce sont des pierres excessivement chères, et d'un prix très-supérieur à celui du diamant, à poids égal. Leur couleur très-agréable et leur éclat très-vif, les font rechercher pour les parures. Un rubis oriental de trente grains, et parfait, est une pierre inestimable.

4. C. *rouge-violet*, *rouge-giroflée* et *améthyste* (*améthyste orientale*). La couleur giroflée est la plus estimée. Ces corindons sont également d'un petit volume, et plus chers que les autres.

10. C. *rouge-aurore*. Rouge, avec des reflets jaunâtres, comme dans les grenats. C'est la *vermeille orientale*, l'*hyacinthe orientale*.

11. C. *jaune pâle*, *jaune foncé*, *jaune doré*. Ces corindons sont plus rares que les autres, mais moins estimés, si ce n'est le corindon jaune doré, ou *topaze orientale*. Nous en avons vu une pierre taillée, qui avoit à peu près la grosseur d'une noix, et dont on vouloit quarante mille francs. C'est à peu près le prix que fut vendu à Paris le saphir que nous avons cité plus haut.

12. C. *vert pâle*, *verdâtre*, *vert* (*émeraude orientale*). Cette variété n'est pas riche en couleur. Son éclat est, le plus souvent, moins vif que celui des autres variétés. Quelquefois elle a un reflet chatoyant qui a fait donner à la pierre le nom d'*œil de chat*. On en voit une belle pièce dans le musée de M. de Drée.

13. C. *vert péridot* (c'est le *péridot oriental*). Il est rarement parfait.

14. C. *bleu-verdâtre* (*aigue-marine orientale*). Moins estimée.

** *Variétés versicolores.*

15. C. *bleu* et *blanc*. Les saphirs sont ordinairement marqués de taches d'un bleu foncé, qu'on pourroit comparer à des coups de pinceau sur un fond plus clair.

16. C. *bleu* et *rouge*. Les corindons de cette variété, lorsqu'ils sont transparens, offrent ce phénomène, qu'ils se présentent sous la teinte bleuâtre, et qu'ils sont rouges lorsqu'on regarde une lumière à travers. Nous avons vu une très-belle pierre de cette variété, dans la collection de M. le comte Corvin Kosacoski.

17. C. *jaune* et *bleu*, ou *jaune* et *rouge* (*nilacandi* des Indiens). Saphir-topaze et rubis-topaze des lapidaires.

18. C. *rubané*. Formé par un ruban bleu d'azur et un blanc limpide. Un saphir semblable existe dans les écrins de M. le comte Siracoski. Il a la grosseur d'un gros noyau de cerise, et la partie blanche offre un reflet comme les corindons chatoyans.

*** *Accidens de lumière.*

19. C. *girasol*. Ce corindon est ordinairement blanc-rosé ou bleuâtre, avec un reflet plus clair et flottant. Il a quelquefois un grand volume ; mais il n'est pas d'un haut prix.

20. C. *chatoyant*. Ces corindons sont assez communs, surtout parmi les saphirs et les rubis orientaux. Ils offrent un reflet satiné, soyeux, en hexagone ou portion d'hexagone, très-

vif, et qui se présente souvent comme une lame dans la pierre. Les hexagones sont quelquefois composés de bandes ou filets, dans la même disposition, et qui sont bleus ou blancs. Ils n'ont lieu que perpendiculairement à l'axe des cristaux ; et quand on taille le cristal en cabochon et dans cette même condition, on a la variété suivante.

21. Le C. *astérie*, c'est-à-dire un corindon chatoyant qui, à une vive clarté, présente une étoile lumineuse à six rayons, et dont le centre mobile, suit jusqu'à un certain point les mouvemens donnés à la pierre. Ces corindons sont des objets de curiosité. Il y en a de bleus, de rouges, de verts et de bruns. Quelquefois, au lieu d'une étoile, ils en offrent deux et même trois ; et ceux qui n'en présentent qu'une, regardés à plusieurs lumières à la fois, ont quelquefois plusieurs étoiles. On voit dans le cabinet de M. de Drée, à Paris, une astérie a douze rayons. Ce phénomène tient uniquement à la structure du cristal, et on le fait disparoître, si l'on applanit le cabochon. De plus, il n'est pas unique dans les corindons. Les cymophanes présentent assez souvent une bande laiteuse mobile, qui les entoure comme une ceinture. Le grenat taillé en cabochon offre deux bandes en croix, et mobiles l'une sur l'autre; et les mêmes pièces ont quelquefois plusieurs de ces bandes. M. Caire Morand a donné, dans les *Mémoires de l'Académie de Turin*, pour les années 1805 et 1806, un mémoire intéressant sur l'astérie, et particulièrement sur l'astérie des anciens. Il paroît que les anciens avoient plusieurs sortes d'astéries ; mais il est absolument impossible de les rapporter aux pierres que nous connoissons. M. Caire-Morand a découvert que le quarz a également la propriété de donner une étoile et même plusieurs par la taille. Il est bon de faire remarquer que les cristaux de cette substance ont pour noyau primitif un rhomboïde. On cite encore des opales astéries.

**** *Corindons accidentés.*

22. C. *aerohydre.* Saphir bleu renfermant une goutte d'eau. Un pareil saphir est en la possession de M. Fazi, négociant à Paris.

23. C. *ferrifère.* Contenant des cristaux de fer oxydulé. C'est un saphir, dans le centre duquel se trouvent rassemblés quelques cristaux de fer oxydulé. Cette pierre est encore la propriété de M. Fazi.

Nous nous sommes sans doute un peu trop étendus sur les

variétés du corindon vitreux ; mais nous avons pensé qu'une substance qui jouit d'une aussi grande célébrité, méritoit quelque attention. Il nous reste à parler de ses gisemens et des localités où on la trouve.

Le *corindon vitreux* paroît appartenir à plusieurs formations différentes.

1.° On le rencontre en petits cristaux dans les sables de certaines rivières de l'Inde ; dans la montagne de Capelan, à douze journées de Sirian, capitale du Pégu ; au royaume d'Ava et à Ceylan ; il y est mélangé avec des cristaux de fer oxydé-titanifère, et avec des cristaux de zircon, d'hyacinthe, de spinelle, de tourmaline, de feldspath adulaire, etc. En Europe, les cristaux de corindon bleu, vert-péridot, purpurin, vert, etc., se trouvent dans le sable volcanique du ruisseau dit Riou pezouliou, près du Puy-en-Velai ; ils y sont mêlés avec une quantité prodigieuse de fer oxydé-titanifère et d'hyacinthe, outre les cristaux de pyroxène et des grains de péridot. Les basaltes ou laves lithoïdes prismatiques de la même contrée, offrent de semblables cristaux d'hyacinthe, de fer oxydulé, de pyroxène et de péridot; de sorte qu'on peut en conclure qu'ils recèlent également les cristaux de corindon, ce que quelques minéralogistes ont cru reconnoître, mais ils avoient pris pour tels, des grains de haüyne, qui se trouvent aussi dans quelques laves pétro-siliceuses du même pays. A Baulieu, près d'Aix en Provence ; à Leonedo, dans le Vicentin ; en Bohème, à Meronitz et Bilin ; en Egypte (Descotils), et en Sibérie, on trouve des sables absolument semblables aux sables du Puy-en-Velai et à celui de Ceylan, qui présentent également des cristaux de corindons. Il paroît donc qu'il y a des corindons dans les produits volcaniques.

2.° Le corindon vitreux existe aussi dans les filons de fer oxydulé qui sont dans les montagnes primitives. M. Swedenstierna en a découvert des cristaux jaunâtres dans la mine de fer de Gellivara, en Laponie. On le trouve encore dans des roches micacées, telle est la roche de Naxos, plus connue sous le nom d'Emeril; d'après l'observation de M. le comte de Bournon, elle est remplie d'une multitude de petits cristaux de saphir. Cet émeril est lui-même rempli de cristaux octaèdres microscopiques, de fer oxydulé. On trouve encore du corindon rose dans la dolomie, au Saint-Gothard. J'en ai vu de cet endroit qui avoit la transparence et la beauté des beaux rubis orientaux, des sables d'Ava et du Pégu. Cette localité offre également des variétés de corindon d'un rose léger bleuâtre, et qui se rapprochent du corindon lamelleux par leur tissu.

§ II. Corindon lamelleux, *Spath adamantin.*

Corindon, Haüy, Traité. *Corindon-harmophane*, Haüy, Tabl. compar. *Corindon adamantin*, Brong.; *Corundum imparfait* Bourn. *Corindon et diamant-spath*, Wern.; *Spath adamantin*, Broch.

Ce corindon est distingué du précédent par son tissu lamelleux et chatoyant, et par les joints obliques, à l'axe des cristaux, qui sont faciles à apercevoir. Ces fragmens donnent ordinairement des pièces anguleuses qui sont des portions du rhomboïde primitif; quelquefois on obtient aisément le rhomboïde lui-même, très-net. Il n'est jamais transparent; mais il jouit d'une espèce de translucidité, qui passe au demi-transparent. Généralement, il est opaque ou presque opaque. L'éclat intérieur est ou terne ou un peu vitreux, et quelquefois gras. Polis dans le sens perpendiculaire à l'axe, certains cristaux présentent un reflet chatoyant métallique et hexagonal, comme cela a lieu dans le corindon vitreux: on obtient aussi quelquefois l'astérie. Ses couleurs sont communément ternes ou sombres, et sans aucun agrément. Ses formes cristallines sont ordinairement prismatiques avec des facettes additionnelles. Il y a aussi des cristaux pyramidaux fusiformes. Ils se rapportent principalement aux n.os 1, 2, 4, 5, 6, 7, décrits plus haut. Ces cristaux sont, en général, fort gros et même très-gros, relativement à ceux du corindon vitreux. On en cite de deux pouces de dimension. La surface des pans du prisme et des pyramides, est ou raboteuse ou striée transversalement.

Des corindons adamantins de plusieurs localités ont été analysés; voici ces analyses:

	Vauquelin.	*Klaproth.*		*Chenevix.*		
	Piémont.	Bengale.	Carnate.	Malab.	Chine.	Ava.
Alumine	92	89,50	91	86,50	86,90	87
Silice	4,8	5,50	5	7	5,25	6,50
Fer	2,4	1,25	1,5	4	6,50	4,50
Perte	8	3,75	2,5	2,5	1,75	2

D'après ces analyses, on voit qu'il y a dans le spath adamantin, un peu moins d'alumine que dans les saphirs et les rubis d'orient.

Les principales variétés de cette sorte de corindon, sont les suivantes:

1. C. *gris*, *gris verdâtre*. Il est quelquefois *jaune-pâle*, *roussâtre* ou *rougeâtre*. Les cristaux sont plus communément

translucides et en prismes hexaèdres. Ils se trouvent au Bengale et surtout dans le Carnate. Il en vient de la Chine de gris-bruns et de demi-transparens.

2. C. *incarnat et rouge foncé*. Les cristaux sont mieux conformés; il y en a de très-gros. On voit un cristal, dans le cabinet de M. de Drée, qui semble avoir servi d'ornement à quelque idole de l'Inde: il pèse sept cent soixante carats; il est d'un rouge foncé et poli sur plusieurs faces. Ce morceau est percé sur un côté. On voyoit aussi, dans cette collection, une petite coupe précieuse et d'une seule pièce, en corindon de même variété. Elle est figurée pl. 2^me^. du catalogue in-4.° du Musée minéralogique de M. de Drée. Ces corindons proviennent sans doute du Bengale, patrie des corindons rouges que nous avons dans nos collections.

3. C. *rouge sombre*, opaque ou presque opaque, du Malabar. Les cristaux sont fusiformes.

4. C. *brun* et quelquefois *chatoyant*, avec reflet métallique, du Malabar et de la Chine, et ordinairement en cristaux assez bien conformés.

5. C. *brun rougeâtre*, opaque, sans reflets, du Thibet. En cristaux fort gros.

6. C. *brun-sombre* et *obscur*. Du Piémont.

Le corindon adamantin abonde dans l'Inde, savoir: à la Chine, au Thibet, dans le royaume d'Ava, le Carnate, le district de Deslors et la côte de Malabar. Il fait partie des roches primitives de ces contrées, et est accompagné de diverses substances, dont quelques-unes paroissent nouvelles et dont l'association nous aide à reconnoître les localités. Depuis, l'on a découvert cette substance en Europe. La gangue de celui qui se trouve dans la presqu'île de l'Inde et spécialement au Carnate, est granuleuse et semblable à un marbre salin, à gros grains et un peu calcaire. Elle est composée d'une substance blanche, lamelleuse, que M. le comte de Bournon nomme indianite. (*V.* ce mot.) Elle renferme, outre les cristaux de corindon, une autre substance fibreuse, qui est la *fibrolite* du même auteur, l'épidote, l'amphibole noir, le quarz, le mica, le talc chloriteux, le grenat, le jargon et le fer oxydulé. La roche qui contient les corindons, forme dans le Carnate plusieurs couches dans du mica talqueux, d'où l'on retire très-aisément le corindon pour le livrer au commerce.

Les corindons de la Chine, d'Ava et du Thibet, sont dans une roche granitique, composée de feldspath rougeâtre, de mica argentin ou gris, et de fer oxydulé. Celui de Chine est généralement brun ou brun verdâtre, et celui du Thibet, brun rougeâtre et recouvert de stéatite verte.

Le corindon du Piémont se trouve, 1.° dans la vallée de Camonica; il est rouge, translucide, et dans du schiste micacé; 2.° à Mozzo, près de Biella, il forme, avec le mica et le feldspath, des veines et des nids dans la partie décomposée d'une sorte de granite à petits grains ou grunstein qui forme plusieurs couches ou assises.

Nous citerons encore une gangue de corindon très-curieuse dont il existe des échantillons à Paris, dans les collections de MM. Brochant, Cordier, de Drée; à Genève, dans le cabinet de M. de Jurine; à Londres, dans celui de M. Wollaston: on se les procure à Chamouni. C'est une roche stéatiteuse, dans laquelle se trouvent des prismes de corindon lamelleux, les uns d'un beau rouge, et enveloppés d'une croûte épaisse de stéatite compacte, d'un beau vert, les autres blancs avec la stéatite blanche comme de la cire. On ignore le gisement de cette variété.

Ce n'est que depuis quelques années que le *corindon adamantin* est bien connu en Europe. Il en existoit quelques morceaux dans les cabinets. Romé-Delisle avoit pressenti qu'il avoit beaucoup d'analogie avec le saphir. M. Haüy prouva qu'il appartenoit à la même pierre, et M. de Bournon les a réunis dans un Mémoire qu'il a donné sur ces substances. La structure lamelleuse du corindon, sa dureté et son emploi dans l'Inde pour polir les autres pierres, même, dit-on, le diamant, lui ont fait donner en Europe le nom de *spath adamantin*. Quelques échantillons existoient dans la collection de M. Gréville; M. Georges Smithson crut reconnoître en eux la substance indienne, nommée dans quelques ouvrages *télé-corundum*. M. Gréville fit faire dans l'Inde des recherches sur le télé-corundum des Indiens, et il reçut une très-grande quantité de corindon-adamantin. Cette pierre étoit l'objet d'une exploitation particulière, comme nous l'avons déjà dit. En Europe, différens essais ont été faits pour polir le diamant avec le corindon en poudre; le succès n'a pas répondu à l'attente; mais pour les autres gemmes, on a réussi complétement; et, malgré l'assentiment des principaux lapidaires de la capitale, on préfère l'émeril: il est plus avantageux, parce qu'il se vend tout préparé et à un prix extrêmement bas.

§ III. Corindon granulaire.

Corindon-granulaire, Haüy; *Emeril*, Brong.; *Schmirgel*, Wern.; *vulgairement Emeril.*—Nous regardons comme type du corindon granulaire le *corindon amorphe compacte* de Madras, décrit par M. le comte de Bournon. Il est en masse couleur de rose ou couleur de lie de vin; sa contexture est

très-serrée et grano-lamellaire : on y voit épars de petits grains de fer oxydulé. Il en existe dans le cabinet de M. de Drée, deux échantillons qui ont été détachés de ceux de la collection de M. Gréville, maintenant au British Muséum à Londres, et que M. de Bournon a décrits dans son Mémoire.

On peut encore rapporter ici une sorte d'émeril de l'Inde, qu'on voit dans nos cabinets, qui est gris-noir, excessivement compacte, et dont le grain n'est presque visible qu'à la loupe.

Ces deux substances ne sont pas au nombre de celles que les minéralogistes ont regardées jusqu'à présent comme des variétés du corindon granulaire. Ils ne considèrent comme telles que quelques-unes des substances appelées dans les arts *émerils*. Ces émerils sont de véritables roches mélangées, dans lesquelles entre une fort grande quantité de corindon, tantôt formant pâte, tantôt en petits cristaux réguliers; quelquefois même certains morceaux d'émerils ne renferment presque pas de corindon. M. de Bournon cite de l'émeril de Naxos, qui est rempli d'une multitude de petits corindons vitreux, bleus; et dans beaucoup de morceaux de celui qu'on emploie à Paris, le fer oxydulé et le mica en forment presque la totalité.

M. Vauquelin a trouvé que l'émeril de Jersey étoit composé d'alumine, environ 70, et de fer, 30. M. Smithson-Tennant a reconnu dans celui de Naxos, 80 d'alumine, et 4 de fer et 3 de silice.

Les émerils sont en masses granulaires noirâtres, grises, brunes ou bleuâtres, accompagnés constamment de fer oxydulé, et nous avons vu ce minéral dans tous les gisemens du corindon : ils offrent aussi très-souvent le mica, dont l'abondance et la disposition donnent alors aux émerils une structure feuilletée. L'on connoît peu le gisement des émerils ; mais il est probablement le même que celui du corindon-lamelleux. On trouve en Saxe, à Ochsenkopf, près Schwarzenberg, une roche d'émeril. Elle est formée de corindon bleu ou blanc, presque à l'état pâteux et très-mélangé de stéatite verte, grise jaunâtre ou verdâtre, et de talc, qui est aussi la nature de la couche dans laquelle on le trouve. L'émeril de Naxos et celui qui vient de Jersey, sont en cailloux roulés, disposition qui semble annoncer que ce sont autant de noyaux ou nids qui se sont détachés d'une roche plus tendre dont ils faisoient partie.

Comme il est d'usage de nommer émeril la plupart des poudres qui servent chez les marbriers et les lapidaires pour polir et scier les pierres, et que quelques émerils sont des ro-

ches corindonifères, il ne faut pas en conclure que tous les émerils appartiennent à la même espèce. Tels sont, par exemple, l'émeril de Parme; celui de Ronda, dans le royaume de Grenade, en Espagne; celui du Pérou, dont la nature n'est pas connue.

L'émeril, réduit en poudre à l'aide d'un moulin, donne une poudre que, par des lavages et des décantations répétés, on réduit à différens degrés de finesse. L'on emploie les poudres grossières pour les objets dont la matière n'est pas tellement précieuse, qu'elle doive être ménagée; elles usent plus promptement. Les poudres fines servent pour les objets plus précieux, ou pour donner le dernier degré de perfection à la surface de la pierre qu'on veut polir. L'émeril pulvérisé est employé pour polir les glaces à Saint-Gobin; c'est même à cette fabrique qu'on prépare tout celui qui est consommé dans Paris, et qui provient du commerce avec l'Angleterre. Il est fait avec l'émeril de Jersey et celui dit des Indes-Orientales. L'émeril du Levant ou de Smyrne vient de l'île de Naxos. On en apporte à Marseille de brut et de tout préparé. (LN.)

CORINDUN. Nom donné par Tournefort à un genre de plantes que Linnæus a nommé *cardiospermum*. Adanson et Moench ont repris le nom de Tournefort. Linnæus l'a conservé à une espèce que Tournefort n'a pas connue. Ce mot de corindun signifie *cœur des Indes* Il a été donné à la graine de l'espèce principale *cardiospermum halicacabum*, qui est originaire de l'Inde, et qu'on nomme encore *pois de merveille*. *V*. CORINDE. (LN.)

CORINE ou CORINNE. Quadrupède ruminant, du genre des ANTILOPES. *V*. ce mot. (DESM.)

CORINE. Polype nu. *V*. CORYNE. (DESM.)

CORINOCARPE, *Corinocarpus*. C'est une plante ligneuse, dont les feuilles sont alternes, pétiolées, ovoïdes, presque échancrées, entières et très-glabres, les fleurs blanches, disposées en panicules terminales et sessiles.

Chaque fleur a un calice de cinq folioles oblongues, concaves, caduques; cinq pétales droits, arrondis, et étroits vers leur base; cinq folioles pétaliformes, munies à leur base d'une glande; cinq étamines non saillantes; un ovaire supérieur, globuleux, chargé d'un style court, à stigmate obtus.

Le fruit est une noix allongée, en massue, contenant un noyau oblong.

Cette plante croît dans la Nouvelle-Zélande. (B.)

CORINTHEN. L'un des noms allemands de la GROSEILLE ROUGE (*ribes rubrum*, L.). (LN.)

CORION, d'Hippocrate. *V.* CORIANDRUM. Il paroît que le corion de Dioscoride est une espèce d'esparcette (*hedysarum onobrychis.*). (LN.)

CORIOPE. *V.* CORÉOPE. (S.)

CORIOPHORA et **CORIOSMITES.** Noms donnés autrefois à une espèce d'*orchis*, dont la fleur représentoit une punaise. C'est l'*orchis coriophora*, L., nommée *cimicina* par Crantz. (LN.)

CORIOTRAGEMATODENDROS. Plukenet donne ce nom au cirier à feuilles dentées, et à celui à feuilles de chêne (*myrica serrata et quercifolia*, L.), deux arbrisseaux du Cap de Bonne-Espérance. (LN.)

CORIPHÉE. Nom imposé par Levaillant, à un oiseau d'Afrique. *V.* le genre FAUVETTE. (V.)

CORIS, *Coris.* Genre de poissons établi par Lacépède, mais sur une fausse observation. Les espèces qui y entroient ont été rendues aux LABRES, ou mieux, au sous-genre des GIRELLES. *V.* pl. B. 20. (B.)

CORIS. C'est la PORCELAINE MONNAIE. (B.)

CORIS, *Coris.* Petite plante dont les feuilles sont éparses, nombreuses, linéaires, entières ; les supérieures épineuses en leurs bords ; les fleurs rouges, presque sessiles, disposées au sommet des tiges en bouquets serrés ou en épis ovales.

Chacune de ces fleurs offre un calice monophylle, à cinq dents, et couronné de pointes épineuses ; une corolle monopétale, irrégulière, à cinq découpures inégales et échancrées ; cinq étamines ; un ovaire supérieur, globuleux, chargé d'un style à stigmate épais.

Le fruit est une capsule arrondie, située au fond du calice, uniloculaire, à cinq valves, et qui contient plusieurs petites semences.

Cette plante croît dans les lieux sablonneux et maritimes de l'Europe australe. On l'appelle *coris de Montpellier*, parce qu'elle est commune près de cette ville. (B.)

CORIS, Dioscoride. Il paroît que c'est le coris de Tournefort et de Linnæus. Lobel pense que ce nom tire son origine du mot grec Κορη qui signifie vierge, jeune fille, et qu'il avoit été donné à la corise, parce que rien n'est plus charmant à voir que cette jolie plante, lorsqu'elle est en fleurs. Cependant, d'autres botanistes prétendent que ce nom de *coris* signifie punaise, et qu'il rappelle la forme des graines de la plante. Au reste, les opinions varient sur le

coris des anciens, qui est le *coren* d'Hippocrate. Il y a des auteurs qui le retrouvent dans un millepertuis (*hypericum coris*), ou dans une euphraise (*Euphrasia lutea.*) (LN.)

CORISE, *Corixa*, Geoff.; *Notonecta*, Linn.; *Sigara*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des hémiptères, section des hétéroptères, famille des hydrocorises, ou punaises d'eau, ayant pour caractères : antennes insérées et cachées sous les yeux, très-courtes, en forme de cône allongé, de quatre articles, dont le dernier plus grêle et pointu ; bec fort court et triangulaire, strié transversalement ; percé d'un trou à son extrémité ; pieds antérieurs beaucoup plus courts que les autres, courbes, terminés par un tarse d'un seul article, comprimé, cilié et sans crochets ; les autres pieds allongés, de tarses de deux articles ; deux longs crochets à l'extrémité des tarses de la seconde paire ; point d'écusson.

Les corises sont des insectes aquatiques, de forme allongée, un peu aplatie ; ils ont la tête verticale, arrondie à la partie supérieure, appliquée contre le corselet ; les yeux triangulaires ; le corselet plus large que long, terminé en pointe à sa partie postérieure ; l'abdomen large, aplati en dessus ; les pattes antérieures courtes ; les intermédiaires longues, avec leurs tarses terminés par deux crochets fort longs ; les postérieures longues, avec leurs tarses larges, aplatis, terminés en pointe, garnis de poils fins et serrés, et à crochets très-courts au bout ; les élytres coriacées à la base, membraneuses à l'extrémité, couchées sur l'abdomen, recouvrant deux ailes membraneuses et pliées.

Ces insectes, qui vivent dans l'eau, se tiennent ordinairement suspendus par le derrière à sa surface ; mais au moindre mouvement qu'ils aperçoivent, ils se précipitent au fond avec beaucoup de vitesse ; ils peuvent y rester un certain temps, en s'accrochant à quelques pierres. Ils volent quelquefois, mais ils marchent mal et lentement sur la terre ; dans l'eau, ils sont très-agiles. Ils se nourrissent d'insectes aquatiques, qu'ils sucent avec leur trompe, après les avoir saisis avec les pinces de leurs pattes antérieures. Quand ils nagent, le dessous de leur corps paroît argenté, effet produit par l'air qui s'y attache.

Ces insectes sont peu nombreux en espèces ; la plus commune est la suivante :

Corise striée, *Corixa striata*, Geoff., B. 27, 11 ; *Notonecta*, Linn. ; *Sigara*, Fab. Elle a environ cinq lignes de long ; la tête jaune ; les yeux noirs ; les antennes jaunes, peu visibles ; le corselet marqué de petites lignes transversales jaunes et noires; les élytres jaunâtres, avec des lignes

transversales courtes, ondées, noires; tout le dessous du corps et les pattes jaunes.

La larve et la nymphe diffèrent peu de l'insecte parfait, vivent également dans l'eau, et se nourrissent de petits insectes. La nymphe a ses ailes et ses élytres renfermées dans des fourreaux attachés de chaque côté de la poitrine. On la trouve dans toute l'Europe. (L.)

CORISIES, *Corisiæ*. J'avois désigné sous ce nom une famille d'insectes, de l'ordre des hémiptères, composée de plusieurs genres, formés aux dépens de celui de *cimex* de Linnæus, et qui ont pour caractères communs : gaîne du suçoir formée de quatre articles distincts et découverts; le labre très-prolongé au-delà de la tête, en forme d'alène et strié en dessus; tarses ayant toujours trois articles distincts, dont le premier presque égal au second ou plus long que lui. Les corisies composent maintenant la première division de ma famille des GÉOCORISES ou PUNAISES TERRESTRES. *V.* ce mot. (L.)

CORISPERME, *Corispermum*. Genre de plantes de la monandrie digynie, et de la famille des chénopodées, dont les caractères sont : un calice de deux folioles, opposées, minces, concaves, comprimées; une étamine, quelquefois davantage; un ovaire supérieur, comprimé, chargé de deux styles à stigmates simples; une semence nue, elliptique, légèrement convexe, et entourée d'un rebord mince et tranchant.

Les corispermes ne comprennent que deux espèces, que l'on trouve sur les bords de la Méditerranée, aux environs de Montpellier. Ce sont des plantes annuelles, à tiges rameuses, dures, striées, dont les feuilles sont alternes, et les fleurs axillaires et de peu d'apparence. (B.)

CORIUS. *V.* KORE. (LN.)

CORIXA. *V.* CORISE. (DESM.)

CORIZÈME. *V.* CHORIZÈME. (B.)

CORK-TRÉE. Nom anglais du CHÊNE-LIÉGE, *Quercus suber*, L. (LN.)

CORLEU, CORLI, CORLU, CORLUI. Noms du COURLIS en Normandie. (V.)

CORLI. *V.* COURLIS. (S.)

CORLIE. Nom vulgaire du COURLIS dans la Picardie. (V.)

CORLIEU. *Voy.* le genre COURLIS. Selon M. Cuvier (*Règne animal*), les corlieus se distinguent des COURLIS en ce qu'ils ont le bec sillonné sur presque toute sa longueur, tandis que les sillons n'en occupent qu'une très-petite partie sur celui des *courlis*.

Le CORLIEU BLANC de Catesby, est l'IBIS BLANC DU BRÉSIL.

Le CORLIEU BRUN de Catesby, est l'IBIS BRUN DU BRÉSIL.

Le CORLIEU ROUGE de Catesby, est l'IBIS ROUGE. (V.)

CORLIS de Belon. C'est le COURLIS. (DESM.)

CORLU. Nom du COURLIS en Normandie. (V.)

COR-MEILLE et CORR. Noms donnés, dans quelques parties de l'Angleterre, à l'OROBE TUBÉREUX, *Orobus tuberosus*, L. (LN.)

CORMIER. Nom vulgaire du SORBIER SAUVAGE. (B.)

CORMORAN, CORMARIN. Noms du CORMORAN en Provence. (V.)

CORMORAN, *Hydrocorax*, Vieill.; *Pelecanus*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux nageurs et de la famille des SYNDACTYLES. *V.* ces mots. *Caractères :* bec long, robuste, un peu épais, droit, un peu comprimé, arrondi en dessus, édenté; mandibule supérieure sillonnée, à pointe crochue et aiguë; l'inférieure plus courte, obtuse et un peu courbée à l'extrémité; narines très-étroites, oblitérées dans un sillon, situées à la base du bec; langue cartilagineuse, très-courte, carénée en dessus, mamelonnée en dessous, obtuse; face en partie nue; gorge dilatable; pieds à l'équilibre du corps; jambes totalement emplumées; quatre doigts, tous engagés dans la même membrane; l'extérieur le plus long de tous; l'ongle du second doigt pectiné sur le bord interne; les deuxième et troisième rémiges les plus longues de toutes; queue à douze pennes chez les uns, à quatorze chez les autres. Linnæus, Gmelin et Latham ont rassemblé, sous le nom générique de *pelecanus*, les *fous*, les *frégates* et les *cormorans;* mais, à l'exemple de plusieurs autres savans méthodistes, je les ai isolés, d'après les caractères qui leur sont particuliers; et je les ai réunis dans une même famille sur le rapport unique qui se trouve dans la conformation des doigts. Parmi les oiseaux pêcheurs, les cormorans sont des plus adroits et de ceux qui peuvent le plus long-temps plonger et nager sous l'eau avec la rapidité d'un trait. Aussi dans quelques pays, comme à la Chine et autrefois en Angleterre, on a su mettre à profit le talent du cormoran pour la pêche, et en faire pour ainsi dire un pêcheur domestique, en lui bouclant d'un anneau le bas du cou, pour l'empêcher d'avaler sa proie, et l'accoutumer à revenir à son maître, en rapportant le poisson qu'il tient dans le bec. On voit, sur les rivières de la Chine, des cormorans ainsi bouclés, perchés sur l'avant des bateaux, s'élancer et plonger au signal qu'on donne, en frappant sur l'eau un coup de rame, et revenir bientôt après, en rapportant leur proie, qu'on leur ôte du bec: cet

exercice continue jusqu'à ce que le maître, content de la pêche de son oiseau, lui délie le cou, et lui permet d'aller pêcher pour son propre compte. *V.* CORMORAN LEU-TZE.

Ces oiseaux se perchent sur les arbres, habitude qui leur est commune avec tous les *syndactyles* ; la plupart y nichent, d'autres s'établissent dans les rochers, et quelques-uns dans les joncs ; leur ponte n'est que de trois ou quatre œufs. On trouve des cormorans dans toutes les parties du monde.

Le CORMORAN proprement dit, *Hydrocorax carbo*, Vieill., *Pelecanus carbo*, Lath., se trouve en Europe. Il a l'iris verdâtre ; la prunelle bleuâtre, avec des petits points d'un violet très-clair ; le bec, les pieds, les membranes et les ongles noirs ; des brins blancs, pareils à des soies, hérissés sur le haut du cou et le dessus de la tête, dont le devant et les côtés sont en partie chauves ; une peau également nue au-dessous du bec. Cette peau est noirâtre entre le bec et l'œil, et orangée au-dessous de celui-ci jusqu'aux coins de la bouche ; le dessus de la tête et la partie du cou qui en est la plus proche, sont d'un noir-vert, varié de petites lignes longitudinales, blanches, formées par une tache allongée et déliée, de cette couleur, qui se trouve à l'extrémité de chaque plume ; quelques plumes plus longues et plus larges que les autres, composent, sur l'occiput, une huppe étroite, d'environ deux pouces de longueur ; la gorge est blanche ; cette couleur remonte de chaque côté jusqu'aux yeux, et y forme une bande d'environ neuf lignes de largeur ; un noir-vert couvre le reste du cou, la partie inférieure du dos, le croupion, la poitrine, le ventre et les couvertures de la queue ; une grande tache blanche est sur les cuisses, et placée sur le côté extérieur ; le haut du dos, les scapulaires, les couvertures supérieures des ailes sont d'une couleur obscure, cuivrée et tirant un peu sur le vert ; chaque plume est bordée et terminée de vert-noir ; l'aile a ses pennes primaires noirâtres et nuancées de vert ; la queue est étagée et composée de quatorze plumes roides, d'un vert noirâtre ; les pieds, les membranes et les ongles sont d'un beau noir ; l'iris est vert ; taille un peu au-dessus de celle du *canard musqué*. Longueur totale, environ deux pieds sept pouces. Le plumage d'hiver diffère en ce que l'oiseau n'a point sur l'occiput de longues plumes, et que ses couleurs ne sont pas tout-à-fait aussi pures. La femelle ressemble au mâle. Les jeunes, pendant la première année, sont d'un brun foncé sur le sommet de la tête, la nuque et le cou, avec de foibles reflets verts ; la gorge est blanchâtre ; toutes les parties postérieures sont d'un gris rembruni, varié de blanchâtre sur la poitrine et sur le ventre ; les plumes du man-

teau et des couvertures des ailes cendrées dans le milieu et bordées de brun foncé ; le bec et l'iris bruns.

Il est très-difficile de faire sortir de l'eau le cormoran ; il peut y rester fort long-temps, surtout si on le poursuit. Cet élément lui est si familier, que des jeunes, presque sans plumes, nagent et plongent avec la même facilité que les vieux. Cet oiseau est d'une telle adresse à pêcher, et d'une si grande voracité, que, dans un étang, il y fait seul plus de dégât qu'une troupe entière d'autres oiseaux pêcheurs ; mais heureusement il se tient presque toujours au bord de la mer, et s'éloigne peu des embouchures des grandes rivières. Pour avaler le poisson il le jette en l'air, et il le reçoit avec beaucoup d'adresse, la tête la première, de manière que les nageoires se couchent au passage, tandis que la peau membraneuse qui garnit le dessous du bec, s'étend autant qu'il est nécessaire pour que le poisson, souvent fort gros, puisse y passer en entier. Cet habile plongeur prend fréquemment son essor ; mais la faim seule lui donne de l'activité, car il devient paresseux et lourd dès qu'il est rassasié. C'est dans ces momens d'inaction qu'on le voit souvent perché sur les arbres qui sont à proximité des rivières et de la mer. Il prend beaucoup de graisse ; mais sa chair a une odeur très-forte, et est de mauvais goût. Les cormorans sont répandus dans l'ancien et le nouveau Monde ; on les trouve dans le Nord et dans le Sud. Ils sont très-nombreux en Hollande, où ils arrivent vers les premiers jours de mars ; leurs nids sont posés sur des plantes aquatiques. Les boulangers hollandais recherchent leurs œufs parce qu'ils donnent de la qualité au biscuit de mer.

Le CORMORAN A AIGRETTE BOUCLÉE, *Hydrocorax cirratus*, Vieill. ; *Pelecanus cirratus*, Lath., a deux pieds et demi de long ; le bec d'un jaune sombre ; le tour des yeux dénué de plumes ; la tête jusqu'à l'œil, le dessus du cou et du corps, les ailes et la queue de couleur noire ; les plumes du sommet de la tête sont très-longues, finissent en pointe, se réunissent en une touffe assez garnie, et prennent la forme d'une aigrette, d'abord droite, et s'inclinant ensuite sur le front ; une tache oblongue, blanche, est sur les ailes ; la même couleur domine sur toutes les parties inférieures du corps ; la queue est composée de quatorze pennes ; les pieds sont d'un brun jaunâtre. Cette espèce se trouve à la baie de la Reine-Charlotte.

Le CORMORAN CARONCULÉ, *Hydrocorax carunculatus*, Vieill. ; *Pelecanus carunculatus*, Lath., est de la taille du *cormoran nigaud*, et a le bec noirâtre ; les côtés de la tête dénués de plumes, rouges et caronculés entre le bec et l'œil ; l'espace

nu, qui entoure les yeux, cendré; l'orbite de l'œil d'un beau bleu, avec un tubercule au-dessus, l'iris blanchâtre; la tête aplatie sur les côtés; le sommet assez garni de plumes noires; cette teinte est celle des parties supérieures du corps, des ailes et de la queue, excepté une longue bande blanche sur les couvertures alaires; tout le dessous du corps est de cette dernière couleur; les pieds sont de couleur de chair ou d'un brun très-pâle.

Ce cormoran se trouve à la Nouvelle-Zélande, mais n'y est pas très-commun; il est, au contraire, très-nombreux à l'île des Etats. C'est une de ces espèces d'oiseaux qui vivent en société, affectent un canton particulier, où ils forment une sorte de peuplade où eux seuls sont admis; là, ils vivent dans la plus parfaite tranquillité et la plus grande union. Ils placent leurs nids au bord des rochers, sur des touffes de gramen (*dactylis glomerata*, Linn.), qui s'accroissent tous les ans par les nouveaux nids qu'ils construisent sur les anciens.

Le Cormoran de la Chine. *V.* Cormoran leu-tze.

Le Cormoran dilophe, *Hydrocorax dilophus*, Vieill.; *Pelecanus punctatus*, Lath., pl. n.° 104 du *Synopsis*; *Pelec. nævius*, Linn., édit. 13, est de la taille du *nigaud*; il habite dans la Nouvelle-Zélande, et niche dans les rochers qui bordent la baie de la Reine-Charlotte, où il est connu sous le nom de *pa-degga-degga*. C'est peut-être à cette espèce qu'il faut rapporter ce que dit Cook, en parlant des *cormorans*, qu'il a vus nicher par grosses troupes dans de petits creux que ces oiseaux semblent avoir agrandis eux-mêmes dans la roche feuilletée, dont les coupes escarpées bordent la Nouvelle-Zélande.

Ce joli cormoran a le bec d'une couleur de plomb bleuâtre (et quelquefois jaune); la peau nue qui entoure les yeux, d'un rouge sombre; l'occiput, la gorge, le cou et le haut du dos de couleur noire, ainsi que deux touffes de plumes qui s'élèvent sur la tête, l'une sur le sinciput, et l'autre sur l'occiput; mais sur cette dernière partie, elles sont plus longues, quelques-unes ont près d'un pouce et demi de longueur; de l'angle postérieur de l'œil part une bande blanche, qui descend sur les côtés du cou, et s'étend en s'élargissant sur la poitrine jusques au-dessous du pli de l'aile; le milieu du dos et les couvertures des ailes sont d'un cendré brunâtre, avec une tache ronde et noire à l'extrémité de chaque plume; les pennes de la queue et celles des ailes sont noires; le reste du plumage est de la même couleur, avec des reflets verts; les pieds sont d'un brun noirâtre. Quelques individus de cette espèce ont le bec rougeâtre, les pieds d'un jaune sale, le haut de la gorge blanc, et sont dépourvus de huppe: on remar-

que encore que la bande blanche est peu apparente, et que les plumes des côtés, vers le bas-ventre, sont rayées de blanc. D'autres sont huppés comme le premier; mais ils n'ont point la peau extensible de la gorge dénuée de plumes, et, sur quelques-uns, la bande blanche ne dépasse point la moitié du cou. Toutes ces variétés indiquent vraisemblablement la différence des sexes ou des âges; cependant elles demandent de nouvelles observations pour être mises à la place qui leur convient. Enfin, Latham regarde comme oiseau de la même espèce, le cormoran de Sparrmann (*Mus. carls.*, tab. 10), que Gmelin donne comme espèce distincte (*Pelecanus punctatus*, Sp. 20). Il habite les mêmes contrées, mais, selon Sparrmann, il niche sur les arbres. Il diffère en ce que la poitrine et le ventre sont d'un blanc grisâtre, et que le haut du cou et les couvertures inférieures de la queue ont des rayures courtes et blanches.

Le GRAND CORMORAN. *V.* CORMORAN proprement dit.

Le CORMORAN GRIS-BRUN, *Hydrocorax fuscescens*, Vieill. Il est gris sur le dessus de la tête et du cou, sur les bords des plumes du dos et des couvertures des ailes; ces plumes sont d'un gris-brun dans le milieu; cette couleur couvre les pennes des ailes et de la queue; toutes les parties inférieures sont blanches; les pieds bruns; le bec est couleur de corne; il a la taille du *cormoran nigaud*. On trouve cet oiseau dans l'Australasie. Son plumage terne me fait soupçonner que ce n'est pas une espèce particulière; mais je ne puis déterminer celle dont il fait partie, ne connoissant que son extérieur.

Le CORMORAN HUPPÉ. *V.* CORMORAN TINGMIK.

Le CORMORAN LEU-TZE, *Hydrocorax sinensis*, Vieill.; *Pelecanus sinensis*, Lath., *Emb. techina* 8, tab. 72. Le nom que j'ai conservé à ce cormoran, est celui qu'il porte à la Chine. Le bec est jaune; l'iris bleu; toutes les parties supérieures sont d'un brun noirâtre; le menton est blanc; le dessous du corps blanchâtre et tacheté de brun; la queue arrondie et composée de douze pennes; les pieds sont noirâtres.

La pêche pour laquelle on se sert de ce cormoran, se fait ordinairement sur un grand lac que forme la rivière de Luen, à une journée de Han-Choo-hoo. Il n'est point étonnant de voir, dans sa partie orientale, des milliers de petits bateaux, uniquement destinés et faits exprès pour cet usage. Ils sont d'une telle légèreté, que les hommes peuvent facilement les transporter dans telle partie du lac qu'il leur plaît. Sur chaque bateau sont dix à douze de ces oiseaux, qui, à un signal du conducteur, plongent dans l'eau tous ensemble; on est étonné de voir la grosseur énorme des poissons qu'ils rapportent dans leur bec. Les *leu-tzes* sont

si bien dressés qu'ils n'avalent ni même n'endommagent leur capture, quoiqu'ils n'aient le cou entouré ni d'un anneau, ni de tout autre lien, si ce n'est lorsqu'on leur permet de pêcher pour leur compte, soit pour les encourager, soit pour leur nourriture.

Le Cormoran magellanique, *Hydrocorax magellanicus*, Vieill.; *Pelecanus magellanicus*, Lath. Longueur totale, vingt-sept pouces; bec noir; côtés de la tête dénués de plumes et de couleur rouge, ainsi que le haut de la gorge, dont le milieu est un peu garni de duvet; tête, cou jusqu'à la poitrine, dos, ailes et queue d'un noir foncé, avec quelques foibles reflets brillans sur les deux premières parties; une tache blanche derrière l'œil; dessous du corps de cette même couleur; jambes noires; pieds d'un brun pâle.

Cette espèce se trouve à la Terre-de-Feu et aux îles des États et de Noël. Elle niche dans les rochers coupés à pic ou suspendus sur la mer; elle place son nid de manière que si ses petits en sortent encore incapables de voler, ils puissent tomber à l'eau sans danger.

Le Cormoran nigaud, *Hydrocorax graculus*, Vieill.; *Pelecanus graculus*, Lath. Ce cormoran ayant paru d'un naturel plus pesant, plus paresseux que les autres, on lui a donné les surnoms de *shagg*, *niais* ou *nigaud*. Il a, dans son plumage, de grands rapports avec le cormoran proprement dit; mais il en diffère essentiellement en ce qu'il n'a que douze pennes à la queue, et qu'il est moins grand. Sa longueur est de deux pieds trois pouces. Il a la tête, la gorge, le cou, le dos et toutes les parties inférieures d'un vert-noir assez brillant; les plumes scapulaires et les couvertures alaires d'un cendré foncé dans le milieu et noires sur les bords; les parties nues de la tête et de la gorge d'un rouge jaunâtre; le bec noir en dessus, rougeâtre dans le reste; l'iris de cette dernière couleur; les pieds noirs : tel est le plumage du mâle et de la femelle adultes, pendant l'hiver; ils ont, à l'époque des couvées, une petite huppe, composée des plumes longues de l'occiput et d'une partie de la nuque; ces plumes sont d'un vert foncé à reflets; ils ont de plus, sur la tête et sur la plus grande partie du cou, des plumes très-longues, effilées et d'un blanc pur.

Le jeune, pl. enl. de Buffon, 974, sous le nom de *petit fou brun de Cayenne*, a la gorge un peu cendrée; la tête, le cou et les parties inférieures d'un brun foncé; les plumes du devant du cou et de la poitrine bordées de gris rembruni; celles des scapulaires et des couvertures alaires d'un cendré brun, avec une large bande brune sur les bords; le croupion, le ventre, les pennes des ailes et de la queue noirâtres;

l'iris brun. Retz (*Fauna suecica*) donne le *nigaud* pour le jeune du *cormoran* proprement dit, quoiqu'il lui reconnoisse douze plumes à la queue, et qu'il en donne quatorze à celui-ci. C'est une erreur dans laquelle sont tombés d'autres ornithologistes, trompés, sans doute, par l'analogie que présente le plumage de ces deux oiseaux.

Cette espèce se trouve dans les deux continens; mais elle est rare sur les côtes de l'Océan. Elle niche dans les rochers ou à la cime des arbres. Sa ponte est de trois œufs blanchâtres.

Le CORMORAN NOIR, *Hydrocorax niger*, Vieill., se trouve aux Indes orientales; il a le bec rougeâtre, le plumage totalement d'un beau noir, et la taille de notre *sarcelle*.

Le CORMORAN NOIR ET BLANC, *Hydrocorax melanoleucos*, Vieill., a le dessus de la tête, du cou, du corps, les ailes et la queue noirs; les sourcils, les joues et toutes les parties inférieures, depuis le bec jusqu'à la queue, d'un beau blanc; le bec couleur de corne; les pieds noirs et une taille un peu inférieure à celle du canard. On le trouve dans l'Australasie.

CORMORAN (le PETIT). *V.* CORMORAN NIGAUD.

CORMORAN (le PETIT) D'AFRIQUE, *Hydrocorax africanus*, Vieill.; *Pelecanus africanus*, Lath., n'est pas plus gros qu'une *sarcelle*, et a dix-huit pouces de longueur totale; la mandibule supérieure noirâtre et le reste du bec d'un blanc jaunâtre sale; le dessus de la tête et du cou d'un brun-noir; le milieu du dos et le croupion d'un noir lustré; les scapulaires et les couvertures des ailes d'un gris-bleu; chaque plume est entourée de noir; les trois premières pennes des ailes d'un brun pâle, inclinant à la couleur cannelle, les autres d'un noir brun; les secondaires aussi longues que les primaires, d'un noir foncé et bordées de brun; le menton blanc; le devant du cou bigarré de blanchâtre et de noir; le ventre pareil, avec un mélange de brun; la queue composée de douze pennes, les deux intermédiaires et les latérales d'un brun pâle, et les autres noires, ainsi que les pieds.

Selon M. Themminck, cet oiseau n'est autre que le *cormoran nigaud* dans son jeune âge. Est-il fondé?

Le CORMORAN PIAILLEUR DES AMAZONES. Dénomination des GALLINAZES URUBU et AURA, dans les diverses contrées de la Guyane.

Le CORMORAN PYGMÉE, *Hydrocorax pygmæus*, Vieill.; *Pelecanus pygmæus*, Lath. Cette petite espèce est d'une taille un peu inférieure à celle de la *sarcelle*; son bec, ses pieds et sa queue sont pareils à ceux du *nigaud*. Le fond de son

plumage est noir, avec une légère nuance de vert sur le cou et la poitrine; les couvertures des ailes d'un brun obscur; chaque plume bordée d'un noir brillant; il a autour des yeux de petites taches blanches et peu nombreuses, et d'autres de la même couleur, parsemées sur le cou, la poitrine et les flancs; de plus, l'on voit s'élever çà et là, sur les mêmes parties, des espèces de pinceaux de poils. La femelle est brune ou noirâtre, sans points ni taches. M. Pallas a vu cette espèce sur la mer Caspienne, avec le grand et le petit cormoran; mais ils y arrivent plus tard qu'elle. Dans un Voyage à Posega, il est question d'un petit cormoran, qui a le dessus de la tête et du cou pointillé de blanc, sur un fond couleur de marron; la gorge d'un gris-de-souris; le dessous du corps couvert de plumes d'un brun sombre, et bordées de la même teinte que le dos; le ventre blanchâtre et tacheté de blanc; les couvertures des ailes noirâtres, avec un liseré festonné d'une teinte foncée; et les pieds noirs.

Le Cormoran tingmik, *Hydrocorax cristatus*, Vieill.; *Pelecanus cristatus*, Lath. Le nom de cet oiseau dérive du verbe *tingmikpok*, qui, dans la langue groënlandaise, signifie avoir la diarrhée. Il lui a été imposé parce qu'il couvre les rochers baignés par les mers, sur lesquels il se tient ordinairement, d'une couche épaisse de sa fiente. On l'appelle aussi *tingmirksoak*. Il a environ deux pieds de longueur; le bec noirâtre; l'iris d'un beau vert; une longue touffe de plumes noirâtres sur chaque côté de la tête, lesquelles se prolongent sur le cou, où elles prennent la forme d'une jolie huppe; la tête, le cou et le haut du dos d'un vert brillant; les plumes du dos et les couvertures supérieures ont, de plus, leurs bords d'un noir pourpré; le ventre est noirâtre; la queue d'un vert sombre et composée de douze pennes; le tarse noirâtre. Cette espèce se trouve quelquefois en Angleterre, dans les grands précipices nommés *holyhead;* mais elle est assez commune en Norwége, en Islande et au Groënland.

Le Cormoran urile, *Hydrocorax urile*, Vieill.; *Pelecanus urile*, Lath., est un peu plus petit que le cormoran commun; il a le bec d'un vert rougeâtre; la tête et le cou d'un vert noirâtre; sur le milieu du devant du cou, quelques plumes blanches, déliées, dispersées parmi les autres; le dos et les ailes d'un noir sombre, mais lustré, avec quelques reflets verts sur la première partie et quelques plumes blanches; le ventre, les pieds et la queue noirs; celle-ci n'est composée que de douze pennes. Ces cormorans du Kamtschatka habitent principalement les rochers qui sont sur les côtes de la mer. C'est dans leurs crevasses qu'ils nichent au mois de juin. Leurs œufs sont de la grosseur de ceux de la poule,

d'une couleur verte et d'un mauvais goût; leur voix est semblable au son d'une petite trompette enrouée.

Le CORMORAN VARIÉ, *Hydrocorax varius*, Vieill.; *Pelecanus varius*, Lath. Cette espèce a deux pieds de longueur; le dessus du bec noirâtre; le dessous et la peau nue de la tête, jaunes; le dessus de la tête, du cou, le dos, les couvertures des ailes et de la queue, bruns; cette couleur est plus pâle sur le milieu du dos et les couvertures des ailes, qui sont, de plus, bordées de blanc, et elle est beaucoup plus foncée sur le croupion et sur les jambes; les pennes alaires et caudales sont noires; les dernières ont leur tige et leurs bords blancs; cette couleur est répandue sur toutes les parties inférieures du corps; les pieds sont de couleur de chair, et les ongles noirâtres. Des individus de même race diffèrent en ce que la peau nue qui entoure les yeux est bleuâtre, et que les côtés de la tête sont blancs; d'autres ont toutes les parties supérieures d'un gris rembruni, mélangé de blanchâtre sur le sommet de la tête et sur le cou; le bec rougeâtre et les pieds rouges.

Ces cormorans sont communs à la baie de la Reine-Charlotte, et nichent en société sur les arbres; leurs œufs sont d'un blanc bleuâtre, un peu plus petits que ceux d'une poule, et longs d'un pouce et demi.

Le CORMORAN A VENTRE BLANC, *Hydrocorax leucogaster*, Vieill., se trouve en Russie; il a l'espace, entre le bec et l'œil, nu et d'un beau bleu; la tête, la gorge, la poitrine et tout le dessus du corps d'un noir changeant en violet sur le manteau; le ventre et les parties postérieures d'un blanc pur; taille du cormoran nigaud.

Le CORMORAN VIGUA, *Hydrocorax vigua*, Vieill. Le nom sous lequel je décris cet oiseau, est celui que les naturels du Paraguay lui donnent, ainsi qu'à l'*anhinga*. Il a des rapports avec le *cormoran magellanique*; peut-être fait-il partie de la même espèce. Tout son plumage est d'un noir profond, à quelques exceptions près; cette teinte est moins foncée sur le milieu des plumes scapulaires et des couvertures supérieures des ailes; une petite bordure de blanc règne à la base de la mandibule supérieure, et derrière l'angle de la bouche; il y a des points de la même couleur sur les côtés de la tête; quelques plumes longues de dix-huit lignes, blanches, foibles, à barbes courtes et déliées, et qui naissent au milieu de plumes noires, très-courtes et serrées, se font remarquer derrière les oreilles; d'autres pareilles sont comme semées sur la moitié des côtés du cou; la base du bec est noire en dessus et jaune en dessous, le reste est brun; l'iris couleur d'émeraude, et la queue composée de douze pen-

nes. Quelques individus sont noirâtres, avec des veines blanches sur la gorge; chez d'autres, la teinte noirâtre est plus claire sous le corps. Aucun n'a les plumes blanches des oreilles et du cou, ni les points blancs des côtés de la tête; ce qui fait présumer que ce sont des jeunes ou des femelles. C'est le *zaramagullon noir* de M. de Azara, qui nous apprend qu'une dame, attaquée d'un asthme, se trouva subitement guérie en s'appliquant sur la poitrine ce cormoran nouvellement ouvert.

Le CORMORAN VIOLET, *Hydrocorax violaceus*, Vieill.; *Pelecanus violaceus*, Lath., se trouve avec le *cormoran à face rouge*, dans les îles du Kamtschatka. Son plumage est tout noir, avec des reflets violets. (V.)

CORNACCHIA. L'un des noms italiens de la CORNEILLE MANTELÉE, *Corvus cornix*. *V*. CORBEAU. (DESM.)

CORNACCHIONE ou LAGROLA. En italien, ce sont les noms du *freux*, espèce de CORBEAU. (DESM.)

CORNALINE. Quarz-agate de couleur rouge, plus ou moins foncée, employé par les bijoutiers pour faire des bagues, des cachets et d'autres objets d'ornement. Il en a déjà été question au mot CALCÉDOINE. *Voy*. aussi QUARZ-AGATE. (LUC.)

CORNARD. *V*. CORNARET. (S.)

CORNARET, *Martynia*. Genre de plantes de la didynamie angiospermie, et de la famille des bignonnées, dont les caractères sont : un calice à cinq divisions, muni à sa base de trois bractées; une corolle monopétale, campanulée, ou infundibuliforme, à tube ventru, à limbe divisé en quatre ou cinq lobes arrondis, inégaux, dont l'intérieur est ondé et plus grand que les autres; quatre étamines fertiles, dont deux plus grandes et courbées; une cinquième fort courte, et sans anthères; un ovaire supérieur, ovale-oblong, chargé d'un style simple, à stigmate à deux lobes; une capsule ligneuse, ovale, conique, terminée par une corne ou pointe crochue, plus ou moins longue, ridée à l'extérieur, avec quatre sillons longitudinaux, s'ouvrant en deux valves uniloculaires à la base, et à cinq loges dans le reste de la longueur; ces loges contiennent plusieurs semences ovales, un peu comprimées et raboteuses.

Les *cornarets* sont des plantes annuelles, à feuilles opposées, à fleurs disposées en épis terminaux ou axillaires. Leurs caractères spécifiques avoient été, jusqu'à Lamarck, assez mal définis.

Le CORNARET ANGULEUX, *Martynia diandra*, Willdenow, a les feuilles anguleuses, en cœur, couvertes de poils visqueux. Cette espèce croît au Mexique et à la Louisiane, où

ses fruits sont quelquefois un fléau pour les gens de pied, et surtout pour les nègres qui ne portent pas de souliers. Je l'ai observée en Caroline, où elle a été transplantée, et où elle multiplie très-rapidement. Elle s'élève à la hauteur d'un homme.

Le CORNARET A FEUILLES ALTERNES ET ENTIÈRES, *Martynia proboscidea* de Willdenow, dont le fruit est très-grand. Il croît à la Nouvelle-Orléans. J'en ai cultivé, en Caroline, une espèce dont le fruit est semblable, mais dont les feuilles sont opposées et dentées, espèce qui probablement a été confondue avec la première.

Le CORNARET SPATHACÉ, qui est la CRANIOLAIRE de Linnæus vient au Mexique. Ses caractères sont d'avoir la tige rameuse, les feuilles à cinq lobes et dentées; le calice double, l'intérieur monophylle; sa racine est grosse, charnue et blanche. Les habitans la dépouillent de son écorce, et la servent sur la table, cuite avec la viande de bœuf, ou confite au sucre.

Lhéritier a fait, avec le CORNARET VIVACE, un nouveau genre, sous le nom de GLOXINÉ. *V.* ce mot.

Les poils des cornarets sont terminés par des globules qui, d'après l'observation de Ventenat, contiennent un acide à nu, probablement de la même nature que celui du CHICHE. (B.)

CORNE. Si nous ne considérons que la substance cornée proprement dite, dont on fait usage dans les arts, nous mettrons à part la *corne de cerf, du daim, du renne, de l'élan*, etc., qui est plutôt une substance osseuse, à laquelle on a donné le nom de *bois*. Les cornes de ce genre de ruminans sont de vrais os, et composées, comme eux, d'une matière cartilagineuse, dans les mailles de laquelle viennent se déposer des molécules de phosphate de chaux, sorte de sel à base terreuse, nommé vulgairement *terre des os*. Dans la jeunesse de ce *bois*, qui se renouvelle annuellement, sa superficie est entourée d'une peau velue qui sert de périoste; cette *corne du cerf, chevreuil*, etc., a des vaisseaux qui lui apportent les molécules dont elle s'augmente. *V.* CERF.

Au contraire, la véritable *corne*, celle du *bœuf*, du *belier*, du *bouc*, du *chamois*, etc., a pour base une cheville osseuse, qui est une protubérance de l'os frontal. Cette cheville conique transsude une matière gélatineuse, qui se dessèche peu à peu, et forme ainsi un cornet qui l'entoure. Comme cette substance cornée ne tombe pas, il se forme sans cesse de nouveaux cornets qui s'emboîtent tous les uns dans les autres, de sorte que le premier fait est repoussé en haut, et le dernier est immédiatement sur la cheville osseuse, dont il prend la figure. On voit des boucs et des beliers à quatre cornes. Klein a vu des lièvres cornus.

Comme il se fait un cornet dans l'espace de chaque année, on peut reconnoître l'âge d'une corne, en comptant le nombre des cornets ainsi emboîtés ; car leur bord est souvent visible, surtout chez les antilopes, tels que les *gazelles* et *condoma*, et chez les *chèvres ;* ces anneaux qu'on remarque sur les cornes, ne sont que lesrebords de chaque cornet. Les ongles des animaux, le bec des oiseaux, croissent absolument de la même manière ; c'est-à-dire, que l'os qui leur sert de base transsude une matière gélatineuse, qui prend sa forme, et qui se durcit à l'air. Ce gluten ou mucus animal est de même nature que celui qui se trouve dans les poils et les cheveux, comme l'a remarqué M. Vauquelin. (*V.* l'article CHEVEUX.)

Cependant la *corne du rhinocéros* ne se fait pas de même. Celle-ci n'est qu'un faisceau épais de poils, qui croissent en masse sur l'os du nez de ce puissant quadrupède. Ces poils sont visibles à la base de la corne et dans son intérieur, par les interstices qu'ils laissent entre eux dans leur assemblage. Au reste, son accroissement est à peu près le même que celui des cornes creuses des quadrupèdes ruminans. Les fanons de la *baleine* sont aussi des poils réunis en lames. Les proéminences de la tête du *casoar*, de la *peintade*, des *calaos ;* les ergots des pattes du *coq*, les épines des ailes de quelques *pluviers*, sont de nature cornée, et leur formation suit les mêmes règles que celle des cornes des ruminans. Toutes les femelles en ont moins que les mâles.

Ce que les enfans nomment *cornes* dans les colimaçons, n'est que les tubes qui portent les yeux de ces mollusques. Des insectes ont aussi diverses proéminences auxquelles on a donné le nom de *cornes*, comme aux longues mâchoires des lucanes ou cerfs-volans mâles, aux scarabées nasicornes, etc.

Les épines de plusieurs végétaux sont leurs défenses naturelles, comme les cornes aux animaux.

On emploie beaucoup la corne dans les arts ; on la redresse, en la ramollissant par la chaleur ; on la travaille de diverses manières ; on la divise en parcelles, pour la dissoudre dans l'eau bouillante, et la jeter en moule ; on la colore, on la purifie, on lui fait subir une foule de préparations. C'est une matière gélatineuse, ou plutôt un mucus animal combiné avec une substance huileuse, afin de lui communiquer de la souplesse ou de la flexibilité. Sa couleur naturelle, dans chaque espèce d'animal, dépend de celle du réseau muqueux sous-cutané qui le leur fournit.

Les sillons, les cannelures, les courbures des cornes des quadrupèdes dépendent des formes que les os frontaux leur

impriment; elles varient dans les espèces, et sont des caractères souvent suffisans pour les faire reconnoître.

Pour amollir la corne, et la mouler ensuite, on prend de l'urine d'homme, conservée pendant un mois; on y met de la chaux vive et de la cendre gravelée (*potasse brute du commerce*); on y ajoute quatre onces de tartre, et autant de sel. Le tout bouilli, passé, reposé, sert de lessive, dans laquelle la corne qu'on y met tremper pendant huit jours, devient molle; on peut la pétrir à volonté. Mais beaucoup de choses sont inutiles dans cette lessive; il ne faut qu'une liqueur alcaline ordinaire. La râclure de corne s'y dissout encore plus promptement que la corne entière. Cette lessive ramollit aussi l'ivoire; mais le vinaigre est plus efficace, non-seulement sur l'ivoire, mais encore sur les os, parce qu'il dissout une partie du phosphate calcaire, qui rend ces substances dures.

La corne se soude comme l'écaille, en rapprochant les parties qu'on veut réunir, et en les chauffant par le moyen d'un fer, ou par l'eau bouillante.

Pour que la corne imite l'écaille, on la réduit en lames; ensuite on y applique, d'espace en espace, une pâte composée de deux parties de chaux vive, et d'une partie de litharge, mélangées avec de la lessive de savon. Les lieux qui ne seront pas couverts de cette pâte, resteront de la couleur naturelle de la corne; les autres deviendront bruns opaques. On polit la corne et l'écaille avec la pierre-ponce, ensuite avec du tripoli. (VIREY.)

CORNE D'ABONDANCE. Coquille du genre des SPONDYLES. (B.)

CORNE D'AMMON. Genre de coquilles fossiles. *Voyez* AMMONITE. (B.)

CORNE D'AMMON FOSSILE ou AMMONITE. Cette coquille univalve est roulée en spirale sur le même plan; elle se trouve de toutes grandeurs dans les couches de la terre, depuis quelques lignes jusqu'à deux pieds et plus de diamètre. Il paroît que ce coquillage fut un des premiers habitans de l'Océan: on le trouve dans les couches de *calcaire ancien*, avec les *poulettes* et quelques autres coquilles, en très-petit nombre; on le voit ensuite beaucoup plus multiplié dans les *couches coquillières*, et enfin jusque dans les dépôts marins les plus récens, quoiqu'il semble qu'aujourd'hui cette espèce ait disparu, ou ne vive que dans les plus grandes profondeurs de la mer.

J'en ai vu d'immenses quantités dans les couches d'argile qui forment le rivage de la *Moscoua*, près de Moscou, à cinq ou six pieds seulement au-dessous de la surface du sol. Elles

sont toutes d'une grandeur médiocre, et n'excèdent pas cinq à six pouces de diamètre : elles sont de l'espèce qui est articulée et décorée d'arborisations. Rien n'est si beau que ces *cornes d'ammon* dans l'instant où on les retire de leur gîte ; elles sont revêtues d'une couche pyriteuse couleur d'or et gorge de pigeon ; mais dès qu'elles ont pris l'air, elles s'effleurissent et tombent en miettes.

Elles sont mêlées de beaucoup de *bélemnites*, qui sont également d'un volume médiocre, et qui n'excèdent pas sept à huit pouces de longueur. Elles ne sont nullement pyriteuses, et se sont très-bien conservées dans leur état purement calcaire, quoique ensevelies dans une argile très-sulfureuse.

C'est un fait intéressant à remarquer que la réunion fréquente des bélemnites et des cornes d'ammon : la mine de fer de Conflans en Lorraine, est entièrement composée de ces deux genres de coquilles ; et l'on pourroit citer une foule d'exemples semblables. *V.* AMMONITE. (PAT.)

CORNE DE CERF. On donne ce nom à l'HYDNE CORALLOÏDE figuré par Schæffer, tab. 142, et qui est l'HYDNE RAMEUX de Bulliard. (B.)

CORNE DE CERF. Nom vulgaire de plusieurs plantes dont les feuilles sont divisées comme les cornes d'un cerf, ou mieux d'un daim. L'une est un PLANTAIN, *plantago coronopus*, une autre une SAUGE, une troisième un SYSIMBRE, une quatrième un CRANSON ou CORONOPE. *Voyez* ces mots. (B.)

CORNE DE DAIM ou CHAR DE NEPTUNE. Nom marchand d'un MADRÉPORE, *Madrepora muricata*, L. (DESM.)

CORNE DE NARWAL, ou LICORNE DE MER. C'est une dent conique très-droite, longue de huit à dix pieds, qui est rayée en spirale, et qu'on trouve à la mâchoire supérieure d'une espèce de cétacé. (*V.* NARWAL.) La matière de cette dent ressemble beaucoup à celle de l'ivoire, mais elle est moins estimée. (VIREY.)

CORNE DE RHINOCÉROS. C'est une matière cornée, composée de fibres de la nature des soies de cochon, et agglutinées ensemble en forme de cône recourbé. Cette corne est placée sur le chanfrein ou le museau du nez du RHINOCÉROS. (*Voyez* ce mot.) Cette corne est très-estimée des Indiens ; ils en font des vases et des coupes qui, selon eux, indiquent si la liqueur qu'on y verse est empoisonnée. (VIREY.)

CORNÉE. On donne ce nom à la première membrane de l'œil. La *cornée opaque* est le blanc de l'œil, et la *transparente* laisse apercevoir l'iris et la pupille. *Voyez* ŒIL. (VIREY.)

CORNÉENNE. M. Brongniart caractérise de la manière suivante, dans son *Traité de Minéralogie*, une substance pierreuse que la plupart des minéralogistes regardent comme un mélange intime, et indiscernable à l'œil, d'amphibole et d'argile, et qui touche de près, comme il en fait l'observation, d'une part, à la *Wacke*, et de l'autre, au *Schiste argileux* ; en même temps qu'elle a des rapports assez nombreux avec le *Basalte*, et même avec l'*Amphibole*.

« Cette pierre est généralement compacte et solide ; elle a la cassure terne, assez unie, mais irrégulière ; elle répand par l'insufflation une odeur argileuse très-sensible ; elle est ordinairement très-difficile à casser ; elle fait rebondir le marteau, et offre une sorte de ténacité qui l'éloigne de la wacke, en la rapprochant du basalte. Elle a souvent assez de dureté pour ne point se laisser rayer par le cuivre, qui y imprime sa trace. Le fer même a quelquefois de la peine à la rayer.

« Elle se fond assez difficilement en un émail noir, brillant, et ce caractère la distingue du schiste (argileux), lorsqu'elle en a la texture, et du jaspe schisteux, lorsqu'elle s'en rapproche par sa dureté. Elle agit presque toujours sur l'aiguille aimantée. »

Le même savant en distingue trois variétés, sous les noms de *Cornéenne compacte*, *Cornéenne trapp*, et *Cornéenne lydienne*. *V.* sa *Minéralogie*, t. 1, p. 550 et suiv.

Cette substance fait la base de plusieurs *Roches*. *V.* APHANITE, AMYGDALOÏDE, et VARIOLITE.

Le nom de *Cornéenne* a été appliqué à des roches d'origine si différente, et a donné lieu à tant de confusion, que M. Timoléon Calmelet, dans le Mémoire très-intéressant qu'il a publié dans le *Journal des Mines* (t. 35, page 241 à 260), sur les *Roches cornéennes*, propose de le bannir du langage de la science. M. Haüy lui a substitué celui d'*Aphanite*. *V.* ce mot. (LUC.)

CORNEILLARD. Jeune CORNEILLE. (V.)

CORNEILLE. *V.* pour tous les oiseaux auxquels on a imposé ce nom, l'article CORBEAU. (V.)

CORNEILLE. Nom vulgaire de la LYSIMACHIE COMMUNE. (B.)

CORNEILLON. Nom vulgaire du jeune FREUX et de la jeune CORBINE, en Normandie. *V.* ces deux mots. (V.)

CORNELIA. Arduini (Sp. 2, p. 9, t. 1) donne ce nom générique à l'*Ammania baccifera*, L., plante annuelle originaire de la Chine, et maintenant naturalisée en Italie. (LN.)

CORNELIAN-CHERRI. *V.* CORNEL-TRÉE. (LN.)

CORNÉLIE. Genre de plantes, depuis réuni aux AMMANNES. (B.)

CORNEL-TREE. Nom anglais du CORNOUILLER (*Cornus mascula*, L.). Le fruit s'appelle CORNELIAN-CHERRY. (LN.)

CORNEOLUS, CARNEOLUS. Noms latins de la CORNALINE, sorte d'*Agate*. (LN.)

CORN-ROSE et CORN-POPPY. *V.* COPROSE. (LN.)

CORNEROTE. Nom bourguignon du MOYEN-DUC. (V.)

CORNET. L'un des noms vulgaires du CALMAR, en France. (DESM.)

CORNET. Partie de la fleur, qui offre une cavité élargie et ouverte d'un côté, et terminée en pointe de l'autre. On remarque des cornets dans les fleurs de la capucine, du pied-d'alouette, de l'ancholie, etc., dans le disque qui soutient les étamines de l'asclépiade, etc. (B.)

CORNET DE CHASSEUR ou DE SAINT-HUBERT. Nom marchand de la SPIRULE FRAGILE. On appelle aussi de même le PLANORBE ŒIL DE CHÈVRE. (B.)

CORNETS. Les conchyliologues français ont appelé ainsi, tantôt des CÔNES, tantôt des VOLUTES. Aujourd'hui ce nom n'est plus employé. (B.)

CORNETTE. Nom vulgaire de la MÉLAMPYRE DES CHAMPS. (B.)

CORN-FLAG. Noms anglais du GLAYEUL (*Gladiolus communis*, L.). (LN.)

CORNICABRA. Nom espagnol et portugais du TÉRÉBINTHE (*Pistacia terebinthus*, L.). (LN.)

CORNICHON. Espèce de CONCOMBRE que l'on confit au vinaigre, pour entrer dans les assaisonnemens. (B.)

CORNICHUELO. Les Espagnols appellent ainsi le PETIT-DUC (*Strix scops*). *V.* CHOUETTE. (DESM.)

CORNICULAIRE, *Cornicularia*. Genre de plantes cryptogames, de la famille des ALGUES, établi par Achard aux dépens des LICHENS de Linnæus. Il présente pour caractères: des scutelles terminales, d'abord planes, quelquefois radiées, ensuite convexes, toruleuses, inégales, à bords réfléchis en dedans; des tiges solides, roides, glabres, ramifiées en forme d'arbuste, et étalées en gazon.

Les LICHENS TRISTE, LANUGINEUX et PUBESCENT de Linnæus, servent de type à ce genre.

Il en a été depuis séparé quelques espèces, pour former celui appelé ALECTORIE. (B.)

CORNIDE, *Cornidia*. Arbre du Pérou, qui forme un genre dans l'octandrie monogynie. Il offre pour caractères:

un calice campanulé, persistant, obtusément trigone ; quatre pétales ovales, concaves, sessiles, caducs, insérés sur le bord du calice ; huit étamines insérées sur le bord du calice ; un ovaire supérieur, divisé en trois parties, surmonté de trois styles persistans, à stigmates simples ; une capsule à trois divisions, à trois cornes, à trois loges et à trois valves, contenant plusieurs semences cunéiformes. (B.)

CORNIER. Nom altéré du CORNOUILLER. (B.)

CORNIFLE, *Ceratophyllum*. Genre de plantes monoïques, dont les fleurs mâles ont un calice divisé en huit ou dix segmens pointus, et une vingtaine d'étamines, et les fleurs femelles un calice à beaucoup de divisions pointues, et un ovaire ovale comprimé, dépourvu de style et à stigmate obtus et oblique.

Le fruit est une capsule ovale, acuminée, uniloculaire et monosperme.

Les cornifles sont des herbes aquatiques, dont les feuilles sont verticillées, linéaires, fourchues, et dont les fleurs viennent dans les aisselles des feuilles. On en compte deux espèces, toutes deux indigènes. L'une, la CORNIFLE APRE, *Ceratophyllum demersum*, Linn., a les feuilles dichotomes, très-épineuses, et le fruit à trois cornes. L'autre, la CORNIFLE DOUCE, *Ceratophyllum submersum*, Linn., a les feuilles dichotomes, presque pas épineuses, et le fruit lisse.

On les trouve dans les étangs, les fossés et les rivières, qu'elles remplissent quelquefois, tant elles sont abondantes. On peut, avec utilité, les arracher pendant l'été, avec de grands râteaux à dents de fer, et les mettre sur le fumier dont elles augmentent la quantité et améliorent la qualité (B.)

CORNILLE. *V.* CORNIFLE. (S.)

CORNILLET. On donne ce nom et celui de *carnillet* à différentes plantes de la famille des caryophyllées, et principalement à des silénés, des lychnides, et des *cucubalus*, dont la fleur est rose tendre ou couleur de chair ; le *silene armeria*, L., s'appelle CORNILLET-ŒILLET. (LN.)

CORNILLON. Nom que porte, en Normandie, le CHOUCAS. *V.* ce mot. (V.)

CORNIOLA et CROGNOLE. Noms italiens de la CORNALINE, variété d'agate. (LN.)

CORNIOLA. Nom du GENÊT des TEINTURIERS, *Genista tinctoria*, Linn., dans quelques parties de l'Italie. C'est aussi l'un des noms de la CORNOUILLE. (LN.)

CORNIOLE. Fruit de la MACRE. (B.)

CORNIOLLE. Nom du CORLIEU dans le département de l'Ain. (V.)

CORNIOLLO. L'un des noms italiens du CORNOUILLER, *Cornus mascula*, L. (LN.)

CORNIX. L'un des noms anciens des corneilles. *V.* CORBEAU. (DESM.)

CORNIZO et CORNEJO. Noms espagnols du CORNOUILLER, *Cornus mascula*, L. *Cornizolos* est la CORNOUILLE. (LN.)

CORNOUILLE ou CORNIOLE. C'est le fruit du CORNOUILLER. (B.)

CORNOUILLER, *Cornus*, Linn. (*Tétrandrie monogynie.*) Genre de plantes de la famille des caprifoliacées, dont la fleur a un petit calice à quatre dents, et une corolle monopétalé en roue, divisée très-profondément en quatre parties qui, quoique réunies à leur base, semblent autant de pétales distincts. Les étamines, au nombre de quatre, sont alternes avec les pétales qu'elles dépassent un peu : elles portent des anthères ovales et vacillantes. Au milieu est un style de la longueur de la corolle, posé sur un ovaire inférieur, et terminé par un stigmate obtus et comme tronqué. Le fruit est une drupe ovoïde ou globuleuse, avec un ombilic; il contient un petit noyau à deux loges, dans chacune desquelles se trouve une amande oblongue.

A l'exception de deux espèces (le CORNOUILLER HERBACÉ ou de SUÈDE, *Cornus suecica*, Linn., et le CORNOUILLER NAIN ou DE CANADA, *Cornus Canadensis*, Linn.), toutes celles de ce genre, au nombre de vingt, sont de petits arbres ou arbrisseaux, plus ou moins élevés, qui ont des rapports avec les viornes et les sureaux. Dans quelques-uns, les fleurs sont disposées en ombelles, et chaque ombelle est parée d'une collerette à quatre folioles. Dans toutes les autres, les fleurs forment des corymbes rameux qui n'ont point d'involucre. Les cornouillers qui méritent d'être distingués à raison de leur utilité ou de leur agrément, sont :

Le CORNOUILLER SAUVAGE ou des BOIS, improprement appelé *mâle*, *Cornus mascula*, Linn. C'est un petit arbre qui s'élève à la hauteur de dix-huit ou vingt pieds, et qui croît naturellement dans les bois et les haies de l'Europe. Sa tige est tortue et noueuse; son écorce d'un gris roussâtre; ses feuilles, qui ne paroissent que dans l'intervalle des fleurs aux fruits, sont d'un vert foncé, ovales opposées, et relevées en dessous de nervures très-saillantes. Cet arbre fleurit dès le commencement du printemps. Ses fleurs sont jaunâtres et disposées en petites ombelles, garnies chacune d'une collerette à quatre folioles ovales. Ses fruits sont mous et charnus, et ont à peu près la forme d'une olive : ils sont commu-

nément d'un beau rouge. On les nomme *cornouilles* ou *cornioles ;* ils ont une saveur douce, un peu acerbe, et une vertu astringente ; on les mange crus ou confits au sucre ou au vinaigre : on les mêle à d'autres fruits pour faire des boissons fermentées : on s'en sert pour perfectionner le cidre et le poiré, et l'amande de leurs noyaux donne de l'huile.

L'accroissement du cornouiller est très-lent; aussi vit-il des centaines d'années. Son bois est fort dur, extrêmement pesant, et devient noir en vieillissant. Il a les qualités de celui du cormier, et on peut l'employer aux mêmes usages; son écorce s'emploie en médecine comme tonique et fébrifuge. Elle a quelquefois paru préférable au quinquina sous ce dernier rapport.

Le CORNOUILLER SANGUIN, le SANGUIN ou BOIS PUNAIS, improprement appelé *cornouiller femelle*, (*Cornus sanguinea*, Linn.) Il est plus petit que le précédent et a les fleurs blanches disposées en corymbes sans collerette. Ses fruits sont noirâtres, ronds, et donnent une huile propre à brûler. L'écorce de ses branches est lisse, et, en vieillissant, elle devient, surtout en hiver, d'un rouge vif foncé. On trouve cet arbrisseau dans les bois et les haies de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique septentrionale.

Le CORNOUILLER A FLEURS, *Cornus florida*, Linn. C'est un arbrisseau de sept à huit pieds de haut, originaire de l'Amérique septentrionale. Son beau feuillage et les grandes collerettes qui accompagnent les ombelles de fleurs jaunâtres, lui donnent un aspect très-agréable. Ses fruits sont rouges, ovales, gros comme ceux de l'aubépine, et disposés deux à six ensemble, en grappes courtes.

Le CORNOUILLER BLANC, *Cornus alba*, Linn. On le distingue des espèces ci-dessus, à la forme et à la couleur de ses fruits, qui sont ronds et d'un blanc transparent dans leur maturité ; à ses feuilles grandes, nerveuses et blanchâtres en dessous, et à ses fleurs blanches aussi, qui naissent, au sommet des rameaux, en corymbes dépourvus de collerette. Cet arbrisseau, originaire du même pays que le précédent, se cultive très-fréquemment dans les jardins paysagers, qu'il orne pendant l'été par ses feuilles et ses fleurs, et pendant l'hiver par son bois d'un rouge très-vif.

Plusieurs autres espèces, également de l'Amérique septentrionale, se cultivent de même, mais sont inférieures en beauté à cette dernière.

Le CORNOUILLER DU CHILI a les corymbes des fleurs nus, les feuilles en cœur et dentées. Il croît au Chili, et devient un grand arbre. On mange ses fruits qui sont violets : on en

fait aussi une boisson vineuse. Le suc de ses feuilles passe pour un spécifique contre le mal de gorge.

Tous les *cornouillers* peuvent être multipliés par leurs fruits qu'on doit mettre en terre à l'instant de leur maturité, ou par marcottes, ou par leurs rejetons, que la plupart des espèces produisent en abondance, surtout dans un sol humide et léger. Au bout d'un an, les jeunes plants doivent être mis en pépinière, et deux ans après, on les transplante dans les lieux qui leur sont destinés. Une terre ordinaire leur suffit, et ils se plaisent plutôt à l'ombre qu'au soleil. (D.)

CORN-POPPY. *V.* COPROSE. (LN.)

CORN-SALAD et CORN VALERIAN. Noms anglais de la MACHE, *Valeriana locusta*, Linn. (LN.)

CORNTREON. Nom du CORNOUILLER, *Cornus mascula*, dans le comté d'Anglesey. (LN.)

CORNU. Poisson du genre BLENNIE. C'est aussi un CHÉTODON. (B.)

CORNU CERVINUM, Dodonée. C'est le plantain corne de cerf. (LN.)

CORNUCOPIA. Nom latin des COQUELUCHIOLES. (LN.)

CORNUCOPIOÏDES, Scheuchzer. *Voyez* COQUELUCHIOLE. (LN.)

CORNUDA. Nom espagnol du CÉRASTE. (DESM.)

CORNUE DIGITALE. Nom vulgaire du lambis, grosse coquille univalve du genre strombe de Linnæus. (DESM.)

CORNUELLE. Nom vulgaire de la MACRE. (B.)

CORNULAIRE, *Cornularia*. Genre de polypier vaginiforme, établi par Lamarck aux dépens des TUBULAIRES. Ses caractères sont : polypier fixé par sa base, corné, à tiges simples, infundibuliformes, redressées, contenant chacune un polype à bouche munie de huit tentacules pinnés, disposés sur un seul rang.

La seule espèce qui compose ce genre se trouve dans la Méditerranée ; elle a été appelée *tubulaire corne d'abondance* par Pallas. Cavolini et Esper l'ont figurée. Il y a lieu de croire que ses polypes communiquent entre eux par leur base. (B.)

CORNULAQUE, *Cornulaca*. Genre établi par Delisle dans la Flore d'Égypte. Il a pour type la SOUDE MURIQUÉE de Linnæus. (B.)

CORNULUS d'Heister. C'est une espèce de CORNOUILLER. (LN.)

CORNUPÈDE. Expression peu usitée qui se trouve dans quelques ouvrages, pour signifier tout quadrupède à cornes aux pieds. (S.)

CORNUS. Nom latin du genre CORNOUILLER ; d'autres plantes l'ont encore porté. Elles font partie des genres memecylon, cordia, bumelia, nerprun et laurier, etc. Le cornus de Pline est notre cornouiller mâle ; c'est aussi celui de Virgile qui rapporte particulièrement que le fruit a une chair et qu'il contient un noyau dur comme un os. (LN.)

CORNUTIA. *V.* AGNANTE. Plumier, en établissant ce genre de plante, qui est l'AGANTUS de Vaillant, le dédia à Jacob Cornutus, médecin parisien, qui vivoit au commencement du dix-septième siècle. On a de lui une Histoire des Plantes du Canada, *in*-4.°, avec figures. Les genres premna, hostana, callicarpo, sont formés sur des espèces de *cornutia* ou comprennent des espèces qui y étoient rapportées. Le *cornutia quinata* de Loureiro paroît devoir constituer un genre particulier. (LN.)

CORNUTIOÏDES. Linnæus (Fleyl) avoit d'abord nommé ainsi un arbrisseau qu'il a rapporté depuis à son genre premna (P. *serratifolia*, L.). (LN.)

CORNWUDMA. L'un des noms anglais de la CALANDRE DU BLÉ. (DESM.)

CORO. Nom spécifique d'une SCIÈNE. (B.)

COROA DE REY. Nom portugais du MÉLILOT (*Melilotus officinalis*, L.). (LN.)

COROLLE, *Corolla*. On nomme ainsi cette enveloppe, d'une texture délicate, qui environne immédiatement les étamines et le pistil. C'est l'extrémité des feuillets intérieurs de l'écorce, qui s'épanouissent à l'air, s'y colorent, et prennent différentes formes. On peut regarder la corolle comme le pavillon ou le dais sous lequel se célèbre le mystère incompréhensible de la génération des plantes. De toutes les parties qui les composent, c'est celle qui offre aux regards de l'homme les couleurs les plus variées et les plus vives. *V.* FLEUR, PLANTE et BOTANIQUE. (D.)

COROMSAP. Nom donné, au Sénégal, à une espèce de GREUVIER, suivant Adanson. (LN.)

CORONA et CORONILLA DE FRAYLE. Noms espagnols de la GLOBULAIRE TURBITH (*globularia alypum*, L.). (LN.)

CORONA IMPERIALIS, Tournefort. *V.* FRITILLAIRE IMPÉRIALE. Le *corona regalis*, Dillen, est l'*eucomis regia*, Willdenow, qui étoit une espèce de fritillaire pour Linnæus. (LN.)

CORONA DE REY, CORONILLA DE REY, et TREBOL. Noms espagnols du MÉLILOT (*melilotus officinalis*), et de la CORONILLE DE VALENCE (*coronilla valentina*, L.). (LN.)

CORONA DEL SOLE. L'un des noms italiens du SOLEIL (*helianthus annuus*, L.). C'est le CORONA-REAL des Espagnols. (LN.)

CORONARIA. Genre établi d'abord par Linnæus, sur une plante qu'il a, depuis, réunie aux *agrostemma* (*agrostemma coronaria*, L.). Adanson a conservé ce genre, et y rapporte le *coronaria* de Dioscoride. C'est encore le nom de l'anémone cultivée (*anemone coronaria*, L.). (LN.)

CORONA SOLIS (*couronne du soleil*). Tournefort donne ce nom à un groupe de plantes syngénèses, qui comprend les *hélianthes*, les *rudbeckia*, l'*hélénion* et quelques *coreopsis*. Il a encore été appliqué à des espèces de *buphthalmes*; mais il est plus spécialement donné, dans les anciens ouvrages, aux *hélianthes*. (LN.)

CORONDE. Nom qu'on donne à la CANNELLE, à Ceylan. (LN.)

CORONE. Nom grec de la CORNEILLE. (V.)

CORONELLA, CALCIDIA, CAMPANA. Noms italiens du MÉLILOT (*melilotus officinalis*, L.). (LN.)

CORONELLE, *Coronella*. Genre de reptiles, de l'ordre des ophidiens, établi par Laurenti, et qui a pour caractères : tout le dessus de la tête couvert de grandes plaques, dont une plus large sur le front, entre les yeux ; les côtés de la tête et de l'occiput, couverts d'écailles imbriquées ; le corps comme aux *couleuvres* et aux *cérastes*. Laurenti distinguoit huit espèces de coronelles, dont la principale est la COULEUVRE PÉTHOLE de Linnæus (*amœnit acad.*) ; les sept autres ont été considérées comme n'en étant que de simples variétés, par Gmelin. (DESM.)

CORONEOLA, Césalpin. C'est le genêt des teinturiers. (LN.)

CORONILLE, *Coronilla*. Genre de plantes de la diadelphie décandrie, et de la famille des légumineuses, dont les caractères sont : un calice monophylle, à cinq dents, dont deux supérieures plus longues et plus rapprochées ; une corolle papilionacée, composée d'un étendard presque en cœur, de deux ailes obtuses, et d'une carène montante et pointue ; dix étamines, dont neuf réunies à leur base, et élargies à leur sommet ; un ovaire supérieur, cylindrique, à style sétacé et à stigmate obtus ; une gousse allongée, ordinairement cylindrique, articulée, partagée par des cloisons

transverses, et qui contient une semence oblongue dans chaque articulation.

Les coronilles sont des herbes ou des sous-arbrisseaux, dont les feuilles sont ailées avec une impaire ; les pédoncules axillaires ou terminaux et multiflores ; les fleurs disposées en ombelles. On en compte une vingtaine d'espèces, presque toutes indigènes à l'Europe.

Les principales de ces espèces sont :

La CORONILLE DES JARDINS, *Coronilla emerus*, Linn. Arbrisseau qui croît naturellement dans les parties méridionales de l'Europe, et qu'on cultive dans les jardins d'ornement, sous le nom de *securidaca*, parce qu'il est, pendant tout l'été, chargé de fleurs nombreuses, et d'un jaune vif. Ses caractères sont d'avoir les pédoncules presque toujours triflores, et les onglets de la corolle trois fois plus longs que le calice. On le multiplie ordinairement en divisant les vieux pieds ; mais on peut aussi se le procurer de graines ; il ne demande d'autre culture que d'être débarrassé de son bois mort et de ses branches gourmandes, c'est-à-dire, qui s'élèvent plus que les autres.

Cette coronille constitue actuellement le genre appelé SÉCURIDAQUE, BONAVERIE, SÉCURIGÈRE, SÉCURILLE.

La CORONILLE BIGARRÉE, *Coronilla varia*, Linn. Plante annuelle, remarquable par la beauté de ses ombelles de fleurs, et par l'odeur douce qu'elles répandent. Elle est commune sur le bord des chemins, dans les lieux incultes. Les bestiaux ne la mangent pas verte, quoiqu'elle passe pour être un bon fourrage étant sèche. Ses caractères sont d'avoir les légumes relevés, cylindriques, toruleux, les folioles nombreuses et glabres.

Sa décoction a causé la mort d'un homme qui la but par mégarde.

La CORONILLE A PETITES FEUILLES, *Coronilla minima*, Linn., est presque frutescente, rampante ; a les folioles ovales, les stipules émarginés, et les légumes anguleux. C'est une fort petite plante, mais qui, par la vivacité du jaune de ses nombreuses fleurs, et la singularité du blanc de ses feuilles, embellit les pelouses arides sur lesquelles elle croît.

La CORONILLE GLAUQE croît dans le Midi. Sa décoction, au rapport de Willdenow, est un violent poison pour l'homme. On la cultive dans les orangeries du Nord, où elle fleurit pendant l'hiver. Ses fleurs sont jaunes, et légèrement odorantes.

Les CORONILLES SCORPIOÏDE, DURE ET SANS BRACTÉES, entrent aujourd'hui dans le genre ASTROLOBION. (B.)

CORONOPA. Nom espagnol du CRANSON CORNE DE CERF (*cochlearia coronopus*). (LN.)

CORONOPE, *Coronopus.* C'est une plante qui faisoit partie des CRANSONS, c'est le *cochlearia coronopus* de Linnæus, qu'on a établi, nouvellement, en titre de genre, sous la considération de la silicule, qui est arrondie, réniforme, muriquée, évalve, et dont les loges n'ont qu'une seule semence. *V.* aux mots CRANSON et SENNEBIÈRE.

La coronope est très-commune dans toutes les parties septentrionales de la France, le long des chemins et dans les prés. Ses tiges sont étalées sur la terre ; ses feuilles pinnatifides et à lobes découpés, et ses fleurs disposées en grappes, courtes, latérales, souvent opposées aux feuilles. Elle partage les propriétés des cransons, c'est-à-dire, qu'elle peut être employée dans les affections scorbutiques. Elle est annuelle. (B.)

Les Grecs et les Latins donnoient ce nom à une plante à feuilles découpées ou étalées, et qu'ils avoient comparée aux pieds de la corneille. Les différens commentateurs des ouvrages de Dioscoride et de Pline s'accordent à prendre pour le coronopus, un plantain (*plant. coronopus*), et même un cochléaria (*coch. coronopus*). Le coronopus de Théophraste étoit épineux. Dalechamp a nommé *coronopus*, une anthyllide (*anth. lotoïdes.*). Quelques botanistes ont décrit sous ce nom divers plantains. Ruellius le donne au cochléaria ci-dessus, dont Haller fait un genre, adopté par quelques botanistes, et que Persoon réunit au SENNEBIERA. (LN.)

CORONOPIFEUILLE, *Coronopifolia.* Genre de plantes établi par Stackhouse, dans sa *Néréide Britannique.* Ses caractères sont : fronde cartilagineuse, irrégulièrement rameuse ; rameaux aplatis, rapprochés, sétacés, à deux ou trois fourchures ; fructification en tubercules pédonculés. Ce genre rentre dans celui appelé PLOCAMION par Lamouroux. Il renferme une seule espèce, le CORONOPIFEUILLE VULGAIRE, figuré pl. 14 du grand ouvrage du même auteur. (B.)

CORONULE. M. de Lamarck donne ce nom à des mollusques cirrhipodes placés autrefois avec les glands de mer ou *balanus*, et qui ont pour caractères d'être très-évasés, avec les parois du cône munies de cellules tellement grandes qu'elles représentent des espèces de chambres. Les *lepas balænaris*, *diadema* et *testudinarius* sont de ce genre. (DESM.)

COROPHIE, *Corophium.* Genre de crustacés, de l'ordre des amphipodes, et dont les caractères sont : les antennes inférieures beaucoup plus grandes que les deux supérieures, en forme de pieds, et dont la dernière pince n'est compo-

sée que d'un à quatre articles, et paroît se terminer par un petit crochet.

Il est facile de distinguer les corophies de tous les autres amphipodes, et particulièrement des talithres, dont elles se rapprochent davantage, par la forme de leurs antennes inférieures, qui sont longues, grosses, avancées, coudées, semblables à des pieds, et finissent en une pointe qui m'a paru crochue. Leur corps est presque cylindrique, comprimé, avec des appendices articulés au bout postérieur; les quatre pieds antérieurs sont terminés par une main ou serre monodactyle. Tantôt ces serres sont presque égales, comme dans les corophies proprement dits, de M. Léach; tantôt celles de la seconde paire sont plus grandes, comme dans les Podocères (*podocerus*) et les Jasses (*jassa*) de ce naturaliste. Les yeux sont saillans dans ceux-là; ils ne le sont point dans ceux-ci; leurs serres sont d'ailleurs ovoïdes, et le côté interne des secondes est plus ou moins denté. Mais comme le genre corophie propre, ne comprend encore qu'une seule espèce, qui est le *cancer grossipes* de Linnæus, l'*oniscus volutator* de Pallas, et le *gammarus longicornis* de Fabricius, on peut y réunir les podocères et les jasses de M. Léach. Ces crustacés sont très-petits, et se trouvent sur nos côtes maritimes. (L.)

COROPSIS, Adanson. *V.* Coréopsis. (ln.)

COROSINAM. Plante des Indes, encore peu connue, dont la tige est herbacée, les feuilles opposées, lancéolées, entières et velues; ses fleurs ont une corolle monopétale, divisée en cinq parties inégales; quatre étamines, probablement didynames; un ovaire supérieur; les fruits sont des capsules oblongues, biloculaires et polyspermes. (b.)

COROSSOL, *Anona*. Genre de plantes de la polyandrie polygynie, et de la famille des anones, dont les caractères sont : un calice de trois folioles, ordinairement petites, concaves, arrondies ou en cœur; six pétales arrondis et oblongs, dont trois intérieurs, plus petits que les autres; un grand nombre d'étamines; un ovaire supérieur, arrondi, porté sur un disque presque rond, dépourvu de style, et chargé d'un grand nombre de stigmates obtus; une grosse baie, arrondie, turbinée, ou presque en cœur, à écorce souvent écailleuse, tuberculeuse ou réticulée, qui renferme beaucoup de semences ovales, oblongues, dures, disposées orbiculairement, et nichées dans une pulpe.

Le genre Porcelie s'en rapproche beaucoup. Celui des Orchidocarpes, aussi appelé Assimines, a été établi à ses dépens.

Les corossols sont des arbres ou des arbrisseaux exotiques,

Desève del. Caquet Sculp.

1. Corette potagere. 3. Costus d'Arabie.
2. Corossol hérissé. 4. Cottonier annuel.

à feuilles alternes, entières; à fleurs souvent solitaires, et s'épanouissant avant la sortie des feuilles. On en compte une vingtaine d'espèces, parmi lesquelles il en est quelques-unes très-importantes par la bonté de leurs fruits.

Le COROSSOL A FRUIT HÉRISSÉ, *Anona muricata*, Linn., est un arbre de moyenne grandeur, dont les feuilles sont ovales, oblongues, entières, luisantes; ses fleurs croissent sur les vieux rameaux; elles sont grandes, solitaires et blanches; ses fruits sont en cœur, oblongs, d'un vert jaunâtre, partout hérissés de pointes molles ou non piquantes: et leur chair est blanchâtre, succulente, odorante, de la consistance du beurre, et d'une saveur douce, légèrement acide. Cet arbre croît dans l'Amérique méridionale; on mange ses fruits, sous les noms de *cachiment* ou de *pomme cannelle*. Ils sont très-estimés des Créoles des Antilles, mais ils ne plaisent pas d'ordinaire aux Européens. L'écorce a une saveur désagréable, et une odeur approchant de la térébenthine. *V.* pl. B. 32, où il est figuré.

Le COROSSOL A FRUIT ÉCAILLEUX, *Anona squamosa*, Linn., est un petit arbre d'Amérique et des Indes orientales, dont les feuilles sont oblongues, lancéolées; les pédoncules à plusieurs fleurs, et les fruits couverts d'écailles obtuses. Ces fruits sont encore meilleurs que ceux de la précédente espèce, et se mangent de même lorsqu'ils sont très-mûrs.

Le COROSSOL DU PÉROU, *Anona tripetala*, Willdenow, a les feuilles ovales, velues en dessous; les pédoncules également velus, et les fleurs à trois grands pétales lancéolés, velus et coriaces, et trois petits à peine visibles; ses fruits sont gros comme le poing et légèrement écailleux; leur chair est blanche, fondante, d'une saveur douce, sucrée, vineuse, et d'une odeur suave. Cet arbre croît au Pérou, où son fruit passe pour un des meilleurs du pays, et est connu sous le nom de *cherimolia*.

Le COROSSOL A FRUIT GLABRE, *Anona glabra*, Linn., a les feuilles lancéolées, ovales, très-glabres, les fruits conoïdes et unis. Cet arbre croît sur le bord des rivières, dans les parties méridionales de l'Amérique septentrionale; son fruit se mange, mais il est fade, ainsi que je m'en suis assuré; aussi une personne qui n'y est pas accoutumée, ne peut en manger plusieurs de suite sans répugnance, quoique le premier ne déplaise pas. *V.* ORCHIDOCARPE.

Le COROSSOL TRILOBÉ est un petit arbrisseau qui se trouve dans l'Amérique septentrionale, et que l'on peut cultiver en Europe dans les bosquets du printemps; ses feuilles sont lancéolées, aiguës, glabres; ses fleurs pendantes, campanulées; ses fruits à trois lobes et unis; sa chair approche beaucoup de

celle de la précédente espèce, mais est encore moins bonne ; sa peau laisse aux doigts l'impression d'un acide si vif, que si on ne les lave pas aussitôt qu'on l'a entamée, et qu'on se frotte les yeux, on y éprouve des démangeaisons insupportables.

Presque toutes les autres espèces de corossols ont des fruits qui sont également plus ou moins mangeables ; mais comme elles sont moins connues que les précédentes, on croit devoir les passer sous silence.

On peut faire avec les fruits de toutes, et on fait avec ceux de plusieurs, des boissons vineuses plus ou moins agréables, en les faisant fermenter dans l'eau après les avoir écrasés. Ces boissons sont propres à fournir de l'eau-de-vie ou du vinaigre; mais on ne croit pas que dans aucun lieu on cultive des corossols pour en tirer parti sous ce point de vue. Ils croissent presque tous dans des pays où les hommes, riches des dons spontanés de la nature, ne cherchent pas à perfectionner leur industrie.

La racine du Corossol d'Asie, au rapport de Burmann, s'emploie à Ceylan pour teindre les cotons en rouge. (B.)

COROSSOLO. L'un des noms italiens du Rossignol de murailles. (Desm.)

COROUCOCO. Vipère du Brésil, qui est très-redoutée. Pison l'a figurée sous le nom de Sararaca. (B.)

CO-ROUJHO. Nom du Rossignol de murailles, en Languedoc. (Desm.)

COROYA. *V.* Batara coroya. (V.)

COROYÈRE. Espèce de Sumac que l'on emploie pour corroyer les cuirs. (B.)

COROZO. Nom vulgaire de l'Alfonsie, dans le royaume de la Nouvelle-Grenade. (B.)

COROZO de Caripe. Nom vulgaire d'un Palmier de la Nouvelle-Andalousie, à tronc couvert de courtes épines, qui paroît se rapprocher du Cocotier aiguillonné de Jacquin. Son fruit contient une amande très-agréable à manger. (B.)

CORP. Poisson du genre Sciène, *Sciæna umbra*, Linn. (B.)

CORPS ORGANISÉS. Le système des lois par lesquelles l'univers est régi, se divise en deux vastes embranchemens, qui chacun dominent un des grands règnes de la nature. La puissance de la création ne s'est montrée nulle part avec autant de pompe, de profusion et de sagesse, que dans l'immense domaine des productions vivantes. Dans les matières brutes elle a prodigué les masses et les distances ;

elle a créé des lois immuables, mais violentes, qui agissent dans de grands espaces comme dans la proximité ; dont la sphère d'activité se répand enfin dans les abîmes des cieux, comme dans les profondeurs du globe. Les lois du mouvement, de l'attraction et des affinités qui lui sont analogues ; celles de la chaleur et des propriétés inaliénables de toute matière, telles que l'étendue, l'inertie, la figure, l'impénétrabilité, sont générales et invariables dans toutes les substances brutes. Celles-ci subsistent par elles-mêmes et indépendamment de l'ensemble ; chacune de leurs molécules intégrantes, inaltérable dans son essence, est indépendante du tout et se suffit à elle-même ; elle porte dans elle la raison de son existence et de son état ; les modifications qu'elle éprouve lui viennent du dehors, et ses métamorphoses sont amenées par des causes étrangères à elle-même. Un atome de terre, de fer, de soufre, existe par sa propre nature, et resteroit toujours le même jusqu'à la fin des siècles, si rien d'extérieur ne sollicitoit un changement dans ses qualités, par sa combinaison avec un ou plusieurs autres atomes. L'être brut est fixe ; ses forces sont régulières, susceptibles d'être calculées, prévues, imitées ; elles ont une invariabilité qui tient à leur nature simple et élémentaire; car plus les corps sont composés, plus leurs rapports se multiplient et plus leurs actions se modifient réciproquement entre elles. Cependant les lois chimiques et mécaniques suffisent pour expliquer les phénomènes divers que présentent les corps bruts, parce que leurs actions réciproques ne sont jamais contrariées par une puissance fugace, un être variable, un principe vital également actif et changeant comme dans les corps organisés.

La nature a travaillé dans le règne organisé sur un plan différent de celui de la matière brute et inanimée ; ici tout est soumis à une cause intérieure d'action, qui modifie les propriétés des masses organiques ; ici les molécules de chaque corps ne sont point indépendantes ; elles ne subsistent point par elles-mêmes, mais ne vivent que par rapport au tout ; elles ne sont rien sans l'ensemble, et se détruisent d'elles-mêmes quand on les en sépare ; elles n'ont qu'une existence corrélative ; tout tient à tout ; le corps vivant n'est qu'un assemblage d'harmonie, un cercle où tout s'enchaîne, où les rapports sont réciproques et continuels.

Tout corps organisé, c'est-à-dire, dont le tissu est composé de fibres et de vaisseaux, jouit de la vie tant qu'il n'est point altéré dans sa conformation et ses organes. Il est impossible de séparer de l'organisation les propriétés vitales, et lors même que la mort a frappé les animaux et les végétaux, quelques rayons de vitalité brillent encore dans leur

tissu non décomposé; les feuilles sèches, les peaux, les fibres d'un corps mort sont encore susceptibles de se resserrer, de se crisper, de se mouvoir, de s'agiter, lorsqu'on leur applique de violens stimulans, tels que le feu; ou de se relâcher, de s'étendre par l'eau chaude, les délayans, etc. Ces propriétés ne sont pas seulement mécaniques, comme on se l'est faussement imaginé, puisqu'on ne voit rien de semblable dans les masses brutes et toujours inanimées.

Il semble donc que la vie et l'organisation soient une même chose, puisque l'une ne peut jamais exister indépendamment de l'autre, et qu'elles sont constamment en raison directe de leur perfection; car les êtres les mieux organisés ont aussi une vie plus énergique et plus développée.

Mais, pour bien faire ressortir tous les phénomènes qui distinguent les corps vivans, et par conséquent organisés, des substances inorganiques, considérons un moment combien ces matières minérales sont indépendantes des premiers. Quand il n'y auroit eu sur la terre aucune plante et aucun animal, comme aux premiers jours du monde, selon toute apparence, le globe en auroit-il moins subsisté? Auroit-il moins circulé dans son orbite elliptique autour du soleil? Auroit-il moins rempli son rôle dans la grande scène de l'univers? La terre, il est vrai, dépouillée de sa verdure et de sa beauté, eût roulé silencieusement dans les cieux; stérile et sauvage, son aspect aride et dépeuplé, ses éternelles solitudes eussent été inutiles et épouvantables; l'écho n'eût jamais résonné du doux chant des oiseaux; l'antre n'eût point recélé l'ours ou la panthère; les vallées ne se seroient jamais émaillées de fleurs ou revêtues de verdure; la rose n'eût point embelli la roche solitaire de son feuillage et de sa fleur; le narcisse ne se fût jamais admiré dans l'onde de la fontaine, et la cime des forêts n'eût pas ondoyé sous l'haleine des vents: tout seroit désert, affreux, inanimé; la vue se fatigueroit sur l'aride solitude; rien ne vivroit, rien n'offriroit le spectacle de l'activité, de l'amour, de l'abondance et de la fertilité; la mort seroit par-tout: partout impuissance de vivre, insensibilité, tristesse et destruction.

Telle doit être la surface des sphères planétaires de notre monde, s'il est vrai qu'elles ne soient pas habitées et que la nature ait interrompu ses sages lois, qui veulent que rien ne demeure inutile dans l'univers. Si, comme je suis porté à le penser, elles ont aussi leurs corps vivans et organisés, ceux-ci doivent être constitués relativement à l'état physique du globe qui les nourrit; il est évident que nos plantes et nos animaux ne seroient pas en état de subsister dans Mercure ou dans Saturne, puisque le premier doit être brûlant et le se-

cond glacé ; il est donc indispensable que les êtres vivans que ces planètes peuvent avoir, soient organisés suivant la constitution physique de ces mondes, comme nos animaux sont créés, les uns pour habiter des zones froides, tels que les bouleaux, les pins, les rennes, etc., et d'autres, comme les singes, les perroquets, les palmiers, pour vivre sous les tropiques. *V.* GÉOGRAPHIE NATURELLE.

Non-seulement les êtres vivans sont soumis aux températures, mais aussi aux saisons, à l'état de l'atmosphère, à la durée des jours, aux mouvemens planétaires, et aux révolutions périodiques ou années, enfin, à la nature propre du sol qu'ils habitent. Si notre globe étoit partout froid comme la Sibérie, partout il nourriroit les mêmes plantes et les mêmes animaux que ceux de cette contrée ou de celles qui lui ressemblent, sans admettre les êtres vivans des tropiques, qui, ne pouvant s'accoutumer au froid, seroient forcés de succomber et de périr. Si notre globe a jamais changé de température et de constitution physique, les êtres vivans qui tenoient essentiellement à son état primitif ont dû périr lorsque le changement s'est opéré, ou subir des modifications.

Toutes ces considérations témoignent que nous ne sommes que les parasites de la terre; qu'elle peut exister indépendamment de nous, et que notre vie ne tient qu'à un état susceptible de modifications et de changemens que la suite des siècles peut amener, soit en dérangeant l'orbite de la terre, soit en l'éloignant ou la rapprochant du soleil, soit en la bouleversant, l'inondant, ou l'embrâsant par l'approche ou le choc de quelque comète. Nous passons dans l'espace de quelques années ; les générations se perdent dans la nuit des siècles, de sorte que nous ne connoissons que la moindre partie des temps écoulés; nous ne voyons pas les extrémités des choses ; nous n'apercevons que le milieu où nous nous trouvons; quelques siècles sont pour nous l'antiquité ou la postérité ; mais ce n'est qu'un point pour la nature.

Les corps organisés ne sont donc pas indépendans dans le système de l'univers; ils sont subordonnés au tout, et leur vie est relative à une foule de combinaisons et de modifications qui leur sont extérieures; cette vie est coexistante aux matières brutes, dont elle semble dédaigner les lois. Ainsi rien n'est unique et libre dans la nature ; tout s'influence mutuellement; tout s'enchaîne et s'engrène de telle sorte, que pour connoître un seul être il faut consulter tous ses rapports avec l'univers, et tous ceux de chaque être avec lui; ce qui fait que la matière ne peut jamais être connue dans tous ses attributs et dans toutes ses nuances.

Toutefois ce qui distingue les êtres vivans des masses inani-

mées, est un ensemble de caractères assez remarquables pour qu'on puisse tracer entre eux une ligne immuable de démarcation. Le premier attribut est celui de l'organisation, c'est-à-dire, d'un assemblage de molécules disposées dans un ordre régulier, différent de la simple agrégation et de la cristallisation; ordre qui constitue un tissu celluleux ou aréolaire d'abord, puis des fibres, des vaisseaux, et un appareil de pièces diverses, liées entre elles, et concourant à des fonctions déterminées. Toute organisation se compose de substances liquides et de solides; celles-ci sont tirées des premières, qui existent dans une action perpétuelle et réciproque les unes sur les autres pendant la vie, pour réparer continuellement et modifier sans relâche l'être vivant. Au contraire, tout minéral est solide; la liquidité est étrangère à son essence; ses formes sont abruptes, anguleuses, ou indéterminées, ou cristallines; ses molécules sont agrégées, mais indépendantes dans leur propre nature, et invariables par elles-mêmes; c'est pour cela que les analyses chimiques des minéraux sont l'expression exacte de la nature de ces corps, de sorte qu'on peut les recomposer par la synthèse; tandis que toutes les analyses chimiques des corps organisés sont fausses, et qu'il est absolument impossible de reformer ceux qu'on a détruits. Le moindre chimiste peut analyser et refaire une mine d'antimoine, un oxyde de mercure; mais quelle force humaine pourroit jamais faire revivre l'arbre qu'on a brûlé?

Le corps organisé est une créature qui affecte constamment les mêmes formes intérieures, ainsi que les extérieures qui en dépendent; il est construit sur un modèle général, dont chaque membre, chaque partie concourt à l'utilité du tout; chaque organe est destiné à un usage particulier, qui sert à l'ensemble et qui n'est rien sans lui, qui n'existe que par son union, et se détruit de lui-même lorsqu'il en est séparé. Ainsi, le corps vivant est *individuel*, la division le mutile ou le fait périr, à moins qu'il ne puisse se réparer; mais la masse brute peut recevoir ou prendre toutes les formes sans que sa propre essence en soit altérée; sa conformation intérieure ne diffère point de l'extérieure, comme dans le cas de l'organisation; elle ne suit un modèle général que dans l'état de la cristallisation; elle n'est point pourvue de membres; chacune de ses parties ne concourt nullement à l'ensemble, et peut exister seule aussi bien que le tout, dont elle ne diffère en aucune manière, si ce n'est par la masse; la division ne change que la forme sans altérer la nature de la substance minérale.

Les fonctions générales sont encore une nouvelle source

de différences entre les masses brutes et les êtres vivans. Ceux-ci sont pourvus d'une certaine propriété active qui les fait résister pendant quelque temps à leur destruction, réparer les pertes qu'ils éprouvent, les maux qu'ils endurent, rejeter ou détruire les matières morbifiques ; de plus, ils ont un accroissement graduel qui se fait du dedans au dehors, qui développe successivement leurs organes jusqu'à un point déterminé et fixé qu'ils ne peuvent guère surpasser; ensuite ils décroissent d'eux-mêmes, se détruisent peu à peu spontanément sans pouvoir s'en défendre, de sorte que leur existence a des phases réglées, des périodes constantes de jeunesse, d'âge adulte et de vieillesse, dont la cause est dans leur être. Il y a même des règles proportionnelles entre la durée de l'accroissement et celle de la vie ; en sorte qu'à mesure que le premier est plus rapide, la seconde est plus courte. Il n'y a rien de pareil dans les minéraux; ils n'ont, par eux-mêmes, aucune sorte de vie qui les fasse répugner à leur destruction, ou qui répare leurs pertes; ils ne sont sujets ni aux maladies, ni à quelque mal que ce soit; ils n'ont pas un véritable accroissement, mais plutôt une augmentation de masse, qui se fait par l'agrégation extérieure de diverses molécules qui viennent se superposer à leur surface, sans être limitées dans leur quantité et sans décroître d'elles-mêmes, ou se détruire spontanément. La durée de leur état d'agrégation n'a point de bornes fixes; elle dépend entièrement des circonstances extérieures, et peut subsister éternellement la même, si ces circonstances extérieures ne viennent pas la modifier.

On peut observer que toutes les créatures vivantes sont couvertes de peaux, d'épiderme ou de quelque tégument ; qu'elles sont susceptibles d'étendre ou de raccourcir plus ou moins leur tissu, et plusieurs même de se mouvoir ; que leur état est continuellement variable, soit par l'âge, le sexe et d'autres causes intérieures, soit par la nature du sol, la saison, l'exposition et les influences extérieures. Les êtres organiques sont tous susceptibles de se putréfier après leur mort, et l'art ne peut plus les recomposer ou les ranimer; car il est pour eux un germe intérieur de mort, un terme de destruction qu'il n'est pas possible d'éviter. Il faut que tout ce qui vit meure un jour ; mais ces lois n'existent point chez les substances inanimées. Celles-ci n'ont aucuns tégumens différens de la matière intérieure qui compose leurs masses; elles ne peuvent ni s'allonger, ni se raccourcir, ni se mouvoir par elles-mêmes. Loin d'être variable, leur état est continuellement le même, tant que des forces étrangères à leur nature ne viennent pas les solliciter d'en sortir. Incapables de mort, comme de vie, elles sont impérissables, elles ne peuvent éprouver

aucune putréfaction, et après leur changement de forme ou d'état, l'art physique ou chimique peut les ramener à celui qu'elles possédoient antérieurement ; elles n'ont, enfin, aucun terme de destruction et de modification ; mais elles peuvent se mélanger, s'unir, se combiner entre elles : les corps vivans, au contraire, sont incapables d'un pareil mélange, puisque parmi eux un corps diffère d'un autre corps, de manière que chacun d'eux étant individuel, suffit seul à sa propre vie ; tandis qu'étant unis, ils contrarieroient mutuellement leur existence, à moins que ce ne soient des individus d'une même espèce peu compliquée, tels que des végétaux et des zoophytes. Chaque être organisé renferme ainsi dans son sein un principe secret d'activité spontanée, qui se meut par des lois qui lui sont propres ; ce qui ne se montre nulle part dans le règne minéral, où il n'existe ni individualité, ni activité autocratique, mais où tout est soumis aux lois générales de la matière inerte et inanimée.

On peut encore établir comme principe général, que tout, ou du moins la plupart des productions vivantes, soit plantes, soit animaux, ont besoin d'une certaine quantité d'air pour respirer ; car cette fonction paroît nécessaire à l'acte de la nutrition, pour l'hématose surtout et l'assimilation des alimens au corps vivant. Cette règle est encore exclusive pour les créatures organisées, puisque toutes les matières minérales n'ont aucun besoin d'air pour subsister, et que leur essence est indépendante de ce qui les environne.

Une certaine conformation interne dans les êtres organisés, décide toujours la configuration externe des membres ou des autres portions du corps, parce que l'intérieur est, en quelque manière, le germe primordial de l'extérieur dans ces créatures animées ; au lieu que dans le règne minéral, la substance interne n'est point autrement conformée que l'externe, et se compose des mêmes molécules ; de sorte que les êtres vivans sont, pour ainsi dire, spécialement moulés dans toutes leurs parties ; mais les fossiles n'ont aucune figure déterminée, excepté la cristallisation.

Au reste, toutes ces différences entre les corps organiques, soit végétaux, soit animaux, et les masses inanimées ou minérales, sont encore peu marquantes comparativement aux fonctions que les premiers exercent, et à leur principe de vie.

Toute plante, tout animal, quels qu'ils soient, tirent leur origine d'êtres absolument semblables à eux, et en sont produits par l'acte de la génération. C'est d'elle qu'émanent l'organisation et la vie de tout individu, soit qu'il vienne de graine, de semence, d'œuf, de germe, de bouture ; soit qu'il naisse vivant et parfait, ou qu'il soit sujet à des transforma-

tions postérieures. La génération est ainsi le flambeau de la vie de tous les corps vivans, puisque sans elle il n'existe aucune organisation. Le minéral, au contraire, n'engendre jamais; il n'a ni famille, ni espèce, ni parens; il est tout par lui-même; il ne reçoit rien d'un autre semblable à lui, et subsiste toujours de même nature.

Mais le corps vivant tend sans cesse à sa destruction; ses parties agissent sans cesse les unes sur les autres, parce que la vie est un état violent et précaire, qui a ses périodes fixes de durée, son aurore d'abord foible, son midi vigoureux, et son déclin débile et mourant. C'est ainsi que dans une pierre lancée dans l'air, la force de projection s'amortit peu à peu, et qu'après s'être élevée de terre jusqu'à une hauteur relative à son impulsion, elle retombe sur le même sol dont elle est partie. L'homme, l'animal, la plante, sortent et s'élèvent ainsi dans la vie, du sein de la terre, pour y rentrer ensuite. C'est une triste loi de la destinée, à laquelle nul être vivant ne peut se soustraire.

Le corps organisé est donc pourvu d'une impulsion intérieure, ou force vitale élémentaire, qui lui est communiquée par la génération. La vie n'est donc rien autre chose que la cause même de la reproduction; c'est-à-dire, cet amour universel, cet appétit de vie qui anime toute la matière organisée. Celle-ci n'est point partagée en existences individuelles; mais c'est un principe général qui s'insinue dans toutes ces substances organisées, qui y dépose la lumière vitale et le germe intérieur de leur fécondité; parce qu'il ne suffit pas aux créatures animées de vivre elles-mêmes, il faut qu'elles puissent transmettre cette propriété à d'autres êtres, comme un héritage éternel dont elles ne sont que les dépositaires et les usufruitières. En effet, la vie n'appartient point à l'individu; elle est dans la main de la nature; c'est une liqueur qu'on rend telle qu'on l'a bue dans la coupe inépuisable du temps. La vie cesse naturellement par la même cause qui l'a produite, c'est-à dire, qu'elle se perd en se partageant ou se communiquant, comme l'impulsion se perd par la communication de ses forces. C'est ainsi que le germe de la vie contient en lui-même la cause de la mort. Plus la vie est énergique, plus la mort est prompte; et le moyen d'exister long-temps est de vivre peu; tel qu'un vase rempli d'une liqueur précieuse est long-temps à s'épuiser, quand on verse lentement et avec économie ce qu'il contient. Puisque nous n'avons qu'une quantité donnée de puissance vitale, moins nous en ferons usage, plus elle durera long-temps avant de s'épuiser. C'est par cette raison qu'une existence latente, et pour ainsi dire insensible, comme celle de la plante dans sa

graine, de l'animal dans son œuf, peut durer quelquefois pendant un long espace d'années, sans que la vie active de ces êtres en soit sensiblement abrégée. De même, le sommeil des plantes et des animaux, leur temps d'engourdissement pendant l'hiver, l'état de chrysalide chez les insectes, peuvent prolonger le terme de la vie, en différant de l'employer. Les excès, et surtout ceux de l'amour, n'abrègent tant la vie, que parce qu'ils l'usent beaucoup en la communiquant ou la prodiguant.

Indépendamment de la vie générative, qui est l'âme primitive des corps organisés, il en existe une seconde qui émane de la première, qui en est la conservatrice et la réparatrice ; c'est la fonction nutritive. La vie générative ou élémentaire ne pourroit point subsister, si elle n'étoit pas continuellement stimulée par l'aliment, et réparée dans ses pertes par la nutrition ou l'assimilation; car cette vie élémentaire, tendant à se communiquer, à se répandre, court à sa propre destruction; mais la vie nutritive ou secondaire renouvelle continuellement le corps organisé qui se détruit; elle le répare, en incorporant les corps extérieurs en sa propre substance, et leur donnant la même conformation organique. C'est ainsi que toutes les productions vivantes se nourrissent; et voilà une nouvelle source de différences qui les éloigne encore des masses brutes qui ne se nourrissent point, parce qu'elles ne vivent jamais.

Une preuve que la vie nutritive est destinée à réparer la vie générative, c'est que lorsque celle-ci est latente, comme pendant le sommeil, l'engourdissement, etc., l'être vivant ne se nourrit pas, et ne cherche aucun aliment. La vie nutritive est donc secondaire ; elle est, en quelque sorte, la domestique de la vie fondamentale ou générative, de même que les détails d'une maison sont confiés à des subordonnés, tandis que le maître dirige les affaires principales ; la vie générative a rapport à l'espèce, et la vie nutritive à l'individu seulement ; par rapport à la nature, les espèces sont plus précieuses que les individus.

La fonction de la vie nutritive est de recevoir, préparer, modifier les substances alimentaires, pour les transformer en la nature même du corps vivant, et les appliquer à la place des organes qui se détruisent. Dans la jeunesse, les corps organisés sont tous mous, aqueux, petits. Le végétal est d'abord mucilage, ensuite herbe, enfin bois ; comme l'animal passe graduellement de l'état gélatineux, au membraneux, et enfin au cartilagineux, qui est voisin de l'ossification. Ainsi, par l'action continuelle de la vie nutritive, ils s'accroissent par l'intus-susception, se fortifient, se durcissent peu à peu, et

lorsque leur croissance est limitée, et proportionnelle à la force de la vie générative, la surabondance de la matière nutritive sert à construire de nouveaux corps semblables à ceux dans lesquels elle a été préparée. Ainsi, la vie générative ne se reproduit pas aussitôt qu'elle est née, parce qu'elle emploie premièrement toute la substance nutritive pour s'accroître, et n'a point de disponible à organiser, à moins qu'elle n'ait achevé de perfectionner le corps dont elle se sert; de même qu'un père a soin de construire entièrement sa maison, avant d'entreprendre celle de ses enfans.

C'est donc au midi de la vie que la puissance générative se développe avec la plus grande énergie; c'est lorsque l'être organisé a pu atteindre toutes ses dimensions et le plus grand période de sa vigueur, qu'il vit dans toute la plénitude de son être, ou plutôt qu'il jouit d'un excès de vie, d'une surabondance de santé, qui cherche à déborder au-dehors, à se répandre pour animer de nouveaux êtres. Cet excès de vie et de santé est l'amour qui règne dans la plante comme dans l'animal. Cette faim d'engendrer, cet appétit de génération, n'est rien autre que la vie générative dans toute son énergie; car la vie et l'amour sont la même chose; leurs sources sont communes. Tous les êtres tiennent leur existence de l'amour, ou, ce qui est la même chose, de la génération; voilà pourquoi nous avons nommé vie générative, cette force primordiale dont nous recevons la lumière vitale.

Puisque toutes les créatures organisées tirent leur origine de la génération et d'êtres semblables à eux, il s'ensuit, qu'héritant des facultés vitales et organiques de leurs pères, elles doivent remplir les mêmes fonctions. Tous ces êtres seront donc pourvus, soit de sexes, soit d'organes propagateurs, ou du moins de facultés procréatrices quelconques, parce que n'existant que pendant un temps donné, il faut que l'espèce se reproduise sans cesse, ou périsse pour toujours.

Les anciens, qui ont admis dans la putréfaction les germes de nouvelles organisations et de nouvelles vies, avoient été déçus par des apparences trompeuses, et s'étoient laissé entraîner par des raisons peu philosophiques : car, comment seroit-il possible que la mort et la destruction, qui abandonnent tous les êtres aux lois des masses brutes, pussent former des organes si sagement combinés, et le principe incompréhensible de la vie? Qu'on songe seulement aux milliers de fibres, de vaisseaux, de muscles, de nerfs d'une mouche; à sa sensibilité, à son instinct, à sa petite dose d'intelligence, à la disposition ingénieuse et profondément savante de tous ses membres, et qu'on croie après cela qu'elle est le résultat d'une force aveugle, du hasard et de la corruption, ou

de la discordance des élémens? Et si l'insecte, la plantule, naissent du sein de la corruption, qu'ont-ils besoin d'organes sexuels pour se reproduire entre eux, comme ils en ont tous? La nature ne fait rien en vain; et quand même les observateurs modernes n'auroient pas démontré sans réplique qu'aucun végétal et aucun animal ne se formoient dans les matières corrompues (quand leurs germes ou leurs œufs n'y étoient pas introduits ou mêlés), les autres raisons auroient dû suffire à tous les hommes qui connoissent la marche régulière et inviolable de la nature.

Les êtres organisés se reproduisent donc constamment et forment des espèces semblables; car la même structure donnée par la seule nature à chaque corps vivant, se perpétue dans la longue série des âges. Les variations individuelles s'éteignent dans la source même de la génération, qui est le type primitif où tout se moule avant de recevoir la lumière de la vie. Cette force reproductive est une sorte de besoin pour tous les corps vivans; tous s'y abandonnent avec passion, la plante aussi bien que l'animal; et cet appétit naturel dérive de la même source que la faim, ou du besoin que montrent toutes créatures organisées pour se nourrir. Les minéraux n'ont aucune espèce de besoin : il n'en est pas de même des corps vivans; leur vie les astreint à la nutrition, et par suite à la reproduction. C'est ainsi qu'ils sont forcés d'avoir une activité spontanée pour se diriger vers leurs alimens, les plantes aussi bien que les animaux; les unes emploient leurs racines et leurs feuilles, les autres leur bouche et leurs membres. Ils sont tous excités aussi à la génération par l'aiguillon de la volupté; les plantes mêmes n'y sont pas insensibles; on s'en convaincra, lorsqu'on aura considéré les mouvemens organiques des étamines, l'explosion du *pollen*, les fonctions de l'ovaire, enfin tant d'autres actions qui frappent la vue de l'observateur le moins attentif, et dont les descriptions remplissent les ouvrages des botanistes.

Il semble que tous les êtres organisés ne soient doués de la vie que pour engendrer. Si nous envisageons, en effet, que tout meurt après avoir rempli ce devoir, que tout s'accroît, se fortifie, s'embellit pour le seul temps de l'existence qui est destiné à la propagation; si nous réfléchissons que la nature rassemble toutes ses forces, tous ses avantages pour cette seule époque de la vie, et qu'elle les refuse à toutes les autres; qu'elle semble ne s'intéresser que pour l'été de l'âge, sans songer aux saisons qui doivent suivre, nous serons convaincus que la seule fonction exigée des créatures vivantes, est celle de se reproduire. La nature a fait plus pour ce but que pour tous les autres, puisqu'elle l'a voulu accompagner de la vo-

lupté, comme pour y entraîner, par la plus impérieuse et la plus douce des contraintes, ceux qui auroient pu résister à toute autre force; mais en portant tous les êtres à cette fonction, elle les entraîne par la même cause au bord de leur tombe, qu'elle a cachée ainsi sous les fleurs de l'amour et les attributs de la volupté. On se livre au plaisir sur les tombeaux de ses pères, pour y descendre à son tour; et puisqu'on se reproduit, il est nécessaire qu'on périsse : c'est ainsi que l'amour, fils de la vie, engendre la destruction. La puissance vitale est un grand arbre dont les racines sont plantées dans les entrailles de la nature; mais ses rameaux descendent dans la tombe et portent des fruits de mort. *V.* GÉNÉRATION.

Cette force qui anime tous les corps organisés, et que nous avons distinguée en vie générative ou élémentaire, et en vie nutritive, n'est pas double comme on pourroit le penser; mais cette division n'existe que dans la nature seule des fonctions vitales qui peuvent se diviser en deux ordres, quoiqu'elles émanent de la même source. En effet, ces deux ordres de vitalité ne sont rien autre que la puissance végétative, dont il sera parlé aux articles NATURE et HISTOIRE NATURELLE, de même que la vie des espèces, c'est-à-dire, la fonction par laquelle les êtres organisés se perpétuent. Toutes ces divisions sont employées pour donner plus de précision à nos connoissances sur un sujet obscur par lui-même. Il n'y a donc en effet qu'une seule vie, mais qui se multiplie suivant les fonctions qu'elle remplit. La vie végétative, ou générale et commune à tous les êtres, animaux ou végétaux, se divise, 1.° en générative ou fondamentale; 2.° en nutritive ou conservatrice, et 3.° en vie de l'espèce ou propagatrice. De plus, le règne animal a deux ordres de fonctions ou vies, qui ne se trouvent jamais dans les plantes; c'est la vie sensitive extérieure ou celle qui produit la sensibilité, et l'existence intellectuelle qui ne se développe que dans les espèces les plus parfaites et les plus élevées dans l'échelle des êtres organisés.

Les actions de la vie générale ou nutritive se portent à l'extérieur chez les plantes, tandis que chez les animaux elles sont plus centrales et plus intérieures : de cette manière, la plante commence à mourir par le centre, lorsque la circonférence est encore bien vivante, comme on le remarque dans le saule et plusieurs autres arbres, dont le cœur est pouri sans qu'ils cessent de vivre. Au contraire, parmi les animaux, les membres ou les parties extérieures, s'éteignent et meurent graduellement par la vieillesse, pendant que le système des organes internes est encore plein de vie. Ces différences dépendent de la disposition des organes de la nutrition, qui meurent toujours les derniers dans tous les corps animés :

aussi dans le végétal, la nutrition se fait-elle principalement par la circonférence, et dans l'animal par le centre. *Voyez* Animal.

La vie des êtres n'est cependant pas attachée à un seul organe; mais chaque partie de l'être animé a sa portion déterminée de facultés qui la conservent, la réparent et même la reproduisent, comme dans les blessures, les amputations, chez quelques petits animaux et les plantes. Si la vie est ôtée à un organe, elle se reverse sur les autres : c'est ainsi qu'en amputant un membre, les autres en sont plus vigoureux qu'auparavant; de même que plus un organe consomme de forces vitales, moins il en reste aux autres.

Mais la quantité de vie générale n'est pas constamment la même dans l'individu, car elle est foible à son aurore comme à son couchant : c'est un fleuve imperceptible dans sa source, qui se déborde au loin dans le milieu de son cours, et qui va se perdre enfin dans le sable. Les *êtres organisés* se préparent, pendant la moitié de leur existence, à vivre d'une manière pleine et complète, puis commencent aussitôt à mourir. Tout *corps animé* n'a guère que deux périodes de durée, celle d'accroissement et celle de décroissement; car il n'y a point d'état stationnaire ni de constant équilibre dans l'existence : or, la première période n'est pas un état complet de vie, et la seconde est déjà un commencement de mort. Rien ne reste toujours le même dans la vie; la vieillesse n'est qu'une nuance de la destruction future, une mort lente et graduée, comme la lampe qui s'éteint peu à peu faute d'huile et de mèche. On ne meurt point tout à coup, excepté dans le cas de maladie ou de destruction violente; mais on se détruit, couche par couche, comme les corps que des frottemens continuels usent progressivement de la circonférence jusqu'au centre.

Une des propriétés de la vie, est de maintenir dans les organes un degré constant de température, pour qu'ils puissent résister au froid et à la chaleur. C'est ainsi qu'une plante, un cactus, qui, sur le sol brûlant de l'Afrique, seroit bientôt desséchée si elle étoit arrachée, conserve sa fraîcheur et son humidité; c'est ainsi qu'un arbre résiste au froid glaçant du Nord, tant qu'il n'est pas poussé à l'extrémité. De même l'homme, le quadrupède vivent dans des lieux très-chauds et très-froids sans périr, sans être gelés ou desséchés, ce qui arriveroit promptement s'ils étoient privés de la vie. C'est donc elle qui modifie l'action des *puissances extérieures* pour la plus grande utilité de l'être qu'elle anime; car à peine l'a-t-elle abandonné, que ses organes se détruisent, se pu-

tréfient, comme si elle étoit pour eux un lien secret, un ressort invisible et conservateur de l'existence.

Mais le principe de la conservation des *créatures organisées*, réside surtout dans la force nutritive ou réparatrice : comme tout ce qui vit tend sans cesse à sa destruction, et que les organes éprouvent des pertes continuelles, il est force que de nouvelles substances prennent la place de celles qui sont détruites, ce qui nécessite l'accession d'une matière nutritive capable de s'organiser comme le corps qu'elle renouvelle ; ainsi toutes les parties du *corps vivant* sont progressivement détruites et remplacées, de sorte qu'au bout d'un espace donné, l'*être organisé* est entièrement composé de nouvelle matière. Non-seulement ce phénomène s'observe dans l'homme et les animaux, mais il s'étend aussi dans tout le règne végétal. Toutes les surfaces des organes, soit externes, soit internes, agissant perpétuellement les unes sur les autres, s'usent peu à peu et se réparent proportionnellement ; car ceux qui usent le plus promptement leur vie, la réparent avec la même promptitude, en sorte que leur durée est considérablement raccourcie : c'est pour cela que les êtres qui ont le plus d'action vitale, se nourrissent davantage et meurent plus promptement. Vivre, ce n'est pas seulement durer, mais agir, se nourrir, se reproduire : on peut donc exister beaucoup dans un court espace, ou végéter pendant de longues années ; mais ce qui accourcit le plus la durée de la vie, est, avec l'acte reproducteur, l'abondance de la nourriture ; car il semble qu'une certaine quantité d'aliment soit prescrite à chaque être, suivant sa propre constitution. La nature a donné à la plante, à l'animal, une dose déterminée de matière nutritive pour se réparer ; soit qu'il l'emploie rapidement, ou la consomme lentement, il ne peut passer la borne qui lui est assignée. En effet, plus un être vivant s'alimente, plus ses organes se durcissent, plus ses fibres s'affermissent et leurs mailles se remplissent, plus ses vaisseaux s'obstruent et ses forces diminuent ; plus il approche enfin de sa dernière heure. Ne voyons-nous pas que tous les *corps organisés* commencent leur vie par la mollesse du tissu aréolaire ou celluleux, l'humidité, la flexibilité, et un certain état pâteux et tendre qui s'affermit peu à peu, qui acquiert ensuite de la consistance, de la solidité, et finit par devenir rigide, sec et presque entièrement dur dans la vieillesse ? N'est-ce pas à cause des molécules nutritives qui viennent graduellement remplir tous les pores des solides, de telle sorte qu'ils ne peuvent plus se prêter aux fonctions vitales ? C'est ainsi qu'on meurt pour s'être trop nourri, et si l'on veut manger long-temps, il faut manger peu à la fois :

cette vérité s'applique à tous les momens de l'existence des êtres. Ce n'est donc pas l'homme seul qui conserve une longue vie par la tempérance, mais ce sont toutes les créatures vivantes. Les anciens ont représenté la santé qui nous procure une longue vie, sous la figure d'une déesse qui donne à manger à un serpent. On sait que cet animal est l'emblème de la prudence. Ils ont donc voulu dire aux hommes qu'il falloit manger avec prudence pour vivre longuement et sainement, et cette règle est générale pour tous les êtres créés. *V.* Accroissement.

Plus les corps organisés sont jeunes, plus ils s'alimentent, proportionnellement à leur masse, et plus ils s'accroissent avec rapidité, par cette même raison. Le moyen de calculer le temps de la vie d'un être, seroit donc de comparer la quantité journalière de nourriture qui lui est nécessaire, avec la constitution de son corps; car à mesure qu'on vieillit, on a moins besoin d'aliment, parce que le corps ne prend plus de croissance, et le superflu de la nourriture ne se débarrasse que très-imparfaitement par la reproduction. D'ailleurs la force digestive diminue à mesure qu'on en a moins besoin, et les organes de nutrition s'oblitèrent même, progressivement, comme s'ils sentoient leur inutilité. C'est ainsi que l'estomac s'affoiblit, que le goût s'use, que les dents tombent aux vieillards. Dans les plantes, les racines se durcissent, et perdent leur chevelu. Tous les organes se flétrissent lorsqu'ils ne sont plus nécessaires ou lorsqu'on ne les emploie pas; c'est l'exercice qui les fortifie en y attirant toutes les forces vitales, alors on vit en plus dans une partie, et en moins dans les autres; mais il arrive un point d'impuissance et d'énervation qu'il n'est pas possible de franchir, parce que la mort est au-delà de cette barrière. Nous n'avons, en effet, qu'une somme fixe de puissance vitale que nous tenons de la nature et de la génération, mais que nous ne pouvons point augmenter, quoique nous soyons en quelque sorte les maîtres de la dépenser à notre gré. Ce que je dis ici pour l'homme s'applique de même aux bêtes et aux plantes, parce que cette loi est générale dans la nature.

Nous avons dit ci-devant qu'une quantité déterminée d'aliment étoit destinée à chaque créature vivante, selon sa propre constitution; mais il y a un grand nombre de matières alimentaires qui contiennent des proportions différentes de substance nutritive; cependant nous n'avons prétendu parler que de cette dernière; car tout ce qui n'est pas capable d'être assimilé dans un corps vivant quelconque, est rejeté au-dehors, ou n'est point reçu. Aussi voyons-

nous tous les êtres animés, excréter et séparer d'eux toutes les matières incapables de les nourrir. La plante a ses exhalaisons, l'animal a ses excrétions et ses déjections.

En général, tous les alimens qui servent aux créatures vivantes, sont tirés, à peu d'exceptions près, des corps organisés. Il faut avoir été capable de vie pour être capable de la reprendre ; il faut avoir été organisé pour s'organiser de nouveau. La vie se nourrit de la vie : c'est ainsi que la matière animée circule éternellement sur la terre, tantôt organisante, tantôt organisée ; car il ne faut pas penser qu'elle passe entièrement à l'état de substance brute ; celle-ci forme un règne à part, qui ne se mêle point à la vie. Jamais un animal ne vit de matière brute. Si l'on me citoit le ver de terre, il me seroit facile de prouver que ce n'est point la terre elle-même qui l'alimente, puisqu'il la rejette entièrement ; mais ce sont les molécules végétales et animales mêlées à cette terre, qui lui servent de nourriture ; et, pour preuve, il recherche les terrains engraissés par les débris des plantes, par le fumier, les animaux morts, etc., et il meurt dans les terrains maigres et sablonneux, où l'on ne trouve jamais de molécules organisées. Il en est de même de la plante. Des botanistes ont assuré qu'elle se nourrissoit d'eau ; mais il n'existe aucune preuve que l'eau pure et le sable lavé lui suffisent ; car, au contraire, après s'être accrue de tout l'aliment qu'elle avoit reçu précédemment, elle finit par y périr, sans y développer ni fleur ni fruit : preuve évidente que la nourriture lui manque. Au contraire, un sol engraissé de débris de corps organisés, donne aux plantes un accroissement prodigieux et une immense fécondité. On cite des exemples de poissons qui ont vécu dans l'eau d'un vase sans nourriture. Mais toute eau ne contient-elle pas beaucoup de petits animaux que l'œil simple ne peut apercevoir ; et cette eau du vase n'étoit-elle pas changée souvent ? sans cela le poisson eût péri, comme l'expérience le démontre. Il faut donc conclure que tout aliment sort du règne organisé, et qu'il est seul capable de conserver la vie, puisque nous avons vu que des organes morts n'étoient pas absolument privés de toutes les propriétés vitales ; qu'ils en conservoient une partie ; de sorte qu'il est vrai de dire que ce qui émane de la vie retourne à la vie. La métempsycose des anciens philosophes indiens et des pythagoriciens ne fut sans doute que l'emblême de cette grande et profonde vérité. *V.* ALIMENS.

Il y a un grand nombre d'alimens sur la terre, cependant il n'y a qu'une sorte de nourriture, c'est-à-dire que tous les alimens, quels qu'ils soient, ne contiennent que la même substance nutritive, sous diverses formes et en différente

proportion. Il n'y a qu'une seule matière capable de se transformer en organes, et cette substance est de nature mucilagineuse. Cette matière, extrêmement appropriée à nos organes, a des rapports nombreux de conformité avec la substance même qui sert à la génération. Quelles analogies ne se trouvent pas, en effet, entre la génération et la nutrition ? La nutrition n'est-elle pas une génération continuellement prolongée, de même que la reproduction n'est autre chose que le premier acte de la nutrition ? Car ne faut-il pas autant de forces vitales pour transformer des matières étrangères en la propre substance organisée, et pour remplacer celle qui se détruit, que pour former un nouvel être tout semblable à ses pères ? La fibre, le vaisseau, seront-ils moins difficiles à créer dans l'un que dans l'autre cas ? la difficulté est à peu près égale, ce me semble. Or, si l'une a lieu, pourquoi pas également l'autre ? La nutrition et la génération sont une seule opération pour la nature, car l'une suit constamment l'autre ; elles semblent se seconder mutuellement, et dépendre, comme nous l'avons vu, des mêmes principes de vie.

Il ne suffit pas, pour se nourrir, que la matière alimentaire soit introduite dans le corps animé : il faut qu'elle y soit digérée, et enfin élaborée en organes. Les végétaux nourrissent également le bœuf, le cerf et la brebis; mais chacun de ces animaux métamorphose l'herbe en sa propre chair. Qu'on ne s'imagine point que la chair, le sang, les humeurs de la brebis ressemblent à celles du cerf ou du bœuf ; il existe autant de différences intérieures que nous en apercevons dans la conformation externe de chacun de ces ruminans. Chacun d'eux digère de la manière qui lui est uniquement propre, et cette vérité est applicable à toutes les créatures vivantes, animaux et végétaux. Pourquoi la même matière alimentaire qui forme le bois du cerf, n'en fait-elle pas de même chez la brebis ? Pourquoi du pain, mangé par un homme, un chien, un canard, se change-t-il en organes si différens ? Ne faut-il pas que le principe de vie qui domine dans chaque espèce, préside à cette transformation, à cette assimilation ? Et cet effet est-il moins incompréhensible que l'acte de la génération ? Pour moi, je trouve assez de ressemblance dans l'effet et dans la cause, pour qu'on ne doive pas leur assigner des principes différens. Il est raisonnable, et Newton lui-même le recommande, de rapporter à la même cause, ce qu'on peut réduire au même principe.

Tous les organes, analogues entre eux, par le genre de leurs fonctions et par leur structure, ont des effets sem-

blables ; ils peuvent se suppléer mutuellement ; la même force vitale les anime ; des sympathies mutuelles les rapprochent ; ils peuvent s'aider, se suppléer, s'influencer réciproquement ; ils se partagent également le bien et le mal ; enfin leur action devient souvent simultanée. C'est ainsi que la génération et la nutrition semblent être une émanation, une extension de la même cause ; car, lorsqu'on perd la faculté de se reproduire, la faculté de se nourrir tarit bientôt, comme si elle étoit la source de la précédente.

S'il est vrai que la vie ne soit conservée que par l'aliment tiré des matières organisées, il faut nécessairement que les corps animés se détruisent entre eux, pour vivre tour à tour, parce que les corps morts ne suffisent pas pour remplir ce besoin. L'animal carnassier vit des animaux, et ceux-ci dévorent les végétaux, enfin ces derniers se réparent des végétaux détruits. Ainsi, la destruction est le fondement de la réparation ; la mort de l'un fait la vie de l'autre. Il s'établit donc un cercle éternel de renouvellement et de mort, où la matière change incessamment de forme, active ou passive, animante ou animée ; la constance des espèces émane de l'inconstance des individus. Cette circulation, cette perpétuelle oscillation entre la vie et la mort, fut peut-être le fondement physique de cet ancien dogme des deux principes qui se disputent l'empire du monde, le bien et le mal, Oromaze et Ahrimane, que les Indiens, les Manichéens, et d'autres grandes sectes religieuses, ont longtemps conservé dans le sein de l'Asie.

Il sembleroit qu'il n'existe, en effet, aucune véritable mort dans le système des corps organisés, et que ce qui nous semble tel, est une vie cachée et qui se repose, une sorte de sommeil de la matière, qui ne se réveille que dans un corps vivant, qui a besoin du levain de la vie pour s'animer de nouveau. Les divers états d'un être vivant ou mort, ne sont que d'autres manières d'exister ; rien ne meurt essentiellement ; la matière a toujours la même quantité de vie essentielle et générale, tantôt cachée, tantôt visible. Lorsque nous descendrons au tombeau, notre vie se distribuera dans de nouveaux êtres ; nous servirons peut-être à nourrir l'épi de blé ou l'animal, et nos descendans nous mangeront sous la forme du pain ou de la chair du bœuf qui aura vécu de l'herbe née sur notre tombe. Peut-être dévorons-nous maintenant la substance de nos ancêtres, comme ils ont eux-mêmes dévoré les cadavres de leurs pères transformés en nourritures nouvelles. Ainsi, nous ne sommes que les usufruitiers de la vie générale ; elle n'est pas notre bien propre, elle est le domaine de la nature, qui la

donne et qui l'ôte à son gré à tous les êtres. Nous ne sommes que des portions passagères du grand ensemble de l'univers; vains moucherons formés d'un peu de boue, nous nous croyons les rois du monde, et nous ne voyons pas la faux de la mort qui se promène sur nos têtes; nous n'avons pas même la force de reconnoître toute notre foiblesse; nous folâtrons sur les cadavres de nos pères, jusqu'à ce que nous soyons ensevelis auprès d'eux! C'étoit sans doute en se rappelant cette fin inévitable de tous les hommes, que le philosophe Héraclite ne pouvoit retenir ses larmes, et que Démocrite se moquoit de la folie des hommes, qui, semblables aux bêtes, ne voient que le présent, sans considérer l'avenir et le passé.

Les êtres organisés qui sont les plus exposés à leur destruction, à cause de leur foiblesse, sont aussi les plus féconds, afin que le renouvellement compense la mort, et que l'espèce ne soit pas anéantie. Il suit de là que la puissance vitale d'une espèce est égale à celle d'une autre espèce; de sorte qu'elles se maintiennent toutes ensemble dans un équilibre à peu près invariable, qui fait que le plus gros comme le plus petit des corps vivans, est proportionnellement pourvu de la même quantité de vie. Celle-ci ne doit pas se mesurer par la force extérieure et par la masse, mais par l'activité de la nutrition et de la génération, qui sont ses deux fonctions primordiales. Il est aisé d'apercevoir combien les petites plantes et les petits animaux sont féconds, et combien ils emploient de nourriture par la même raison; car, plus on mange, plus on vit, et plus on peut engendrer. Les existences les plus courtes sont les plus énergiques, et dans un an, on peut vivre l'espace d'un grand nombre d'années, ainsi qu'on peut dépenser entièrement son patrimoine dans quelques mois comme dans cinquante ans. Les êtres organisés foibles se dépêchent de consumer toute leur vie, parce qu'ils en ont beaucoup relativement à leur petitesse. Ils croissent promptement, se nourrissent beaucoup, engendrent souvent, et meurent bientôt. Comme leurs espèces sont nombreuses, elles sont très-voisines entre elles; il y a des insectes, des graminées, des mousses, des champignons qui diffèrent très-peu entre eux, quoique de diverses espèces; leurs familles sont très-multipliées et leurs variations presque innombrables.

La mobilité de la nature vivante est le fondement de sa constance: elle n'a pas voulu qu'il existât un être inutile dans l'univers. Cette mousse, ce ver qui nous paroissent sans usage, tiennent à d'autres espèces; ils servent à leur nourriture; eux-mêmes vivifient la matière morte, ils tien-

nent leur place comme l'homme et l'éléphant ; ils sont égaux aux plus puissans des êtres ; car la nature, agissant par des lois générales et invariables, n'admet aucune prérogative. Il falloit que chaque chose fût nécessaire, puisqu'elle s'est donné la peine de la créer. L'animal carnassier suppose d'autres animaux, comme ceux-ci supposent les plantes. La nature a voulu que chaque être eût sa fonction à remplir sur la terre ; que ses lois fussent entendues dans les gouffres des mers, et dans les entrailles des continens, comme dans le vague des airs ; il n'est pas permis de s'y soustraire sans être puni de mort. La nature cherche la vie, lors même qu'elle semble donner la mort ; car nous avons vu que celle-ci étoit le soutien de la vie. Les animaux carnivores, les plantes parasites qui semblent augmenter le domaine de la mort, ne le font que pour donner de nouvelles existences. La déprédation des insectes, le brigandage des quadrupèdes féroces, les attaques des oiseaux de proie, les guerres éternelles des poissons, et parmi les végétaux, ceux qui croissent aux dépens des autres, ne font que transformer la matière vivante sans lui ôter la vie. A Sparte, on livroit à la mort les enfans foibles et cacochymes, mais on prenoit un soin extrême des individus robustes; la nature agit de même : elle sacrifie le foible au fort, mais celui-ci tombe aussi à son tour. La matière tend à la vie sous l'aspect de la mort. Les combats, les armes, les défenses, la férocité, les antipathies des animaux pour opprimer et détruire, semblent accuser la nature de cruauté, quand on ne considère pas le but général auquel elle aspire sans relâche. Qu'importent ces particularités ! le grand tout reste le même, et les espèces sont toujours constantes. *V.* Nature.

Nous n'avons aucune relation de l'ancienne vie de chaque espèce, et nous ne pouvons pas connoître ce qu'elles deviendront dans la suite des âges. Peut-être ont-elles, comme leurs individus, des périodes de jeunesse, d'âge adulte et de vieillesse. Qui sait si nous sommes dans la jeunesse ou la vieillesse du monde, si les choses iront en augmentant ou en diminuant? C'est une opinion ancienne que tout décline peu à peu, que tout s'éteint progressivement, que la jeunesse de l'univers est passée, et que nous ne sommes plus que les avortons de la nature. Les antiques monumens des hommes, leurs statues, leurs ouvrages ne nous paroissent cependant pas annoncer une plus grande stature dans l'espèce, et une puissance supérieure à celle des hommes de nos temps modernes ; toutefois les ossemens fossiles des animaux, dont l'espèce subsiste aujourd'hui, nous montrent quelquefois des proportions colossales. Cette observation ne paroît pas s'é-

tendre, à la vérité, dans la classe des nombreux mollusques à coquilles, dont les dépouilles parsemées sur la face immense des continens, attestent les catastrophes qu'ils ont éprouvées et les inondations qui les ont submergés tour à tour. Cependant les restes fossiles de plusieurs autres animaux, tels que les dents des requins, les défenses d'éléphant, les bois d'élan, les cornes de bisons; et les débris de différens poissons, dont plusieurs naturalistes ont donné les gravures et les descriptions, semblent indiquer plus de grandeur et de force dans les individus dont viennent ces débris que dans nos espèces actuelles; mais il faut considérer que celles-ci ne parviennent pas ordinairement au terme de leur grandeur complète, parce que l'homme leur a déclaré la guerre, qu'il les poursuit à outrance, qu'il en fait sa proie et s'enrichit de leurs dépouilles. On ne trouve plus d'aussi puissantes baleines aujourd'hui qu'on en rencontroit il y a deux cents ans, et dans quelques siècles l'espèce sera peut-être anéantie par les pêcheurs, à moins que quelques individus ne se soustraient à notre tyrannie dans les glaces inhabitables des pôles, pour s'y reproduire en paix. *V.* BALEINE et ANIMAUX PERDUS.

Cette opinion de la dégradation successive des êtres créés dans la suite de leurs générations, est née probablement dans l'esprit de quelques vieillards. Lorsque l'homme se sent décliner, il lui semble que tout se ruine et s'éteigne avec lui. Celui qui n'est plus capable de jouissance est porté à croire que tout dégénère. Il nous paroît que c'est le monde qui nous abandonne, tandis que nous l'abandonnons nous-mêmes; semblables à ceux qui, voguant sur un fleuve, pensent être immobiles, tandis que le rivage s'enfuit: nous nous plaisons dans les illusions de notre amour-propre, et parce que nous périssons, il nous paroît naturel que l'univers périsse avec nous. *Voyez* DÉGÉNÉRATION.

Toutefois, par une raison semblable, lorsque nous sommes dans la vigueur de l'âge, tout nous semble également jeune et plein de vie; et parce que toutes nos sensations sont aussi agréables que celles de la vieillesse sont pénibles, nos idées prennent la teinte de ces mêmes sensations: de sorte que nous ne pouvons pas juger avec impartialité d'un objet douteux qui intéresse en quelque sorte notre amour-propre; ainsi la question restant indécise, il est plus raisonnable de s'en rapporter aux analogues que nous offre la nature. Il nous paroît, en effet, que les espèces végétales et animales ont été, dans l'origine, uniques dans chaque genre, comme les genres ont été primitivement uniques dans les familles, de même que celles-ci l'ont été dans les ordres et dans les classes.

L'origine primitive des *corps vivans* et *organisés* me semble donc une émanation de la même source, parce qu'ils sont jetés en moule sur le même plan ; ils ne me paroissent être que des nuances plus ou moins dégradées, et infiniment variées des mêmes types originels.

Considérez que dans chaque famille d'un système de corps vivans, les espèces ne sont autre chose que des individus qui tiennent au même tronc originel, des branches plus ou moins multipliées, qui se lient par des nœuds communs, et dont les différences, bien que constantes, ne sont toutefois que très-superficielles ; tandis que la conformation interne, le seul fondement des véritables divisions, est absolument semblable. Par exemple, si vous examinez l'organisation interne du moineau, du pinson, du chardonneret, du serin, du verdier, etc., vous la trouverez absolument la même dans tous, excepté la taille, les nuances du plumage, les différences des sexes, qui varient selon l'âge, l'individu et les climats ; de sorte qu'il n'y a guère que le plumage et quelques habitudes particulières qui séparent ces êtres, car, d'ailleurs, ils peuvent se mélanger dans l'acte de la génération, et produire des métis féconds, comme on en voit des exemples en accouplant la race du serin avec celle du chardonneret. On pourroit donc, à la rigueur, considérer ces animaux comme provenant originairement de la même tige, et n'envisager leurs caractères particuliers que comme des variétés devenues constantes. Et ne sait-on pas, d'ailleurs, que l'influence toute-puissante des climats, agissant pendant une longue suite de siècles, aura pu s'empreindre au sein même de chaque être, et se perpétuer ensuite dans une longue série de générations ? De même, il est probable que l'espèce humaine fut dans son origine uniquement blanche, mais qu'une de ses souches, accoutumée au climat brûlant de l'Afrique, et recevant depuis un nombre infini d'années toutes ses influences, aura tellement éprouvé de changemens, qu'elle restera constamment noire et crépue sous quelque climat qu'on la fasse reproduire. Pourquoi, en effet, deux individus nègres n'engendrent-ils pas un blanc dans le doux climat de l'Europe, s'il est vrai que l'espèce humaine fut blanche dans le principe ; ou si elle fut noire, pourquoi sommes-nous blancs ? Il faut donc reconnoître que les espèces se sont nuancées, variées, multipliées par mille causes extérieures, telles que le froid, le chaud, les alimens, les climats, etc., et qu'elles conservent aujourd'hui ces différences profondément imprimées dans leur organisation. Mais la nature a pu être originairement simple et unique ; toutes ces nombreuses espèces d'insectes, de coquillages,

de plantes, ont été d'abord uniques dans chaque famille. Ainsi une seule espèce de champignons, en se variant à l'infini, a pu produire toutes nos prétendues espèces de champignons. Il en sera de même de toutes les familles de plantes et d'animaux, qu'on peut rapporter à un type unique et simple, de même que la race nombreuse des chiens sort d'une seule espèce de chiens. Dans ce cas-ci, les variétés n'étant pas encore suffisamment enracinées, n'ont pas acquis une constance invariable comme parmi les animaux et les végétaux abandonnés à la puissance de la nature; mais si l'on suppose que les causes de variations durent assez long-temps pour s'empreindre très-profondément dans les individus et se reproduire par la génération, alors, ce que nous ne regardons que comme des variétés de chiens, pourra devenir par la suite autant d'espèces distinctes. Il suit donc de ce principe, que toutes nos familles ne sont que l'espèce primitive, dont les variations sont devenues autant d'espèces constantes dans un temps fort long, mais déterminé.

Cependant, si nous nous reportons vers cet âge antique où les familles des *corps organisés* actuels n'étoient qu'une simple espèce, nous verrons que ces mêmes espèces avoient déjà entre elles des analogies. Par exemple, la famille des *liliacées* a certainement de grandes ressemblances avec la famille des *iridées*, les tribus des balisiers, les orchis, etc. Or, si ces *espèces primitives*, que nous nommons *familles*, se lioient encore entre elles par des analogies, comme nos espèces actuelles qui se ressemblent, n'est-ce pas une grande présomption que ces familles ne sont que des nuances émanées depuis long-temps d'une même source que nous nommons *classe* aujourd'hui? car les familles des *êtres vivans* sont à la classe, ce qu'est l'espèce actuelle à la famille. Par conséquent, ces prétendues *espèces primitives* ne seront encore que des variétés originaires de la classe. Mais comme la même raison qui subsistoit pour les familles, subsiste encore pour chaque classe, c'est-à-dire, comme les classes s'enchaînent entre elles par des nœuds communs d'analogie, nous serons entraînés à penser qu'en effet la nature n'a créé dans chaque règne des êtres vivans, qu'une seule forme originelle qui sera le tronc primitif et commun d'où sortiront les diverses branches des espèces actuelles. Ainsi, selon l'analogie, nous pensons, avec vraisemblance, que la nature a jeté sur la terre un germe simple et unique des végétaux et un germe des animaux, s'il est vrai, toutefois, que l'un ne soit pas une modification de l'autre. Ainsi, un seul germe, en se développant successivement, en créant un grand nombre d'individus semblables, les aura vus se modifier et se compliquer peu à peu

dans le long espace des siècles, et par l'influence des climats, des températures, etc., en espèces plus ou moins voisines; celles-ci se seront encore modifiées par la suite des âges, à mesure qu'elles auront éprouvé les longues et profondes influences de tout ce qui les entoure, et qu'elles se seront mélangées entre elles. Ces mélanges, ces variations, ces espèces, iront sans cesse en se subdivisant; car un jour, n'en doutons pas, ce que nous regardons comme variété, deviendra une espèce qui aura encore ses variétés. Qui peut connoître la borne où doit s'arrêter la nature? qui osera lui dire : tu n'iras pas plus loin? quel audacieux circonscrira sa toute-puissance? Nous vivons à grande peine un siècle, et nous ne passons pas trente ans dans toute notre existence à étudier constamment la nature; nous ne connoissons que la plus petite partie de ses phénomènes, nous n'avons que des histoires très-peu fidèles de deux à trois mille ans; et cette nature, éternelle comme Dieu même, nous prétendons lui assigner des limites! Parce que nous avons de petites vues, nous ne voulons croire que ce que nous voyons! Qui m'assurera cependant qu'elle n'a pas pu changer dans le long torrent des âges? Est-elle donc toujours immobile? Non sans doute; tout se meut, change, périt et se renouvelle. Une activité éternelle, immense, n'admet point les bornes que lui prête notre foible entendement; car comment prétendre la juger? Le vase dira-t-il au potier : je suis la mesure de ton intelligence? Quelle illusion de notre amour-propre! C'est ainsi que nous jugeons tout ce qui surpasse notre foiblesse quand nous nous abandonnons à sa douce pente, et que nous ne roidissons pas notre âme avec courage pour surmonter nos illusions, pour nous considérer sans crainte dans toute notre humiliation en présence de la nature.

Tout révèle donc au naturaliste que les êtres créés ont une commune origine; comme la marche de la nature se dirige constamment du simple au composé, il s'ensuit qu'elle a d'abord créé un être infiniment simple, comme un type primitif pour tous les êtres, qui se sont compliqués davantage à mesure qu'ils se sont modifiés. Le type originel et fondamental est le centre de vie, l'organe essentiel de chaque être; c'est son système *nutritif* et *reproductif*, source éternelle de l'existence, et base de tous les corps organisés, dont aucun ne peut être privé sans périr. Les organes extérieurs des animaux et des plantes ne sont que des additions postérieures à l'organisation primordiale, une sorte d'évolution, en quelque sorte superflue à la vie végétative, puisque celle-ci pouvoit exister par elle-même. En effet, le polype vit et se reproduit comme l'homme, quoique ce dernier soit pourvu d'une multitude

d'organes très-compliqués dont les fonctions ne sont point indispensables à sa nutrition et à sa reproduction. Il en est de même, dans la plupart des êtres vivans, toute proportion gardée. *Voyez* ESPÈCES et VARIÉTÉS.

S'il est quelques vérités dans les causes finales, ce n'est guère que dans les règnes organisés qu'elles éclatent au suprême degré. Les philosophes anciens et modernes, qui n'ont pas voulu admettre dans l'univers un principe intelligent, ont osé nier les causes finales et se refuser à leur évidence; car elles sont en même temps les conditions indispensables de l'existence des êtres. En effet, comment peut-on s'égarer au point de nier que l'œil n'est pas fait pour voir, l'oreille pour entendre, les parties naturelles pour engendrer? Comment est-il possible de ne pas reconnoître dans ce sublime arrangement et les merveilles de la nature, une cause organisatrice remplie d'une sagesse infinie et d'une profonde intelligence? Jusqu'où le délire des systèmes peut-il entraîner une âme humaine! C'est un excès de démence à peine concevable, tant l'évidence du contraire est palpable. *Voyez* CRÉATION et CRÉATURE, articles dans lesquels nous montrons la nécessité des causes finales.

La nature manifeste dans toutes ses œuvres un but général de conservation et de reproduction qui frappe tous les regards. Elle veille sans cesse à l'existence des êtres; elle leur a donné les moyens de se défendre de la tyrannie des plus forts, de se soustraire par mille moyens ingénieux à leurs attaques. Elle a inspiré à toutes les créatures vivantes l'*amour de soi*, et cette affection primitive est la source commune de nos appétits et de nos penchans. Qu'est-ce que la faim, si ce n'est l'amour de soi, cherchant à réparer son être par des alimens? Qu'est-ce que l'*amour*, si ce n'est encore l'amour de soi qui veut se survivre à lui-même, et s'immortaliser en quelque sorte sans cesser d'être périssable et passager? L'amour de soi est donc l'âme, le principe élémentaire de la vie; c'est lui qui la dirige, qui préside à toute la machine organisée. Et ne pensez pas que les plantes en soient dépourvues. Elles en ont aussi leur portion, n'en doutons pas, puisqu'elles montrent les mêmes appétits de vie, la même répugnance de la mort. Si leurs affections sont moins visibles pour nous que celles des animaux, elles n'en sont pas moins profondes; sans cela, comment pourroient-elles exister? comment pourroient-elles choisir ce qui leur convient, laisser ce qui leur nuit, ainsi que nous le voyons? Si elles ont les mêmes besoins que les animaux, proportion gardée, elles ont les mêmes principes de vie, excepté la sensibilité et la mobilité; car la na-

ture ne se sert jamais de deux voies pour produire les mêmes effets. *Voyez* INSTINCT.

En général, si nous consultons la disposition des productions vivantes sur la terre, nous les trouverons placées en zones parallèles à l'équateur. Quelquefois elles entourent le globe dans leur immense ceinture ; c'est ainsi que les plantes aquatiques de nos climats, telles que l'*acorus*, se retrouvent aussi en Chine et dans l'Amérique septentrionale sous le même parallèle qu'en Europe. Cependant l'élévation des montagnes, la disposition des continens influe beaucoup sur le lieu de l'habitation des productions vivantes, parce qu'elles changent les températures. On peut établir en principe, que la même température, toutes choses égales d'ailleurs, est capable de nourrir les mêmes plantes et les mêmes animaux ; ainsi les êtres vivans suivent moins, dans leurs habitations, la même zône, qu'ils ne cherchent la même température. Ce sont donc principalement la chaleur et le froid, la sécheresse et l'humidité qui apportent les plus grands changemens dans l'habitude des *corps animés*. Le même animal, la même plante, nés sous des climats chauds, sont plus odorans, plus nourrissans, plus sapides que ceux nés sous des températures froides et rigoureuses. De même l'accroissement est plus rapide, et la vie plus énergique sous la ligne brûlante que sous les pôles glacés. La première est encombrée de productions vivantes. Les seconds en sont dépeuplés. *Voyez* HABITATION.

Tels sont les traits généraux qui distinguent les créatures organisées dans le vaste domaine de la nature ; c'est ainsi qu'elle a établi leurs caractères et tracé les lignes éternelles de démarcation qui les séparent des autres substances qu'elle régit de sa puissance dans l'immensité des siècles. Elle n'a point donné à l'homme la faculté de tout connoître ; et comment pourrions-nous nous en flatter, foibles instrumens que nous sommes ! mais elle nous a laissé entrevoir une lueur divine de son immortelle intelligence ; elle a placé dans le cœur de l'homme un rayon de sa sagesse, et l'a séparé par le don de l'esprit de la foule innombrable de ses créatures. Quel plus digne usage pouvons-nous en faire, que de nous abandonner à sa ravissante étude, et à la contemplation des merveilles sans nombre dont elle a parsemé le globe, et comme enveloppé les pas de l'homme ! Soit qu'il descende dans les abîmes de son être, soit qu'il sonde la profondeur des cieux, ou les gouffres de l'océan et de la terre, il y trouvera la toute-puissance de la nature, toujours jeune, toujours active, toujours plus admirable à mesure qu'on l'approfondit davantage, et qu'on s'enivre, si je l'ose dire, de toutes ses perfections.

Voyez les articles ANIMAL, VÉGÉTAL, ESPÈCE, RAPPORTS DES CORPS ORGANISÉS, VIE, MORT, ALIMENS, SENSIBILITÉ, GÉNÉRATION, SEXES, et les mots NATURE, HISTOIRE NATURELLE, etc. (VIREY.)

CORR et CORAGHLAS. Le HÉRON COMMUN, dans la principauté de Galles. (DESM.)

CORRAGO, Apulée. C'est la BOURRACHE. (LN.)

CORRÉE, *Correa.* Genre de plantes établi par Smith, dans l'octandrie monogynie, et dans la famille des zanthoxylées. Il avoit été appelé MAZEUTOXERON par Labillardière (*Voyage à la recherche de La Peyrouse*). Ses caractères consistent en un calice monophylle; une corolle de quatre pétales rapprochés; huit étamines à anthères biloculaires, s'ouvrant longitudinalement; un stigmate simple, aigu; une capsule, supérieure, à quatre valves et à quatre loges.

Ce genre renferme cinq arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, à feuilles simples, opposées, couvertes de poils disposés en étoiles, dont un, la CORRÉE BLANCHE, fort voisin des BÉJARS, se cultive dans les orangeries de Paris. (B.)

CORREGUELA. Nom espagnol du LISERON DES HAIES et de celui des champs. (LN.)

CORREHUELA, CORRIHUELA, CORREVELA, CORRITOLA et CORREGUELA. Différens noms donnés en Espagne au LISERON DES CHAMPS, *Convolvulus arvensis.* (LN.)

CORREJA, *Correia.* Genre établi par Vandelli, et qui se rapporte au GOMPHIE. (B.)

CORREJOLA BASTARDA. L'un des noms vulgaires de la RENOUÉE, *Polygonum aviculare*, L., en Portugal. (LN.)

CORRENDERA. Nom d'un PIPI du Paraguay. *V.* ce mot. (V.)

CORREVELA. Nom que porte, en Espagne, le LISERON DES CHAMPS. (LN.)

CORRFANADL. Nom gallois du GENÊT DES TEINTURIERS, *Genista tinctoria*, L. (LN.)

CORRIGIOLA. Les Italiens nomment ainsi la RENOUÉE, *Polygonum aviculare*, la CORRIGIOLE LITTORALE, et la PESSE D'EAU (*Hippuris vulgaris*, L.). Les deux premières plantes sont appelées *corriola* en Espagne. (LN.)

CORRIGIOLE, *Corrigiola.* C'est une plante de la pentandrie trigynie, et de la famille des portulacées, qui a une tige annuelle et couchée sur la terre; des feuilles alternes, oblongues, stipulées à leur base. Les fleurs sont blanches, extrêmement petites et ramassées en bouquets aux extrémités des rameaux.

Chaque fleur a un calice de cinq folioles persistantes, à bords blancs et scarieux; cinq pétales ovales, à peine plus grands que le calice; cinq étamines; un ovaire supérieur, ovale, trigone, dépourvu de style et chargé de trois stigmates obtus.

Le fruit est une semence nue, ovale, trigone et environnée par le calice qui est alors connivent.

On trouve cette plante dans les lieux sablonneux, sur le bord des ruisseaux, des torrens ou de la mer. Elle n'est point rare dans certains cantons de la France.

Une autre espèce se trouve au Cap de Bonne-Espérance. Elle avoit été prise pour la précédente par Thunberg. (B.)

Les botanistes donnoient ce nom à la RENOUÉE, avant que Linnæus l'eût appliqué à la plante décrite ci-dessus, qui est le polygonifolia. (LN.)

CORRIHUELA. *V.* CORREHUELA. (LN.)

CORRINANTHOA, *Corrinanthoa.* Genre établi par Palisot Beauvois, aux dépens des JONGERMANNES, et qui comprend les espèces de ces derniers dont les fleurs sont éparses sous l'épiderme des feuilles. (B.)

CORRIOLA. *V.* CORREGIOLA. (LN.)

CORRIRA. C'est, dans Linnæus, le nom générique du COUREUR. *V.* ce mot. (V.)

CORRITOLA. *V.* CORREHUELA. (LN.)

CORROGA BARZA. En Sardaigne, c'est le nom de la CORNEILLE MANTELÉE. *V.* CORBEAU. (DESM.)

CORROYÈRE. On donne ce nom, dans les parties méridionales de la France, à une espèce de SUMAC, dont on emploie les feuilles pour tanner les cuirs. (B.)

CORRUDA. Nom espagnol et portugais d'une ASPERGE, *Asparagus acutifolius.* Clusius et quelques anciens botanistes appeloient ainsi cette même espèce, et deux autres qui ont aussi les feuilles dures et aiguës (*A. aphyllus* et *albus*, L.). (LN.)

CORS. Ce sont les cornes ou *andouillers* sortant de la *perche* du bois du CERF. (S.)

CORSAC ou KORSAC, *Canis corsac.* Mammifère carnassier du genre des CHIENS. (DESM.)

CORSAGE (*Vénerie*). Forme du corps du *cerf.* (S.)

CORSELET, (*Insectes*). *V.* CORCELET. (DESM.)

CORSELET ou VULVE. On donne ce nom à une impression elliptique laissée en arrière des sommets des valves des coquilles du genre VÉNUS. (DESM.)

CORSOÏDE. Nom donné par Pline à une pierre qui

avoit la couleur des cheveux gris. Suivant Vallérius et Delaunay, ce seroit un JASPE, et Bertrand pense que c'est l'AMIANTE. (LN.)

CORTALE, *Cortalus*. Genre de COQUILLE établi par Denys-Montfort, aux dépens des POLYTHALAMES de Soldani. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, cloisonnée, à spire saillante, aplatie d'un côté ; à ouverture triangulaire, recevant verticalement le retour de la spire ; dos caréné et armé, cloisons unies.

Ce genre, qui a quelques rapports avec les TOUPIES et les SABOTS, ne renferme qu'une espèce, qui se trouve dans la Méditerranée, et dont le diamètre est au plus de deux lignes. Sa forme est très-remarquable. (B.)

CORTAPAO. Nom portugais du GRAND PIC noir à bec blanc, *Picus principalis*. (DESM.)

CORTÉSIE, *Cortesia*. Arbrisseau très-rameux, à feuilles alternes, cunéiformes, trifides, à fleurs jaunâtres, solitaires, souvent terminales, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie, et dans la famille des borraginées.

Ce genre, établi par Cavanilles, offre pour caractères : un calice monophylle, persistant, à dix dents ; une corolle monopétale, à cinq divisions arrondies ; cinq étamines ; un ovaire supérieur, ovale, à style filiforme, portant deux stigmates peltés ; une baie ovale, disperme, renfermant des semences aplaties d'un côté.

La CORTÉSIE se trouve aux environs de Buénos-Ayres, au Brésil. (B.)

CORTEX CARYOPHYLLOÏDES, Rumph. *Amb.* 5, vol. 5, liv. 2, ch. 5. C'est le LAURIER CULILABAN. (LN.)

CORTEX PAPETARIUS, Rumph., *Amb.* vol. 3, liv. 5, ch. 56. C'est le DIALI DE JAVA, *Dialium javanicum*, Burm. (LN.)

CORTEX-SAPONARIUS, Rumph., *Amb.* 6, tom. 66. C'est le CAY-CHU-BILEN des Cochinchinois, espèce d'ACACIE (*Mimosa saponaria*, Lour.), dont l'écorce fournit un excellent savon, qu'on vend dans les marchés de l'Inde, et qui sert à nettoyer le linge, les cheveux et le corps. Il se résout en écume quand on le frotte avec la main dans l'eau. (LN.)

CORTEX WINTERANUS. On donne ce nom à une écorce que Wilhelm-Winter apporta le premier en Europe, à la suite d'un voyage qu'il avoit fait au détroit de Magellan. Cette écorce a été long-temps connue dans les boutiques sous les noms de *Winteranus cortex* et d'*Écorce de l'île Saint-Laurent*. Elle provient d'un arbre qui croît dans l'Amérique méridionale, et dont Linnæus, fils, à l'exemple de Forster, fit un genre ; c'est le DRYMIS. Mais Forster changea, depuis,

ce nom en celui de *Wintera* qui a prévalu. On a long-temps confondu le *cortex winteranus* avec la cannelle blanche, le *winteriana* de Linnæus, et *canella* de Murray. (LN.)

CORTEZA DE LOXA. Nom donné par les Espagnols d'Amérique, à l'ÉCORCE DE QUINQUINA, *Cinchona officinalis*, L. *V.* CINCHONA. (LN.)

CORTICAIRE, *Corticaria.* M. Marsham, dans son *Entomologia Britannica*, établit ce nouveau genre de *coléoptères*, dans lequel il fait entrer les *lictes* de Fabricius, le *notoxus bipunctatus* et le *cucujus dermestoïdes* du même auteur.

Il lui donne pour caractères : antennes en massue, perfoliées ; tête proéminente ; corselet et élytres bordés ; corps presque linéaire, le plus souvent déprimé. (O.)

CORTICULAIRE, *Corticularia.* Nom donné par Luide, à une dent fossile indéterminée. (LN.)

CORTINAIRE, *Cortinaria.* Genre de CHAMPIGNON établi aux dépens des AGARICS de Linnæus, et auquel on peut donner pour type l'AGARIC NU, figuré par Bulliard.

Ses caractères sont : point de coiffe ; pédicule central ; lames qui ne noircissent pas en vieillissant, et recouvertes dans leur jeunesse d'une membrane incomplète, qui laisse sur le pédicule un anneau filamenteux. (B.)

CORTINE. Membrane qui unit le chapeau des CHAMPIGNONS à leur pédicule, et qui se sépare complétement de ce dernier, lors de leur développement, pour rester unie au chapeau. *V.* ANNEAU. (B.)

CORTON, RATO, CAMPESINO et TURNO. Noms espagnols du MULOT, *Mus sylvaticus*, L. *Voy.* l'art. RAT. (DESM.)

CORTUSE, *Cortusa.* Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des Lysimachies, dont les caractères sont d'avoir : un calice monophylle, campanulé, persistant, à cinq découpures tridentées à leur sommet ; une corolle monopétale, en roue, divisée en cinq découpures ovales ; cinq étamines ; un ovaire supérieur, ovale, chargé d'un style à stigmate simple ; une capsule ovale, conique, uniloculaire, qui s'ouvre par son sommet en plusieurs valves, et qui renferme des semences petites et nombreuses.

Les cortuses sont au nombre de deux espèces. Ce sont des plantes vivaces, à feuilles portées sur de longs pédoncules, à fleurs disposées en ombelles et munies de collerettes. L'une, la CORTUSE DE MATTHIOLE, a le calice plus court que la corolle, et la capsule bivalve. Elle croît dans les montagnes d'Italie et d'Allemagne. L'autre, la CORTUSE DE GMELIN, qui se trouve en Sibérie, a le calice plus grand que la corolle, et la capsule à cinq loges. (B.)

CORTUSA, du nom d'un botaniste de Padoue, auteur de

l'*Hortus patavinus*, qu'il publia en 1581. Son nom a été donné à plusieurs plantes : 1.° par Tournefort et Plumier, au THALIA, Linn. ; par Tournefort et Plukenet, à l'HEUCHÈRE d'Amérique ; et par P. Hermann, à cette même plante, au *mitella diphylla* et au *tiarella cordifolia*. Enfin, Matthiole nomma, le premier, *cortusa*, la plante décrite ci-dessus, et au genre de laquelle il le fixa, ainsi qu'Adanson. Le *verbascum myconi*, maintenant *ramondia*, a été nommé également *cortusa*. (LN.)

CORU. Arbre de l'Inde, à fleurs jaunes et à feuilles semblables à celles du *pêcher*, dont l'écorce laisse fluer un suc laiteux et gluant, dont on fait usage contre toutes sortes de flux. On ignore à quel genre il appartient. (B.)

CORUDALE. Le laurier a été ainsi désigné, suivant Adanson. (LN.)

CORUJA. En portugais, c'est le nom des CHOUETTES. (DESM.)

CORUSA. Nom portugais de la HULOTTE. (V.)

CORUZ. Nom italien de l'ŒCDINÈME ou GRAND PLUVIER. (V.)

CORVISARTIE, *Corvisartia*. Genre établi par Merat, pour placer l'INULE CAMPANE. Il offre pour caractères : un calice imbriqué à folioles de deux espèces, les extérieures larges, ovales, trapézoïdes, velues ; les intérieures linéaires, nombreuses, colorées, glabres, formant comme une rangée de paillettes à la circonférence extérieure du disque ; réceptacle nu ; fleurs radiées à rayons linéaires très-allongés, fort nombreux ; anthères aplaties, simples, lancéolées ; aigrette simple, sessile. (B.)

CORVO MARINO. Nom italien du CORMORAN. (V.)

CORVORANT. Nom anglais du CORMORAN. (V.)

CORVUS. Nom générique des CORBEAUX, CORNEILLES, CHOUCAS, PIES et GEAIS dans le *Systema naturæ* de Linnæus, et qui, dans ce Dictionnaire, ne l'est que pour les trois premiers. (V.)

CORYBAS. *V.* CORYSANTHE. (B.)

CORYCION, *Corycium*. Genre de plantes établi par Swartz, dans la famille des orchidées. Il offre pour caractères : une corolle en gueule, dont les quatre pétales supérieurs sont redressés et les latéraux ventrus à la base ; le nectaire ou sixième pétale, inséré sur le style au-dessous de l'anthère.

Ce genre renferme le *satyrion orobanchoïde* de Linnæus, l'*ophryde volucride* de Thunberg, etc. (B.)

CORYDALE, *Corydalis*, Lat. ; *Hemerobius*, Linn., Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des névroptères, famille des

planipennes, tribu des hémérobins, et qui a pour caractères : cinq articles à tous les tarses; premier segment du tronc grand, en forme de corselet; ailes couchées sur le corps; mandibules fort longues, étroites, pointues, avancées en forme de cornes; antennes sétacées et simples.

J'ai établi ce genre sur un insecte de l'Amérique septentrionale, l'*hémérobe cornu* de Linnæus, figuré par Degeer, dans ses Mémoires sur les insectes, *tom.* 3, *pl.* 27, *fig.* 1, et par M. Palisot de Beauvois, *Insect. d'Afriq. et d'Amér. fasc.* 1, *névropt. pl.* 1, *fig.* 1. (L.)

CORYDALION, Dioscoride. C'étoit une espèce de fumeterre. (LN.)

CORYDALIS, *Corydalis.* Genre de plantes établi pour placer celles des FUMETERRES qui ont le fruit polysperme. Il renferme près de trente espèces. Il porte aussi les noms de CAPNOÏDE BISCUTELLE et DICLYTRE. (B.)

CORYDALOS, CORYDOS. Noms grecs de l'ALOUETTE CALANDRE. (V.)

CORYDONIX. *V.* le genre TOULOU. (V.)

CORYDORAS, *Corydoras.* Genre de poissons établi par Lacépède, dans la famille des SILURES, pour placer une seule espèce, dont on ne connoît pas le pays natal.

Ce genre a pour caractères : de grandes lames de chaque côté du corps et de la queue; la tête couverte de pièces larges et dures; point de barbillons; deux nageoires dorsales à plus d'un rayon chacune.

Le CORYDORAS GEOFFROY a deux rayons aiguillonnés et neuf articulés à la première nageoire du dos. (B.)

CORYDOS. Nom grec de l'ALOUETTE. (V.)

CORYLUS. Nom latin du COUDRIER ou NOISETIER. Le *corylos* des Grecs. (LN.)

CORYMBE, *Corymbus.* Disposition de fleurs, dont les pédoncules partent de différens points d'un même axe, et arrivent tous à la même hauteur, formant à leur sommet une surface plane. *V.* le mot FLEUR. (D.)

CORYMBIFERA de Ray. Cette plante est l'*Achillea macrophylla*, L. (LN.)

CORYMBIFÈRES, *Corymbiferæ*, Jussieu. Famille de plantes, dont les caractères consistent à avoir les fleurs, ou entièrement flosculeuses ou radiées; les fleurs flosculeuses, ordinairement toutes hermaphrodites, quelquefois les fleurons seuls du centre hermaphrodites, et les fleurons de la circon-

férence femelles, fertiles ou neutres; quelquefois, mais très-rarement les fleurons du centre simplement mâles, et les fleurons de la circonférence, femelles fertiles; les fleurs radiées, jamais toutes hermaphrodites, et les demi-fleurons femelles, fertiles ou quelquefois neutres, rarement les fleurons simplement mâles ou hermaphrodites, stériles, et alors les demi-fleurons femelles fertiles.

Le calice commun est monophylle ou polyphylle, simple, caliculé, ou imbriqué, ordinairement multiflore; les fleurons sont le plus souvent à cinq divisions, rarement tri ou quadrifides; les demi-fleurons entiers, ou dentés à leur sommet; les étamines nulles dans les fleurs femelles ou neutres, au nombre de cinq dans les fleurs hermaphrodites ou mâles; les anthères rarement distinctes ou rapprochées, presque toujours réunies en tube; le stigmate continu ou non articulé sur le style, double dans les fleurs hermaphrodites et femelles fertiles, simple ou nul dans les fleurs neutres; le réceptacle commun, nu ou hérissé, soit de poils, soit de paillettes; les semences nues, ou surmontées d'une aigrette. *Voyez* SYNANTHÉRÉES.

Vaillant a donné le nom de *corymbifères* aux plantes de cette famille, parce que les fleurs forment, au sommet des tiges et des rameaux ou dans les aisselles des feuilles, des corymbes souvent très-ouverts, quelquefois très-rapprochés; leurs tiges, ordinairement herbacées, quelquefois frutescentes ou suffrutescentes, presque toujours rameuses, portent des feuilles souvent alternes, rarement opposées; les fleurs sont ordinairement jaunes ou purpurines. Dans les fleurs flosculeuses, les fleurons ont une couleur conforme; mais dans les fleurs radiées, les demi-fleurons sont quelquefois d'une couleur différente de celle des fleurons.

Ventenat rapporte à cette famille, qui est la troisième de la dixième classe de son *Tableau du règne végétal*, dont les caractères sont figurés pl. 12, n.° 5 du même ouvrage, et de qui on a emprunté l'expression ci-dessus, soixante-dix-huit genres, sous six divisions et plusieurs sous-divisions; savoir :

1.° *Corymbifères* dont le réceptacle est nu, les semences aigrettées et les fleurs flosculeuses.

Première sous-division, à écailles du calice non luisantes : CACALIE, EUPATOIRE, AGÉRATE, CONIZE, BACCHANTE et CHRYSOCOME.

Seconde sous-division, à écailles du calice membraneuses, luisantes et scarieuses : ÉLICHRISE, FILAGE, ARGYROCOME et ANTENNAIRE.

2.° *Corymbifères* dont le réceptacle est couvert de paillettes, dont les semences sont nues ou presque nues, dont les fleurs sont flosculeuses et les écailles du calice souvent sca-

rieuses : MICROPE, ÉVAX, GNAPHALE, XÉRANTHÈME, ATHANASIE, SANTOLINE et ANACYCLE.

3.° *Corymbifères* dont le réceptacle est paléacé, les semences nues ou non aigrettées, et les fleurs radiées : CAMOMILLE, ACHILLÉE, ÉRIOCÉPHALE, BUPHTHALME, ENCELIE, MILLERIE, SIGESBEKIE, POLYMNIE, BALTIMORE et ÉCLIPTE.

4.° *Corymbifères* dont le réceptacle est paléacé, les semences surmontées de dents ou d'arêtes, et les fleurs presque toujours radiées.

Première sous-division, à fleurs flosculeuses : SPILANT.

Seconde sous-division, à fleurs radiées : VERBESINE, CORÉOPE, SANVITALIE, ZINNIE, SILPHION, HÉLIANTHE, HÉLÉNIE, RUDBECKIE, GALARDIE, ALCINE et AGRIPHYLLE.

5.° *Corymbifères* à réceptacle paléacé, rarement velu, à semences aigrettées et à fleurs radiées.

Première sous-division, à réceptacle velu : ARCTOTE.

Seconde sous-division, à réceptacle paléacé : URSINIE, TRIDAX et AMELLE.

6.° *Corymbifères* à réceptacle nu, à semences aigrettées et à fleurs ordinairement radiées : ERIGERON, ASTER, VERGE-D'OR, AULNÉE, PULICAIRE, TUSSILAGE, CINÉRAIRE, SÉNEÇON, OTHONE, TAGÈTE, PECTIDE, BELLIE, DORONIC, ARNIC et GORTÈRE.

7.° *Corymbifères* à réceptacle nu, à semences nues ou non aigrettées, à fleurs radiées : OSTÉOSPERME, SOUCI, MADIE, CHRYSANTHÈME, PYRÈTHRE, MATRICAIRE, PAQUERETTE, CÉNIE et LIDBECKE.

8.° *Corymbifères* à réceptacle nu, à semences nues ou non aigrettées et à fleurs flosculeuses : COTULE, GRANGÉE, CARPÉSIE, TANAISIE, BALSAMITE et ARMOISE.

9.° *Corymbifères* à réceptacle velu, à semences nues ou non aigrettées, et à fleurs flosculeuses : ABSINTHE et TARCHONANTE.

10.° *Corymbifères* anomales, à anthères distinctes : IVA et PARTHÉNIE. (B.)

CORYMBIOLE, *Corymbium*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, dont les caractères sont : calice prismatique, allongé, anguleux, muni de deux à trois écailles à sa base, et composé de deux folioles conniventes ; corolle monopétale à tube court et à limbe partagé en cinq découpures égales, oblongues et ouvertes ; cinq étamines un peu moins longues que la corolle et réunies en tube ; ovaire supérieur, velu, muni d'un style à stigmate bifide ; semence oblongue laineuse, euveloppée dans le calice.

Il y a quatre espèces de corymbioles, qui toutes viennent du Cap de Bonne-Espérance. Ce sont des herbes à feuilles

simples graminées, et à fleurs, fasciculées ou en corymbe serré et terminal. Aucune n'est cultivée dans les jardins de botanique d'Europe. (B.)

CORYMBION, Dioscoride. Autre nom, à ce qu'il paroît, du *coronaria* du même auteur. (LN.)

CORYMBORKIS, *Corymborkis*. Genre établi par Dupetit-Thouars, sur une plante de l'Île-de-France, dont il n'a pas vu la fleur. Son fruit est terminé par un style persistant fort remarquable. Elle est de la famille des orchidées. (B.)

CORYNE, *Coryna*. Genre de vers de la famille des POLYPES, dont le caractère est: corps charnu, en massue pédonculée, ou ayant l'extrémité supérieure renflée en vésicule, terminée par la bouche et accompagnée de tentacules épars.

Ce genre est voisin des HYDRES et des SERTULAIRES (*Voyez* ces mots); mais il en diffère essentiellement par la position des tentacules, ou mieux, par le défaut de tentacules; car ce qu'on appelle de ce nom, n'est que la base des bourgeons oviformes qui forment les nouvelles générations.

Muller avoit confondu ce genre avec les *hydres*, et c'est à Bruguières qu'on est redevable de leur séparation. On en connoît sept espèces, dont trois ont été observées, décrites et dessinées par moi dans la haute mer où je les ai observées, sur les VARECS NAGEANS.

La CORYNE PROLIFIQUE a la tête ovale, allongée; les tentacules globuleux à leur extrémité; le pédoncule cylindrique et très-long. *V.* pl. A. 28 où elle est figurée très-grossie, dans deux états différens.

Je me suis assuré que ses tentacules globifères étoient de jeunes individus, qui, à une certaine époque de maturité, se séparoient de leur mère, pour aller former une nouvelle souche. J'ai vu souvent les plus gros globules quitter leur place par le simple effet de l'attouchement; mais je n'ai jamais pu découvrir leur bouche. Je conclus de ce dernier fait, que la bouche ne se forme ou ne s'ouvre qu'après la séparation des bourgeons de leur mère, c'est-à-dire, lorsqu'ils sont forcés de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance.

La CORYNE AMPHORE est à peine pédonculée. Son corps est rougeâtre, terminé par une bouche tantôt fort grande, tantôt très-étroite, et parsemé de tentacules courts, terminés par un globule. Elle varie continuellement de forme. *Voyez* pl. A. 28 où elle est figurée très-grossie, sous deux de ses aspects.

La CORYNE SÉTIFÈRE est claviforme, sessile, brune; a les tentacules filiformes, allongés et sans globules. *V.* pl. A.

28, où elle est figurée très-grossie. Il est possible que ses tentacules prennent des globules à une époque de l'année autre que celle où je l'ai observée. (B.)

CORYNEPHORE, *Corynephorus.* Deux espèces de canches (*aira articulata* et *canescens*), qui diffèrent des autres espèces par l'arête qui accompagne la fleur et qui est renflée en forme de massue à l'extrémité, composent ce genre, établi par M. Palisot-Beauvois. (LN.)

CORYNÈTE, *Corynetes.* Nom donné par Fabricius, d'après Paykull, aux insectes qui composent le genre NÉCROBIE. *V.* NÉCROBIE. (O.)

CORYPHE, *Corypha.* Genre de plantes de la famille des PALMIERS, qui a pour caractères : un pédoncule commun, produisant plusieurs spathes alternes, amplexicaules et monophylles, d'où naissent des panicules de fleurs hermaphrodites, qui, chacune, sont composées d'un calice à trois divisions, de trois pétales ovales, pointus ; de six étamines ; d'un ovaire supérieur, conique, chargé d'un stigmate obtus et pubescent.

Le fruit est une baie sphérique, glabre, contenant un noyau globuleux, osseux, qui renferme une amande à chair blanche et un peu ferme.

Ce genre renferme cinq à six espèces, entre autres :

Le CORYPHE DU MALABAR, dont les feuilles sont plissées, pinnées et palmées, les pétioles ciliés par des épines, le spadix relevé. C'est un arbre de trente à quarante pieds de haut, qui ne porte des fleurs qu'une seule fois en sa vie, et ce, à l'âge de trente-cinq à quarante ans. Ses fruits sont environ quatorze mois à mûrir, et un seul arbre en produit plus de vingt mille. Ses feuilles sont si grandes, qu'une seule peut mettre quinze à vingt hommes à l'abri de la pluie. Les Indiens s'en servent pour couvrir leurs maisons, pour fabriquer des tentes, des parasols, etc. Ils en font leurs livres en écrivant dessus avec un stylet de fer. Les noyaux de ses fruits se travaillent au tour. Les spathes, coupées, rendent une liqueur qui est un puissant vomitif. Ce palmier croît dans les lieux pierreux et montagneux.

Le CORYPHE PALMETO, Walter, a les feuilles en éventail, dont les plis sont rapprochés dans le milieu et écartés vers les bords. C'est un arbre de vingt à trente pieds de haut, sur dix à quinze pouces de diamètre, qui croît sur les bords de la mer en Géorgie et en Floride. Son tronc est presque uniquement employé à faire des digues, ce à quoi il est très-propre par son incorruptibilité. Le port de Charleston en est construit ; et j'ai observé que depuis quatre-vingts à cent ans les bois en sont à peine altérés. *V.* PALMETO.

Le Coryphe de Caroline, *Corypha minor*, n'a point de tige, et ressemble beaucoup au Chamerops. Ses feuilles sont en éventail, et ses pétioles sans épines. Ce palmier pousse tous les ans, ou tous les deux ans, plusieurs hampes chargées, à leur partie supérieure, de grappes rameuses portant beaucoup de fleurs qui avortent pour la plupart. Les fruits sont gros comme un pois. Ce palmier est commun sur les bords de la mer, en Caroline, où je l'ai observé. On n'en fait aucun usage.

Humboldt, Bonpland et Kunth décrivent six espèces nouvelles de ce genre dans leur important ouvrage sur les plantes de l'Amérique méridionale. (B.)

CORYPHÈNE, *Coryphæna*. Genre de poissons de la division des Thoraciques, dont le caractère se tire de la tête très-comprimée, tranchante, très-obtuse en avant, ou terminée par un quart de cercle, et de la nageoire dorsale, qui est unique et presque aussi longue que le corps et la queue.

Ce genre a été légèrement modifié par Lacépède, qui en a retiré quatre espèces pour former les genres Macroure, Hémiptéronote et Coryphénoïde. Les espèces qui y restent comprises, dans l'ouvrage de ce savant naturaliste, sont encore au nombre de seize, qu'il range sous cinq divisions.

La première renferme les coryphènes qui ont la nageoire de la queue fourchue, tels que :

Le Coryphène hippurus, qui a environ soixante rayons à la nageoire du dos ; plus de six rayons à la membrane des branchies ; plus d'un rang de dents à chaque mâchoire ; une seule lame à chaque opercule ; des taches sur la plus grande partie du corps et de la queue. Il habite la haute mer, entre l'Europe et l'Amérique, ainsi que la Méditerranée, et est connu des matelots sous le nom de *dorade*, *daurade*, *dolphin* ou *dofin*. Il faut, comme moi, avoir vu ce poisson suivre les vaisseaux en troupes plus ou moins nombreuses, pour se former une idée de sa beauté et de l'exactitude du nom vulgaire qu'il porte. En effet, lorsqu'il nage à la surface de la mer, et surtout lorsque le soleil luit, son corps brille de l'éclat de l'or uni à celui des saphirs, des émeraudes et des topazes, et frappe les yeux de mille nuances plus resplendissantes les unes que les autres, selon l'aspect sous lequel il se présente. La vivacité, la variété et la grâce de ses mouvemens ajoutent encore au magnifique assortiment de couleurs dont il est paré. C'est un spectacle qu'on ne peut se lasser de regarder, lorsque, isolé au milieu des mers, on rencontre pour la première fois ce poisson ; mais bientôt les sentimens d'admiration font place à d'autres ; déjà les matelots ont saisi la foène meurtrière, la ligne per-

fide ; un coryphène est percé du premier de ces instrumens, et teint la mer de son sang ; un autre a gloutonnement mordu à l'appât : ils sont tous deux sur le bord ; mais ils y sont à peine arrivés qu'ils sont déjà morts, et qu'on cherche vainement les couleurs qui avoient si agréablement frappé les yeux. On ne voit plus qu'une légère teinte de bleu sur le dos et du blanc sur le ventre ; ce ne sont plus que des poissons vulgaires qu'on abandonne au cuisinier, qui, quelques heures après, les apporte sur la table cuits et assaisonnés de diverses manières : alors ils donnent des jouissances d'un autre genre, plus solides, quoique aussi peu durables que les premières.

Le coryphène hippurus parvient fréquemment à la longueur de quatre à cinq pieds. Il est très-vorace, et poursuit principalement les TRIGLES, les EXOCETS et autres poissons volans. C'est encore un des spectacles qui amusent le passager désœuvré sur un navire, que de voir ces poissons s'élancer hors de l'eau et les coryphènes les suivre de l'œil en nageant avec la vivacité d'un trait, et les saisir, quelquefois, à l'instant où ils retombent On profite de cette voracité pour les prendre à l'hameçon, où il suffit souvent d'attacher un morceau de toile blanche ou deux plumes de même couleur, mais où plus fréquemment on met un morceau de couenne de lard, taillé en forme de poisson volant.

La chair du coryphène hippurus est très-saine, très-agréable au goût, et fait d'abord les délices des navigateurs qui ont été pendant plusieurs jours réduits à des nourritures salées ; mais, comme je l'ai éprouvé, on s'en dégoûte bientôt, peut-être parce qu'on en mange presque tous les jours, et qu'on en a d'abord fait excès. On accommode cette chair de plusieurs manières. La plus simple est de la faire cuire sur le gril, et de la servir en salade ou avec une sauce à la moutarde. On la fait aussi cuire dans l'eau, et on la sert avec une sauce blanche fortement épicée, ou bien avec du vin, c'est-à-dire, en matelotte. On en fait aussi des pâtés chauds et froids. Enfin cette chair, qui est ferme, se prête à tous les caprices du cuisinier.

Aristote remarque qu'il n'y a aucun poisson qui croisse aussi vite que celui-ci, et les observations des modernes confirment l'opinion de ce père des sciences naturelles. Ce poisson se tient pendant l'hiver dans la profondeur des mers, et il dépose ses œufs au printemps sur les plages rocailleuses. C'est à cette époque qu'on en pêche le plus, au filet, dans la Méditerranée et qu'on en sale une petite portion qu'on met dans le commerce.

Le coryphène hippurus a le corps allongé, comprimé, et couvert de petites écailles fortement implantées ; sa tête est courte ; ses yeux sont placés près de la bouche ; ses narines ont deux ouvertures ; ses lèvres sont grosses ; sa bouche large ; ses mâchoires égales et armées de quatre rangées de petites dents recourbées ; l'ouverture de ses ouïes est large, recouverte d'une seule plaque, et garnie d'une membrane à cinq rayons ; la ligne latérale fait une courbure.

Le Coryphène doradon a cinquante rayons environ à la nageoire du dos ; six rayons à la membrane branchiale ; des taches sur la partie supérieure du corps et de la queue. *V*. pl. B. 20, où il est figuré. On le trouve dans les mers des pays chauds. Il se rapproche beaucoup du précédent, mais il paraît être constamment plus petit.

Le Coryphène chrysure a cinquante-huit rayons à la nageoire du dos ; six rayons à la membrane des branchies ; la langue osseuse dans le milieu, et cartilagineuse dans les bords ; un seul rang de dents à chaque mâchoire ; deux lames à chaque opercule ; des taches sur la plus grande partie du corps et de la queue. Il habite la mer du Sud, où il a été observé par Commerson. Il est paré de couleurs encore plus vives que le premier, avec lequel les matelots le confondent. L'or dont il est couvert est mêlé de taches rondes, bleues, qui semblent des saphirs ; sa chair est également excellente au goût.

Le Coryphène scomberoïde a cinquante-cinq rayons à la nageoire du dos, qui est très-festonnée au-dessus de la queue ; la langue bianguleuse par-devant, osseuse dans son milieu, et cartilagineuse en ses bords ; point de dents sur le devant du palais ; point de taches sur le corps ni sur la queue. Il habite les mêmes mers que le précédent. Sa grandeur surpasse à peine un pied ; sa couleur est argentée, mêlée de bleu sur le dos.

Le Coryphène ondé, *Coryphœna fasciolata*, Linn., a cinquante-quatre rayons à la nageoire du dos ; la ligne latérale droite ; des bandes transversales placées sur la nageoire dorsale, et s'étendant sur le dos et sur les côtés, où elles ondulent et se réunissent. Il est figuré dans les *Mélanges zoologiques* de Pallas, tab. 3, n.° 2. Il se trouve dans la mer des Indes, et a tout au plus trois pouces de long.

Le Coryphène pompile a trente-cinq rayons à la nageoire du dos ; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure ; la ligne latérale courbe ; des bandes transversales étroites. Il est figuré dans Rondelet, liv. 8, chap. 13. On le trouve dans la Méditerranée et le grand Océan. Il a été connu des anciens et appelé par eux *pompile*, parce

qu'il accompagne les vaisseaux, et *sourcils d'or*, parce qu'il a une longue tache de cette couleur au-dessus des yeux. On l'appelle actuellement *lampuge* sur les côtes de la Méditerranée.

La seconde division des coryphènes renferme ceux qui ont la nageoire en croissant.

Le CORYPHÈNE BLEU a dix-neuf rayons à la nageoire du dos, les écailles grandes, tout le corps bleu. Il est figuré dans Bloch, pl. 76. On le pêche dans les mers d'Amérique.

Le CORYPHÈNE DE PLUMIER a quatre-vingts rayons à la nageoire du dos; un grand nombre de raies étroites, courbes et bleues sur le dos. Il est figuré dans Bloch, pl. 175, et se trouve avec le précédent.

Les coryphènes de la troisième division ont la nageoire terminée en ligne droite.

Le CORYPHÈNE RASOIR OU RASON, *Coryphœna novacula*, Linnæus, qui a le dos tranchant, des raies bleuâtres, et croisées sur la tête et sur les nageoires. Il se trouve dans la Méditerranée. Il a été mentionné par les anciens. Ses couleurs sont très-brillantes; le rouge vif et l'or dominent sur sa robe; sa chair est d'un goût très-délicat, et est en conséquence très-recherchée. Son nom vient de la forme de son dos.

Il sert de type au genre RASOIR, de Cuvier, plus voisin des LABRES que de celui-ci, d'après les observations de cet anatomiste.

La quatrième division comprend les espèces qui ont la nageoire de la queue arrondie, tels que:

Le CORYPHÈNE RAYÉ, *Coryphœna lineata*, Linn., qui a l'extrémité antérieure de chaque mâchoire garnie de deux dents aiguës, très-longues et écartées l'une de l'autre; les écailles grandes, la tête dénuée d'écailles, semblables à celles du dos, et présentant plusieurs bandes transversales. Il habite les mers de la Caroline.

Le CORYPHÈNE CHINOIS a la nageoire du dos très-longue; celle de l'anus assez courte; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure, et relevée de grandes écailles sur le corps et sur les opercules; la couleur générale d'un vert argentin. Il se pêche dans les mers de la Chine.

Un coryphène qui a la nageoire de la queue lancéolée, et quarante-cinq rayons à la nageoire du dos, forme seul la cinquième division de ce genre: c'est le CORYPHÈNE POINTU, *coryphœna acuta*, Linn., qui habite les mers d'Asie.

Deux autres coryphènes, le CORYPHÈNE VERT, qui a la nageoire du dos, celle de l'anus et les thoracines, garnies cha-

cune d'un long filament; et le CORYPHÈNE CASQUE, qui a trente-deux rayons à la nageoire du dos, et une lame osseuse sur le sommet de la tête, n'ont pu entrer dans ces divisions, parce qu'on ignore la forme de la nageoire de leur queue. Tous deux viennent des mers d'Asie. (B.)

CORYPHÉNOÏDE, *Coryphenoïdes.* Lacépède a donné ce nom à un genre qu'il a établi aux dépens de celui des CORYPHÈNES de Linnæus.

Ce genre, qui ne renferme qu'une espèce, a pour caractères : la tête comprimée, tranchante et obtuse ; une seule nageoire dorsale ; l'ouverture des branchies en fente transversale ; de sorte qu'il ne diffère des coryphènes que par la forme de l'ouverture des ouïes.

Le CORYPHÉNOÏDE HOUTTUYNIEN habite les mers d'Asie, et atteint rarement un pied de longueur; sa couleur tire sur le jaune. (B.)

CORYSANTHE, *Corysanthes.* Genre de plantes de la gynandrie diandrie, et de la famille des orchidées, établi par R. Brown, pour placer trois plantes de la Nouvelle-Hollande.

Ce genre offre pour caractères : corolle presque en masque; casque très-grand, à lèvre inférieure formée par cinq lanières, dont quatre sont très-petites, et une très-large et très-longue; anthère presque uniloculaire, renfermant quatre paquets de pollen. Une de ces espèces est figurée pl. 10, des Remarques du botaniste précité, sur les plantes des terres australes. (B.)

CORYSTES, *Corystes*, Lat., Léach. Genre de crustacés, de l'ordre des décapodes, famille des brachyures, tribu des orbiculaires, ayant pour caractères : test ovale ; antennes extérieures longues, avancées, ciliées; second article des pieds-mâchoires extérieurs allongé, rétréci en pointe obtuse à son sommet, avec une échancrure au-dessous ; yeux écartés, situés à l'extrémité d'un pédicule de longueur moyenne, presque cylindrique, un peu courbe; longueur des trois premières paires de pieds, diminuant progressivement; les deux antérieurs beaucoup plus longs dans les mâles que dans les femelles.

Les corystes avoisinent les *thia* et les *leucosies*; mais ils diffèrent de ceux-ci par la longueur de leurs antennes, l'écart et l'allongement du pédoncule de leurs yeux, leur test moins bombé, la forme du second article de leurs pieds-mâchoires, et en ce que la cavité orale est carrée ; ils s'éloignent des thia par leur test plus oblong, par la longueur du même article des mêmes pieds-mâchoires et celle de leurs antennes. La queue, suivant le docteur Léach, est composée de sept

tablettes ou segmens dans les femelles, et de cinq dans les mâles; mais je présume que les séparations des deux qui sont censées manquer, ne sont qu'oblitérées; car les bords latéraux offrent deux dents ou deux incisions qui les indiquent. Dans les deux sexes, les deux premières tablettes sont plus larges que les suivantes, surtout dans le mâle, où cette queue est en forme de triangle allongé; celle de la femelle est presque ovale.

On ne connoît encore qu'une espèce de ce genre; elle a été d'abord décrite et figurée par Pennant, sous le nom de *cancer cassivelanus*. Fabricius l'a placée avec les albunées (*dentata*); c'est mon coryste denté, *corystes dentata* (*V. albunée dentée*, A. 26, 1 femelle.) Son test est long d'environ un pouce et demi, graveleux, avec trois dents de chaque côté, et deux petites à l'extrémité antérieure; les deux pieds antérieurs du mâle sont une fois plus longs que le corps et cylindriques. *V.* l'excellente figure qu'a donnée des deux sexes de cette espèce, M. Léach, *Malacost. Brit. fasc.* 6, *tab.* 1. Elle est commune sur les côtes d'Angleterre. On la trouve aussi sur les nôtres, mais plus rarement. (L.)

CORYSTION. Genre de poissons établi par Klein, et qui comprend des espèces de différens genres, notamment: le CALLYONYME LYRE, l'URANOSCOPE, la VIVE, plusieurs COTTES, plusieurs TRIGLES, etc., toutes remarquables par leur grosse tête et leurs yeux placés en-dessus. (DESM.)

CORYTHAIX. C'est, dans le *Prodromus* d'Illiger, le nom générique du TOURACO. (V.)

CORYTHUS. Nom grec d'un oiseau inconnu, imposé par M. Cuvier (*Règne animal*), pour sa division du DURBEC. (V.)

CORYTOS. Nom grec d'un oiseau inconnu, que M. Cuvier a donné à une division de la famille de ses *passereaux conirostres*. (V.)

CORYZA de Tournefort. Ce genre répond à l'*hellichrysoïdes* de Vaillant; c'est le STOEBE AFRICANA de Linnæus. (LN.)

CORZA. Nom de la daine, ou femelle du daim, en portugais et en espagnol. *V.* CERF. (DESM.)

COS. Nom hébreu de la HUPPE. (S.)

COS. *V.* PIERRE A RASOIR. (PAT.)

COSAIRE, *Cosaria*. Plante d'Arabie, qu'on a reconnue être une DORSTÈNE. *V.* KOSARIA. (B.)

COSALON de Dioscoride. C'est une espèce de SAUGE. (LN.)

COSATEC et KOSATEC. Nom polonais de la FLAMBE *Iris germanica*, Linn.). (LN.)

COSCAQUAUHTLI. Nom qu'on donne, au Mexique, à l'URUBU. (S.)

COSCOIA. Nom espagnol du CHÊNE COCHENILLIFÈRE (*Quercus coccifera*, L.). (LN.)

COSCOROBA, *Anas coscoroba*, Lath. Les naturels du Chili donnent ce nom à une grande espèce d'OIE, qui a le bec élargi et arrondi à son bout; le plumage tout-à-fait blanc; les yeux très-noirs; le bec et les pieds rouges. On l'apprivoise aisément, au point qu'elle suit partout la personne qui lui donne à manger. (S.)

COSCUI. Le voyageur Coréal donne ce nom au PÉCARI. (S.)

COSLORDILOS des Grecs modernes, selon Tournefort. C'est le STELLION DU LEVANT. (DESM.)

COSMÉE. *V.* COSMOS. (B.)

COSMELIE, *Cosmelia*. Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, pour lequel R. Brown a établi un genre dans la pentandrie monogynie et dans la famille des BRUYÈRES.

Ce genre présente pour caractères : un calice foliacé; une corolle tubulée; des anthères adhérentes aux filamens et ciliées à leur sommet; cinq écailles attachées au réceptacle; une capsule renfermant un grand nombre de semences fixées sur une colonne centrale. (B.)

COSMIBUÈNE, *Cosmibuena*. Genre de plantes qui se réunit à l'HIRTELLE. (B.)

COSMIE, *Cosmia*. Genre établi par Dombey, mais qui ne diffère pas de celui appelé THALIN. (B.)

COSMORO. *V.* ARA ROUGE. (V.)

COSMOS, *Cosmos*. Plante à tige cylindrique, haute de trois à quatre pieds, rameuse à son sommet; à feuilles connées, bipinnées, dont les découpures sont linéaires, aiguës, canaliculées; à fleurs grandes, jaunes à leur centre, violettes à leur circonférence, solitaires, sur de longs pédoncules axillaires et terminaux, qui forme un genre dans la syngénésie polygamie frustranée, dans le voisinage des CORÉOPES.

Ce genre, qui a été établi par Cavanilles, offre pour caractères : calice commun double, l'un et l'autre monophylles, divisés en huit parties, et persistans; réceptacle garni de paillettes, et portant, dans son limbe, des fleurons hermaphrodites nombreux, et, à sa circonférence, des demi-fleurons tridentés, femelles stériles; plusieurs semences tétragones, surmontées d'une aigrette portant deux, trois ou quatre pointes recourbées.

Le COSMOS est annuel, et se trouve dans le Mexique.

Deux autres espèces ont été, depuis, réunies à celle-ci. On les cultive dans nos écoles de botanique. (B.)

COSQUANHTLI ou COSCAQUAUHTLI. Nom mexicain de l'URUBU. (S.)

COSSAC. *V.* CORSAC. (S.)

COSSARD ou COSSARDE. Noms vulgaires de la SOUBUSE, du BUSARD et de la BUSE, dans le Poitou. (V.)

COSSE. Synonyme de LÉGUME. *V.* FRUIT. (B.)

COSSIGNEA, Willdenow; *Cossignia*, Commerson, Jussieu; *Cossinea*, Persoon; *Cossinia*, Lamarck. *Voyez* COSSIGNI. (LN.)

COSSIGNI, *Cossinia*. Genre de plantes de l'hexandrie monogynie, et de la famille des balsamiers, qui a pour caractères : un calice profondément divisé en cinq parties ovales, cotonneuses en dehors, persistantes, et réfléchies sous le fruit; quatre ou cinq pétales ovales, insérés au réceptacle; six étamines; un ovaire supérieur, obtusément trigone, surmonté d'un style simple à stigmate entier; une capsule ovale, enflée, trigone, cotonneuse, divisée intérieurement en trois loges dispermes, s'ouvrant, à son sommet, en six valves et renfermant des semences globuleuses et noirâtres.

Ce genre est composé de deux espèces qui croissent aux îles de France et de la Réunion. Ce sont des arbrisseaux à feuilles alternes et composées, à fleurs paniculées au sommet des rameaux. L'un est le COSSIGNI A TROIS FEUILLES, et l'autre le COSSIGNI PINNÉ, assez caractérisés par leurs noms pour n'être pas confondus. (B.)

COSSINEA. *V.* COSSIGNEA. (LN.)

COSSINIA. *V.* COSSIGNI. (LN.)

COSSIPHOS. Nom grec du MERLE. (V.)

COSSON, *Cossonus*, Clairv., Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des rhinchophores, tribu des charansonites, ayant pour caractères : antennes insérées sur un avancement antérieur de la tête, en forme de trompe, coudées, n'ayant que neuf articles distincts, dont le dernier en massue ovoïde ou conique; corps étroit et allongé; tarses filiformes.

Ce genre, établi par M. Clairville, dans son *Entomologie Helvétique*, a une grande affinité avec celui de *calandre*, dont les espèces, jusqu'alors, avoient été aussi considérées comme des charansons. On trouve les cossons dans les vieux arbres ou sous leurs écorces, à la destruction desquels ils contribuent par leur multiplication. Les espèces sont petites et peu nombreuses. Nous citerons : 1.° le COSSON LINÉAIRE, *Cossonus linearis*, Oliv., *Coléop.*, tom. 6, n.° 83, div. 9, pl. 35

La chenille vit dans le bois du peuplier noir, dont elle se nourrit; elle est blanche, avec la tête brune.

Nous rapportons au même genre la *phalène strix* de Linnæus, et les cossus *lituratus* et *nebulosus* de Donovan, espèces toutes exotiques et fort grandes. (L.)

COSSUTA et ROMBUT-PUTRI de Rumphius, Amb. 9, t. 184, fig. 763. C'est le *calodium cochinchinense*, de Loureiro, réuni aux CASSYTES. *Voyez* ce mot. (LN.)

COSSYPHE, *Cossyphus*, Oliv., Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, famille des taxicornes, ayant pour caractères: antennes terminées en une massue perfoliée ; le dernier article des palpes maxillaires plus grand que les précédens, en forme de hache ; corps ovale, très-plat, en forme de bouclier, débordé tout autour par le corselet et les élytres; corselet presque en demi-cercle, cachant la tête.

Le COSSYPHE DÉPRIMÉ, *Cossyphus depressus*, avoit été confondu par Fabricius avec les *lampyres ;* mais le nombre des articles de ses tarses, ses antennes et d'autres caractères l'en éloignent, et Olivier en a formé, avec raison, un genre propre. Ses antennes sont un peu plus courtes que le corselet, de onze articles, dont les six premiers sont presque cylindriques ; les quatre suivans plus épais, presque en forme de toupie, et composant insensiblement une massue perfoliée, comprimée, et un peu dentée en scie ; le dernier est presque rond ; les mandibules sont cornées et fendues, ou bidentées à leur pointe ; les mâchoires sont terminées par deux lobes courts, membraneux, velus et presque égaux ; leurs palpes sont plus grands que les labiaux, et terminés par un article en forme de hache ; ceux-ci sont presque filiformes ; le menton est transversal, un peu plus large que long, et un peu échancré à son extrémité; la languette est presque en forme de cœur, et de la même consistance que la pièce précédente ; le corps ovale-oblong, très-aplati, et débordé, dans son contour, par le limbe extérieur du corselet et des élytres ; la tête est entièrement cachée sous le corselet ; l'écusson est distinct, et l'abdomen est comme emboîté, en dessous, dans une cavité formée par les étuis ; les pieds sont courts, comprimés, avec les articles des tarses entiers ; le dernier est terminé par deux forts crochets.

Ces insectes se trouvent dans les parties les plus méridionales de l'Europe, en Barbarie, en Égypte et aux Indes orientales.

Le COSSYPHE DE HOFFMANSEGG, représenté ici, B 21, G., avoit été pris pour une variété du C. *déprimé*, propre aux Indes

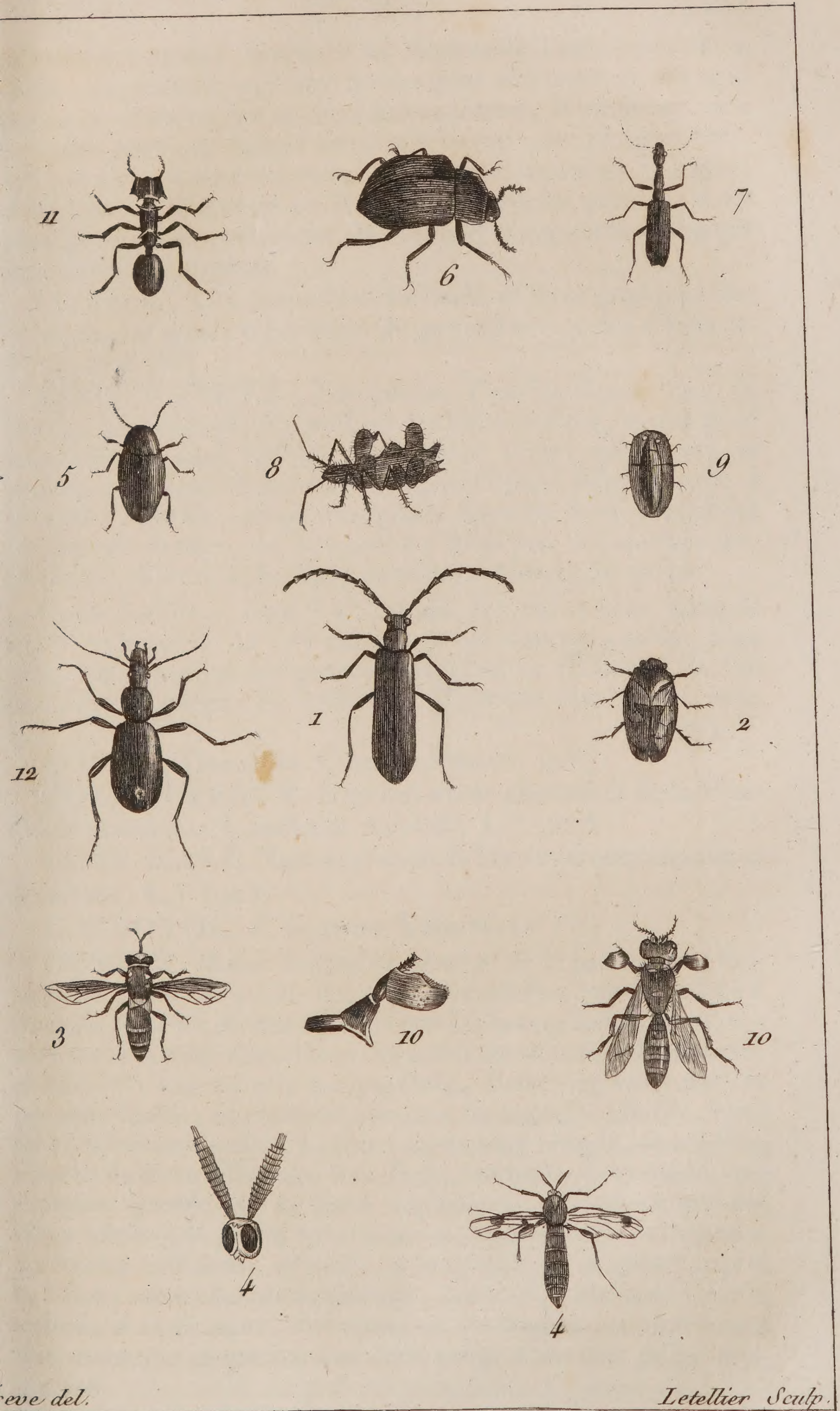

eve del. Letellier Sculp.

alope serraticorne. 5. Choleve soyeuse grossie 10. Crabron criblé et sa
ercopis sanguinolente. 6. Cnoladon azuré. patte grossie.
erie clavicorne. 7. Colliure longicolle. 11. Cryptocere très noir.
eroplate charbonné et 8. Corée paradoxe. 12. Cychrus à bec.
sa tête grossie. 9. Cossyphe de Hoffmanseg.

orientales ; mais, quoiqu'il lui ressemble beaucoup, il en diffère cependant par une forme plus oblongue et les proportions relatives des articles des antennes. Il est brun, une fois plus long que large, avec une carène sur chaque étui, qui s'oblitère à ses deux extrémités. On le trouve en Espagne, dans l'île de Corse et en Barbarie, sous les pierres. Il est plus petit que le précédent. M. Savigny a rapporté d'Égypte une troisième espèce.

On trouve, à la Nouvelle-Hollande et dans quelques îles voisines, un genre très-voisin du précédent, celui d'HÉLÉE. *V.* ce mot. (L.)

COSSYPHEURS, *Cossyphores.* Famille d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, ayant pour caractères : cinq articles aux quatre tarses antérieurs et quatre aux deux derniers ; mâchoires sans dent cornée à leur côté interne ; corps très-plat ; corselet demi-circulaire recouvrant la tête, ou la recevant dans une échancrure antérieure ; élytres débordant cousidérablement le corps.

Cette famille, dont j'ai exposé les caractères dans le 24.eme volume de la 1.ere édition de cet ouvrage, *tables*, *page* 152, est composé des genres COSSYPHE et HÉLÉE. Elle fait maintenant partie de celle des TAXICORNES. *V.* ce mot. (L.)

COSTA, Cœsalpin. C'est un PANAIS. (LN.)

COSTEN KRAUT. L'un des noms allemands de la PORCELLE MACULÉE (*hypochœris maculata*, L.). (LN.)

COST-MARY. Nom anglais de la MENTHE-COQ (*tanacetum balsamita*, L.). (LN.)

COSTOTOL. *V.* le genre TROUPIALE. (V.)

COSTUS, *Costus.* Genre de plantes de la monandrie monogynie, et de la famille des drymmyrrhizées, que Lamarck a réunies avec les AMOMES, mais que les autres botanistes conservent. Il a pour caractères : un calice de trois folioles, bossu, persistant ; une corolle monopétale, divisée en trois parties presque égales, et entourant un tube ou nectaire bilabié, renflé et porté sur l'ovaire; la lèvre supérieure simple, lancéolée, courte; la lèvre inférieure très-large, arrondie et ondulée; une étamine portée sur la lèvre supérieure, ou mieux une anthère adnée à la partie antérieure et supérieure de cette lèvre; un ovaire inférieur, arrondi, à long style, à stigmate capité et bilobé ; une capsule anguleuse, coriace, couronnée par le calice, à trois loges, s'ouvrant sur les angles, et renfermant des semences disposées sur deux rangs dans une pulpe fongueuse.

Ce genre contient trois espèces : le COSTUS ARABIQUE, dont les feuilles sont glabres, et l'épi peu garni de fleurs ; le COSTUS EN ÉPIS, qui a les feuilles également glabres et l'épi multiflore, presque ovale ; le COSTUS SPÉCIEUX, dont les feuilles sont soyeuses en dessous. Cette dernière vient de l'Inde, et les autres d'Amérique, où on emploie leurs tiges dans le traitement de la gonorrhée.

Les genres TSIANA de Rheed et BANCKSÉE de Kœnig, sont les mêmes que celui-ci.

On trouve dans le commerce trois espèces de racines, sous le nom de *costus*. Non-seulement on ignore quelles sont les plantes auxquelles on doit les rapporter, mais on doute encore que les *costus* des modernes soient les mêmes que ceux des anciens. Il est cependant probable que ces racines appartiennent à des espèces des genres COSTUS, AMOME ou ALPINIE de Linnæus. *V.* ces mots. (B.)

COSTUS, Pline ; *Kostos*, Théophraste. Suivant Adanson, le costus des anciens paroît être le *costus d'Arabie*. Le *costus des jardins* (*costus hortense*, Daléch.) est la MENTHE-COQ (*tanacetum balsamita*, L.). (LN.)

CO SUA. Nom que l'on donne, en Cochinchine, au PHYLLANTE URINAIRE de Linnæus, plante emménagogue et diurétique. (LN.)

COTA, Cœsalpin. Espèce de CAMOMILLE (*anthemis cota*, L.). (LN.)

COTAN. C'est la VÉNUS EXOLÈTE. (B.)

COTANE des Arabes. C'est le POIS CHICHE (*cicer arietinum*). (LN.)

COTAVIA MARINA. En portugais, c'est le nom du BLENNIE COQUILLADE. (DESM.)

COTEAU. Pente douce des collines. En France, les coteaux sont pour l'ordinaire couverts de vignobles. (PAT.)

COTE, *Costa*. Ce sont des os longs, courbés en demi-cerceaux et situés de chaque côté du thorax pour garantir les organes de la respiration et de l'hématose. Les sept premières paires ou vraies côtes, différentes en grandeur (les supérieures étant moins grandes que les inférieures), sont réunies en devant de la poitrine au sternum, os plat auquel elles s'articulent. Dans la région dorsale, elles sont aussi articulées à l'espèce dorsale ou à chaque vertèbre thorachique du rachis, la plupart au moyen de deux petites têtes osseuses. Outre ces sept paires de vraies côtes, il en est cinq autres, placées plus inférieurement, et qu'on nomme fausses côtes ; elles ne sont

pas articulées en devant avec le sternum, mais la huitième, la neuvième, et quelquefois la dixième se portent, au moyen de cartilages transverses, sur la septième paire. Les onzième et douzième sont libres et courtes.

Les côtes vraies, surtout, placées obliquement, ont dans l'inspiration et l'expiration un mouvement latéral qui ouvre et resserre successivement la poitrine, comme l'a bien fait voir Winslow (Mém. Ac. Sc. 1720). Elles sont intérieurement tapissées de la plèvre, membrane séreuse qui, avec le diaphragme, forme l'enceinte dans laquelle sont renfermés les poumons.

Chez les oiseaux, les côtes sont articulées avec un très-large sternum portant une carène longitudinale. *V.* Oiseau.

Dans les reptiles chéloniens, sauriens et ophidiens, il existe des côtes; elles sont soudées à la carapace supérieure dans les tortues; mais chez les reptiles batraciens et les poissons, il n'y a pas de vraies côtes dans la cavité du ventre.

En effet, ces animaux respirent par des branchies (les batraciens, grenouilles et salamandres, pendant leur premier âge, ou celui de têtard), et ces branchies sont supportées par des arcs osseux, branchiaux, lesquels doivent être considérés comme les véritables côtes servant à l'appareil respiratoire.

Quand les branchies tombent aux batraciens, les arcs osseux ou côtes servent pour des cavités gutturales et bronchiques dans lesquelles vient souvent retentir la voix coassante des grenouilles.

Chez les poissons, il y a bien des arêtes qui forment des arceaux à la cavité abdominale. Mais ces arêtes ne sont nullement des côtes; elles ne sont que des apophyses transverses des vertèbres, prolongées et recourbées pour former la cavité intestinale. Le mode d'attache de ces arêtes, au corps des vertèbres, prouve qu'elles n'y sont point articulées à la manière des côtes dont elles n'ont aucune fonction.

Ainsi les vraies côtes des poissons ne sont que leurs arcs branchiaux, soutenus en dessous de la gorge par un os faisant fonction de sternum. Les poissons, en effet, n'ayant point de cou, leur poitrine se joint immédiatement à leur tête. *V.* Poisson, Respiration et Branchies. (virey.)

COTE. Poisson du genre Cataphracte. (b.)

COTE. C'est la nervure principale des Feuilles. (b.)

COTÉE. Nom ancien du Morillon. (s.)

COTELET, *Citharexylum*. Genre de plantes de la didynamie angiospermie, et de la famille des pyrénacées, dont les caractères offrent : un calice monophylle à cinq dents, et

persistant ; une corolle monopétale, infundibuliforme, à tube plus long que le calice, à limbe ouvert en roue, et partagé en cinq découpures oblongues, velues en dessous, et presque égales ; quatre étamines, dont deux plus grandes, et, en outre, un filament court et stérile ; un ovaire supérieur, arrondi, chargé d'un style à stigmate en tête obtuse ; une baie arrondie, légèrement comprimée, uniloculaire, et qui contient deux osselets à deux loges.

Les cotelets comprennent neuf à dix espèces d'arbres ou d'arbustes, qui croissent spontanément dans les Antilles, et dont les feuilles sont simples, opposées, quelquefois alternes, et les fleurs disposées en épis terminaux : deux ont les rameaux cylindriques, et les autres les ont tétragones.

Le COTELET CENDRÉ est du nombre de ceux qui ont les rameaux cylindriques : ses feuilles sont oblongues, aiguës, très-entières ; ses rameaux penchés, et ses calices dentés. C'est un grand arbre qui porte le nom de *bois de guitare*, en raison de la qualité de son bois, propre à faire des instrumens de musique. On le trouve à Saint-Domingue et dans les îles voisines. Il est cultivé au Jardin des Plantes de Paris.

Le COTELET MÉLANOCARPE a les rameaux tétragones, et les fleurs tétrandres. Il croît à la Jamaïque. Les nègres mangent ses baies.

Le Genre ANDARESSE se rapproche infiniment de celui-ci. (B.)

COTES ou RIVAGES DE LA MER. Les plus célèbres navigateurs ont observé comme une règle générale, que la disposition des côtes annonce la disposition du fond de la mer. Les côtes escarpées et hardies sont bordées d'une mer profonde ; il seroit inutile d'y chercher un ancrage. C'est ce qui a lieu en général dans les parties occidentales des continens et même des îles. Telles sont les côtes du Chili et du Pérou ; celles de Portugal, de Galice, de Norwége ; et en Asie, les côtes du Malabar et la partie occidentale des îles de Sumatra, de Java, de Bornéo, des Célèbes, etc.

Les côtes, au contraire, qui sont en pente douce, sont bordées d'une mer peu profonde ; et c'est ce qu'on observe en général sur les côtes orientales de l'Amérique, où, dans beaucoup d'endroits, l'on n'a que dix à douze brasses d'eau à huit ou dix lieues du rivage. Il en est de même sur les côtes orientales des contrées d'Asie, comme à la Chine, au Bengale, au Coromandel, et dans la partie orientale de différentes îles.

C'est encore une remarque générale, que les côtes de deux pays dont le sol est composé de couches horizontales, présentent de part et d'autre des couches qui se correspondent parfaitement ; de sorte qu'il est facile de reconnoître qu'elles

sont la continuation les unes des autres, et que c'est le travail des flots qui les a séparées en détruisant successivement la partie qui leur manque aujourd'hui, ainsi qu'on l'observe sur les côtes opposées de France et d'Angleterre, sur les côtes qui bordent de part et d'autre le détroit de Gibraltar, celui des Dardanelles, etc., etc. (PAT.)

COTETTE. C'est la CRÉTELLE HÉRISSÉE, qui croît abondamment en Italie, dans les blés, et dont la semence altère la qualité du pain. (B.)

COTEVET. Nom vulgaire du CORBIN, en Picardie. (V.)

COTHURNO. Nom que les Italiens donnent à la BARTAVELLE. (S.)

COTIA. Nom de l'AGOUTI au Brésil et au Paraguay. (S.)

COTINGA, *Ampelis*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux sylvains, et de la famille des baccivores. *V.* ces mots.

Caractères : bec médiocre, déprimé et presque trigone à la base; un peu caréné en dessus; mandibule supérieure à pointe rétrécie, échancrée et courbée; l'inférieure, un peu aplatie en dessous, retroussée et acuminée; narines presque orbiculaires, à demi-closes par une membrane, et couvertes par les plumes du *capistrum*; bouche ample; langue cartilagineuse, bifide à la pointe; la première rémige plus courte que la sixième; les deuxième, troisième, quatrième et cinquième, les plus longues de toutes chez la plupart; quatre doigts, trois devant, un derrière, les deux extérieurs réunis jusqu'à la deuxième articulation, le postérieur aussi long que le doigt interne, et le plus fort de tous. Ce genre est divisé en trois sections, d'après quelques différences dans la conformation du bec. La première se compose du *grand cotinga*, dont le bec est le plus fort, le plus pointu, et garni à la base de plumes dirigées en avant et couvrant les narines; M. Cuvier en fait un *piauhau*. La deuxième renferme les *cotingas bleu*, *cordon-bleu*, *à plumes soyeuses*, *cendré*, *brun*, *doré*, *à flancs roux*, *pacapaca*, *ouette*, *quereiva*, qui ont le bec moins fort, que le précédent et le moins déprimé. La troisième, ceux dont les mandibules sont les plus déprimées et d'une consistance foible; tels sont les *cotingas guira-panga*, *à gorge nue*, et *averano*, dont les deux premiers sont, dans le *Règne animal* de M. Cuvier, du genre PROCNIAS d'Illiger. Enfin j'indique, par un astérisque, les individus que je n'ai pas vus en nature, et dont par conséquent je ne puis assurer la réalité, soit comme espèces distinctes, soit comme de vrais cotingas.

Parmi les oiseaux d'un riche plumage que la nature a rassemblés entre les tropiques, les cotingas sont de ceux qui charment tous les yeux. Leur robe est parée des couleurs les

plus pures et les plus éclatantes ; sur les uns, elles paroissent opposées, mais le contraste est d'une belle entente ; sur d'autres, elles se fondent les unes dans les autres de la manière la plus suave, et presque sur tous elles se multiplient par des reflets sans nombre. Mais cette brillante parure n'est pour plusieurs mâles que leur habit de noce ; elle disparoît avec les amours ; alors ils se trouvent confondus avec les femelles, sur lesquelles l'on cherche en vain l'éclat et la beauté.

Le genre de vie de ces oiseaux d'Amérique, n'est pas encore très-bien connu ; tout ce que l'on sait, c'est qu'ils ne sont pas voyageurs, et que leurs courses se renferment dans un cercle étroit ; on ne les trouve guère au-delà du Brésil, du côté du sud, et au-delà du Mexique, du côté du nord. Ils paroissent deux fois l'année auprès des habitations, où l'on ne les voit pas en grandes troupes : ce sont en général des oiseaux solitaires. Ils se plaisent dans les lieux arrosés, dans les endroits marécageux, ce qui leur a fait donner, à Cayenne, le nom de poules d'eau.

Les cotingas sont baccivores et insectivores ; des espèces préfèrent, dans les insectes, les *termes* ou *poux-de-bois ;* tous mangent différentes sortes de baies et de fruits mous. Sonnini, qui a eu occasion de les observer, assure qu'ils ne sont pas granivores; d'ailleurs, la forme de leur bec ne doit pas leur permettre de se nourrir de grains : ils ne sont donc pas dévastateurs des rizières, comme l'a pensé Montbeillard.

Le Cotinga proprement dit de Brisson, et de la pl. enl. n.° 186. *V.* Cotinga bleu.

Le Cotinga averano, *Ampelis variegata*, Lath. Le mot *Averano* vient de la dénomination *Ave de Verano* (oiseau d'été), que les Portugais du Brésil donnent à ce cotinga, parce qu'il ne se fait entendre que pendant environ six semaines, en décembre et en janvier, c'est-à-dire, au plus fort de l'été dans ces contrées méridionales du Nouveau-Monde, saison où tous les animaux, animés de feux non moins vifs que ceux de l'atmosphère, expriment par l'agitation, par des chants ou des cris, l'ardeur de leurs désirs et la douceur de leurs jouissances. L'averano mâle se fait entendre de loin, au milieu de ce concert général, qui, tout discordant qu'il est, n'en a pas moins l'amour pour motif et pour régulateur. La voix forte de cet oiseau est en même temps peu agréable ; il la modifie de deux manières différentes ; tantôt c'est un bruit semblable à celui qu'on feroit en frappant sur un coin de fer avec un instrument tranchant ; tantôt c'est un son pareil à celui d'une cloche fêlée ; l'on a exprimé le premier de ces cris par les syllabes *kock*, *kick*, et le second par *kur, hur, kur.*

Ce cotinga est plus gros que le *pacapac*. Plusieurs appendices noirs, charnus, et en forme de lance de fer, pendent sous son cou; une teinte noirâtre est répandue sur le plumage du mâle; elle s'adoucit en brun foncé sur la tête, s'obscurcit en un noir parfait sur les petites couvertures supérieures des ailes, et s'éclaircit par un mélange de cendré sur tout le corps; une nuance de vert-brun se mêle aussi au noirâtre des grandes couvertures des ailes, le bec est noir, et l'iris des yeux d'un noir bleuâtre; les pieds sont noirâtres. La femelle, un peu plus petite, n'a point d'appendices charnus au cou, et son plumage est mêlé de noirâtre, de brun et de vert clair.

Cette espèce de cotinga est naturelle au Brésil, où elle est connue, suivant Marcgrave, sous le nom de *guira punga*, et où elle passe pour un bon mets. (S.)

La description que Sonnini fait du mâle, ne convient à cet oiseau que lorsqu'il est encore sous son premier vêtement, et qu'il commence à prendre les appendices qui distinguent l'adulte. Celui-ci porte, dans son état parfait, un autre plumage : il est alors d'un gris presque blanc, avec la tête rousse, les ailes noires, la gorge nue et garnie d'un grand nombre de caroncules, aplaties, longues au moins d'un pouce, et larges d'une ligne, noires chez l'oiseau mort, et soupçonnées bleuâtres quand il est vivant. Le bec et les pieds sont noirs. Le jeune, dans son premier âge, ressemble à la femelle indiquée par Sonnini.

Cette espèce se trouve non-seulement au Brésil, mais encore à l'île de la Trinité, où elle est très-nombreuse et d'où sont venus le vieux mâle et le jeune, qui sont nouvellement au Cabinet du Roi. (V.)

Le Cotinga blanc. *V.* Cotinga guira panga.

Le Cotinga bleu, *Ampelis cœrulea*, Vieill.; *Ampelis cotinga*, Lath., pl. enl. de Buff., n.° 186. Montbeillard a donné ce cotinga comme la femelle du *cordon-bleu* (Latham et Gmelin se sont rangés de son sentiment); mais depuis l'on a reconnu qu'il étoit dans l'erreur; erreur bien excusable au sujet de deux oiseaux dont le plumage présente la plus grande analogie. On les a donc séparés, et l'on en a fait deux races distinctes. L'on s'est appuyé sur ce que le cordon-bleu est plus grand, et a le bec plus épais. Cela ne seroit pas suffisant, puisque ces disparités se rencontrent dans le mâle et la femelle de beaucoup d'autres espèces; mais ce qui ne se rencontre dans aucune, ce sont les variétés d'âge qu'offriroient ces oiseaux s'ils étoient de la même race. L'on voit que celles du *Cordon-bleu* (*Voyez* ce mot.) ont des taches d'un rouge de feu, indication de la couleur des jeunes, et

celles du cotinga bleu sont brunes, teinte qui est générale sur son plumage dans son premier âge; enfin il seroit bien extraordinaire, ou plutôt il est impossible que le mâle ne se trouve point dans le même pays que la femelle, car il paroît certain que le cordon-bleu habite le Brésil, et n'est pas connu à Cayenne et à Surinam, où le cotinga bleu, qui est donné pour sa femelle, est très-commun. Ces détails que nous devons à M. Levaillant, me semblent décisifs, et je ne vois rien à leur opposer. Cet oiseau a le bec et les pieds noirs; le plumage presque généralement d'un beau bleu d'outre-mer, à reflets violets sur quelques parties; la gorge, la poitrine, le haut du ventre d'un pourpre éclatant; les pennes des ailes et de la queue pareilles à celles du cordon bleu. La femelle, pl. 35 des *Oiseaux rares et nouveaux*, est d'un brun noirâtre sur le dessus de la tête et le corps, sur les couvertures des ailes et de la queue; cette teinte est plus foncée sur les parties inférieures, et reflète en bleu verdâtre; chaque plume est terminée par une bordure blanche qui se rétrécit tellement sur la tête, qu'elle n'a l'apparence que d'un point; elle est très-large, au contraire, sur les grandes couvertures des ailes; les pennes primaires sont noirâtres; et les autres bordées de roux et de blanc; celles de la queue sont pareilles au dos; la gorge est roussâtre; le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue sont d'un roux clair. Le jeune (pl. 36 du même ouvrage) ne diffère de la femelle qu'en ce que ses couleurs sont plus ternes, et que chaque plume est terminée par un cercle roussâtre. Le bec et les pieds sont bruns.

Le Cotinga du Brésil. *V.* Cotinga cordon-bleu.

Le Cotinga brun, *Ampelis fusca*, Vieill., a cinq pouces de longueur totale; le dessus du corps d'un brun noirâtre uniforme; le dessous d'un brun noisette, rayé longitudinalement de blanc sur le milieu de la poitrine et du ventre, dont les parties postérieures sont d'un blanc pur, ainsi qu'une raie transversale sur le croupion; les flancs sont d'un beau violet. On trouve cette espèce au Brésil.

Le Cotinga caronculé. *V.* Cotinga guira panga.

Le Cotinga de Cayenne. *V.* Cotinga quereiva.

Le Cotinga cendré, *Ampelis cinerea*, Vieill., pl. 44 des *Oiseaux rares et nouveaux*. Cet oiseau, dont nous devons la connoissance à M. Levaillant, se trouve à Cayenne. Sa taille est à peu près celle du *quereiva*; mais il a la queue plus longue, ce qui lui donne une forme plus svelte. Tout le plumage est d'un gris cendré, foncé sur toutes les parties supérieures, brunâtre sur les pennes alaires et caudales, et plus clair sur la gorge et sur les parties postérieures; le bec, les pieds et les ongles sont d'un brun-noir.

Le Cotinga cordon-bleu, *Ampelis cotinga*, Lath., pl. enl. de Buffon, n.° 188. A en juger par le très-petit nombre de cordons-bleus que l'on voit dans les collections d'oiseaux, ce cotinga doit être un des plus rares ; mais cette variété n'est-elle pas due au peu de correspondance que l'on a avec le Brésil, la seule contrée de l'Amérique où on le trouve ? Du moins il n'en est pas venu jusqu'à présent de Cayenne et de Surinam. Un bleu très-vif règne sur la tête, le cou, le dessus du corps de cet oiseau, et jette, sous certains aspects, des reflets verdâtres sur le croupion et les flancs, cette même teinte reparoît encore sur les couvertures des ailes, les inférieures de la queue, le bas-ventre et les jambes ; un beau pourpre violet, coupé sur la poitrine par une bande bleue, domine sur les parties inférieures ; les pennes des ailes et de la queue, le bec et les pieds sont noirs. Longueur totale, huit pouces.

On remarque plusieurs variétés occasionées par la mue, parmi lesquelles on en voit qui ont la gorge et toutes les parties postérieures plus ou moins tachetées d'une couleur de feu ; d'autres chez qui le cordon n'est pas entièrement formé ; une des plus belles est celle qui est figurée dans les *Oiseaux rares et nouveaux*, pl. 42. Elle a un cercle de plumes couleur de feu au-dessus du cordon. Les individus figurés dans Edwards et sur la pl. enl. n.° 188, sont encore d'autres variétés ; mais celui de la pl. 41 des *Oiseaux rares et nouveaux* est sous son plumage parfait. Cette couleur de feu semble indiquer qu'elle est dominante sur toutes les parties inférieures ; mais ce n'est qu'une conjecture, car on ne connoît pas ce cotinga dans cet âge, ni même la femelle.

* Le Cotinga cuivré, *Ampelis cuprea*, Lath., *Icones avium*, tab. 1, fig. 24. Le sommet de la tête de ce cotinga est rouge, les joues sont orangées ; la poitrine et le ventre couverts de plumes d'un rouge sanguin, et bordées d'un vert luisant et métallique ; celles du reste du corps olivâtres, et terminées d'un mélange d'orangé et de jaune cuivré ; le bec est d'un jaune terne, et les pieds sont bruns.

Le cotinga de Surinam a des rapports avec le cotinga ouette ; aussi M. Cuvier dit qu'il paroît en être une variété. Au reste, il en diffère non-seulement par les nuances de son plumage, mais encore par les plumes de la tête et du cou, qui sont plus petites, plus épaisses et plus roides ; par les plumes frisées qui couvrent les joues ; par celles des oreilles qui sont longues et larges ; par la position des yeux ; par des ailes plus longues, qui s'étendent au-delà du bout de la queue ; et enfin par la forme de celle-ci qui est arrondie à son extrémité, et dont les pennes sont roides.

C'est encore un de ces oiseaux qu'il faut voir en nature pour déterminer son espèce et son genre.

Le Cotinga doré, *Ampelis aureola*, Vieill. Cet oiseau, qui se trouve au Pérou, est de la taille et de la grosseur du cotinga pacapac, et porte un plumage pareil; si ce n'est que le dessus de la tête, la partie antérieure de l'aile, la poitrine et les flancs sont d'un jaune doré.

Le Cotinga a flancs roux, *Ampelis hypopyrra*, Vieill., se trouve à la Guyane; il a toutes les parties supérieures d'un gris foncé, qui prend une nuance verte sur le dos et sur le bord extérieur des pennes de la queue; ce même gris, mais plus clair, domine sur la gorge et sur les parties postérieures, à l'exception des flancs, sur lesquels on remarque une large touffe de plumes d'un roux orangé; cette teinte couvre aussi les plumes du haut de l'aile, termine les petites couvertures et les pennes caudales; taille svelte; longueur totale, sept pouces.

Cet oiseau présente des rapports avec le cotinga cendré; peut-être appartient-il à la même espèce.

Le Coting a agorge nue, *Ampelis nudicollis*, Vieill., habite le Brésil. Le mâle est, dans son état parfait, totalement blanc avec la gorge nue; le bec et les pieds sont noirs; taille du cotinga pacapac. L'individu que je conjecture être la femelle ou un jeune, diffère du précédent, en ce qu'il a la gorge totalement couverte de plumes; toutes les parties supérieures d'une teinte verte; les inférieures tachetées de jaunâtre, de brun et de verdâtre. Ces deux oiseaux sont depuis peu au Cabinet du Roi.

Il ne faut pas confondre ce cotinga avec l'*hirundo viridis* du catalogue de M. Themminck; car cette prétendue hirondelle n'a ni le plumage blanc ni la gorge nue; de plus elle en diffère sous tous les rapports de la grosseur de la taille et des couleurs. *V.* le genre Tersine.

Le grand Cotinga, *Ampelis militaris*, Vieill.; *Coracias militaris*, Lath., pl. 25 et 26 des Oiseaux rares et non connus de Levaillant. Sa taille est celle du choucas, et il a près de quinze pouces de longueur; le bec garni de soies roides à sa base; les narines cachées par des plumes déliées, qui du front s'avancent sur la mandibule supérieure; la tête parée d'une huppe composée de longues plumes effilées, qui se jettent en arrière; tout son plumage est rouge, mais d'une nuance plus foncée sur le dessus du corps qu'en dessous; des plumes du bas du cou sont semblables à celles de la huppe, mais plus longues, retombent sur la poitrine et y paroissent détachées, parce qu'elles sont effilées à leur pointe; le bec est d'un rouge cramoisi; les pieds et les ongles sont d'un gris noirâtre.

La femelle est un peu plus petite que le mâle; sa huppe est moins longue; le dessus du corps, les couvertures des ailes et de la queue sont d'un gris-brun cendré, plus foncé sur les pennes, dont le dessous est gris-blanc; la gorge et le haut de la poitrine sont pareils au dos; le reste des parties inférieures est d'un blanc sale teint de cendré; le bec, les pieds et les ongles sont bruns.

On trouve cette espèce à la Guyane française et hollandaise, où elle est rare. On dit qu'elle est très-farouche, et qu'elle se tient dans les bois éloignés de toute habitation.

* Le Cotinga gris, *Ampelis cinerea*, Lath., pl. enl. de Buffon, n.° 699, est donné, par Montbeillard, pour une variété d'âge du *guirarou*, parce qu'il est, dit-il, plus petit; que sa queue est un peu plus courte, ne dépassant les ailes que de moitié de sa longueur. En outre, il diffère du *guirarou*, en ce qu'il n'a, ni la bande noire sur les yeux, ni la queue bordée de blanc, ni ses couvertures supérieures blanches; les pennes des ailes sont bordées de blanc, mais elles sont moins noirâtres, et celles de la queue moins noires que dans le *guirarou*. *V.* ce mot. L'on n'est pas encore d'accord sur la place que cet oiseau doit occuper; car M. Levaillant nous assure que c'est un jeune *pacapac*, et M. Cuvier nous dit qu'il se rapproche des *piauhaus* plus que des *cotingas* ordinaires.

Le Cotinga gris-pourpré est un jeune Pacapac dans sa première mue. *V.* ce mot.

Le Cotinga guira panga, *Ampelis carunculata*, Lath., pl. enl., n.os 793 et 794 de *l'Hist. nat. de Buffon*. Le mâle de cette espèce a le bec et les pieds noirs; le plumage d'un blanc pur dans son état parfait; dans un âge moins avancé il y a quelques teintes de jaune sur le croupion et sur plusieurs pennes des ailes et de la queue. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cet oiseau, c'est une espèce de caroncule qu'il a sur le *capistrum*, comme les dindons; elle est flasque et tombante dans son état de repos; mais lorsque le cotinga est animé de quelque passion, elle se gonfle, se relève et s'allonge; elle a alors deux pouces et plus de longueur sur trois ou quatre lignes de circonférence à sa base. Cet effet est le produit de l'air que l'oiseau sait faire passer par l'ouverture du palais dans la cavité de la caroncule, et qu'il sait y retenir. Cette caroncule diffère encore de celle du dindon, en ce qu'elle est couverte de petites plumes blanches.

Le jeune mâle, donné par Montbeillard pour la femelle, a le dessus de la tête et du corps, les couvertures supérieures des ailes, et la plus grande partie des pennes alaires et cau-

dales couleur olivâtre mêlée de gris ; les pennes latérales de la queue grises et bordées de jaune ; les joues et le front blancs ; les plumes de la gorge, de la poitrine et de la partie antérieure du ventre grises, bordées d'olivâtre et terminées de jaune ; le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue d'un jaune citron ; celles des ailes blanches et bordées du même jaune. Le mâle et la femelle sont à peu près de même grosseur. Longueur totale, douze pouces.

M. Levaillant (*Oiseaux nouveaux et rares de l'Amérique et des Indes*) prétend que Montbeillard, et non pas Buffon comme il le dit, a fait erreur dans la description de la caroncule. Elle est, dit-il, de la nature de celle du dindon ; mais elle n'est point creuse. Ce savant ornithologiste me paroît fondé à ajouter que l'individu donné pour la femelle par Montbeillard, est un jeune mâle dans sa première mue ; car la femelle n'a point de caroncule, et elle a le derrière de la tête, le dessus du corps et les couvertures supérieures de la queue d'un vert olivâtre brun ; les dernières pennes alaires de cette même couleur et liserées de jaunâtre à l'extérieur ; les premières et celles de la queue brunâtres et bordées d'olivâtre ; les couvertures de cette dernière couleur ; les plus grandes ont sur leur milieu un trait de blanc-jaune ; les plumes de la gorge et de la poitrine sont d'un vert jaunâtre ; la gorge, la poitrine avec le même trait ; le ventre d'un blanc légèrement teint de jaune.

Ces oiseaux, qui se trouvent à Cayenne et au Brésil, ont le son de la voix comme une cloche, et d'une telle force, que dans les forêts de la Guyane on l'entend d'une demi-lieue de distance.

* Le Cotinga huppé, *Ampelis cristata*, Lath., *Icones avium*, *tab.* 15, *g. Miller.* Nous n'avons de cet oiseau qu'une description très-succincte ; Miller, qui n'en a donné que la peinture, ne dit pas de quel pays il est. Cependant Gmelin assure qu'il se trouve en Amérique, sans désigner la contrée. Une belle huppe orne sa tête ; le dos est rouge ; les joues sont blanches, ainsi que le ventre ; les pennes des ailes et de la queue sont noires.

Cet oiseau me paroît avoir de l'analogie avec le *grand cotinga*, et M. Levaillant conjecture qu'il pourroit être le même oiseau dans son moyen âge.

* Le Cotinga jaune, *Ampelis lutea*, Lath., *Museum carls. fasc.* 3, *tab.* 70. Le jaune, qui domine sur le plumage de cet oiseau, est mêlé de brun sur les pennes des ailes ; une longue tache blanche marque l'angle des mâchoires, et une autre plus grande est à l'extrémité du ventre ; le dessus du corps est brun-olive ; le bec noir ; les pieds sont noirâtres ; longueur

totale, un peu plus de six pouces. Sparmann, qui le présente pour un *cotinga*, ne nous apprend rien de ses habitudes et n'indique point la contrée qu'il habite.

Le COTINGA DES MAYNAS. *Voyez* COTINGA A PLUMES SOYEUSES.

Le COTINGA DU MEXIQUE. Brisson appelle ainsi le CACASTOL. *V.* ce mot.

Le COTINGA OUETTE, *Ampelis carnifex*, pl. enl. de Buffon, n.° 378. Le rouge domine sur le plumage de ce cotinga, mais il s'y montre sous diverses nuances sur plusieurs parties ; il est écarlate sur la tête, dont les plumes étroites, roides, et un peu longues, forment une espèce de calotte ; plus clair sur le ventre, les jambes, le bas du dos, et sur la plus grande partie de la queue, dont le bout est d'un brun rougeâtre ; plus ou moins rembruni sur le dessus du cou, le haut du dos, les côtés de la tête, et la poitrine, ce qui le change en brun mordoré velouté ; ce mélange est plus clair au-devant du cou, plus sombre au-dessus des yeux, vers les bords de la calotte ; les plumes scapulaires et les couvertures supérieures des ailes sont d'un brun-roux, et bordées de la teinte du dos ; les pennes primaires d'un noir-brun qui s'obscurcit de plus en plus jusqu'à la pointe ; les secondaires d'un brun rougeâtre ; les pieds d'un jaune sale ; le tarse est garni par derrière d'une sorte de duvet ; le bec est d'un rouge terne ; longueur totale, sept pouces environ.

La femelle (pl. 37 des *Ois. rares et nouv. de l'Am. et des Ind.*) diffère en ce qu'elle est d'un rouge-brun, plus ou moins rougeâtre, plus ou moins vert-olive sur différentes parties. Le bec est brun en dessus, et d'un brun jaunâtre en dessous ; les pieds et les ongles sont de cette dernière teinte. Les jeunes ressemblent à la femelle.

Cet oiseau est décrit deux fois dans l'édition 13 de Linnæus, sous les noms d'*ampelis carnifex*, et d'*ampelis coccinea*. On le trouve à la Guyane. Son nom d'*ouette* est tiré de son cri ; les sauvages de la Guyane le distinguent par celui d'*arara* ou *apira*, et les colons le nomment *cardinal*.

On le trouve non-seulement à Cayenne, où il est très-commun, mais encore au Brésil et à la Nouvelle-Espagne.

Le COTINGA PACAPAC ou le POMPADOUR, *Ampelis pompadora*, Lath., pl. M. 19, fig. 1 de ce Dictionnaire. Un pourpre éclatant et lustré colore généralement le plumage de ce bel oiseau ; mais cette teinte est plus claire sur le bas-ventre, les couvertures et les pennes de la queue, que partout ailleurs ; il faut cependant en excepter les pennes des ailes et leurs couvertures inférieures, qui sont blanches, et plusieurs

des primaires, qui ont leur extrémité brune : toutes les plumes du corps sont blanches à leur base. Ce cotinga est remarquable par la conformation des grandes couvertures alaires ; elles sont longues, étroites, roides, pointues, et faisant la gouttière ; leurs barbes sont détachées les unes des autres ; leur côte est blanche et terminée en pointe ; longueur totale, sept pouces et demi ; bec d'un brun rougeâtre ; pieds d'un brun-noir. Cet oiseau est dix-huit mois à acquérir sa couleur pourprée et décidée.

Selon Levaillant, le pacapac mâle ne prend les couleurs sous lesquelles nous venons de le décrire que lorsqu'il s'apparie, et les quitte dès que les petits ont pris l'essor, pour se revêtir d'un habit absolument semblable à celui de la femelle. Cet oiseau doit donc changer plusieurs fois de plumage dans l'année, puisqu'il niche à différentes époques assez distantes l'une de l'autre, ainsi que la plupart des oiseaux qui, en Amérique, vivent entre les tropiques. Comme le même ornithologiste nous assure avoir suivi cet oiseau pas à pas dans ses différentes transformations, il ne devroit plus rester de doute ; mais ce ne sont, de sa part, que des conjectures faites en France sur des dépouilles, puisqu'il ne l'a jamais observé dans sa patrie.

Quant à la femelle que cet auteur indique, nous la présentons comme une variété d'âge, puisque Sonnini, qui a étudié cette espèce dans son pays natal, nous assure que c'est réellement un jeune oiseau. Ce jeune pacapac est à l'époque où il quitte la robe de l'enfance pour se parer des couleurs de l'âge avancé ; n'ayant pas encore pris son entier accroissement, il est un peu plus petit que le précédent, mais il est proportionné de même, et il a les mêmes singularités dans la conformation des grandes couvertures des ailes ; sa couleur pourpre est variée de cendré ; le dessous de la queue est couleur de rose ; les pennes caudales sont brunes, ainsi que ce qui paroît de celles des ailes ; celles-ci ont leur côté interne blanc, depuis l'origine de chaque penne jusqu'aux deux tiers de sa longueur ; et de plus, les moyennes ont le bord extérieur de cette couleur. Les teintes grises et pourprées ont valu à cet oiseau la dénomination de *gris pourpré* dans l'*Hist. nat. de Buffon*, et leur mélange, ainsi que les plumes des couvertures, qui sont en gouttière, plus courtes et moins colorées, indiquent très-bien un oiseau qui n'est pas encore parfait, comme l'a conjecturé Montbeillard.

Le pacapac, dans son premier âge (pl. 33 des *Ois. rares et nouv.*), est d'un gris cendré. Cette teinte prend un ton brun sur les parties supérieures, un ton clair sur le dessous du corps jusqu'au ventre, et devient blanche à l'extérieur des pennes de la queue ; le bec et les pieds sont grisâtres.

Cette espèce est voyageuse, paroît près des habitations aux mois de mars et de septembre, époques de la maturité des fruits, dont elle se nourrit. Elle se plaît au bord des rivières, se tient sur les grands arbres, niche sur les plus hautes branches, et ne fréquente guère l'intérieur des grands bois. On la trouve communément à Cayenne et dans la Guyane.

Le nom de pacapac est celui que lui donnent les naturels de la Guyane. Edwards l'a décrite sous celui de *pompadour*.

Le Cotinga a plumes soyeuses, *Ampelis maynana*, Lath., pl. 43. des *Oiseaux rares et nouveaux* de Levaillant. Il a environ sept pouces de longueur; la tête et le dessus du cou couverts de plumes étroites et longues, brunes à leur origine, et ensuite d'un bleu éclatant; la gorge d'un violet foncé; les plumes du dos, de la poitrine, du ventre et des flancs blanches à leur base, d'un violet pourpré dans le milieu, et terminées comme celles de la tête; les petites couvertures des ailes pareilles au dos; les grandes couvertures, les pennes et celles de la queue d'un brun noirâtre, et bordées de bleu à l'extérieur; les pieds noirs et le bec brun. La couleur bleue se change en bleu d'aigue-marine sous un certain aspect. On trouve ce *cotinga* dans le pays de Maynas.

Le Cotinga pourpré. *V.* Cotinga pacapac.

Le Cotinga quereiva, *Ampelis cayanna*, Lath., pl. 3, fig. 2 de ce *Dictionnaire*. Il est de la grosseur du *mauvis*, et il a huit pouces de longueur (les uns plus, les autres moins, car ces oiseaux varient dans leurs dimensions); une brillante teinte d'un bleu d'aigue-marine qui change de nuance selon la direction des rayons de la lumière, au point de paroître totalement verte, domine sur presque tout son plumage; mais elle ne colore que l'extrémité des plumes, qui sont en grande partie noires; cette dernière couleur perce à travers le bleu, et forme de petites mouchetures, surtout sur l'occiput, le derrière du cou et le dos, où les plumes se trouvent souvent écartées les unes des autres d'après leur conformation; il n'en est pas tout-à-fait de même de celles du dessous du corps, qui, étant plus larges à leur extrémité et se couchant plus volontiers les unes sur les autres, cachent totalement la teinte noire; une plaque d'un pourpre violet très-éclatant couvre plus ou moins la gorge et le devant du cou; les couvertures et les pennes des ailes, les pennes de la queue sont noires et frangées de couleur d'aigue-marine; cette frange est sur les deux côtés des pennes intermédiaires, et les plus extérieures en sont privées; le bec et les pieds sont noirs. Telles sont les couleurs du mâle lorsqu'il est dans son état parfait. Levaillant nous assure qu'il

n'est ainsi paré que dans le temps des amours, et que lorsque sa famille a pris l'essor, il ressemble tellement à la femelle, qu'il seroit très-difficile de l'en distinguer s'il n'étoit un peu plus gros. *Nota* que ces faits ne sont que des conjectures.

La femelle, pl. 30 *des Oiseaux rares et nouveaux*, est un peu plus petite que le mâle, et en diffère par ses couleurs. La tête, le dessus du cou et du corps, les scapulaires, les petites couvertures supérieures des ailes et celles de la queue sont d'un brun sombre teinté de verdâtre, plus foncé sur le croupion et les plumes qui recouvrent les pennes caudales; les couvertures des ailes roussâtres à l'extérieur; une frange verdâtre borde les pennes primaires, du reste elles sont noires; les secondaires sont bordées de même vers leur origine, et de roussâtre vers leur extrémité; un brun grisâtre nuancé de vert clair est répandu sur la gorge et les parties postérieures, mais il est plus foncé sur la poitrine; les pennes de la queue sont brunes et liserées de vert; le bec et les pieds sont noirâtres.

Le jeune mâle (pl. 28 du même ouvrage) avant la première mue, a, selon l'ornithologiste que je viens de citer, la gorge, le devant du cou, la poitrine et le ventre d'un brun clair; cette teinte est uniforme sur les deux premières parties, et chaque plume des dernières est bordée de roussâtre clair, ce qui les détache les unes des autres en forme d'écailles; le ventre et les couvertures du dessous de la queue sont généralement roussâtres et ondulés d'une teinte plus claire; le dessus de la tête et du corps, les couvertures des ailes et de la queue sont d'un brun foncé, et chaque plume est, vers la pointe, tachetée ou frangée d'un roux foible; les pennes ont leurs bords d'une teinte plus prononcée, sur un fond brun noirâtre; le bec et les pieds sont bruns. On doit penser, d'après cette description, que le passage de ces couleurs ternes aux couleurs éclatantes de l'âge avancé, doit offrir beaucoup de variétés plus ou moins belles; il doit en être de même lorsque le mâle passe de ses teintes brillantes au plumage commun de la femelle, si l'assertion de M. Levaillant est fondée. Ce quereiva, dans son jeune âge, a été, dit-il, méconnu par Buffon, qui l'a décrit et figuré sous le nom de *grive de Cayenne*, pl. enl., n.° 515. Telle est aussi l'opinion de Mauduyt (*Encyc. méthod.*), qui regarde cette grive comme un jeune d'une espèce de cotinga. Tous les deux n'ont pour base de leur conjecture que des observations faites sur des peaux desséchées ou sur des figures inexactes, comme est celle que je cite ci-dessus; mais Sonnini, qui a suivi cette grive dans ses mœurs, ses habitudes et ses amours, nous assure qu'elle n'est point une variété de sexe ni d'âge, que c'est une espèce distincte, très-connue des Créoles de Cayenne, et à la-

quelle ils ont appliqué un nom particulier d'après son cri.

Si l'on en croit M. Levaillant, la TERSINE (*Ampelis tersa*), est le quereiva dans son moyen âge (cette opinion a été adoptée par M. Cuvier, qui le donne pour une variété du même dans son *Règne animal*); cependant si l'on compare les descriptions de ces deux oiseaux, elles présentent des différences qui ne permettent pas une pareille réunion. En effet, à quelque âge que ce soit, le quereiva n'a pas, comme la tersine, la tête et le haut du dos noirs; la gorge et la poitrine d'un blanc clair; le ventre d'un blanc jaunâtre et les flancs d'une teinte plus foncée. La *tersine* me paroît plutôt faire partie d'une espèce, dont il sera question sous ce nom.

M. Levaillant présente encore le COTINGA TACHETÉ (*Ampelis variegata*, Gm., Lath.), ainsi que M. Cuvier, sous cette dénomination latine, comme un jeune *quereiva* dans son moyen âge, ou comme une variété; je suis loin de me ranger de leur opinion, car le *quereiva* et le *cotinga tacheté* diffèrent tellement, qu'on n'aperçoit pas entre eux le plus petit rapport. Au reste, il suffit de dire que le dernier a des caroncules sur la gorge, qui ne se trouvent jamais chez le premier, à quelque âge que ce soit, et que ce *cotinga tacheté* n'est autre qu'un jeune mâle de l'espèce de l'*averano*, lequel commence à prendre les attributs qui distinguent l'adulte mâle. *V.* COTINGA AVERANO.

Le COTINGA ROUGE DE CAYENNE. *V.* COTINGA OUETTE.

Le COTINGA TACHETÉ est un jeune ou une femelle de l'espèce du COTINGA AVERANO. *V.* ce mot. (V.)

COTINOS, de Théophraste. Quelques botanistes pensent que c'est une des variétés de l'olivier sauvage (*olea europea sylvestris.*). (LN.)

COTINUS, de Pline. C'est le COGGYGRIA du même, et le COCCYGRIA ou COCCONILEA, de Théophraste. Cette plante est notre fustet (*Rhus cotinus*), dont Linnæus avoit fait le genre COTINUS, qu'il a réuni depuis au sumac. (LN.)

COTIQUE BLANC. Nom marchand d'un coquillage du genre porcelaine (*Cypræa annulus.*). (DESM.)

COTO. Nom espagnol du CHABOT. (DESM.)

COTOGNIA MARINA, de Plancus, ou *coing marin*. C'est l'*alcyonium cotoneum*, de Pallas, ou *alcyon pyramidal* de Lamouroux. (DESM.)

COTOGNO, COTOGNA, CODOGNO (Venise), CODOGN (Brescia). Différens noms italiens du COGNASSIER. (LN.)

COTON. Nom qu'on donne, à Nice, à la COCHENILLE DE L'OLIVIER. (B.)

COTON EN ARBRE. Nom vulgaire des FROMAGERS. (B.)

COTON. Filamens qui entourent la graine du cotonnier, et qui sont l'objet d'un commerce de grande importance.

Thompson nous a appris que le coton, traité avec l'acide nitrique, donnoit de l'acide oxalique. *V.* à l'article COTONNIER. (B.)

COTONEA. Nom latin et portugais du COGNASSIER. (LN.)

COTONEASTER (*Cognassier sauvage.*) Gessner, et beaucoup de botanistes après lui, ont donné ce nom à quelques arbrisseaux qui sont des espèces de néfliers (*mespilus cotoneaster* et *chamœ mespilus.*). (LN.)

COTONNEUX. Famille de champignons, établie par Paulet, dans le genre des AGARICS de Linnæus. Elle se distingue par un chapeau velouté ou cotonneux. On en compte trois espèces, savoir :

Le COTONNEUX TORS, A FEUILLETS BLEUS, qui a le pédicule tors, le chapeau fauve-clair en dessus, et bleu en-dessous. Il croît dans les bois des environs de Paris, et est figuré pl. 101 du *Traité des champignons*, de Paulet. On l'a donné sans inconvénient à un chien; mêlé dans sa pâtée.

Le COTONNEUX TORS, A FEUILLETS ROUX. Il a la tige torse, et le chapeau fauve-clair en-dessous; il est plus petit que le précédent, et ses lames sont rousses. On le regarde comme non dangereux.

Le COTONNEUX RETROUSSÉ. Il est encore plus petit que le premier, mais son pédicule est plus long et n'est point tors. Du reste, il lui ressemble pour les couleurs et les qualités. (B.)

COTONNIER, *Gossypium*, Linn. (*monadelphie polyandrie*). Dans les immenses productions du règne végétal, il n'en est pas une, peut-être, que l'on puisse comparer au coton pour l'utilité. Un très-grand nombre d'arbres, d'arbrisseaux, et d'herbes surtout, sont consacrés à la nourriture de l'homme; mais il existe très-peu de plantes qui lui fournissent des matériaux pour se vêtir. Parmi celles-ci, on doit, sans aucun doute, placer le cotonnier au premier rang. Le CHANVRE et le LIN, qu'on cultive dans les parties froides et tempérées de l'Europe, procurent, il est vrai, de grandes ressources à ses habitans pour leur habillement et pour le service de plusieurs arts; mais l'écorce gommeuse de ces herbes exige, pour être transformée en fil, diverses préparations

longues et pénibles : tandis que le coton s'offre à l'habitant des Deux-Indes, comme tout préparé par les mains de la nature. La finesse du fil et l'éclatante blancheur de cette bourre soyeuse, invite l'homme de ces contrées à la cueillir, et sollicite ses soins pour la reproduction et la multiplication de l'arbrisseau charmant qui la donne. Aussi n'est-il point de plante dont la culture soit généralement plus répandue dans les quatre parties du monde, principalement en Asie et en Amérique. Elle a produit une multitude de variétés qui se sont plus ou moins perfectionnées suivant les climats, et auxquelles les cultivateurs des divers pays ont donné différens noms, à travers lesquels il est difficile de reconnoître les véritables espèces primitives.

Le cotonnier est un genre de la famille des MALVACÉES. Il a pour caractères: un calice double, l'extérieur à trois divisions profondes et grandes, l'intérieur plus petit et évasé; une corolle à cinq pétales; des étamines nombreuses, dont les filets, réunis en colonne par le bas, et libres supérieurement, portent des anthères réniformes; un ovaire supérieur, ovale ou arrondi; un style aussi long ou plus long que les étamines, couronné par trois ou quatre stigmates épais; une capsule de la grosseur d'un petit œuf, sphérique ou ovale, quelquefois pointue, à trois ou quatre valves, avec autant de loges, remplies de semences verdâtres ou noirâtres, lisses ou chagrinées adhérentes entre elles ou isolées, et entourées d'un duvet, ou blanc, ou jaunâtre, ou rougeâtre, plus ou moins long, fin et soyeux, connu sous le nom de coton. Lorsque ce duvet est mûr, il fait éclater les valves, et déborde alors de toutes parts la capsule qui le tenoit renfermé.

Les fleurs des cotonniers sont jaunâtres ou pourpres et axillaires. Leurs feuilles sont disposées alternativement sur les rameaux, ordinairement divisées en plusieurs lobes, quelquefois palmées ou laciniées. Dans quelques espèces, elles ont des glandes sur les principales nervures de leur surface inférieure.

Il est certain que le cotonnier se cultive de temps immémorial dans l'Asie méridionale et les îles qui en dépendent; que de là il est passé en Égypte et en Grèce; mais les opinions sont partagées sur la question de savoir s'il se trouvoit en Amérique au moment de sa découverte. Quoi qu'il en soit, il y est aujourd'hui aussi multiplié qu'en Asie, et il y prospère également bien. En général, cet arbrisseau croît naturellement dans les pays les plus chauds. Cependant on est parvenu à l'acclimater peu à peu à des latitudes dont la température, quoique assez chaude, n'égale pas celle de la zône torride.

Suivant les botanistes, les espèces de cotonniers sont en petit nombre. Lamarck n'en compte que douze ; savoir :

Le Cotonnier herbacé, Cotonnier annuel ou Cotonnier de Malte, *Gossypium herbaceum*, Linn., dont on voit la figure pl. B. 32 de ce Dictionnaire. Il croît en Chypre, dans les îles de Candie, de Sicile et de Malte; dans la Syrie et aux Indes ; on le cultive dans ces pays. En Europe il est annuel; mais dans quelques parties de l'Afrique, il est, dit-on, vivace et forme un arbrisseau; il réussit au Midi de la France, dans les années où l'automne est sec et chaud. Cette espèce est élevée d'un pied et demi à deux pieds. Sa tige est dure, comme ligneuse, et velue dans sa partie supérieure ; elle se partage en courts rameaux garnis de feuilles à cinq lobes, arrondis vers leur milieu et pointus à leur extrémité. Ces feuilles ont sur le dos une glande verdâtre, peu remarquable; elles sont douces au toucher, et soutenues par d'assez longs pétioles, au-dessous desquels se trouvent deux stipules ordinairement lancéolées et un peu arquées. Les pédoncules naissent aux aiselles des feuilles, et chacun d'eux porte une fleur jaunâtre, dont le calice extérieur est fortement denté : ce cotonnier fleurit et fructifie dans les serres du Muséum de Paris.

Le Cotonnier velu, *Gossypium hirsutum*, Linn. On le trouve dans les pays chauds de l'Amérique. Il diffère du précédent par son calice extérieur, qui est entier ou peu denté, par ses fleurs d'un pourpre pâle, par la grosseur de ses capsules, et par l'abondance, la finesse et la beauté de son coton, fort estimé dans le commerce. Il est annuel ou bisannuel, et la couleur de sa semence est verte.

Le Cotonnier des Barbades, *Gossypium barbadense*, Linn. C'est un arbrisseau de cinq à six pieds de hauteur, qu'on croit originaire d'Amérique, dont la tige et les branches sont unies; les feuilles à trois lobes, et les fleurs assez semblables à celles du *cotonnier herbacé*, mais plus grandes et d'un jaune plus foncé. Le fruit est aussi plus gros, et renferme une plus grande quantité de coton. La semence en est noire.

Le Cotonnier des Indes, *Gossypium indicum*, Lam. Cette espèce, qui s'élève à dix ou douze pieds, et dont la tige subsiste pendant quelques années, se distingue des précédentes par ses feuilles communément à trois lobes non arrondis, par ses fleurs jaunâtres, munies à leur base d'une tache d'un pourpre brun, et par la forme de ses capsules, qui sont ovales-coniques et pointues ; elles contiennent des graines noirâtres, entourées d'un coton très-blanc qui y adhère fortement. Ce cotonnier est abondamment cultivé aux Indes

orientales, où il croît naturellement dans les lieux humides.

Le COTONNIER EN ARBRE, *Gossypium arboreum*, Linn. Malgré le nom que porte celui-ci, ce n'est qu'un grand arbrisseau, haut de dix à quinze pieds, dont les rameaux sont glabres, excepté à leur sommet; les feuilles pétiolées, à cinq lobes, lancéolées et digitées, et les fleurs totalement colorées d'un rouge-brun, avec les trois folioles de leur calice extérieur entières ou quelquefois terminées par trois dents. Son fruit donne un coton blanc fort abondant et d'une excellente qualité. Cet arbrisseau croît dans l'Égypte, l'Arabie, dans l'Inde, et même dans l'île de Célèbes, ainsi que le suivant.

Le COTONNIER A FEUILLES DE VIGNE, *Gossypium vitifolium*, Lam. On le cultive à l'Ile-de-France. Ses fleurs sont grandes, jaunâtres, tachées de pourpre à leur base, avec un calice extérieur profondément divisé en découpures longues et aiguës. On le reconnoît d'ailleurs à ses feuilles palmées, à lobes ovales-lancéolés, très-pointues, et munies en dessous d'une glande sur une de leurs nervures.

Le COTONNIER A TROIS POINTES, *Gossypium tricuspidatum*, Lam. On lui a donné ce nom, parce que ses feuilles supérieures sont divisées à leur sommet en trois angles écartés ou trois lobes courts et pointus; les inférieures sont entières. Ses fleurs sont quelquefois tout à fait blanchâtres, et communément d'un blanc de soufre avec une teinte rose ou purpurine; elles ont des pédoncules velus et un calice extérieur profondément découpé. Les capsules sont courtes, ovoïdes, pointues; elles contiennent un coton doux et très-blanc, mais fort adhérent aux graines. Ce cotonnier, qu'on croit originaire des pays chauds de l'Amérique, est cultivé au Muséum de Paris.

Le COTONNIER GLABRE, *Gossypium glabrum*, Lam. C'est un arbrisseau de quatre à cinq pieds de hauteur. Il offre souvent des variétés qui semblent le rapprocher du cotonnier des Barbades; dans quelques-unes, ses feuilles ont trois glandes; dans d'autres, on n'en remarque que deux ou une seule. Ce qui distingue surtout ce cotonnier des espèces ci-dessus, c'est qu'il est glabre et que ses rameaux et ses pétioles sont chargés de points noirs tuberculeux qui les rendent rudes au toucher. Le vert de ses feuilles est foncé; les inférieures sont ovales et entières, toutes les autres profondément divisées en trois lobes pointus. (1)

---

(1) Il y a tout lieu de croire que ces espèces ne sont que des variétés, et on ne doit pas s'arrêter aux grandes différences qu'elles présentent, quand on considère le peu de rapports qui existent entre nos variétés de poires, de pommes, de choux, de laitues, etc. (*Note de* M. Bosc.)

Les variétés de cotonniers sont très-nombreuses. M. de Rohr en compte trente-quatre. Les observations de ce naturaliste méritent d'autant plus de confiance, qu'il a résidé vingt années de suite en Amérique; que, pendant ce temps, il a cultivé chez lui, à Sainte-Croix, tous les cotonniers dont il a pu se procurer la graine, et qu'il a parcouru, par ordre et aux frais du gouvernement danois, toutes les îles et les possessions de Terre-ferme espagnoles, hollandaises et françaises, où l'on s'occupe de la culture du coton.

Son expérience lui a appris que les caractères tirés des fleurs et des feuilles, ne suffisent pas pour distinguer les espèces bien prononcées des simples variétés. « La figure des feuilles, dit-il, les glandes que l'on observe à leur surface inférieure, et même les stipules, varient infiniment. » Les caractères pris des semences sont, selon lui, les plus constans dans les cotonniers, et en même temps les plus faciles à saisir. Il les propose, par cette raison, comme les seuls qui doivent fixer l'attention des planteurs et des négocians qu'il a eu spécialement en vue dans son travail. Les planteurs seront, d'après cette méthode, moins embarrassés sur le choix des espèces qu'ils veulent cultiver, et qui conviennent de préférence au sol et à l'exposition de leur plantation; et les négocians seront toujours assurés de recevoir l'espèce de coton qu'ils demandent, en en faisant parvenir la graine dans les Colonies; chose d'autant plus aisée, que les cotons du commerce, quelque bien épluchés qu'ils paroissent, en renferment toujours quelques-unes. On pourroit croire peut-être que les négocians feroient beaucoup mieux d'envoyer au planteur un échantillon du coton qu'ils veulent avoir; cette précaution seroit insuffisante. Il y a plusieurs espèces de coton qui se ressemblent beaucoup au premier aspect, et sur lesquels ni la vue ni le toucher ne peuvent faire reconnoître des différences, qui pourtant sont aisément aperçues dès qu'on les file.

Il importe au planteur, pour d'autres considérations, de bien connoître les différentes espèces qu'il cultive. Les cotonniers varient beaucoup dans leur rapport; il y en a qui rapportent toute l'année; d'autres donnent deux récoltes par an; plusieurs n'en donnent qu'une. Il y a des espèces qui portent un coton de la plus belle qualité : mais la capsule qui renferme cette bourre précieuse se détache trop vite, et tombe avant qu'elle soit mûre. Sur d'autres cotonniers, le coton se salit et perd sa couleur blanche avant sa maturité.

La quantité de coton que les diverses espèces donnent à chaque récolte, et la couleur du coton, sont encore des objets

qui intéressent le planteur. Plusieurs cotonniers, par la hauteur et l'étalage de leurs branches, promettent une récolte assez abondante, et ne produisent souvent qu'une demi-once de coton par an; tandis que d'autres, d'une apparence moins imposante, rapportent jusqu'à sept onces de coton épluché. Quant à la couleur, on sait qu'il y a des cotons d'un très-beau blanc de neige lustré, d'autres d'un blanc de lait ou d'un blanc sale : il y a encore des cotons tirant sur le roux, et même sur le brun, dont plusieurs sont d'excellente qualité. Une des premières qualités d'un bon coton, est qu'il se détache facilement de sa semence. Le temps employé pour séparer une livre de coton de ses graines, en fixe souvent le prix.

M. de Rohr distingue dans la graine du coton, la partie supérieure ou la pointe, et la partie arrondie opposée à la pointe, qu'il appelle la *base*. Il nomme *suture* l'arête saillante qui s'étend depuis la pointe jusqu'à la base, et *crochet*, l'extrémité de cette suture qui se termine en pointe élevée. Tout le reste de la semence est la surface.

Dans quelques cotonniers, la surface de la semence est rude comme du chagrin, et toujours d'un noir obscur; dans d'autres elle est très-unie et d'un brun-noir, à travers lequel on distingue de petites veines noires. Plusieurs espèces ont la surface de leurs graines légèrement garnie d'un poil très-court et rare, qui laisse apercevoir la couleur de l'écorce, mais pas aussi bien les petites veines; d'autres l'ont entièrement couverte ou de poil ou d'un duvet très-serré, souvent de tous les deux, lesquels masquent la couleur de l'écorce.

Le même auteur appelle *duvet* une chevelure touffue, très-courte et crépue, de grosseur égale dans toute sa longueur, d'une couleur rouille de fer, et qui ne perd point son crépu en la tordant entre les doigts. La chevelure duveteuse est également composée de petites fibres courtes et crépues, mais si peu rapprochées, qu'on peut aisément les compter. Sur la surface de quelques semences, on aperçoit des taches duveteuses, dont le duvet est court et serré; ces taches ne se rencontrent jamais ni le long de la suture ni près de la pointe. Le nom de poils est donné aux fibres plus minces vers la pointe, plus grosses à la base, qui, ayant été pressées avec les doigts, reprennent leur première figure. Le velu qui entoure ordinairement les semences, se nomme *feutre*: il est plus ou moins garni de poils, plus ou moins serré ou rare. On doit entendre par la partie nue de la semence, celle qui n'est garnie ni de duvet, ni de feutre, ni de poils.

Les parties qui viennent d'être décrites, sont des caractères essentiels de la semence du cotonnier; car elles sub-

sistent après que le coton en a été enlevé, et on ne peut pas les emporter avec un couteau, sans entamer la surface même de la semence. La quantité, la figure, la position et la proportion de ces parties, dans leur état naturel, sont invariables.

Le côté de la semence où se trouve la suture, est la *face antérieure ;* le côté opposé, la *face postérieure.*

Les espèces et variétés de cotonniers reconnues par ce savant cultivateur, sont les suivantes. Les bornes de ce Dictionnaire ne me permettant pas de les décrire, je me contente de les nommer.

Il en forme quatre sections. Dans la première, qui comprend les cotonniers dont la semence est rude et noire, on trouve le COTONNIER SAUVAGE, le COTONNIER VERT COURONNE, le COTONNIER A PETITS FLOCONS, le COTONNIER SOREL VERT, le COTONNIER SOREL ROUGE, le COTONNIER BARBE POINTUE, le COTONNIER BARBE CROCHUE, le COTONNIER ANNUEL, le COTONNIER A GROS FLOCONS, le COTONNIER DE LA GUYANE et le COTONNIER DU BRÉSIL.

La seconde section, comprenant les cotonniers dont la semence est d'un brun obscur, à surface lisse veinée, présente le COTONNIER INDIEN, le COTONNIER DE SIAM BRUN LISSE, le COTONNIER DE L'ILE SAINT-THOMAS, le COTONNIER AUX CAYES, le COTONNIER DE SIAM BRUN COURONNÉ, les COTONNIERS DE CARTHAGÈNE A PETITS FLOCONS ET A GROS FLOCONS, le COTONNIER DE SIAM BLANC.

Les cotonniers de la troisième section sont ceux dont la semence présente une surface parsemée de poils très-courts, de façon que l'on peut aisément distinguer la couleur de l'écorce ; les veines se distinguent moins bien. Il y en a trois : le COTONNIER DE CURAÇAO, le COTONNIER COURONNÉ DE SAINT-DOMINGUE et le COTONNIER SARMENTEUX.

Enfin, dans la quatrième et dernière section, se trouvent les cotonniers dont la surface de la semence est en partie ou en entier garnie d'un feutre, ou bien de poils épais, au point qu'on ne peut plus distinguer la couleur de l'écorce. Ces cotonniers sont : le COTONNIER A TACHE LISSE, le COTONNIER DE SIAM BRUNÂTRE VELU, le COTONNIER MOUSSELINE, le COTONNIER A FEUILLES ROUGES, le COTONNIER RELIGIEUX, le COTONNIER DE PORTO-RICCO.

Les variétés de cotonniers qu'on vient de nommer, ont toutes été élevées dans la plantation de M. de Rohr, à Sainte-Croix, et pendant plusieurs années. Ce naturaliste propose aux amateurs de chercher à se procurer des espèces hybrides, par la fécondation artificielle. Il conseille de choisir,

pour ces essais, des cotonniers dont les capsules soient petites et le coton fin ; de marier, par exemple, la fleur mâle du cotonnier de Curaçao avec les fleurs femelles du cotonnier de Carthagène à gros flocons. On obtiendroit vraisemblablement, dit-il, une nouvelle variété dont les capsules auroient la grosseur de celles de ce dernier cotonnier, sans avoir la caducité des capsules du cotonnier de Curaçao. Mais comme ces deux espèces ne donnent qu'une récolte par an, il faudroit s'occuper d'opérer cette fécondation avec une des espèces qui donnent régulièrement deux récoltes chaque année, telles que le sorel rouge, le Siam blanc, ou d'autres. Ce que M. de Rohr propose, est fondé en partie sur les expériences qu'il a faites lui-même. Il a mêlé les fleurs mâles et femelles du cotonnier indien et du cotonnier du Brésil ; il en est résulté une variété qui a le grand avantage pour le planteur d'offrir un branchage très-serré, et qui pourtant surpasse en hauteur et en force les deux espèces qui lui avoient donné naissance. Peut-être, ajoute ce naturaliste, obtiendroit-on un jour, après un grand nombre d'expériences de cette nature, des variétés de cotonniers sans semences, semblables à cet égard à quelques variétés de certains fruits.

Avant la découverte de l'Amérique, tout le coton qui se consommoit en Europe, venoit des Grandes-Indes, de la Perse, de l'Asie mineure et peut-être aussi de l'Arabie et de l'Égypte. Aujourd'hui le cotonnier est cultivé dans les quatre parties du monde. Sa culture est pour beaucoup de pays un objet de la plus grande importance. Elle fournit au commerce une denrée de la première valeur. Elle fait une des richesses de nos colonies. Comme dans les diverses contrées où cette plante précieuse est confiée aux soins de l'homme, on suit, pour l'élever, différentes méthodes ordinairement appropriées au climat, je pense qu'il est essentiel de faire connoître au lecteur celles qui sont les plus accréditées. Par cette raison, je diviserai la culture du cotonnier en culture d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, après avoir fait sur cet arbre ou arbrisseau des observations générales, propres à guider ceux qui le cultivent, dans quelque pays que ce soit.

La semence du cotonnier conserve la propriété de germer pendant deux ans, quoiqu'une grande partie des graines de coton de l'Amérique la perdent au bout de quelques mois, plusieurs même au bout de quelques jours. Cette semence ayant une écorce très-dure, a besoin d'être humectée avant d'être semée. Elle lève après trois, quatre, cinq ou sept jours, selon l'espèce. Une légère pluie hâte sa germination ; mais

une pluie trop longue la fait bientôt périr. Si, lorsqu'il pleut, elle ne lève pas dans l'espace de sept jours, on peut être assuré qu'elle est pourie. Sans pluie, elle peut se conserver en terre plusieurs mois. Ses parties huileuses, sa forte écorce et un ou quelques pouces de terre, la garantissent alors suffisamment contre l'impression de la chaleur.

La racine du cotonnier est naturellement pivotante, avec des branches latérales ; lorsqu'elle s'enfonce en droite ligne en terre, le tronc prend la figure d'un arbre. Quand elle rencontre des pierres ou une terre trop dure, au lieu de pivoter, elle pousse alors beaucoup de chevelu, et croît horizontalement : dans ce dernier cas, le tronc ne s'élève qu'en arbuste.

Le rapport d'un cotonnier est toujours en proportion de la position et direction de ses racines. Plus elles seront obligées de s'éloigner de la ligne perpendiculaire, moins la récolte de l'arbrisseau sera abondante ; il produira au contraire davantage, si sa racine principale peut s'enfoncer profondément, et l'arbre se conservera pendant plusieurs années, surtout si on a la précaution de couper le tronc près de terre la première année.

Tous les terrains peuvent convenir à la culture du cotonnier, excepté ceux qui manquent d'air, ou qui sont trop élevés, trop humides ou froids. Le cotonnier de Malte vient dans un sol aride et sablonneux sur les bords de la mer. Son voisinage est en général favorable à la croissance de ces arbrisseaux. Les récoltes des cotonniers plantés dans l'intérieur de la Guyane sont toujours moins abondantes que celles des plantations près de la mer.

Les branches du cotonnier sortent du tronc d'une manière éparse, en ne s'éloignant que de peu de pouces les unes des autres ; elles diffèrent en grosseur ; les plus petites ne portent point de fruit, et périssent ordinairement la seconde année, ainsi que les moyennes qui portent peu. Les fortes branches acquièrent une longueur de cinq, six et plus de sept pieds ; les inférieures sont toujours les plus longues et les plus fortes ; à mesure qu'elles approchent de la cime, elles deviennent plus courbes et plus serrées. Ces branches portent ordinairement un grand nombre de fruits, et c'est toujours la cime ou le sommet de l'arbre qui en fournit la plus grande quantité.

Après la première récolte d'un cotonnier, les extrémités de ses branches se dessèchent, depuis l'endroit où elles étoient chargées de fruit. L'année suivante, il sort de ce même endroit de nouvelles branches.

En général, les cotonniers qui ont fructifié pendant plu-

sieurs années dans le même terrain, perdent insensiblement leur faculté productive, de manière qu'ils ne portent à la fin presque plus de coton. Il faut renouveler de temps en temps la graine et le sol.

On cultive le cotonnier en Europe, ou en grand, ou comme objet de curiosité dans des jardins de botanique. A l'exception du cotonnier herbacé, toutes les autres espèces sont très-délicates, et ne peuvent être élevées que sur des couches ou dans des serres chaudes; et comme elles sont vivaces, et que plusieurs arrivent à une assez grande hauteur, il faut, pour les conserver en hiver, les tenir pendant cette saison dans un lieu tempéré et assez spacieux. Malgré ces soins, les cotonniers qui sont parvenus à une certaine élévation dans le cours de l'été, périssent souvent le premier hiver. L'herbacé est celui de tous qui craint le moins le froid; il demande pourtant à en être garanti jusqu'à un certain point. On le sème dans de grands pots au mois d'avril, et on le transporte ensuite sous des châssis, où on le laisse jusqu'à ce que la saison permette de l'exposer à l'air libre. Il faut avoir soin de l'arroser de temps en temps, mais toujours médiocrement; trop d'humidité lui est nuisible. Il fleurit en juillet, et donne des fruits mûrs en septembre.

Les contrées de l'Europe où on cultive en grand le cotonnier herbacé, sont l'île de Malte, la Sicile, une partie de la Calabre, et quelques îles de l'Archipel.

Dans ces dernières années, il a été fait de nombreux essais pour introduire sa culture dans le midi de la France. Ces essais ont donné lieu à des observations d'un très-grand intérêt pour la science, et qu'il est à regretter qu'on ne puisse consigner ici; mais leur résultat a été, qu'on ne doit plus espérer d'établir cette culture d'une manière profitable, à raison de l'inconstance des saisons et de l'époque trop tardive de sa floraison.

Quoi qu'il en soit, voici un aperçu de la culture qui lui convient le mieux.

Le cotonnier herbacé croît dans tout terrain, même pierreux. Il vient plus abondant dans les terres fortes, mais donne plus certainement des produits dans celles qui sont sèches et chaudes; la meilleure est celle qui n'est ni trop humide, ni trop sèche. Elle doit être labourée, nettoyée et unie au râteau. On sème trois ou quatre graines ensemble à deux ou trois pouces de profondeur, et à trois pieds de distance; on passe le râteau pour recouvrir.

A quatre pouces de hauteur, on éclaircit les jeunes plantes en conservant les plus vigoureuses qu'on raffermit en terre avec le pied. A huit pouces, on les châtre en coupant le haut

de la tige, pour leur donner plus de force et leur faire pousser des branches latérales. On sarcle alors, et l'on nettoye. Si la saison est chaude ou la contrée sèche, on arrose quelquefois.

Le cotonnier fleurit quand il a acquis sa croissance. En peu de temps, les gousses se forment et grossissent jusqu'à la mi-septembre. A la fin de ce mois, elles commencent à mûrir; de vertes elles deviennent jaunâtres, puis elles s'ouvrent. C'est le moment de les cueillir. On les cueille ordinairement le matin, afin que la rosée, humectant les feuilles qui commencent à se dessécher, les empêche de se briser pendant la cueillette des gousses, et de se mêler au coton, ce qui augmenteroit la difficulté de le carder. Cette récolte commence dès les premiers jours d'octobre. Le coton est recueilli dans des sacs, porté au logis, retiré aussitôt de son enveloppe, puis posé sur des draps au soleil, ou, s'il ne luit pas, dans un endroit sec, jusqu'à ce qu'il soit en état d'être emmagasiné.

Lorsque les mauvais temps arrivent, on enlève promptement le reste des gousses, quoiqu'elles ne soient pas entièrement mûres; on les met dans un four à une chaleur modérée, pour qu'elles sèchent et qu'elles s'ouvrent. Le coton n'en est jamais de si bonne qualité que celui qui mûrit naturellement; aussi faut-il le travailler et conserver séparément. La graine de ces fruits tardifs n'est point propre pour la semence; mais elle sert, ainsi que l'excédant de la bonne, à la nourriture des bêtes à cornes qui la mangent avec plaisir; l'hiver, on peut séparer la graine du duvet.

Le cotonnier herbacé peut être naturalisé non-seulement dans la France méridionale, mais dans des pays plus froids. On s'en convaincra en lisant (*Feuille du Cultivateur*, tome 1, p. 193) l'analyse des expériences faites en Saxe, par Fleischmann, jardinier de la cour, dans les années 1778, 1779, 1780 et 1781; il est parvenu à y élever à l'air libre des cotonniers que le froid de deux hivers n'a point détruits, et dont quelques-uns ont donné du véritable bois après le second hiver.

Cette espèce de cotonnier réussit à merveille en Sicile, en Calabre et à l'île de Malte. Dans ces trois pays on la cultive à peu près de la même manière.

A Malte, la culture du coton est depuis long-temps une des branches les plus considérables de l'agriculture de ce pays. Mais comme tous les endroits de cette île n'y sont pas propres, on ne voit le cotonnier que dans les lieux les mieux garnis de terre végétale.

Les dames maltaises se font un amusement d'éplucher le

coton, et les Maltais sont fort adroits dans l'art de le filer, et de l'employer en différens genres de bonneterie ; il paroît même qu'ils achètent du coton dans les îles de l'Archipel, sur lequel ils gagnent ainsi la main-d'œuvre. Depuis quelques années leur filature a fait d'étonnans progrès, dus, en partie, aux ouvriers indiens que le bailli de Suffren a amenés de la côte de Malabar à Malte.

En Calabre, dans les cantons qui avoisinent la ville de Lecce, à Otranto, Gallipoli, et plus avant dans le pays, les champs destinés à la culture du cotonnier sont labourés à la charrue deux fois, en janvier et avril. La graine se sème en mai, et le fruit se cueille en septembre et octobre. La plus grande partie du coton récolté en Calabre s'exporte ou filé, ou arrangé de différentes manières. A Lecce, on fabrique des toiles de coton, des mousselines ordinaires, et dans plusieurs autres villes, beaucoup de bas et de couvertures.

Ce n'est que depuis quelques années qu'on s'occupe, en Espagne, de la culture du cotonnier. Dans le royaume de Valence, plusieurs particuliers en ont ensemencé des champs entiers, et en 1783 on évaluoit à quatre cents quintaux le coton qui y étoit récolté. Selon Ortéga, le cotonnier cultivé en Espagne, est le *gossypium arboreum* de Linnæus. (*Voyez*-en la description au commencement de cet article.) Sa graine, dit cet auteur, se sème en mars ; pour qu'elle lève plus promptement, on la fait tremper auparavant dans l'eau pendant vingt-quatre heures. On a soin d'arroser les jeunes pieds, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à une certaine hauteur. Dès qu'ils commencent à se fortifier, ils peuvent se passer de tout arrosement, même dans un sol sec et sablonneux. Ils sont alors rafraîchis par les rosées abondantes dont jouit le royaume de Valence, situé le long de la Méditerranée. Ce cotonnier donne deux récoltes, l'une en juillet, l'autre en septembre. Lorsqu'il se trouve dans un bon terrain, et à l'abri des vents froids, surtout quand on rechausse la terre autour de la partie inférieure de son tronc, il se conserve pendant quatre ans, et les arbres ainsi traités produisent plus de coton que ceux qu'on plante tous les ans. On taille, en Espagne, les cotonniers à peu près comme la vigne, en emportant tout le bois superflu, et en ne laissant que le productif. La première année, un arbre ne produit qu'une cinquantaine de coques, la seconde à peu près deux cents, la troisième six cents et même davantage : la quatrième année il commence à perdre de sa vigueur, et il ne produit alors que peu de coton, et d'une qualité inférieure à celui des premières années. Les cotonniers d'Espagne ont la hauteur d'un homme. Dans quelques cantons maritimes, on a commencé à culti-

ver le cotonnier herbacé; mais cette culture ne paroît pas faire de grands progrès.

Nous n'avons pas de notions détaillées et bien exactes sur la manière dont les cotonniers sont élevés et multipliés en Asie. La plupart des voyageurs ne nous ont rien laissé de satisfaisant sur cet objet. La Chine, les Grandes-Indes, l'empire du Mogol, le royaume de Siam, le Pégu, le Bengale, produisent encore aujourd'hui des quantités immenses de coton, dont une partie est exportée ou en soie ou filée, ou convertie en différentes étoffes qui, par leur tissu, leur finesse et leur blancheur, font l'admiration des Européens; et les auteurs de l'Histoire naturelle de ces belles contrées ne se sont pas donné la peine de nous instruire à fond des méthodes qu'on y suit dans la culture et la manipulation du coton. Voici l'extrait du petit nombre d'observations de quelques-uns d'eux.

Dans l'île de Sumatra, dit Marsden (*Hist. de Sumatra*, vol. 1, pag. 241), on cultive deux espèces de coton, l'annuel ou l'herbacé, et le cotonnier en arbre. Le coton fourni par l'une ou l'autre espèce, paroît être d'une excellente qualité, et pourroit, avec des encouragemens, être recueilli en assez grande quantité; mais les naturels n'en cultivent qu'autant qu'il leur en faut pour leurs propres manufactures.

Dans toute la Perse on cultive le cotonnier. « Il exige, dit Gmelin, un terrain gras. (*Voyez* le *Voyage dans plusieurs provinces de l'empire russe*, vol. 3, p. 47.) Dans quelques cantons de Masandaran, où le sol est maigre, on y supplée par du fumier. Les cotonniers sont plantés à un pied de distance et dans des champs sillonnés. Ils ont besoin, pour réussir, d'une pluie modérée; car on ne les arrête point, on ne les transplante pas non plus: on les sème en mai, et la récolte commence à la fin de septembre.

Cet arbrisseau croît également dans toute l'Arabie; mais nous ignorons s'il y est en culture réglée. En Syrie et dans la Palestine, sa culture paroît se borner aux usages domestiques. Dans l'Asie mineure et la Natolie, il est cultivé depuis très-long-temps par les Turcs, les Arméniens et les Grecs. Smyrne et Alep font un commerce considérable de coton. On en récolte beaucoup dans les plaines de Smyrne. Il ne vient guère, dit Flachat, ni sur les montagnes, ni dans les vallons; les terres fortes l'étouffent, et les sablonneuses n'ont point assez de substance. La manière dont on prépare la graine dans ce pays, a quelque chose de particulier. On l'enveloppe dans du coton; on étend ensuite ces petits ballons sur une aire; on les couvre d'un peu de terre, qu'on arrose;

on les roule dans les mains pour leur donner de la consistance. Le semeur les jette alors comme le blé, à poignée, mais en plus petite quantité, parce que les graines s'étoufferoient les unes les autres, si elles étoient trop pressées; et tout de suite on retourne les sillons de façon que la semence se trouve à un demi-pied de profondeur. La même terre ne peut porter deux années de suite du coton; on y substitue ou du blé ou de l'orge.

L'île de Chypre en produit beaucoup. « Le coton de Chypre, dit Mariti, voyageur italien, est regardé comme le plus beau du Levant; il est fort blanc, et les fils en sont longs et très-soyeux; aussi se vend-il en Europe à un prix élevé. Cependant tout celui qui est recueilli dans l'île n'est pas d'une égale bonté; il y a dans chaque récolte des qualités inférieures.

« On distingue, en Chypre, les cotonniers d'eau courante et les cotonniers de terres sèches. Les premiers se cultivent autour des villages où il y a de petites rivières ou des courans d'eau pour les arroser; le coton qu'ils produisent est infiniment plus beau que celui qui croît dans des endroits secs ou arrosés seulement par les eaux du ciel, et il est aussi d'une qualité supérieure. C'est en avril que les Cypriotes commencent à semer la graine de coton; ils pourroient s'en occuper de meilleure heure; mais, comme les jeunes plantes commenceroient alors à pousser dans le temps que les sauterelles ravagent annuellement l'île, ils retardent à dessein cette culture, qui n'a rien d'ailleurs de particulier.

Les différentes relations que nous avons sur l'Afrique, ne disent pas grand'chose de la culture du cotonnier dans cette vaste partie du monde. Cependant il paroît certain que cet arbrisseau y est cultivé non-seulement sur les côtes, mais même dans l'intérieur, puisque les caravanes qui, tous les ans viennent du sein de l'Afrique en Égypte, pour le commerce des esclaves et de la gomme, y apportent des étoffes de coton dont la couleur et la forme attestent l'origine africaine. Au Sénégal, à Sierra-Leone, et dans les comptoirs européens de la côte de Guinée, on voit souvent des échantillons de coton apportés aussi de l'intérieur du pays par ceux qui vont à la traite des nègres. Ce coton, quoique d'une blancheur éclatante et d'une grande douceur, est pourtant moins estimé par les noirs qu'un coton, semblable au siam jaune, mais d'une couleur plus dorée, qui se trouve dans le royaume de Dahomet, et dont l'exportation est prohibée sous les peines les plus rigoureuses. On ne connoît point le cotonnier qui produit ce beau coton.

On ne sauroit assurer que le cotonnier ait été autrefois cultivé en grand en Egypte ; on en tiroit, il est vrai, beaucoup de coton ; mais étoit-il une production du pays ? ou y étoit-il apporté de la Perse et de l'Inde par la mer Rouge ? Aujourd'hui on n'y élève que quelques cotonniers, plutôt pour l'usage domestique, que pour en faire une spéculation de commerce. Cette branche de culture est étrangère aux Barbaresques ; elle seroit pourtant convenable à leur climat. Mais ils paroissent se contenter de leurs belles laines, employées à leurs vêtemens, et dont ils font en outre un commerce considérable.

C'est particulièrement aux Antilles, à la Guyane, et dans la plus grande partie du Brésil, que cette culture est dans l'état le plus florissant. Les plaines, les mornes, les terrains secs et humides, sont à peu près également propres aux cotonniers : ils se plaisent surtout près des bords de la mer. Ils ne durent ordinairement que quatre, cinq ou six ans, au bout desquels il faut les renouveler ; sans quoi ils ne produisent qu'infiniment peu. On les plante ordinairement en quinconce. On prépare la terre dans des lieux abrités, autant qu'il est possible, des vents de nord et de nord-est. On fait des fosses dans lesquelles on met plusieurs graines ; un peu de pluie suffit pour les faire lever. Au bout de trois semaines ou un mois, on sarcle les jeunes plantes, et on arrache les superflues, en ne laissant dans chaque trou que deux ou trois tiges. Lorsqu'elles ont quatre ou cinq pieds, on les arrête pour contraindre la séve à se porter vers les branches latérales ; il faut même arrêter celles-ci, quand elles poussent des jets trop longs. Ces retranchemens, sagement exécutés, forcent les branches à se subdiviser ; c'est par ce moyen qu'on procure à cette plante toute la fécondité dont elle est susceptible.

Outre les sauterelles dont il a été parlé ci-dessus, le coton a encore d'autres ennemis parmi les insectes, qui varient selon les climats. Ainsi, à Saint-Domingue, ses jeunes fleurs sont dévorées par le Diable et le Diablotin, probablement du genre des Gribouris ; ses feuilles, développées par plusieurs espèces de chenilles. Ainsi sa racine est rongée par un ver blanc ; ses fleurs effannées par plusieurs sortes de punaises, etc.

Si la saison a été favorable, on peut commencer à récolter le coton sept ou huit mois après qu'il a été semé. Cette récolte dure trois mois. Dans quelques pays il y en a deux ; la première est toujours la plus abondante. En général, un planteur intelligent doit régler ses plantations de manière que le semis ait lieu dans un temps humide, pour le prompt

développement des germes, et que la récolte puisse se faire dans un mois chaud ; car le coton doit être recueilli sec et propre ; l'humidité le feroit fermenter, la graine germeroit. Quelquefois la négligence des nègres occasione la détérioration de cette denrée ; ils cueillent les capsules par poignées, et mêlent au coton des feuilles sèches qui le salissent : le moulin s'embarrasse de ces feuilles, et la qualité du coton est altérée. Pour le bien cueillir, un nègre ne doit se servir que de trois doigts, et éviter de casser les branches en les attirant à lui, ce qui feroit avorter les capsules encore vertes qui s'y trouvent. Un panier suffit pour ce travail ; il doit contenir cinquante livres de coton en graine, qu'on porte devant la maison du maître, et qu'on met sécher au soleil sur des draps ; après l'y avoir laissé exposé deux ou trois jours, on en fait le triage, et on le met en magasin. Les piliers ou poteaux qui soutiennent le magasin, sont garnis de godets de fer blanc, qui empêchent les rats d'y monter. Ces animaux sont extrêmement friands de la semence du cotonnier.

Pour séparer le coton de sa graine, on le fait passer entre deux rouleaux de bois, disposés horizontalement l'un au-dessus de l'autre, mus par une manivelle à pédale, comme le rouet, par un engrenage ; un volant est placé sur l'axe de la manivelle ; un contre-poids charge le rouleau supérieur. Il y a des moulins à deux et à quatre passes ; ils sont fort en usage à Cayenne. On a construit, il y a quelques années, à Sainte-Lucie, un grand moulin à coton, que l'eau met en jeu : elle tombe sur une grande roue perpendiculaire à l'horizon, qui fait mouvoir un cylindre de bois de quarante pieds de long et de vingt pieds de diamètre. Ce cylindre, dans sa rotation, fait rouler six, huit ou dix moulins semblables à celui que je viens de décrire, au moyen d'une corde dont il est entrelacé, et qui entrelace en même temps, d'une manière convenable, les petites roues de tous ces petits moulins. Cette machine, dont l'invention est due aux Anglais, ne coûte que sept à huit mille livres, lorsqu'on a un canal d'eau à sa disposition.

Pour l'emballage, on met le coton par nappe ou couche dans des sacs de forte toile : on se sert ordinairement, à Cayenne et dans nos autres colonies, de celle de Vitré, qui a trois pieds dix pouces de large ; on la coud bien ; un nègre entre dans le sac, suspendu en l'air par des traverses attachées à des poteaux ; il foule avec les pieds le coton qu'on lui donne peu à peu : plus il est pressé, moins il souffre d'avarie dans le transport. Afin qu'il ne remonte pas pendant l'emballage, on entretient le sac mouillé à l'extérieur ; quand il est plein, on en coud l'ouverture. Les balles sont de deux,

quatre ou six cents livres. Une balle bien faite doit contenir autant de quintaux de coton qu'on a employé d'aunes de toile. En cet état, cette denrée est propre pour le commerce, et peut être transportée. Il faut avoir soin de laisser au sac deux oreilles pleines de coton, afin de pouvoir le remuer facilement lorsqu'il est rempli : on doit aussi, quand on l'emplit, frapper la balle en dehors pour mieux l'arrondir.

L'usage de mouiller le sac pendant l'emballage du coton, pour en assujettir la compression et pour en réunir une plus grande quantité sous un moindre volume, est assurément contraire au parfait développement de ses parties sur la carde; et, quelque séparé et bien épluché qu'il puisse être, il résiste, se brise, et souffre un déchet plus considérable. Mais plus de balles augmenteroient les frais de l'emballage; de plus grosses balles rendroient l'arimage plus difficile.

Avant la guerre de 1755, les Hollandais nous fournissoient du coton de Berbice, l'un de leurs établissemens en Amérique; il étoit en petites balles du poids de cent trente à cent cinquante livres, rangé avec propreté, sans être très-serré dans la balle; aussi se travailloit-il avec beaucoup de facilité, et supportoit-il très-peu de déchet : ce fut par ces seuls soins qu'il eut plus de mérite, et qu'il fut préféré aux cotons de nos îles.

Après la récolte, on coupe les cotonniers au pied dans un temps de pluie, et la souche donne des fruits plus promptement et en plus grande quantité que les jeunes plantes. Dans certaines parties de l'Amérique, on ne fait cette opération que tous les deux ou trois ans. La culture de ces arbrisseaux est, dans nos colonies, celle de toutes qui est la plus facile, et qui exige le moins de bras et de dépenses : aussi c'est par elle ou par la culture du café, que les nouveaux habitans commencent. Un seul nègre est en état de cultiver un carreau de terre (environ trois arpens mesure de Paris) planté en coton; et cette surface, dans les excellens fonds, peut donner jusqu'à douze cents livres pesant de cette denrée, qui, vendue à raison de 200 livres tournois le quintal, offre un revenu de 2400 livres. Je présente le maximum du produit; il est rare qu'il puisse être évalué à ce taux. Il doit dépendre nécessairement de quatre choses : de la qualité de la terre, de l'espèce de cotonnier qu'elle porte, de la méthode de culture qu'on suit, et du prix marchand du coton. En général, dans les temps ordinaires, on ne doit compter que sur cinq à six cents livres de coton par carreau, même dans les bonnes années.

On admire la finesse et la beauté des étoffes et des toiles de

coton qui nous viennent des Indes. Tout le monde connoît les superbes mousselines que les Européens apportent de ce pays, et avec lesquelles celles qu'ils fabriquent chez eux ne peuvent point rivaliser ; mais on ne sait pas trop de quelle manière les Indiens préparent et filent leurs cotons. Il est étonnant que jusqu'à ce jour on n'ait rien écrit de précis et de détaillé sur cet objet. Cependant les Anglais, qui possèdent depuis long-temps un vaste territoire dans le Bengale, sont à portée de voir les manufactures indiennes. Est-il vraisemblable qu'ils aient négligé d'en suivre et d'en observer les procédés? Pourquoi donc trouve-t-on dans leurs livres, ainsi que dans les nôtres, si peu de notions exactes sur cette branche importante de l'industrie asiatique ?

Les Indiens, disent les auteurs des *Lettres édifiantes* (*V.* la lettre 22), après avoir passé le coton au moulin, l'étendent sur une natte et le battent pendant quelque temps avec des baguettes; puis avec un arc tendu, ils achèvent de le rendre rare, en lui faisant souffrir les vibrations réitérées de la corde, c'est-à-dire, qu'ils l'arçonnent : quand il a été bien arçonné, ils le font filer à la main.

Cette méthode d'arçonner le coton est en usage à Malte, dans le Levant, aux Indes et à la Chine ; elle tient lieu de notre cardage. Elle paroît lui être préférable pour le coton de ces contrées, et elle est beaucoup plus expéditive que le cardage à la main.

S'il est vrai que les Indiens ne se servent que de leurs doigts pour filer le coton, on ne peut trop admirer leur adresse à en tirer ces fils prodigieusement fins, avec lesquels ils fabriquent leurs mousselines et leurs autres ouvrages de prix. La beauté de ces tissus atteste encore l'excellence des préparations, quelles qu'elles soient, qu'ils donnent à cette matière.

Les Européens, moins adroits peut-être dans certains arts que les peuples de l'Inde, mais doués d'un esprit plus inventif, ont eu recours aux machines pour préparer le coton. Le temps, le génie des artistes et le besoin d'épargner la main-d'œuvre, ont insensiblement multiplié ces machines, dont on doit l'invention et la perfection à l'industrie anglaise. C'est à l'imitation des Anglais que nous avons établi chez nous, depuis peu de temps, les grandes mécaniques employées dans l'art dont il s'agit. (D.)

COTONNIÈRE. C'est le nom vulgaire de quelques FILAGES et de quelques GNAPHALES, actuellement réunies dans le genre ELYCHRYSE. *Voyez* ces trois mots. (B.)

COTORRA. Nom d'une PERRUCHE au Paraguay. (V.)

COTORRERO. L'un des noms portugais des Perroquets. (desm.)

COTOVIA ou COTTOBIA. Noms des Alouettes en Portugal. (desm.)

COTRELUS. Nom vulgaire de l'alouette Lulu. (v.)

COTSJELETTI. Nom donné par Adanson au genre Xyris de Linnæus. C'est celui par lequel les Malabares désignent une espèce de ce genre, que les Brames nomment Dadumari. C'est le *xyrie indica*, Linn. (ln.)

COTSJOPIRI, de Rumphius (*Amb.* 7, t. 14, f. 2). C'est le *gardenia florida* de Linnæus ; arbrisseau cultivé dans toute l'Inde à cause de la beauté de ses fleurs. (ln.)

COTTA. Nom latin de la Macroule, dans Charleton. (s.)

COTTAM (Rhéed., Mal. 10, t. 117). Nom malabare d'une labiée que Linnæus a rapportée à son Ocymum frutescent, depuis confondu avec le *mentha perilloides*, plante douteuse. M. de Lamarck regarde le cottam comme son *ocymum petiolare*. Il ne faut pas le confondre avec *l'ocymum zeylanicum*, de Burmann (*Zeyl.* t. 80, f. 1), qui est une des plus belles espèces de basilic (*ocymum gratissimum*, L.). (ln.)

COTTANA, Pline. C'est une variété de la figue. (ln.)

COTTE, *Cottus*. Genre de poissons de la division des Thoraciques, dont les caractères consistent à avoir la tête plus large que le corps ; la forme générale un peu conique ; deux nageoires sur le dos; des aiguillons ou des tubercules sur la tête ou sur les opercules des branchies ; plus de trois rayons aux nageoires thoraciques.

Lacépède, à qui on doit la rédaction de ce caractère, a séparé plusieurs espèces des *cottes* de Linnæus, pour en composer les genres Aspidophore et Aspidophoroïde.

Celles qui restent et forment aujourd'hui les véritables *cottes* : sont au nombre de neuf, savoir :

Le Cotte grognant, *Cottus grunniens*, Linn, qui a la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure, et garnie de plusieurs barbillons. *V*. pl. B. 20, où il est figuré. On le trouve dans les mers des Indes et de l'Amérique. Sa tête est grande et aplatie ; sa bouche est très-fendue et garnie de lèvres armées de deux rangées de dents, outre celle des mâchoires. Ses yeux sont petits. Une seule plaque se remarque à l'ouverture des ouïes, et elle est chargée de quatre épines ; son dos et sa tête sont bruns ; ses côtés marbrés et son ventre blanc. Tout son corps est parsemé de pores d'où suinte une

humeur visqueuse qui tient lieu d'écailles. Son anus est à égale distance de la gorge et de la nageoire caudale.

Malgré l'humeur visqueuse dont la chair de ce poisson est imprégnée, cette chair est agréable au goût; mais on rejette le foie qui passe pour un poison, on ne sait pourquoi.

On l'appelle *grognant*, parce que, dans certaines circonstances, il fait entendre un son qu'on a comparé au grognement du cochon. Ce son est produit par la contraction des cavités intérieures et la sortie de l'air qu'elles contenoient, et non par une véritable voix, comme on s'est plu à le dire.

Le COTTE SCORPION a plusieurs aiguillons sur la tête, et le corps parsemé de petites verrues épineuses. Il est figuré dans Bloch, pl. 39, et dans plusieurs autres ouvrages. On le trouve dans les mers du Nord de l'Europe et de l'Amérique. Il porte le nom de *caramassou* à l'embouchure de la Seine, où on le pêche quelquefois. Sa longueur est ordinairement d'un pied. Pendant l'hiver, il se tient dans la profondeur de la mer; mais dès les premiers jours du printemps, il en sort pour venir frayer sur les côtes. Comme il est très-vorace, on en prend beaucoup plus qu'on ne veut, soit dans les filets, soit à la ligne. Il se rapproche du précédent par sa forme; mais sa tête est beaucoup plus chargée de tubercules et d'aiguillons, dont deux, placés devant les yeux, sont mobiles. Sa bouche est garnie d'un très-grand nombre de dents, et les côtés de son corps de petits boucliers pointus. Les nageoires pectorales et ventrales sont longues; aussi nage-t-il avec la plus grande facilité.

On ne le mange point en Allemagne; cependant les Groënlandais le trouvent fort bon et en donnent quelquefois à leurs malades. En France, il passe pour venimeux; mais c'est un préjugé, fondé peut-être sur les indigestions que son usage occasione aux estomacs délicats. Véritablement sa forme est hideuse, son odeur nauséabonde, son toucher répugnant, et ses piquans peuvent blesser ceux qui le manient sans précautions. En Norwége, on fait avec son foie une fort bonne huile à brûler. Il vit de poissons, souvent beaucoup plus forts que lui, et qu'il attaque avec courage. Il mange aussi les crustacés. Lorsqu'on le prend, il fait entendre un bruit sourd comme le précédent.

Le COTTE QUATRE CORNES a quatre protubérances osseuses sur le sommet de la tête. (*V.* pl. B. 20, où il est figuré.) On le trouve dans les mers du Nord, principalement dans la Baltique. Il se rapproche beaucoup du précédent par sa forme et ses mœurs; mais on dit que sa chair est moins mauvaise.

Le COTTE RABOTEUX *Cottus scaber*, Linn., a la ligne laté-

rale garnie d'aiguillons et le corps couvert d'écailles dentelées. Il est figuré dans Bloch, pl. 180, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 2, p. 108. On le trouve dans la mer des Indes, où il vit de crustacés et de mollusques. Sa tête est plus allongée que celle des précédens, et ses couleurs sont moins obscures, son dos étant bleu, ses flancs argentés et fasciés de bandes rougeâtres. Il fait partie du genre Platiste de Bloch. *V.* ce mot.

Le Cotte austral a des aiguillons sur la tête, des bandes transversales et des raies longitudinales. Il est figuré dans le *Voyage* de Whit, pl. 52, et se trouve dans les mers voisines de la Nouvelle-Hollande.

Le Cotte insidiateur a deux aiguillons et des stries aux côtés de la tête. On le trouve dans la mer Rouge. Son nom vient de l'habitude où il est de se coucher sur le sable et de contrefaire le mort, pour attraper plus facilement les poissons dont il fait sa proie. Il parvient à une longueur de plus de deux pieds.

Le Cotte madécasse a deux aiguillons recourbés de chaque côté de la tête ; un sillon longitudinal, large et profond, entre les yeux ; des écailles assez grandes sur le corps et sur la queue. Il est figuré dans l'ouvrage de Lacépède, vol. 3, pl. 11. Commerson l'a trouvé sur les côtes de Madagascar. Il seroit peut-être dans le cas de faire un genre particulier, observe Lacépède, d'autant plus que sa nageoire caudale est divisée en trois lobes, ce qui est extrêmement rare.

Le Cotte noir a un aiguillon de chaque côté de la tête ; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure ; le corps couvert d'écailles rudes, la couleur générale noire ou noirâtre. Il a été observé par Commerson dans la haute mer.

Le Cotte chabot, *Cottus gobio*, Linn., a deux aiguillons recourbés sur chaque opercule et le corps couvert d'écailles à peine visibles. On le trouve dans presque tous les ruisseaux et les rivières de l'Europe et de l'Asie septentrionale, dont le fond est sablonneux. Il parvient rarement à plus d'un demi-pied de long. On le connoît dans les provinces sous le nom d'*âne*, de *tête d'âne*, de *meûnier*, de *testard*, etc. Il est fort commun dans la Seine. Son corps est brun, tacheté de noir, jaunâtre en dessous, et enduit, comme celui de tous ses congénères, d'une matière muqueuse fort abondante. Il nage avec une si grande vitesse, que l'œil ne peut pas le suivre. Sa nourriture consiste en insectes aquatiques, en vers et en petits poissons : on dit qu'il n'épargne pas même sa propre espèce. On le voit rarement dans les ruisseaux, où il est le plus commun, parce

qu'il se cache sous les pierres, dans les trous, et parmi les herbes, d'où il s'élance sur sa proie, et où il trouve une retraite contre ses nombreux ennemis.

Il fraie à la fin de l'hiver et est très-fécond; il ne couve pas ses œufs comme on l'a écrit.

Beaucoup de personnes répugnent à manger ce poisson, à cause de la viscosité dont son corps est enduit, et la conformité de sa tête avec celle des têtards de crapaud; mais le vrai est que sa chair est très-délicate, ainsi que les anciens, Aristote le premier, l'ont annoncé. On la sert ordinairement frite.

Le *chabot* se prend, avec les autres poissons, dans des troubles ou des nasses. Il ne mérite, nulle part, les frais d'une pêche particulière. (B.)

COTTERET-GARU. Nom vulgaire du TRINGA COMBATTANT. (V.)

COTTOBIA. *V.* COTOVIA. (DESM.)

COTTON-GRASS. Nom anglais des LINAIGRETTES, *Eriophorum*, Linn. (LN.)

COTTON-TRÉÉ. Arbre à coton. C'est, en Caroline, le nom d'un PEUPLIER, *Populus deltoïdes*, qui est voisin du peuplier blanc. (LN.)

COTTONS. C'est, suivant le Père Labat, le nom que l'on donne aux Antilles aux petits des oiseaux que l'on appelle *diables* ou *diablotins*, et qui paroissent être des PÉTRELS. (S.)

COTTORNO. L'un des noms italiens de la BARTAVELLE, espèce de *perdrix*. (DESM.)

COTTUC. Nom de la MAUVE, dans quelques provinces de l'Angleterre. (LN.)

COTTUS. *Voyez* COTTE. (DESM.)

COTULA, diminutif de COTA. Nom d'une espèce d'ANTHÉMIDE chez les anciens. Il est celui d'une plante du même genre (*Anthemis cotula*, L.), appelée vulgairement *maroutte*; c'est le *cotula fœtida* de Bauhin. Tournefort avoit désigné par le nom de *cotula*, l'*anacyclus*, L. Linnæus transporte ce nom à un autre genre, qui est celui traité dans ce Dictionnaire, au mot COTULE, et que l'on subdivise maintenant en plusieurs autres, comme il est dit à cet article, et dont on a renvoyé encore des espèces aux MATRICAIRES, aux ÉCLIPTES et aux BALSAMITES. *Voyez* COTULE. (LN.)

COTULE, *Cotula*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie superflue, et de la famille des corymbifères, dont les caractères sont : un calice commun, court, polyphylle, simple ou imbriqué, renfermant 1.° dans son disque, beaucoup de fleurons hermaphrodites, tubuleux, tétrandriques, à

limbe quadrifide; 2.° à sa circonférence plusieurs fleurons femelles, sans corolle ou avec une corolle ligulée, 3.° un réceptacle commun, le plus souvent dépourvu de paillettes, et portant plusieurs semences nues, munies d'un rebord.

Les genres GRANGÉE, LANCISIE, LAVENIE, LIDBECKIE ou CÉNIE, CENTIPÈDE, et même BALSAMITE, ont été établis aux dépens de celui-ci.

Parmi les espèces qui restent, au nombre de vingt, on en trouve d'Europe et d'Amérique; mais c'est surtout l'Afrique qu'on peut regarder comme leur patrie.

La COTULE DORÉE, espèce d'Europe, qui croît en Espagne, a l'odeur aromatique et très-suave. On en fait entrer les feuilles dans les sachets odorans de Grasse et de Montpellier. Ses caractères sont d'avoir les feuilles pinnées, sétacées, multifides, les fleurs flosculeuses et penchées.

La COTULE CORNE DE CERF, dont les feuilles sont lancéolées, linéaires, amplexicaules et dentées, et les fleurs flosculeuses; la COTULE TURBINÉE, qui a la partie inférieure de son réceptacle renflée, et la COTULE VISQUEUSE, à feuilles pinnées, en lyre, et à fleurs radiées, sont les principales de celles qui croissent au Cap de Bonne-Espérance. (B.)

COTUM. Nom qu'on donne, en Afrique, au cotonnier et au coton, origine du mot *cotone* des Italiens, et des cotons. *V.* ERIOPHORUM et COTONNIER. (LN.)

COTURNISE, COTURNICE, CHOTRONISSE, Noms italiens de la PERDRIX BARTAVELLE. (V.)

COTURNIX. C'est la CAILLE en latin. (S.)

COTURNIX, Césalpin. C'est un plantain. (LN.)

COTURNO. C'est la PERDRIX BARTAVELLE en Italie. (V.)

COTYLÉDON, Dioscoride. C'est la plante que nous nommons vulgairement *nombril de Vénus*, au genre de laquelle Tournefort a conservé le nom de *cotylédon*, adopté par Linnæus, Adanson et tous les botanistes, jusqu'à M. Decandolle, qui, en le partageant en plusieurs, se trouve avoir placé le cotylédon des anciens botanistes dans son genre UMBILICUS.

La forme et la consistance des feuilles dans d'autres plantes, les a fait comparer au cotylédon et nommer ainsi. Telles sont l'écuelle d'eau (*hydrocotyle vulgaris*), des crassules, des orpins (*sedum*), des joubarbes (*sempervivum*), des saxifrages, etc. Il paroît que le cotylédon de Pline est une autre plante grasse. *V.* COTYLET. (LN.)

COTYLÉDON MARIN, *Cotyledon marinum* de Lobel. C'est le polypier qui forme le genre ACETABULAIRE. (DESM.)

COTYLÉDONS. Lobes des graines, dans lesquels s'élaborent les sucs nutritifs de la jeune plante. *V.* GRAINE, SEMENCE, FRUIT et GERMINATION. (B.)

COTYLÉPHORE. Poisson du genre PLATYSTE. (B.)

COTYLET, *Cotyledon.* Genre de plantes de la décandrie pentagynie, et de la famille des succulentes, dont les caractères offrent un calice monophylle, court, à quatre ou cinq dents; une corolle monopétale, campanulée ou infundibuliforme, dont le tube a quatre ou cinq découpures; dix étamines; cinq ovaires supérieurs, coniques, ayant à leur base externe une écaille concave, et se terminant en un style à stigmates simples, courbes en dehors; cinq capsules oblongues, ventrues, pointues, univalves, uniloculaires, qui s'ouvrent longitudinalement du côté intérieur; ces capsules contiennent des semences petites et nombreuses.

La plupart des espèces de ce genre sont figurées dans l'important ouvrage intitulé *Plantes grasses*, de Redouté. Decandolle, dans cet ouvrage, a fait, à leurs dépens, un nouveau genre sous le nom de KALANCHÉE.

Parmi les vingt-cinq espèces qui y restent, je me contenterai de citer:

Le COTYLET ORBICULÉ, dont les feuilles sont orbiculaires, charnues, aplaties, très-entières, et la tige frutescente. Il vient du Cap de Bonne-Espérance, et est cultivé dans presque tous les jardins de botanique.

Le COTYLET À FLEURS ÉCARLATES, dont les feuilles sont spathulées et les fleurs en épi terminal. Il est originaire du même pays, et se cultive également dans nos écoles de botanique.

Le COTYLET OMBILIQUÉ, vulgairement appelé le *nombril de Vénus*, croît sur les vieux murs, dans les parties méridionales de l'Europe; ses racines sont concaves, tubéreuses, ses feuilles peltées et crénelées, ses fleurs disposées en épis, et accompagnées de bractées non dentées. On le regarde comme rafraîchissant et diurétique.

Le COTYLET DE PORTUGAL, qui diffère fort peu du précédent.

Les COTYLETS D'ESPAGNE et HISPIDE, dont les feuilles sont cylindriques.

Parmi les espèces à fleurs quadrifides, se trouvent:

Le COTYLET PINNÉ, dont les feuilles sont pinnées, et les folioles ovales, crénelées, velues sur leurs bords, et les fleurs très-longues. C'est une très-belle plante, qui croît à l'Ile-de-France.

Le Cotylet lacinié, qui a les feuilles profondément découpées, les fleurs relevées et étranglées à leur collet. Il vient des Indes Orientales.

Les autres espèces sont plus rares, et doivent être vues pour s'en faire une idée complète, parce que leurs caractères sont peu saillans. (B.)

COTYLIER. *V.* Cotylet. (LN.)

COTYLISQUE, *Cotyliscus.* Genre de plantes établi par Desvaux, pour placer le Cranson nilotique de Delisle.

Les caractères qu'il lui attribue sont : silicule cordiforme, didyme, indéhiscente, concave en dessus, gibbeuse en dessous, et divisée par un sillon profond; cloison plus haute que les valves, dans le plus petit diamètre ; loges monospermes. (B.)

COTYPHOS ou COTTYPHOS. Nom grec du Merle. (V.)

COU (*Ornithologie.*) Il est allongé, court, un peu dressé, rond, etc., et composé des parties suivantes : La *nuque* (*nucha*) est la partie supérieure annexée à la tête; le chignon (*cervix*) est l'espace entre la nuque et le commencement du dos; la gorge (*gula*) est la partie de dessous attachée à la tête ; le *jugulum* est la région qui occupe l'espace entre la gorge et la poitrine, que l'on appelle ordinairement le *devant du cou.* (V.)

COU BLANC. C'est, dans Albin, le Motteux. (V.)

COU DE CHAMEAU. Nom vulgaire du Narcisse des Poètes. (B.)

COU DE CICOGNE. Nom vulgaire d'une espèce de Géranium, *Geranium coconium.* (LN.)

COU JAUNE. Nom donné par Buffon à une *fauvette* de Saint-Domingue. *V.* l'article Fauvette. (V.)

COUAS. C'est (dans les Oiseaux d'Afrique de Levaillant) une division des Coucous, laquelle correspond à mon genre Coulicou. (V.)

COUA-BOUE. Nom piémontais du Merle de roche. (V.)

COUACHO. Nom languedocien des Bergeronnettes, Lavandières ou Hochequeues. (DESM.)

COUAGGA, *Equus quagga.* Mammifère de l'ordre des solipèdes et du genre des Chevaux. Il est très-voisin du *zèbre*, et habite les mêmes contrées. *V.* Cheval. (DESM.)

COUALE. On donne ce nom à la *corneille* dans quelques provinces. *V.* Corbeau. (DESM.)

COUALIOS. Les Magnaniers des départemens de la France qui correspondent à la ci-devant province de Lan-

guedoc, appellent ainsi le couvain des vers à soie, ou les œufs tardifs à éclore. C'est encore le nom qu'ils donnent aux vers tardifs et de rebut. *V.* BOMBYX. (DESM.)

COUAMELLE. Synonyme de COLUMELLE. (B.)

COUANA. C'est un des *avoiras* de Cayenne, dont le chou est jaunâtre, et a le goût de la noisette. C'est le meilleur de ce genre. *V.* au mot AVOIRA et au mot PALMIER. (B.)

COUANDOU. *V.* COENDOU. (S.)

COUA-NEIRA. Un des noms piémontais du MERLE À PLASTRON BLANC. (V.)

COUAR. En Berry et en Sologne, on donne ce nom à la CORNEILLE (*Corvus corone*). *V.* CORBEAU. (DESM.)

COUARCH. *V.* COWARCH. (LN.)

COUA-ROUS. Nom piémontais du ROUGE-QUEUE. (V.)

COUA-ROUSSA. Nom de la GORGE-BLEUE à Turin. (V.)

COUA-ROUSSOT. Un des noms du ROUGE-QUEUE, dans les Alpes. (V.)

COUAS. On nomme ainsi la CORNEILLE dans quelques cantons de la France. (DESM.)

COUATA ou QUOATA. *V.* ATÈLE COAÏTA. (DESM.)

COUATI. *V.* COATI. (DESM.)

COUBLANDE, *Mullera.* Arbrisseau à feuilles alternes, ailées avec impaire, et composées de cinq folioles ovales, disposées par paires sur un pétiole commun, muni à sa base de deux stipules petites et caduques. De leur aisselle et de l'extrémité des rameaux naissent des épis couverts de fleurs blanches.

Chaque fleur a un calice monophylle, à quatre dents; une corolle monopétale, à long tube, à limbe partagé en quatre lobes; vingt-cinq étamines réunies à leur base; un ovaire supérieur, oblong, chargé d'un style de la longueur des étamines, à stigmate obtus.

Le fruit est une gousse allongée, noueuse, terminée par une pointe, et qui contient une semence sphérique à chaque nœud.

On trouve cet arbrisseau à Cayenne. Il est en fleur presque toute l'année.

La description qu'on vient de lire, est celle d'Aublet. Elle diffère un peu de celle de Linnæus fils; mais comme il est le premier qui ait vu la plante vivante, il doit être cru de préférence. (B.

COUCAÏ. Nom de l'ÉPOUVANTAIL (*Hirondelle de mer*) sur le lac d'Aveillam. (V.)

COUCAL. Nom d'une division des COUCOUS dans les *Oiseaux d'Afrique* de Levaillant, laquelle correspond à mon genre TOULOU. (V.)

COUCARÊLO ou **CUPELÈTO.** *V.* NOMBRIL DE VÉNUS. (LN.)

COUCH-GRASS. Nom anglais du CHIEN-DENT (*Triticum repens*, L.). (LN.)

COUCHE COUSSE. *V.* COUSCOU. (S.)

COUCHE-IN-ICY. Vieux nom français de la CUSCUTE (*Cuscuta epithymum*, L.). (LN.)

COUCHES CORTICALES. On appelle de ce nom les différens feuillets qui composent l'épaisseur d'une écorce, feuillets qui sont extrêmement nombreux et qu'on ne peut pas toujours séparer.

A chaque séve, c'est-à-dire, dans le climat de Paris, au mois de mai et au mois d'août, plus tôt ou plus tard, selon qu'il a fait chaud et humide, froid et sec, il se forme, par l'intermédiaire du CAMBIUM, une nouvelle couche corticale, qu'on appelle aussi LIBER. Cette couche est composée d'un réseau susceptible de se distendre beaucoup; aussi tant elle, que la nouvelle couche d'aubier qui s'est formée en même temps, aidée de la séve qui s'infiltre dans une partie de l'épaisseur de l'écorce, distend-elle, repousse-t-elle les plus anciennes couches corticales, au point que les plus extérieures se déchirent, forment ces crevasses qui se remarquent à la plupart des arbres âgés, principalement au CHÊNE, à l'ORME, au POIRIER, etc.

C'est par une erreur fondée sur une fausse théorie, qu'on a regardé le LIBER comme formant l'aubier, c'est-à-dire, le bois. C'est aussi par erreur qu'on a soutenu que l'écorce tendoit à s'élargir par une force vitale qui lui est propre. Le seul moyen qui lui est donné par la nature pour aider à sa distension, est la séve qui y est versée par l'aubier, et qui ramollit son réseau.

Expliquer comment le cambium forme une couche corticale, n'est pas facile dans l'état actuel de nos connoissances. On voit bien le bois s'organiser à sa surface, au moyen de ce cambium; mais on ne distingue le liber que lorsqu'il est complétement formé. Il est peut-être possible de supposer qu'il n'est que la partie du cambium qui n'a pas pu s'assimiler au bois, c'est-à-dire, son écume, si je puis m'exprimer ainsi.

Quoi qu'il en soit, on reconnoît par l'examen des couches corticales desséchées, qu'elles sont composées de réseaux à

mailles hexagones, d'autant plus larges qu'elles s'éloignent davantage du bois. Des espèces d'entonnoirs irréguliers qu'on remarque souvent à la surface des vieux arbres, servent de complément à ce fait.

Il est cependant, je dois le dire, des arbres où les couches corticales ne semblent pas s'augmenter à proportion du grossissement de leur tige, le hêtre, le charme, par exemple. Il en est d'autres, en bien plus grand nombre, où les plus anciennes couches corticales se détachent chaque fois qu'il s'en forme une nouvelle, comme dans la VIGNE, le PLATANE, l'IF, etc.

La nature des couches corticales a plus ou moins de flexibilité selon les espèces. Cette flexibilité est telle dans le TILLEUL, qu'on emploie une partie de celle des jeunes pieds pour faire des cordes. Elles contiennent souvent, entre les mailles de leur réseau, de la gomme, de la résine, du tannin, etc. *V.* CERISIER, PIN et CHÊNE. Leur combustion est plus lente que celle du bois, et accompagnée d'un plus grand développement de calorique.

Il est des arbres dont les couches corticales ne peuvent se séparer. Il en est d'autres où elles sont fort épaisses. Le CHÊNE-LIÉGE offre un exemple de ces deux circonstances.

COUCHES LIGNEUSES. — Cercles concentriques, qui se remarquent dans le tronc des arbres de la classe des acotylédons, coupé transversalement, et qui indiquent leur accroissement. Ils sont alternativement plus ou moins garnis de tubes ou vaisseaux servant à la circulation de la séve et autres sucs des plantes. Leur nature est parenchymateuse, c'est-à-dire, qu'ils sont composés d'UTRICULES liés les uns aux autres, et communiquant tous ensemble, même dans leurs parties les plus dures. *V.* ARBRE, BOIS, VAISSEAUX DES PLANTES, PARENCHYME, PORE, COUCHES CORTICALES, CAMBIUM, SÉVE, etc.

On suppose, à raison de ce que les arbres sont plus gros à leur pied qu'à leur sommet, que les couches ligneuses sont des cônes qui s'emboîtent les uns dans les autres.

Rarement les couches ligneuses sont d'une égale épaisseur dans toute leur circonférence; la cause en est due à la grosseur ou à la longueur des racines et des branches qui portent plus de nourriture dans une partie que dans l'autre. Des causes accidentelles y concourent aussi souvent; mais Duhamel a prouvé, par des expériences positives, que, quoique la partie de l'arbre exposée au nord, ait généralement les couches ligneuses plus épaisses, à raison de la moindre résistance de l'écorce, qui est plus humide à cette exposition, souvent entre deux couches fort larges il s'en trouve une

très-étroite. Il est probable que cela est dû à la saison plus ou moins favorable qui a régné lors de la formation de ces couches. Elles sont généralement d'autant plus larges, dans chaque espèce, que l'arbre est plus jeune, et qu'il est planté dans un meilleur terrain ; et chaque couche ligneuse doit être considérée comme le produit d'une formation, c'est-à-dire, d'une séve. Ainsi, comme il y a deux formations par an, la moitié de ces couches devroit indiquer rigoureusement l'âge de l'arbre ; mais l'expérience prouve qu'il arrive souvent, par suite ou de la sécheresse ou du froid, qu'une de ces couches est si mince qu'elle ne se distingue pas ; on peut même croire qu'elle ne se forme pas.

Ces couches ligneuses qui paroissent si distinctes, sont chacune composées de plusieurs autres, comme on peut s'en assurer en examinant certains bois en décomposition, celui du châtaignier par exemple ; ce qui autorise à croire qu'elles se forment successivement et pendant toute la durée de la séve, peut-être pendant toute l'année. *V.* Cadran et Roulure.

Des fibres transversales, allant du centre à la circonférence, d'une nature plus solide que le reste du bois, semblent lier et lient réellement entre elles les différentes couches ligneuses. On les appelle RAYONS MÉDULLAIRES, supposant qu'elles viennent toutes de la moelle, ce qui n'est pas vrai, n'y en ayant que cinq, dans le chêne, qui soient dans ce cas, sur des milliers qui s'y remarquent. Chaque année, il s'en commence de nouvelles dans l'intervalle des anciennes. Ces rayons médullaires sont plus ou moins solides, selon les espèces. Leur solidité est généralement en rapport avec la dureté du bois ; ainsi elle est grande dans le chêne, et foible dans le saule ; cependant il y a des anomalies à cet égard, témoin le Chataignier, dont le tronc offre si souvent la maladie de la ROULURE, et dont le bois se décompose si rapidement, lorsqu'il est laissé à l'air sur une terre humide.

La formation des couches ligneuses a lieu par l'intermède du CAMBIUM, qui dépose au printemps et en automne, à la suite du mouvement de la séve, de nouvelles particules parenchymateuses à la surface de l'aubier. Cette formation paroît être plus considérable, en général, à la séve d'automne, ou séve descendante, qu'à celle du printemps, principalement destinée à faire croître les arbres en hauteur. On doit théorétiquement supposer, cependant, qu'elle se continue toute l'année, mais plus foiblement qu'à ces deux époques, puisqu'il est prouvé que la séve n'a pas véritablement de repos.

Dans les premières années de leur formation, les couches ligneuses ont leurs vaisseaux longitudinaux beaucoup plus larges ou même plus nombreux. *V.* au mot Aubier. Petit à petit, ces vaisseaux se rétrécissent, s'oblitèrent même, et le Bois est formé. *V.* ce mot. Mais cette oblitération a un terme.

Dans chaque espèce, les arbres, élevés dans les terrains secs, ont le bois plus dur que ceux qui ont crûs dans les terrains humides.

Duhamel, après lui Buffon, Varennes-de-Fenilles et autres, ont fait des expériences pour prouver que le bois des arbres écorcés sur pied devenoit plus dur, moins cassant, et moins susceptible des ravages des insectes; mais d'autres expériences, faites nouvellement en Allemagne, semblent jeter du doute sur ces résultats.

Il n'y a pas de véritables couches ligneuses dans les Palmiers et autres arbres de la classe des monocotylédons. Aussi sortent-ils de terre aussi gros ou presque aussi gros qu'ils doivent être pendant toute leur vie. (B.)

COUCHES DE LA TERRE. On en distingue quatre ordres différens: 1.° les *couches primitives*, qui comprennent les granits, les gneiss ou roches feuilletées granitoïdes, les trapps, les cornéennes, les schistes quarzeux et micacés, les ardoises primitives, les marbres grenus, les serpentines et autres pierres magnésiennes.

2.° Les *couches secondaires*, qui comprennent les couches de calcaire ancien et de calcaire coquillier, les couches d'argile, d'ardoise, les couches de grès homogène et de sable pur.

3.° Les *couches volcaniques :* celles-ci sont ordinairement circonscrites dans un espace assez borné, et de quelques lieues, tout au plus, d'étendue. Ce sont les laves, les basaltes, les couches de trass, de pépérino et autres tufs volcaniques; le toad stone et autres couches de pierres d'une nature analogue à celle des trapps et des cornéennes, mais que leurs circonstances géologiques prouvent ne pas être des roches primitives, lorsque, par exemple, elles se trouvent placées sur des couches coquillières, etc.

Je crois devoir joindre aux couches volcaniques, les couches de Houille. *V.* ce mot.

4.° Les *couches tertiaires;* ce sont, en général, des amas de matières de transport, qui ne sont point, comme les précédentes, un produit immédiat de la nature, mais l'ouvrage purement mécanique des eaux courantes; telles sont les couches de poudingues, de sables mélangés, d'argiles impures, de grès grossiers et graveleux, qu'il ne faut pas

confondre avec les grès homogènes. *Voyez* l'article TERRE; et les articles des diverses substances mentionnées ci-dessus. (PAT.)

COUCHIO. *V.* COUXIO. (DESM.)

COUCHOCHA. En Languedoc, on donne ce nom à la *litorne*, espèce de GRIVE. (DESM.)

COUCHOUAN. *V.* COCHUAN. (V.)

COUCOU, *Cuculus*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS, et de la famille des IMBERBES. *Voyez* ces mots. *Caractères :* bec médiocre, entier, lisse, arrondi, un peu comprimé latéralement et légèrement arqué; narines ouvertes, ovales, entourées d'une membrane saillante sur les bords; langue aplatie, entière, courte, terminée en flèche; bouche assez fendue; tarse pas plus long et souvent plus court que le doigt le plus allongé, emplumé au-dessous du talon; plumes tibiales longues, pendantes; ailes longues, pointues; première rémige plus courte que la septième, chez la plupart; troisième la plus longue de toutes; queue composée de dix pennes; quatre doigts, deux devant, deux derrière, le postérieur externe versatile. Linnæus, Gmelin et Latham ont classé dans ce genre, un certain nombre d'oiseaux que j'ai isolé, et la plupart, d'après M. Levaillant, qui a le mieux éclairci l'histoire des coucous. J'en ai composé les genres : COULICOU, TOULOU, VOUROUDRIOU, MONASE, TOURACO, INDICATEUR, MALKOHA et TACCO. *Voy.* ces mots. Les quatre premiers correspondent à ses *couas*, *coucals*, *courols* et *barbacous*; les autres, si ce n'est le *tacco*, sont, dans ses ouvrages, sous les noms indiqués ci-dessus.

Comme parmi les espèces auxquelles j'ai conservé le nom de coucou, il en est quelques-unes dont je ne connois point l'historique, je ne puis assurer que leur propagation est la même que celle de l'espèce d'Europe; c'est-à-dire, qu'elles ne font point de nid; qu'elles pondent dans ceux d'autres oiseaux, et qu'elles confient leur progéniture à des étrangers qui en ont soin comme de leurs propres petits. La cause de ce phénomène, unique chez les oiseaux, est encore inconnue; cependant M. Hérissant l'attribue à la conformation particulière des viscères du coucou qui s'opposent à l'incubation. Dans les autres oiseaux, dit-il, l'estomac est presque joint au dos, et totalement recouvert par les intestins; dans le coucou, au contraire, l'estomac est placé d'une manière toute différente; il se trouve dans la partie inférieure du ventre, et il recouvre absolument les intestins. De cette position de l'estomac, il suit qu'il est aussi difficile au coucou de couver ses œufs et ses petits, que cette opération est facile aux autres oiseaux, dans lesquels les parties qui doivent

poser presque immédiatement sur les œufs ou sur les petits, sont molles et capables de se prêter sans danger à la compression qu'elles doivent éprouver. Il n'en est pas de même dans le coucou ; les membranes de son estomac sont chargées du poids de son corps, et comprimées entre les alimens qu'il renferme et des corps durs ; elles éprouveroient conséquemment une compression douloureuse et contraire à la digestion. (*Mémoires de l'Académie royale des sciences*, année 1752.) Montbeillard ne regarde pas cette différence de conformation comme une cause capable de rendre le coucou inhabile à couver ; il appuie son opinion sur ce que l'estomac n'est point trop dur, puisque ses parois sont membraneuses, et qu'il n'est dur, en effet, que par accident et lorsqu'il est plein de nourriture, ce qui n'a guère lieu dans une femelle qui couve. Un point très-important reste encore à éclaircir : il est certain que la femelle dépose ses œufs dans des nids étrangers, ordinairement un seul dans chaque ; mais quels moyens emploie-t elle à cette fin, surtout dans ceux des petits oiseaux, comme les *fauvettes*, les *rouge-gorges*, les *pipis*, les *pouillots*, etc., qui sont bien loin d'avoir les proportions qu'exige sa grosseur, et une consistance assez forte pour supporter son poids sans être très-déformés ? Le nid du pouillot présente encore plus de difficultés que les autres, attendu qu'il est construit en forme de four, avec une très-petite entrée du côté antérieur ; malgré cela, elle y dépose un œuf, puisque j'y en ai trouvé un ; et, comme ce nid étoit resté très-intact, c'est une preuve sans réplique qu'elle y a introduit l'œuf sans y entrer, et, probablement, d'une des deux manières, dont il va être question : M. Levaillant nous dit qu'il a remarqué que la femelle d'un coucou d'Afrique avoit avalé son œuf, après l'avoir pondu, l'avoit conservé dans son œsophage jusqu'au moment où elle l'a regorgé dans le nid, dont elle avoit fait choix. Un autre naturaliste m'a assuré avoir surpris la femelle de notre coucou, à l'instant où elle venoit de pondre à terre, et l'avoir vue prendre l'œuf avec son bec et le transporter dans un buisson voisin, où étoit le nid d'une fauvette babillarde. Ces deux faits méritent d'être pris en considération.

On trouve de vrais coucous en Europe, en Afrique, en Asie, en Australasie, mais point en Amérique ; les oiseaux de cette partie du monde, auxquels on a donné ce nom, n'en ont point le naturel, et ont des attributs distincts : ils font un nid, couvent leurs œufs et élèvent leurs petits. *Voyez* Coulicou, Monase et Tacco. Les coucous se nourrissent d'insectes, et principalement de chenilles ; à leur défaut, ils

mangent des baies et des fruits mous; mais ils ne sont nullement carnassiers dans l'état sauvage.

Nous ne possédons qu'une seule espèce de coucou, car le *coucou roux* n'en est point une, ni même une variété, mais la véritable femelle de cette espèce, ainsi que je le prouverai par la suite. On trouve toutes les autres en Afrique, dans l'Inde et en Australasie. Il en est, parmi celles-ci, que je ne garantis pas être placées convenablement, parce que je n'en parle que d'après les auteurs; c'est pourquoi je les ai indiquées par une astérisque.

Le Coucou proprement dit, *Cuculus canorus*, Lath., pl. enl. n.° 811 de l'*Hist. nat. de Buffon.* Le mâle a le dessus de la tête et du corps, les petites couvertures des ailes, les grandes les plus voisines du dos, et les trois dernières pennes d'un joli cendré; les grandes couvertures du milieu de l'aile brunes, tachetées de roux, et terminées de blanc; les plus éloignées du dos et les dix premières pennes d'un cendré foncé; le côté intérieur de celles-ci tacheté de blanc roussâtre; les six suivantes brunes, marquées des deux côtés de taches rousses et terminées de blanc; la gorge et le devant du cou d'un cendré clair; le reste du dessous du corps rayé transversalement de brun sur un fond blanc sale; les plumes des cuisses pareilles et tombant de chaque côté sur le tarse; celui-ci garni extérieurement de plumes cendrées jusqu'à la moitié de sa longueur; les pennes de la queue noirâtres et terminées de blanc; les huit intermédiaires tachetées de blanc près de la tige et du côté intérieur; les deux du milieu tachetées de même sur le bord extérieur, et la dernière des latérales rayée transversalement de la même couleur; l'iris noisette; le bec noir en dehors, jaune à l'intérieur, et orangé à la base de la mandibule inférieure; les pieds jaunes; longueur, treize à quatorze pouces; bec, treize lignes et demie. Le mâle adulte a le tube intestinal d'environ vingt pouces, deux *cæcum* d'inégale longueur, l'un de quatorze lignes (quelquefois vingt-quatre), l'autre de dix (quelquefois dix-huit), tous deux dirigés en avant, et adhérens dans toute leur longueur au gros intestin par une membrane mince et transparente; une vésicule du fiel; les reins placés de part et d'autre de l'épine, divisés chacun en trois lobes principaux, sous-divisés eux-mêmes en lobules plus petits par des étranglemens, faisant toute la sécrétion d'une bouillie blanchâtre; deux testicules de forme ovoïde, de grosseur inégale, attachés à la partie supérieure des reins, et séparés par une membrane.

L'œsophage se dilate à sa partie inférieure en une espèce

de poche glanduleuse séparée du ventricule par un étranglement; le ventricule est un peu musculeux dans sa circonférence, membraneux dans sa partie moyenne, adhérent par des tissus fibreux aux muscles du bas-ventre et aux différentes parties qui l'entourent, beaucoup moins gros et plus proportionné dans l'oiseau sauvage nourri par la rouge-gorge ou la fauvette, que dans l'oiseau apprivoisé et élevé par l'homme; dans celui-ci, ce sac, ordinairement distendu par l'excès de la nourriture, égale le volume d'un moyen œuf de poule, occupe toute la partie antérieure de la cavité du ventre, depuis le sternum à l'anus, s'étend quelquefois sous le sternum de cinq à six lignes, et d'autres fois ne laisse à découvert aucune partie de l'intestin; au lieu que dans les coucous sauvages, ce viscère ne s'étend pas tout à fait jusqu'au sternum, et laisse paroître, entre sa partie inférieure et l'anus, deux circonvolutions d'intestins, et trois dans le côté droit de l'abdomen.

Les mâles sont, dans cette espèce, plus nombreux que les femelles; car, sur douze individus, on en compte au plus deux. Il est résulté de cette grande disproportion, qui ne se rencontre point chez les autres oiseaux, que la vraie femelle a été méconnue. En effet, des auteurs l'ont indiquée pour une variété, d'autres pour un jeune, et quelques-uns pour une espèce particulière. Le *cuculus hepaticus* de Latham, figuré sur la pl. 55 des *Fascic.* de Sparmann, est dans ce dernier cas, ainsi que le mâle *rothbraune-kuckul* de Bechstein, dont la femelle est une jeune avant sa première mue. Latham l'a de plus donné, sous le nom de *cuculus rufus*, pour une variété, ainsi que Gmelin et Brisson. M. Meyer, au contraire, me paroît très-fondé à présenter ce *cuculus rufus* pour la vraie femelle du *cuculus canorus*; en effet, un examen approfondi des parties intérieures de ces deux oiseaux, prouve que tous les individus adultes qui portent un plumage varié de roux, se sont toujours trouvés des femelles; tandis que ceux dont la couleur dominante est un cendré uniforme, ont toujours été des mâles. Ce fait ne peut être révoqué en doute, puisqu'il a été vérifié par des naturalistes allemands et français. Je dois citer parmi ces derniers M. Baillon, qui marche sur les traces de M. son père, auquel Buffon reconnoît devoir les mémoires les plus intéressans et les plus instructifs sur les oiseaux de rivage et d'eau. Quant à moi, je n'ai jamais vu de *coucous roux* en vie, mais beaucoup de *coucous cendrés*, parmi lesquels je n'ai jamais trouvé de femelle.

Celle-ci, dans son état adulte, a dans son plumage des rapports avec la livrée des jeunes, mais aucun avec celle

du mâle adulte. Elle a la tête, la gorge, le cou et le dessus des ailes ondées de noirâtre et de roussâtre; les pennes des ailes tachetées de roux sur le bord externe, terminées de blanc, rayées transversalement de ces deux couleurs du côté intérieur et en dessous; la poitrine et les parties postérieures d'un blanc roux, avec des bandes transversales noirâtres, rares sur le ventre et sur les couvertures inférieures de la queue; la taille un peu plus petite que celle du mâle.

Le jeune, avant la première mue, a la tête et le dessus du cou variés de brun ou de noir et de blanc; une tache saillante de cette dernière couleur sur l'occiput; le dos, le croupion et les couvertures supérieures de la queue marqués de brun, de roux et de blanc; la seconde teinte occupe le milieu de la plume et la dernière le termine; les rémiges sont brunes, blanches à l'extrémité, rayées transversalement de la dernière couleur en dessous et sur le bord interne; la gorge et toutes les parties postérieures traversées par des bandes blanches et noirâtres; et cette teinte noirâtre plus étendue, avec les raies moins distinctes sur les parties antérieures que sur les inférieures; les plumes du croupion et les couvertures supérieures de la queue plutôt grises que brunes et terminées de blanc; les pennes caudales brunes, mouchetées de blanc proche de la tige, et de roussâtre vers les bords. On distingue la jeune femelle en ce que les raies de la tête, du cou et de la gorge sont plus prononcées et plus distinctes, et que le roux domine plus que le blanc sur le dos. L'individu que Bechstein a décrit pour la femelle de son coucou roux, est un jeune de l'âge du précédent, et dont le plumage présente quelques-unes de ces dissemblances que l'on remarque souvent à cette époque sur des individus de la même espèce.

La race que M. Levaillant a observée en Afrique, et dont il a publié la figure pl. 201, diffère de celle d'Europe en ce que son plumage est plus rembruni et que les taches blanches de la queue sont plus larges.

Les coucous arrivent en France dans le mois d'avril, et commencent à chanter quelques jours après. Ils habitent les bois, se plaisent dans ceux qui sont sur les coteaux et les montagnes, en fréquentent les environs, et reviennent constamment dans l'arrondissement qu'ils ont choisi pour passer l'été. Ils sont ordinairement seuls, et paroissent inquiets, parce qu'ils changent de place à tous momens, et parcourent chaque jour un terrain considérable, sans cependant faire jamais de longs vols; mais ils y sont forcés par la recherche de la nourriture qui leur convient. Ils rôdent partout; tantôt on les voit à la cime des arbres, tantôt ils s'enfoncent dans

les buissons les plus épais ; partout ils chassent les insectes, les chenilles, les phalènes, qui sont le fond de leur pâture. Ils mangent aussi les œufs des petits oiseaux, et découvrent avec une facilité étonnante les nids les mieux cachés.

Le coucou se laisse approcher difficilement, et surtout lorsqu'il se trouve dans les bois. Il exerce quelquefois pendant long-temps la patience du chasseur; il vole d'arbre en arbre, et ne s'éloigne pas beaucoup. C'est certainement un des oiseaux le plus connu par son nom et par son chant; mais il n'en est pas de même de toutes ses habitudes et de ses mœurs, puisque les naturalistes qui en parlent sont si peu d'accord; elles sont réellement si extraordinaires, et l'observateur éprouve tant de difficultés pour les bien connoître, qu'il n'est pas étonnant que, faute d'un examen approfondi, la plupart aient donné des conjectures pour des réalités, et que d'autres aient adopté des contes vulgaires auxquels cet oiseau singulier a donné lieu, et qui, quoique très-absurdes, ne laissent pas encore d'avoir une certaine croyance chez beaucoup de gens. Les naturalistes ont de même varié sur ce que devient le coucou pendant l'hiver; les uns ont assuré avec raison qu'il passoit dans des climats plus tempérés, mais c'est bien le plus petit nombre; d'autres ont dit, au contraire, qu'il se dépouilloit de toutes ses plumes, et se cachoit pendant la mauvaise saison dans un trou d'arbre, pour vivre au milieu d'un tas de grain dont alors il se nourrissoit. Ils n'ont pas voulu voir que cet oiseau n'a, dans sa conformation et ses habitudes, rien qui le rapproche des granivores. D'autres ayant reconnu qu'il ne pouvoit vivre de grains, l'ont métamorphosé, pour passer l'hiver, en faucon ou en épervier, et le font vivre alors de cadavres, d'oiseaux, etc.; ils le désignent comme un parfait oiseau de proie, sans approfondir si la nature lui en a donné le physique, et les moyens de saisir une proie et de digérer facilement de la chair. Ils n'auroient pas fait cette erreur, s'ils avoient examiné avec attention l'intérieur du corps de l'oiseau de proie et du coucou, puisqu'ils auroient découvert les différences qui existent entre eux. Ils auroient vu que le vrai carnivore a les intestins courts, qu'il est privé du double *cœcum*, qu'il a un estomac membraneux et empreint d'un suc gastrique nécessaire à la dissolution de la chair; ils auroient vu qu'au contraire celui du coucou est privé de ce suc, qu'il a les intestins longs et un double *cœcum*. Les caractères extérieurs de cet oiseau suffisent pour convaincre que le genre de vie des carnassiers ne peut lui convenir; cependant la plupart de ceux qui ont écrit sur le coucou, ont continué d'assurer qu'il est carnassier et vorace, appuyant leur opinion sur ce que le jeune en captivité est nourri avec de la viande,

et refuse le pain et le grain; mais, par une contradiction bien singulière, ils ajoutent que les insectes sont si fort de son goût, qu'il abandonne la viande pour se nourrir de vers de farine, de chenilles, et autres insectes, parce que c'est, avouent-ils sa nourriture habituelle. Une preuve que la viande n'est point du goût de ce prétendu carnivore, c'est que, lorsqu'il mange seul, si on en met à sa disposition, il n'y touche point, et l'on est obligé, pour lui en faire avaler, de la lui enfoncer dans le bec; au contraire, si l'on met dans sa cage des insectes, il les prend tout seul et les avale. Est-ce ainsi qu'en agiroit un vrai oiseau de proie? Enfin si, pour manger, à défaut de leur nourriture naturelle, une viande préparée et qui a déjà subi une espèce de mastication, on plaçoit parmi les carnassiers tous les oiseaux captifs qui en vivent, mais qui, comme le coucou, n'y touchent pas en liberté, on devroit indiquer pour tels les rossignols, les fauvettes, les troglodites, les loriots, les huppes même, et d'autres insectivores qu'on ne peut guère conserver en domesticité sans leur donner plus ou moins de cette nourriture; cependant, on s'est bien gardé de leur donner cette qualification.

De tout temps, le peuple a dit, comme aujourd'hui, que le coucou n'est autre chose qu'un petit épervier métamorphosé, et que cette métamorphose se renouvelle deux fois par an aux mêmes époques: l'une, lorsqu'il cesse de chanter, au mois de juillet, et l'autre au printemps où il redevient coucou. Cette méprise vulgaire vient de ce que: 1.° ces deux oiseaux ne se trouvent guère ensemble dans les mêmes lieux. Lorsque le coucou commence à chanter, l'émouchet se retire dans le fond des forêts, paroît très-rarement près des lieux habités, et ne les fréquente qu'à l'époque où le premier cesse de se faire entendre; 2.° de ce que leur plumage a de tels rapports, que les dissemblances ne peuvent s'apercevoir sur des oiseaux en pleine liberté, car ils se ressemblent par leur longue queue, par la taille, par le vol, par la couleur des pieds, par leur vie solitaire, par les longues plumes qui descendent des jambes sur le tarse: enfin, les couleurs de la femelle sont assez analogues à celles de l'émérillon. Mais le coucou n'a de l'oiseau de proie, ni le tarse, ni le bec, ni les doigts, ni les ongles, ni le courage, ni la force. Il est bien d'autres contes sur cet oiseau singulier, qu'on doit répéter pour en faire voir l'absurdité, puisque des naturalistes modernes continuent d'induire en erreur en les adoptant et en les présentant comme des réalités. Tel est son retour au printemps sur les épaules du milan, afin de ménager la prétendue foiblesse de ses ailes, la salive qu'il jette sur les plantes, et qui leur est funeste par les larves qu'elle engendre, ainsi qu'à lui, puisque ces insectes étant parvenus à

leur perfection, lui donnent la mort en le piquant sous l'aile : cette prétendue salive du coucou n'est autre que l'exsudation écumeuse d'une cigale appelée la *bedaude ;* la précaution de la femelle, de pondre un œuf de la couleur de ceux du nid où elle le dépose, pour mieux tromper la mère; l'attribut de couver des œufs étrangers, lorsqu'elle ne couve pas les siens; l'attention de visiter de temps en temps le nid où est son œuf, pour en chasser ou manger les petits, afin d'y mettre le sien plus à l'aise ; la voracité du jeune qui, à peine né, les mange lui-même et dévore ensuite sa nourrice ; cette nourrice, à qui l'on prête le caractère de la plus cruelle marâtre, qui tue et mange même ses propres enfans, pour pouvoir se livrer toute entière, et prodiguer tous ses soins à cet étranger. Enfin, si l'on consulte les anciens naturalistes, et même quelques modernes, l'on y trouve des choses encore plus étranges. (*Voyez* Aristote, Pline, Ælien, Klein, Salerne, l'Élève de la Nature et autres.) Il semble enfin que l'on ait cherché tout ce que la fable offre de plus monstrueux, tout ce que les annales humaines présentent de plus odieux et de plus criminel, pour les entasser sur ces paisibles animaux, parce qu'on n'a pu découvrir les ressorts cachés dont la nature se sert pour donner à cette espèce, des mœurs, des habitudes, un genre de vie tout-à-fait opposés à ceux des autres, et dont la réunion présente un caractère qui distingue les *coucous* de toutes les espèces connues.

Il n'est pas certain que les coucous s'apparient, du moins l'on n'a pas là-dessus de données sûres ; l'on sait que, lorsque la femelle vole, elle est ordinairement suivie de deux ou trois mâles qui semblent très-empressés d'obtenir ses faveurs; que ceux-ci sont beaucoup plus nombreux, et qu'ils se battent pour elle assez souvent. Montbeillard dit que c'est pour une femelle en général, sans aucun choix, sans nulle prédilection, et que, lorsqu'ils sont satisfaits, ils s'éloignent et cherchent de nouveaux objets pour se satisfaire encore, et les quitter de même sans les regretter. Il est vrai que les coucous n'ont pas besoin d'une tendresse mutuelle, d'une affection commune pour leur géniture, comme les autres oiseaux, puisqu'ils n'ont point de nids à construire, d'œufs à couver et de petits à élever.

La femelle, selon le même naturaliste, ne peut pondre qu'un œuf ou deux, puisque, ajoute-t-il, le superflu de la nourriture, étant presque entièrement absorbé par l'accroissement des plumes, ne peut fournir que très-peu à la reproduction de l'espèce. Cette assertion ne me paroît pas fondée : d'abord, il n'y a rien de moins avéré, que ces oiseaux reparoissent au commencement du printemps avec un plumage à peine refait, que leurs ailes soient si foibles qu'ils ne puissent

aller que rarement sur les grands arbres, et qu'ils soient forcés de se traîner de buissons en buissons. Cette privation de la faculté de s'élever sur un arbre, occasionée par la foiblesse de leurs ailes; ces plumes à peine refaites immédiatement à leur arrivée dans nos contrées, indiquent un oiseau en mue. Le coucou en feroit donc une nouvelle au printemps; car ce ne peut être la fin de celle de l'automne, si longue et si complète qu'elle soit. Mais comment ces oiseaux qui arrivent d'Afrique à moitié déplumés, avec des ailes si foibles qu'ils ne peuvent s'élever à la moyenne hauteur d'un arbre, ont-ils pu faire un voyage d'aussi long cours que celui qu'ils ont entrepris, pour venir passer l'été dans le nord de l'Europe? C'est de quoi ne nous a pas instruit l'auteur qui avance cette assertion. Il est bien vrai que si, dans les premiers jours de leur arrivée, ils fréquentent plus volontiers les buissons et se posent souvent à terre, ce n'est pas à cause de la foiblesse de leurs ailes, car ils font alors des vols assez considérables, mais pour y chercher dans les herbes qui sont en végétation et sur les arbustes qui commencent à se couvrir de verdure, les insectes qu'ils ne peuvent trouver sur les grands arbres qui sont encore dépouillés de leurs feuilles. Quant à la ponte, bornée au plus à deux œufs, c'est une erreur du savant collaborateur de Buffon, puisque l'on s'est assuré depuis, par la dissection, que des femelles avoient, à cette époque, non-seulement des œufs prêts à sortir, mais un ovaire garni d'un nombre aussi considérable que celui de beaucoup d'autres oiseaux. (*Voyez* Latham, *deuxième Suppl. To the gen. Syn. of. Birds.*) Le véritable œuf du coucou est, dit Montbeillard, plus gros que celui du rossignol, de forme moins allongée, de couleur grise, presque blanchâtre, tacheté, vers le gros bout, d'un brun-violet presque effacé, et de brun foncé plus tranché, enfin marqué, dans sa partie moyenne, de quelques traits irréguliers, couleur de marron. Il paroît que ces œufs varient en grosseur et en couleur; car, selon Edwards Jenners, ils sont petits en comparaison de la grosseur de l'oiseau. Cette disproportion est telle, qu'ils sont ordinairement moins gros que celui du moineau franc, quoique celui-ci soit au moins cinq fois plus petit que le coucou; quelques-uns ressemblent beaucoup par le fond de la couleur et les taches, à ceux de cet oiseau; d'autres sont couverts de taches roussâtres, sans ordre; enfin, il en est sur lesquels l'on voit des lignes noirâtres. (*Extrait des Transactions philosophiques de Londres*, traduit par M. A. B.)

La femelle, forcée par une cause sur laquelle les naturalistes ne sont pas d'accord, de confier ses œufs à des nourrices étrangères, en met ordinairement un, et rarement deux

dans un même nid ; son choix ne tombe pas sur ceux de tous les oiseaux : elle préfère les nids des fauvettes, des pipis, des alouettes, des lavandières, du rouge-gorge, des pouillots, du troglodite, du rossignol, du rouge-queue. On ajoute encore celui de la grive, du merle, de la mésange charbonnière, de la tourterelle, du bruant, du verdier, de la linotte et du bouvreuil. Il est surprenant de trouver dans la liste des nourrices du jeune coucou plusieurs oiseaux purement granivores, tels que les trois derniers, d'autant plus qu'ils ne nourrissent point leurs petits avec des insectes, ainsi que le ramier et la tourterelle qui ne pourroient jamais appâter cet oiseau, d'après la manière dont ils dégorgent la nourriture à leurs petits. Mais Montbeillard pense, que les matières végétales macérées dans le jabot de ces deux oiseaux, peuvent convenir au jeune coucou à un certain point, et jusqu'à ce qu'il soit en état de trouver lui-même les chenilles, les araignées, les coléoptères et autres insectes dont il est friand, et qui le plus souvent fourmillent autour de son habitation. Quoique la femelle dépose ses œufs dans le nid de ces oiseaux, ce n'est pas sans avoir quelquefois éprouvé de leur part une résistance opiniâtre ; et même il en est qui la forcent à renoncer à leur nid : telle est une femelle rouge-gorge, qui, étant fort échauffée à couver, se réunit avec son mâle pour en défendre l'entrée à un de ces oiseaux qui s'en étoit approché de fort près. Tandis que l'un des opposans donnoit au coucou des coups de bec dans le bas-ventre, celle-ci avoit dans les ailes un trémoussement presque insensible, ouvroit le bec fort large, et si large que l'autre rouge-gorge, qui l'attaquoit en front, s'y jeta plusieurs fois, et y cacha sa tête toute entière, mais toujours impunément... Bientôt le coucou accablé chancela, perdit l'équilibre, et tourna sur sa branche, à laquelle il demeura suspendu les pieds en haut, les yeux à demi fermés, le bec ouvert et les ailes étendues ; étant resté environ deux minutes dans cette attitude, et toujours pressé par les deux rouge-gorges, il quitta sa branche, alla se percher plus loin, et ne reparut plus. L'on cite encore un coucou repoussé par des bruants. (*Observations sur l'instinct des animaux*, tom. 1, pag. 67, note 32.)

On ne trouve jamais d'œufs de coucou, ou du moins les œufs ne réussissent jamais dans les nids de cailles et de perdrix, dont les petits courent presque, ou mangent seuls en naissant.

Ce qui doit paroître étonnant, c'est la complaisance de la nourrice du coucou ; qui oublie si facilement ses propres œufs et ses petits, pour se livrer toute entière aux soins

qu'exige cet étranger. Ce sacrifice qui la fait renoncer aux affections les plus naturelles, et qui n'a lieu dans tous les oiseaux que pour le coucou seul, est donc commandé par une loi impérieuse de la nature, puisque la plupart d'entre eux refusent de couver d'autres œufs que celui-ci ; l'on ne peut guère en douter d'après les quarante expériences qu'a faites Lothinger.

« Le 15 mai 1772, sur les quatre heures du soir, je mis, dit cet observateur, un œuf de roitelet dans un nid de fauvette commune, qui étoit caché dans des orties assez près de terre, et dans lequel il y avoit cinq œufs que la fauvette couvoit depuis quelque temps ; je me tins dans les environs, afin d'être assuré que personne n'y avoit porté la main ; mais après un quart d'heure ou à peu près, je n'y trouvai plus l'œuf que j'y avois placé. Le 14, je glissai dans ce même nid un œuf de grive... Sur les cinq heures du soir, cet œuf occupoit le milieu du nid ; il paroissoit, par la manière dont il étoit placé, que la fauvette avoit dessein de le couver : cependant le lendemain il avoit disparu ; je le cherchai... il étoit jeté à terre, et soit qu'il se fût cassé en tombant, soit que la fauvette l'eût rompu pour s'en défaire plus aisément, je le trouvai ouvert et à sec... Ce même jour, après midi, je tirai d'un nid de merle qui étoit dans le voisinage, un œuf, lequel, tout chaud encore, je plaçai dans celui de la fauvette qui se trouvoit absente alors, mais depuis peu, car ses œufs avoient encore une chaleur très-remarquable : j'enlevai tous ceux-ci, et même pour imiter le coucou, je n'y laissai que l'œuf du merle ; après quelques minutes, je m'approchai du nid... et je vis la fauvette qui couvoit à son ordinaire... Le lendemain, étant retourné le voir, je le trouvai abandonné, et je reconnus aux façons de faire des fauvettes, que déjà elles se disposoient à faire un autre nid....

« Sur la fin de juin, j'ôtai d'un nid de bruant de haie, quatre œufs que l'oiseau couvoit déjà depuis long-temps, et j'en mis un de merle à leur place. Deux heures après, le bruant étoit sur le nid, et l'œuf n'avoit souffert aucun dérangement ; le lendemain matin, je trouvai les choses dans le même état ; mais sur le soir, le nid se trouva abandonné, et l'œuf étoit froid....

« Sachant que les chardonnerets, les linottes, les verdiers et les pinsons couvent assez facilement les œufs que l'on substitue aux leurs, je fus curieux d'expérimenter ce qui arriveroit en agissant avec ces sortes d'oiseaux comme le coucou a coutume de faire.... Après avoir laissé couver ses œufs à un verdier, pendant six jours, je les lui ôtai, et je

les remplaçai par un de merle ; c'étoit sur le soir : le lendemain matin le nid étoit quitté, et il resta tel.

« Je sortis d'un nid de rouge-gorge, six œufs, en place desquels j'en mis un d'écorcheur, comme approchant le plus pour la ressemblance de celui du coucou ; mais dès le lendemain le nid se trouva abandonné. » Des essais tout semblables furent faits depuis, sur des nids de bruant, de gobe-mouche, de roitelet, de chardonneret, de bouvreuil, de grive, de merle, de vanneau, de chouette, de pie-grièche, de farlouse, de pinson, de chantre ; tous ces oiseaux couvaient, et à peine leur eut-on ôté leurs œufs, quoiqu'on en eût mis d'autres en place, qu'ils quittèrent leur nid pour n'y plus revenir. »

Dans la trente-unième expérience, cet ornithologiste nous communique des observations d'autant plus intéressantes, qu'elles sont difficiles à faire, sur la conduite que tiennent les pouillots, à l'égard du jeune coucou, et sur le nourrisson lui-même. C'est ainsi qu'il en donne les détails : « Arrivé sur les lieux dès le matin, je me postai avantageusement pour observer les père et mère nourriciers d'un jeune coucou ; mais ceux-ci usèrent long-temps de prudence, et ils ne s'approchèrent qu'avec beaucoup de circonspection ; cependant, comme leur nourrisson faisoit des cris fréquens, de besoin sans doute, attendu que l'intervalle depuis la dernière béquetée étoit déjà considérable, ils furent obligés de se montrer ; je reconnus alors que ces oiseaux secourables étoient des pouillots chantres : plus familiarisés avec moi, ils parurent fort souvent ; et plus d'une fois je les vis approvisionnés de la nourriture qu'ils apportoient à leur élève, laquelle n'étoit autre qu'un insecte plus ou moins gros. Alors, il me vint à l'idée de mettre à profit une si belle occasion de découvrir si les vrais père et mère, en livrant leurs œufs et les jeunes qui en devoient provenir, à des oiseaux étrangers, les abandonnoient pour ne plus s'en mêler ; et dans peu j'eus lieu de me convaincre de ce qu'il en étoit. En effet, m'étant caché sous des feuillages, de façon à ne pas être aperçu, et y étant resté en silence, bientôt après vint un coucou, chantant et rôdant aux environs du jeune oiseau, lequel, pour mieux remplir mon objet, je plaçai dans une clairière à peu de distance du nid, après l'avoir excité à faire quelques cris qui pussent efficacement attirer ses parens ; mais ce fut en vain, ils n'approchèrent pas davantage ; cependant j'eus lieu d'observer que le vieux coucou redoubloit son chant, à raison des cris du jeune, et que tous deux paroissoient se prêter la plus grande atten-

tion. » (Le Coucou , *Discours apologétique*, ou *Mémoire sur le coucou d'Europe.*)

De tous les oiseaux sur lesquels Lothinger a fait ses expériences, le bruant et le chantre sont ceux qui ont tenu le plus long-temps ; après avoir été privés de leurs œufs, ils sont retournés à leur nid, et ils ont couvé l'œuf étranger pendant près de vingt-quatre heures : ce fait est intéressant, surtout à l'égard du chantre. De tous ces faits, il résulte, selon Lothinger, 1.° que l'opinion du vulgaire, au sujet du coucou, est très-erronée, et que plusieurs naturalistes paroissent l'avoir peu connu; 2.° que tout oiseau qui a des œufs, quitte son nid, si on les lui ôte pour mettre en place un œuf seul et provenant d'espèces différentes ; 3.° que cet abandon est assez prompt, et qu'il a lieu même quand l'oiseau privé de ses œufs couvoit; 4.° que par une distinction fort extraordinaire, il en est tout autrement lorsque le coucou est le ravisseur ; 5.° qu'il est très-assuré que le coucou ne couve pas, qu'il ne fait point de nid, et qu'il pond dans celui de quelque petit oiseau dont il a auparavant jeté les œufs ; 6.° que ce petit oiseau, ainsi maltraité, ne fait aucune difficulté de retourner à son nid, et d'y couver l'œuf que le coucou a substitué aux siens, quoique unique et très-différent ; enfin, que ce n'est nullement par indifférence ou par paresse, que le coucou ne fait pas de nid, et qu'il ne couve pas, mais que, formé comme il est, et peut-être pour d'autres causes encore, il est nécessaire que d'autres que lui travaillent et coopèrent à la multiplication de son espèce; que les singularités qu'il présente ne sont point une bizarrerie ni un désordre de la nature, mais l'effet d'une volonté suprême. Montbeillard n'a pas adopté les résultats de Lothinger, et a objecté qu'on ne peut conclure de ce qu'un oiseau a renoncé à ses œufs qui avoient été mis dans son nid par la main de l'homme, qu'il y auroit aussi renoncé si un autre oiseau les y eût déposés ou plutôt pondus ; que ce renoncement dépend du plus ou du moins de finesse du tact, de l'odorat ou de la passion de couver plus ou moins vive. A cette objection, Lothinger a opposé de nouvelles expériences: 1.° des changemens d'œufs faits de main d'homme dans des nids de chardonneret, de pinson, de verdier, etc., mais des œufs des mêmes races ; ces œufs ont été couvés par ces oiseaux, comme si c'étoient les leurs, et ils ont nourri les petits qui en sont provenus ; 2.° des changemens d'œufs étrangers, sans les toucher en aucune manière, et placés dans divers nids, et dont les résultats ont été les mêmes que ceux des premières expériences. Enfin, les œufs propres de l'oiseau

retirés et remis avec la main ne furent point abandonnés. Montbeillard a depuis opposé de nouvelles expériences, au nombre de dix. (*V.* l'article Coucou, *Hist. nat. de Buff.*) L'on ne peut tirer des inductions certaines que de deux, puisque toutes les autres ont été faites sur des serins, et l'on sait que l'on ne doit pas s'appuyer d'exemples tirés d'oiseaux réduits à l'état de domesticité ; c'est pourquoi l'on ne peut disconvenir que la raison et la vérité ne soient du côté de l'observateur.

Parmi les nids que choisit la femelle coucou, il en est de si petits, qu'il est vraisemblable qu'ils ne peuvent contenir un jeune coucou et la famille de la couveuse ; pour obvier à cela, Lothinger dit avoir des preuves multipliées, que cette femelle les jette ou sort les œufs qu'elle trouve dans le nid ; d'autres prétendent qu'elle les mange : cependant, ces faits ne doivent pas être généralisés, car l'on a trouvé des œufs avec un jeune coucou (peut-être ont-ils été pondus par la propriétaire du nid, après que l'étrangère y a eu déposé le sien.) Néanmoins il en reste aussi de ceux qui sont pondus avant, puisqu'on a vu un coucou nouvellement éclos, dans un nid de grive, avec deux jeunes grives qui commençoient à voltiger. La même chose a été observée dans divers nids, tandis que dans d'autres c'étoit le jeune coucou qui étoit le plus âgé. Lothinger affirme que la femelle coucou peut introduire son œuf dans le nid du pouillot, ainsi que dans celui du troglodite, qui présente encore plus de difficultés ; et que le coucou en sort les œufs pour y placer le sien ; comme il le dépose aussi, dit-on, dans le nid de la mésange charbonnière, il seroit très-intéressant de savoir comment elle s'y prend pour en sortir les œufs qui y sont, ce nid étant toujours au fond d'un trou d'arbre, avec une entrée le plus souvent très-étroite : tel étoit celui dont parle Montbeillard, où il y avoit, avec l'œuf de coucou, cinq œufs de cette mésange, qui ont disparu peu à peu. Tous les petits nids où l'on trouve de jeunes coucous, sont, par la suite, fort aplatis et même méconnoissables, ce qui est l'effet du poids et de la grosseur de cet oiseau, qui, pour se mettre plus à son aise, pousse souvent hors du nid les œufs ses compagnons, lorsqu'il s'y en trouve. Nous devons à Edwards Jenners, qui a fait des observations sur l'histoire naturelle du coucou, des détails intéressans sur la manière dont il s'y prend pour faire ce déplacement. « Le jeune coucou, dit-il, en s'aidant de son croupion et de ses ailes, tâche de se glisser sous le petit oiseau dont il partage le berceau, et de le placer sur son dos, où il le retient en élevant ses ailes ; alors, se

traînant à reculons jusqu'au bord élevé du nid, il se repose un instant, puis faisant un effort, jette sa charge hors du nid ; il reste, après cette opération, fort peu de temps, sans tâter avec l'extrémité de ses ailes, comme s'il vouloit se convaincre du succès de son entreprise. »

Cet observateur a constamment remarqué que les jeunes coucous se servent du bout de leurs ailes pour reconnoître les œufs ou les petits oiseaux qu'ils veulent déloger. Il a souvent répété les mêmes expériences sur un grand nombre de nids, et il a toujours trouvé les jeunes coucous prêts à faire la même manœuvre. « En grimpant sur les bords élevés du nid, ajoute-t-il, le coucou laisse quelquefois tomber sa charge ; mais il recommence bientôt son travail, et ne le discontinue que lorsqu'il est venu à bout de son entreprise. On est surpris de voir les efforts réitérés d'un coucou de deux ou trois jours, lorsqu'on voit à côté de lui un petit oiseau déjà trop lourd pour qu'il puisse le soulever ; il est alors dans une agitation continuelle, et ne cesse de travailler ; mais quand le coucou approche du douzième jour, il perd le désir de jeter dehors ses compagnons ; et après douze jours je ne me suis plus aperçu qu'il les inquiétât. J'ai remarqué qu'il souffroit beaucoup plutôt, dans le nid, des œufs que des petits ; car j'ai observé très-souvent un coucou de neuf à dix jours, chasser un petit oiseau qu'on avoit mis avec lui dans le nid, tandis qu'il ne touchoit pas à un œuf qu'on y avoit placé en même temps. La configuration particulière du jeune coucou est très-propre à lui faire exécuter cette opération. Différente de celle des autres oiseaux, la partie supérieure de son corps, depuis la nuque jusqu'au croupion, est très-large, et on aperçoit dans son milieu une dépression considérable; il semble que cet enfoncement soit fait pour placer plus sûrement les œufs ou les petits oiseaux que le coucou veut rejeter ; car dès que le jeune oiseau a atteint à peu près son douzième jour, cette cavité est entièrement effacée, et son dos ne diffère en aucune manière de celui des autres oiseaux. L'obligation qu'a le jeune coucou de rejeter les œufs ou les petits oiseaux de leur nid commun, rend raison du soin que la femelle de cette espèce prend de pondre dans des nids d'oiseaux de petite taille. » Autre expérience du même observateur, qui trouva, dans le même nid, deux coucous et une fauvette, qui étoient éclos dans la matinée ; il restoit encore un œuf de fauvette : « Dans quelques heures, dit-il, les deux coucous commencèrent à se disputer la possession du nid, et leur dispute dura jusqu'au lendemain après-midi, lorsque le coucou qui étoit un peu plus gros

que l'autre, parvint à jeter celui-ci hors du nid, ainsi que la fauvette et l'œuf qui n'étoit point éclos. Leur dispute étoit remarquable ; les combattans sembloient avoir alternativement l'avantage, et chacun portoit successivement son antagoniste jusqu'au bord du nid, d'où il retomboit au fond, accablé sous le poids de sa charge ; enfin, après beaucoup d'efforts, le plus fort l'emporta, et il fut le seul qui fut élevé par les fauvettes. » (Extrait des *Transactions* citées ci-dessus.)

L'on ne peut guère douter de l'exactitude et de la vérité de ces observations, puisqu'elles rapprochent le coucou beaucoup plus de sa nature. Cet insectivore, qu'on a métamorphosé en oiseau carnassier dès sa naissance, à qui l'on fait manger les petits de sa nourrice à une époque où il ne peut qu'ouvrir sa large bouche pour recevoir la béquée, à qui l'on fait même dévorer sa nourrice avant de prendre l'essor, n'est donc pas ce modèle d'ingratitude, sous lequel on a voulu le représenter : ingrat comme un coucou, disent les Allemands. (*V.* la belle harangue de Melanchton contre l'ingratitude de cet oiseau.) Ce foible pouillot, cette volage fauvette, ce tendre rouge-gorge, n'ont donc pas changé de caractère : ce ne sont donc plus ces marâtres qui sacrifient les moins jolis de leurs petits, qui les tuent, les déchirent par lambeaux pour assouvir la voracité de leur nourrisson. C'est cependant avec de pareilles fables que l'on a remplacé la vérité dans l'histoire du coucou, fables répétées encore comme telles dans des ouvrages modernes. L'histoire de la fauvette de Klein, et quelques faits mal vus, auront donné lieu à sa mauvaise réputation. Mais rien ne prouve que ce fut son nourrisson qui lui donna la mort, et, comme dit fort bien Lothinger, il est très-probable que cette fauvette a péri pour avoir forcément engagé sa tête dans les barreaux de la cage du coucou, et que celui-ci, pressé par la faim, ait saisi sa tête, et fait des efforts pour satisfaire à ses pressans besoins ; lorsque Klein arriva, ce naturaliste, d'après le préjugé qui régnoit alors, se persuada qu'il cherchoit à avaler la tête de la fauvette ; mais cet oiseau, privé de toutes les facultés des carnivores, mourut étouffé par cette tête, dont il ne pouvoit briser les os. Montbeillard cite des faits qui prouvent clairement que cet oiseau n'est point tel qu'on s'obstine à le représenter. « Le 27 juin ayant mis, dit-il, un jeune coucou de l'année, qui avoit déjà neuf pouces de longueur totale, dans une cage ouverte, avec trois jeunes fauvettes qui n'avoient pas le quart de leurs plumes, et ne mangeoient point encore seules, ce coucou, loin de les dévorer ou de les menacer,

sembloit vouloir reconnoître les obligations qu'il avoit à l'espèce ; il souffroit avec complaisance que ces petits oiseaux, qui ne paroissoient point du tout avoir peur de lui, cherchassent un asile sous ses ailes, et s'y réchauffassent comme ils eussent fait sous les ailes de leur mère : tandis qu'une jeune chouette de l'année, et qui n'avoit encore vécu que de la béquée qu'on lui donnoit, apprit à manger seule en dévorant, toute vivante, une quatrième fauvette que l'on avoit attachée auprès d'elle. » Quelques auteurs, à demi ébranlés par ces preuves, ont dit pour dernier adoucissement, que le jeune coucou ne mangeoit que les petits oiseaux qui venoient d'éclore ; mais le peut-il, à un âge où il ne peut que recevoir sa nourriture et non la prendre ?

Ce préjugé a encore pour base l'air menaçant des jeunes oiseaux de proie que le coucou prend lorsqu'on l'approche, même long-temps avant de sortir du nid. Il ouvre son bec comme pour en imposer ou se défendre ; il hérisse ses plumes, hausse et baisse la tête à plusieurs reprises, se renverse sur le dos et tâche de saisir avec force tout ce qu'on lui présente ; le bruit qu'il fait alors est semblable à celui d'un épervier. D'autres fois, pour peu qu'on le dérange, il fait entendre une espèce de souffle et remue lourdement tout son corps.

Ces oiseaux prennent très-promptement leur croissance ; mais, quoique vigoureux et grands, ils sont très-long-temps à pouvoir se suffire à eux-mêmes, du moins en cage, où ils sont plusieurs mois à manger seuls : deux quelquefois ne suffisent pas. J'attribue cette paresse ou insouciance à l'espèce de nourriture qu'on leur donne, et qui ne leur est pas naturelle, telle que la viande, puisqu'en refusant de la prendre, ils saisissent seuls les chenilles et les vers qu'on leur présente. Il est à présumer que, dans l'état de nature, ils font des progrès plus accélérés par la nécessité, la liberté, le choix des alimens qui leur sont propres, et leur abondance dans les endroits où ils se trouvent. Dès que leurs ailes sont assez fortes, ils s'en servent pour suivre leur nourrice sur les branches voisines lorsqu'elle les quitte, ou pour aller au-devant d'elle lorsqu'elle apporte la béquée. Ce sont des nourrissons insatiables, qui tiennent continuellement ouvert leur large bec, et qui répètent à chaque instant leur cri d'appel qu'accompagne toujours le mouvement de leurs ailes. Ce cri n'est pas moins aigu que celui des fauvettes et des rouge-gorges ; ils le conservent en captivité, selon Frisch, jusqu'au 15 ou 20 septembre, et en accueillent ceux qui leur portent à manger : mais alors ce cri commence à devenir plus grave par degrés, et bientôt ils le

perdent tout-à-fait, et gardent le plus profond silence, car ils ne chantent point la première année. Ces oiseaux de cinq à six mois sont aussi niais qu'un jeune pigeon; ils se donnent si peu de mouvement, qu'ils restent pendant plusieurs heures dans la même place, et ils ont si peu de voracité, qu'il faut leur aider à avaler la viande, indication certaine qu'elle n'est pas de leur goût. Les substances qu'on trouve dans l'estomac des jeunes coucous doivent être différentes, puisqu'ils ont pour nourrice des oiseaux de différentes espèces. « J'ai vu, dit Edwards Jenners, dans l'estomac d'un jeune, nourri par des lavandières, et qui étoit aussi emplumé que ces oiseaux, des mouches et des scarabées de différente espèce, de petits limaçons avec leurs coquilles entières, des sauterelles, des chenilles, un morceau de fève, une substance végétale, semblable à celle du caille-lait... Les fauvettes nourrissent les coucous presque entièrement de substance animale..... Les farlouses leur donnent principalement des sauterelles; mais, de toutes les substances que l'on trouve dans l'estomac des jeunes coucous, la plus remarquable est une boule formée de poils bien entrelacés; j'en ai vu quelques-unes de la grosseur d'un pois, et d'autres aussi volumineuses qu'une petite noix muscade. Ces boules paroissent formées presque entièrement de crins, et il paroît que l'oiseau les détache du nid qu'ils tapissoient. J'ai souvent découvert dans l'estomac des vieux coucous, des pelotons de poils; mais j'ai bien vu que ces poils n'étoient que le reste des chenilles velues qui avoient servi à la nourriture de ces oiseaux. » (*Mémoire précédemment cité.*) Les alimens qu'on leur donne pour les élever, sont le cœur de mouton haché, et lorsqu'ils sont un peu plus grands, la même pâtée qu'au rossignol. (*V.* ce mot.) D'autres les nourrissent avec toute sorte de viande hachée, cuite ou crue, des insectes, des œufs, du pain mouillé, des fruits, et généralement de tout ce que nous mangeons. Cette variété d'alimens convient assez à tous les insectivores. On leur donne, selon Klein, lorsqu'on n'a pas d'insectes, du foie, et surtout du rognon de mouton, coupé en petites tranches longuettes, de la forme des insectes qu'ils aiment: lorsque ces tranches sont trop sèches, il faut les humecter un peu, afin qu'ils puissent les avaler. Le coucou élevé par ce naturaliste ne buvoit jamais que dans le cas où ses alimens étoient ainsi desséchés; encore s'y prenoit-il de si mauvaise grâce, que l'on voyoit bien qu'il buvoit avec répugnance, et pour ainsi dire à son corps défendant. En toute autre circonstance, il réjetoit, en secouant son bec, les gouttes d'eau qu'on y avoit introduites par force ou par adresse. Cette répugnance pour l'eau a été

observée par plusieurs personnes; cependant elle n'est pas générale à tous les coucous, puisque Sonnini a remarqué, dans un jeune coucou pris au nid à l'époque où il étoit près d'en sortir, une habitude toute contraire. « Cet oiseau, dit-il, buvoit assez fréquemment, et de lui-même, quoiqu'il fallût lui donner encore la béquée. Dès qu'on lui présentoit un verre plein d'eau, il se redressoit avec un air de satisfaction, mordoit le verre et l'eau, et finissoit par boire à plusieurs reprises. » Frisch prétend qu'en toute saison il faut leur donner à manger aussi matin et aussi tard qu'on le fait ordinairement dans les grands jours de l'été. Il a observé la manière dont ils mangent les insectes tout vivans : ils prennent les chenilles par la tête, puis les faisant passer dans leur bec, ils en expriment et font sortir par l'anus tout le suc, après quoi ils les agitent encore et les secouent plusieurs fois avant de les avaler; ils prennent de même les papillons par la tête, et les pressent dans leur bec; ils les crèvent vers le corselet, et les avalent avec leurs ailes; ils mangent aussi les vers, mais ils préfèrent ceux qui sont vivans.

Quoique farouches et solitaires, les coucous sont capables d'une sorte d'éducation; l'on en cite un qui reconnoissoit son maître, venoit à sa voix, le suivoit à la chasse, perché sur son fusil, et lorsqu'il trouvoit en chemin un griottier, il y voloit, et ne revenoit qu'après s'être rassasié pleinement; quelquefois il s'éloignoit et ne revenoit point à son maître de toute la journée, mais il le suivoit à vue, en voltigeant d'arbre en arbre : dans la maison, il avoit toute liberté de courir, et passoit la nuit sur un juchoir. Olina dit qu'on peut dresser le coucou pour la chasse du vol, comme les éperviers et les faucons. C'est sans doute une erreur occasionée par la ressemblance de son plumage avec celui de l'épervier, puisqu'il n'en a pas les facultés.

Pour conserver ces oiseaux pendant l'hiver, il faut avoir soin de les garantir du froid, surtout dans le passage de l'automne à cette saison; c'est pour eux un temps critique; aussi c'est à cette époque qu'on les perd presque tous. Les uns deviennent languissans, ensuite galeux, et meurent; d'autres périssent à la mue; mais avant de mourir, ils tombent dans une espèce d'engourdissement et de torpeur; cette mue est, pour eux, plus complète que dans la plupart des oiseaux, et plus tardive dans les coucous qu'on élève en domesticité, puisqu'ils ne se dépouillent de leurs plumes qu'en octobre et novembre; et à cette époque, ceux qui sont sauvages, voyagent et passent sous un climat éloigné; ce qu'ils ne pourroient pas faire, s'ils étoient dépouil-

lés de leurs plumes au point où le sont ceux qui vivent en captivité. On ne doit pas ajouter foi à ceux qui disent en avoir vu qui restoient, pendant l'hiver, engourdis dans des arbres creux ou des trous en terre; qu'ils sont alors dépouillés de leurs plumes, et qu'ils ressemblent à des crapauds : n'auroient-ils pas pris plutôt des crapauds mêmes ou des grenouilles pour des coucous? ce qui est très-présumable, puisque ces reptiles passent l'hiver dans des trous. Quoique leur mue soit longue et tardive, on doit se donner de garde d'en conclure, qu'à peine les plumes soient refaites au temps de leur retour, c'est-à-dire, au commencement du printemps, et qu'ils aient alors les pennes des ailes si foibles, qu'ils ne puissent aller que rarement sur les grands arbres; tous ceux que l'on voit à cette époque, les ont au contraire très-formées; leur vol est élevé et assuré; et comment, sans cela, auroient-ils pu parcourir l'étendue de pays qu'ils sont obligés de traverser pour venir d'Afrique dans nos contrées, et même aller au-delà?

Les mâles cessent de chanter dans les premiers jours de juillet; ce silence n'annonce pas un départ prochain, mais le commencement de leur mue. Le plus grand nombre part du premier au quinze de septembre; ceux qu'on rencontre vers la fin de ce mois et quelquefois plus tard, sont sans doute des jeunes qui, à l'époque du départ des autres, n'étoient pas assez forts pour les suivre. Mais les premiers froids, la disette des insectes et des fruits mous (car ces oiseaux sont aussi fructivores à défaut de leurs alimens favoris, ainsi que la plupart des autres insectivores), les déterminent à passer dans des climats plus chauds; ils vont en Afrique. On les voit passer deux fois à Malte et dans les îles grecques de l'Archipel, « où ils arrivent, dit Sonnini, en même temps que les tourterelles; et comme l'espèce du coucou est moins nombreuse, l'on n'en découvre ordinairement qu'un seul au milieu d'un vol de ces oiseaux, dont il semble être le chef; ce qui a donné occasion aux Grecs modernes de l'appeler *trigono kracti*, c'est-à-dire, *conducteur de tourterelles.* » Ce savant ajoute « qu'il est important d'observer que le coucou voyageur change presque toutes les habitudes naturelles que nous lui connoissons; il n'est plus solitaire; on le voit avec d'autres oiseaux de son espèce, et il voyage même, comme je viens de le dire, en nombreuse compagnie avec des oiseaux d'espèce différente. Dans cet exil prescrit par l'impérieux besoin de se nourrir, il ne ressent pas le désir de se reproduire; aussi n'y fait-il point entendre le chant d'amour que son nom exprime.» Il en est donc, dans cette espèce, comme dans le plus grand nombre des autres : l'amour seul la force

de s'isoler ; car l'on a vu ces oiseaux solitaires se rassembler, dans le courant de juillet, par petites troupes de dix à douze, jeunes et vieux; époque où leur chant cesse d'indiquer leurs désirs amoureux.

Les coucous lorsqu'ils sont à terre ne marchent qu'en sautillant ; mais ils s'y posent rarement, ce qu'on doit attribuer à leurs pieds très-courts, et à leurs cuisses encore plus courtes; quand ils sont jeunes, ils ne font guère usage de leurs pieds pour marcher; ils se servent de leur bec pour se traîner sur le ventre, à peu près comme les perroquets s'en servent pour grimper ; et lorsqu'ils grimpent, l'on a remarqué que le doigt externe postérieur se dirigeoit en avant, mais qu'il servoit moins que les deux antérieurs ; dans leurs mouvemens progressifs, ils agitent les ailes comme pour s'en aider.

Le chant ordinaire du coucou est connu de tout le monde ; il articule très-bien, et répète fort souvent *coucou*, *coucou*, *cou-coucou*, *tou cou cou*. Ce chant appartient exclusivement au mâle, et il ne le fait entendre qu'au printemps, tantôt perché sur une branche sèche, et tantôt en volant ; il l'interrompt quelquefois par un râlement sourd, comme s'il prononçoit *crou*, *crou*, d'une voix enrouée et en grasseyant ; lorsque les mâles et les femelles se cherchent et se poursuivent, outre ces cris, il en jette quelquefois un autre assez sonore, quoiqu'un peu tremblé, composé de plusieurs notes, et semblable à celui du pigeon. Ceux qui l'ont bien entendu l'expriment ainsi : *go*, *go*, *guet*, *guet*. L'on soupçonne que c'est celui de la femelle qui, lorsqu'elle est bien animée, a encore un gloussement, *glou*, *glou*, qu'elle répète cinq à six fois d'une voix forte et assez claire, en volant d'un arbre à un autre ; ce cri ne seroit-il pas celui d'appel, ou plutôt d'agacerie vis-à-vis son mâle ? car dès que ce mâle l'entend, il s'approche d'elle avec ardeur, en répétant son *tou cou cou*.

Sur l'arrière-saison, les adultes sont bons à manger et très-gras ; leur graisse se réunit particulièrement sous le cou, qui est le meilleur morceau de cette espèce de gibier ; c'est à leur arrivée seulement que la façon de parler proverbiale, *maigre comme un coucou*, a sa juste application. On prétend aussi que le jeune pris dans le nid au moment qu'il se trouve assez fort pour s'envoler, est un manger délicat et tendre ; les anciens en faisoient beaucoup de cas ; les Italiens l'estiment aussi : dans certains pays on ne mange ni jeunes ni vieux, ni maigres ni gras, parce qu'on les regarde comme des oiseaux incommodes et de mauvais augure ; dans d'autres, au contraire, on les révère comme des oiseaux de bon augure, et comme des oracles que l'on consulte en plusieurs occasions.

En médecine, on attribue au coucou et à ses petits une vertu propre pour guérir l'épilepsie, la pierre, les fièvres intermittentes et la colique : on en fait des bouillons qu'on fait prendre aux malades. On prétend que la fiente de cet oiseau, prise intérieurement, est un remède très-efficace contre la rage : on en fait infuser pendant la nuit un demi-gros ou un gros, dans un verre de vin tiède; on passe le tout le lendemain avec expression, et on en donne la colature au malade. D'autres attribuent à sa graisse la propriété de remédier à la chute des cheveux, si on l'emploie en liniment.

Chasse aux Coucous. — Lorsqu'on veut faire approcher un coucou, il ne s'agit que de lui répondre en imitant son chant; il vient se poser sur un arbre à portée du chasseur qui doit se tenir caché, ou, s'il ne se pose pas, il passera à portée du fusil, et donnera la facilité de le tirer au vol. L'*appeau* dont on se sert est fait de corne, ou d'os, ou d'ivoire, ou de bois; il y a à son extrémité un trou qui, étant bouché avec le doigt, doit baisser le son d'un ton plein, et par conséquent l'élever étant débouché. Qu'on se rappelle le cri du coucou, il ne chante que par tierce majeure; ses tons sont ceux d'un *fa* dièse et d'un *ré* de la seconde octave d'une flûte d'amour ordinaire; tels doivent être, par conséquent, les sons de l'appeau. Cet instrument n'est pas encore bien connu; mais il n'est pas, à beaucoup près, un des moins recommandables. *V.* sa figure sur la pl. 5 des *Appeaux à sifflet*, n.° 9 de l'*Aviceptologie française.*

Le Coucou d'Andalousie. *Voyez* Grand Coucou tacheté.

* Le Coucou arevareva, *Cuculus taitensis*, Lath. Le nom que j'ai conservé à cet oiseau, est celui qu'il porte à Otaïti; mais on l'appelle *tayarabbo* dans les îles voisines. Il a le dessus du bec noirâtre, et le dessous plus pâle; l'iris d'un jaune foible; la tête et le dessus du corps bruns, avec des taches longitudinales ferrugineuses sur la première partie; des raies transversales et des marques de la même teinte sur l'autre; un trait blanc au-dessus des yeux, et un autre qui s'élève de la mandibule inférieure aux narines; les pennes des ailes avec des taches couleur de rouille; le menton, le milieu de la gorge et le bas-ventre d'un blanc pur; cette couleur est rayée longitudinalement de brun sur les côtés du cou, de la poitrine et du ventre. Ces raies sont fort larges sur ces deux derniers; une couleur de buffle pâle couvre les couvertures inférieures de la queue; les supérieures sont de la teinte du dos, et s'étendent jusqu'au tiers de la longueur des pennes caudales; celles-ci ont neuf pouces de long, sont

traversées de nombreuses raies d'un brun ferrugineux, terminées de blanc et étagées; les ailes, lorsqu'elles sont dans leur état de repos, atteignent presque le tiers de la queue; les pieds sont verdâtres. Taille de la pie; longueur totale, dix-huit pouces; bec, quatorze lignes. Ce coucou n'est qu'indiqué dans l'*Hist. nat. de Buffon.*

Le Coucou bariolé, *Cuculus variegatus*, Vieill., est bleuâtre en dessous, depuis le bec jusqu'au bas-ventre, qui est blanc; bariolé de brun et de blanc sur toutes les parties supérieures; brun sur les pennes des ailes, qui ont des festons blancs sur les bords extérieurs; varié de blanc et de brun sur la queue, qui est arrondie. Le jeune diffère en ce qu'il a toutes les parties inférieures, jusqu'au bas-ventre, tachetées de brun sur un fond blanc sale. Il se trouve dans l'Australasie.

Le Coucou du Bengale. *V.* Toulou ferrugineux.

Le Coucou bleu de la Chine. *V.* Pie sanhia.

Le Coucou bleu de Madagascar. *Voy.* Coulicou taitsou.

Le Coucou bleuâtre, *Cuculus cœrulescens,* Vieill., se trouve à la Nouvelle-Hollande. Il est de la grosseur du *coucou vert-doré;* mais sa taille paroît plus svelte, ayant la queue plus longue. Il a la tête, la gorge, le devant du cou, la poitrine et le ventre, d'un cendré bleuâtre; le bas-ventre blanc; le manteau et les couvertures des ailes d'un cendré rembruni; la queue barrée de noir et de blanc; le bec brun; les pieds couleur de chair.

La femelle, ou le jeune, est d'un gris-blanc sale où le précédent est d'un cendré bleuâtre, et brun où il est d'un cendré rembruni; la queue est rayée transversalement de brun et de blanc sale.

Le Coucou boutsallick, *Cuculus scolopaceus*, Lath., Edw., pl. 59. Longueur, 13 à 14 pouces; plumage brun, plus foncé et tacheté d'un brun plus clair sur les parties supérieures; moins foncé et tacheté de blanc, d'orangé et de noir sur les parties inférieures; une rayure transversale est vers la pointe des pennes, et composée de taches roussâtres; le bec et les pieds sont jaunâtres; la queue étagée. Ce coucou habite le Bengale.

Ne seroit-ce pas une variété du *coucou brun piqueté de roux ?*

Le Coucou brun et jaune a ventre rayé, *Cuculus radiatus*, Lath. Sonnerat est le premier qui ait fait connoître ce coucou de l'île de Panay. Il a le dessus de la tête d'un gris noirâtre; les côtés et la gorge couleur de lie de vin; le dos et les ailes d'un brun-noir terne; le dessous des pennes des ailes marqué de taches blanches; la queue noire, rayée

et terminée de blanc ; le ventre et la poitrine d'un jaune clair, rayé de noir ; l'iris orangé pâle ; le bec noir ; les pieds roussâtres. Taille de notre coucou.

Le Coucou brun piqueté de roux, *Cuculus punctatus*, Lath., pl. enl., n.° 771, est de la grosseur du *pigeon romain*. Il a la tête, le dessus du corps, les plumes scapulaires et les couvertures du dessus des ailes d'un brun noirâtre varié de taches et de raies rousses ; mais les couvertures supérieures de la queue, les pennes et celles des ailes sont rayées transversalement de la même teinte ; la gorge et tout le dessous du corps ont de petites raies transversales noirâtres sur un fond roux ; une bande rousse part de l'origine de la mandibule inférieure, passe au-dessous des yeux et s'étend jusqu'aux oreilles ; le bec est de couleur de corne ; les pieds sont d'un gris-brun, et les ongles noirâtres ; queue étagée. Longueur totale, un pied cinq pouces.

La femelle diffère du mâle en ce qu'elle a le dessus de la tête et du cou moins tacheté, et le dessous du corps d'un roux clair. Cette espèce est répandue dans l'Inde jusqu'aux Philippines.

Le Coucou brun rayé, a croupion roussâtre, est la femelle du coucou proprement dit. *V.* cet article.

Le Coucou brun varié de noir. *Voyez* Coucou areva-reva.

Le Coucou brun varié de roux. *V.* Coulicou chochi.

Le Coucou du Cap de Bonne-Espérance, *Cuculus capensis*, Lath., pl. enl., n.° 390. Montbeillard rapporte ce coucou à l'espèce européenne, comme variété de climat, vu qu'il a avec elle de l'analogie dans ses proportions, dans les raies transversales du dessous du corps, et dans sa taille, qui cependant est un peu plus petite. M. Cuvier est aussi de ce sentiment; mais Latham et Gmelin le donnent comme une espèce particulière, et M. Levaillant qui en a publié la figure pl. 206 des Oiseaux d'Afrique, l'a isolé sous le nom de *coucou solitaire*, et nous assure que l'individu figuré sur la planche enluminée, est un jeune oiseau. *V.* Coucou solitaire.

Montbeillard fait mention d'une autre variété, qui se trouve dans le royaume de Loango en Afrique. Il est un peu plus gros que le nôtre, mais peint des mêmes couleurs : il en diffère principalement, en ce qu'il donne à son chant un autre ton ; car il dit *coucou* comme celui d'Europe. Le mâle commence par entonner la gamme, et chante seul les trois premières notes ; ensuite la femelle l'accompagne à l'unisson pour le reste de l'octave ; elle diffère en cela de la femelle de notre coucou, qui ne chante point comme son mâle, et qui chante beaucoup moins.

Le COUCOU DE LA CAROLINE. *Voyez* COULICOU A AILES ROUSSES.

Le COUCOU DE CAYENNE. *Voyez* COULICOU PIAYE.

Le COUCOU CENDRÉ, *Cuculus cinereus*, Vieill., habite dans la Nouvelle-Hollande. Tout son plumage est d'un gris cendré, plus foncé en dessus, et se dégradant en dessous, depuis le bec jusqu'à la queue, au point que les plumes de l'anus sont presque blanches ; les pennes des ailes sont, à l'intérieur, bordées par une dentelure blanche, et celles de la queue bordées de même sur les deux côtés ; cette queue est étagée ; le bec est brun ; les pieds sont gris. Longueur totale, onze pouces. *De la collection de M. Baillon.*

Le COUCOU CENDRILLARD n'est point une espèce particulière; c'est la femelle du COULICOU A AILES ROUSSES.

Le COUCOU A COLLIER BLANC. *Voyez* COUCOU HUPPÉ A COLLIER.

Le COUCOU CORNU. *Voyez* COULICOU CORNU.

Le COUCOU COUA. *Voyez* COULICOU COUA.

Le COUCOU COUKEEL, *Cuculus orientalis*, Lath., pl. enl., n.° 274. Montbeillard a réuni, sous ce nom, trois coucous des Indes, dont celui-ci est le plus grand ; sa taille est celle du pigeon, et sa longueur de seize pouces ; tout son plumage est d'un noir brillant, changeant en vert et en violet ; le bec et les pieds sont gris. Cet oiseau est décrit par Brisson sous le nom de *coucou noir des Indes.*

Le second est de la grosseur de notre coucou, et a quatorze pouces de longueur ; le bec noir à la base, et jaune à la pointe ; tout son plumage d'un noirâtre tirant au bleu. Il porte ordinairement sa queue épanouie.

Le troisième (le *coucou noir du Bengale* de Brisson) est de la grosseur du merle, et a neuf pouces de longueur ; tout son corps est couvert de plumes d'un noir brillant, changeant en vert, violet, bleu et pourpre, à l'exception du côté intérieur et du dessous des pennes alaires ; il a le bec d'un orangé vif ; les pieds d'un brun rougeâtre ; les ongles noirâtres. C'est à cet oiseau qu'appartient proprement le nom de *coukeel*, qu'il porte au Bengale, et que Montbeillard a généralisé aux deux autres. La disproportion de grandeur entre cet oiseau et les deux premiers, ne permet pas de les regarder comme des variétés, ainsi que l'a fait Montbeillard, d'après leurs couleurs. Brisson a donc eu raison de faire du premier et du dernier deux espèces distinctes.

Le COUCOU CRIARD, *Cuculus clamosus*, Lath. ; Le plumage de cet oiseau n'a rien de remarquable ; il est entièrement d'un brun noirâtre. On le trouve dans l'intérieur de l'Afrique, où il est connu des Européens sous le nom de

criard, parce qu'il ne cesse de répéter, pendant des heures entières, des cris diversement accentués, que l'on entend à une très-grande distance.

Le coucou criard de M. Levaillant, pl. 204 et 205 des *Oiseaux d'Afrique*, me paroît appartenir à la même espèce, quoiqu'il soit d'un noir glacé de bleuâtre. Les pennes de sa queue sont bordées de blanc à l'extrémité ; les pennes primaires, d'un noir rembruni vers le bout ; le bec est noir ; les pieds sont jaunâtres. La femelle a toutes les parties inférieures d'un noir lavé, bordé de roux. Le jeune mâle est barré de roux sur le dessous du corps, et il est d'un brun-noir où l'adulte est noir, avec la queue bordée de brun roussâtre. Il a le bec brun et les pieds jaunâtres. Taille un peu inférieure à celle de notre coucou.

Le Coucou cuil, *Cuculus honoratus*, Lath., pl. enl., n.° 294. C'est ainsi que les habitans du Malabar appellent ce coucou. Il a la tête et le dessus du corps, les scapulaires et les couvertures des ailes d'un cendré noirâtre ; chaque plume est régulièrement terminée de deux taches blanches ; celles du croupion et des couvertures supérieures de la queue n'en ont qu'une; le dessous du corps est blanc, et rayé transversalement de cendré; les pennes des ailes sont de cette teinte, et celles de la queue noirâtres : toutes sont marquées de bandes transversales blanches; l'iris est orangé clair; le bec et les pieds sont d'un cendré peu foncé ; grosseur un peu moindre que celle du coucou ordinaire; longueur totale, onze pouces et demi; bec, onze lignes ; queue, cinq pouces et demi, composée de dix pennes étagées. Cet oiseau, qui doit son nom à la mélodie et à l'étendue de sa voix, est en vénération dans la presqu'île de l'Inde ; sa chair noirâtre, délicate et agréable au goût, est recherchée des Indiens, peu scrupuleux, mais assez riches pour pouvoir payer un cuil, qui toujours se vend fort cher : de là le proverbe indien : *C'est un grand bien de manger le cuil, mais un grand péché de le faire tuer.* (*Essais philosophiques sur les mœurs de divers animaux étrangers.*) L'on distingue dans l'Inde deux ou trois espèces de cuils ; les uns presque aussi gros que des geais ; les autres plus petits : tous habitent de préférence les lieux peu fréquentés et couverts de bois ; rarement seuls, presque toujours en très-petites troupes, ils volent par bonds, ou en planant, mais à de courtes distances. Les insectes sont leur nourriture ordinaire.

Le Coucou cuivré, *Cuculus cupreus*, Lath. Ce superbe oiseau est à peu près de la grosseur de l'*alouette* ; mais sa taille est plus allongée et plus svelte. Un vert brillant à reflets d'or et d'un rouge cuivré règne sur la tête et le dessus du corps; toutes les plumes ont leur extrémité arrondie et sont

rangées les unes sur les autres comme des écailles ; un beau jaune jonquille colore le ventre et les cuisses ; la queue est foiblement étagée, et les deux pennes extérieures de chaque côté ont à leur extrémité une tache triangulaire blanche; le bec et les pieds sont noirs.

L'on suppose que ce coucou habite l'Afrique ; il a, il est vrai, beaucoup d'analogie avec le *coucou doré ;* mais il en diffère par ses nuances, surtout celles du ventre ; et de plus, par sa queue plus longue à proportion.

Le Coucou de Saint-Domingue est la femelle du Couli-cou a ailes rousses. *V.* ce mot.

* Le Coucou éclatant, *Cuculus plagosus*, Lath. Ce coucou de la Nouvelle-Hollande a le dessus du corps d'un roux pourpré, et le dessous d'un blanc sale, relevé par des lignes étroites brunes à reflets dorés ; cette même couleur et aussi éclatante, forme sur la queue des raies transversales ; le bec est pointu et noirâtre ; la langue aiguë, et aussi longue que les mandibules ; l'iris bleu ; les pieds sont bruns.

Le Coucou edolio, *Cuculus serratus*, Lath., pl. 207 et 208 (mâle et femelle) des *Oiseaux d'Afrique.* Le mâle est décrit dans Buffon, édition de Sonnini, sous la dénomination de *coucou à plaques dentelees aux ailes*, et figuré sur la pl. 3 des fascic. de Sparmann. La femelle, que Buffon appelle *Jacobin huppé de Coromandel*, est représentée sur la pl. enl., n.° 272. Celle-ci est le *cuculus melanoleucos* de Latham. Cette espèce se trouve au Cap de Bonne-Espérance et dans les Grandes-Indes. A l'exception des quatre ou cinq premières pennes des ailes, qui sont blanches à la base, tout le reste du plumage est d'un noir brillant; le bec et les pieds sont de la même couleur. Longueur totale, douze pouces environ.

La femelle diffère du mâle en ce qu'elle est blanche en dessous et à l'extrémité de la queue. Le jeune a la gorge et le devant du cou d'un blanc sale; le reste des parties inférieures grisâtre ; la queue terminée par du blanc roussâtre ; enfin, il est d'un brun-noir, où le mâle adulte est d'un noir pur.

Le Coucou faisan. *V.* Toulou faisan.

* Le Coucou (grand) tacheté, *Cuculus glandarius*, Lath., pl. 57 des *Oiseaux d'Edwards.* Une huppe soyeuse, d'un gris bleuâtre, que l'oiseau relève à volonté, mais qui, dans son état de repos, reste couchée sur la tête, est l'ornement qui distingue ce coucou. Le pays qu'il habite de préférence est inconnu; il est présumable que c'est l'Afrique, puisque celui-ci, le seul que l'on connoisse, a été tué sur les rochers de Gibraltar. Il a sur les yeux un bandeau noir, plus étroit

à ses extrémités que dans son milieu, qui part des coins de la bouche, et s'étend vers l'occiput; un brun foncé couvre les parties supérieures du corps; quelques petites taches blanches et d'un cendré très-clair sont parsemées sur les scapulaires, les couvertures du dessus des ailes et du dessus de la queue; un brun roussâtre assez vif teint la gorge, vers le bas, les côtés du cou et la poitrine; les parties postérieures sont de la même couleur, mais plus obscure; les pennes des ailes et celles de la queue ont une teinte noirâtre en dessus, et sont cendrées en dessous; les secondaires ont à leur extrémité une petite tache d'un cendré très-clair; toutes les pennes latérales de la queue sont terminées de blanc, et cette couleur occupe d'autant plus d'espace que la plume est plus extérieure; le bec et les pieds sont noirs; la queue est étagée; longueur et grosseur de la pie.

Le Coucou gris bronzé, *Cuculus æreus*, Vieill. pl. 215 des *Oiseaux d'Afrique.* Cette espèce, qu'a fait connoître M. Levaillant, se trouve à Malimbe sur la côte d'Afrique. Elle est de la taille du coucou d'Europe. Elle a le bec d'un jaune citron; les parties supérieures d'un vert bronzé brillant; les ailes et la queue à reflets bleus, verts et gris; le dessous du corps gris, à reflets verts, plus foncés sur ses parties les plus inférieures; les pieds noirs.

Le Coucou a gros-bec, *Cuculus crassirostris*, Vieill., pl. 214 des *Oiseaux d'Afrique.* Taille du coucou d'Europe; plumage d'un noir-bleu, à reflets sur le dos, les ailes et la queue; pieds d'un brun jaunâtre; bec d'un jaune-vert. La femelle est d'un noir-brun sur le devant du cou et sur les parties postérieures. Il se trouve en Afrique.

Le Coucou huppé du Brésil. *V.* Guira cantara et l'article Ani.

Le Coucou huppé a collier, *Cuculus collaris*, Vieill.; *Cuculus coromandus*, Lath., pl. enl., n.° 274, fig. 2 (jeune); pl. 213 des *Oiseaux d'Afrique* (mâle), a toutes les parties supérieures noirâtres; une huppe longue, composée de plumes larges et à barbes roides et serrées; un collier blanc sur le dessus du cou; une petite tache ronde et grise derrière l'œil; la gorge noirâtre dans des individus, d'un roux ardent, ainsi que le devant du cou, chez d'autres; le reste des parties inférieures blanc; les plumes des jambes noirâtres; les plumes scapulaires et les couvertures moyennes des ailes noirâtres dans le milieu et bordées de roux; les grandes couvertures et les pennes primaires rousses, les secondaires, seulement, bordées de cette couleur; la queue très-longue; noirâtre et étagée; l'iris jaunâtre; le bec d'un cendré foncé

et les pieds d'un cendré clair; longueur totale, douze pouces trois lignes, dont la queue en tient six et demi. On le trouve sur la côte de Coromandel. La femelle a la gorge blanche et les ailes d'un roux foible.

Le Coucou huppé de la côte de Coromandel. *V.* Coulicou edolio.

Le Coucou huppé de Guinée. *V.* Touraco.

Le Coucou huppé de Madagascar. *V.* Coulicou coua.

Le Coucou indicateur. *V.* Indicateur.

Le Coucou jacobin huppé de Coromandel, pl. enl. 872, est la femelle du Coulicou edolio.

Le Coucou de la Jamaïque. *V.* Tacco.

Le Coucou Klaas, *Cuculus Klaasii*, Vieill., pl. 212 des *Oiseaux d'Afrique*, est de la taille du *coucou vert-doré*, avec lequel il a de l'analogie dans le plumage; mais M. Levaillant le présente comme une espèce distincte. Il est d'un vert cuivreux brillant, sans mélange de blanc, sur la tête et sur toutes les parties supérieures; les sourcils sont blancs; les pennes des ailes d'un vert bronzé en dessus, noirâtres et tachetées de blanc en dessous; cette dernière couleur est pure sur toutes les parties inférieures; les pennes intermédiaires de la queue sont d'un vert sablé d'un rougeâtre de cuivre de rosette, et terminées par une tache oblongue cuivreuse; les trois latérales de chaque côté sont bordées de cette même teinte, blanches en dedans, avec des lignes noirâtres et transversales; le bec et les pieds noirs. On le trouve en Afrique.

Le Coucou a long bec de la Jamaïque. *V.* Tacco.

Le Coucou a longs brins. *V.* Drongo.

Le Coucou de Madagascar. *V.* Toulou.

Le Coucou (grand) de Madagascar. *Voyez* Vourou-driou.

Le Coucou du Malabar. *V.* Coucou cuil.

Le Coucou du Mexique. *V.* Coulicou quapactol.

Le Coucou moroc ou maroc, *Cuculus melissophonus*, Vieill.; *Cuculus abyssinicus*, Lath., pl. en couleur des *Oiseaux d'Égypte et de la Syrie.* Cet oiseau, que M. Savigny m'a communiqué, ressemble tellement au *bec cuckow* ou *moroc*, décrit et figuré dans l'Appendix du Voyage de Bruce, que je puis assurer qu'ils sont l'un et l'autre de la même espèce. Cependant il en seroit autrement, si, comme le dit ce voyageur, son *bec cuckow* n'avoit que trois doigts; mais c'est, de sa part, une méprise; et Latham en a fait une autre, en ne lui donnant que sept pouces de longueur, mesure qu'il a prise, sans doute, sur la figure qui le réduit de moitié; car, dans la nature, l'oiseau a quatorze pouces et demi. Enfin, les foibles différences qu'on remarque dans le plu-

mage de ces deux individus ne sont nullement spécifiques, et me paroissent provenir d'un âge plus ou moins avancé chez l'un que chez l'autre. Selon Bruce, le moroc a les formes et la grosseur de notre coucou; la langue très-flexible, très-pointue et susceptible de sortir du bec jusqu'à la moitié; assertion que je crois exagérée, mais que je ne puis combattre, puisque l'individu que j'ai sous les yeux est privé de sa langue; les sourcils et la prunelle sont noirs; l'iris est d'un rouge-brun; le devant du cou jaune; cette couleur paroît plus foncée sur les côtés que dans son milieu, dont le fond est blanc; le jaune des côtés s'étend jusque sur le bord de l'aile; toute la gorge et le ventre, jusque sous la queue, sont d'un blanc sale; celle-ci et les couvertures des ailes sont terminées de blanc; mais cette couleur est plus claire sur les ailes et prend plus d'étendue à mesure que les plumes sont plus longues; la queue est composée de douze longues plumes (de dix dans l'individu que j'ai en nature), dont les plus longues sont dans le milieu et placées tout près les unes des autres, de manière que la queue a partout la même longueur (ce qui me paroît contradictoire, puisque ce voyageur dit que les intermédiaires sont les plus longues); les cuisses sont couvertes de plumes de la même couleur que celles du ventre; les jambes et les pieds sont noirs; les ongles durs et crochus.

L'individu que je décris d'après nature, a quatorze pouces six lignes de longueur, dont la queue en tient sept et demi; le bec brun en dessus, jaunâtre en dessous; la tête et la nuque noirâtres; le dessus du corps et des ailes brun, avec des mouchetures blanches à l'extrémité de quelques plumes; cette couleur termine aussi l'aile bâtarde et toutes les pennes, dont les primaires sont rousses à l'extérieur, et les secondaires pareilles au dos; les pennes de la queue sont d'une nuance plus sombre, et terminées de même; les latérales un peu plus courtes que les intermédiaires; la gorge et toutes les parties postérieures sont d'un blanc foiblement lavé de jaune.

Ce coucou, dit Bruce, poursuit les abeilles, autant par vengeance, ou par plaisir, que pour en faire sa pâture; car il en couvre souvent la terre et les tue sans les manger, et ce passe-temps dure toute la journée; il fait beaucoup de bruit avec son bec en écrasant les abeilles. On l'appelle *moroc* ou *maroc*, nom que l'on croit venir de *mar*, miel. Bruce semble vouloir rapprocher de son coucou celui dont parle le jésuite Jérôme Lobo, et auquel il attribue un instinct pour découvrir le miel. Ce jésuite dit que quand cet oiseau a fait cette découverte, il s'en va sur le grand che-

min, où, sitôt qu'il paroît un voyageur, il bat des ailes, il chante, et, par toutes sortes de mouvemens, l'invite à le suivre, puis, volant d'arbre en arbre, il le conduit jusqu'à la ruche, auprès de laquelle il fait entendre les sons les plus mélodieux. C'est bien l'histoire, surchargée de faits fabuleux, du *coucou indicateur*.

Le COUCOU NOIR DU BENGALE. *V.* COUCOU COUKEEL.

* Le COUCOU NOIR ET BLANC, *Cuculus pisanus*, Lath. En 1739, deux oiseaux de cette espèce se fixèrent aux environs de Pise, et y firent leur nid. La femelle pondit quatre œufs, les couva, et les fit éclore. On n'avoit jamais vu cette espèce auparavant, et on ne l'a jamais remarquée depuis. Ces oiseaux ont la tête noire, ornée d'une huppe de même couleur qui se couche en arrière ; tout le dessus du corps noir et blanc ainsi que les couvertures supérieures des ailes ; les grandes pennes rousses, terminées de blanc; celles de la queue noirâtres, terminées de roux clair ; la gorge et la poitrine rousses; les couvertures inférieures de la queue roussâtres; le reste du dessous du corps blanc, ainsi que les plumes du bas de la jambe, qui descendent sur le tarse; le bec d'un brun verdâtre ; les pieds verts.

Ce coucou paroît un peu plus gros que le nôtre; il a les ailes plus longues, et la queue plus étagée que le *grand coucou tacheté*, avec lequel il a d'ailleurs assez de rapports.

Le COUCOU NOIR DE CAYENNE. *V.* MONASE.

Le COUCOU NOIR (PETIT) DE CAYENNE. *V.* MONASE.

Le COUCOU NOIR HUPPÉ, *Cuculus ater*, Lath. *V.* COUCOU EDOLIO.

Le COUCOU NOIR DES INDES. *V.* COUCOU COUKEEL.

Le COUCOU DES PALÉTUVIERS. *V.* COULICOU DES PALÉTUVIERS.

Le COUCOU DE PARADIS. *V.* DRONGO.

Le COUCOU PERLÉ, *Cuculus perlatus*, Vieill., a, dans son plumage, des rapports avec le *cuculus punctatus*; mais toutes ses proportions et dimensions sont plus petites. Il est roux en dessous, avec quelques taches brunes longitudinales; brun en dessus, avec des mouchetures, lesquelles sont oblongues sur le sommet de la tête, rondes sur la nuque et le manteau ; la queue est tachetée de brun et de gris blanchâtre; le bec couleur de corne; taille inférieure à celle du coucou d'Europe.

Le COUCOU DE CAYENNE. *V.* PETIT COULICOU.

* Le COUCOU (PETIT) DES INDES, *Cuculus Sonneratii*, Lath. Sonnerat a observé cette espèce dans l'Inde. Sa taille est celle du merle, mais elle est moins épaisse et plus allongée. Il a la tête, le dessus du corps d'un rouge-brun, rayé transver-

salement de noir; la queue, qui est de même, a de plus quelques taches noires irrégulières le long de la tige des pennes; le dessous du cou et du corps est blanc, avec des raies transversales noires; l'iris, le bec et les pieds sont jaunes.

* Le COUCOU (PETIT) A TÊTE GRISE ET VENTRE JAUNE, *Cuculus flavus*, Lath., pl. enl., n.º 814, se trouve à l'île Pannay, et est décrit dans le deuxième Voyage de Sonnerat. Le dessus de la tête et la gorge sont d'un gris clair; le dessus du cou, le dos et les ailes de couleur de terre d'ombre; le ventre, les jambes et les couvertures inférieures de la queue d'une jaune pâle, teinté de roux; la queue est noire et rayée de blanc; les pieds sont d'un jaune pâle, ainsi que le bec, qui est noirâtre à la pointe. Ce coucou, de la grosseur du merle, a le corps plus allongé, huit pouces et quelques lignes de longueur totale, et la queue étagée.

Le COUCOU DES PHILIPPINES. *V.* TOULOU.

Le COUCOU PIAYE. *V.* COULICOU PIAYE.

Le COUCOU A PLAQUES DENTELÉES AUX AILES. *V.* COUCOU EDOLIO MALE.

* Le COUCOU POOPO-AROWRO, *Cuculus lucidus*, pl. 23 du *Synopsis* de Latham. Tel est le nom que les naturels de la Nouvelle-Zélande ont imposé à ce bel oiseau, qui a quelques traits de conformité avec le *coucou vert-doré et blanc.* Sa taille est celle d'une petite grive, et sa longueur de six pouces et demi; il a le bec bleuâtre; l'iris couleur de noisette; le dessus du corps et de la tête vert à reflets dorés très-brillans; le dessous blanc et moucheté transversalement de brun et d'or; les couvertures inférieures de la queue totalement blanches; les pennes et celles des ailes d'un brun obscur; la queue courte et excédant de très-peu les ailes pliées; les pieds sont pareils au bec.

Le COUCOU A QUEUE EN ÉVENTAIL, *Cuculus flabelliformis*, Lath., pl. 126, 2.e *Suppl. to gener. Synop.* Parmi les coucous de la Nouvelle-Hollande, celui-ci doit tenir une place distinguée, d'après la largeur, la longueur et la beauté de sa queue. Un noir foncé couvre la tête, le cou, les autres parties supérieures du corps, les ailes, et forme un croissant sur la poitrine, dont les côtés ainsi que la gorge et les joues sont ferrugineux et dont le milieu ainsi que le ventre sont d'un jaune d'ocre pâle; la queue est très-étagée et composée de douze pennes noires, qui, à l'exception de deux intermédiaires, sont sur le côté intérieur rayées transversalement de noir et de blanc; le bec est noir, et les pieds sont jaunes; grosseur de la grive; longueur, un peu plus

de neuf pouces. *Nota.* Ce n'est que d'après la figure que j'indique douze pennes caudales.

Le Coucou rouge. C'est, dans l'Orléanais, le nom de l'Engoulevent.

Le Coucou rouge huppé du Brésil. *V.* Couroucou a ventre rouge.

Le Coucou rougeatre tacheté de blanc et de noir. *V.* Toulou ferrugineux.

Le Coucou roussâtre, *Cuculus rufulus*, Vieill., a toutes les parties supérieures variées de brun et de roussâtre, la gorge et la poitrine de cette dernière teinte et piquetées de blanchâtre; le ventre de deux gris, l'un presque blanc et l'autre foncé; les rémiges cendrées, ainsi que les rectrices; mais cette couleur tire au noirâtre sur celles-ci, et leur bord incline au roussâtre; le bec noir; les pieds gris. Longueur totale, neuf pouces, dont la queue, qui est arrondie, en prend quatre et demi. Grosseur à peu près de l'*indicateur*. Il se trouve à la Nouvelle-Hollande, et sa dépouille fait partie du cabinet de M. Baillon.

Le Coucou roux et brun, *Cuculus pyrrophanus*, Vieill.; se trouve à la Nouvelle-Hollande. Il a toutes les parties inférieures rousses; la tête d'un cendré bleuâtre; le manteau, les ailes et les pennes de la queue de couleur brune; celles-ci terminées par une tache blanche; le bec noirâtre. La femelle ou le jeune a la tête et le haut de la gorge d'un cendré bleuâtre plus pâle et plus clair; les pennes de la queue tachetées de blanc sur les bords; le bec noirâtre; les pieds couleur de chair. Longueur, huit pouces environ: taille plus épaisse que celle du *coucou bleuâtre*.

Le Coucou rufalbin. *V.* Toulou rufalbin.

Le Coucou de Saint-Domingue. *V.* Coulicou cendrillard.

Le Coucou du Sénégal. *V.* Toulou rufalbin.

Le Coucou solitaire, *Cuculus solitarius*, Vieill., pl. 206 *des Oiseaux d'Afrique.* Ce coucou, dont on doit la connoissance à M. Levaillant, a une taille un peu inférieure à celle du coucou d'Europe; la tête, le dessus du cou et toutes les parties supérieures d'un noir-brun, glacé de gris; les pennes de la queue terminées de blanc, et les latérales, avec des taches de la même couleur le long de leurs tiges; les grandes pennes des ailes d'un brun plus foncé que le dos; la gorge d'un roux foible; le devant du cou roussâtre et ondé de brun; la poitrine et le ventre traversés par des bandes d'un brun noir sur un fond roux rembruni; les parties postérieures d'un roussâtre uniforme; le bec brun, et jaunâtre à la base de sa partie inférieure; les paupières jaunes. La femelle a le dessus

du corps roux, avec des bandes brunes. Le jeune est en dessus d'un brun très-roux; le dessous d'un roux clair, et rayé en travers d'un roux plus foncé. Ce jeune oiseau est le *coucou du Cap de Bonne-Espérance*, de la pl. enl. 390 de Buffon.

Le COUCOU TACHETÉ DU BENGALE. *V.* COUCOU BOUTSALLICK.

Le COUCOU TACHETÉ DE CAYENNE. *V.* COULICOU BRUN VARIÉ DE ROUX.

Le COUCOU TACHETÉ DE LA CHINE. *V.* COULICOU TACHETÉ DE LA CHINE.

Le COUCOU TACHETÉ DE L'ÎLE PANAY, *Cuculus panayanus*, Lath., pl. 78 du deuxième Voyage de Sonnerat. Montbeillard donne cet oiseau pour une variété du *coucou brun piqueté de roux*. Latham me paroît fondé à le présenter comme une espèce distincte, puisqu'il a les pennes de la queue égales, tandis qu'elles sont étagées chez l'autre. Cet oiseau, plus gros que notre *coucou*, a le bec noir, l'iris jaune, la tête et le dessus du corps d'un brun foncé, tacheté d'un roux jaune; les taches sont oblongues sur la tête, rondes sur le cou, le dos, les couvertures des ailes, et forment des lignes mélangées de points blancs sur les pennes; la gorge noire et tachetée comme le dos; la poitrine et le ventre d'un roux pâle, traversés de lignes noirâtres; la queue d'un jaune roux, rayée de noir; les pieds de couleur de plomb, et le bec noir.

Le COUCOU TACHETÉ DES INDES. *V.* COUCOU BRUN PIQUETÉ DE ROUX.

Le COUCOU TACHETÉ DE MALABAR. *V.* COUCOU CUIL.

Le COUCOU TACHETÉ DE MINDANAO. *V.* COUCOU VARIÉ DE MINDANAO.

Le COUCOU TACHIROU, pl. 216 *des Oiseaux d'Afrique*. *Voyez* COUCOU CUIL et COUCOU VARIÉ DE MINDANAO. Le jeune est, selon M. Levaillant, d'un roux clair, où le vieux est blanc, et d'un vert rembruni où celui-ci est vert.

Le COUCOU TAIT-SOU. *V.* le genre COULICOU.

Le COUCOU TÉNÉBREUX, *Cuculus tenebrosus*, Pallas. Ce savant voyageur a observé, dans ses voyages en Russie et au nord de l'Asie, un coucou auquel il a imposé la dénomination de *tenebrosus*. Cet oiseau du nord de l'ancien continent peut-il être le même que le *coucou noir de Cayenne*, qui n'habite que l'Amérique méridionale, comme le donne à entendre Gmelin, en le plaçant dans sa nomenclature? Je ne le crois pas.

* Le COUCOU A TÊTE BLEUE, *Cuculus cyanocephalus*, Lath. Un bleu foncé inclinant au noir couvre le dessus de la tête jusqu'aux yeux, les côtés et le bas du cou de cet oiseau de la Nouvelle-Hollande; le brun pâle, qui domine sur les autres parties supérieures, est parsemé de points blancs sur le dos, et est indiqué sur les ailes et la queue par des raies étroites

et transversales; une bande noirâtre raye transversalement le dessous du corps, dont le fond est blanc ; cette dernière couleur prend un ton orangé sur la gorge et le devant du cou ; la queue est assez longue et très-peu étagée ; le bec bleuâtre ainsi que les pieds, qui sont très-écailleux.

Latham fait mention d'un autre coucou que l'on a vu avec le précédent, et que l'on soupçonne n'être qu'une variété de sexe ; il est de la même taille, et diffère en ce qu'un noir brillant est répandu sur son plumage.

* Le COUCOU A TÊTE GRISE, *Cuculus poliocephalus*, Lath. Tête et cou gris ; poitrine et ventre blancs et rayés transversalement de gris pâle ; ailes d'un cendré foncé ; queue traversée de bandes noirâtres sur un fond blanc; pieds d'un brun pâle. Il se trouve dans l'Inde.

Le COUCOU A TROIS DOIGTS ou le MOROC, *Cuculus abyssinicus*, Lath. Bruce, qui le premier a décrit cet oiseau, ayant dit qu'il n'avoit que trois doigts, il en est résulté une espèce anomale qui n'existe point dans la nature, puisqu'il en a quatre. Latham en répétant cette méprise, en a ajouté une autre qui contribue encore à faire méconnoître ce coucou, en disant qu'il n'a que sept pouces de longueur, tandis qu'il en a réellement quatorze et demi ; ce qui me paroît provenir de la figure qu'en a publiée Bruce, laquelle le représente avec cette taille ; mais il est facile de deviner qu'elle est réduite, puisque ce voyageur lui donne dans la description les formes et la grosseur du coucou. Ces deux erreurs sont rectifiées à l'article du COUCOU MOROC, que j'ai eu occasion d'examiner en nature.

Le COUCOU VARIÉ DE MINDANAO, *Cuculus mindanensis*, Lath., pl. enl. n.° 277, se trouve dans les îles Philippines. Il a quatorze pouces six lignes de longueur ; le dessus de la tête et du cou, le dos, le croupion, les couvertures supérieures de la queue et des ailes, d'un brun tirant sur le vert doré, parsemé de taches blanches et roussâtres ; la gorge, le devant du cou bruns et tachetés de blanc ; la poitrine, le ventre, les jambes, les couvertures inférieures de la queue et des ailes de cette dernière couleur et rayés transversalement de noirâtre ; les pennes des ailes sont de la même couleur que le dos, avec des bandes transversales d'un blanc roussâtre à l'extérieur ; les dix pennes de la queue d'un brun tirant sur le vert doré brillant et rayées transversalement de roussâtre ; ces pennes sont à peu près égales, quelques-unes sont terminées de blanc ; le bec est noirâtre en dessus, roussâtre en dessous, et les pieds sont d'un gris-brun. Cet oiseau a dans son plumage une grande analogie avec le *coucou cuil.*

* Le COUCOU A VENTRE NOIR, *Cuculus melanogaster*, Vieill.,

se trouve dans l'île de Java. Il a quinze pouces de longueur totale ; le bec d'un rouge foncé ; la queue longue et très-étagée ; le dessus de la tête d'une couleur plombée ; les parties supérieures, les ailes et la queue ferrugineuses ; les pennes caudales noires vers le bout et terminées de blanc ; la gorge, le devant du cou et la poitrine d'un roux clair ; le ventre et les parties postérieures noirs.

Le COUCOU A VENTRE RAYÉ DE L'ÎLE PANAY. *V.* COUCOU BRUN ET JAUNE A VENTRE RAYÉ.

Le COUCOU VERT d'ANTIGUE. *V.* TOULOU.

* Le COUCOU VERT ET BLANC, *Cuculus palliolatus*, Lath. Cette espèce, très-rare à la Nouvelle-Hollande, a près de douze pouces de longueur totale; le bec brun ; l'irisorangé le dessus du corps d'un vert-brun ; le dessous blanc ; la tête jusqu'aux yeux, noire ; cette couleur s'avance sur les côtés du cou jusqu'au milieu et se termine en forme de palatine ; le dessous des ailes jaunâtre ; les jambes tachetées de ferrugineux ; les ailes noires ; la queue courte ; les pennes latérales marquées de taches blanches sur les bords extérieurs ; les pieds d'un blanc bleuâtre ondé de noir.

Le COUCOU VERT DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V.* COUCOU VERT DORÉ ET BLANC.

Le COUCOU VERT DORÉ ET BLANC, ou le DIDRIC, *Cuculus auratus*, Lath., pl. enl. n.° 657. Ce beau coucou se trouve dans diverses parties de l'Afrique, et se tient dans l'intérieur des terres, selon Levaillant; mais à Malimbe, dans le royaume de Congo, il habite aux les environs de la mer, selon le naturaliste Perrein. Il se plaît à la cime des grands arbres, et fréquente de préférence ceux qui sont en fleurs, où l'attire un grand nombre d'insectes dont il fait sa principale nourriture. Sa grosseur est un peu inférieure à celle de la *grive ;* un riche vert doré brille sur son plumage, depuis la base du bec jusqu'au bout de la queue ; cinq bandes blanches se font remarquer sur la tête, l'une au milieu du sinciput, deux autres au-dessus des yeux, qui se prolongent en arrière, et les deux dernières plus étroites et plus courtes au-dessous de l'œil. Cette couleur termine les couvertures, les pennes alaires et caudales, et forme des mouchetures sur la paire latérale de la queue et la penne la plus extérieure des ailes ; tout le dessous du corps est d'un beau blanc, à l'exception de quelques raies vertes sur les flancs et sur les plumes du bas de la jambe qui retombent sur le tarse, les pieds sont gris, et le bec est vert-brun. Longueur totale, environ sept pouces.

La femelle, pl. 211 *des Oiseaux d'Afrique*, diffère du mâle en ce qu'elle est d'un blanc roussâtre sur la gorge et la poitrine, d'un doré rougâtre sur les ailes et a queue.

la queue. Cette dernière couleur est brunâtre chez le jeune, qui a le dessous du corps d'un gris-blanc roussâtre, et les taches des ailes et de la queue d'un roux-marron.

On trouve dans l'île de Java un coucou qui ressemble beaucoup au précédent; mais il est plus petit. Il a six pouces de longueur; la queue étagée; les parties supérieures d'un vert doré à reflets métalliques, les inférieures blanches; mais chaque plume a trois bandes transversales d'un beau vert doré; les pennes extérieures de la queue rayées en travers de cette couleur et de blanc.

Le COUCOU VERT HUPPÉ DE GUINÉE. *V*. TOURACO.

Le COUCOU VERT HUPPÉ DE SIAM. *V*. DRONGO. (V.)

COUCOU. Poisson du genre des RAIES.

COUCOU. Nom languedocien du *cocon* ou de la *coque* du ver-à-soie. *V*. BOMBYX. (DESM.)

COUCOU. Variété de FRAISIER. (B.)

COUCOU. *V*. COCU. (LN.)

COUCOU. Dans plusieurs départemens du midi de la France, on appelle ainsi l'AGARIC ORONGE en boule ou à demi-développé. Dans l'usage familier le mot *coucou* signifie *œuf*. (DESM.)

COUCOU (Pain de). La PRIMEVÈRE OFFICINALE porte ce nom. (B.)

COUCOU ROUGE. C'est un des noms vulgaires de l'ENGOULEVENT, *Caprimulgus europœus*. (DESM.)

COUCOUAT. Dans quelques-unes de nos provinces, on appelle de ce nom les jeunes COUCOUS. (DESM.)

COUCOUCHIAS des Grecs. C'est le GAINIER ou ARBRE DE JUDÉE, *Cercis siliquastrum*, L. (LN.)

COUCOULIADO ou CAOUGILIADO. C'est le COCHEVIS ou ALOUETTE HUPPÉE. (DESM.)

COUCOUMELLE BLANCHE ou FINE. C'est, dans le midi de la France, où on le mange, l'AGARIC OVOÏDE. (B.)

COUCOUMELLE JAUNE ou COUCOUMELLE ORANGÉE. C'est, à Montpellier, l'AGARIC ENGAINÉ de Bulliard. (B.)

COUCOUNASSOUX. Vieux mot français qui désignoit le CONCOMBRE, *Cucumis sativus*, L. (LN.)

COUCOURDOU. Vieux nom français de la COURGE, *Cucurbita*. (LN.)

COUCOURÊLO. Nom languedocien d'une FIGUE qui mûrit vers le milieu de l'été, la *petite violette*. (LN.)

COUCU. Nom languedocien du COUCOU. (V.)

COUDERLO. Nom d'un CHAMPIGNON qui croît en Languedoc. (DESM.)

COUDEY. Nom d'un JACANA du Bengale. *Voyez* JACANA. (V.)

COUDIOU. Synonyme de COUCOU, *Cuculus Canorus*, Linn. (DESM.)

COUDOU et COUDOUS (qu'il faut écrire en hollandais, *Coësdoës*) C'est une espèce d'ANTILOPE à grandes cornes lisses, trois fois tordues sur elles-mêmes, et à laquelle Buffon a donné le nom de *condoma*, en transportant celui de *coësdoës* ou *coudous*, à une autre espèce du même genre, qui est le CANNA, ou *Antilope oreus*. (DESM.)

COUDOUGNIÉ, COUDOUNIER. Noms du COIGNASSIER, en Languedoc. Dans cette province, on appelle aussi du nom de *coudougniero*, une haie formée de coignassiers. (LN.)

COUDOUKIER. Nom provençal du COIGNASSIER. (LN.)

COUDOUMBRÉ. Le CONCOMBRE, en Languedoc. (LN.)

COUDRE. C'est tantôt la VIORNE, tantôt le NOISETIER. (B.)

COUDRE MANCIENNE. *V.* VIORNE. (B.)

COUDRIER. Nom vulgaire du NOISETIER. (B.)

COUENDOU. *V.* COENDOU. (DESM.)

COUEPI, *Couepia*. Très-grand arbre à feuilles alternes, ovales, pointues, entières, ondées en leurs bords, à courts pétioles, à duvet roux, à fleurs disposées par bouquets à l'extrémité des rameaux.

Chaque fleur a un calice monophylle, à tube un peu courbé et à limbe à cinq dents; plusieurs pétales; un grand nombre d'étamines, insérées sur un anneau qui couronne l'entrée du calice, c'est-à-dire, monadelphiques; un ovaire supérieur, ovale, aminci à sa base, chargé d'un style filiforme, long, courbé, à stigmate aigu.

Le fruit est une grosse noix ovale, à écorce épaisse, fibreuse et crevassée, dans laquelle est une amande amère, qui se partage en deux lobes.

Cet arbre croît à la Guyane, où ses semences fournissent une très-bonne huile.

Schreber a réuni ce genre avec celui du COUPI, et en a formé un seul sous le nom d'ACIA. (B.)

COUETO. C'est une plante du genre VULPIN, *Alopecurus*, en Languedoc. (LN.)

COU-ETTE. Nom picard de la PETITE MOUETTE. (V.)

COUGARD. *V.* l'espèce du *couguar*, dans l'article CHAT. (DESM.)

COUGHIOULO. Dans quelques provinces du midi de la France, c'est le nom de la PRIMEVÈRE et de la FOLLE AVOINE. (LN.)

COUGOURDE. Nom de la COURGE A CALEBASSE, ou COURGE BOUTEILLE. (B.)

COUGOURDETTE. Espèce de COURGE A LIMBE DROIT.

COUGOURLIÉ-SAOUVAJHÉ. Nom languedocien de la BRIONE. (LN.)

COUGOURLO', COURJHETO, COURJHO ou TUCO. Les CALEBASSES ou GOURDES en languedocien. (LN.)

COUGOURLOU. Vieux nom français des COURGES, *Cucurbita*. (LN.)

COUGUACOU-ARA. Nom brasilien du COUGUAR, que d'Azara assure devoir être le *Gouazouara*. (DESM.)

COUGUAR ou PUMA, *Felis concolor*, *et Felis discolor*. Grande espèce de *chat* de l'Amérique méridionale, à pelage fauve sans taches, et dont la queue n'est point terminée par un flocon de poils comme celle du lion. *V.* CHAT. (DESM.)

COUGUAR NOIR. Ce n'est point un vrai *couguar*, mais la variété noire du JAGUAR qui a reçu particulièrement le nom de *jaguareté*. *V.* CHAT. (DESM.)

COUGUAR DE PENSYLVANIE. Ce couguar ne diffère en rien de celui du Pérou. (DESM.)

COUGUOU. Nom provençal du COUCOU. (V.)

COUHYEH, *Elanus*, Savigny; *Falco*, Lath. Genre de l'ordre des ACCIPITRES, de la tribu des oiseaux DIURNES et de la famille des ACCIPITRINS. *V.* ces mots. *Caractères* : bec garni d'une cire velue et incliné dès la base, arrondi en dessus, comprimé latéralement; mandibule supérieure à bords presque droits, crochue, acuminée; l'inférieure plus courte, droite, obtuse; bouche très-fendue; narines ovales, en partie cachées par des soies; langue charnue, échancrée; tarses courts, épais; doigts gros, totalement séparés; ongles grands, très-crochus et fort aigus; les ailes longues; première et deuxième rémiges à peu près égales et les plus longues de toutes; queue un peu échancrée. Ce genre n'est composé que d'une seule espèce que les Arabes appellent *couhyeh*.

Le COUHYEH BLAC, *Elanus cœsius*, Savig.; *Falco melanopterus*, et *Sonninensis*, Lath., pl. 36 et 37 des *Oiseaux d'Afrique*. Il a la taille de la cresserelle; du gris roussâtre sur la partie supérieure du corps; du noir sur les couvertures supérieures des ailes, et du cendré sur les pennes; du blanc à la poitrine et devant le cou; du gris tirant sur le roux au plan

supérieur de la queue et du blanc à l'inférieur ; du noir au bec, et du jaune aux pieds. Des nuances plus bleuâtres et plus tendres colorent le plumage de la femelle ; les jeunes sont couverts d'un duvet roux, qui devient plus foncé à mesure qu'ils avancent en âge.

Le Couhyeh se trouve sur tout le continent de l'Afrique. Trois observateurs instrmits l'ont rencontré aux deux extrémités de cette partie du monde : Desfontaines en Barbarie, Levaillant au Cap de Bonne-Espérance, et Savigny en Égypte. Quoique de petite corpulence, c'est un oiseau courageux ; il ne craint pas de déclarer la guerre aux milans et à d'autres oiseaux de proie, qui, bien que supérieurs en force, lui cèdent en intrépidité ; mais il fuit à l'aspect de l'homme. Sa nourriture se compose presque en entier d'insectes, et c'est la principale cause d'une forte odeur de musc qu'il exhale, même lorsque sa peau est préparée. Il pose son nid entre les branches des grands arbres, et sa ponte est de quatre ou cinq entièrement blancs. Ces détails ont été rapporté par Levaillant. (V.)

COUI. Nom que l'on donne, dans les colonies françaises, à l'enveloppe solide du fruit du calebassier, lorsqu'on l'a vidée et disposée pour être travaillée en tasses ou autres vases de différentes formes, etc. Il paroît qu'on appelle généralement de ce nom, à Saint-Domingue, tous les vases faits avec des noyaux de fruits, tels que ceux des palmiers, etc. (B.)

COUIY. C'est le nom de COENDON, proprement dit au Paraguay, selon d'Azara. (DESM.)

COUJHO. C'est la COURGE ou CITROUILLE en languedocien. (LN.

COUKEEL. Nom d'un Coucou des INDES. (V.)

COULA, COULAC. On appelle ainsi l'ALOSE sur quelques rivières, particulièrement en Languedoc. (B.)

COULAC. *V.* CAULAC. (DESM.)

COULACISSI. Nom d'une PERRUCHE des Philippines. *V.* PERROQUET. (V.)

COULARD. C'est le CERISIER d'Hollande. (LN.)

COULASSADE. En Provence, c'est la grosse calandre, espèce d'ALOUETTE. (DESM.)

COULAVAN. COULIAVAN DE LA COCHINCHINE. *V.* le genre LORIOT. (V.)

COULECOU. *Voyez* COUROUCOU. (V.)

COULEMELLE. Nom vulgaire d'un champignon dont on fait une grande consommation dans certains cantons, à raison de son excellence et de son abondance. C'est l'AGARIC ÉLEVÉ de Scopoli. Paulet l'a figuré pl. 135 de son Traité des Champignons.

Ce médecin établit sur cette espèce, une famille qu'il divise en *Coulemelles de terre*, savoir : outre celle-ci, la COULEMELLE D'EAU, la COULEMELLE DES PRÉS, la PETITE COULEMELLE, la COULEMELLE HÉRISSÉE OU TIGRÉE; et en *Coulemelles des arbres*, savoir : la COULEMELLE DU HÊTRE, la COULEMELLE DU CHÊNE et la COULEMELLE DU SAULE. Ces dernières ne sont pas bonnes, mais peuvent se manger sans danger. (B.)

COULEQUIN, *Cecropia*. C'est un arbre dont le tronc s'élève de trente-six à quarante pieds; il est articulé à sa surface, et creux dans son intérieur. Les feuilles ne viennent qu'au sommet; elles sont grandes, ombiliquées, palmées, scabres en dessus, cotonneuses en dessous, divisées en neuf ou dix lobes, et portées sur de longs pétioles; les fleurs sont dioïques, d'une couleur herbacée, et naissent sur des chatons cylindriques, fasciculés, enfermés, dans leur jeunesse, dans des spathes ovales, pointues et caduques.

Les chatons mâles sont imbriqués d'écailles turbinées, munies de deux ouvertures, et chacune de ces écailles porte deux étamines.

Les chatons femelles sont imbriqués d'ovaires nombreux, comprimés, tétragones, obtus, munis chacun d'un style fort court, à stigmate lacinié.

Les fruits sont des baies uniloculaires, à une seule semence. *V.* pl. B. 34, où il est figuré.

Cet arbre croît dans les Antilles et à la Guyane. Les Créoles l'appellent *bois trompette*. Ses baies sont bonnes à manger; son bois est extrêmement tendre, et sert, surtout sa racine, à allumer du feu, par le moyen d'un autre morceau de bois dur, qu'on fait tourner avec rapidité dans un trou qu'on y a formé avant.

Deux autres espèces entrent encore dans ce genre. (B.)

COULE SANG. On appelle ainsi, à la Martinique, la VIPÈRE FER DE LANCE, qui y est fort multipliée, et qui y cause de nombreux accidens. (B.)

COULEUR. Ce mot désigne une des qualités de la sensation que la lumière produit sur nos yeux, soit qu'elle émane directement d'un corps rayonnant, ou qu'elle nous soit renvoyée par réflexion de la surface des corps. Lorsqu'un corps vu de cette manière nous paroît vert, ou jaune, ou rouge, ou de telle autre couleur, ce n'est pas lui qui donne à la lumière cette qualité; il ne fait que séparer dans la lumière incidente certains rayons capables de nous affecter ainsi, et dont Newton a démontré l'existence par l'expérience suivante. Ayant introduit un trait de lumière solaire dans une chambre obscure, transmettez-le à travers un prisme triangulaire de verre ou de toute autre matière : après son émergence, il se

trouvera dévié de sa route directe, déviation que l'on désigne par le mot de *réfraction ;* mais vous reconnoîtrez aisément sa nouvelle direction, soit par l'éclat qu'il donne aux petites poussières qui voltigent dans l'air sur son passage, soit en remarquant l'endroit où il tombe sur les murs de la chambre. Placez dans cet endroit un carton blanc, perpendiculaire à la nouvelle direction du rayon; et considérez l'image du soleil qui s'y projette : vous reconnoîtrez qu'elle s'est considérablement allongée dans le sens de l'angle réfringent du prisme; vous verrez de plus qu'elle n'est pas blanche comme avant l'interposition du prisme, mais colorée d'une suite infinie de nuances graduées que, pour ne pas trop multiplier les désignations, vous pourrez classer en sept teintes distinctes, comprises dans ce vers alexandrin :

Violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge.

Ces couleurs ne sont pas communiquées à la lumière par le carton sur lequel elle tombe; car vous en avez encore la sensation, si vous recevez directement dans l'œil les parties du faisceau lumineux qui produisent chacune d'elles. Le carton ne fait donc que les renvoyer sans les altérer; et il ne les changeroit pas davantage, si, au lieu d'être blanc, il avoit lui-même quelque couleur particulière; car tout corps gris, vert, jaune, rouge ou de toute autre teinte que ce soit, étant placé dans la portion rouge de l'image, et éclairé par les portions du faisceau qui la produisent, paroît rouge. Il paroîtroit, de même, vert dans la zône verte, jaune dans la jaune, et ainsi du reste; seulement son éclat sera plus ou moins vif, selon que la portion de l'image où vous le plongerez sera plus analogue avec sa couleur propre. Ceci confirme donc ce qui a été dit plus haut, que les corps ne paroissent de telle ou telle couleur, que parce qu'ils sont aptes à réfléchir spécialement les parties de la lumière incidente qui sont de nature à nous donner la sensation de cette couleur-là; et non-seulement eux, mais aucune autre action quelconque, ni réflexion, ni réfraction, ne peuvent ôter à chacune de ces parties la faculté colorifique qu'elle possède. De là il faut nécessairement conclure : 1.° que ces parties existent déjà distinctes, et douées de ces propriétés colorifiques dans la lumière incidente totale; 2.° que leurs actions réunies produisent dans nos yeux la sensation du blanc, et, séparées, celle d'une couleur particulière ; 3.° qu'étant mêlées dans des proportions diverses, elles produisent les diverses nuances que nous pouvons distinguer. En effet, si l'on intercepte quelques-uns des rayons dispersés par le prisme, et que l'on concentre tous les autres au foyer d'une lentille, sur un carton, on trouve que leur réunion teint ce carton d'une nuance

colorée, dont la teinte dépend de l'espèce et du nombre des rayons conservés et exclus. Dans ces expériences les propriétés coloriques des rayons sont toujours liées avec le degré de déviation qu'ils éprouvent à travers le même prisme lorsqu'ils le rencontrent sous des incidences égales; de sorte que tel rayon, plus ou moins réfrangible que tel autre, est aussi constamment celui qui produira telle ou telle couleur, sans que rien puisse modifier en lui ni l'une, ni l'autre de ces propriétés. On pourra donc, si l'on veut, le désigner par abréviation par son degré de réfrangibilité propre, ou par l'espèce de couleur dont il nous donne la sensation. Dans ce sens seulement, on pourra dire les *rayons rouges*, les *rayons verts*, pour indiquer ceux qui, arrivant à nos yeux, nous donnent la sensation du rouge ou du vert, etc.

Maintenant, si les corps ne nous paroissent colorés qu'en réfléchissant spécialement tels ou tels rayons en plus grande abondance que les autres, à quoi chacun d'eux doit-il cette qualité, et d'où viennent les différences infinies qui existent entre eux à cet égard? Elles tiennent uniquement aux dimensions plus ou moins considérables de leurs particules, et à l'action plus ou moins énergique qu'elles exercent sur la lumière. Tout le monde a vu les couleurs brillantes et variées que les bulles de savon réfléchissent. Ces couleurs changent avec l'épaisseur de la pellicule aqueuse, et avec le sens dont on les regarde, suivant de certaines lois régulières que Newton a déterminées. Si, au lieu d'être d'eau, cette pellicule étoit de quelque autre substance plus dense ou plus réfringente, la série de ses couleurs seroit encore exactement la même, mais elles se montreroient à des épaisseurs moindres, et varieroient moins par le changement d'obliquité. C'est ce qu'on peut vérifier sur ces belles couleurs que présentent les couches infiniment minces d'oxyde qui se forment à la surface de l'acier poli, lorsqu'on le chauffe et qu'on le laisse refroidir à l'air. C'est exactement de cette manière que s'opère la coloration que nous présentent les corps; les petites particules qui les composent agissent sur la lumière comme feroit une lame mince de même grosseur, de même force réfringente qu'elles. Cette idée profonde, émise par Newton, est confirmée de la manière la plus merveilleuse dans toutes les conséquences qu'on en peut déduire, et dans toutes les épreuves auxquelles on peut les soumettre. C'est ce que j'ai développé dans mon Traité de Physique avec une étendue proportionnée à l'importance de l'objet.

J'ajouterai seulement ici, comme l'application de ces principes, la description d'un instrument destiné à produire graduellement les couleurs diverses des corps naturels, de

manière à pouvoir les comparer les unes aux autres. Je l'appelle, par cette raison, le COLORIGRADE.

On rencontre en effet dans les sciences physiques des occasions fréquentes où il devient nécessaire de désigner des couleurs. L'histoire naturelle, par exemple, a souvent besoin de spécifier de cette manière les animaux, les plantes ou les minéraux qu'elle décrit; la chimie, les produits qu'elle forme; la physique, les particularités des phénomènes qu'elle observe. Aussi les naturalistes, auxquels ce genre d'indication est surtout d'une utilité spéciale, ont depuis long-temps senti la nécessité de lui donner de l'exactitude, et d'en rendre les résultats comparables entre eux, quelque part qu'ils soient observés. Parmi nos compatriotes, M. de Lamarck, et plus récemment M. Mirbel, ont essayé de réaliser cette condition par des procédés divers, fondés sur la définition systématique d'un certain nombre de nuances, assez rapprochées les unes des autres, pour qu'on pût y rapporter avec une approximation suffisante toutes les couleurs des corps naturels. M. Mirbel a même donné, dans son intéressant ouvrage de Botanique, un tableau colorié de ces nuances; et l'on trouve de pareils tableaux, quoique fondés sur d'autres principes, dans tous les ouvrages minéralogiques de l'école de Werner. Mais quoique ces procédés offrissent déjà d'utiles secours pour limiter jusqu'à un certain point l'arbitraire des définitions, néanmoins leurs ingénieux auteurs ne les ont présentés eux-mêmes que comme des approximations qui laissoient encore à désirer une détermination plus précise. Notre confrère, M. Latreille, m'ayant invité à m'occuper de cette recherche, j'ai cherché à répondre à ses désirs, et j'ai construit dans ce dessein un instrument que j'appelle *le colorigrade*, parce qu'il réalise et qu'il fixe d'une manière invariablement constante et comparable, toutes les nuances de couleurs que les corps naturels peuvent présenter.

Pour concevoir le principe de cet instrument, il faut se rappeler que, selon ce qui a été dit plus haut, toutes les couleurs réfléchies par les corps naturels, sont et doivent être nécessairement une de celles que présente la série des anneaux colorés formés par réflexion dans les lames minces des corps. Cette identité n'est pas fondée, comme on l'a cru trop long-temps, sur une assimilation hypothétique, mais sur une analyse fidèle et rigoureuse des propriétés physiques de la lumière et des conditions qui déterminent sa transmission et sa réflexion. Aussi l'expérience confirme-t-elle avec la plus minutieuse précision toutes les conséquences qui découlent de cette analogie relativement aux modifications que les couleurs des corps doivent subir, soit par la plus ou moins grande

Cet appareil est composé d'abord d'un verre noir VV, placé au-devant d'un tuyau de lunette, et qui, par le moyen d'une vis, s'incline de manière que les rayons lumineux, renvoyés de sa surface dans le tuyau, s'y réfléchissent polarisés. On s'aperçoit que cette condition est remplie lorsqu'en analisant le faisceau réfléchi à l'aide d'un prisme de spath d'Islande acromatisé, qui tient lieu d'oculaire et qui est désigné par P dans la figure, on trouve quatre positions de ce prisme où le rayon ne se divise plus, mais se réfracte tout entier en un seul sens. Alors on fixe le prisme dans une de ces positions où il n'y a qu'une image. Cela fait, pour produire les couleurs, il y a entre le verre noir et le prisme une plaque cristallisée LL, fig. 3, taillée perpendiculairement à l'axe, et qu'un mouvement rotatoire permet d'incliner sous divers angles, mais toujours dans un plan d'incidence qui forme un angle de 45°, avec le plan de la réflexion sur le verre noir. Alors les couleurs des anneaux paroissent et varient à mesure que la plaque s'incline, comme dans l'expérience décrite plus haut.

Pour avoir des variations lentes de teintes, il faut employer des plaques peu épaisses, et prises dans des cristaux dont les forces polarisantes soient foibles. Le cristal de roche, réduit à une épaisseur d'un demi ou d'un millimètre, est très-convenable pour cet objet; et M. Cauchoix, qui a construit ce petit instrument avec son habileté ordinaire, y a adapté plusieurs plaques de ce genre qui ont parfaitement réussi. Mais, pour cela, une condition indispensable, c'est que les plaques soient partout d'une épaisseur exactement égale; car les teintes dépendent à la fois de l'intensité de la force polarisante et de la longueur du trajet pendant lequel elle s'exerce. On conçoit que si l'épaisseur de la plaque est variable en divers points de sa surface, la nature des teintes le sera aussi; et au lieu d'un disque d'une couleur partout homogène, on observera une variation de nuances voisines qui nuiront à la netteté des déterminations.

Comme il seroit possible qu'on n'eût pas partout à sa disposition un artiste assez habile pour exécuter ainsi des plaques bien parallèles, j'ai cherché à y suppléer d'après la connoissance des lois que suivent les forces polarisantes, et j'ai trouvé le moyen de produire les mêmes effets avec des lames minces de mica, que la nature nous présente dans un état feuilleté, où la division est toujours très-facile. J'ai prouvé dans mes précédentes recherches, que le mica offre cette particularité jusqu'à présent unique, d'avoir deux axes desquels il émane des forces polarisantes, l'un perpendiculaire au plan des lames, l'autre situé dans leur plan. J'ai fait voir

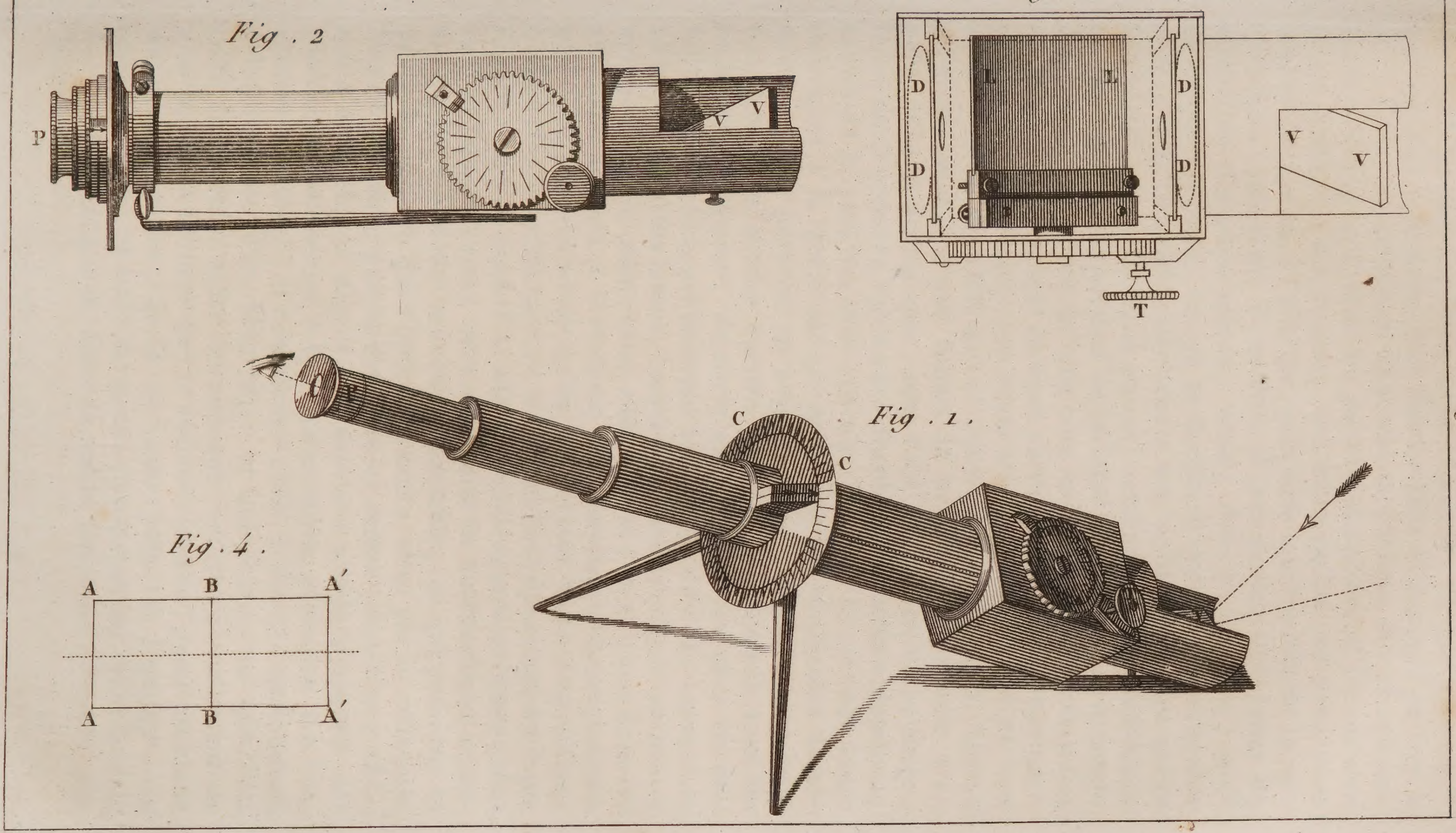

COLORIGRADE COMPARABLE .

que ces deux axes sont tous deux répulsifs, et que l'axe normal est plus énergique que l'autre dans le rapport de 677 à 100. Cette combinaison de forces occasione des phénomènes très-composés; mais on peut les simplifier et les réduire au cas ordinaire des cristaux, qui n'ont qu'un axe situé dans le plan des lames, à l'aide des procédés que les lois de la polarisation indiquent. Pour cela il faut choisir une lame de mica bien diaphane mince, mais, dans sa minceur, uniformément épaisse, ce qui se découvre par l'uniformité des teintes dans lesquelles elle sépare les rayons polarisés qui la traversent en ses différens points; cette uniformité reconnue, on découpera une portion de la lame en forme de rectangle AAA'A' fig. 4, dont le long côté soit double du petit; puis, on divisera le rectangle en deux carrés égaux que l'on superposera l'un sur l'autre, en ayant soin que les limites de leur commune section BB soient tournées à angle droit. Alors, en vertu du mode par lequel la polarisation mobile s'opère, il se trouvera que, sous l'incidence perpendiculaire, le rayon transmis n'éprouvera absolument aucune dépolarisation de la part des axes croisés, celui de la seconde lame ramenant à la polarisation primitive les molécules lumineuses que le premier en avoit écartées. Cette compensation s'opérera même encore presque exactement sous les incidences obliques, de sorte qu'il ne restera plus en définitif que les effets produits par les actions de l'axe normal de chacune des deux lames, lesquelles étant de même nature et agissant dans le même sens, s'ajouteront l'un à l'autre dans les résultats, comme si le système ne formoit qu'une simple lame plus épaisse, qui n'auroit qu'un axe normal. Cette disposition, toujours facile à effectuer, se trouve réalisée dans l'appareil que j'ai mis sous les yeux de l'Académie; les deux petites lames y sont collées l'une à l'autre avec de l'huile de térébenthine épaissie qui les fixe d'une manière invariable, et qui prévient la perte de lumière qui s'opéreroit entre elles par la réflexion. Sous l'incidence perpendiculaire et même jusqu'à une obliquité de quelques degrés, ce système n'enlève aucune des molécules lumineuses à leur polarisation première. En l'inclinant davantage, il commence enfin à donner un faisceau extraordinaire d'un bleu léger et blanchâtre, tel que l'est celui du premier ordre des anneaux; ce bleu blanchissant de plus en plus à mesure que le système tourne, passe au blanc du premier ordre, de là au jaune pâle, à l'orangé, au rouge sombre, et ainsi de suite, en parcourant toute la série des teintes désignées dans la table suivante donnée par Newton.

Table des couleurs des anneaux réfléchis.

	Couleurs réfléchies.	Épaisseurs des lames de verre qui donnent ces couleurs par la réflexion ordinaire, exprimées en millionièmes de pouce anglais.
1.er ORDRE.	Très-noir	$\frac{10}{31}$.
	Noir	$\frac{20}{31}$.
	Commencement du noir.	$1\frac{2}{7}$.
	Bleu	$1\frac{11}{20}$.
	Blanc	$3\frac{2}{5}$.
	Jaune	$4\frac{3}{5}$.
	Orangé.	$5\frac{1}{6}$.
	Rouge	$5\frac{4}{5}$.
2.e ORDRE.	Violet	$7\frac{1}{5}$.
	Indigo.	$8\frac{2}{11}$.
	Bleu	9.
	Vert.	$9\frac{5}{7}$.
	Jaune	$10\frac{2}{5}$.
	Orangé	$11\frac{1}{9}$.
	Rouge éclatant	$11\frac{5}{6}$.
	Rouge ponceau	$12\frac{2}{3}$.
3.e ORDRE.	Pourpre.	$13\frac{11}{20}$.
	Indigo.	$14\frac{1}{4}$.
	Bleu.	$15\frac{1}{10}$.
	Vert.	$16\frac{1}{4}$.
	Jaune	$17\frac{1}{2}$.
	Rouge.	$18\frac{3}{7}$.
	Rouge bleuâtre	$20\frac{2}{3}$.
4.e ORDRE.	Vert bleuâtre	22.
	Vert	$22\frac{3}{4}$.
	Vert jaunâtre.	$23\frac{2}{9}$.
	Rouge	26.
5.e ORDRE.	Bleu verdâtre	$29\frac{2}{3}$.
	Rouge	34.
6.e ORDRE.	Bleu verdâtre	38.
	Rouge	42.
	Bleu verdâtre	$45\frac{4}{5}$.
	Blanc rougeâtre	$49\frac{2}{3}$.

Non-seulement les teintes principales de cette table se trouvent par cette méthode réalisées, mais leurs intermédiaires mêmes le sont, ainsi que le passage graduel de l'une à l'autre. En même temps le faisceau qui conserve sa polarisation primitive offre à chaque instant la teinte de l'anneau transmis corres-

pondant ; et, pour peu que la lumière incidente soit vive, chacune des deux séries offre un éclat si vif, que l'œil ne peut sans fatigue les fixer long-temps.

D'après l'épaisseur particulière des lames de mica que j'ai employées, leur système seul ne faisoit descendre les teintes que jusqu'au vert du quatrième ordre de la table de Newton. Mais, en ajoutant dans le trajet du rayon une petite lame de chaux sulfatée qui donne la teinte intermédiaire entre ce vert et le rouge qui le précède, on continue la série dans tous les termes de la table, et par conséquent l'on obtient tous les degrés de coloration.

Pour que l'action normale des lames de mica s'ajoute ainsi à celle de la lame de chaux sulfatée, il faut que l'axe de cette dernière soit tourné perpendiculairement au plan d'incidence dans lequel les lames de mica s'inclinent; car l'action des axes du mica est, comme je l'ai dit, répulsive ; au lieu que celle de la chaux sulfatée est attractive, de sorte que la somme des actions s'obtient par le croisement des sections principales. Au contraire le parallélisme de ces sections donne la différence des actions; et, pour l'obtenir, il ne faut que présenter la lame de chaux sulfatée dans une direction perpendiculaire à celle que nous avons supposée d'abord. Alors l'inclinaison progressive de la lame de mica diminuant l'effet de la lame de chaux sulfatée, fait remonter continuellement les teintes dans l'ordre des anneaux, et reproduit ainsi dans un ordre inverse les mêmes teintes que le système seul du mica auroit données. Dans mon appareil, ces deux directions de la lame de chaux sulfatée sont indiquées sur le diaphragme qui la porte, au moyen des signes + et —. Ainsi, outre son usage pour produire successivement toutes les teintes des anneaux, cet appareil peut encore servir pour vérifier tous les phénomènes que j'ai annoncés comme résultans de la combinaison ou de l'opposition des forces polarisantes exercées par les diverses lames cristallisées que l'on fait traverser successivement à un même rayon ; et en général il peut servir à faire un grand nombre des expériences les plus curieuses que la polarisation présente. Cette étude aura l'avantage de familiariser en peu de temps les observateurs avec la connoissance des diverses teintes qui composent la table de Newton, lesquelles, en vertu de leur composition même et de l'ordre suivant lequel elles se succèdent, offrent des caractères qui en rendent la distinction extrêmement facile ; de sorte qu'à l'aspect seul, on peut dire tel jaune ou tel vert est de tel ou tel ordre, sans aucun risque d'erreur. Mais, soit qu'on parvienne ou non à acquérir cette faculté de reconnoître les teintes, il sera toujours pos-

sible de les définir rigoureusement à l'aide du colorigrade, en énonçant la teinte de Newton à laquelle elles se rapportent, et caractérisant la nuance de cette teinte par celle de l'anneau transmis, qui se trouve simultanément donnée. Enfin, si l'on aspiroit à une précision encore plus rigoureuse, il n'y auroit qu'à énoncer l'incidence précise où paroît la teinte dont il s'agit, en ayant soin d'indiquer aussi celles où se montrent le plus nettement quelques teintes distinctes de la table de Newton; car au moyen de ces données on pourroit calculer exactement l'incidence qui reproduiroit la même teinte précise dans tout autre appareil, ce qui rend ce mode d'observation comparable en toute rigueur.

Enfin, à l'aide d'une modification extrêmement simple, le colorigrade peut se transformer en un cyanomètre très-sensible et pareillement comparable dans ses indications. Pour cela on tourne le bouton T, fig. 3, qui porte le système des lames de mica, jusqu'à ce qu'elles cessent de s'interposer dans le rayon polarisé; ensuite on introduit dans la coulisse DD une plaque de cristal de roche taillée perpendiculairement à l'axe et épaisse d'environ trois millimètres. Cette plaque, présentée sous l'incidence perpendiculaire, n'exerce pas d'action polarisante émanée de son axe; mais il s'y développe alors d'autres forces indépendantes de la cristallisation, et qui sont les mêmes que j'ai retrouvées depuis dans certains fluides. Au degré d'épaisseur que j'ai fixé, l'effet de ces forces produit dans le rayon transmis un changement de polarisation qui donne un rayon extraordinaire, blanc, lorsque ce rayon a traversé le prisme cristallisé au moyen duquel on l'analise. En tournant ce prisme de droite à gauche, ou de gauche à droite, selon la nature de la force rotatoire exercée par la plaque dont on fait usage, l'image blanche perd graduellement ses rayons les moins réfrangibles, et passe ainsi du blanc bleuâtre à diverses nuances de bleu, d'indigo et presque de violet sombre. Une division circulaire CC, fig. 1, adaptée autour du tuyau du colorigrade, sert à mesurer le nombre de degrés qu'il faut parcourir pour arriver à ce dernier terme, et tous les degrés intermédiaires servent à fixer autant de nuances de bleu plus ou moins sombres, lesquelles se reproduiroient précisément dans un autre appareil au même degré de rotation, si l'arc total parcouru jusqu'au violet étoit le même, ou à des nombres de degrés proportionnels, si l'arc total étoit différent.

Les deux instrumens que je viens de décrire auront donc, pour la détermination des couleurs, les mêmes avantages qu'offre le thermomètre pour la détermination des températures, c'est-à-dire que, par leur moyen, les couleurs vues

et désignées par un observateur pourront être exactement reproduites pour tous les autres, d'après le seul énoncé des indications, sans qu'il y ait d'autre erreur possible dans ce transport, que celles que le premier observateur auroit lui-même commises dans la comparaison des teintes données par le colorigrade avec celles des objets qu'il aura voulu caractériser; mais c'est là malheureusement la limite inévitable de l'exactitude dans les évaluations qui sont de nature à n'être obtenues que par le témoignage des sens.

Je m'étois d'abord proposé de joindre ici quelques exemples de détermination de teintes généralement connues, et j'avois même déjà aisément fixé par le colorigrade, les plus belles de celles que M. Brongniart emploie dans l'exécution des porcelaines de Sèvres; mais autant ces déterminations sont faciles quand on a la table de Newton sous les yeux, et qu'on s'est familiarisé avec elle, autant il seroit long et pénible de vouloir les expliquer sans ce secours; c'est pourquoi je me bornerai à renvoyer aux renseignemens que j'ai donnés sur ce sujet dans mon Traité de Physique.

Depuis la lecture de ce mémoire, j'ai appris que M. Arago avoit construit, avant moi, un cyanomètre fondé sur les propriétés de la lumière polarisée. Le principe par lequel il emploie cette lumière est différent de celui dont j'ai fait usage. Il consiste à mêler une teinte de bleu fondamentale et fixe avec des proportions de blanc successivement croissantes. M. Arago n'ayant pas publié cet appareil, il étoit tout simple que j'en ignorasse l'existence; mais j'ai appris de lui-même qu'il en avoit remis un à M. Tennant, dans son voyage à Paris. (BIOT.)

COULEURS (*Ornithologie*). Peu d'animaux ont une robe où la fonte des couleurs soit aussi bien entendue, où les nuances soient aussi bien variées, où les teintes soient aussi brillantes que celle des oiseaux. Sur les uns, elles ont la propriété de changer, selon la direction de la lumière; sur d'autres, elles ont le poli des métaux; sur beaucoup, elles sont mates. Audebert a reconnu que la diversité des teintes et des reflets étoit due à la forme des plumes et de leurs barbes; d'après cela, il a divisé les *couleurs* en plusieurs classes: *mates*, *brillantes*, *changeantes* et *métalliques*.

Les couleurs mates sont celles qui ne sont point susceptibles de changer de nuances par les différentes directions du jour; les barbes des plumes qui sont ainsi colorées, ont leurs tiges garnies de chaque côté, depuis leur base jusqu'à leur extrémité, de barbules très-fines et très-déliées. La plupart des oiseaux d'Europe offrent des exemples de couleur mate.

Les couleurs brillantes sont celles qui, sans avoir la propriété de changer de nuances, ont cependant un éclat analogue à celui des corps polis. Cet éclat est dû à la forme particulière des barbes des plumes. Un grand nombre d'oiseaux ont des couleurs très-brillantes; telles sont les plumes rouges des pics, les plumes jaunes ou rouges des cassiques, celles des manakins, celles des guit-guits, etc., etc., etc. Les barbes de ces plumes n'ont de barbules qu'à leur base; le reste est nu, cylindrique, lisse et très-poli. Mais cette forme cylindrique n'est pas complète; vues en dessous, les barbes sont creusées longitudinalement en gouttière; cette partie lisse est une suite de la tige, et n'en diffère qu'en ce qu'elle est du double plus grosse, comme si la quantité de matière qui compose les barbules se trouvoit ici réunie à la tige pour en augmenter le volume. Cette supposition n'est pas tout à fait dénuée de probabilité. Si l'on examine une des plumes de la tête de notre martin-pêcheur ou du petit martin-pêcheur à aigrette d'Afrique, on trouve que cette plume noire, depuis sa base jusqu'à sa pointe, est traversée par une tache d'un bleu de ciel très-brillant, et l'on remarque que la tige de chaque barbe est garnie de barbules à sa base et à son extrémité, tandis que son milieu coloré est plus gros, cylindrique et dénué de barbules, ou du moins qu'elles y sont si petites, qu'elles ne peuvent être aperçues qu'à l'aide d'une forte loupe. On trouve des barbes de plumes brillantes, qui sont munies de barbules; mais alors ces barbules sont fort courtes. Les barbes des plumes bleues du geai de France ont une tige longue, épaisse, très-lisse et colorée alternativement de blanc, de bleu et de noir: cette tige est munie de barbules dans toute sa longueur; mais elles sont courtes et noires, et ne peuvent être aperçues que lorsque la barbe est entièrement séparée de celles qui l'avoisinent. Audebert a fait la même observation sur les plumes vertes des perroquets; mais ici les tiges des barbes sont séparées et laissent voir les barbules dont elles sont munies. Quelquefois celles-ci sont colorées, mais leur couleur est si mate, qu'au lieu d'ajouter à l'éclat de la tige, elle ne sert qu'à le tempérer. Ainsi, l'éclat des plumes brillantes est dû à la dureté et au poli des tiges de leurs barbes, et cet éclat est d'autant plus vif, que les barbules sont plus courtes. Aussi le guit-guit vert est-il beaucoup plus brillant que les perroquets, parce que ses plumes ont des barbes absolument nues, et semblables à des piquans; tandis que les barbes des plumes des perroquets sont munies de barbules assez longues, et souvent d'une couleur obscure.

Les plumes de *couleurs changeantes*, non-seulement

brillent par leur poli, mais encore elles ont la propriété de changer de nuances, selon l'angle que décrit le rayon qui les éclaire. Le cotinga vert à gorge violette, paroît vert de mer, lorsque l'œil se trouvant à peu près placé entre cet oiseau et la lumière, le rayon lumineux décrit un angle aigu ; mais il devient bleu à mesure que cet angle se rapproche de l'obtus. Cependant les barbes des plumes de ce *cotinga* n'ont rien d'apparent qui puisse être regardé comme la cause de ce changement ; elles sont comme toutes les plumes brillantes, barbues à leur base, lisses et cylindriques dans le reste de leur longueur. On ne peut supposer que la surface de ces barbes soit chargée d'aspérités, de particules saillantes, dont une des faces seroit bleue et l'autre verte : s'il en étoit ainsi, l'on pourroit obtenir ces deux teintes en tournant l'oiseau sur lui-même, sans le changer de place ; mais, au contraire, dans l'une ou l'autre position, les plumes sont constamment bleues ou vertes. Suivant la théorie de Newton, ce changement de *couleur* vient de ce que les barbules n'étant qu'un peu plus denses que l'air environnant, les rayons, en passant de ce milieu dans les lames que l'on suppose situées à la surface des corps, n'éprouvent que peu de divergence. Cependant il est bon d'observer que si on plonge le *cotinga* vert dans un milieu beaucoup plus dense, tel que l'eau, par exemple, l'effet sera absolument le même que dans l'air.

Les *couleurs métalliques* ont un éclat parfaitement semblable à celui des métaux. Toutes les barbes des plumes ainsi colorées, qu'on a été à même d'observer, sont munies de barbules dont l'aspect annonce la dureté. Ces barbules sont également larges dans toute leur longueur, et paroissent tronquées à leur extrémité. Vues au microscope, on remarque sur leur surface une file de points très-lumineux, et qui paroissent enfoncés : car ils sont d'autant plus brillans, que la lumière qui les frappe approche de la perpendiculaire ; et ils deviennent d'autant plus obscurs, qu'elle approche de l'horizontale. Sur l'étourneau cuivré d'Afrique, les barbes des plumes ont des barbules entièrement noires du côté extérieur jusqu'aux deux tiers de la tige, en partant de la base ; les barbules du côté intérieur sont plus longues ; elles sont noires vers la tige ; mais les deux tiers, jusqu'à l'extrémité, sont colorés d'un bleu foncé. Ces barbes s'imbriquent les unes sur les autres, de manière que toute la partie noire des barbules se trouve entièrement cachée. Les plumes du *coucou doré* d'Afrique sont très-brillantes ; aussi leurs barbes ont-elles des barbules entièrement *colorées*,

Les barbes des plumes du paon sont aussi entièrement colorées de vert doré ; mais ici les barbules sont convexes, de manière que la tige paroît enfoncée. Dans le *jacamar*, les barbes sont parfaitement plates ; cependant la lumière se joue sur ces barbes de telle manière que, dans certaines positions, leur tige paroît saillante, et que dans d'autres, au contraire, elle paroît enfoncée : mais ceci n'est qu'une illusion ; il suffit de trancher la barbe pour reconnoître la vérité. Les barbes des plumes dorées du *souimanga* sont d'abord noires, il n'y a que leur extrémité qui soit dorée ; leurs barbes sont munies de barbules très-grosses, d'inégale longueur, et fortement marquées de points enfoncés.

Mais, quel que soit l'éclat des couleurs qui embellissent les oiseaux dont il vient d'être question, il est loin des feux que jette la gorge du *rubis-topaze*. En examinant en détail une des plumes de la gorge de cet oiseau, on trouvera bientôt la cause de cet éclat éblouissant qui distingue les colibris et les oiseaux-mouches. A l'œil nu, cette plume a deux lignes et demie de long ; on remarque d'abord la tige, qui est blanche à sa base et plus obscure à son extrémité. Il en est de même des tiges de ces barbes, qui sont de deux sortes ; celles de la base de la plume sont noires, grêles, terminées en pointe, et munies, dans toute leur longueur, de barbules longues et très-fines. Celles de l'autre moitié sont également munies de barbules dans la partie qui avoisine la tige ; mais elles sont colorées de l'or le plus pur. Cette partie colorée est très-étendue à l'extrémité sur les barbes intermédiaires : elle l'est beaucoup moins sur les latérales, qui, en même temps, sont très-longues ; ce qui fait que le bord de l'extrémité de ces plumes décrit un demi-cercle parfait, et que, lorsqu'elles sont imbriquées les unes sur les autres, elles ressemblent à des écailles de poisson. Si on détache une de ces plumes, on verra qu'ainsi que la plume entière, elle est munie d'une longue tige, et que les barbules de la première moitié sont longues, et semblables à des poils très-déliés ; mais la partie colorée de cette barbe est bien différente ; d'abord, les barbules y sont beaucoup plus larges, la matière est extrêmement dense, et, par conséquent, la surface d'un très-beau poli. Cette plume pèse autant que trois plumes de couleur mate d'un volume égal ; mais la principale cause de son grand éclat consiste en ce que la partie colorée de chaque barbe est profondément creusée en gouttière, et présente à la lumière une surface concave semblable à celle d'un réverbère ; d'où il suit, que si le rayon lumineux tombe horizontalement sur la barbe qui en représente la coupe, il ne peut y avoir de réflexion, et, par conséquent, la gorge

de l'oiseau sera obscure ; si elle coule diagonalement, cette partie sera éclairée et la gorge brillera ; et si elle tombe perpendiculairement, alors les rayons se brisent en cent manières dans cette espèce de foyer, et réfléchissent une lumière éblouissante. Cette forme des plumes du *rubis-topaze*, et le jeu de la lumière qui en est le résultat, expliquent très-bien pourquoi, au moindre mouvement, la gorge de cet oiseau passe, dans un instant, de l'obscurité à l'éclat le plus vif. Si l'on examine au microscope une barbule de ces plumes, on voit sur sa surface quatre ou cinq paillettes très-brillantes, qui paroissent couleur d'or rouge dans leur milieu, et d'or vert sur leurs bords ; elles sont concaves, et forment autant de petits réverbères, comme on l'a dit ci-dessus ; les intervalles qui les séparent sont aussi parsemés de points très-brillans. On remarque encore un caractère particulier aux plumes dorées des colibris ; leurs barbes sont profondément échancrées à leur extrémité, parce que le bord de la tige est dénué de barbules. Cette extrémité de la tige ressemble à un poil très-délié, et se termine par un petit renflement comme les antennes des papillons.

La cause de l'éclat du *rubis-topaze* se retrouve sur toutes les plumes d'un brillant excessif, telles que celles de la gorge du *grenat*, du *colibri topaze*, du *plastron noir*, etc. ; mais toutes ces plumes n'ont pas des barbes échancrées à leur extrémité ; celles du *colibri topaze*, par exemple, sont terminées en forme de lance, et on ne voit à leur extrémité qu'une barbule qui dépasse un peu les autres, celles de sa femelle sont également terminées en fer de lance ; mais ces dernières barbules sont blanches, ce qui contribue beaucoup à diminuer l'éclat de sa gorge.

Toutes les plumes métalliques des oiseaux-mouches ne brillent pas d'un éclat aussi radieux que celles dont nous venons de parler ; les barbes des plumes du dos sont plates et terminées en pointe ; leurs barbules sont noires à leur base et à leur extrémité : le milieu seul est coloré ; ce qui fait que ces barbes ont, de chaque côté de leur tige, une ligne longitudinale dorée ; aussi, les plumes du dos et du ventre de ces oiseaux sont-elles d'autant moins brillantes que ces lignes sont plus étroites.

De tout ce qui vient d'être dit, il résulte que les plumes métalliques doivent leur brillant à leur densité, au poli de leur surface et à ce grand nombre de petits miroirs concaves qu'on remarque sur leurs barbules ; que les plumes très-brillantes des oiseaux-mouches ne diffèrent des autres plumes dorées, qu'en ce que leurs barbes sont creusées longitudinalement en gouttière, et produisent un effet semblable à celui

d'un réverbère. (Extrait de l'*Introduction de l'Histoire des colibris*, par Audebert.)

COULEUVRE, *Coluber*. Genre de reptiles de la famille des serpens, qui offre pour caractères des plaques transversales sous le ventre ; deux rangées de demi-plaques transversales sous la queue; une tête couverte de neuf écailles plus grandes que celles du corps ; des dents presque égales, sans crochets à venin ; une queue conique.

D'un côté, on a retranché ici des couleuvres de Linnæus, à l'imitation de plusieurs naturalistes, toutes les espèces qui sont pourvues de crochets à venin, pour en former le genre VIPÈRE ; et de l'autre, celles qui n'ont de demi-plaques que vers le bout de la queue, pour en constituer le genre TRIMÉRESURE.

La tête des couleuvres est plus ou moins aplatie, et représente assez fréquemment une ellipse parfaite, mais le plus souvent un ovale étroit dans sa partie antérieure. On a cru long-temps qu'il n'y avoit que les vipères qui eussent la faculté de l'aplatir, de l'élargir à volonté ; mais on sait actuellement que quelques couleuvres, des plus innocentes, jouissent également de cet avantage, quoiqu'il soit vrai que la très-grande majorité ne puisse en changer la forme. Elle est couverte d'écailles, presque toujours plus grandes et souvent différentes de celles des autres parties du corps, ordinairement au nombre de neuf, disposées ainsi : 2. 2. 3. 2 ; c'est dire qu'il y en a deux qui couvrent la pointe du museau, que deux suivent, et qu'ensuite il y a un rang de trois et un de deux, après lesquels viennent les écailles dorsales.

Il n'existe pas, comme on l'a déjà dit, de crochets à venin à la mâchoire des couleuvres. Leur bouche est généralement armée de deux rangs de dents immobiles, très-aiguës, plus ou moins longues et plus ou moins recourbées en arrière, qui sont souvent d'inégale longueur, et qui paroissent dans le cas de repousser lorsqu'elles ont été cassées ou arrachées. Leur langue est assez longue, presque toujours bifide à son extrémité, et cachée, dans l'état de repos, sous une grosse masse charnue, située au fond de la bouche. Leur gosier est susceptible d'une grande dilatation dans quelques espèces, d'une moindre dans quelques autres, selon la nature des animaux dont elles sont appelées à se nourrir.

L'accouplement des couleuvres doit présenter, sans doute, quelque variété selon les espèces ; mais on ne sait généralement que ce qui est rapporté au mot SERPENT. Elles sont réellement ovipares, c'est-à-dire, qu'elles déposent toutes, ou presque toutes, des œufs oblongs, membraneux, soit dans le sable, soit dans le fumier, soit dans tout autre endroit,

laissant au soleil le soin de les faire éclore, et au hasard celui de veiller sur leurs petits.

La nourriture des couleuvres est différente selon les espèces, mais elle est toujours animale; les unes préfèrent les insectes, d'autres les vers, d'autres les reptiles, d'autres les coquillages, d'autres les poissons, d'autres les oiseaux, d'autres enfin les petits quadrupèdes, tels que les souris, les écureuils, etc., etc. Elles s'en saisissent, soit au passage, soit à la course, et les avalent toujours entiers en commençant par la tête, le plus souvent tout en vie. Ainsi, chaque fois qu'on dira avoir vu des couleuvres sucer le lait des vaches, manger des fruits dans un jardin, on pourra hardiment assurer, malgré le préjugé généralement adopté dans presque toute l'Europe, que c'est une imposture du berger ou du jardinier.

On cite des couleuvres de plus d'un siècle; mais les faits sur lesquels on s'appuie pour constater ce grand âge ne sont rien moins qne certains. On peut, malgré cela, être assuré par la comparaison des plus grands individus d'une espèce, avec ceux dont on connoît l'époque précise de la naissance, qu'elles sont susceptibles d'une très-longue vie. *V*. au mot SERPENT.

Toutes les couleuvres des pays froids et tempérés s'enfoncent en terre, en automne, pour y rester engourdies pendant la durée de l'hiver, sans prendre de nourriture; mais dès que la chaleur du soleil est assez forte pour se faire sentir au fond de leurs retraites, on les voit sortir et se mettre en quête pour rompre le jeûne qu'elles ont éprouvé; ce n'est que lorsqu'elles se sont refaites par deux mois de nourriture, c'est-à-dire, au milieu du printemps, qu'elles commencent à se chercher pour propager leur espèce.

Ce genre est le plus abondant en espèces de toute sa famille. Latreille en cite cent douze dans son *Histoire naturelle des Reptiles*, faisant suite au Buffon, édition de Deterville; et il est très-probable que ce nombre sera doublé un jour, car celles d'Europe même ne sont pas encore très-connues. On se contentera ici de mentionner celles qui intéressent le plus, soit parce qu'elles sont communes, soit parce qu'elles sont belles, soit enfin parce qu'elles présentent quelque circonstance remarquable dans leurs mœurs.

Les couleuvres, malgré qu'elles soient souvent parées des plus brillantes couleurs, et qu'on puisse presque toujours les prendre sans danger, malgré même l'utilité dont elles sont pour l'homme dans quelques cas, partagent la proscription générale qu'on a vouée aux animaux de leur famille : on leur fait une guerre perpétuelle et générale; et, si leur espèce n'est pas détruite, c'est que leurs moyens d'échap-

per à la mort par la fuite sont nombreux, et que leur multiplication est rapide.

La grandeur des couleuvres varie beaucoup. On en trouve de plusieurs toises et de quelques pouces de long ; d'un diamètre très-considérable relativement à leur longueur, et d'une longueur également très-considérable relativement à leur diamètre. Le nombre de leurs plaques ventrales, comparé à celui de leurs demi-plaques caudales, varie également beaucoup dans chaque espèce différente, et est sujet, comme dans les autres genres, à de fréquentes irrégularités dans les individus de la même espèce. *V.* au mot SERPENT.

Les écailles varient aussi : les unes sont parfaitement lisses, les autres carénées ; mais la forme hexaèdre allongée paroît y être la dominante.

Ainsi que les autres reptiles, les couleuvres peuvent s'employer et s'emploient quelquefois en médecine comme dépurantes, diaphorétiques et sudorifiques. On en fait des bouillons qu'on recommande dans les affections rhumatismales, les maladies de la peau, les scrophules, etc. Leur chair contient en effet un alcali volatil très-abondant : on s'en aperçoit à l'odeur, dès qu'elles commencent à se corrompre, et on en acquiert la preuve par l'analyse. (*V.* au mot VIPÈRE.) Dans quelques cantons de la France, on les mange sous le nom d'*anguilles de haie*, et on dit que c'est un aliment extrêmement savoureux, mais dont l'usage habituel donne lieu à des maladies putrides. En Afrique, en Amérique, et dans quelques autres parties du monde, on les recherche beaucoup pour ce même objet. Il est des peuples qui fondent sur elles une bonne partie de leur cuisine, et d'autres chez qui elles sont plus rares, la regardent comme un mets si excellent, qu'il est réservé pour la table des hommes les plus riches ou les plus puissans.

La graisse des couleuvres passe pour un des meilleurs topiques calmans et résolutifs qu'on puisse employer.

Latreille divise les couleuvres en deux sections : celles dont les écailles du dos sont relevées par une arête, forment la première, et celles dont les écailles sont lisses, forment la seconde ; mais comme beaucoup de couleuvres ont été décrites et même dessinées, sans mentionner ce caractère, ce naturaliste a été obligé de faire une troisième division pour les espèces où il n'a pas été indiqué.

Daudin mentionne cent soixante-dix espèces de ce genre. Il propose de les diviser en un plus grand nombre de sections que Latreille ; savoir :

Celles à deux dents simples plus longues. Type, *Couleuvre cannelée.*

Celles à tête de vipère. Type, *C. à stries.*
Celles à neuf grandes plaques sur la tête. Type, *C. à collier.*
Celles à ventre plat. Type, *C. comprimée.*
Celles filiformes. Type, *C. boïga.*
Celles à large tête. Type, *C. large tête.*
Celles à tête cylindrique. Type, *C. tête écarlate.*
Celles anguiformes. Type, *C. anguiforme.*

Les principales espèces de la première division de Latreille, sont :

La COULEUVRE A COLLIER, *Coluber natrix*, qui a cent soixante-dix plaques abdominales et cinquante-trois paires de caudales; le corps d'un gris bleuâtre en dessous, avec quatre rangées de taches noires, dont les latérales sont plus grandes, et une tache d'un blanc jaunâtre de chaque côté du cou. Elle se trouve dans toute l'Europe, sur le bord des eaux; c'est certainement la plus commune, quoiqu'une autre ait usurpé ce nom. Elle atteint ordinairement deux à trois pieds de long. On la connoît sous le nom de *serpent à collier*, d'*anguille des haies*, *serpent d'eau*, *serpent nageur*, etc. On peut la manier sans crainte; car ce n'est que lorsqu'elle est irritée qu'elle cherche à mordre, et sa morsure n'est pas dangereuse. Elle siffle avec force dans ses momens de colère, darde sa langue, anime son regard, et répand, quand on la touche, une odeur fétide, se rapprochant de celle qu'exhalent des matières animales qui ont un commencement de putréfaction, et qui contiendroient de l'ail. Cette odeur est produite, tant par une humeur blanche qui suinte de dessous ses écailles, que par ses excrémens qu'elle lâche avec force. Il est très-difficile de faire rapidement perdre cette odeur aux mains qui en sont imprégnées.

Lacépède rapporte qu'en Sardaigne on l'élève et on la nourrit dans les maisons; qu'elle n'est pas insensible aux caresses, s'approchant doucement de ses maîtres, se cachant sous leurs habits, s'entortillant autour de leur cou et de leurs bras, suçant leur salive, etc. Dans cette île, on la regarde comme un animal de bon augure, et on la laisse entrer librement dans les maisons. J'en ai fréquemment conservé chez moi pendant des espaces de temps assez considérables; mais jamais je n'ai pu les accoutumer à se familiariser au point de venir prendre la nourriture dans les mains, ni leur faire boire du lait en les mettant dedans, ni leur faire manger de la viande crue ou cuite. Elles ne vouloient que des animaux vivans, tels que de petites grenouilles, des hélices, des lymnées, et autres petits coquillages; mais du reste elles n'étoient ni peureuses ni méchantes.

Cette couleuvre dépose jusqu'à quarante œufs dans des

trous sur le bord des eaux, dans le fumier, dans des meules de foin. Il sont ovales, gros comme le doigt, et attachés à la suite les uns des autres, en forme de chapelet, par une matière gluante. L'ignorance les attribue à des coqs, lorsqu'on les trouve isolés dans des tas de fumier, dans de vieilles meules de foin. C'est au milieu de l'été que les petits éclosent, et avant l'hiver ils ont déjà acquis près d'un demi-pied, et sont en état de passer, sans manger, la mauvaise saison dans la terre. Ils préfèrent souvent le fumier, lorsqu'il est sec, à raison de sa chaleur; et une fois, j'en ai aussi vu une si grande quantité réfugiés dans une masse de cette nature, que les domestiques ne voulurent point le charrier aux champs. Il fallut attendre leur sortie naturelle au printemps, pour faire cette opération.

Pendant la belle saison, la couleuvre à collier se tient dans les endroits où elle peut espérer de trouver une nourriture abondante. Au printemps, c'est toujours sur le bord des eaux; en été, c'est dans les haies, dans les bois humides. Elle grimpe fort aisément sur les arbres pour aller surprendre les jeunes oiseaux, nage avec la plus grande agilité pour prendre les petits poissons, les reptiles aquatiques, etc.

Cette couleuvre, qui est figurée pl. B. 36, présente d'assez nombreuses variétés.

La Couleuvre vipérine a cent cinquante-trois plaques abdominales, et quarante-sept paires de caudales. Son corps est roussâtre en dessus, avec des taches sur le dos, en losange, noirâtres en leur contour, jaunâtres dans leur disque; il offre de petites bandes sur les flancs, noirâtres et plus claires au milieu, le dessous du corps jaunâtre, avec une ou deux taches d'un noir bleuâtre sur chaque plaque.

Cette espèce se trouve dans les parties intérieures de la France, et atteint environ deux pieds. Elle présente quelques variétés. Latreille, auquel on doit sa connoissance, l'a fait figurer dans l'*Histoire naturelle des Reptiles*, faisant suite au Buffon, édition de Deterville. *Voyez* pl. B. 33, où elle l'est également.

La Couleuvre bordelaise a cent quatre-vingt-une plaques abdominales, et soixante-deux paires de demi-plaques caudales. Elle est grise, avec des bandes nombreuses bordées de noir. Je l'ai trouvée aux environs de Bordeaux. Elle parvient à près de deux pieds de long.

La Couleuvre a quatre raies a deux cent quatre-vingts plaques abdominales, et soixante-treize paires de caudales; le corps roussâtre en dessus, avec deux raies brunes, longitudinales de chaque côté. Elle se trouve dans les parties méri-

dionales de la France, et atteint souvent plus de six pieds de longueur. Elle est figurée dans l'*Histoire naturelle des Serpens*, par Lacépède, qui l'a fait connoître le premier.

La COULEUVRE D'ESCULAPE a cent soixante-quinze plaques abdominales; soixante-quatre paires de caudales; le dessus du corps d'un gris-brun ou roussâtre, avec une large bande d'un noir bleuâtre de chaque côté, et une suite de petites taches blanches au-dessous de chaque bande.

Cette espèce n'est pas le *coluber Esculapii* de Linnæus, qui est mentionné ci-dessous, mais le véritable serpent d'Esculape des anciens, que l'on trouve dans les parties méridionales de l'Europe et dans la Turquie d'Asie. Ses habitudes sont à peu près les mêmes que celles de la couleuvre à collier; mais sa grandeur est plus considérable, puisqu'elle atteint fréquemment quatre pieds et la grosseur du bras d'un enfant. Elle est très-commune en Italie, où on la dresse à venir lorsqu'on l'appelle, à faire des tours de passe-passe de plusieurs sortes: c'est dire qu'elle est très-douce, et qu'elle se familiarise aisément avec l'homme. Elle servoit autrefois d'emblème au dieu de la médecine, à Esculape, et elle sert encore aujourd'hui de symbole à l'art de guérir.

La COULEUVRE DABOIE a cent soixante-neuf plaques abdominales; quarante-six paires de caudales; le corps blanchâtre, avec trois rangs longitudinaux de grandes taches ovales, rousses, bordées de noirâtre. Elle se trouve en Afrique, oùelle est l'objet d'un culte religieux. Les habitans du royaume de Juida, à la suite d'une bataille qu'ils gagnèrent sur leurs ennemis par l'effet de l'apparition d'un individu de cette espèce, lui ont bâti un temple qui est desservi par des prêtres, dans lequel on apporte journellement des offrandes, dans lequel on amène annuellement des vierges; le tout pour l'usage du dieu serpent qui ne meurt jamais. Ses parens meurent cependant, puisqu'on punit ceux qui les tuent; qu'on a proscrit les cochons, parce qu'ils les mangent, et qu'on en voit un individu, dans l'esprit-de-vin, au Muséum de Paris. Cet individu, qui a trois pieds et demi de long, a la tête entièrement couverte d'écailles semblables à celles du dos, au lieu des plaques indiquées ci-devant, comme propres à ce genre. *V*. pl. B. 33, où il est figuré.

On dit que cette espèce est très-utile aux habitans de ces contrées brûlantes, en détruisant tous les serpens venimeux et les insectes nuisibles qui s'y trouvent; qu'elle est d'ailleurs très-douce et très-familière.

La COULEUVRE IBIBE, *Coluber ordinatus*, Linn., a cent trente-huit plaques abdominales, et soixante-douze paires de caudales; son corps est bleu, nué de taches noires, et a quatre

grandes plaques derrière l'anus. Elle se trouve en Amérique, et est figurée dans Séba, tom. 2, pl. 20, n.° 2. Un individu qu'on conserve au Muséum de Paris, a deux pieds de long.

Latreille observe que plusieurs couleuvres ont, comme celle-ci, de grandes plaques derrière l'anus, et que ce caractère pourra servir un jour pour diviser le genre.

La COULEUVRE A STRIES, *Coluber porcatus*, a cent vingt-huit plaques abdominales, soixante-huit paires de caudales; le corps brun en dessus, avec des taches irrégulières et sans ordre; des fascies rougeâtres sur les flancs; le dessous blanchâtre, tacheté de roux. Elle se trouve en Caroline, sur le bord des eaux, et a positivement les mœurs de la couleuvre à collier. Elle passe pour dangereuse, parce que sa tête est susceptible de s'élargir lorsqu'elle est en colère, et qu'elle mord avec fureur; mais elle n'a pas de crochets à venin. Je l'ai, le premier, observée, décrite et dessinée dans son pays natal. La *couleuvre à tête de vipère* de Daudin s'en rapproche beaucoup. V. pl. B. 33, où elle est figurée.

Parmi les couleuvres qui ont les écailles unies, il faut remarquer :

La COULEUVRE VERTE ET JAUNE, qui a deux cent six plaques abdominales, et cent sept paires de caudales. Son corps est d'un vert noirâtre en dessus, avec une multitude de petites lignes jaunes; en dessous il est jaunâtre, avec une suite de points noirs de chaque côté. Elle se trouve dans les parties moyennes et méridionales de la France, où elle est très-commune, ce qui l'a fait appeler la *commune* par Daubenton, qui l'a décrite le premier. Elle atteint souvent cinq pieds de long. On la rencontre dans les haies, sur le bord des bois, dans les lieux surtout où il y a des rochers ou des tas de pierres. Elle se nourrit de souris, d'oiseaux, de crapauds et autres reptiles. Elle grimpe très-facilement et très-fréquemment sur les arbres, et nage avec aisance, cependant elle habite rarement les environs des eaux. Elle n'est point méchante, quoiqu'elle s'élance lorsqu'on la met en colère, sur celui qui l'irrite; mais sa morsure n'est pas à craindre. J'en ai fréquemment conservé dans des appartemens, et je puis confirmer l'exactitude des faits rapportés par Daubenton. On peut même la réduire, jusqu'à un certain point, en domesticité, et la faire obéir.

A la fin de l'été, quelque temps avant de se renfermer, ces couleuvres font entendre le soir des sifflemens répétés. Elles semblent se répondre, et s'agitent beaucoup. On est persuadé, dans la Bourgogne, que c'est le temps de leurs amours; mais cependant ces amours ont cessé à cette époque, depuis deux ou trois mois. Je n'ai pas pu m'assurer de la vé-

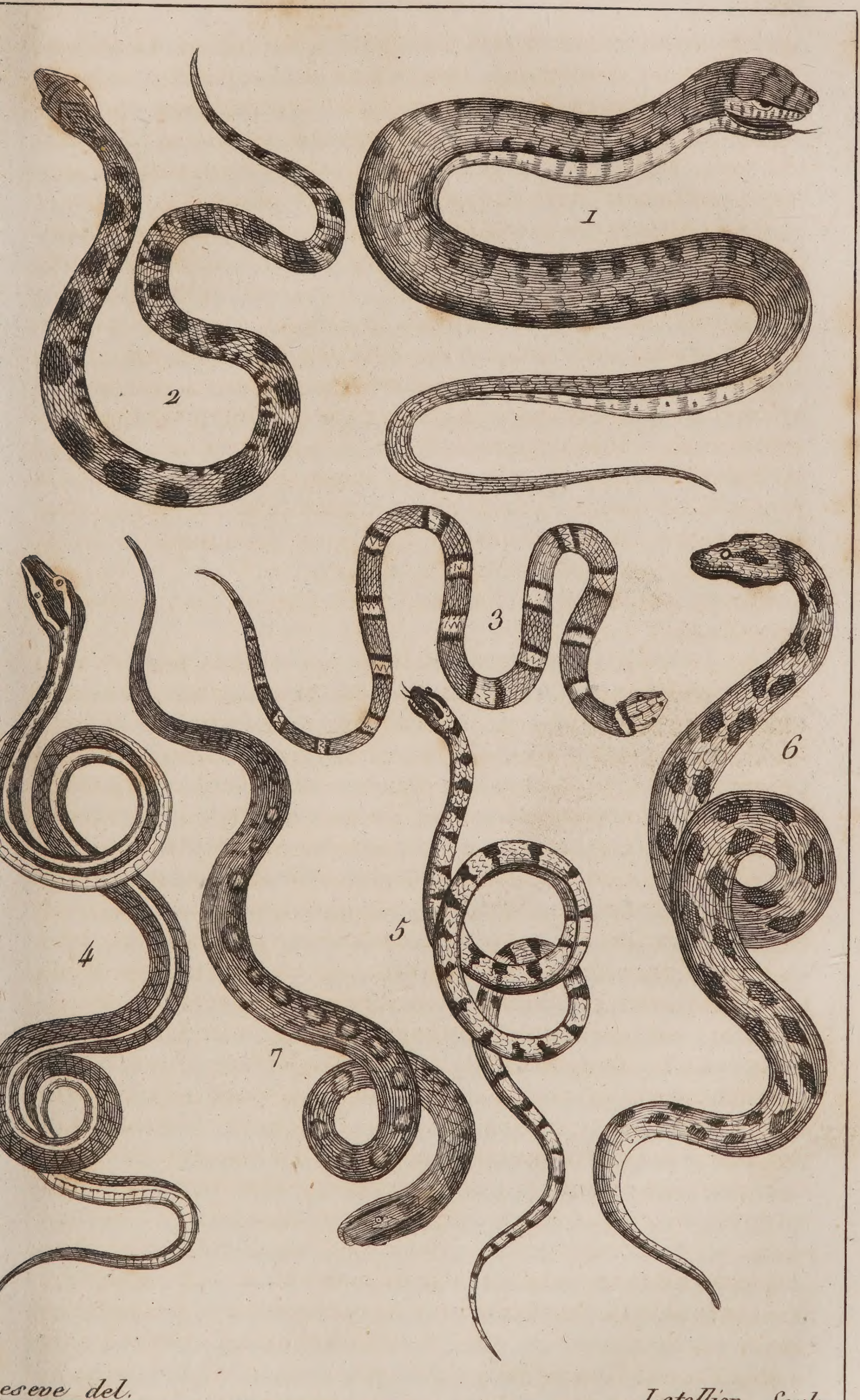

…eseve del. *Letellier Sculp.*

1. *Couleuvre à strie.*
2. *Couleuvre cannelée.*
3. *Couleuvre écarlate.*
4. *Couleuvre boiga.*
5. *Couleuvre des dames.*
6. *Couleuvre d'aboie.*
7. *Couleuvre vipérine.*

ritable cause de ces sifflemens, et j'invite ceux qui sont à portée de les entendre, à la chercher.

La COULEUVRE LISSE, *Coluber austriacus*, a cent soixante-douze plaques abdominales, quarante-six paires de caudales. Son corps est d'un gris roussâtre, luisant en dessus, avec cinq lignes derrière les yeux, une bande derrière la tête, et deux rangs de taches alternes le long du dos, brunes ou noirâtres. Elle se trouve dans presque toute l'Europe, dans les bois et les lieux montagneux. Elle ressemble au premier coup d'œil à la couleuvre à collier; mais ses écailles lisses, et son défaut de taches jaunes, l'en séparent à l'examen. Elle n'est pas rare aux environs de Paris, où je l'ai observée un des premiers. C'est la *couleuvre ferrugineuse* de Sparmann, la *chatoyante* de Razoumowki.

La COULEUVRE PROVENÇALE a cent quarante-huit plaques abdominales, et cinquante paires de demi-plaques caudales; le corps gris pâle, taché de gris foncé. On la trouve dans les parties méridionales de la France. Elle parvient à peine à sept pouces de long.

La COULEUVRE TÉTRAGONE a cent vingt-six plaques abdominales; quarante-quatre paires de caudales; le corps tétragone, très-lisse et fort luisant; le dos d'un gris verdâtre ou cendré, avec une ligne de points noirs au milieu; les côtés d'un gris roussâtre; le dessous jaunâtre, avec une ligne de points noirs de chaque côté. Elle se trouve en France, à ce que croit Latreille, qui, le premier, l'a fait connoître dans son *Tableau des Reptiles indigènes*.

La COULEUVRE BANDE NOIRE, *Coluber Esculapii*, Linn., a cent soixante-seize plaques abdominales, quarante-deux paires de caudales; le dessus du corps pâle, avec des fascies et des anneaux noirs; une bande noire entre les yeux. Elle se trouve dans l'Inde; Molina dit qu'elle se rencontre aussi fréquemment au Chili; ce qui est pour le moins très-douteux.

La COULEUVRE MOLURE a deux cent cinquante plaques abdominales, soixante paires de caudales; le dessus du corps d'un roux blanchâtre, avec une rangée longitudinale de grandes taches rousses bordées de brun. Elle se trouve dans les Indes, se rapproche du boa selon Lacépède, qui l'a figurée dans son *Histoire des Serpens*. *V.* pl. B. 36, où elle l'est aussi.

J'avois rapporté à cette espèce une couleuvre trouvée en Caroline; mais Lacépède l'ayant examinée, la mienne se trouve faire une espèce nouvelle, que Latreille a appelée COULEUVRE CANNELÉE, et qu'il a figurée ainsi que l'autre dans son *Histoire naturelle des Reptiles*, faisant suite au Buffon, édition de Deterville. *Voy.* pl. B. 33, où elle l'est également. C'est

l'HÉTÉRODON de Palisot Beauvois. On la redoute beaucoup en Caroline ; mais c'est parce qu'on la confond avec le CROTALE MILLET qui est si dangereux, et auquel elle ressemble.

La COULEUVRE BOÏGA, *Coluber ahætula,* a cent soixante-six plaques abdominales, quatre-vingt-huit paires de caudales ; le corps bleu, avec des raies d'un jaune doré longitudinales ; une bande blanche le long de la mâchoire supérieure. *Voyez* pl. B. 33.

Cette espèce vient d'Amboine. Elle acquiert trois pieds de long sur un diamètre de quelques lignes. Ses riches couleurs sont très-agréablement disposées. Elle est très-vive dans ses mouvemens, grimpe facilement sur les arbres, et se nourrit des oiseaux qu'elle y prend et qu'elle attire par une espèce de sifflement. Elle est aussi douce que belle. Les habitans du pays jouent avec elle, l'entortillent autour de leurs bras, sans qu'elle cherche à les mordre.

La COULEUVRE NASIQUE, *Coluber mycterizans*, a cent soixante-treize plaques abdominales, cent cinquante-sept paires de caudales ; le corps très-mince, verdâtre, rayé de blanc, et le nez retroussé. Elle habite l'Amérique. Elle a près de cinq pieds de long sur cinq à six lignes de diamètre. J'ai trouvé en Caroline la couleuvre figurée dans le second volume de Catesby, pl. 47, qui a été rapportée à cette espèce ; mais j'ai lieu de croire qu'elle n'est pas la même que celle du *Muséum Adolphi Frederici*, tab. 5, n.° 7, et tab. 19, fig. 2. Elle n'a ni le museau allongé, ni la tête anguleuse. C'est un reptile des plus élégans et des plus doux. Sa belle couleur vert clair, sa grande longueur et l'agilité de ses mouvemens, font craindre de la perdre de vue lorsqu'on la rencontre sur des buissons où elle se tient de préférence. Elle vit de petits oiseaux, de raines, de chenilles, et sans doute d'insectes. La première que j'ai observée, avoit cent soixante plaques abdominales, et cent trente paires de caudales. Sa longueur totale étoit de près de trois pieds.

Le *nasique* de Séba est encore très-probablement une espèce distincte.

J'observe que des couleuvres à groin de cochon, sont assez nombreuses, et pourront un jour servir à diviser le genre.

La COULEUVRE CENCO a deux cent vingt plaques abdominales, cent quatre-vingt-quatre paires de caudales ; le corps très-délié, brun en dessus, avec des taches blanchâtres, ou d'un brun couleur de rouille. Elle se trouve en Amérique, où elle vit de vers et de fourmis. Elle n'est pas plus grosse qu'une plume à écrire, et sa longueur est de quatre pieds.

La COULEUVRE FER A CHEVAL, *Coluber hippocrepis*, a deux

cent quarante-une plaques abdominales, cent soixante-dix-neuf paires de caudales ; son corps est livide, varié de brun, avec des taches noirâtres sur le cou, dont une, grande, est en forme de fer à cheval. Elle se trouve en Amérique. Sa longueur totale est de près de deux pieds.

La Couleuvre ibiboca a cent soixante-seize plaques abdominales, cent soixante-une paires de caudales; les écailles grisâtres, bordées de blanc. Elle se trouve dans le Brésil, et a cinq pieds et demi de long. Le mâle a les deux verges hérissées de pointes, et terminées par cinq membranes circulaires, plissées et frangées, avec quatre cercles formés de piquans d'une nature écailleuse.

La Couleuvre écarlate a cent soixante-douze plaques abdominales ; quarante-quatre paires de caudales ; le corps d'un rouge de vermillon, avec des bandes transversales d'un blanc jaunâtre entre deux noires. Elle se trouve en Caroline, et atteint environ un pied et demi de longueur. J'ai observé plusieurs fois cette couleuvre qui a un très-brillant aspect, lorsqu'elle rampe sur le sable aux rayons du soleil. De plus, elle est très-douce, ne cherchant jamais à se défendre lorsqu'on la prend dans les mains. Les sauvages s'en faisoient des colliers et des bracelets, lorsqu'ils n'avoient pas du corail, du verre, et autres parures rouges plus solides. Je l'ai figurée le premier. *Voyez* pl. B. 33.

La Couleuvre verdatre, *Coluber æstivus*, a cinquante-cinq plaques abdominales, et cent quarante-quatre paires de caudales. Son corps est très-délié, vert en dessus, et vert mêlé de jaunâtre en dessous. Elle se trouve en Caroline. Sa douceur, sa familiarité, l'élégance de sa taille et la beauté de sa couleur, la font voir avec plaisir. On peut la manier, la mettre dans son sein, la laisser s'entortiller autour du bras, sans craindre qu'elle cherche à faire du mal. Je l'ai trouvée plusieurs fois.

La Couleuvre saurite a cent cinquante-six plaques abdominales, soixante paires de caudales; elle est verdâtre avec un dos brun rayé longitudinalement. Elle se trouve en Caroline. Je l'ai prise plusieurs fois sous les écorces d'arbres, et je puis dire qu'elle est fort jolie et fort douce.

La Couleuvre comprimée a deux cent trente-huit plaques abdominales, et cent quinze paires de plaques caudales; le corps comprimé, blanc taché de brun. Elle se trouve à Surinam. Elle parvient à deux pieds de long.

La Couleuvre a large tête a deux cent dix-huit plaques abdominales, et cinquante-deux paires de demi-plaques caudales; sa couleur est blanchâtre avec de grandes taches noires irrégulières. On la trouve au Pérou. Elle parvient à

quatre à cinq pieds de long. Sa tête est plus large que son corps.

La Couleuvre masquée a deux cent une plaques abdominales, et cent treize paires de demi-plaques caudales; le corps cendré avec la tête variée de brun et de blanc. Elle se trouve aux environs de Bordeaux.

La Couleuvre lien, *Coluber constrictor*, a cent soixante-dix-huit plaques abdominales, quatre-vingt-huit paires de caudales; le corps délié, d'un noir ou d'un brun très-foncé en dessus, avec la gorge blanche, et le nez retroussé. Elle se trouve en Caroline, où je l'ai observée fréquemment dès le commencement du printemps. Elle atteint huit pieds de longueur.

Cette couleuvre est très-forte et se défend opiniâtrément lorsqu'on l'attaque; mais sa morsure n'est pas dangereuse. On dit dans ce pays qu'elle se bat contre le serpent à sonnettes, et qu'elle l'étouffe dans ses replis. Elle fait une grande destruction de rats et de souris: aussi est-elle respectée des habitans, qui la voient avec plaisir entrer dans leurs maisons.

Parmi les espèces dont les écailles n'ont pas été suffisamment observées, il faut principalement remarquer:

La Couleuvre des dames, qui a cent dix-huit plaques abdominales, et soixante paires de caudales; dont le corps est blanc avec des fascies annulaires noires, et la tête panachée de blanc et de noir. Elle se trouve à la côte de Coromandel. Elle tire son nom de ce que les femmes de ce pays se plaisent à l'élever et à la mettre dans leur sein pour se rafraîchir pendant les grandes chaleurs. *V.* pl. B. 33, où elle est figurée.

La Couleuvre diane a deux cent quatre-vingt-dix-huit plaques abdominales, soixante-deux paires de caudales; le corps grêle, rayé alternativement de blanc et de brun. Elle se trouve dans les déserts salés des environs de la mer Caspienne.

La Couleuvre jaune et bleue a trois cent douze plaques abdominales, quatre-vingt-treize paires de caudales; le dessous du corps d'un gris changeant, à reflets jaunes, bleus ou verts, plus clair sur les côtés, divisé en un grand nombre de carreaux par des raies d'un bleu éclatant, bordées de jaune. Elle se trouve dans l'île de Java, où elle acquiert une telle grandeur, qu'on la compare à un arbre. Elle a été décrite dans les *Actes de la Société de Batavia* pour 1787, sous le nom de *grande couleuvre de Java.*

La Couleuvre bleue a vingt-deux pouces de long. Elle se trouve en Angleterre. Son nom indique sa couleur.

La Couleuvre noire. Noire en dessus, blanche en dessous. Environ deux cent trente plaques ventrales et soixante-quinze paires de caudales. Originaire de la Sicile, selon M. Rafinesque.

J'ignore si ces deux dernières espèces ont les écailles lisses.

Outre les espèces ci-dessus citées, les couleuvres Agile et Argus sont encore figurées pl. B. 36 de ce Dictionnaire.

Plusieurs couleuvres d'Égypte sont figurées pl. 7 et 8 du grand ouvrage de la Commission de l'Institut de cette contrée. (B.)

COULEUVRE CAPELLE. C'est le Serpent a lunette (*coluber naja*, Linn.). (DESM.)

COULEUVRE CHASSEUSE. On a quelquefois donné ce nom aux serpens du genre Boa. (DESM.)

COULEUVRÉE. C'est la Brionne de France. (B.)

COULIAVAN. *V.* le genre Loriot. (V.)

COULILABAN ou COULILAVAN. Écorce d'une espèce de Laurier (*laurus culilaban*, Linn.). (B.)

COULICOU, *Coccyzus*, Vieill.; *Cuculus*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux Sylvains, de la tribu des Zygodactyles et de la famille des Imberbes. *V.* ces mots. *Caractères :* bec épais à la base, lisse, long, convexe en dessus, comprimé latéralement, entier, arqué et aigu; mandibules d'égale longueur; narines ovales, à demi-closes par une membrane renflée; langue courte, grêle et pointue; tarses assez forts, glabres, plus allongés que le doigt le plus long; ailes courtes, arrondies, à penne bâtarde courte; les troisième, quatrième et cinquième rémiges les plus longues de toutes; queue composée de dix pennes; quatre doigts, deux devant, deux derrière; l'externe postérieur, versatile. Ce genre correspond à la division des *coucous* de M. Levaillant, qu'il appelle *couas*. Les *coulicous* s'éloignent des vrais *coucous*, en ce qu'ils ont : 1.° le tarse totalement dénué de plumes, et plus long; 2.° les ailes plus courtes, et arrondies; 3.° des différences tranchantes dans leur propagation, ce qui annonce une autre organisation intérieure. En effet ils construisent un nid, soit dans un arbre creux, soit sur les branches. Ils couvent leurs œufs et ils élèvent leurs petits. Parmi les oiseaux que j'ai laissés dans le genre *coucou*, il en est qui se comportent comme ceux-ci; mais je ne puis assurer qu'ils soient placés convenablement, ne les ayant ni observés ni vus en nature. J'ai classé dans ce genre les *couas* de M. Levaillant, les *coucous* de M. de Azara, ceux que j'ai observés dans l'Amérique, et quelques espèces de l'Asie et de l'Australasie, qui

tous ont les caractères indiqués ci-dessus. Ces oiseaux se tiennent très-souvent dans les grandes forêts, quelquefois dans les bosquets voisins des habitations, et très-rarement dans les lieux découverts. Ils se cachent dans les grands halliers, les plus sombres, et sur les arbres les plus touffus, dont ils parcourent les branches pour y chercher les insectes et les chenilles, leur principale nourriture; cependant, si ces alimens cessent d'être dans une certaine abondance, ils mangent des baies, qu'ils avalent entières; du moins, c'est ainsi que se comportent les deux espèces qui se trouvent, pendant l'été, dans le nord de l'Amérique. Les coulicous sont vifs, alertes, et ne descendent que très-rarement à terre. Les uns ont des mœurs farouches, et les autres ne sont pas sauvages. Le cri de plusieurs est fort, et s'entend de loin. Le *coulicou à ailes rousses* répète cinq à six fois de suite, toujours d'un ton très-bas, un chant assez analogue à celui de notre *coucou* mâle. C'est de ce chant que vient le nom que j'ai imposé au genre.

Le Coulicou aux ailes rousses, *Coccyzus pyropterus*, Vieill.; *Cuculus americanus*, Lath., pl. enl. 816, a dix pouces huit lignes de longueur totale; le bec brun en dessus, jaunâtre en dessous, si ce n'est à la pointe, quelquefois totalement noir; l'iris rougeâtre; toutes les parties supérieures, les ailes et les pennes intermédiaires de la queue, d'un gris changeant en verdâtre, en roux et en bleuâtre, selon l'incidence de la lumière; les pennes primaires des ailes bordées de roux à l'extérieur; les pennes de chaque côté de la queue noires et terminées de blanc; cette couleur prend une nuance grise sur la gorge et sur toutes les parties postérieures; les pieds sont noirs. La femelle, décrite sous les noms de *cendrillard* et de *coucou de Saint-Domingue*, diffère du mâle, en ce qu'elle a la tête, le dessus du cou et du corps d'un gris un peu rembruni, sans reflets; le bec et les pieds bruns. Longueur, dix pouces et demi. Les auteurs donnent à ce *coulicou* douze à treize pouces; mais c'est une erreur, occasionée sans doute par la défectuosité de la figure publiée par Catesby.

Cette espèce est répandue dans l'Amérique, depuis la Jamaïque jusqu'au Canada; mais elle ne passe que l'été dans le nord, où elle arrive au mois de mai, et d'où elle part au mois d'octobre, pour passer l'hiver dans les grandes Antilles. Elle se plaît dans les bois les plus fourrés; mais elle s'en écarte, et s'approche des habitations à l'époque de la maturité des cerises; elle fréquente alors les vergers et les bosquets, où l'attirent diverses baies dont elle se nourrit, surtout à l'automne. Ces coulicous vivent isolément, et rarement on voit le mâle et la femelle ensemble, même à l'époque des amours. D'un naturel défiant, ils se cachent presque tou-

jours au centre des arbres les plus feuillés. Le chant du mâle a de l'analogie avec celui du coucou d'Europe ; mais il est si foible, qu'il faut en être très-proche pour l'entendre. Il m'a paru prononcer les syllabes *coulicou*, *coulicou*, répétées plusieurs fois de suite. Son nid, qu'il place sur les arbres, est composé de petites branches sèches et de racines en dehors, d'herbes fines et de poils en dedans. La ponte est de quatre ou cinq œufs, d'un brun bleuâtre. C'est à tort que Buffon a présenté ce coulicou pour une variété de son *vieillard* proprement dit, sous le nom de *vieillard à ailes rousses*, et l'on est très-fondé à le donner pour une espèce distincte et séparée. *V.* Tacco.

Le Coulicou des barrières, *Coccyzus septorum*, Vieill., a été donné par Montbeillard pour une variété de son *coucou brun varié de roux*, dont il a la taille, à peu près ; mais Sonnini, qui a observé cet oiseau dans son pays natal, et qui, le premier, l'a fait connoître, pense que c'est une espèce distincte, puisqu'il a des habitudes différentes. Son plumage est gris où celui de l'autre est roux ; la gorge d'un gris clair ; le dessous du corps blanc, ainsi que l'extrémité des pennes latérales de la queue. On l'appelle à Cayenne l'*oiseau des barrières ;* ce nom vient de ce qu'on le voit souvent perché sur les palissades des plantations ; lorsqu'il est ainsi perché, il remue continuellement la queue.

Le Coulicou brun varié de roux, *Cuculus nœvius*, pl. enl., n.° 812, a dix pouces deux tiers de longueur ; les plumes qui couvrent le dessus de la tête sont d'un brun foncé et terminées par une tache roussâtre ; le dessus du corps est pareil, mais il y a un peu de gris sur le cou ; le roux est plus clair sur les couvertures inférieures de la queue, et borde celles de dessus et les scapulaires ; la gorge et le devant du cou sont roussâtres, et chaque plume a vers le bout une petite ligne transversale tirant sur le brun ; le reste du dessous du corps est d'un blanc roussâtre ; les pennes des ailes et de la queue sont brunes, bordées et terminées de roussâtre ; lorsqu'on voit cet oiseau dans un certain jour, une légère teinte de vert règne sur le dos, les ailes et la queue ; les couvertures supérieures de celle-ci sont très-longues et s'étendent presque jusqu'aux deux tiers de sa longueur ; le bec en dessus est noirâtre, roux sur les côtés, et roussâtre en dessous ; les pieds sont cendrés. Cette espèce se trouve à Cayenne.

Le Coulicou à calotte noirâtre, *Coccyzus melacoryphus*, Vieill., est le *coucou* proprement dit de M. de Azara ; on ne le trouve au Paraguay que pendant l'été. Il a le dessus de la tête noirâtre et le reste des parties supérieures brun ; les inférieures d'un blanc roussâtre ; un trait d'une teinte un peu

plus foncée que celle de la tête, part des narines, passe au-dessus de l'œil et couvre les oreilles; les pennes intermédiaires de la queue sont brunes, les autres noires, et toutes ont du blanc à leur extrémité; les pieds sont couleur de plomb; le bec est noir, très-comprimé et courbé dès la base; l'iris brun; la paupière nue. Longueur totale, dix pouces et demi. Sonnini regarde cet oiseau comme un individu de l'espèce du *coulicou des palétuviers*; cependant celui-ci en diffère non-seulement par une grande partie de son plumage, mais encore par sa taille plus longue et ses pieds plus court.

Le chant de ce coulicou est à peu près le même que celui du coulicou à ailes rousses, car il répète *coucou* d'un ton bas, quatre à six fois de suite. Son nid ressemble à celui des pigeons, et sa ponte est de trois œufs d'un blanc verdâtre. Le mâle et la femelle se tiennent ensemble sur les orangers, les arbres et les arbustes des plantations, sans pénétrer dans les bois ni se poser à terre. Ils se nourrissent des vers qu'ils trouvent sur les branches, et ils sont peu farouches : leurs mouvemens et leur vol sont pareils à ceux du *coulicou piaye*.

Le Coulicou cendré, *Coccyzus cinereus*, Vieill. Cet oiseau du Paraguay a quelques rapports dans son plumage avec le *cendrillard;* mais ils ne me paroissent pas suffisans pour réunir ces oiseaux, ainsi que l'a fait Sonnini dans la traduction de l'ouvrage de M. de Azara. Il a huit pouces et demi de longueur totale; les côtés de la tête et toutes les parties supérieures d'un cendré brun; la gorge et le devant du cou d'un blanc plombé qui, en se dégradant, devient pur sur le ventre; le bas-ventre, les côtés du corps et les couvertures inférieures des ailes sont d'un blanc légèrement teint de roux; la queue est terminée par une bande noire et ensuite par du blanc; le tarse est d'un brun verdâtre et le bec noir. Il n'y a point de différence entre le mâle et la femelle; leurs habitudes sont les mêmes que celles du coulicou des palétuviers. Cet oiseau ne peut être le *cendrillard*, comme je l'ai dit ci-dessus, puisque celui-ci n'est point une espèce particulière, mais la femelle du coulicou à ailes rousses.

Le Coulicou chochi, *Coccyzus chochi*, Vieill. *Chochi* est le nom que cet oiseau porte au Paraguay, et qui vient de son cri, souvent répété dans la journée, à l'époque des amours, et même pendant la nuit, d'un son de voix clair, sifflant, triste et assez fort pour être entendu à un mille de distance. Le reste de l'année, il est presque silencieux. Les chochis sont solitaires, changent peu de canton, et ils ne se rapprochent jamais l'un de l'autre de plus d'une demi-lieue; ils sont

farouches, et ils se cachent dans les endroits des bois et des halliers les plus touffus.

La tête est surmontée d'une huppe obtuse, longue de neuf lignes, dont les plumes sont noirâtres au milieu et roussâtres sur les bords; celles du cou, du haut du dos et des couvertures supérieures des ailes sont d'un brun foncé à leur centre et bordées ou d'un brun clair ou de roussâtre ; le dos et le croupion sont variés de jaunâtre et de noirâtre; un arc blanc se fait remarquer au-dessus de l'œil ; toutes les parties inférieures sont de cette couleur avec une nuance rousse sur les couvertures de la queue; trois bandes traversent les ailes; l'une est blanche, l'autre noirâtre et la dernière brune; le bord extérieur des ailes est blanchâtre, et leur fouet noir; les deux pennes intermédiaires de la queue et les deux plus extérieures sont blanches à leur extrémité, et toutes d'un brun noirâtre ; la première de chaque côté a de plus une tache noire en dessous. Les pieds sont d'un bleu argenté; le bec est noirâtre à sa base et blanchâtre dans le reste ; l'iris couleur de bois de pin ; le tour de l'œil mêlé de jaune. Longueur totale, onze pouces. Sonnini rapproche de cette espèce le *coucou brun varié de roux*, pl. enl., n.° 812 ; sous le nom de coucou tacheté de Cayenne. Il diffère du précédent, en ce qu'il a la gorge et le devant du cou roussâtre, avec une petite ligne transversale brune vers le bout de chaque plume, et que le blanc des parties postérieures est un peu roussâtre ; de plus il n'a point d'arc blanc au-dessus de l'œil, ni de bandes transversales sur les ailes. La queue présente aussi quelques foibles dissemblances.

Le Coulicou chiriri, *Coccyzus chiriri*, Vieill. Le nom que M. de Azara a imposé à cet oiseau du Paraguay exprime son cri, qu'il pousse en renflant son gosier. Il porte ordinairement la queue un peu épanouie, et l'aile batarde très-souvent poussée en avant ; il l'avance vers la tête, jusqu'à lui faire presque toucher l'oreille, sans que pour cela l'on aperçoive de mouvement dans l'aile ou dans quelque autre partie. Son attitude ordinaire est de se tenir un peu courbé. Peu d'oiseaux l'égalent en vitesse et en agilité. On dit qu'il ne quitte jamais les cantons aquatiques. Le mâle, la femelle et les jeunes se ressemblent. La ponte se compose de quatre œufs.

Les plumes de la tête sont étroites et longuettes; l'oiseau les relève et les abaisse sans cesse, de sorte qu'elles forment par intervalles une huppe assez longue. Ces plumes sont noires avec une tache ronde et rousse à leur extrémité ; un trait blanchâtre va de la narine à l'occiput, en passant au-dessus de l'œil; un autre s'étend depuis l'œil, jusqu'à l'oreille, et il y en a deux autres au-dessus de celui-ci ; la gorge et le devant du

cou sont fauves, avec une raie noirâtre sur chaque plume, vers la pointe ; les parties postérieures d'un brun blanchâtre ; l'occiput, le dessus du cou et le haut du dos noirâtres ; le reste du dos et le croupion rayés transversalement de noirâtre sur un fond roux ; les plumes scapulaires, les couvertures supérieures et les pennes des ailes d'un brun foncé et terminées par une tache ronde et de couleur cannelle, laquelle est surmontée par une ligne noire ; une large bande blanche se fait remarquer sur les ailes, dont le fouet est noir et tacheté de roux ; la queue a ses trois pennes latérales et ses deux intermédiaires tachetées irrégulièrement de roux et de noirâtre ; toutes les autres sont de cette dernière teinte ; les pieds d'un blanc bleuâtre ; le bec est noir avec les bords et la moitié de sa partie inférieure blanche. Longueur totale, neuf pouces un quart, dont la queue en tient quatre et demi.

Le COULICOU CORNU, *Cuculus cornutus*, Lath. ; *Coccyzus cornutus*, Vieill. Macrgrave a donné à cet oiseau du Brésil le nom d'*atingacu*, et les ornithologistes français celui sous lequel nous le désignons d'après les longues plumes de sa tête qu'il peut relever à volonté, et dont il se fait une double huppe. Il a la tête, le dessus du corps, les couvertures des ailes et de la queue de couleur de suie ; les pennes alaires et caudales de la même teinte ; elle est cependant plus foncée sur les dernières, qui sont en outre terminées de blanc ; la gorge et tout le dessous du corps sont cendrés ; l'iris est d'un rouge de sang ; la prunelle noire ; le bec d'un vert jaunâtre, et les pieds sont cendrés. Longueur, douze pouces.

Le COULICOU COUA, *Coccyzus cristatus*, Vieill. *Cuculus cristatus*, Lath., pl. enl., n.° 589. Tel est le nom que les habitans de Madagascar ont imposé à cet oiseau ; mais l'on ignore si c'est d'après son cri ou quelque autre propriété. Commerson, qui en a fait la description, au mois de novembre, sur les lieux, et d'après un individu vivant, dit qu'il porte sa queue épanouie ; qu'il a le cou court ; les ouvertures des narines obliques et à jour ; la langue finissant en une pointe cartilagineuse ; les joues nues, ridées, et de couleur bleue ; la chair bonne à manger.

Il a une huppe qui se renverse en arrière, d'un cendré verdâtre, ainsi que le reste de la tête et tout le dessus du corps ; la gorge et le devant du cou cendrés ; le reste du dessous du corps blanchâtre ; les jambes rayées presque imperceptiblement de cendré ; l'extérieur des pennes des ailes et de la queue d'un vert clair, à reflets bleus et violets, et l'extrémité des pennes caudales blanche ; l'iris orangé ; le bec et les pieds noirs ; quatorze pouces de longueur.

Le *coua* fait son nid dans un trou d'arbre ; sa ponte est de

quatre œufs gris de lin. On le trouve aussi au Cap de Bonne-Espérance : il est figuré sur la pl. 217 des Ois. d'Afrique.

Le COULICOU DES PALÉTUVIERS, *Coccyzus seniculus*, Vieill. ; *Cuculus seniculus*, Lath., pl. enl., n.° 813, a tout le dessus du corps et des ailes d'un gris cendré léger ; une bande longitudinale d'un gris plus foncé part du coin de l'œil et marque les tempes ; le dessous du corps et des ailes est jaune ; les pennes de la queue, à l'exception des deux du milieu, sont terminées par du blanc ; elles sont bleuâtres en dessus et en dessous, et celles du milieu sont entièrement grises ; les pieds sont noirâtres. Longueur, douze pouces. Les couleurs de la femelle sont plus claires que celles du mâle ; la gorge et le haut de sa poitrine sont blancs. (Ces descriptions sont d'après Sonnini, qui les a prises sur les oiseaux vivans.) Ils fréquentent particulièrement les palétuviers, et rendent un grand service au pays en dévorant les chenilles qui mangent les feuilles de ces plantes et de beaucoup d'autres. Ces chenilles ont jusqu'à quatre pouces et demi de long sur sept à huit lignes de large. Cette espèce se trouve à Cayenne, dans les grandes îles des Antilles, et passe l'été dans le sud des États-Unis. C'est le *petit vieillard* de Buffon ; mais ce n'est pas une variété de son *vieillard* proprement dit ; celui-ci est une espèce très-distincte sous tous les rapports. *V.* TACCO.

Le PETIT COULICOU, *Coccyzus minutus*, Vieill. ; *Cuculus cayanensis*, Var. A. Lath., est décrit dans Brisson comme espèce distincte, sous le nom de *petit coucou de Cayenne*, et présenté par Montbeillard comme une variété de son *coucou piaye*. Cependant je me range du sentiment de Brisson, quoique l'un et l'autre de ces oiseaux aient un plumage très-analogue ; mais le dernier diffère du premier par toutes ses proportions, près de moitié plus grandes, et en ce qu'il est beaucoup plus commun. Cet oiseau est à peu près de la grosseur du *mauvis*, et a dix pouces trois lignes de longueur, dont la queue tient cinq pouces dix lignes. Toutes les parties supérieures sont d'un marron pourpré ; cette couleur est plus claire sur la gorge, le devant du cou et la poitrine ; du cendré brun couvre le ventre ; un marron foncé et rembruni colore les couvertures inférieures de la queue, dont les pennes sont terminées de blanc ; celles des ailes le sont de brun ; pieds, bec et ongles d'un gris-brun. La femelle a des couleurs plus pâles que le mâle.

Le COULICOU PIAYE, *Coccyzus macrocercus*, Vieill. ; *Cuculus cayanus*, Lath. pl. enl. n.° 211. Le nom conservé à cet oiseau est celui qu'il porte à Cayenne, nom que la superstition lui a donné, puisqu'il signifie, dans la langue du pays, *diable*, ce

qui paroît indiquer un oiseau de mauvais augure; et c'est par cette raison, dit-on, que les naturels, et même les nègres, répugnent à manger sa chair. Chez un autre peuple de la Guyane, les Galibis, il s'appelle *taparara.*

Le *piaye* est si peu farouche qu'il ne part que lorsqu'on est près de le toucher. L'on trouve du rapport entre son vol et celui du *martin-pêcheur;* ainsi que celui-ci, il se tient ordinairement sur les branches basses qui ombragent les rivières; lorsqu'il est perché, il hoche la queue et change très-souvent de place. L'on ne connoît pas son cri. Il a la tête, le dessus du corps, les couvertures supérieures, les ailes et la queue d'un marron pourpré; cette teinte est plus claire sur la gorge et sur le devant du cou; le dessous du corps cendré; les pennes alaires et caudales pareilles à la tête; les premières sont terminées de brun, et les autres de noir et de blanc; le bec et les pieds d'un gris-brun. Longueur totale, quinze pouces neuf lignes.

L'on connoît, dans cette espèce, plusieurs variétés. L'une est de la même taille, mais elle en diffère par ses couleurs; elle a le bec rouge; la tête cendrée; la gorge et la poitrine rousses, et le reste du dessous du corps cendré noirâtre: on la dit fort rare à la Guyane.

Une autre ne diffère de celle-ci qu'en ce qu'elle a la tête d'un cendré bleuâtre; la gorge et le devant du cou d'un roux ardent; le ventre et les plumes des jambes noirâtres.

Chez une troisième, la tête est rousse, la gorge grise; le ventre et les jambes sont d'un gris bleuâtre.

Une quatrième a l'espace entre le bec et l'œil, la partie du front qui borde le bec, la gorge et le milieu du cou en devant d'un roux ardent; le reste de la tête, le dessus, les côtés du cou et la poitrine d'un joli gris-bleu; le ventre d'un marron très-foncé; les plumes des jambes rousses; le dessus du corps et des ailes d'un cendré bleuâtre un peu sombre; le bec rougeâtre. Cet individu a été apporté du Brésil.

Enfin, l'individu décrit par M. de Azara, sous le nom de *coucou tingazu*, et rapporté par ce naturaliste et par Sonnini au *coucou piaye*, outre qu'il est plus grand, offre encore d'autres dissemblances dans les couleurs; il a toutes les parties supérieures et le cou de couleur de tabac d'Espagne, plus vive sur les ailes, plus sombre sur la queue, et foible sur le devant du cou; la poitrine, les côtés du corps et les couvertures inférieures de la queue sont d'une couleur de plomb, claire, mais plus foncée sur les plumes des jambes; celles du ventre, les pennes alaires et caudales ont une teinte de roux, et leur extrémité brune; le tarse est noirâtre, et le bec d'un vert-

bleuâtre ; l'iris et les paupières sont d'un rouge de corail. Longueur, dix-neuf pouces et demi. Celui-ci porte encore au Paraguay le nom de Guira payé (*oiseau sorcier*). Il se montre, dit M. de Azara, à la lisière des bois ; mais jamais on ne le rencontre dans les lieux découverts ni sur la terre, ni sur la moitié inférieure des arbres ; il vole de la même manière que les *anis* et les *pirriguas*, et il se tient seul ou par paires. Sa ponte est, dit-on, de deux œufs.

Le Coulicou pointillé, *Coccyzus punctulatus*, Vieill. ; *Cuculus punctulatus*, Lath. Longueur, huit pouces trois quarts ; bec noir ; tête, cou et dessus du corps bruns, et sur quelques parties à reflets brillans ; chaque plume terminée par une tache d'un roux pâle ; ailes et queue d'un brun plus foncé et tachetées de même ; couvertures supérieures de la queue s'avançant beaucoup sur les pennes qui sont étagées ; ventre et parties postérieures d'un blanc sale ; pieds assez longs. On le trouve à Cayenne. M. Sonnini a cru reconnoître dans cet oiseau le *coulicou chiriri* ; mais il me semble que c'est une espèce particulière.

Le Coulicou quapactol, *Coccyzus ridibundus*, Vieill. ; *Cuculus ridibundus*, Lath. Quoique je décrive cet oiseau dans ce genre, je ne garantis pas qu'il en fasse partie ; peut-être seroit-il mieux placé avec le tacco, avec lequel il a une grande affinité par son cri qui ressemble à un éclat de rire, par sa taille et une partie de son plumage, par la longueur de son bec et de sa queue ; mais il faut le voir en nature pour lui assigner une place convenable. Il a, selon Fernandez, seize pouces de longueur, dont la queue en prend seule la moitié ; le bec d'un noir bleuâtre ; l'iris blanc ; la gorge, le devant du cou et la poitrine cendrés ; le ventre et les couvertures inférieures de la queue noirs ; la tête et toutes les parties supérieures fauves ; cette teinte couvre aussi les ailes et la queue ; mais elle est rembrunie sur celle-ci. On le trouve au Mexique, où il porte le nom de *quapachtototl*.

Le Coulicou roux, *Coccyzus rutilus*, Vieill., se trouve au Brésil. Toutes les parties supérieures sont d'un roux ardent ; les inférieures d'une nuance plus claire, qui prend un ton gris sur le ventre et sur les couvertures inférieures de la queue ; le bec est jaunâtre ; les pieds sont d'un noir bleuâtre ; les plumes du sommet de la tête sont longues et susceptibles de se relever en forme de huppe, quand l'oiseau est agité par quelque passion. Longueur totale, dix pouces deux à trois lignes, dont les pennes de la queue, qui sont très-étagées, en tiennent six pouces et demi.

Le Coulicou tacheté de la Chine, *Coccyzus maculatus*, Vieill. ; *Cuculus maculatus*, Lath. L'on remarque quelques

taches blanches au-devant et au-dessus des yeux; du reste, la tête est noirâtre, ainsi que le cou; tout le dessus du corps, les couvertures et les pennes des ailes sont d'un gris foncé, verdâtre, varié de blanc et à reflets dorés bruns; les pennes de la queue rayées des mêmes couleurs; la gorge et la poitrine variées de brun et de blanc; le reste du dessous du corps et les jambes rayées de ces mêmes couleurs, ainsi que les plumes du bas de la jambe, qui tombent sur le tarse, jusqu'à l'origine des doigts; le bec est noirâtre en dessus et jaune en dessous; les pieds sont jaunâtres; longueur, quatorze pouces; bec, dix-sept lignes; queue, six pouces et demi.

Le Coulicou tait-sou, *Coccyzus cœruleus*, Vieill.; *Cuculus cœruleus*, Lath., pl. enl., n.° 295. Le nom conservé à cet oiseau est celui qu'il porte à Madagascar. Tout le plumage est d'un beau bleu foncé à reflets verts et violets sur les ailes et très-éclatans sur la queue; le bec et les pieds sont noirs; les yeux entourés d'une peau nue; sa grosseur est un peu au-dessus de celle de notre coucou, et sa longueur de dix-sept pouces. Mauduyt a observé qu'il y avoit de ces oiseaux plus petits d'un quart que les autres : est-ce différence de sexe ou est-ce une race distincte? Le jeune est d'un bleu-vert sans reflets violets.

* Le Coulicou a tête dorée, *Coccyzus aurocephalus*, Vieill.; *Cuculus aurocephalus*, Miller, pl. 48, se trouve dans l'Amérique méridionale; il a près de huit pouces et demi de longueur totale; le bec et les pieds bruns; l'iris gris; l'œil entouré d'une tache noire; la tête d'un jaune doré; le dessus du cou gris; le dos brun; le croupion d'un jaune de paille; les couvertures des ailes noires et bordées de gris; la queue pareille au croupion, rayée transversalement de noir et égale à son extrémité; la gorge jaune; le devant du cou et de la poitrine gris, avec des bandelettes transversales brunes; le ventre et les parties postérieures d'un blanc terne.

Le Coulicou a tête rousse, *Coccyzus ruficapillus*, Vieill., a le bec et les pieds rougeâtres; les plumes du sommet de la tête longues et rousses; celles des oreilles de la même couleur; la nuque et toutes les parties inférieures blanches; une partie du cou en dessus, le dos et les ailes variés de brun et de blanc; la queue cunéiforme, assez longue, brune et blanche. L'individu dont il va être question me semble être de la même espèce, soit comme femelle, soit comme jeune. Il a les plumes du sommet de la tête terminées par une petite tache rousse; le devant du cou mélangé de gris; la nuque de cette teinte et tachetée de brun; les couvertures supérieures des ailes brunes et bordées de roussâtre. Les plumes de la tête

sont plus courtes que chez le précédent et bordées de roussâtre, ainsi que celles du manteau; la gorge et le devant du cou sont d'un blanc roussâtre. Tous les deux ont la taille svelte, huit pouces environ de longueur totale, et se trouvent à la Nouvelle-Hollande.

Le COULICOU VERDATRE, *Coccyzus virescens*, Vieill.; *Cuculus madagascariensis*, Lath., pl. enl., n.° 815, a vingt-un pouces et demi de longueur; le dessous du corps d'un olivâtre foncé, varié d'ondes brunes plus sombres; quelques-unes des pennes de la queue terminées de blanc; la gorge d'un olivâtre clair, nuancée de jaune; la poitrine et le haut du ventre fauves; le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue bruns; les jambes d'un gris vineux; l'iris orangé; le bec noir; les pieds d'un brun jaunâtre.

M. Commerson a décrit à Madagascar un oiseau qui paroît ressemblant à celui-ci; il en diffère en ce que sa taille est celle d'une poule; son poids est de treize onces et demie; il a sur la tête un espace nu, sillonné, légèrement peint en bleu et environné d'un cercle de plumes d'un beau noir; celles de la tête et du cou sont douces et soyeuses; il y a quelques barbes autour de la base du bec, dont le dedans est noir, ainsi que la langue qui est fourchue; l'iris rougeâtre; les jambes noirâtres, et la partie intérieure des pennes de l'aile de la même teinte; les pieds noirs; longueur totale, vingt-un pouces trois quarts. Cet oiseau va de compagnie avec le précédent. Montbeillard soupçonne que c'est le mâle de cette espèce. (V.)

COULIN. Nom que porte, aux Philippines, le MARTIN CHAUVE. (V.)

COULIN. Nom que l'on donne au PIGEON RAMIER, dans la ci-devant province de Basse-Bretagne. (DESM.)

COULIN. Brisson écrit ainsi le nom du GOULIN. *V.* ce mot. (S.)

COULMOTTE, COULSÉ. Noms vulgaires de l'AGARIC ÉLEVÉ, qui se mange dans beaucoup de lieux. (B.)

COULOMBINO. *V.* COLOMBINE. (DESM.)

COULOU. Nom vulgaire du PIGEON RAMIER. C'est aussi la dénomination de la MÉSANGE NONETTE, aux environs de Niort. (V.)

COULON-CHAUD. *V.* TOURNEPIERRE. (V.)

COULOUBRIGNÉ ou SAMBU. C'est le nom du SUREAU, dans différentes parties de la France. (LN.)

COULOUMB, COULOMB, COULOUN. C'est ainsi que nos ancêtres appeloient le PIGEON. (V.)

COULOUMBA. Dans le midi de la France, c'est ainsi

qu'on appelle les feuilles d'une variété de MURIER ; elles sont minces, médiocrement larges, soyeuses dans leur maturité. Les vers à soie en sont friands. (DESM.)

COULOUMBADA. Nom du LAGOPÈDE, à Saluces en Piémont. (V.)

COULOUN. Nom languedocien des PIGEONS. (DESM.)

COULSÉ. Synonyme de COULEMELLE. (B.)

COULURE. *V.* ARBRE. (TOL.)

COUMA. *V.* COUMIER. (S.)

COUMAROU, *Dipterix.* C'est un arbre de la famille des LÉGUMINEUSES, dont les feuilles sont alternes, ailées, composées de deux ou trois folioles ovales, alternes, et d'un pétiole canaliculé et terminé par une longue pointe. Les fleurs sont d'un pourpre violet, et disposées en grappes axillaires et terminales.

Chaque fleur a un calice monophylle turbiné, divisé en trois parties, dont les deux supérieures plus grandes ; une corolle de cinq pétales inégaux, attachés sur la paroi interne et inférieure du calice, trois relevés, marqués de veines violettes, deux inclinés et plus courts ; huit étamines réunies à leur base ; un ovaire supérieur, oblong, comprimé, renfermé dans la gaîne des étamines, surmonté d'un style courbe à stigmate obtus.

Le fruit est une gousse ovale, oblongue, acuminée, jaunâtre, charnue, qui, sous une coque dure et fragile, contient une semence ovale, oblongue, d'une odeur aromatique approchant de celle des amandes, mais plus forte et plus agréable.

Cet arbre croît dans les grandes forêts de la Guyane. Les Indigènes font des colliers de ses amandes, et en mettent dans leurs armoires pour les parfumer. C'est la FÈVE DE TONKA ou de TONGA, si employée en Europe pour parfumer le tabac. Le bois et l'écorce sont sudorifiques. *V.* HEINSIE, TARAÏBE et BARIOSME. (B.)

COUMÈNE ou HERBE DES ÉGYPTIENS, PATTE DE LOUP, MARRUBE AQUATIQUE. Ce sont les noms vulgaires du LYCOPE D'EUROPE (*Lycopus europœus*, Linn.). (LN.)

COUMIA. Racine de Cayenne, qui tient lieu d'encens dans les églises, et qui est fournie par le BALSAMIER AMBROSIACÉ. (B.)

COUMIER, *Couma.* Arbre résineux et laiteux, dont la fructification est encore imparfaitement connue. Ses feuilles sont disposées trois par trois, ovales, pointues, entières. Ses fruits sont des baies globuleuses, un peu aplaties à leur

sommet, qui contiennent, dans une pulpe ferrugineuse, trois à cinq semences un peu comprimées.

Cet arbre croît dans les forêts de la Guyane : il est nommé *poirier* par les Français. La chair de ses fruits est remplie d'un suc âcre et laiteux avant sa maturité, fondante, un peu pâteuse, et fort agréable lorsqu'elle est complétement mûre. On les mange et on les regarde comme un des bons fruits du pays. (B.)

COUMON. Nom vulgaire d'un PALMIER. Le fruit de ce palmier, écrasé dans l'eau, donne une boisson vineuse fort estimée des naturels de la Guyane. On y ajoute du sucre et de la cannelle pour la rendre encore meilleure. La consommation qu'on en fait est très-considérable. (B.)

COUNILIERO. Nom d'une *garenne à lapins*, dans la langue romance. (DESM.)

COUP. L'oiseau de vol prend *coup*, quand il heurte trop fortement contre sa proie. (S.)

COUPAYA. Grand arbre de Cayenne, dont la racine s'emploie aux mêmes usages médicaux que le *simarouba*. On soupçonne que c'est le même arbre que la *bignone copaya* d'Aublet, n.° 650. *V.* au mot BIGNONE. (B.)

COUPEAUX. On donne ce nom aux têtes de la BARDANE, dans quelques campagnes. (LN.)

COUPE-BOURGEON. *V.* LISETTE. (S.)

COUPE-FAUCILLE. Nom vulgaire du MUFLIER DES CHAMPS. (B.)

COUPE DE JUPITER, *Copa de Jupiter*. L'un des noms qu'on donne, en Espagne, à la plante appelée chez nous SOLEIL (*Helianthus annuus.*). (LN.)

COUPE DE VOLCANS. *V.* CRATÈRE. (LUC.)

COUPEROSE ou VITRIOL. Nom vulgaire des sulfates métalliques : la *couperose blanche* est le *sulfate de zinc* ; la *couperose verte*, le *sulfate de fer* ; et la *couperose bleue*, le *sulfate de cuivre*. *V.* les articles de ces métaux. (PAT.)

COUPET. C'est le *Conus hœbreus* de Linn. *Voyez* CÔNE. (B.)

COUPEUR D'EAU. Dénomination donnée au BEC-EN-CISEAUX. Dans les relations du capitaine Cook, l'on appelle *coupeurs d'eau* les PÉTRELS des mers méridionales. (V.)

COUPI, *Acioa*. Arbre très-élevé, à feuilles alternes, ovales, pointues, dont les pétioles sont courts, et garnis à leur base de deux stipules caduques ; à fleurs violettes, disposées en bouquets ou corymbes terminaux.

Chaque fleur offre un calice monophylle, tubuleux, charnu, à cinq découpures, dont trois plus grandes ; cinq pétales ob-

longs, obtus, dont trois relevés plus grands, et deux plus petits inclinés, tous s'insérant sur un disque qui couronne l'entrée du calice ; une douzaine d'étamines réunies à leur base et inégales ; un ovaire supérieur, obrond, velu, porté sur un pédicule aplati, et surmonté d'un style courbé vers son sommet, et à stigmate aigu.

Le fruit est une grosse noix ovale, dont l'écorce, épaisse, coriace, crevassée, recouvre une coque mince dans laquelle est une amande qui se partage en deux lobes.

Cet arbre paroît avoir les plus grands rapports avec le *couépi*, et lui a même été réuni par Schreber. Il vient, comme lui, à la Guyane, où on y mange ses fruits qui sont regardés comme très-bons. Leurs amandes fournissent par expression une huile douce. (B.)

COUPOUI, *Coupoui.* Grand arbre de la Guyane, dont les fleurs ne sont pas encore connues. Il a le bois mou et blanc, les branches nues ; les feuilles, qui ne paroissent qu'à leur extrémité, sont ovales, oblongues, échancrées à leur base, et portées sur de longs pétioles : elles sont lisses en dessus, âpres en dessous, et fort grandes.

Le fruit naît à l'extrémité des branches, a la forme d'un citron, est couronné par le calice, et ne renferme qu'une amande. (B.)

COUPOUI-RANA des Galibis. C'est le CUPI *aquatica* d'Aublet. (LN.)

COUQUELOURDE. *V.* COQUELOURDE. (LN.)

COURADI et PAI-PARÆA (Rheed. Mal. 5. t. 46). Noms malabares du GREWIER D'ORIENT (*grewia orientalis*, Linn. (LN.)

COURANT. On appelle en général *courant*, tout mouvement progressif et sensible, qui a lieu dans une masse entière de fluide, ou dans quelques-unes de ses parties. La direction de ces mouvemens peut varier à l'infini, et les courans peuvent suivre toutes les lignes courbes imaginables ; ils peuvent aussi être produits d'une multitude de manières différentes, par toutes les causes qui sont propres à communiquer du mouvement à un fluide quelconque. Parmi ces causes, il y en a d'accidentelles, dans lesquelles il faut comprendre toutes les espèces d'impulsions que peut recevoir un fluide contenu dans un espace plus ou moins rétréci : celles-ci sont en très-grand nombre ; et quoique les effets qu'elles produisent puissent servir, si l'on n'en considère que les résultats, à expliquer les phénomènes qui ont lieu dans la nature, nous nous abstiendrons d'en parler, parce que les détails dans lesquels il faudroit entrer nous meneroient au-delà des bornes que nous devons nous prescrire.

Les causes générales des courans tiennent aux lois qui régissent l'univers ; elles agissent sur l'air de notre atmosphère, dont la mobilité est extrême, et y produisent les vents qui ont lieu dans les hautes régions, ou se font sentir à la surface de la terre (*V.* VENTS) ; elles exercent aussi leur action sur les eaux des fleuves qui sillonnent la surface du globe, et sur celles des mers qui en recouvrent la plus grande partie. Les mouvemens des eaux des fleuves et les mouvemens partiels de la mer constituent les véritables courans, et doivent être l'objet de cet article.

La loi de la gravitation qui règle le cours des astres et les vicissitudes des saisons, est la première cause de presque tous les phénomènes produits par les courans. Tantôt elle agit directement sur les eaux, en vertu de l'attraction des astres qui ont un cours réglé autour de notre globe ; d'autres fois elle agit par l'influence qu'elle exerce sur le retour périodique du froid et de la chaleur. Son effet le plus sensible se remarque dans les eaux des fleuves qui, en vertu de la pesanteur, roulent avec rapidité ou glissent doucement sur des plans plus ou moins inclinés, et vont se jeter dans la mer. La masse d'eau de la mer, qui est contenue dans des limites, doit au contraire rester en repos, par l'action de cette même force qui sert à l'alimenter. Pour comprendre comment elle peut y causer de l'agitation, il ne faut plus la considérer d'une manière absolue, mais envisager d'abord que les centres d'action de la force attractive, quels qu'ils soient, ne pouvant pas être à égales distances de tous les points de la surface du globe, cette force ne doit pas être la même dans tous les lieux. On s'apercevra facilement ensuite que, si les centres principaux d'action, qui sont le soleil et la lune, changent à chaque instant de position par rapport à un même lieu, la pesanteur doit aussi varier à chaque instant dans tous les lieux. Les parties les plus pesantes doivent donc sans cesse tendre à se réunir à celles qui le sont moins, pour rétablir l'équilibre ; il en résulte une agitation qui produit des courans, dont la cause agit avec régularité, et qui doivent par conséquent être réguliers comme l'action qui les produit.

Tels sont les courans des marées qui inondent deux fois par jour les côtes de l'Océan. Le mouvement de translation des eaux, qui est si rapide près des côtes, n'a pas jusqu'ici paru sensible à une grande distance de terre, peut-être parce que nous manquons de moyens pour le mesurer ; car il est difficile de croire qu'il n'en existe pas un, quelque petit qu'il soit. Néanmoins il doit être si léger, que l'on est fondé à dire que le mouvement des marées se communique par des ondes qui se succèdent les unes aux autres. Dès que l'une de

ces ondes est arrêtée par quelque terre, l'eau s'amoncelle à l'endroit où elle a frappé ; l'impulsion de l'onde qui succède, vient ensuite empêcher la première de rétrograder, et les eaux qui ne peuvent plus retourner au large, sont obligées de s'écouler le long du rivage pour reprendre leur niveau. L'obliquité du choc des ondulations de la marée favorise souvent cet écoulement, et il en résulte des courans, tels que ceux qui ont lieu deux fois par jour sur toutes nos côtes.

Toute impulsion prolongée doit aussi communiquer un mouvement à l'eau de la mer, et déterminer un courant. Les vents qui soufflent pendant long-temps doivent donc en produire : l'expérience le confirme. Cette seconde cause agit constamment de la même manière dans certains climats ; dans d'autres, elle est assujettie aux vicissitudes des saisons ; partout elle émane du soleil, et dérive par conséquent, quoique moins directement que la précédente, des lois qui gouvernent la nature entière. Ainsi, lorsque l'attraction n'agit pas directement sur les eaux pour produire les courans, elle règle le cours de l'astre qui, par sa chaleur, raréfie successivement l'air dans tous les lieux sur lesquels il passe, et détermine des courans d'air et des vents, qui deviennent à leur tour la cause immédiate d'autres courans qui se forment à la surface de la mer. L'effet en est sensible dans la mer Atlantique, entre les Tropiques, où les vents alizés soufflent constamment de l'est; il y règne aussi un courant constant qui suit la même direction et transporte les eaux dans l'ouest, au fond du golfe du Mexique. Sur toutes les côtes où les vents sont constans, il y existe un courant semblable, qui suit à peu près la direction du vent. Le vent de nord est presque continuel à la partie de la côte d'Afrique qui avoisine les Canaries ; il ne se détourne de cette direction que pour suivre, à mesure qu'il s'avance, toutes les inflexions de cette côte, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à l'équateur, et conduit les vaisseaux qui la prolongent dans ce sens, sans jamais les abandonner ; les courans qui obéissent à son impulsion, leur sont aussi constamment favorables et contribuent à accélérer leur marche. Le vent de sud souffle, au contraire, depuis le Cap de Bonne-Espérance jusqu'à l'équateur, et le courant prend cette nouvelle direction contraire à la première, et suit la côte en allant du sud vers le nord.

Les vents appelés *moussons* soufflent dans les mers des Indes six mois de l'année, dans une même direction, et pendant les six autres mois, dans une direction presque opposée. Les courans éprouvent les mêmes changemens, et se dirigent alternativement pendant le même temps dans ces

deux mêmes directions, presque contraires. Ceux-ci nous apprennent que l'action des vents n'agit que lentement, et par sa continuité ; car les courans qui portent dans un sens, ne commencent que long-temps après les vents qui les ont déterminés, et ils ne sont amortis que long-temps après qu'ils ont cessé de souffler. Ils éprouvent d'ailleurs, dans leur vitesse, les mêmes changemens successifs que les vents avoient précédemment éprouvés ; ils sont foibles en commençant, augmentent peu à peu, et ont acquis leur plus grande force lorsqu'ils sont parvenus au milieu de leur durée ; ensuite ils diminuent et finissent après que les vents ont cessé ; mais l'intervalle qui sépare la fin des uns et des autres est égal à l'intervalle qui sépare les deux époques où ils ont commencé.

Les courans occasionés par les vents n'ont pas généralement autant de force que ceux des marées, excepté les courans du canal de Bahama, qui est à la côte de la Floride ; mais ce canal est celui par lequel s'écoulent toutes les eaux qui sont poussées par les vents alizés au fond du golfe du Mexique.

Buffon attribue en général les courans aux deux causes précédentes. Daniel Bernouilli a traité cette question en géomètre, dans un Mémoire publié en 1751, dans sa collection de l'Académie des sciences. Il croit que l'effet du mouvement diurne de la terre peut produire des courans dans l'Océan, et pense que l'adhésion des molécules qui sont proches du fond de la mer, étant plus grande que l'adhésion de celles qui en sont plus éloignées, toutes les couches concentriques de ces molécules doivent prendre des degrés de vitesse différens, et qu'il doit en résulter un courant plus fort à la surface que dans l'intérieur de la mer. Ce courant devroit, d'après cette théorie, se diriger de l'est à l'ouest, c'est-à-dire, dans le même sens que celui qui est mis en mouvement par les vents alizés. Les moyens de soumettre sa vitesse au calcul, lui ont manqué, et il nous seroit bien difficile de la reconnoître par expérience ; car dans les parages des moussons, l'on ne s'est jamais aperçu que les courans qui se dirigent à l'ouest, eussent sensiblement plus de vitesse que ceux qui vont dans l'est.

Ce grand géomètre a cru devoir prendre également en considération une quatrième cause, qui est à peu près de même nature que la précédente. C'est celle qui provient de la condensation de l'eau par le froid, et de sa dilatation par la chaleur ; en effet, si deux températures très-différentes agissent en même temps aux deux extrémités d'une vaste étendue d'eau, comme le froid des pôles et la chaleur de l'équateur agissent sur l'Océan Atlantique, l'équilibre doit

être rompu: les eaux dilatées chercheront à se répandre dans la partie où la condensation a lieu, et il en résultera un courant allant du sud au nord. Cet effet est très-sensible dans l'atmosphère, parce que l'air, par sa nature, est de tous les fluides le plus susceptible de dilatation ou de condensation au moindre changement de température; aussi doit-on regarder cette cause comme celle qui a le plus d'influence sur les vents. Mais l'expérience ne nous a fait connoître rien d'analogue dans le mouvement des eaux de la mer; et si les courans qui en proviennent existent, on est fondé à croire qu'ils sont, ainsi que les précédens, bien foibles en comparaison de ceux qui résultent des deux premières causes. On n'a pas cru pouvoir se dispenser d'en faire mention, parce que leur existence est fondée en principe; mais, d'un autre côté, il est si difficile de la constater, qu'il seroit inutile de s'y arrêter davantage.

Les courans peuvent prendre toutes les directions en pleine mer; mais près de terre, ils suivent en général celles des côtes.

Toutes les parties des courans qui ont lieu en pleine mer, ne prennent pas le même degré de vitesse. Celles qui se trouvent au milieu, et qui forment ce qu'on appelle *le fil de l'eau*, sont aussi celles qui acquièrent le plus de rapidité; ensuite la vitesse va en diminuant peu à peu, jusque près des bords où les molécules d'eau sont retenues en partie par l'adhésion d'autres molécules qui sont en repos ou peuvent être considérées comme telles. Il paroît qu'il se fait près de ces limites une décomposition de forces, en vertu de laquelle les eaux qui s'y trouvent tendent toujours à s'écarter du principal fil du courant; elles y forment sans cesse de petits tourbillons qui tournent avec rapidité, ou bien des courans circulaires d'une plus grande étendue. Il suit naturellement de tous ces faits, qu'un lit de courant doit s'élargir à mesure qu'il s'avance, et qu'il ne doit jamais se terminer avant d'avoir formé un grand nombre de tournans d'eau.

Les lits de courans ne changent jamais brusquement de direction, à moins qu'ils ne rencontrent un obstacle d'une très-grande étendue, et qui se présente directement à leur impulsion. Les moindres obstacles leur font prendre successivement de légers degrés d'inflexion, et les obligent à suivre des lignes courbes. C'est pourquoi les courans prennent toujours des mouvemens circulaires ou à peu près tels, dans les espaces circonscrits; l'obstacle qui les détourne perpétuellement, les oblige à se courber toujours dans le même sens, et leur fait décrire une courbe qui tend constamment à rentrer en elle-même, ou une spirale au milieu de laquelle il

se forme un petit tourbillon semblable à ceux qui se détachent des lits de courans, lesquels doivent vraisemblablement se former d'une manière analogue.

Ces mouvemens circulaires ou en spirale, ne se font pas seulement sentir dans des espaces rétrécis; on peut aussi les remarquer dans les mers d'une très-grande étendue. L'Océan Atlantique nous en donne un exemple. Cette vaste étendue d'eau est bornée à l'est et à l'ouest par les deux continens; on peut la considérer, du moins quant à l'effet de la transmission des eaux, comme bornée au nord par les glaces des pôles, et au sud par les courans de la Zone Torride. Ce dernier courant qui sort du golfe du Mexique, par le canal de Bahama, acquiert une nouvelle force dans ce passage étroit, et représente la plupart des phénomènes dont on vient de parler. Il s'élargit à mesure qu'il s'avance le long de la côte d'Amérique, dont il s'écarte, par conséquent, insensiblement, et se dirige en ligne courbe du côté du nord; sa direction se tourne vers l'est avant d'arriver au banc de Terre-Neuve; ensuite elle se recourbe au sud avant qu'il ait atteint les côtes d'Europe; de là ses eaux viennent se mêler au courant constant de la Zone Torride, qui semble devenir la continuation d'un seul et même courant. Il est vrai de dire que si ce mouvement circulaire reçoit, d'un côté, la première impulsion par les vents alizés, il est extrêmement favorisé, de l'autre, par les vents d'ouest qui dominent au nord des tropiques. Le savant voyageur M. de Humboldt a réuni les observations de navigateurs qui ont traversé la mer Atlantique dans tous ses sens, et a indiqué la marche que suit ce courant, dans le premier volume de la Relation de son Voyage.

Nous terminerons ici ce qu'il y avoit à dire sur les causes principales des courans et sur la marche générale à laquelle ils semblent assujettis; nous allons indiquer ce qui en résulte dans quelques cas particuliers.

Lorsqu'un lit de courant se dirige en travers d'un très-grand golfe, peu profond, il en suit exactement les contours. Si l'ouverture est moins grande, le principal fil de l'eau la traverse; mais alors, il s'en détache de petits filets d'eau qui donnent lieu à un courant beaucoup plus foible, qui suit également les côtes de ce golfe.

Lorsque l'eau entre directement dans une baie, comme elle ne peut pas s'accumuler au fond, elle s'échappe par l'un des côtés ou par tous les deux en même temps, et il s'établit un ou deux contre-courans qui vont en sens contraire du premier. Quelquefois la direction de la côte ou d'autres courans latéraux s'opposent à l'écoulement des

eaux, et il s'établit alors un courant au-dessous de la surface de la mer, qui va également en sens contraire, comme à la côte d'Angleterre, dans la baie de Torbay, où ce courant sous-marin acquiert d'autant plus de force que les vents du large ont plus de violence. Il diminue les dangers des vaisseaux qui y sont mouillés dans le mauvais temps, parce qu'il pousse leur carène contre le vent, et contribue à affoiblir l'effort que les ancres et les câbles ont à supporter.

Ce qui se passe sous nos yeux dans les grands fleuves, nous offre, en général, l'image des principaux phénomènes de la marée et des courans, dans les lieux rétrécis et dans les canaux. Le courant a moins de force près des rives qu'à une plus grande distance; c'est au milieu qu'il acquiert sa plus grande rapidité. Le courant qui suit l'une des rives, ne change pas de direction brusquement, si cette rive se détourne beaucoup; mais il va frapper l'autre rive. Le courant de la marée, lorsqu'il n'est arrêté par aucun obstacle, continue à peu près dans la même direction; il s'en détache, du côté de la côte dont il s'éloigne, des filets de courant, qui commencent par former de petits tourbillons et donnent lieu à la fin à un courant circulaire, dont les eaux, après avoir achevé leur tour, viennent se réunir en partie au principal fil du courant qu'elles avoient quitté, ou bien continuent à se mouvoir en spirale comme on l'a dit plus haut.

Les mêmes phénomènes se reproduisent, lorsque le courant rencontre une île; il est toujours plus fort près des bords que plus au large; de sorte qu'il se sépare à une certaine distance de la pointe qui se présente à lui. Les deux branches de courant prolongent ensuite les deux côtés de l'île; lorsqu'elles sont parvenues aux deux extrémités de sa plus grande largeur, elles s'en écartent, si la côte se détourne beaucoup, et vont ensuite se réunir à une assez grande distance au-delà de l'île. Les filets de courant qui s'en échappent, forment dans l'espace circonscrit par le principal courant, des tourbillons ou des courans circulaires plus lents, semblables à ceux dont on a déjà parlé. Si une île étroite se présente au courant dans le sens de sa longueur, l'eau produit le même effet que le sillage d'un vaisseau; elle en suit exactement les côtés, et vient former à la seconde extrémité un remous qui s'affoiblit de plus en plus à mesure qu'il s'en éloigne, et finit par disparoître à une assez grande distance. Des remous semblables se font remarquer quand la mer est agitée, sur les bords des deux branches de courans qui, dans le premier cas, vont se joindre à une grande distance de l'île. Si le temps est calme, on peut encore les distinguer par des traces d'un blanc argenté qui se prolongent sur la surface des eaux.

Tous ces phénomènes sont d'autant plus sensibles que la vitesse du courant est plus grande ; mais il paroît qu'ils sont toujours assujettis aux mêmes lois.

Les faits particuliers dont on vient de parler, nous ont été donnés par la pratique, et sont le fruit d'observations souvent répétées ; ils ont ensuite été approuvés par la raison. Les pêcheurs qui conduisent leurs bateaux au milieu des écueils qui bordent nos côtes, près desquelles les courans sont si violens, n'en ignorent pas un seul ; et la grande habitude leur a donné une sagacité merveilleuse pour en démêler et en sentir les effets. La connoissance de la marche des courans forme une branche importante de l'art nautique ; c'est elle qui apprend aux marins que si le principal lit du courant leur devient contraire, ils peuvent, dans certains cas, se transporter dans les lieux voisins, où ils en trouveront de favorables. Certains livres de navigation sont destinés à leur indiquer ceux qui se trouvent dans des parages connus ; mais une connoissance raisonnée de la manière dont ils agissent, peut leur faire juger, à l'inspection des côtes et à l'aide de la direction du principal courant, quels sont les lieux qui, dans des parages inconnus, leur procureront le même avantage. (ROSSEL.)

COURATARI, *Couratari*. Arbre fort élevé, dont la fructification est imparfaitement connue. Ses feuilles sont alternes, ovales, un peu pétiolées. Son fruit est une capsule ligneuse, oblongue, trigone, operculée, et comme tronquée à son sommet. Cette capsule est fermée par un placenta central, détaché, triangulaire, qui porte, sur chaque face, des graines oblongues, aplaties et bordées d'une aile membraneuse.

Le *couratari* croît dans les forêts de la Guyane. Les naturels du pays se servent des lanières de son écorce, qui est très-tenace, pour monter, en en faisant des anneaux, sur les autres arbres.

Swartz, qui a observé cet arbre, nous a appris que c'étoit le PORTLANDE HEXANDRE de Jacquin, qui a une corolle en tube recourbé, couleur de chair, et six étamines. (B.)

COURATOUN. Nom du PLUVIER GRIS dans le Piémont. (V.)

COURBARIL, *Hymenea*, Linn. (*Décandrie. monogynie*) Arbre résineux de la famille des légumineuses, qui croît aux Antilles, au Brésil, à la Guyane, et dans d'autres parties de l'Amérique méridionale. On le trouve aussi en Afrique, particulièrement sur les bords de la rivière de Gambie. Il est fort gros, et s'élève à une très-grande hauteur ; quelquefois il a jusqu'à trois pieds de diamètre et quarante pieds de tige. Son bois est dur et compacte, son écorce raboteuse et parsemée

de taches roussâtres ; sa cime est formée par plusieurs branches très-rameuses, qui s'étendent de tous côtés : elles sont garnies de feuilles alternes, disposées par paires à l'extrémité d'un pétiole commun. Ces feuilles sont entières, fermes, unies, luisantes, d'un vert foncé, et terminées en pointe ; placées obliquement l'une à l'autre, elles forment un écartement qui ressemble assez bien à l'ouverture d'une grande paire de ciseaux. Chaque feuille présente deux côtés inégaux : l'intérieur est plus étroit et à bord peu recourbé ; l'extérieur plus large et à bord presque demi-circulaire : on aperçoit à leur surface de très-petits trous ou points transparens, comme dans les feuilles du *millepertuis*.

Les fleurs du *courbaril* sont d'un jaune pourpre, et inodores. Elles naissent à l'extrémité des branches, en épis clairs, sur des pédoncules alternes et un peu arqués, qui soutiennent, chacun, depuis deux jusqu'à cinq ou six fleurs. Le calice est découpé profondément en quatre ou cinq parties inégales, et qui tombent. La corolle est composée de cinq pétales, creusés en cuiller, presque égaux, et plus longs que le calice. Les étamines sont au nombre de dix : elles ont des filets distincts, courbés dans leur partie moyenne, et des anthères oblongues et mobiles. Au centre de la fleur, et sur le réceptacle, se trouve un embryon aplati et rougeâtre, qui porte un style tortillé, dont le stigmate est sphérique. Le fruit est une gousse, composée de deux panneaux, légèrement comprimés, longs de quatre à sept pouces, sur deux à trois pouces de largeur, et deux lignes d'épaisseur, tous deux d'une substance ligneuse, de couleur de foie, rudes et comme chagrinés, pénétrés d'un suc résineux. Cette gousse, qui ne s'ouvre point, renferme une pulpe d'un jaune rougeâtre, farineuse, friable, d'une odeur et d'un goût aromatique ou de pain d'épices, nourrissante et bonne à manger. On trouve, au milieu de la pulpe, trois ou quatre semences logées séparément et entourées d'un tissu fibreux ; elles sont dures, noires, aplaties, ovales, longues d'un pouce, et contiennent une amande oblongue, blanche, un peu amère, d'un goût d'aveline. Cet arbre est figuré dans ce Dictionnaire, pl. B. 34.

Il découle du tronc et des branches du courbaril, une espèce de Gomme ou Résine qui a beaucoup de rapports avec la *résine* Copal (*Voyez* ce mot), et qui peut, comme celle-ci, être employée dans les vernis transparens. Elle est jaunâtre, claire, d'une odeur douce, agréable, et brûle comme du camphre. C'est la Résine animée occidentale du commerce. (*Voyez* ce mot.) Les Indiens s'en servent pour vernir quelques ustensiles ; en l'enfilant dans une baguette de bois mou elle leur tient lieu de flambeau.

...e del. Caquet Sculp.

... Coulequin ombiliqué. 3 . Croton sébifere.
... Courbaril d'Amérique. 4 . Curcuma long.

Le bois du *courbaril* est pesant, solide et excellent pour toutes sortes d'ouvrages. Il a une couleur presque rougeâtre, est susceptible de poli, et dure très-long-temps. On l'emploie en Amérique dans les charpentes : on en fait des meubles, des roues d'une seule pièce pour les charriots et les affûts de canon ; et on en construit les arbres et les rouleaux des moulins à sucre. Deux autres espèces ont été depuis rapportées à ce genre. (D.)

COURBATAS, COURBAS ou GORP. Noms que l'on donne indifféremment, dans le Languedoc, au *corbeau* et à la *corneille*. (DESM.)

COURBEOU. Nom du CORBEAU, en Provence. (V.)

COURCAILLET. Nom d'un appeau de *caille* : les uns sont à bourse plate, d'autres à bourse en andouille, et d'autres à bourse en spirale.

C'est aussi une expression dont se servent les chasseurs pour désigner le cri de la CAILLE. (V.)

COURCHO. C'est, dans le Midi de la France, le nom que donnent les Magnaniers aux vers à soie courts, qui se changent en *fèves* sans filer. (DESM.)

COURCOUSSOU. C'est, en patois languedocien, le nom d'un petit insecte coléoptère qui vit dans le bois. (DESM.)

COURDI. Nom brame du courondi (*Voy.* ce mot) des Malabares. Adanson fait de cet arbrisseau un genre qu'il place entre le *chrysophyllum* et le *tomex* de Linnæus. Suivant lui, ce seroit le *grieten* des Belges et l'*asotas* des Portugais. (LN.)

COURDOUGNÉ ou CORDONNIER. On nomme ainsi, dans le Midi de la France, la PUNAISE-AVIRON. *V.* l'art. NOTONECTE. (DESM.)

COURE ou TAYAZOU. Noms guaranis du grand PÉCARI (Dicotylus labiatus) *Labiatus*) Fréd. Cuvier. (DESM.)

COUREJHOLO. Le LISERON, en Languedoc. (LN.)

COURELIOU. Nom provençal du CORLIEU. (V.)

COURESSE. Serpent d'Amérique du genre des COULEUVRES. (DESM.)

COUREUR, *Corrira*. Genre d'oiseaux de l'ordre des PALMIPÈDES, de Latham, auquel il donne pour caractères : le bec court droit et sans dentelures ; les cuisses courtes ; les jambes longues ; les pieds palmés en entier, c'est-à-dire, que les trois doigts extérieurs sont joints ensemble par une membrane entière, et que le postérieur est isolé.

Ce genre n'est composé que d'une seule espèce.

Le COUREUR, *C. italica*, Lath. n'est pas aussi gros que

l'*avocette ;* ses jambes et son bec sont beaucoup moins longs ; il a la tête, le dessus du cou, le dos, le croupion, les plumes scapulaires, les couvertures supérieures des ailes et de la queue d'une couleur ferrugineuse ; la gorge, le devant du cou, la poitrine et le ventre, les cuisses, les couvertures du dessous de la queue et les côtés blancs ; les pennes des âiles pareilles au dos ; les intermédiaires de la queue, blanches et terminées de noir ; les yeux noirs et entourés d'un cercle blanc, lequel est bordé d'un rouge bai ; le bec jaune, avec l'extrémité noire. Cet oiseau habite, dit-on, l'Italie, et court extrêmement vite.

J'ai supprimé, dans mon Ornithologie élémentaire, ce genre, et la seule espèce dont il se compose, parce que le coureur, oiseau unique, est décrit trop succinctement, et figuré d'une manière trop défectueuse dans l'Ornithologie d'Aldrovande, pour qu'on puisse assurer que c'est une espèce réelle. Je suis d'ailleurs persuadé qu'il n'existe point dans la nature tel que cet auteur, d'après lequel tous les autres l'ont décrit, nous le présente, et que c'est un composé de parties hétérogènes, comme l'on en voit quelquefois chez les empailleurs, et, malheureusement pour la science, dans des collections publiques ; ses pieds me paroissent être ceux d'une *avocette*, et le reste de l'oiseau appartenir au *grand pluvier* (*Calidris œdicnemus*). Je persiste d'autant plus dans cette opinion, que le coureur que l'on dit ne se trouver qu'en Italie, n'y a point été vu depuis Aldrovande, et que, s'il étoit d'une autre contrée de laquelle il se fût égaré, on l'auroit certainement rencontré, puisque des recherches multipliées nous ont mis à portée de connoître tous les oiseaux de cette partie de l'Europe et des pays voisins. (V.)

COUREURS, *Cursoria*, Latr. Famille d'insectes de l'ordre des orthoptères, ayant pour caractères : pieds postérieurs uniquement propres, ainsi que les autres, à la course ; étuis et ailes presque toujours couchés horizontalement sur le corps ; point de tarière cornée dans les femelles, ni d'organes sonores dans les mâles. Cette famille est composée des genres FORFICULE, BLATTE, EMPUSE, MANTE, PHYLLIE, SPECTRE. *V.* ces mots. (L.)

COURE-VITE, *Tachydromus*, Vieill. ; *Cursorius*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux ÉCHASSIERS et de la famille des ÆGIALITES. *V.* ces mots. *Caractères :* bec presque cylindrique, médiocre, grêle, courbé vers le bout, pointu ; narines ovales ; langue pointue ; bouche ample ; trois doigts dirigés en avant et séparés dès la base, dont l'intermédiaire est très-long ; point de doigt postérieur ; la première rémige la plus longue de toutes. Ce genre est composé de trois espèces, dont

une se trouve en Europe, mais très-rarement. Leur histoire est encore fort imparfaite ; on sait seulement qu'elles se tiennent sur les bords de la mer, et qu'elles courent fort vite.

Le COURE-VITE DE COROMANDEL, *Tachydromus asiaticus*, Vieill.; *Cursorius asiaticus*, Lath.; *Charadrius coromandelicus*, Gmelin, pl. enl., n.° 892. Ce *coure-vite* est un peu moins grand que le suivant ; le sommet de la tête est roux, le devant du cou et la poitrine sont d'un beau roux-marron ; le cou en dessus, le dos, les ailes et la queue bruns ; le haut du ventre est noirâtre ; le bas du ventre, le croupion, les couvertures supérieures de la queue et les extrémités des pennes de la queue sont blancs ; celles des ailes sont noires, et les pieds d'un blanc jaunâtre. Cette espèce se trouve sur la côte de Coromandel.

Le COURE-VITE A DOUBLE COLLIER, *Tachydromus collaris*, Vieill., se trouve en Afrique. Il a deux colliers noirs : l'un, fort étroit, est au bas du cou; et l'autre, large d'un demi-pouce, sur la poitrine ; tous les deux remontent jusque sur le dos ; le reste du cou est d'un blanc roussâtre, avec des taches longitudinales noires; le dos, la queue, les petites et les grandes couvertures supérieures des ailes sont d'un gris-brun, chaque plume a une large bordure d'un blanc roussâtre ; les moyennes sont rousses ; les pennes noires; le croupion est blanc ; cette couleur prend un ton roussâtre sur le ventre et sur les parties postérieures. Cet oiseau a dix pouces de longueur environ. Il fait partie de la riche et nombreuse collection de M. Themminck.

Le COURE-VITE D'EUROPE, *Tachydromus europœus*, *Cursorius europœus*, Lath.; *Charadrius gallicus*, Gm., pl. enl., n.° 795. L'individu décrit par Buffon a été tué en France, et c'est le seul qu'on y ait vu jusqu'à présent. Il couroit sur le rivage de la mer avec tant de rapidité, qu'on lui a donné le nom de *coure-vite*. Il a le plumage d'un gris lavé de brun roux ; un trait presque blanc sur l'œil, qui s'étend en arrière, et au-dessus une ligne noire qui part de l'angle extérieur ; le haut de la tête roux ; les pennes des ailes noires, et sur chaque plume de la queue, excepté les deux intermédiaires, deux taches, vers la pointe, dont l'une noire et l'autre blanche ; longueur, neuf pouces et demi. Un autre *coure-vite*, qui a été tué en Angleterre dans le comté de Kent, offre dans ses couleurs si peu de dissemblance, que l'on se roit fondé à considérer l'un et l'autre comme des individus de la même espèce, mais de sexe différent. Ce *coure-vite*, le seul qu'on ait trouvé en Angleterre, est de la taille du précédent ;

il a le haut de la tête d'un brun rougeâtre, taché de points noirâtres ; le trait qui passe sur l'œil, lavé de cette dernière teinte ; le dessus du corps d'un roux nuancé d'un peu de jaune, avec des raies plus foncées ; l'extrémité des quatre premières pennes des ailes et les latérales de la queue d'un roux très-léger. Son cri n'a aucun rapport avec celui des *pluviers*. (V.)

COURGE, *Cucurbita*, Linn. (*Monoécie syngénésie.*) Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des cucurbitacées, et qui a beaucoup de rapports avec les concombres. Il comprend des herbes rampantes, munies de vrilles, à feuilles alternes, et à fleurs axillaires et unisexuelles. Les fleurs mâles et les femelles se trouvent réunies sur le même individu. Elles ont un calice et une corolle en cloche. Le calice est d'une seule pièce ; il se confond en partie avec le bas de la corolle, et son bord est terminé par cinq dents en alène ; la corolle est monopétale, ouverte, veinée en dehors, et découpée au sommet en cinq segmens ovales, pointus et ridés. Au centre de la fleur mâle, est une fossette recouverte par trois courtes étamines, dont les anthères sont jointes, et dont les filets séparés laissent voir entre eux trois ouvertures. La fleur femelle offre, dans son intérieur, cinq ou six filamens stériles, très-petits, réunis à leur base en un anneau un peu épais ; son germe est placé au-dessous du calice, et surmonté d'un style court et cylindrique, qui se divise vers le haut en trois parties, couronnées chacune par un stigmate épais et contourné en zigzag.

Le fruit de la courge est une grosse baie ou pomme, charnue, succulente, divisée entièrement en trois ou en cinq loges par des cloisons molles et membraneuses, et qui renferme des semences nombreuses, plates, elliptiques ou oblongues, entourées d'un rebord particulier très-sensible, et qui distingue particulièrement les courges des concombres, dont les semences sont sans rebord. On peut voir ces caractères figurés dans la pl. 795 de l'*Illustration des Genres*, de Lamarck.

La plupart des plantes de ce genre sont employées pour la nourriture et autres usages ; c'est parmi elles que se trouvent les plus gros fruits connus. Elles sont en outre très-intéressantes, par le nombre prodigieux de variétés et sous-variétés qu'elles produisent. Le naturaliste Duchesne a cultivé ces plantes pendant plusieurs années, à dessein de constater, par des fécondations croisées, quelles étoient les espèces primitives. Il en a reconnu quatre, qu'il regarde comme la souche de toutes les autres, puisqu'elles ne peuvent se féconder entre elles. Ce sont :

La Calebasse, *Cucurbita lagenaria*, Linn., dont le calice est très-ouvert, presque en étoile, et dont les semences sont échancrées au sommet.

Le Potiron, *Cucurbita pepo*, Linn., qui a un calice à limbe droit.

Le Pépon, *Cucurbita pepo*, Linn., ayant un calice à limbe droit.

La Pastèque, *Cucurbita citrullus*, Linn., à semences colorées. Les trois premières espèces ont leurs feuilles en cœur. La quatrième les a découpées en lanières.

Pour donner au lecteur une idée juste de ces espèces, et pour lui faire connoître en même temps les principales variétés auxquelles elles ont donné naissance, nous allons lui présenter un extrait du travail que Duchesne a fait sur cette matière.

« Toutes les espèces de *courges*, dit ce naturaliste, sont regardées comme annuelles; mais dans les climats chauds dont elles sont originaires, elles doivent être *annuelles-persistantes;* car les branches qui traînent à terre s'y enracinent par une grande partie de leurs nœuds, et il en repousse sans cesse de nouvelles, souvent même après l'entière maturité des premiers fruits; ce qui n'arrive point aux espèces purement annuelles. Dans leur état naturel, ces plantes, d'une substance molle et aqueuse, sont de *fausses lianes* qui s'attachent à tous les corps qu'elles rencontrent, en s'y accrochant par leurs vrilles, mais sans les entourer par leurs tiges, qui ne prennent aucune direction spirale. Ces vrilles naissent à côté des pétioles, et sont rameuses. Les fleurs viennent au contraire dans les aisselles, et sont (le plus souvent) solitaires. Toutes les parties de la plante sont chargées de poils permanens, excepté sur le fruit, d'où ils tombent lorsqu'il commence à grossir, et en laissant la peau entièrement lisse. La nature de ces poils forme, entre les espèces, des différences importantes; car la figure des fruits, la découpure des feuilles, la disposition même des branches à s'élever ou à ramper, n'a rien de constant. »

Ces plantes, en général, craignent le froid; les petites gelées les endommagent et les font périr, surtout quand elles sont jeunes : par cette raison, leur culture exige plus de soin dans le nord de la France qu'à son midi. Aux environs de Paris, on les sème sous cloche, et sur couche au premier printemps, et chaque cloche recouvre cinq à six graines. Au bout de deux mois, on les transplante dans un trou ou creux préparé à cet effet : il doit avoir deux pieds de largeur sur un pied de profondeur; on le remplit de fumier et de terreau, et on y place deux plantes. Jusqu'à ce qu'elles aient complé-

tement repris, on les arrose souvent, et on a soin de les garantir de la trop grande ardeur du soleil.

Dans les provinces du midi, on sème un mois plus tôt qu'au nord, non sur des couches ou sous des cloches, mais sur des monceaux de fumier destinés au jardinage ; ceux qui n'ont pas de pareils fumiers, attendent le retour de la belle saison pour semer en pleine terre. On y pratique des fosses comme à Paris, et la terre qu'on en retire est laissée sur les bords, pour pouvoir en chausser les plantes dans la suite. Elles ne peuvent prospérer sans la chaleur et sans beaucoup d'humidité, surtout quand leurs bras se sont allongés.

A Paris, et dans quelques cantons du Midi, il existe un usage que Rozier condamne. Lorsque les bras des *courges* ont acquis une certaine longueur, et aussitôt que le fruit est arrêté, les jardiniers pincent la traînasse à trois feuilles au-dessus du fruit : de l'aisselle de ces feuilles, il sort de nouveaux bras et de nouvelles fleurs, qu'ils retranchent ou qu'ils couvrent de terre, de distance en distance. Ils prétendent que sans cette opération, qu'ils regardent comme indispensable, les nouvelles fleurs et les nouveaux fruits feroient couler le premier fruit noué. Leur erreur est grande, dit Rozier, car il y a en France beaucoup de provinces où l'on voit des champs entiers couverts de *courges* comme de *melons*, qu'on ne pince point, et qui cependant donnent une récolte abondante, et produisent des fruits parfaitement mûrs et délicieux.

A la place de cette pratique, qui est vicieuse, le même auteur propose la suivante. « A mesure, dit-il, que les bras s'étendent, et que les fleurs femelles nouent, on doit, tout auprès et au-dessous de la fleur, creuser la terre en détournant les bras, la bien émietter, la mêler avec du fumier consommé, ensuite enterrer les bras à quatre ou cinq pouces de profondeur, et les recouvrir avec la terre tirée de la petite fosse : si on peut arroser sur-le-champ, ce ne sera que mieux. Ces moyens peu dispendieux assurent une forte végétation ; et si on la répète de distance en distance, on est assuré d'avoir des fruits de la plus belle venue. »

Les trop grands arrosemens et les pluies abondantes sont nuisibles aux courges, quand elles approchent de leur maturité. Alors leur peau se gerce, se fend, et on ne peut plus les conserver pour l'hiver. On reconnoît que le fruit est bien mûr, à l'écorce, quand l'ongle peut difficilement y faire des impressions. Dès qu'on a cueilli ces fruits, il est essentiel de les exposer quelque temps au soleil, pour leur faire perdre leur humidité superflue. On doit après les placer dans un lieu sec, aéré, et à l'abri des gelées.

La meilleure manière de conserver les graines, est de les

laisser dans le fruit. Les rats et les souris en sont très-friands ; ils percent aussi l'écorce et la pulpe pour les manger.

La plupart de ces fruits sont mangés par les hommes et par les animaux. Dans les pays chauds, ils ont beaucoup plus de saveur que dans les climats tempérés ou froids. On prépare de plusieurs manières, pour la table, les espèces les plus succulentes, telles que les *citrouilles*, les *potirons*, les *bonnets d'électeur*, les *giraumons*, etc. On en fait des soupes, des purées et des tartes excellentes ; on les accommode en ragoût, assaisonnés avec le verjus ou le vinaigre. Leur chair, bien cuite, est fondante, d'une odeur agréable, et de facile digestion. Les mets dans lesquels ces fruits entrent, sont, en général, sains et rafraîchissans. Tant que leur pulpe n'est pas desséchée, ils fournissent aussi une bonne nourriture d'hiver pour le bétail ; on les donne aux bœufs et aux moutons, coupés par morceaux ; passés à l'eau bouillante, et mêlés avec du son, ils entretiennent le lait des vaches dans cette saison.

Aux Antilles, on fait une grande consommation de *melons* et de *pastèques*. Les premiers sont délicieux ; et on prescrit les seconds dans les accès de fièvre avec ardeur, et dans toutes les maladies inflammatoires. Dans l'Ukraine, les *melons d'eau* sont très-gros ; on les mange crus. Leur chair est rouge ou blanche ; elle réunit à un principe sucré, une eau acidule très-rafraîchissante. L'Egypte produit aussi une grande quantité de *pastèques*, qui ont été d'une grande ressource pour l'armée française, lors de sa descente en ce pays.

Toutes les semences de *potirons*, *citrouilles* et *courges* sont mises au nombre des quatre semences froides majeures. L'huile qu'on en tire par expression, a la propriété des huiles de noisette, d'olive, etc. Elle adoucit et relâche les tégumens. Ces semences, triturées dans une grande quantité d'eau, tempèrent la soif fébrile, celle occasionée par de violens exercices, ou par des matières âcres ; elles favorisent le cours des urines, et calment l'inflammation des voies urinaires. On en fait une émulsion ordonnée dans l'insomnie avec agitation du corps et du pouls, dans les fièvres ardentes, dans certaines coliques, etc. Une décoction de la pulpe de *citrouille* édulcorée avec du miel, est propre à calmer les démangeaisons des dartreux. (D.)

COURGE. *V.* CONCOMBRE. (B.)

COURGNÉ. Nom languedocien du CORNOUILLER. (LN.)

COURICACA, *Tantalus*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux ECHASSIERS, et de la famille des FALCIROSTRES. *V.* ces mots. *Caractères :* bec très-long, aussi large que la tête à sa base, un peu comprimé latéralement, lisse, à bords

tranchans, courbé vers le bout et obtus à l'extrémité; mandibule supérieure trigone à l'origine, ensuite un peu arrondie en dessus, échancrée vers la pointe; narines longitudinales, ouvertes, situées près du front; langue très-courte, enfoncée dans le gosier; une poche membraneuse sous la gorge; une partie de la tête et quelquefois le cou dénués de plumes et couverts d'une peau rude et verruqueuse; quatre doigts allongés, trois devant réunis à la base par une membrane, un derrière portant à terre sur toute sa longueur; ongles un peu aplatis, courts, presque obtus; les première et deuxième rémiges à peu près égales et les plus longues de toutes. Ce genre est composé de trois espèces, dont une se trouve en Asie, l'autre en Afrique, et la troisième en Amérique et en Australasie. Les *couricacas* se plaisent dans les lieux inondés, s'y nourrissent de poissons et de reptiles; une fois rassasiés, ils se retirent sur les arbres les plus élevés, s'y tiennent dans une attitude droite, et reposent leur bec pesant sur la poitrine. Ce sont des oiseaux stupides, qui ne s'épouvantent guère, et qu'on tire à son aise. Leur chair passe pour un bon manger. Ils nichent sur les arbres. La ponte est de deux ou trois œufs; leurs petits sont nourris dans le nid, et ne le quittent que lorsqu'ils sont en état de voltiger.

Le Couricaca d'Amérique, *Tantalus loculator*, Lath., pl. enl. 868. On trouve cet oiseau en Amérique, depuis le Brésil jusqu'à la Caroline; mais il ne fréquente cette dernière contrée que pendant l'été; il y niche, y élève ses petits et retourne vers le Sud dans les premiers mois de l'automne; on la rencontre encore dans la Nouvelle-Hollande, vers Sharkbay, où Dampierre en a vu des troupes très-nombreuses.

Il a l'occiput et le haut du cou garnis de petites plumes brunes, rudes et effilées; les pennes des ailes et de la queue noires, avec des reflets bleuâtres et rougeâtres; tout le reste du plumage blanc; la tête et le cou (chez l'oiseau avancé en âge) sont chauves et couverts, ainsi que le tour des yeux, d'une peau ridée, calleuse et d'un noir bleuâtre; la gorge est dénuée de plumes et revêtue d'une peau susceptible de s'enfler et de s'étendre; la grandeur est celle de la *cigogne*, mais le corps est plus mince, plus élancé; et le cou et les jambes plus longs à proportion. On distingue la femelle, en ce qu'elle n'a que la tête et la gorge nues, et en ce que son cou est garni d'une sorte de duvet gris peu épais; le bec est d'un brun jaunâtre; l'iris roussâtre. Longueur totale, trois pieds.

Le jeune a la tête et le cou blancs et variés de jaune; le corps noir; le dos, la tête et le ventre cendrés.

Le Couricaca jaunghill, *Tantalus leucocephalus*, Lath.,

pl. 10 *de la Zool. ind.* (le mâle). Le nom que j'ai conservé à cet oiseau est celui qu'il porte aux environs du Gange, où il est très-commun. Forster a décrit le mâle qu'il a vu à l'île de Ceylan, et l'indique pour le même que l'*ibis blanc* de la pl. enlum. n.° 389. Mais Latham me paroît fondé à le présenter comme une espèce distincte ; en effet, il en diffère par quelques parties de son plumage. Il est plus grand que le *héron*, et il a le bec fort long et jaune, ainsi que la partie nue de la tête; le reste de la tête, le cou, le dos, le ventre et les pennes secondaires des ailes blancs ; les autres pennes et leurs couvertures supérieures et la queue noires ; une large bande transversale de la même couleur sur la poitrine ; les couvertures du dessus de la queue très-longues et d'une couleur d'œillet qui disparoît dans la saison des pluies ; les pieds très-longs et couleur de chair. Des individus ont le plumage d'un blanc grisâtre, et les couvertures des ailes bordées de blanc ; la femelle les a mélangées de brun ainsi que la bande de la poitrine.

Le COURICACA SOLLEÏKEL, *Tantalus ibis*, Lath., pl. enl. de Buffon, n.° 389, se trouve en Egypte, où il porte le nom sous lequel je le décris; il y est rare, mais on le trouve plus communément au Sénégal. Il a été long-temps regardé comme l'oiseau auquel les Egyptiens rendoient des honneurs divins, sous le nom d'*ibis ;* mais il est reconnu aujourd'hui que le véritable ibis est l'*abou-hannes* de Bruce. *V.* IBIS SACRÉ.

Le *solleïkel* a environ trois pieds et demi de hauteur, la face et le front dénués de plumes et de couleur rouge ; le bec jaune ; les pieds rouges ; les pennes des ailes et de la queue noires avec de foibles reflets pourprés sur les premières ; tout le reste du plumage d'un blanc rosé. (V.)

COURIMARI, *Courimari*. C'est un très-grand arbre dont le tronc est porté sur des racines saillantes hors de terre, et imitant des arcs-boutans séparés, ou des côtes écartées à leur base, et réunies à leur sommet. Ses feuilles sont alternes, ovales, entières, lisses en dessus, velues et roussâtres en dessous ; ses fleurs viennent en grappes courtes et axillaires, et sont incomplétement connues ; elles ont un calice divisé en cinq parties, cinq pétales lancéolés et un ovaire supérieur. Le fruit est sphérique, de la grosseur d'une prune, et divisé antérieurement en cinq loges qui contiennent chacune une semence.

Cet arbre croît à la Guyane. Les naturels du pays tirent de son écorce intérieure des feuillets, avec lesquels ils enveloppent leur tabac pour le fumer. On l'appelle aussi *oule-mary*. (B.)

COURINGIA. Heister et Adanson nomment ainsi un genre établi dans la famille des crucifères, sur les *brassica orientalis* et *campestris*, qui diffèrent des autres espèces par la silique cylindrique ou prismatique, le style cylindrique, les fleurs rouges ou blanches, et les feuilles entières. (LN.)

COURITIS, Dioscoride. C'est l'un des noms de la VERVEINE. (LN.)

COURJHETE. *V.* COUGOURLO. (DESM.)

COURLAN. *V.* COURLIRI. (V.)

COURLEROLE. L'un des noms vulgaires de la COURTILIÈRE, et quelquefois du ver blanc du hanneton. (DESM.)

COURLERU. Nom du COURLIS en Picardie. (DESM.)

COURLI. *V.* COURLIS. (V.)

COURLI ÉPINEUX. C'est la coquille nommée plus communément MASSUE D'HERCULE, espèce du genre ROCHER, *Murex brandaris*, L. On appelle aussi *courli* une autre espèce du même genre ; c'est le *Murex haustellum*, L. (LN.)

COURLIRI, *Aramus*, Vieill. ; *Ardea*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux échassiers et de la famille des HÉRODIONS. *V.* ces mots. *Caractères :* bec plus long que la tête, épais, fendu jusqu'aux yeux, comprimé latéralement, courbé vers le bout ; mandibule supérieure un peu sillonnée ; l'inférieure droite, presque anguleuse en dessous ; narines linéaires, situées dans une rainure ; langue courte, étroite, pointue ; *lorum* nu ; quatre doigts totalement libres, longs, grêles, lisses en dessous, trois devant, un derrière portant à terre sur plusieurs articulations ; ongles médiocres, courbés, pointus ; l'intermédiaire dilaté et entier sur le bord interne ; le postérieur le plus fort et le plus long ; la première rémige courte ; la troisième la plus longue de toutes. Ce genre est composé de deux espèces, qu'on ne trouve que dans les marais de l'Amérique méridionale. Les méthodistes ont rangé les *courliris* dans le genre héron ; mais comme ils n'en ont pas les caractères, j'ai dû les en séparer.

Le COURLIRI CARAU, *Aramus carau*, Vieill., se trouve au Paraguay, et est décrit par M. de Azara, sous le nom que je lui ai conservé, et que cet oiseau prononce d'une voix claire, forte et perçante, non-seulement pendant le jour, mais encore pendant la nuit, pour peu que quelque bruit le frappe. On l'entend d'une demi-lieue. Il remue vivement sa queue lorsqu'il est effrayé ; sa démarche est aisée et légère ; son instinct tranquille et non inquiet ; il vit solitaire, seul ou par couple, se perche au haut des arbres, fréquente de préférence les terains argileux ; il n'entre pas dans l'eau, et

ne mange ni serpens ni poissons. On assure qu'il cache soigneusement son nid dans les eaux stagnantes, que sa ponte est de deux œufs, et que les petits suivent leur mère aussitôt après leur naissance.

Le *carau* a vingt-six pouces de longueur totale; le bec jaune, avec du noirâtre à la base et à la pointe; le dessus de la tête, les épaules, les couvertures supérieures des ailes, le dessous et les côtés du corps d'un brun noirâtre, avec des mouchetures blanches sur le ventre et à l'intérieur des plumes de la jambe; les côtés de la tête, la gorge, le haut et le derrière du cou couverts de plumes blanches sur les bords et brunes dans le milieu; le dos, le croupion, les pennes des ailes et de la queue d'un brun pourpré; le bas du cou en devant brun, et les tarses d'une teinte plombée noirâtre.

Le COURLIRI COURLAN, *Aramus scolopaceus*, Vieill.; *Ardea scolopacea*, Lath., pl. enl., n.° 848 de l'*Hist. nat. de Buffon*. Cette espèce se trouve à Cayenne, où elle est connue sous le nom de *courliri*. Sa longueur, du bec aux ongles, est de deux pieds huit pouces; il a le plumage généralement brun, qui devient rougeâtre et cuivreux aux grandes pennes des ailes et de la queue; sur chaque plume du cou est un trait blanc; le menton de cette dernière couleur; le bec est long de quatre pouces, bleuâtre à sa pointe, et rougeâtre dans le reste.

COURLIS, *Numenius*, Brisson, Lath.; *Scolopax*, Linn., Gm. Genre de l'ordre des oiseaux ÉCHASSIERS, et de la famille des HÉLONOMES. *V.* ces mots. *Caractères :* bec très-long, un peu grêle, presque rond, fléchi en arc, un peu obtus; mandibule supérieure munie sur chaque côté d'un sillon plus ou moins prolongé, dilatée et lisse à la pointe; l'inférieure un peu plus courte; narines longitudinales, oblongues et situées dans un sillon, à la base du bec; langue très-courte, pointue; face et gorge parfaitement emplumées; quatre doigts, trois devant, un derrière, courts et un peu rudes en dessous; les antérieurs unis à la base par une membrane; le postérieur ne portant à terre que sur le bout; ongles falculaires; la première rémige la plus longue de toutes.

Les *courlis* font partie du genre SCOLOPAX de Linnæus; mais Latham, à l'exemple de Brisson, les en a distraits et classés sous le nom générique de *numenius*. Cette famille est répandue dans toutes les parties du monde; partout ils habitent dans les marais, les prairies humides, sur les bords de la mer et des fleuves. Ils s'avancent souvent dans l'intérieur des terres, surtout à l'époque des couvées. Ils se nourrissent de vers, d'insectes, de petits poissons et de petits coquillages, qu'ils ramassent sur le sable et dans la vase. Comme tous les échas-

siers dont le pouce ne pose point ou ne porte à terre que sur le bout, ils ne se perchent pas, et ils nichent dans les herbes ou dans le sable. Ces oiseaux sont monogames ; leurs petits quittent le nid et cherchent leur nourriture dès leur naissance.

Le COURLIS ADDARANA, *Numenius aterrimus*, Vieill. On doit la connoissance de ce *courlis* à Rafinesque Schmaltz, qui l'a décrit dans ses *Oiseaux de la Sicile*. Le bec, les pieds et tout le plumage sont d'un noirâtre profond.

Le COURLIS D'AFRIQUE, *Numenius africanus*, Lath.; *Scolopax africanus*, Gm., se trouve au Sénégal et au Cap de Bonne-Espérance. Il a neuf pouces de long ; le bec long de dix-huit lignes, légèrement arqué et noir, ainsi que les pieds et les ongles ; le sommet de la tête, le devant du cou et la poitrine d'un gris clair, foiblement ondé d'un gris plus sombre ; le dessus du corps et les couvertures supérieures des ailes d'un gris foncé ; les grandes pennes noirâtres avec la tige blanche ; celles de la queue du même gris et bordées de blanc ; la gorge, le ventre et les parties postérieures de cette couleur. Est-ce bien un *courlis*? Ne seroit-ce pas plutôt un *tringa*, comme le dit M. Themmink, dans son Manuel, et de l'espèce de son *tringa subarquata*?

Le COURLIS DE LA BAIE D'HUDSON, *Numenius hudsonicus*, Lath. *V.* COURLIS CORLIEU.

Le COURLIS DE LA BAIE D'HUDSON. *V.* COURLIS BORÉAL.

Le COURLIS A BEC GRÊLE, *Numenius tenuirostris*, Vieill., est de la taille du courlis corlieu; le bec est grêle, brun et jaunâtre à la base de sa partie inférieure ; le plumage avec des mouchetures brunes, terminées en pointe sur le devant du cou et sur la poitrine, plus larges et plus rares sur le ventre; toutes les parties inférieures sont blanches ; les plumes du sommet de la tête et du dos brunes et bordées de roussâtre ; les pennes primaires des ailes brunes; celles de la queue rayées en travers de cette couleur et de blanc ; les pieds bruns. On trouve ce *courlis* en Egypte.

Le COURLIS A BEC NOIR. *V.* COURLIS ROUSSÂTRE.

Le COURLIS BLANC. *V.* IBIS BLANC D'AMÉRIQUE.

Le COURLIS BORÉAL, *Numenius borealis*, Lath., a douze pouces de longueur et moitié moins de grosseur que le *corlieu*; le bec très-mince, noirâtre en dessus et roux à la base de sa partie inférieure ; la tête blanchâtre avec des lignes brunes ; le front d'un brun foncé avec des taches plus claires ; le cou, la poitrine, le ventre et le bas-ventre d'un blanc jaunâtre, avec des lignes étroites brunes sur les deux premières parties ; le dos d'un brun foncé, chaque plume bordée de gris blanc ; les ailes brunes ; le croupion tacheté de

blanchâtre ; la queue courte et rayée de blanc sale ; les pieds d'un noir bleuâtre.

Cette espèce se nourrit des baies de la *camarine à fruits noirs*. Son cri est une espèce de sifflement. Elle niche à la baie d'Hudson. Sa ponte est de quatre œufs.

Le Courlis brillant. *V*. Ibis brillant.

Le Courlis brun. *V*. Ibis brun.

Le Courlis brun d'Amérique. *V*. Courlis gouarauna.

Le Courlis brun du Brésil. *Voy*. Ibis brun a front rouge.

Le Courlis brun a front rouge. *V*. Ibis brun a front rouge.

Le Courlis a calote noire, *Numenius atricapillus*, Vieill. ; *Numenius luzoniensis*, Lath. Ce *courlis* de l'île de Luçon est un tiers plus petit que le nôtre ; il a le sommet de la tête noir ; le reste de la tête, le cou, la poitrine et le ventre blancs, et rayés longitudinalement de noir ; les couvertures des ailes et les plumes du dos de couleur d'ambre et mouchetées de blanc sur les bords ; les grandes pennes noires ; la queue d'un gris vineux avec des lignes noires.

Le Courlis chihi, *Numenius chihi*, Vieill., se trouve au Paraguay et dans les plaines de Buenos-Ayres, où l'on en voit des troupes de vingt à soixante. Quand ces oiseaux volent à une très-grande hauteur, ce qu'ils font ordinairement après le coucher du soleil, ils se tiennent en ligne de bataille droite ou courbe, en criant *chihi* d'une voix rauque ; les Guaranis l'appellent Caruay, parce qu'ils lui trouvent quelques ressemblances avec le courliri carau ; mais M. de Azara trouvant cette dénomination erronée, l'a rejetée, et le nomme *curucau à cou varié*. Cet oiseau a dix-huit pouces et demi de long, les plumes de la tête cotonneuses, très-serrées, d'un brun foncé et bordées de blanc ; les ailes, le dessus du corps et la queue noirâtres avec des reflets violets et verts ; le dessous et les côtés du corps d'un violet noirâtre ; les pieds de cette dernière teinte et le bec couleur de plomb.

Le Courlis corlieu, *Numenius phœopus*, Lath., pl. enl., n.° 842 ; *Scolopax phœopus*, Gm. Son plumage a des rapports avec celui du courlis ; mais il est beaucoup plus petit. Il a seize pouces deux lignes de longueur ; le dessus de la tête brun, avec une bande longitudinale de gris-blanc sur le milieu ; une tache blanche entre le bec et l'œil ; la gorge également blanche ; les côtés de la tête, le cou et la poitrine couverts de plumes brunes, et bordées de gris-blanc et de fauve ; celles du dos d'un brun foncé, et grises sur les bords ; la partie inférieure du dos, le croupion et le ventre, les flancs et les couvertures du dessous de la queue sont

blancs ; les couvertures des ailes d'un gris-brun, avec des taches transversales d'un gris-blanc ; les pennes des ailes noirâtres avec des taches transversales blanchâtres sur le bord des barbes extérieures ; celles de la queue cendrées en dessous, d'un gris-brun en dessus, et rayées transversalement de brun, excepté les trois plus extérieures qui sont blanches et marquées des deux côtés de bandes transversales brunes ; le bec est noirâtre, et les pieds sont verdâtres. L'espèce du corlieu a les mêmes habitudes et le même genre de vie que le courlis; il vit dans les mêmes lieux, mais fait bande à part. Elle est rare en France, commune en Angleterre ; se trouve à Madagascar et dans le nord de l'Amérique.

Le nid et les œufs de cette espèce sont inconnus ; on soupçonne qu'elle niche sous le pôle arctique. Elle est rare en France.

Je rapproche de ce corlieu, comme une race très-voisine, le premier courlis de la Baie d'Hudson, édit. de Buffon, par Sonnini (*Numenius hudsonius*, Lath.). Il en diffère par un trait blanc longitudinal sur le milieu de la tête, par une ligne blanche au-dessus de l'œil, et par son croupion couvert de taches nombreuses et ferrugineuses. Il est commun à New-Yorck dans le mois de septembre.

Le Courlis commun, *Numenius arquatus*, Lath. ; *Scolopax arquata*, Gm., pl. enl. de Buff., n.° 818 ; a vingt-quatre pouces et demi de longueur totale, et le bec long de quatre à six pouces ; tout son plumage est un mélange de gris et de blanc ; excepté le ventre et le croupion, qui sont d'un blanc pur ; chaque plume des parties supérieures est frangée de gris-blanc, ou de roussâtre, et brune dans son milieu ; les grandes pennes de l'aile sont noirâtres ; les moyennes et les pennes de la queue noirâtres, et coupées de blanc et de brun ; ces dernières dépassent à peine les ailes pliées ; le bec est noirâtre vers son extrémité, brun en dessus, et couleur de chair en dessous ; la partie nue des jambes, les pieds et les doigts sont bruns. La femelle ne diffère qu'en ce qu'elle a des couleurs moins pures.

Les courlis se nourrissent de menus coquillages qu'ils trouvent sur les sables et les vases de la mer, de vers de terre et d'insectes qu'ils ramassent dans les marais et les prairies humides. Leur chair, mise autrefois au premier rang, entre celles des oiseaux d'eau, est peu recherchée aujourd'hui, quoiqu'elle ait du fumet autant que la perdrix ; ce qui fait que les meilleurs chiens couchans arrêtent ces oiseaux. Ils courent très-vite, mais ils volent moins bien ; et comme ils sont long-temps à prendre leur essor, on a le temps de les tuer. Ils vivent en troupes, s'arrêtent peu dans l'intérieur des terres,

mais ils séjournent dans les contrées maritimes. Ils sont très-nombreux dans les pays qu'arrose la Loire, et nichent sur ses bords, et souvent aussi dans les bruyères et sur les dunes. La ponte est ordinairement de quatre œufs olivâtres, parsemés de taches d'un brun mêlé de rouge, si rapprochées vers le gros bout, qu'elles y forment une bande qui le couvre en entier. On les trouve dans tout le Nord, en Russie, en Sibérie, au Kamtschatka; et dans le Sud, en Italie, en Grèce, et en Égypte.

Le Courlis à cou blanc de Cayenne. *V.* Ibis à cou blanc.

Le Courlis ephouskyca, *Numenius vociferus*, Lath. Tel est le nom que les natifs des Florides et de la Géorgie donnent à ce courlis; lequel signifie, dans leur langue, *oiseau criard.* Il se tient dans les marais qui avoisinent la rivière des Mousquites et les lacs de la Floride. Bartram est le premier qui l'ait fait connoître; il l'a décrit sous le nom de *tantalus pictus;* sa taille est celle d'une poule de la grande espèce; le bec long de cinq à six pouces et d'un vert noirâtre; les yeux sont grands, placés au haut de la tête et très-proéminens; le cou est long et mince; tout le corps, dessus et dessous, d'une couleur de plomb; chaque plume étant bordée et terminée de blanc, l'oiseau paroît totalement tacheté de cette couleur; la queue est très-courte, et d'une teinte plus foncée que le corps, à l'exception de la penne la plus intérieure de chaque côté qui est d'un blanc pur; l'oiseau a la faculté de remuer ces deux pennes isolément et horizontalement avec la vivacité de l'éclair; les deux intermédiaires sont les plus longues; toutes vont en diminuant de longueur jusqu'aux plus extérieures, qui sont les plus courtes; la partie des jambes dénuée de plumes et les tarses sont d'un bleu noirâtre. Il n'est pas certain que cet oiseau soit un courlis; mais Bartram n'indiquant pas s'il a quelques parties de la tête ou du cou dénuées de plumes, Latham s'est déterminé à le classer dans son genre *numenius;* c'est aux naturalistes qui le verront en nature, à signaler la place qui lui est propre.

Le Courlis des Eskimaux. *V.* Courlis corlieu.

Le Courlis espagnol. C'est ainsi qu'on appelle, dans les Florides, l'Ibis blanc d'Amérique et l'Ibis brun. *V.* ces mots.

Le Courlis gouarauna, *Numenius guarauna*, Lath.; *Scolopax guarauna*, Linn., Gm. Tel est le nom que les Brasiliens ont imposé à ce courlis, dont la grosseur est celle d'une poule moyenne, et la longueur de deux pieds neuf lignes du bec aux ongles; le bec est d'un jaune lavé à sa base, et brun sur le reste; les plumes de la tête et du cou ont leur milieu brun et les bords blanchâtres; un brun-marron domine sur le reste du plumage, avec des reflets verts sur le croupion,

les épaules et le côté extérieur des pennes de l'aile ; les pieds sont d'un gris-brun, et les ongles noirâtres. On trouve aussi cette espèce à la Guyane. C'est le courlis brun d'Amérique de Brisson.

Le GRAND COURLIS D'AMÉRIQUE. *V*. COURICACA.

Le GRAND COURLIS DE CAYENNE. *V*. IBIS A COU BLANC.

Le COURLIS D'ITALIE. *V*. IBIS VERT.

Le COURLIS DE MADAGASCAR, *Numenius madagascariensis*, Lath. ; a deux pieds deux pouces de longueur ; le bec long de six pouces neuf lignes ; les plumes de toutes les parties supérieures brunes dans le milieu, grises sur les bords ; les scapulaires ont de plus des raies transversales brunes ; les couvertures du dessous de la queue sont d'un gris roussâtre, avec des bandes transversales et des lamelles brunes ; la gorge est blanche ; le devant du cou est d'un gris-blanc, avec des lignes brunes longitudinales ; la poitrine d'un blanc roussâtre, avec des taches brunes en longueur et en travers ; le ventre et les cuisses sont d'un blanc pur, qui tire au roussâtre sur les couvertures inférieures de la queue, qui, de plus, sont variées de brun ; celles du dessus des ailes sont, savoir : les plus petites, d'un brun foncé, bordé de blanchâtre ; les moyennes grises, avec une frange blanche et des lignes brunes ; les grandes les plus proches du dos, noirâtres ; les pennes des ailes noirâtres, avec des taches et des bandelettes blanches à l'intérieur ; celles de la queue grises et rayées, en travers, de brun ; le bec est rougeâtre à la base, noirâtre à la pointe, et blanchâtre en dessous ; les pieds sont d'un rougeâtre rembruni, et les ongles noirâtres.

Le COURLIS MARRON. *V*. IBIS VERT.

Le PETIT COURLIS. *V*. COURLIS CORLIEU.

Le PETIT COURLIS D'AMÉRIQUE. *V*. IBIS MATUITI.

Le COURLIS A PIEDS BLEUS, *Numenius cyanopus*, Vieill. ; *Numenius arquatus*, Var., Lath., ne peut être une variété de notre courlis, puisqu'il a les pieds bleus ; le bec noir et considérablement plus long, à proportion de la taille ; le fond de son plumage d'un ferrugineux sale, inclinant au brun, et l'iris jaune. On le trouve à la Nouvelle-Hollande.

Le PLUS PETIT DES COURLIS, *Numenius pygmæus*, Lath., n'appartient point à ce genre, mais à celui des *tringas*, étant, comme le dit M. Themminck, un individu de l'espèce de l'*alouette de mer*, sous son plumage d'hiver.

Le COURLIS ROUGE. *V*. IBIS ROUGE.

Le COURLIS ROUSSÂTRE, *Numenius melanopus*, Vieill. ; *Numenius arquatus*, Var., Lath. ; *Scolopax arquata*, Var., Gm., a été donné mal à propos pour une variété de notre courlis, dont il diffère : 1.° par une taille plus petite ; 2.° par un bec

plus long ; 3.° par la couleur roussâtre répandue sur son plumage ; 4.° par sa mandibule supérieure, sillonnée, de chaque côté, presque jusqu'à la pointe, comme dans les *corlieus* ; tandis que, chez le courlis commun, le sillon se prolonge à peine jusqu'au tiers de la longueur du bec. Ce caractère suffit pour éloigner toute identité entre ces deux oiseaux, quelque rapport qu'il y ait d'ailleurs entre eux.

Cette espèce, qu'on rencontre dans le nord de l'Amérique, et qui étend ses courses dans la mer Pacifique jusqu'à l'île d'Hervey, se trouve à la baie d'Hudson, au mois de mai, où elle se tient sur les bords de la mer et dans les marais salés, lorsque les rivières sont gelées ; ensuite elle va nicher dans l'intérieur du pays. Des feuilles et des herbes sèches composent la couche sur laquelle la femelle dépose trois ou quatre œufs d'un bleu clair et tacheté de noir. Ce courlis est de passage dans les États-Unis, et se montre dans l'état de New-Yorck aux mois de septembre et d'octobre, époque à laquelle on y rencontre tous ou presque tous les oiseaux de rivage qui habitent pendant la belle saison, les parties boréales de l'Amérique.

Il a dix-huit pouces de longueur totale, le bec noir, ainsi que le sommet de la tête ; les plumes du cou avec des stries de cette couleur sur un fond roussâtre ; ces deux teintes règnent aussi sur celles du dos, les scapulaires et les couvertures supérieures des ailes, dont les quatre premières pennes primaires sont noires ; les autres ont, de chaque côté de la tige, des taches roussâtres, ainsi que les autres plumes du croupion, les couvertures et les pennes de la queue ; le menton est blanc ; la poitrine d'un brun roussâtre très-pâle ou couleur de crème ; les pieds sont noirs. Tel est l'individu décrit par Latham. J'en possède un autre, que j'ai rapporté de New-Yorck, qui me paroît moins avancé en âge. Il a seize pouces de longueur totale ; le bec plus court que le précédent, ce qui est un indice de sa jeunesse, les courlis et les corlieus l'ayant toujours plus long dans l'âge avancé que dans leurs deux premières années. Le dessus de la tête est brun, avec une raie longitudinale roussâtre sur le milieu ; les sourcils sont blancs ; les joues, le cou et la poitrine d'un brun pâle, avec des lignes noirâtres ; le manteau est tacheté de noir et de roussâtre terne, inclinant au ferrugineux sur le croupion ; le ventre, les jambes et les couvertures inférieures de la queue sont d'un blanc roussâtre, avec des taches brunes sur les dernières parties et sur les flancs ; les premières pennes des ailes brunes, à tige blanche, et tachetées de roussâtre du côté interne ; les suivantes marquées de même sur les deux côtés ; les pennes de la queue d'un brun clair, et tra-

versées par sept ou huit bandes noirâtres et larges d'environ trois lignes ; les pieds d'un noir bleuâtre.

Le Courlis de Surinam. *V.* Ibis de Surinam.

Le Courlis tacheté. *V.* Courlis a calotte noire.

Le Courlis de terre. Nom vulgaire de l'Œdinème ou grand Pluvier.

Le Courlis a tête blanche, *Numenius leucocephalus*, pl. 80 du Synopsis de Lath., se trouve au Cap de Bonne-Espérance. Il a le bec assez long, et rouge ; la tête et une partie du cou d'un blanc pur ; le reste du plumage d'un bleu très-foncé, à l'exception des pennes qui sont noires ; les pieds d'un gris cendré, et la taille de notre courlis.

Le Courlis a tête nue. *V.* Ibis a tête nue.

Le Courlis terrea, *Numenius tahitensis*, Lath. Ce nom est celui que les insulaires d'Otaïti ont imposé à ce courlis, dont le bec est brun, avec du rouge à la base; la tête et le cou sont d'un blanc teinté de rougeâtre et variés de petites lignes sombres très-nombreuses et longitudinales ; le sommet de la tête est brun ; les sourcils sont blanchâtres ; les plumes du dos d'un brun obscur, et frangées de brun roussâtre ; celles du ventre et des parties postérieures, de cette dernière couleur, avec des taches seulement sur les cuisses; les couvertures supérieures des ailes pareilles au dos ; et les pennes noirâtres; celles de la queue, d'un jaune sale, marquées irrégulièrement de noirâtre dans leur première moitié, et rayées dans l'autre; les pieds d'un gris-bleu, et les ongles noirs. Longueur totale, douze pouces ; grosseur du *courlis commun*.

Le Courlis varié du Mexique. *Voyez* Ibis acalot.

Le Courlis vert. *Voyez* Ibis vert.

Le Courlis vert de Cayenne. *Voyez* Ibis des bois. (v.)

COURLY. *Voyez* Courlis. (v.)

COURNAC. Nom piémontais du Freux. (v.)

COURNAJA. Nom piémontais de la Corneille mantelée. (v.)

COURNÉ. Dans le Midi, on donne ce nom à la Courge longue. (ln.)

COUROL. Nom d'une division des *coucous*, dans les *Oiseaux d'Afrique* de M. Levaillant, laquelle correspond à mon genre Vouroudriou. (*Voyez* ce mot.) (v.)

COURONDI. Arbre élevé, dont les feuilles sont opposées, ovales, lancéolées, sessiles, ondées, ou légèrement crénelées en leurs bords. Ses fleurs sont petites, d'un vert jaunâtre, et disposées en petits bouquets axillaires. Elles ont

cinq pétales arrondis, des étamines nombreuses et un ovaire supérieur. Les fruits sont des baies rondes, purpurines, qui contiennent, sous une chair épaisse, molle, et de couleur de safran, un noyau presque sphérique.

Cet arbre croît dans les lieux pierreux du Malabar : il est toujours vert. Le suc de ses feuilles est astringent, et s'emploie, pris chaud avec le petit-lait, pour guérir les diarrhées et les dyssenteries. *V.* COURDI. (B.)

COURONNE (*Fauconnerie*). Le duvet qui entoure la base du bec d'un oiseau de proie. (S.)

COURONNE (*Vénerie*). Tête du *cerf*, lorsque les andouillers forment une sorte de *couronne*. (S.)

COURONNE D'ARIADNE, *Corona Ariadnes*, Rumph., *Amb.*, vol. 5. C'est une espèce d'*apocinée* qui n'est pas encore bien déterminée ; elle est remarquable par la beauté de ses fleurs. Dans quelques îles de l'Archipel des Indes orientales, on la nomme *Walbessi.* (LN.)

COURONNE DE FRÈRE. Nom du CHARDON ÉRIOPHORE. (B.)

COURONNE DE MOINE. L'un des vieux noms du PISSENLIT (*Leontodon taraxacum*, Linn.). (LN.)

COURONNE DE SERPENS. Nom vulgaire d'une espèce d'ANATIFE. (*Anatifa mitella*, Linn.) (LN.)

COURONNE DE SOLEIL. *V.* HÉLIANTHE ANNUEL. (B.)

COURONNE DE TERRE. Synonyme du LIERRE TERRESTRE. (*Glecoma hederacea*, Linn.) (LN.)

COURONNE D'ÉTHIOPIE. Nom marchand de la *volute éthiopienne*, et d'une autre coquille du genre CÔNE, qui est figurée pl. 11, lettre F, de la *Conchyliologie* de Dargenville. (B.)

COURONNE IMPÉRIALE. C'est le nom d'une coquille du genre CÔNE (*Conus imperialis*). (DESM.)

COURONNE IMPÉRIALE, *Fritillaria imperialis*, Linn. (*Hexandrie monogynie.*) Plante intéressante de la famille des liliacées, originaire du Levant, et qui tire son nom de la disposition de ses fleurs. On la cultive dans les jardins, qu'elle orne dès le commencement du printemps. Sa racine est grosse, arrondie, écailleuse, fibreuse à sa base, de couleur jaune et d'une odeur forte qui approche de celle de l'ail. Elle pousse une tige droite et simple, haute d'environ deux pieds, nue dans la partie qui se trouve au-dessous des fleurs, et garnie, partout ailleurs, de feuilles nombreuses, qui sont longues, étroites, pointues, lisses, entières, sessiles

et éparses, ou comme rangées en spirale. Les fleurs grandes, belles et pendantes, forment autour de la tige une et quelquefois deux couronnes, surmontées d'une touffe de feuilles qui termine la plante et lui donne un port élégant. Ces fleurs, dont la culture varie les couleurs, sont communément d'un jaune rougeâtre ou de safran, avec des stries purpurines dans leur intérieur. Elles n'ont point de calice, mais une corolle en cloche, formée de six pétales ovales, allongés, creusés à leur base interne d'une fossette arrondie et remplie de miel. Les étamines sont au nombre de six, et terminées par des anthères oblongues. Le style, un peu plus long qu'elles, est attaché à un ovaire supérieur, et se partage à son sommet en trois stigmates épais et obtus. Après la fécondation du germe, le pédoncule de chaque fleur se redresse insensiblement, et soutient une capsule droite à six angles, ressemblant à la roue d'un moulin à eau. Cette capsule est divisée en six loges, contenant chacune deux rangs de semences plates, et à peu près rondes.

Cette belle plante produit un assez grand nombre de variétés ; la plus remarquable est celle dont les fleurs sont très-ouvertes, tout-à-fait jaunes, comme celles de la *tulipe sauvage*, et à pétales non striés. On la voit dans le jardin de *Cels*, à Paris. Pour connoître les autres variétés, *consultez* Miller, et les catalogues des fleuristes hollandais.

La *couronne impériale* fut apportée de Perse en Europe en 1570. On peut la multiplier par les semences ou par rejetons de sa racine. La première méthode est trop lente et trop ennuyeuse pour nos fleuristes, parce que les plantes qui proviennent de semences sont six ou sept ans avant de fleurir. Mais les jardiniers hollandais, plus patiens que les nôtres, les élèvent souvent de graines pour se procurer de nouvelles variétés qui les récompensent de leurs travaux. La manière de les multiplier ainsi, est à peu près la même que celle qui est en usage pour les Tulipes. L'autre méthode hâte les jouissances de l'amateur. Elle consiste à relever les oignons de la *couronne impériale* tous les deux ou trois ans, dans le moment où les tiges sont entièrement desséchées. On les nettoie bien : on en sépare les caïeux, et on les replante sur-le-champ à quatre ou cinq pouces de profondeur, et à sept à huit pouces de distance les uns des autres. Ils fleurissent la deuxième année de leur transplantation. Ces oignons peuvent cependant être gardés hors de terre pendant deux mois, pourvu qu'on les tienne à l'ombre dans un lieu sec et sans les mettre en monceaux. Ils peuvent même être transportés depuis juillet jusqu'en mars ; mais ils

réussiront mieux et feront plus tôt espérer des fleurs, s'ils sont replantés tout de suite. Les rejetons ne doivent pas rester exposés à l'air, parce qu'étant très-petits, ils se faneroient et se dessécheroient bientôt. L'exposition au soleil est celle qui convient le mieux à cette plante; et il lui faut un sol léger, qui ne soit ni fumé, ni naturellement humide.

On regarde la *couronne impériale* comme vénéneuse dans toutes ses parties. Wepfer, qui a donné un excellent Traité sur les poisons, prétend que sa racine, prise intérieurement, produit les mêmes effets que la *ciguë*.

On donne aussi le nom de *couronne impériale* à une espèce de COURGE. *V.* ce mot. (D.)

COURONNE PAPALE. C'est le nom de la *coquille* qui est le type du genre MITRE (*Voluta mitra*, Linn.). (DESM.)

COURONNE ROYALE. C'est le MÉLILOT. (LN.)

COURONNES COLORÉES observées autour du soleil et de la lune. *V.* HALO. (BIOT.)

COUROUALY et BALIRY. Noms caraïbes du BALISIER (*Canna indica*, L.). (LN.)

COUROUCOAIS. *V.* COUROUCOU. (S.)

COUROUCOU, *Trogon*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS, de la tribu des ZYGODACTYLES et de la famille des BARBUS. *V.* ces mots. *Caractères* : Bec plus court que la tête, garni à la base de soies dirigées en avant, plus large que haut, dentelé sur les bords, crochu à la pointe; narines orbiculaires, situées près de l'origine du bec et couvertes par les soies; langue courte, triangulaire, pointue; bouche ample; tarses emplumés, plus courts que le doigt le plus long; quatre doigts, deux devant, deux derrière, l'extérieur postérieur versatile; ailes à penne bâtarde courte; les troisième et quatrième rémiges les plus longues de toutes; douze rectrices. Il n'est pas inutile de remarquer que les *couroucous* n'ont pas les mandibules dentelées dans leur jeunesse; cette différence dans la conformation du bec existe encore chez d'autres oiseaux, notamment chez les *barbus à bec denté*; les jeunes l'ont d'abord lisse, et les dents ne paroissent que lorsqu'ils sont adultes.

Les couroucous le disputent en beauté aux *colibris*; leur plumage brille sur certaines parties d'un éclat métallique et présente toutes les couleurs de l'arc-en-ciel; sur d'autres, les teintes, quoique mates, ne sont pas moins riches et éclatantes; mais un cou très-court, des pieds nullement proportionnés à leur taille et à leur grosseur, une queue longue et large leur donnent un port lourd et sans aucun agrément; leurs plumes longues, déliées, à barbes décomposées et très-

fournies, les font paroître plus gros qu'ils ne sont réellement ; elles sont si foiblement implantées qu'elles tombent au plus petit froissement ; leur peau est si mince, qu'elle se déchire à la moindre tension.

Ces oiseaux, solitaires et très-jaloux de leur liberté, ne fréquentent jamais les lieux habités ou découverts. Ils font leurs délices du silence des déserts, où ils fuient même la société de leurs semblables. L'intérieur des forêts les plus fourrées est le lieu où ils se plaisent pendant toute l'année. On les voit quelquefois à la cime des arbres ; mais ils se tiennent de préférence vers le milieu, où ils restent une partie du jour sans descendre à terre, ni même sur les branches basses ; là ils guettent les insectes qui passent à leur portée, et les saisissent avec adresse. Leur vol est vif, court, vertical et par ondulation. S ils se cachent dans la feuillée, ce n'est point par méfiance ; car lorsqu'ils sont à découvert, on les approche de près, et au point de pouvoir les frapper avec un bâton. On les entend rarement crier, si ce n'est dans la saison des amours ; leur voix est forte, sonore, monotone et mélancolique. Ils ont plusieurs cris, dont l'un semble exprimer *couroucouis* ou *couroucoais*, dont on a tiré leur nom au Brésil et à la Guyane ; mais ce cri, différemment entendu, a fait donner à l'espèce de ces contrées qui habite aussi dans le Paraguay, la dénomination de *surucua* ou de *zurucua*. Tous nichent, ou du moins deux espèces dont on connoît le genre de vie, dans des trous d'arbres vermoulus, qu'ils élargissent avec leur bec, de manière qu'ils puissent s'y retourner en tous sens. Leur ponte est de deux à quatre œufs ; les petits naissent totalement nus ; mais leurs plumes poîntent deux ou trois jours après leur naissance.

Les *couroucous* font plusieurs couvées dans l'année. L'occupation du mâle, pendant l'incubation, consiste à veiller à la sûreté de sa compagne, à lui apporter à manger et à la désennuyer par un ramage que nous trouvons insipide, mais qui est sans doute pour elle l'expression de la sensibilité. Celui que font entendre les *couroucous damoiseau* et *surucua*, exprime la syllabe *pio*, répétée plusieurs fois de suite d'un ton fort et plaintif ; leurs accens m'ont paru approcher des gémissemens d'un enfant égaré : c'est ainsi que ces oiseaux se répondent dans le silence des forêts. Aussitôt que les petits peuvent se passer des soins de leurs père et mère, ils se dispersent et s'isolent les uns des autres pour jouir de cette solitude qui semble faire le bonheur des couroucous. Leur nourriture se compose de larves, de vermisseaux, de chenilles, de coléoptères et de baies qu'ils avalent entières.

Le mâle, à diverses époques de son âge, la femelle et le jeune, ayant un plumage différent, il en est résulté plus d'espèces qu'il n'en existe réellement. C'est pourquoi j'indique, par un astérisque, les couroucous que je n'ai vus ni en nature ni figurés correctement. J'ai de plus changé les dénominations spécifiques de la couleur du ventre, dont il ne peut résulter que de la confusion dans les idées, puisqu'il y a six *couroucous à ventre rouge*, trois à *ventre jaune* et trois à *ventre blanc*. Plusieurs de ces nouveaux noms sont d'après M. Levaillant.

Le Couroucou albane. *V.* Couroucou Leverian.

Le Couroucou aurora, *Trogon rufus*, Vieill., pl. 9 des *couroucous* de M. Levaillant, se trouve à l'île de Ceylan. Il a la face, le cou, le haut de la poitrine et toutes les parties supérieures d'un roux de rouille ; le reste de la poitrine, le ventre et les couvertures inférieures de la queue d'un jaune jonquille ; les six pennes caudales intermédiaires d'un rouge vif, et terminées par une bande noire transversale ; les trois suivantes de chaque côté rayées en travers de noir et de blanc ; les couvertures supérieures des ailes pareilles à celles-ci, mais leurs raies sont plus déliées; le beé et les pieds sont bruns.

Le Couroucou a bande blanche. *Voyez* Couroucou Kondea.

Le Couroucou du Brésil. *V.* Couroucou rosalba.

*Le Couroucou bungummi, *Trogon indicus*, Lath. Tel est le nom que porte cet oiseau dans l'Inde. Son bec est bleuâtre et très-crochu ; les plumes de la tête et du cou sont noires et rayées de blanc; une ligne blanchâtre part de l'ouverture du bec et s'étend sur les joues ; le dos, les ailes sont noirâtres, et marqués de taches rondes couleur de rouille ; la poitrine et le ventre d'un blanc jaunâtre, et traversés par des bandes noirâtres ; la queue est très-longue, cunéiforme, et rayée transversalement de lignes étroites noirâtres ; les pieds sont cendrés. J'ai peine à croire que cet oiseau soit un *couroucou*.

Le Couroucou a caleçon rouge. *V.* Couroucou damoiseau.

Le Couroucou cannelle, *Trogon rutilus*, Vieill., pl. 14 des *Couroucous* de Levaillant, se trouve à l'île de Ceylan. La tête et le cou sont d'un vert sombre ; le dos, les scapulaires, le croupion et les couvertures supérieures de la queue d'un roux vif ou couleur de cannelle fine; les six pennes caudales intermédiaires de cette couleur, avec une bande noire transversale vers leur extrémité ; les autres, en grande partie, blanches à l'extérieur et noires dans le reste ;

les grandes pennes des ailes de cette même teinte et à tige blanche ; les secondaires et les couvertures supérieures finement rayées de noir-vert et de blanc ; la poitrine et les parties postérieures d'un rose foncé, le bec et les pieds d'un noir-brun. Le jeune a la tête, le cou, tout le dessus du corps et les pennes du milieu de la queue d'un roux pâle ; les latérales blanches à l'extérieur, avec un mélange de roux et de noir en dedans ; le ventre et les couvertures inférieures de la queue blancs.

Le Couroucou de Cayenne. *V.* Couroucou ourroucouai.

Le Couroucou cendré de Cayenne, *Trogon strigilatus*, Lath., pl. enl. 765, est une femelle de l'espèce du Couroucou ourroucouai, dont la teinte des parties supérieures est un peu plus claire que celle de la femelle décrite à l'article de ce *couroucou*.

* Le Couroucou a chaperon violet, *Trogon violaceus*, Lath. Ce *couroucou* a neuf pouces et demi de longueur ; le bec de couleur de plomb à la base, et blanchâtre à la pointe; le front, le tour des yeux et les oreilles noirâtres ; le reste de la tête, la gorge, le cou et la poitrine, d'un violet très-rembruni ; les paupières jaunes; le dos et le croupion d'un vert foncé à reflets dorés ; les couvertures supérieures de la queue d'un vert bleuâtre, avec les mêmes reflets ; les ailes sont brunes, leurs couvertures, ainsi que les pennes secondaires, pointillées de blanc ; les deux pennes intermédiaires de la queue d'un vert tirant au bleuâtre et terminées de noir; les deux paires suivantes de la même couleur à l'extérieur et noirâtres dans le reste ; les trois paires latérales noires, rayées et terminées de blanc.

Cet oiseau, décrit par Koelreuter, dans le vol. 11 des *Nov. Comment. Petropol.*, pag. 436, n.° 7, pl. 16, f. 8, est donné par M. Levaillant pour un individu de l'espèce du *couroucou vert à ventre jaune de Cayenne*, ou de son *couroucou ourroucouai ;* cependant il n'est nullement question de la couleur jaune qui tranche grandement sur le plumage de celui-ci : c'est pourquoi je crois qu'on doit le laisser isolé jusqu'à ce qu'il soit mieux connu, et que l'on sache quel est le pays où il se trouve.

Le Couroucou damoiseau, *Trogon roseigaster*, Vieill., pl. 13 des *couroucous* de Levaillant, est décrit dans Buffon sous le nom de *Couroucou à ventre rouge de Saint-Domingue.* Il a le dessus de la tête et du cou, les joues, le manteau et les couvertures supérieures de la queue d'un vert d'aigue-marine brillant, qui, sous un certain jour, semble poudré de gris de perle ; la gorge, le devant du cou et la poitrine d'un gris de

perle lustré, changeant en vert d'aigue-marine ; le ventre et les parties postérieures d'un rouge rosacé ; les pennes intermédiaires de la queue d'un bleu qui se change en vert sur les bords ; les pennes latérales blanches à l'extérieur et à la pointe, et les premières avec une tache ronde d'un noir-vert à l'extrémité ; les couvertures des ailes finement rayées en travers de noir-vert et de blanc ; les pennes avec des taches carrées blanches et noires ; le bec, les pieds et les ongles jaunes.

La femelle a le bec brun en dessus, jaunâtre en dessous ; toutes les parties supérieures, la gorge, le devant du cou et la poitrine d'un gris ardoisé, plus clair en dessous qu'en dessus ; le ventre et les couvertures inférieures de la queue d'un rouge pâle ; les pennes secondaires des ailes d'une nuance plus foncée que le dos ; les primaires d'un gris noirâtre, bordées de blanc à l'extérieur ; la queue pareille à celles-ci, mais sans bordure.

Ce *couroucou* a été confondu avec celui *à ventre rouge de Cayenne ;* mais c'est une espèce distincte, et qui n'a, dans aucun temps, le collier blanc que porte celui-ci. Il se trouve à Saint-Domingue et au Mexique, où ses plumes rouges servoient autrefois à faire des portraits, des tableaux et d'autres ornemens, que les anciens Mexicains portoient dans leurs fêtes. On lui donne, à Saint-Domingue, différens noms. On le désigne, dans des cantons, par celui de *caleçon rouge ;* dans d'autres, on l'appelle *dame* ou *demoiselle anglaise ;* et ailleurs on le nomme *pie de montagne*, d'après sa résidence continuelle dans les mornes, et pour le distinguer du *coucou à long bec* que l'on signale de même.

Ces oiseaux entrent en amour au mois d'avril ; alors ils cherchent l'épaisseur des forêts les plus solitaires, et font leur nid dans un trou d'arbre qu'ils garnissent de poussière de bois vermoulu ; la femelle y dépose trois à quatre œufs blancs, un peu moins gros que ceux du pigeon.

Les petits naissent nus ; mais leurs premières plumes commencent à pointer deux ou trois jours après leur naissance ; et dès qu'ils peuvent se suffire à eux-mêmes, ils vivent dans la solitude, isolés les uns des autres. Après cette ponte, les adultes entrent en mue, et y restent jusqu'au mois d'août, où ils en font une seconde. Ce n'est qu'à ces deux époques que le mâle fait entendre son chant, ou plutôt ses gémissemens ; car sa voix est des plus tristes et des plus plaintives.

Le Couroucou géant, *Trogon gigas*, Vieill., pl. 12 des *couroucous* de M. Levaillant. Cette nouvelle espèce, dont nous devons la connoissance à ce savant ornithologiste, se trouve dans l'île de Java. Elle a près de dix-huit pouces de longueur

totale, et sa grosseur est près du double plus forte que celle des plus grands *couroucous* de l'Amérique. La tête, le dessus du cou et du corps, les scapulaires et les couvertures supérieures de la queue, sont d'un vert jaunâtre très-lustré, et doré plus ou moins, suivant les incidences de la lumière ; la gorge et le devant du cou de la même couleur ; la poitrine et les parties postérieures d'un blanc pur ; la queue, en dessus, pareille au croupion, et en dessous, d'un gris glacé de blanc ; les grandes couvertures supérieures des ailes et les dernières pennes secondaires finement rayées en travers d'un noir-vert et de blanc ; les autres pennes d'un noir-brun en dessus, et grisâtres en dessous ; le bec jaune ; les pieds bruns.

* Le Couroucou a gorge bleue, *Trogon asiaticus*, Lath., se trouve dans l'Inde ; mais son pays natal n'est pas indiqué par Latham, qui, le premier, l'a décrit. Il a huit pouces et demi de longueur ; le front rouge et bordé d'une ligne blanche ; le dessus de la tête et la nuque d'une teinte rouge, frangée de blanc en dessous et de noir sur les côtés ; une raie courte rouge au-dessus de l'œil ; la gorge bleue, avec une tache rouge ; le reste du corps, les ailes et la queue d'un très-beau vert ; les pennes noires et les pieds verts.

Le grand Couroucou a ventre blanc. *V.* Couroucou géant.

Le grand Couroucou a ventre rouge de la Guyane. *V.* Couroucou rocou.

Le Couroucou gris a longue queue de Cayenne, pl. enl. 737, est un jeune Couroucou rocou.

Le Couroucou de la Guyane, pl. enl., n.° 785, est une femelle ou un jeune de l'espèce du Couroucou ourroucouai.

Le Couroucou kondea, *Trogon fasciatus*, Lath., pl. 5 de l'Ind. zool., se trouve à Ceylan, où il porte le nom de *Rant-Van-Kondea*, que j'ai abrégé. Il a dix pouces environ de longueur totale ; le bec noir ; l'orbite nu et d'un bleu foncé ; l'iris jaune ; la tête et le cou noirs ; cette couleur est plus pâle et coupée sur la poitrine par une bande transversale blanche, à laquelle succède une teinte orangée rougeâtre qui s'étend sur le ventre et sur les parties postérieures ; le dos couleur de tan ; les couvertures de la queue grises ; celles des ailes et les plumes scapulaires sont agréablement variées de lignes ondulées blanches et noires ; les pennes noirâtres et bordées de blanc à l'extérieur ; la queue très-longue, terminée de noir ; les pieds noirâtres.

Le Couroucou Leverian, *Trogon leverianus*, Lath., pl. P. 177, pag. 175, *Lever. mus.* Cet oiseau a la tête, le cou et la poitrine d'un beau violet foncé à reflets bleus ; les ailes

noires; les grandes pennes bordées de blanc; le dos d'un vert bleuâtre à reflets dorés; les plumes qui couvrent la queue, soyeuses, et d'un vert bleu foncé très-brillant; les pennes noires, avec une nuance verdâtre; les intermédiaires liserées de blanc; les deux latérales sont de plus bordées de la même couleur; le ventre blanc avec une légère teinte fauve; le bec couleur de plomb; les pieds noirs. On le trouve dans l'Amérique méridionale.

Le *couroucou albane*, pl. 5 des *couroucous* de M. Levaillant, ne me paroît point une espèce distincte de celle-ci; en effet il n'en diffère qu'en ce que ses couleurs sont présentées sous un autre aspect, ce qui arrivera souvent quand les teintes seront métalliques et à reflets. Cependant je transcris ici la description que M. Levaillant fait de son *couroucou albane*, afin qu'on puisse s'assurer de l'identité de ces deux oiseaux; et j'y joins celle du jeune qui n'étoit pas connu. Il a la face noire; la tête, le cou et la poitrine d'un beau bleu violâtre, à reflets verts ou purpurins; le dos, le croupion, les plus petites couvertures supérieures des ailes et celles de la queue, d'un beau vert, changeant en bleu et en violet; les grandes couvertures des ailes et les scapulaires noires; la poitrine, le ventre et les parties postérieures d'un blanc pur, à l'exception des flancs, des plumes des jambes et du tarse qui sont, ainsi que les couvertures subalaires, d'un noir lavé; cette couleur est plus chargée sur les pennes des ailes, dont les premières ont un peu de blanc sur leur bord extérieur; les six rectrices intermédiaires sont, en dessus et à l'extérieur, pareilles au dos; les autres sont noires avec du blanc à leur extrémité; le bec et les pieds d'un gris plombé. La femelle n'est pas connue. Le jeune diffère de l'adulte en ce qu'il a la tête, le cou, la poitrine, les flancs et les parties supérieures d'un gris-brun roussâtre; le ventre et les couvertures inférieures de la queue d'un blanc roussâtre; les pennes des ailes et de la queue noirâtres, avec des marques d'un blanc roussâtre à la pointe des six pennes latérales de celle-ci; le bec sans dentelures, brunâtre, avec une nuance jaunâtre sur les bords; les doigts et les ongles de cette teinte. L'oiseau adulte est décrit dans Brisson sous le nom de *couroucou vert à ventre blanc*; et c'est à tort que Buffon en a fait une variété de son *couroucou à ventre jaune*. Latham a partagé la même erreur.

Le Couroucou du Mexique, de Brisson, a été placé, par Buffon, à la suite des Étourneaux. Je pense qu'il seroit mieux de le classer avec les Troupiales ou les Carouges; car il n'y a point de vrais Étourneaux en Amérique. C'est le Tzanaltotolt de Fernandez.

Le Couroucou narina, *Trogon narina*, Vieill., pl. 228 et 229 des Oiseaux d'Afrique, et pl. 10 et 11 des *couroucous* de M. Levaillant. Quoique cette espèce ait de grands rapports avec les *couroucous à ventre rouge de l'Amérique*, on ne doit pas les confondre, attendu qu'elle n'a pas la face noire, comme le *couroucou rocou* mâle, ni en aucun temps un collier blanc sur le haut de la poitrine, comme celui-ci et le *rosalba;* en outre, les différences qui existent entre les femelles et les jeunes de ces trois oiseaux, indiquent que chacun est d'une espèce différente.

Le *couroucou narina* se trouve en Afrique. Le mâle est moins gros et a la queue plus longue que le *couroucou rocou.* Les parties supérieures, la gorge, le devant du cou et les pennes intermédiaires de la queue, sont d'un vert doré; les grandes couvertures des ailes grises, avec des lignes en zig-zags noirâtres; la poitrine et les parties postérieures d'un rose foncé; les trois premières pennes caudales de chaque côté blanches en dehors, noirâtres en dedans; le bec est jaune jusqu'à la pointe qui est noire; les pieds sont de cette couleur.

La femelle est d'un vert rembruni en dessus, d'un rose pâle sur le bas-ventre et sur les couvertures inférieures de la queue; d'un brun-roux sur le front, la gorge, le devant du cou et la poitrine. Les pennes des ailes sont d'un brun-noir, et leur tige est blanche.

Le jeune a le front, la gorge et le devant du cou d'un gris roussâtre; les parties postérieures d'un gris rosé, ensuite d'un roux pâle, mélangé de gris; les pennes alaires brunes, et les trois dernières tachetées de blanc à la pointe; le dessus du corps d'un vert brunâtre. Cette espèce, comme toutes les autres, niche dans un trou d'arbre. Sa ponte est de quatre œufs presque ronds, d'un blanc rosé. On doit tous ces détails à M. Levaillant, qui, le premier, a fait connoître ce couroucou.

Le Couroucou oranga, *Trogon atricollis*, Vieill., pl. 8 des *couroucous* de M. Levaillant. Le mâle de cette espèce n'est connu que depuis peu d'années. On le trouve dans l'intérieur de la Guyane, à Surinam et à la Trinité. Il a, dans son état parfait, le front, les joues et la gorge noirs; le devant du cou et le haut de la poitrine d'un vert doré, nuancé de bleu; le reste de la tête, le dessus du cou, le haut du dos, les scapulaires, le croupion et les couvertures supérieures de la queue d'un vert d'émeraude à reflets dorés; les couvertures du dessus des ailes et les dernières pennes secondaires, finement rayées et pointillées de noir-vert, sur un fond gris; le bas de la poitrine et les parties postérieures d'un brun-jaune plus ou moins foncé, qui est plus foible sur le bas-ventre et

les couvertures inférieures de la queue, dont les pennes intermédiaires sont d'un vert doré jaunâtre, et terminées par une bande d'un noir foncé; les autres ont des raies transversales noires et blanches; les pennes des ailes sont d'un brun-noirâtre ; le bec est jaune, et le duvet des tarses noir; longueur, huit à neuf pouces. Des individus sont blancs où celui-ci est jaune ; on soupçonne que ce sont des femelles ou des mâles moins avancés en âge que le précédent.

Le jeune, avant la première mue, est d'un brun roussâtre sur toutes les parties supérieures, sur la queue, le devant du cou, la poitrine, les flancs et les ailes ; d'un blanc fauve sur le reste du dessous du corps; le bec est brun ; les ongles sont jaunâtres; les pennes latérales de la queue rayées de blanc et de noir.

Le Couroucou ourroucouai, *Trogon viridis*, Lath., pl. enl. 195, et des *couroucous* de M. Levaillant, n.° 3. Le mâle a le front, les joues et la gorge noirs; les parties supérieures, jusqu'au dos, et le devant du cou d'un beau bleu, à reflets verts et violets ; le dos et les parties postérieures d'un vert doré à reflets bleus ; la poitrine, le ventre et les couvertures inférieures de la queue d'un jaune aurore ; les plumes des jambes et des tarses noirâtres; les six pennes intermédiaires de la queue d'un vert doré, et terminées par une bande noire ; les autres, blanches à l'extérieur et noires en dedans; les primaires des ailes de cette dernière couleur, avec un petit liseré blanc.

La femelle, pl. 4 des *couroucous* de M. Levaillant, a la tête, le cou, la poitrine, le manteau, le croupion, les ailes et les six pennes du milieu de la queue d'un noir lavé, prenant une nuance grise sous certains aspects; les couvertures des ailes ont des raies très-fines, presque imperceptibles, et les pennes une ligne blanche ; les trois rectrices les plus extérieures de chaque côté, sont barrées de noir et de jaune ; le bec est jaune à sa base, ensuite noir, et de la première couleur en dessous ; les cuisses, les pieds et les ongles sont noirâtres. Le jeune diffère de la femelle en ce que le jaune est plus foible sur le bas-ventre, que son bec est sans dentelures et totalement d'un brun-noir; et qu'enfin son plumage est comme nuancé d'une teinte fauve.

Ce couroucou a les mêmes mœurs et le même genre de vie que le *Damoiseau;* comme lui il ne va jamais en troupe, et vit solitaire dans les forêts, se tenant ordinairement sur les branches à une moyenne hauteur, d'où il fait entendre son sifflement grave et monotone *ouroucouais.*

Le petit Couroucou a ventre jaune d'Amérique. *Voy.* Couroucou oranga.

Le PETIT COUROUCOU A VENTRE ROUGE D'AMÉRIQUE. *V.* COUROUCOU ROSALBA.

Le COUROUCOU A QUEUE ROUSSE DE CAYENNE, *Trogon rufus*, Lath., pl. enl. 736, est donné par Buffon pour une variété de son *Couroucou à ventre jaune de Cayenne;* par Mauduyt et Latham, pour une espèce distincte et particulière. M. Levaillant assure que c'est son *couroucou à ventre jaune des Moluques.* Cette espèce ne peut cependant pas se trouver en Amérique et dans les Grandes Indes; car, comme l'observe M. Levaillant, il n'est pas possible de supposer que ces oiseaux, qui ont le vol fort court, et qui sont naturellement très-sédentaires, aient pu passer du nouveau Continent dans l'ancien. Au reste, *V.* COUROUCOU AURORA.

Le COUROUCOU ROCOU, *Trogon curucui*, Lath., pl. enl. 452, et des *Couroucous* de Levaillant, pl. 1 et 2. On le trouve dans l'Amérique méridionale, et communément dans la Guyane. Le mâle a la tête, le cou et le dessus du corps d'un vert brillant à reflets d'un bleu poudré et dorés; le *lorum*, le tour de l'œil et le menton noirs; les couvertures supérieures et les pennes secondaires des ailes variées de lignes transversales et de zigzags d'un vert-noirâtre sur un fond gris-de-perle; les grandes pennes noires à tige blanche en grande partie; les quatre intermédiaires de la queue pareilles au dos; les autres noires, à l'exception de la plus extérieure de chaque côté, qui offre en dehors les mêmes lignes que les couvertures supérieures des ailes. On remarque, entre la couleur verte du devant du cou et la teinte rouge qui couvre toutes les parties postérieures, un collier blanc, attribut distinctif de cette espèce et du *petit couroucou à ventre rouge*, caractère qu'on ne voit pas chez ceux de Saint-Domingue et du Paraguay, qui d'ailleurs, dans le reste de leur plumage, ont un grand rapport avec le couroucou de cet article. Les pieds sont bruns et le bec est d'un jaune orangé; le collier est, chez des individus, d'un blanc sali et pointillé de brun, ce qui indique des mâles moins avancés en âge que le précédent. La femelle n'est pas connue.

Le jeune, pl. enl. n.° 737, est d'un gris noirâtre sur les parties où l'adulte est d'un beau vert brillant; il diffère encore en ce que les petites lignes en zigzags sont beaucoup moins apparentes, parce que le brun noirâtre y domine, et que les trois pennes les plus extérieures de la queue ont des bandes alternativement blanches et noirâtres; en ce que la couleur rouge est terne et n'occupe que le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue.

Le COUROUCOU ROSALBA, *Trogon collaris*, Vieill., pl. 6 des *couroucous* de Levaillant, se trouve à Cayenne, où il est

rare. Brisson l'a décrit sous le nom de *couroucou du Brésil.* Quoique cet oiseau ait beaucoup d'analogie dans son plumage avec le *couroucou rocou*, la couleur verte de ses parties supérieures n'est pas si foncée, et son collier blanc est plus marqué; de plus, étant près de moitié moins gros que celui-ci, il n'y a pas de doute que c'est une espèce particulière, qui en diffère encore en ce que les trois pennes latérales de chaque côté de la queue ont des lignes transversales noires et blanches; enfin, le jeune de cette petite espèce a les mêmes pennes pareilles à celles des vieux; et tout ce qui est, dans ceux-ci, d'un beau vert d'émeraude, est chez lui d'un roux pâle, ainsi que le dessus des quatre pennes caudales intermédiaires; la couleur rouge de ses parties inférieures est pâle et surmontée d'un gris roussâtre. Buffon a donné cet oiseau pour une variété de son *couroucou à ventre rouge.*

Le COUROUCOU ROUX A VENTRE JAUNE DES MOLUQUES. *V.* COUROUCOU AURORA.

Le COUROUCOU ROUX A VENTRE ROUGE DE CEYLAN. *Voy.* COUROUCOU CANNELLE.

Le COUROUCOU SURUCURA, *Trogon surrucura*, Vieill. C'est le nom que les naturels du Paraguay donnent à ce *couroucou*; comme ses congénères, il ne quitte pas les grands bois; il se tient à la hauteur moyenne des arbres, sans descendre sur les branches basses ni à terre; il reste assez long-temps tranquille à guetter les insectes qui passent à sa portée, et qu'il saisit avec adresse. Son vol est rapide, par ondulations verticales, et ne se prolonge pas. Cet oiseau est si peu farouche qu'on peut l'approcher tant que l'on veut, et le tuer avec un bâton. Il fait entendre, mais seulement dans la saison des amours, un cri qui ne consiste que dans la répétition fréquente des syllabes *pio*, d'un son de voix fort, sonore et mélancolique; le mâle et la femelle se répondent. Il niche sur les arbres, en creusant par le bas des nids de fourmis, jusqu'à ce qu'il ait fait une cavité assez grande, dans laquelle la femelle dépose, au mois de septembre, deux ou quatre œufs. M. de Azara a vu le mâle accroché à un arbre, comme les *pics*, occupé à creuser le nid avec son bec, tandis que la femelle restoit tranquille sur un arbre voisin, les yeux tournés vers le mâle et paroissant l'encourager. Ces fourmilières forment sur les arbres des bosses de deux ou de plusieurs pieds de diamètre, dont l'intérieur est partagé en tous sens par de larges galeries. Les fourmis qui les construisent portent, dans le pays, le nom de *Cupix*. *V.* TERMÈS.

Le surucura a un genre de vie pareil à celui de tous les couroucous d'Amérique, et particulièrement du cou-

roucou *damoiseau*, avec lequel il a encore des rapports dans sa livrée; aussi, Sonnini n'a pas balancé à les réunir comme des individus d'une même espèce; cependant son plumage est, sur quelques parties, autrement nuancé. Le mâle a dix pouces trois lignes de longueur totale; toute la tête et le cou d'un noir changeant en bleu et en violet; la poitrine et le ventre de couleur d'écarlate ; les côtés du corps et les couvertures inférieures des ailes d'une teinte plombée; les supérieures et le dos d'un très-beau vert, à reflets couleur d'or quand on les voit opposés à la lumière; le croupion est d'un bleu éclatant et doré, vu dans la même position; les grandes couvertures des ailes présentent un assemblage de jolies piquetures blanches et noires; leurs pennes sont noirâtres, avec une bordure blanche sur les plus extérieures; les deux pennes du milieu de la queue sont bleues et terminées de noir; les deux suivantes ne sont de cette couleur qu'en dehors; les quatrième et cinquième ont une tache blanche à leur bout; la première est à moitié blanche du côté extérieur; tout le reste de la queue est noir; le tarse noirâtre et comme saupoudré de blanc; le bec blanchâtre; l'iris d'un roux foncé; le bord de la paupière du plus bel orangé.

La femelle a la tête, le cou, le dos, le croupion, les petites couvertures des ailes d'un noirâtre plombé; les grandes couvertures supérieures agréablement rayées en travers de blanc sur un fond noir; la poitrine cendrée; le ventre écarlate; les six pennes intermédiaires de la queue noirâtres et terminées de noir; les six autres blanches à la pointe, et sur une grande partie du côté intérieur; la paupière blanche.

Il y a une si grande analogie entre les couroucous *surucura*, *ourroucouai* et *damoiseau*, dans leur plumage, leur taille et leurs habitudes, que je suis tenté de croire que ce sont, tout au plus, des races sorties d'une même espèce, et qui pourroient s'apparier et propager ensemble, si elles se trouvoient dans la même contrée; et que, de leur accouplement, il s'ensuivroit des petits capables de se reproduire; ce qui n'auroit pas lieu s'il en étoit autrement, ainsi que je l'ai remarqué après un grand nombre d'expériences, dans la progéniture de diverses espèces d'oiseaux accouplés en domesticité; tels que la *tourterelle à collier* et celle *des bois*, le *chardonneret* et la *serine*, celle-ci et le *tarin* ou la *linotte*, ou le *bouvreuil* ou le *verdier*.

* Le Couroucou tacheté, *Trogon maculatus*, Lath., Brown, *Illust.*, pl. 13. Cet oiseau, de la taille de la *sittelle*, a le bec brun; le dessus de la tête d'un vert foncé; le cou, la poitrine, le ventre d'un brun pâle, rayé transversale-

ment de noirâtre; le bord des ailes blanc; les couvertures et les pennes secondaires vertes et terminées de blanc; la queue noirâtre, avec des lignes transversales blanches. On le trouve à Ceylan.

Le COUROUCOU VARIÉ DU MEXIQUE, de Brisson. C'est le *quaxoxoctototl* de Fernandez; oiseau qui n'est pas assez connu pour pouvoir le rapporter à un genre quelconque. Selon l'auteur de l'Histoire de la Nouvelle Espagne, cet oiseau est d'une grande beauté; gros comme un pigeon; se trouve sur le bord de la mer; a le bec long, large, noir, un peu crochu; il ne chante point, et sa chair n'est pas bonne à manger. Il a la tête bleue, et le reste du plumage d'un bleu varié de vert, de noir et de blanchâtre.

Le COUROUCOU A VENTRE BLANC D'AMÉRIQUE. *V.* COUROUCOU LEVERIAN.

Le COUROUCOU A VENTRE JAUNE, de Saint-Domingue, est rare dans cette île; il, a la tête d'un violet foncé à reflets bleus; une bande noire sur les côtés; le croupion pareil à la tête, mais plus clair; le dessus du cou et le dos d'un vert brillant; la gorge et la poitrine violettes; les parties postérieures jaunes; les ailes noires; la queue d'un vert-bleu changeant en violet; les pennes extérieures de chaque côté terminées de noir et les autres de blanc; les pieds couverts de plumes noirâtres; le bec jaunâtre.

Ce *couroucou* offre les mêmes variétés que le *couroucou rouge;* c'est pourquoi il est difficile de se reconnoître dans les descriptions qu'en font les auteurs, puisqu'elles doivent varier selon les individus que l'on a sous les yeux. Le *couroucou à ventre jaune* de Buffon, diffère de celui-ci, en ce que la tête et le dessus du cou sont noirâtres, avec quelques reflets d'un assez beau vert en quelques endroits; le croupion est d'un vert brillant ainsi que les cuisses; les trois pennes extérieures de chaque côté sont rayées transversalement de noir et de blanc; la gorge et le dessus du cou sont d'un brun noirâtre. D'après ces dissemblances, l'on doit reconnoître dans cet individu un oiseau qui n'est pas encore revêtu de toutes ses belles couleurs, et qui conserve encore des teintes de son jeune âge. Je pense que ce *couroucou à ventre jaune* est de l'espèce du COUROUCOU OURROUCOUAI.

Le COUROUCOU A VENTRE ROUGE D'AFRIQUE. *V.* COUROUCOU NARINA.

Le COUROUCOU A VENTRE ROUGE DE SAINT-DOMINGUE. *V.* COUROUCOU DAMOISEAU.

Le COUROUCOU VERT DU BRÉSIL. *Voyez* COUROUCOU ROCOU.

Le COUROUCOU VERT DE CAYENNE. *V.* COUROUCOU OURROUCOUAI.

Le COUROUCOU VERT A VENTRE BLANC DE CAYENNE, est, selon Buffon, une variété de celui à *ventre jaune;* mais c'est une erreur, le premier étant le COUROUCOU LEVERIAN.

COUROUCOUAI ou COUROUCOAIS. Nom générique des COUROUCOUS, au Brésil et à la Guyane. (V.)

COUROUCOUCOU, *Cuculus brasiliensis*, Lath. Un oiseau aussi peu connu, puisqu'il ne l'est que d'après une des mauvaises et inexactes figures de Séba, ne peut guère être mis à sa véritable place. On l'a rangé avec les *coucous*, parce que cet auteur lui en donne le nom, quoiqu'il l'ait fait figurer avec trois doigts en avant, et l'autre en arrière, tandis que, dans les vrais coucous, ils sont disposés deux par deux.

Cet oiseau, qu'on dit se trouver au Brésil, a la tête d'un rouge tendre, et surmontée d'une belle huppe d'un rouge plus vif et variée de noir; le bec d'un rouge pâle; le corps de la même couleur, mais très-vive sur le dessus et tendre sur le dessous; les pennes des ailes et de la queue d'un jaune ombré d'une teinte noirâtre; grosseur de la *pie;* longueur, environ dix pouces. (V.)

COUROU-MOELLI. Nom malabare d'un arbrisseau épineux, très-rameux, figuré pl. 39 du volume V de l'*Hortus malabaricus.* C'est, suivant Willdenow, le *flacourtia sepiaria* de Roxburg. *V.* RAMONTCHI. Linnæus le rapportoit à son *syderoxylum spinosum*, et Burmann, dans son *Index*, donne ce synonyme pour la plante de Rheede, où elle est désignée par le nom de *couro-malli.* Willdenow (*Sp.* pl. I. 1091) fait observer que cet arbrisseau, qu'il appelle ici *caro-moelli*, ne peut être le *syderoxylum spinosum*, Linn., puisque cette espèce de Linnæus, non-seulement est douteuse, mais encore a été confondue par lui avec l'*elœodendrum argan* et le *flacourtia* précité; qq'elle n'a pas été retrouvée dans son herbier, et qu'elle n'a été décrite de nouveau par sonne. (LN.)

COUROUMOU. Nom que porte l'URUBU, chez les naturels de la Guyane. (S.)

COUROUPITE, *Couroupita.* Arbre de la Guyane, dont les rameaux sont chargés de feuilles alternes, ovales, oblongues, pointues, entières; dont les fleurs sont grandes,

couleur de rose, répandent une odeur suave, et naissent en grappes droites, sur les branches et même sur le tronc.

Chaque fleur a un calice monophylle, turbiné, et partagé en six découpures concaves; une corolle divisée en six lobes fort grands, dont les deux supérieurs sont relevés et les autres plus petits; un grand nombre d'étamines; un ovaire demi-inférieur, couronné par un stigmate à six rayons.

Le fruit est une capsule ronde, ligneuse, de la grosseur d'un boulet de trente-six, raboteuse extérieurement, ayant dans sa partie supérieure un rebord circulaire, et au-dessus un opercule permanent; dans l'intérieur est une seconde capsule, partagée en six loges par des cloisons membraneuses, contenant des semences arrondies, nichées dans une pulpe succulente.

Cet arbre croît à la Guyane, et son fruit y est connu sous le nom de *boulet de canon*. Sa pulpe intérieure a une saveur acide qui n'est pas désagréable. Willdenow l'a réuni aux QUATELÉS. (B.)

COURPATAS. Un des noms provençaux du CORBEAU. (V.)

COURREGEOLO. Nom provençal du LISERON DES CHAMPS (*Convolvulus arvensis*, Linn.), appelé, en Espagne, CORREGUELA. (LN.)

COURRETTE. Couleuvre de la Martinique, dont le nom scientifique n'est pas connu. (B.)

COURRIER. Sur les bords de la Saône, on donne ce nom au CHEVALIER A PIEDS ROUGES. C'est aussi une espèce de PIGEON dressé, en Perse, à porter les lettres. (V.)

COURRUGIANO. On appelle ainsi l'OPHIDIE BARBUE, à Marseille. (B.)

COURTE-ÉPINE. Poisson du genre *diodon*, le *diodon attinga*, Linn. (B.)

COURTEMOTTE. Synonyme de COULEMELLE. (B.)

COURTEROLLE. La larve du HANNETON s'appelle ainsi dans quelques lieux. (B.)

COURTILIÈRE ou TAUPE-GRILLON, *Gryllo-talpa*, Latr. Genre d'insectes, de l'ordre des orthoptères, famille des sauteurs, ayant pour caractères : pieds postérieurs propres pour le saut ; tarses à trois articles ; antennes sétacées, composées d'un grand nombre d'articles ; jambes et

tarses des deux pieds antérieurs, larges, planes, dentés, en forme de mains, et servant à fouir la terre.

Les *courtilières*, que l'on nomme encore *courtilles*, *taupe-grillons*, *avant-taupes*, ont beaucoup de rapports avec les Grillons (*Acheta*, Fab.), mais en sont spécialement distinguées soit par la forme de leurs pattes antérieures, soit parce que leurs femelles n'ont point de tarière saillante. D'ailleurs, leurs antennes sont toujours plus courtes, insérées devant les yeux; leur tête, proportionnellement plus petite, est simplement penchée, et non verticale; deux de leurs petits yeux lisses sont plus apparens; le troisième article de leurs palpes maxillaires et le second des labiaux sont très-comprimés.

Le corps des courtilières est allongé. Leur tête est ovalaire, avancée, et s'enfonce en bonne partie dans le corselet. Celui-ci est ovoïde et tronqué en devant. Les élytres sont courtes et arrondies postérieurement. Les ailes sont beaucoup plus longues, et se terminent en espèce de lanières ou de filets cylindracés. L'abdomen est allongé, et n'a à son extrémité que deux appendices sétacés, articulés dans les deux sexes. Les femelles ne paroissent pas avoir de tarière, du moins saillante, ainsi que les femelles des grillons. Les pattes antérieures sont très-dilatées ou fort larges, et dans un plan vertical; leurs hanches sont très-grandes, et ont au bout une pièce biarticulée, avançant en forme de dent, et dont l'insertion est située à la face interne, sous trois crénelures. Leurs jambes sont triangulaires, armées en dessous de deux à quatre dents très-fortes, presque égales et perpendiculaires; les tarses de ces mêmes pattes sont courts et appliqués contre la face extérieure de ces jambes, qu'ils ne dépassent presque pas; leurs articles sont au nombre de trois; les deux premiers ressemblent aux dents des jambes, mais ces dents sont plus petites. Les pattes postérieures ont les jambes grosses, épineuses, avec le premier article des tarses grand. L'animal me paroît avoir moins d'aptitude pour sauter que les *grillons*.

Ajoutons quelques mots à ce que nous avons dit de leurs caractères. Leurs yeux sont petits, ovales et d'un brun luisant. On remarque près du côté interne de chacun d'eux, un petit point jaunâtre, en relief: ce sont des yeux lisses. Les mâles ont la partie interne de leurs élytres plus coriace et élastique comme du parchemin: ce sont leurs instrumens de musique. Les sons qu'ils produisent pour appeler leurs femelles, sont moins aigus et moins bruyans que ceux que font entendre les grillons-mâles. Cette espèce de chant est même assez doux, lorsqu'on est à une certaine distance de l'insecte. Il n'a lieu qu'après le coucher du soleil ou

avant son lever; mais il annonce malheureusement la présence d'un ennemi de l'agriculture.

On remarque à l'extrémité du corps, deux appendices sétacés, longs, mous, articulés, et qui sont également propres à quelques orthoptères, comme les *blattes*, les *mantes*, etc. On ignore quelle est leur destination. Des auteurs conjecturent que ces parties sont pour les *taupe-grillons* deux espèces de tentacules, qui, lorsque ces animaux sont occupés à fouiller dans la terre, les avertissent à la moindre impression de la présence de l'ennemi qui les attaque par derrière. Cette explication est très-ingénieuse; mais est-elle vraie? c'est ce qu'il n'est pas facile d'assurer.

Ces insectes ont une forme trop singulière, et ils sont trop nuisibles pour n'être pas connus. Quelques auteurs ont cru y voir le *staphylinos* d'Aristote. Cordus les prend pour son *sphondyle*. Dodonée en fait des *buprestes*. Evitant ces discussions contraires à l'esprit dans lequel cet ouvrage est dirigé, nous nous bornerons à dire que l'histoire des *courtilières* remonte du moins à Mouffet, à Goëdart et à Menzélius. Ces insectes ont même été le sujet d'une sorte de description anatomique. (*Collect. academ.*, *tom.* 10, *pag.* 322 *et suivantes.*) L'aimable auteur des *Récréations* tirées de l'*Histoire naturelle*, bon ouvrage allemand, dont nous avons une traduction française, a réuni, à l'article où il traite des *taupe-grillons*, ce qu'on avoit dit de plus curieux sur ces insectes.

Les *courtilières* ont été nommées *taupe-grillons*, à raison de la forme de leurs pattes antérieures qui sont larges, en forme de pelles, semblables aux pattes de devant des taupes, et parce qu'elles servent également comme celles-ci à pratiquer des galeries souterraines. Ces insectes sont répandus dans les quatre parties du monde. Les parties septentrionales de l'Europe sont peut-être les seules contrées qui aient l'avantage de n'avoir pas à se plaindre de leurs funestes dégâts. Les Allemands ont pour dicton usité : Qu'un voiturier doit arrêter sa voiture chargée, fût-ce à la rampe d'une montagne, lorsqu'il rencontre un *taupe-grillon*, et ne pas suivre sa route qu'il ne l'ait tué. Les ravages de ces insectes ne sont que trop signalés. Ces grandes places jaunes, et dont la végétation est éteinte, que nous remarquons dans nos champs, dans nos prés et nos potagers, sont, le plus souvent, leur ouvrage. Mais leur unique but, dans ce travail, est de se frayer des galeries souterraines, aboutissant à leur domicile; car ils ne se nourrissent point de végétaux. Ils détruisent, au contraire, beaucoup d'insectes, qui nous sont nuisibles. (*Voy.* M. Lefeburier, *Nouv. cours d'Agriculture.*)

Les *courtilières* étant des animaux nocturnes, il est difficile

de savoir si elles volent. Le peu d'étendue de leurs ailes, la pesanteur relative du corps de l'insecte, nous portent à croire que ces organes du mouvement n'ont pas une grande action; ils doivent cependant leur être de quelque utilité dans leurs courses ou dans leurs sautillemens.

On a comparé l'extrémité des pattes antérieures à une main ; les quatre griffes en scie des jambes de l'espèce la plus commune deviennent des doigts; et le tarse que l'on fait mouvoir comme des branches de ciseaux par-dessus les quatre doigts, et qui sert à les nettoyer, est maintenant le pouce. Sans adopter le détail de la comparaison, je pense qu'on est aussi fondé à appeler les extrémités des pattes de devant des *mains*, qu'à appliquer cette dénomination à ces parties dans quelques abeilles.

La force qui réside dans ces mains a été évaluée. Elle peut vaincre un obstacle de la nature de celui que ces animaux rencontrent le plus souvent, de la terre, du poids de trois livres, sur un plan uni. L'on en conclut, ce qui n'est que trop vrai, qu'ils peuvent percer et creuser un terrain assez compacte.

Les femelles se pratiquent, au commencement de l'été, un terrièr de la profondeur d'environ un demi-pied, et qui, avec son issue, a la figure d'une bouteille à cou recourbé et dont la panse est ovalaire. Elles lissent ses parois intérieures, et y pondent trois ou quatre cents œufs allongés, luisans et d'un brun jaunâtre. Une progéniture si nombreuse, doit être pour elles un fardeau bien pénible. Le berceau qu'elles destinent à leur postérité, est d'une terre fine et assez serrée ; elles le ferment exactement. Ceux qui aiment le merveilleux, pourront lire dans Goëdart et quelques autres, que ces tendres mères étendent leur sollicitude jusqu'à creuser un fossé autour du nid de leurs petits, se mettent en sentinelle, et soulèvent dans un temps sec la motte de terre à laquelle elles ont confié leurs plus chères espérances, afin que la chaleur du soleil puisse la pénétrer et l'échauffer davantage. On a prêté à ces animaux une autre prévoyance. Aussi sages que les *fourmis*, on veut qu'ils transportent dans leur asile, de même que ces dernières, des grains de blé, des substances alimentaires, etc. Pourquoi leur faire prendre tant de peines inutiles ?

Le tranchant des mains des *courtilières* étant vertical, il est aisé de comprendre que, pour creuser des trous en terre ou pour la sillonner, ces animaux n'ont besoin que de rapprocher leurs pattes antérieures, de les enfoncer et de les écarter ensuite, en les tenant toujours dans un sens perpen-

diculaire, et en répétant la même manœuvre. Les dents de ces mains doivent nécessairement couper la terre.

Les petits éclosent au bout d'environ un mois. Malheur à la jeune plante dont les racines tendres sont à leur proximité ! Les coups qu'elle va recevoir lui seront d'autant plus funestes, que ceux qui les lui portent sont en société nombreuse. Au sortir de leur première robe, ils sont tout blancs, et restent ainsi pendant une heure. Cette mutation de couleurs a lieu à toutes les mues. Nous ne disons rien de la forme de ces jeunes insectes. Ils ressemblent, aux ailes près qui leur manquent, à ceux dont ils reçurent l'existence : ils ont cependant leur peau moins veloutée.

Cette première mue est pour eux l'époque de l'essai particulier de leurs forces. Ils se dispersent, et vont chacun de leur côté. A mesure qu'ils croissent, leurs teintes se rembrunissent ; le gris est converti en noirâtre.

Vers la troisième mue, qui arrive aux approches de la mauvaise saison, ils songent à prendre leur quartier d'hiver, et à se préparer une retraite profonde dans la terre. Si la température de l'atmosphère n'est pas rigoureuse, ils profitent encore pendant l'hiver, et paroissent être d'une taille assez forte au retour du beau temps, ou au mois de mars. Les ailes cependant leur manquent encore. Il faut qu'ils muent une quatrième et une cinquième fois pour être tout-à-fait adultes. Alors, plus hardis, ils quittent le voisinage des lieux qui les virent naître, se transportent dans les champs, dans les jardins, les couches principalement, et deviennent un de leurs fléaux. Leur marche est souvent couverte, et les traces de leur passage ne sont indiquées que par une légère élévation de la terre au-dessus de la surface du sol. Ces animaux entrent sans doute dans les plans de cette sagesse suprême qui sait tout compenser, et établit entre toutes les forces un équilibre nécessaire : ils détruisent un grand nombre de plantes nuisibles, et qui ne pullulent que trop. Leurs dégâts tirent l'homme de son insouciance, et réveillent son activité ; mais il n'en est pas moins démontré que les courtilières sont des insectes très-pernicieux, et que l'entomologiste devroit venir au secours de l'agriculteur, pour lui donner des armes contre un de ses ennemis. La sagesse du Créateur nous offre les premiers moyens de destruction. Elle a voulu que les oiseaux, les fourmis, plusieurs autres insectes déclarassent la guerre aux jeunes taupe-grillons, ou du moins aux germes de cette race nuisible : elle a arrangé les choses de telle manière, que la charrue du laboureur, en préparant les sillons où croît une plante nourricière, écrase et fait périr l'insecte qui la menace. Ces

moyens sont malheureusement insuffisans : il faut que le génie de l'homme s'exerce à seconder ces premiers efforts d'une providence conservatrice.

Le nombre des procédés indiqués pour détruire les courtilières, est assez considérable ; mais il est assez difficile de savoir quel est le meilleur. Un œil un peu exercé suivra la galerie que l'animal s'est creusée à fleur de terre, jusqu'à ce qu'il parvienne au trou perpendiculaire qui est l'avenue de son habitation. On pressera la terre des bords de l'ouverture, afin de ne pas en obstruer le passage, et afin de pouvoir y verser avec plus de succès quelques gouttes d'huile, et ensuite de l'eau : l'insecte sera bientôt obligé de venir à la surface du terrain, et y trouvera la mort. Cette chasse est plus abondante vers le temps de la ponte, après la pluie. Si on ne peut faire une guerre aussi directe, du moins pourra-t-on bêcher la terre dans les lieux que l'on soupçonne être la retraite des taupe-grillons, et y répandre de l'eau bouillante, ou une infusion de brou de noix, particulièrement en été.

La présence d'un nid de courtilières est annoncée dans les champs ou sur le gazon, par de petits espaces presque circulaires, de quelques pouces de diamètre, où la végétation est presque nulle ou très-languissante, et dont le milieu est un peu élevé. Une petite galerie circulaire, cachée sous cette butte, vous conduira au nid qui occupe le centre.

Les habitations des taupe-grillons se manifestent encore par les trous multipliés qu'ils creusent au commencement de l'été. On les levera doucement avec un sarcloir, et si on y aperçoit un espace tracé circulairement, on y trouvera sûrement le nid au milieu, qui consiste en une motte de terre presque ronde, dure, creuse en dedans, et bien fermée.

Des vases placés à fleur de terre, remplis de quelques pouces d'eau, et multipliés autant qu'il est possible, deviennent pour ces insectes de petites citernes où ils se noient. L'entomologiste peut retirer un autre avantage de ces piéges ; dans le nombre des animaux qui y périssent, il s'en trouve quelquefois de curieux.

On conseille encore de mettre environ deux onces d'huile dans un arrosoir plein d'eau, et d'arroser ensuite, vers midi, moment où l'on croit que les courtilières sont retirées, les places que l'on présume en être infectées. De l'eau dans laquelle on a fait dissoudre du savon noir, produit encore un bon effet : il faut une livre de cette matière par muid d'eau. On peut aussi enfouir dans chaque arpent de terre, à des distances à peu près égales, et à huit ou dix pouces de pro-

fondeur, une vingtaine de petits pots de terre, au fond de chacun desquels l'on met vingt ou trente gouttes de baume de soufre, et dont on recouvre l'ouverture avec une petite planche, afin d'empêcher la terre de les remplir. Cette odeur, assure-t-on, est si pénétrante, et incommode tellement les taupe-grillons, qu'ils sont forcés d'abandonner le terrain. Une garancière, où il y avoit plus de cent mille de ces insectes, ayant été soumise à cette experience, en a été tellement délivrée, qu'on n'en a plus trouvé que cinquante. *V.* le *Dictionnaire de l'Industrie*, tom. 2, pag. 240.

D'autres conseillent de les attirer dans des fosses remplies de fumier de cheval bien battu; ils viennent s'y rassembler en grand nombre dès les premiers froids.

COURTILIÈRE COMMUNE, *Gryllo-talpa vulgaris*, *Gryllus gryllo-talpa*, Linn. Cette espèce a environ un pouce et demi de longueur; le dessus du corps est d'un brun roussâtre foncé, et son dessous, ainsi que les pattes, est d'un jaune roussâtre obscur; les côtés inférieurs et latéraux du corselet sont plus clairs que le dos; les élytres sont courtes, à peu près de la longueur de la moitié de l'abdomen, d'un brun roussâtre, à nervures d'un brun foncé. Les ailes sont terminées chacune par une espèce de lanière sétacée, plus longue que l'abdomen; les jambes antérieures ont quatre dents très-fortes et dont l'extrémité est noirâtre; les deux premiers articles des tarses antérieurs sont aussi en forme de dents semblables aux précédentes, et dont la première est plus forte que la seconde.

Les individus venant des Indes orientales, sont ordinairement d'un bon tiers plus petits; le dessus du corselet est moins foncé; les dents des jambes antérieures m'ont paru proportionnellement plus petites, et leurs surfaces internes ont leur convexité moins arrondie, formant même presque une carène; les élytres me semblent être encore plus courtes et plus arrondies à leur extrémité; elles n'atteignent guère que la moitié de la longueur des cuisses postérieures.

COURTILIÈRE DIDACTYLE, *Gryllo-talpa didactyla*. D. I. 9, 10. 11. Olivier avoit considéré cette espèce comme une variété de la précédente; mais, outre que ses jambes antérieures sont bien moins larges, qu'elles n'ont que deux dents, ses élytres sont proportionnellement plus longues, étant de la longueur des deux tiers de celle des ailes; et les ailes sont plus courtes, dépassant de fort peu l'extrémité de l'abdomen.

La couleur est d'ailleurs la même que celle de la courtilière commune; le corselet est seulement plus roussâtre.

Cette espèce, qui est de moitié plus petite que la précédente, vient à Cayenne et à Surinam. (L.)

COURTILLE. *V.* COURTILIÈRE. (S.)

COURTINE. Nom vulgaire du PLANTAIN CORNE DE CERF. (B.)

COURT-JOINTÉ. Expression dont on se sert en *fauconnerie*, pour dire qu'un oiseau de vol a les jambes courtes. (S.)

COURTOISIE (*Fauconnerie*). C'est permettre que les oiseaux de vol plument le gibier. (S.)

COURT-PENDU. Dénomination vulgaire du *loriot* en quelques lieux de la France. *V.* LORIOT. (S.)

COURTRIAUX. C'est, en Saintonge, le nom de l'ALOUETTE LULU. (V.)

COURY. Nom du GROS-BEC TACHETÉ DE JAVA, dans les Oiseaux d'Edwards. (V.)

COUS. Nom d'un SILURE qui habite les fleuves de Syrie. (B.)

COUSAMBI. Matière végétale avec laquelle on fait les chandelles à Timor. J'ignore quel est l'arbre qui la produit. *V.* CROTON PORTE SUIF. (B.)

COUSCOU, ou COUSSECOUCHE, ou COUCHE-COUSSE. C'est la semence mondée du MAÏS, qu'on cultive à Saint-Domingue, et qu'on y mange habituellement. (B.)

COUSCOUL. *V.* COURCOUSSOU. (DESM.)

COUSCOUS. *V.* COESCOES. (DESM.)

COUSCUILLE. Nom de la LIVÈCHE DU PELOPONÈSE, dans le département des Pyrénées-Orientales, pays où on mange ses jeunes tiges, au rapport de Decandolle. (B.)

COUSI-COUSI. C'est l'un des noms du DOUROUCOULI, singe de l'Amérique méridionale, décrit par M. de Humboldt, et qui appartient au genre AOTE. *V.* ce mot. (DESM.)

COUSIN, *Culex*, Linnæus. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des némocères, tribu des culicides, et qui a pour caractères : antennes sétacées, d'environ quatorze articles, garnies de poils, qui forment un panache dans les mâles ; une trompe longue, renfermant un suçoir de cinq pièces ; ailes couchées horizontalement sur le corps, avec des écailles sur les nervures.

Les *cousins*, qui ne sont que trop connus par les piqûres qu'ils nous font et leur importunité, sont de petits insectes à deux ailes membraneuses, dont le corps est très-allongé, presque cylindrique, monté sur de hautes jambes, ou, pour me servir de l'expression de Réaumur, comme soutenu sur des échasses, et garni dans toutes ses parties de poils et de petites écailles. Leur tête est petite, arrondie, basse, à raison

de l'élévation du corselet, et entourée sur les côtés par deux grands yeux à réseau; elle n'offre point de petits yeux lisses. Les antennes sont sétacées, de la longueur de la tête et du corselet, portées sur un gros tubercule, et composées d'environ quatorze articles; dans les femelles, ils ont chacun quatre poils, disposés en verticille; ces poils sont plus longs et plus nombreux aux antennes des mâles; ils y forment deux panaches, dont l'un, beaucoup plus grand, orne leur partie inférieure, et dont l'autre, en forme de houppe allongée, les termine.

L'extrémité antérieure de la tête donne naissance aux palpes et à la trompe. Les palpes sont au nombre de deux, filiformes, velus, terminés même quelquefois par un panache, et s'avancent parallèlement dans la direction de la trompe; ceux des mâles sont aussi longs qu'elle et composés de quatre à cinq articles. Réaumur les a considérés, relativement aux individus de ce sexe, comme servant de fourreau à l'étui de l'aiguillon ou au corps extérieur de la trompe. Les palpes de la femelle sont beaucoup plus courts, moins articulés, et le même naturaliste leur donne le nom de *barbes*; il applique aussi la même dénomination à un des articles inférieurs et plus épais des palpes du mâle. La trompe forme une espèce de siphon avancé, long, grêle, cylindrique, et terminé par un renflement, en manière de bouton. Cette partie extérieure n'est que l'étui de l'aiguillon ou du suçoir: elle consiste en une pièce membraneuse, très-flexible, longue, étroite, se roulant sur elle-même pour former un tuyau, et qui laisse en dessus ou entre ses bords, une coulisse, dans laquelle le suçoir est inséré; elle est, sous une autre forme, l'analogue de la trompe des mouches ordinaires; son bouton représente les deux lèvres qui terminent celle-ci. Le suçoir est composé de cinq petites lancettes, écailleuses, semblables à des soies ou à des filets très-déliés, fort aigus, et dont deux, au moins, ont à leur extrémité des dentelures, dirigées en arrière. Réaumur n'a pu distinguer quelle est la position respective de chacune de ces pièces, lorsqu'elles sont assemblées; mais il me paroît qu'elles y sont disposées sur trois rangs; savoir: une supérieure et solitaire, et les quatre autres, situées par paires au-dessous; la première et les deux inférieures se réunissent probablement pour former aux deux intermédiaires une sorte de gaîne, que ce naturaliste compare à une canule. Quand le cousin veut nous piquer, il fait d'abord sortir la pointe de tous ces filets réunis hors de l'ouverture du bout de l'étui, et l'applique sur la peau; il enfonce ensuite cette pointe par degrés, en appuyant le bout du fourreau ou le bouton sur la partie où l'aiguillon a péné-

tré, et à mesure qu'il entre plus avant, le fourreau se courbe en proportion, et forme un angle plus aigu, de manière que si le suçoir est presque totalement enfoncé dans le corps qu'il a pénétré, le fourreau est presque entièrement plié en deux.

Ceux qui voudront connoître l'organisation fastidieusement détaillée de la trompe du cousin, pourront consulter un Mémoire de Roffrédi, *Collect. acad.*, *part. étrang.*, t. 13, p. 412.

Quoique la piqûre du cousin soit légère, elle produit cependant une tumeur sur la peau, et en même temps une démangeaison insupportable, la plaie ayant été arrosée avec un venin fluide capable de l'irriter. On croit que cette liqueur caustique a été donnée à l'insecte pour la mêler avec le sang, afin de lui donner de la fluidité et le rendre plus facile à passer par sa trompe.

On a observé qu'il y a des personnes qui ne sont pas sujettes à être piquées par ces insectes, quoique leur peau paroisse être très-délicate, tandis que d'autres ne peuvent aller à la campagne sans en être dévorées : nous indiquerons plus bas les remèdes que l'on peut employer contre ces piqûres. Il paroît encore que ce sont toujours, et unique ment, les cousins femelles qui nous attaquent et nous tourmentent pour sucer notre sang.

Quand les cousins ne trouvent pas assez de sang pour s'en rassasier, ils sucent les plantes. On en trouve fréquemment sur les fleurs, particulièrement sur celles du saule et sur les chatons de cet arbre. Dans les jours chauds et dans les lieux éclairés par le soleil, ils se tiennent tranquilles jusque vers le soir; quelquefois cependant ils commencent leurs poursuites dès le milieu du jour, surtout dans les bois; posés sur les feuilles, ils donnent une espèce de balancement à leur corps, de haut en bas, en pliant et redressant alternativement et assez promptement leurs jambes, comme font plusieurs espèces de *tipules*.

Le corselet des cousins est gros, élevé et comme bossu. Les ailes, qu'ils portent couchées horizontalement, sont extrêmement jolies, vues au microscope; leur surface est pointillée, et garnie le long des nervures et du bord interne de petites écailles, en forme de palettes oblongues et qui tiennent par un pédicule; le bord extérieur de ces ailes a, de distance en distance, des espèces de piquans, à la place d'écailles. Les cuillerons manquent, ou du moins sont peu distincts; mais on voit sans peine les balanciers. L'abdomen est long, cylindrique, couvert aussi d'écailles et de poils, qui sont plus nombreux sur les côtés et y forment une espèce de frange. Il est terminé, dans les mâles, par des crochets,

tantôt au nombre de quatre, simples, et dont deux plus petits, tantôt au nombre de deux seulement, et armés au bout d'un petit onglet mobile. Ils leur servent à saisir dans l'accouplement, le derrière de la femelle, qui a, au lieu de ces parties, deux petites palettes, susceptibles de s'appliquer l'une contre l'autre. Les pieds sont longs, grêles, avec deux très-petits crochets et une petite pelote au bout.

Il est peu d'insectes qui soient aussi avides de notre sang, et qui nous poursuivent avec un acharnement semblable. Des habillemens d'un tissu épais et serré ne nous garantissent pas de leur aiguillon. Les habitans de presque toutes les campagnes, surtout de celles qui sont aquatiques ou boisées, en sont importunés pendant l'été, et ceux des villes ont bien de la peine à s'en garantir. Dans quelques contrées méridionales de la France, on n'évite leurs atteintes pendant la nuit, qu'en mettant aux lits une enveloppe de gaze qu'on nomme *cousinière*; mais il y a des pays où ils sont bien autrement redoutables que dans le nôtre. Au rapport de ceux qui ont voyagé en Afrique et en Amérique, on a beaucoup à souffrir de ces insectes, qui y sont connus sous le nom de *maringouins*. Les cousins sont aussi très-multipliés dans les campagnes de la Suède, et encore plus dans la Laponie, dont les malheureux habitans tâchent de s'en préserver en se frottant le visage et les mains avec de la graisse, ou en faisant du feu autour de leur cabane pour les en éloigner.

On a indiqué une foule de remèdes pour dissiper les démangeaisons que l'on ressent à la suite de la piqûre des cousins: les uns emploient les alcalis, tant fixes que volatils; les autres l'eau-de-vie de lavande, le vinaigre, de la thériaque de Venise, mêlée avec de l'huile douce; ceux-ci appliquent des feuilles de sureau vert, pilées, et au jus desquelles on ajoute du vinaigre et du sel commun; ceux-là trouvent meilleur de se servir des feuilles de plantain ou de basilic. Nous croyons qu'il n'y a rien de mieux à faire qu'à comprimer fortement la partie blessée, afin d'en faire sortir une ou deux gouttes de sang, d'agrandir même la plaie et de la laver avec de l'eau.

C'est vers le soir que l'accouplement de ces insectes a lieu. Les mâles s'assemblent, volant continuellement de côté et d'autre sans s'éloigner, et les femelles se rendent auprès d'eux: dès qu'un mâle en voit paroître une, il s'en approche, se joint à elle dans l'instant, s'y accroche et se laisse entraîner en l'air, où ils volent ensemble accrochés par le derrière. Leur accouplement dure très-peu de temps, et dès qu'il est terminé, ils se séparent. La femelle étant fécondée, va déposer ses œufs: c'est sur l'eau qu'elle les place, afin que les larves,

en naissant, puissent entrer dans cet élément où elles doivent vivre. Pendant la ponte, l'attitude de ces femelles est très-singulière; elles cramponnent leurs quatre pattes antérieures sur quelque objet qui flotte sur l'eau, soit une feuille, soit un petit morceau de bois, et croisent leurs deux pattes postérieures; ces deux pattes forment un angle, et c'est dans cet angle qu'elles mettent leurs œufs, les uns à côté des autres. A mesure que la masse d'œufs augmente, elle s'allonge et prend la forme d'un petit bateau, plus élevé à ses deux extrémités. Les pattes qui le soutiennent s'éloignent peu à peu, et quand l'insecte a fini sa ponte, il l'abandonne et la laisse flotter sur l'eau, au gré du vent.

Ces insectes donnent plusieurs générations par année, depuis le retour du printemps jusqu'à la fin de l'automne. Chaque ponte est de deux cent cinquante à trois cent cinquante œufs, qui sont oblongs, plus pointus à l'extrémité supérieure, considérés dans leur situation verticale, plus gros et arrondis inférieurement, et terminés brusquement par un cou rebordé et semblable à celui qu'ont certains flacons à liqueur. On y voit une petite ouverture circulaire qui paroît bouchée par une petite membrane, et c'est par-là que sort la larve.

Le bateau, formé par les œufs, doit toujours flotter sur l'eau, et leur germe périroit, s'ils étoient submergés; leur cou entre seul dans ce fluide. Ceux qui viennent d'être pondus sont tout blancs; mais ils prennent ensuite des nuances verdâtres, et, en moins d'une demi-journée, ils deviennent grisâtres. La ponte a ordinairement lieu le matin, vers les cinq ou six heures, et les larves naissent au bout de deux ou trois jours.

Les larves fourmillent, au printemps et en été, dans les eaux croupissantes des mares et des étangs; on les y voit même, en abondance, dès que les glaces sont fondues. Elles se tiennent ordinairement à la surface de l'eau, ou un peu au-dessus, dans une situation renversée, ou la tête en bas, respirant l'air par l'ouverture d'un tuyau qui termine leur corps. Elles sont très-vives, et pour peu qu'on imprime quelque mouvement à l'eau, elles s'enfoncent ou nagent, mais pour revenir bientôt se placer comme elles l'étoient auparavant. Leur corps est sans pattes, allongé, verdâtre dans le premier âge, ensuite grisâtre, transparent, et composé de trois parties : la tête, le corselet et l'abdomen. La tête est détachée du corselet et lui tient par une espèce de cou; elle est plus brune que le reste, presque en forme de cœur, aplatie du dessus en dessous, présente, de chaque côté, l'apparence d'un œil noirâtre et une antenne courte, d'un

seul article, courbée en arc ou en faucille, avec deux aigrettes de poils, dont une sur le côté extérieur, et l'autre à son extrémité. Autour de la bouche, sont de petits barbillons garnis de poils, que la larve fait jouer avec vitesse, et qui produisent ainsi de petits courans, au moyen desquels des insectes microscopiques, de petites plantes et des corps terreux sont portés vers sa bouche et deviennent sa pâture. Parmi les tentacules, il y en a deux plus considérables, ayant la figure de croissans, et dont le côté interne ou la partie concave est munie d'une frange de poils très-serrés, en manière de deux espèces de houppes. Le corselet est gros, arrondi, avec trois petites aigrettes de poils de chaque côté; il est suivi de l'abdomen qui est beaucoup plus grêle, en forme de cône allongé, et divisé en huit anneaux, qui ont chacun une houppe de poils de chaque côté; le huitième et dernier est terminé par deux tuyaux; l'un supérieur, formant un angle avec lui, et dont l'extrémité ou l'ouverture a la forme d'une étoile à cinq rayons; l'autre inférieur, plus gros, mais plus court, presque perpendiculaire à la longueur du corps, de deux articles, et dont le dernier plus long a son contour supérieur bordé de longs poils, qui s'arrangent en entonnoir, quand ils flottent dans l'eau; du bout de ce même tuyau partent quatre lames minces, ovales, transparentes, comme écailleuses, posées par paires, pouvant s'écarter les unes des autres, et qui semblent être autour de nageoires. Son ouverture donne issue aux excrémens, qui sont de couleur verdâtre; l'autre tuyau ou le supérieur, est destiné à la respiration, et susceptible de se contracter et de se dilater. La transparence de la peau permet même de distinguer les deux trachées qui s'y rendent, après avoir parcouru toute la longueur du corps; on aperçoit aussi les intestins et les alimens.

La larve est sujette à plusieurs mues, et en exécute au moins trois, dans l'espace de deux à trois semaines. Pour se dépouiller de sa peau, elle se place horizontalement à la surface de l'eau, ayant le dos en dessus; le changement s'opère ensuite à l'ordinaire, au moyen d'une fente qui se fait sur le corselet, et s'étend ensuite aux anneaux de l'abdomen.

La nymphe nage très-bien çà et là, de même que la larve, mais sans prendre de nourriture. Lorsqu'elle est en repos, elle a une forme raccourcie et lenticulaire, son abdomen étant replié en dessous et appliqué contre la poitrine. Elle se trouve placée verticalement dans l'eau, mais autrement que la larve, ses organes respiratoires étant situés sur le corselet. Ils ressemblent à deux espèces de cornes ou d'oreilles d'ânes; leur extrémité supérieure est coupée obliquement, et l'insecte la tient toujours au-dessus de la surface de l'eau;

les yeux sont distincts ; sous le corselet se trouve une grosse masse renfermant les antennes, la bouche et les membres ; les pattes y sont contournées ; l'abdomen est allongé, divisé en anneaux, et se termine par deux palettes ovales.

Si la nymphe veut descendre au fond de l'eau, elle déplie son corps, s'allonge et donne des coups de queue ; mais lorsqu'elle cesse d'agir, elle est bientôt reportée à sa surface. Après avoir passé huit ou dix jours en cet état, l'insecte est arrivé au dernier terme de ses métamorphoses ; mais ce moment est pour lui bien critique, par les dangers qu'il court d'être renversé dans l'eau et d'y périr, ses nouveaux organes ne lui permettant point de vivre dans l'élément où il a vécu jusqu'à ce jour. Cette mue s'opère de la même manière que les précédentes. Le cousin, en sortant de sa dépouille par la fente supérieure qu'il s'y est faite, élève d'abord sa tête et son corselet, autant qu'il peut, au-dessus de l'ouverture ; l'extrémité postérieure de son corps se contracte un peu, et en s'allongeant ensuite, est poussée vers elle ; il se dégage de plus en plus, s'élève et se redresse à proportion, et finit enfin par être dans un plan perpendiculaire. Son ancienne dépouille est pour lui une sorte de bateau dont son corps est lui-même le mât ; il ne s'appuie que par une portion fort courte de son derrière. Après avoir tiré de leurs fourreaux les deux pattes antérieures, et ensuite les deux suivantes, il les porte en avant. Bientôt après il se penche vers l'eau et y pose ces organes. Ainsi soutenu et en sûreté, il déplie ses ailes, les étend et s'envole au bout de quelques instans. A sa naissance, son corps est blanchâtre, avec le corselet verdâtre ; mais les couleurs ne tardent pas à prendre les teintes qui sont propres à l'insecte, dans son dernier état. Tel est le sommaire de l'histoire de ce diptère si incommode ; ceux qui voudront le connoître plus en détail, trouveront dans les mémoires de Réaumur et de Degeer, sans parler de Swammerdam et de Kléeman, de quoi satisfaire leur curiosité.

Ces insectes forment un genre composé de douze à quinze espèces. On les trouve presque toutes en Europe.

Cousin commun, *Culex pipiens*, Linn., Geoff., Fab.

Il a environ trois lignes de longueur ; son corps est de couleur cendrée ; les anneaux de l'abdomen ont une ligne transversale brune ; ses ailes sont transparentes, avec une légère teinte obscure. Il a les pattes de la couleur du corps. Les antennes du mâle sont plumeuses, et ses antennules sont beaucoup plus longues que celles de la femelle.

On le trouve dans toute l'Europe.

Cousin pulicaire, *Culex pulicaris*, Linn., Geoff., Fab.

Il a environ une ligne de longueur ; le corps est mince et

allongé ; les antennes sont plumeuses et fourchues à l'extrémité ; les ailes sont blanches, avec trois points obscurs, d'où partent autant de bandes transversales moins foncées ; l'insecte les porte un peu croisées l'une sur l'autre.

On le trouve au printemps dans les bois. Linnæus dit qu'il pique très-fort.

Cousin des chevaux, *Culex equinus*, Linn., Fab.

Il est petit et ressemble à une mouche ; ses antennes sont filiformes ; sa tête est noire avec le front blanchâtre ; son corselet est noir, avec les côtés cendrés ; son abdomen est noirâtre.

On le trouve au nord de l'Europe. Il attaque particulièrement les chevaux.

Cousin annelé, *Culex annulatus*, Fab.

Il est noirâtre, avec l'abdomen et les pieds annelés de blanc, et cinq points noirâtres sur les ailes. C'est le plus grand de notre pays.

Le Cousin serpentant, *Culex reptans*, de Linnæus, dont nous avons parlé dans la première édition de cet ouvrage, est une espèce de Simulie. *V.* ce mot.

On a généralement négligé la description d esespèces exotiques ; Marcgrave en a cependant figuré une du Brésil. *Voyez* Maringouin. (L.)

COUSIN. On donne vulgairement ce nom aux plantes dont le fruit, armé de petits piquans, s'attache aux habits des passans. (Desm.)

COUSIN (grand et petit). Nom créole de deux plantes du genre Lapulier. Ce sont les *triumfetta lappula* et *semi-triloba* de Linnæus. (B.)

COUSINETTE, COUSINOTTE. Variété de *pomme*, appelée aussi *passe-pomme*. (Ln.)

COUSSA. Nom du Houx dans le département des Deux-Sèvres. (B.)

COUSSAIRE. On appelle ainsi, à Saint-Domingue, l'Urène lobée, dont on fait des balais. (B.)

COUSSAPIER, *Coussapoa*. Genre de plantes de la famille des figuiers, qui comprend deux arbres à feuilles simples et alternes et à fleurs ramassées en boule. Les fruits sont des placenta pulpeux, sur lesquels sont fixées des semences petites et nombreuses.

Le *coussapier à larges feuilles*, et le *coussapier à feuilles étroites*, se trouvent dans les forêts de la Guyane, et rendent un suc jaunâtre. (B.)

COUSSARI, *Coussarea*. Arbrisseau à feuilles opposées

en croix; grandes, ovales, acuminées et entières; à stipules ovales, pointues, opposées et intermédiaires; à fleurs blanches, ramassées en petits bouquets corymbiformes et terminaux.

Chaque fleur a un calice monophylle, turbiné, à cinq dents; une corolle monopétale, à quatre lobes lancéolés; quatre étamines; un ovaire inférieur, arrondi, couronné par un disque, du centre duquel sort un style, terminé par un stigmate à quatre ou cinq pointes.

Le fruit est une baie ovoïde, ombiliquée, violette dans sa maturité, uniloculaire, qui contient une semence arrondie, dure et coriace.

Cet arbrisseau croît dans la Guyane. (B.)

COUSSECOUCHE. *V.* Couscou. (B.)

COUSSEGAL. C'est, dans quelques départemens du Midi, le nom qu'on donne au Blé méteil. (LN.)

COUSSINET DES MARAIS. Ce sont la Canneberge (*Vaccinium oxycoccos*, L.) et les Sphaignes (*Sphagnum*). (LN.)

COUSSOU. Nom générique du Perroquet, à Malimbe, dans le royaume de Congo. (V.)

COUSSOU ou CUSSOU. Nom de la Calandre des blés, dans le ci-devant Languedoc. (DESM.)

COUTARDE, *Hydrolea.* Genre de plantes de la pentandrie digynie, dont les caractères sont: un calice de cinq folioles oblongues, inégales et velues; une corolle monopétale, en roue, divisée en cinq parties arrondies; cinq étamines dont les filets sont plus épais et en cœur à leur base; un ovaire supérieur, ovale, surmonté de deux styles un peu courbés en dedans, et terminés chacun par un stigmate obtus; une capsule ovale, bivalve, biloculaire, environnée par le calice, et qui contient beaucoup de semences très-menues, imbriquées sur un double placenta fixé, dans chaque loge, à la cloison qui la divise.

Ce genre, dont les Steris, les Nama et les Hydrolies doivent faire partie, est composé de cinq à six espèces, qui sont des plantes aquatiques à feuilles alternes et à stipules épineux. Les unes se trouvent dans l'Inde, à Ceylan; les autres croissent en Amérique. J'ai observé, dans ce dernier pays, la Coutarde quadrivalve de Walter, dont les caractères sont: la tige droite, velue; les feuilles lancéolées et velues; les fleurs en paquets axillaires, accompagnées d'une longue épine. Elle a la même manière d'être que la *coutarde épineuse* de Cayenne, c'est-à-dire, qu'elle croît dans l'eau, donne tout l'été de belles fleurs bleues, et est amère dans toutes ses parties. (B.)

COUTARÉE, *Coutarea*. Arbre de Cayenne, de l'hexandrie monogynie, et de la famille des rubiacées, que la plupart des botanistes ont placé dans le genre PORTLANDE, quoiqu'il s'en éloigne par quelques caractères, et entre autres par le nombre des étamines et la forme du fruit. La coutarée a un calice à six divisions subulées, accompagné de deux bractées également subulées et caduques; une corolle grande, infundibuliforme, à orifice courbé, ventru, à limbe divisé en six parties; six étamines; un ovaire inférieur, ovale, terminé par un long style à stigmate sillonné. Le fruit est une capsule ovale, comprimée, plane, légèrement couronnée et bivalve; les valves en forme de carène, à cloison formée par leur rebord rentrant, et à laquelle sont attachées des semences orbiculaires, membraneuses sur leurs bords, et imbriquées.

Les feuilles de la coutarée sont opposées, ovales, pointues, et ses fleurs disposées trois par trois sur des pédoncules axillaires ou terminaux. Elles sont grandes et rouges.

L'écorce de cette plante est spécifique contre les fièvres intermittentes, et on en fait un grand usage à Cayenne. (B.)

COUTEAU. C'est le nom d'un poisson du genre CYPRIN (*cyprinus cultratus*). (DESM.)

COUTEAU POLONAIS. Nom vulgaire d'une coquille bivalve du genre SOLEN (*solen cultellus*, L.). (LN.)

COUTELIER, ou MANCHE DE COUTEAU. Nom vulgaire du SOLEN sur les côtes de France. (B.)

COUTELO. L'un des noms languedociens du grand NARCISSE des bois, de l'IRIS et du GLAÏEUL. (LN.)

COUTELO. Nom ancien de la POULE. (V.)

COUTELOU. La mauviette ou ALOUETTE, dans quelques départemens méridionaux. (DESM.)

COUTI. *V.* AGOUTI. (S.)

COUTILLE. La FÉTUQUE DORÉE porte ce nom. (B.)

COUTOIR. L'un des noms vulgaires de la VÉNUS CLONISSE. (DESM.)

COUTOUBÉE, *Picrium*. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie, et de la famille des primulacées, dont les caractères sont: un calice monophylle, divisé en quatre parties aiguës; une corolle monopétale, hypocratériforme, à limbe partagé en quatre lobes ovales, pointus; quatre étamines dont les filamens sont portés sur un corps particulier, en forme de capuchon, attaché au tube de la corolle; un ovaire supérieur, ovale, oblong, chargé d'un style plus long que le tube de la corolle et à stigmate bifide.

Le fruit est une capsule ovoïde, qui s'ouvre en deux

valves, et qui renferme un placenta chargé de semences menues.

Ce genre, qui a été réuni avec les GENTIANELLES (*Exacum*, Linn.) par Willdenow, et qui se rapproche beaucoup de la PICRIE, comprend trois plantes annuelles de Cayenne, dont les feuilles sont simples et opposées.

L'une, la COUTOUBÉE BLANCHE, a les fleurs disposées en épis; l'autre, la COUTOUBÉE PURPURINE, a les fleurs dans les aisselles des feuilles; toutes deux sont fort amères, et employées pour tuer les vers, rétablir les fonctions de l'estomac et les règles; la troisième est la COUTOUBÉE A TROIS FEUILLES, originaire de Panama. (B.)

COUTOUBOU des Galibis. Nom de la BAILLÈRE (*bailleria aspera*, Aublet). (B.)

COUTOUILLE. Nom vulgaire du TORCOL, dans le ci-devant Dauphiné. (V.)

COUTRIAUX. En Saintonge, c'est le *Cujelier*, espèce d'ALOUETTE (*alauda arborea*). (DESM.)

COUTRIOUX. Nom du même oiseau dans quelques provinces. (DESM.)

COUTURIER. *V.* FAUVETTE. (V.)

COUTURIÈRE. On donne quelquefois ce nom aux TIPULES. *V.* ce mot. (DESM.)

COUVAIN. C'est le nom que l'on donne aux *cellules* ou *alvéoles*, qui renferment les larves et les œufs des abeilles. (O.)

COUVE. Un des noms du PIN CEMBRO dans quelques cantons des Alpes. (B.)

COUVE. Nom portugais des CHOUX. (LN.)

COUVE BASTARDA. C'est le nom portugais du CHOU DE MER (*crambe maritima*, L.). (LN.)

COUVÉE est la totalité des œufs que couve une poule, ou tout oiseau domestique; c'est aussi la totalité des petits éclos. Les chasseurs emploient la même expression à l'égard des perdrix. (S.)

COUVERCLE DE COQUILLE ou OPERCULE. *V.* COQUILLE. (PAT.)

COUX. Nom provençal du COUCOU. (V.)

COUXIO, *Cebus satanas*. Singe d'Amérique du genre des SAKI. *V.* ce mot. (DESM.)

COUYON-MOURON. Nom du LAMANTIN, à la Guyane, selon Barrère. *V.* LAMANTIN. (S.)

COUYONNE. L'AVOINE FOLLE s'appelle ainsi dans quelques lieux. (B.)

COVALAM. Nom malabare du *crateva marmelos*, dont le fruit, connu de Bauhin, est appelé par lui *coing exotique* (*cydonia exotica*). C'est le *belou* des Brames. Adanson a adopté ce dernier nom pour désigner le genre *crateva*. (LN.)

COVATERRA. Dans le territoire de Ravenne, en Italie, on donne ce nom à l'ENGOULEVENT. (DESM.)

COVET. Coquille du genre BUCCIN. C'est le *buccinum reticulatum*, Linn. (B.)

COW. Nom anglais de la VACHE. (DESM.)

COWAGE. Nom qu'on donne, dans les colonies anglaises, à un DOLIC (*dolichos urens*, L.). C'est l'*œil de bourrique* des colonies françaises, et le *mucuna* du Brésil. (LN.)

COWALAM. C'est une espèce de TAPIER. C'est aussi le TONG-CHU BALANGUE. (B.)

COWARCH. Nom gallois du CHANVRE, appelé, à Vannes en Bretagne, *couarc'h* et *coarh*. (B.)

COWBANE (*Water*). Nom anglais de la CIGUE (*cicuta virosa*, Linn.). (LN.)

COW-PARSLEY. Les Anglais donnent ce nom, qui signifie *persil de vache*, aux *chærophyllum*, Linn. (LN.)

COW-PARSNEP. Nom anglais de la *berce fausse branc-ursine* (*heracleum spondylium*, L.). (LN.)

COWSLIPS. L'un des noms anglais de la PRIMEVÈRE (*primula veris*, L.). (LN.)

COWT. Nom anglais du petit CORMORAN (*phalacrocorax minor*). (DESM.)

COW WHEAT. Nom anglais des *blés de vache* ou *melampyrum*. (LN.)

COXILITLI. Rai rapporte ce nom mexicain à une variété rouge du *hocco* de la Guyane, ou *coq indien*. *Voyez* ALECTOR et HOCCO. (DESM).

COXOLISSO. *V.* HOCCO. (V.)

COXOLITLI. *V.* COXILITLI. (S.)

CO-XUOC. Nom cochinchinois d'une plante herbacée vivace, dont la racine est résolutive, atténuante, désobstruante, diurétique et emménagogue. C'est le *cyathula geniculata*, Lour., rapporté aux *cadelari* (*achyranthes prostrata*.) *V.* ce mot. (LN.)

COY (*Lepus minimus*, Linn.). Quadrupède du genre des LIÈVRES, et de l'ordre des RONGEURS. C'est du moins dans ces divisions méthodiques, que l'abbé Molina (*Hist. nat. du Chili*, p. 288 de la traduct. franç.), Gmelin, et Linn. (*Syst. nat.*), ont placé cet animal. Je crois néanmoins que le coy ne diffère pas de l'APERÉA. *V.* l'art. COBAYE. Ce qu'en dit Molina semble confirmer cette conjecture, à l'exception du

nombre des doigts des pieds de derrière, que ce voyageur porte à cinq, tandis que l'apéréa n'a que trois doigts à ces mêmes pieds. Mais si l'on fait attention que Molina ajoute que le nom de *Coy* ou *Cuy*, se donne indifféremment en Amérique à plusieurs petits animaux, pour la plupart du genre du *Cavia*, et que les caractères de ce genre sont: quatre doigts aux pieds de devant, et trois seulement à ceux de derrière, l'on pourra soupçonner une erreur dans la description de Molina. Je dois prévenir que M. d'Azara ne partage pas mon avis ; il regarde l'apéréa et le coy comme deux espèces différentes, quoiqu'il convienne que ces deux animaux semblent être les mêmes, et qu'il ne lui reste que peu de souvenirs du coy ; cela ne l'empêche pas de décider, quelques lignes après cet aveu, que le coy est un lapin domestique, mais différent de celui d'Espagne. (*Hist. nat. des Quadrup. du Paraguay*, tom. 2, pag. 70 et 71.) Il est un peu plus gros que le mulot ; la forme de son corps est à peu près conique ; son museau est allongé ; ses oreilles sont pointues et couvertes de poils : ses dents ressemblent à celles du lapin ; il a quatre doigts aux pieds de devant, et cinq à ceux de derrière ; sa queue est si courte, qu'elle paroît à peine ; son poil est très-fin, soyeux, mais trop court pour être filé ; sa chair est blanche et d'un fort bon goût. Ce petit animal est domestique au Chili ; il fuit le lapin, et ne s'accouple jamais avec lui ; les chats, et même les souris lui font la guerre et le dévorent. La couleur du poil varie ; l'on voit des coys blancs, d'autres bruns, d'autres gris, et d'autres tachetés de plusieurs couleurs. La femelle, dit Molina, produit tous les mois, depuis six jusqu'à huit petits. Cette fécondité si étonnante rapproche le coy du cochon-d'inde, avec lequel il a aussi d'autres rapports. (S.)

COYAMETL ou QUAUHCOYAMETL. C'est le PÉCARI selon Fernandez. (DESM.)

COYAU. Poisson du genre SPARE, dont on prend beaucoup auprès du Croisic. Sa chair est peu estimée. (B.)

COYOLCOS. Nom mexicain d'un COLIN. *V.* ce mot au genre PERDRIX. (V.)

COYOLCOZQUE. *V.* COYOLCOS. (S.)

COYOLTOTOLT. Oiseau du Mexique, dont le bec est épais et court, le ventre rouge, le reste du plumage noir et rougeâtre, et la taille pareille à celle du chardonneret. (V.)

COYOPOLLIN ou CAYOPOLLIN. Mammifère carnassier, de la famille des marsupiaux et du genre DIDELPHE. *V.* ce mot. (DESM.)

COYOTE. Nom donné, par les Espagnols des Philippines, au COTON NANKIN. (B.)

COYPOU, COYPU ou COYPUS. Énorme rat de l'Amérique méridionale, ou le *quouia* de d'Azara. Il appartient au genre HYDROMYS de M. Geoffroy. (DESM.)

COYUTA. Nom brasilien d'une espèce de COULEUVRE (*coluber cenchoa*). (B.)

COZCAQUAUHTLI, COZCACOAUHTLI. Noms mexicains du ROI DES VAUTOURS. (V.)

COZQUAUHTLI. Gros oiseau dn Mexique, qui a un bec de perroquet, les ongles crochus, le plumage roux, noir et gris, le vol haut, et qui est reptilivore. (V.)

COZTIOCOTEQUALLIN ou QUAUHTECALLOTLQUAPACHTLI. Noms mexicains d'un *écureuil* dont Buffon a fait, par abréviation, celui de *coquallin*. *Voy.* ÉCUREUIL. (DESM.)

COZTOTOTOLT. Oiseau du Mexique, à plumage jaune, avec du noir à l'extrémité des ailes. Taille et chant du chardonneret. Je soupçonne que c'est le chardonneret de l'Amérique, mais décrit d'une manière insuffisante. (V.)

CRA. Nom que portent, en Lorraine, la CORNEILLE MANTELÉE, les CORBEAUX, et les autres espèces de CORNEILLE. *Voyez* ces mots. (V.)

CRAB-CATCHER. Nom du MARTIN-PÊCHEUR BLANC ET NOIR, à la Jamaïque. (V.)

CRABE, *Cancer*. Genre de crustacés, de l'ordre des décapodes, famille des brachyures, section ou tribu des arqués.

On désigne communément sous ce nom, des crustacés analogues aux écrevisses, mais dont le corps est proportionnellement plus court et plus large, avec la queue petite et repliée sur la poitrine; tels sont nos décapodes brachyures. Quelques espèces cependant ont reçu des dénominations particulières, comme celles d'*araignées* de *mer*, de *tourteau*, d'*étrille*, de *migrane*, etc. Le genre *cancer* a, dans la méthode de Linnæus, une acception bien plus générale, puisqu'il y comprend nos trois premiers ordres des crustacés, et même une partie du quatrième. Geoffroy, Degeer, Müller et surtout Daldorff, Fabricius, M. de Lamarck, etc., l'ont successivement restreint. Enfin, il ne renferme, dans ma méthode, que les décapodes brachyures, ayant pour caractères : tous les pieds inférieurs, ambulatoires; test large, évasé à sa partie antérieure en forme de segment de cercle; second article des pieds-mâchoires extérieurs presque carré, avec une échancrure ou troncature à l'angle interne de son extrémité supérieure pour l'insertion de l'article suivant. Par ces caractères, le genre est réduit aux espèces de la pre-

mière division de celui de *cancer* de Fabricius ; encore en séparons-nous l'espèce qu'il nomme *spinifrons*, pour en former le genre Ériphie (*V.* ce mot). M. Léach, dans sa distribution méthodique des crustacés, resserre encore davantage le genre *cancer*. Celles de nos espèces, dont la queue est de sept articles dans les deux sexes, composent son genre *pilumnus*, très-voisin de celui d'ériphie. Nos crabes où cette queue a dans les mâles deux articles de moins, et dont celui du milieu est le plus long, vont se placer dans trois autres genres, *carcinus*, *cancer*, *xantho*. Le premier est distingué des deux autres par la forme très-comprimée, et presque en nageoire étroite et allongée de ses huit tarses postérieurs ; tel est le *cancer mœnas*. Les crabes proprement dits et dont l'espèce nommée parmi nous le *tourteau* (*pagurus*) est le type générique, ont leurs antennes extérieures insérées entre le canthus des yeux et le front. Elles naissent du canthus même dans les *xanthes*. Ici viennent le *cancer floridus* de Montagu, le *canc.* de *dodone* d'Herbst., etc. Nous ne doutons point qu'on ne puisse, par de nouvelles observations, augmenter encore le nombre de ces coupes ; mais notre genre *cancer*, tel que nous l'avons modifié, nous paroît assez étendu. Il est facile, dans un travail général, d'y rapporter, à la simple inspection, les espèces dont on a des figures ou des descriptions passables, ce qui seroit impossible, ou du moins très-hasardeux, en admettant les genres de M. Léach, fondés sur des caractères délicats, et omis par les auteurs qui l'ont précédé.

Outre nos crabes proprement dits, Fabricius réunit, dans son genre *cancer* : 1.° les Ériphies dont le corps est en forme de cœur, et dont les antennes extérieures sont éloignées des yeux et rapprochées des intermédiaires ; 2.° les Gécarcins, les Ucas, qu'on nomme aux Antilles *tourlourous*, également distincts par un port presque semblable, et à raison de leurs pieds-mâchoires extérieurs écartés entre eux, et dont le second article est presque ovale ; leur chaperon est rabattu ; 3.° les Gonéplaces où le test est rhomboïdal, ainsi que celui des ocypodes, et dont les yeux sont situés à l'extrémité d'un long pédicule ; 4.° les Grapses, les Plagusies à test carré, avec les yeux placés aux deux angles antérieurs ; 5.° les Pinnothères, distincts des précédens, à raison de leur forme orbiculaire ou presque hémisphérique ; enfin, 6.° les Porcellanes qui appartiennent aux Macroures. Les autres genres qui ont de l'affinité avec les crabes, sont ceux de Potamophile, d'Atélécycle, de Thia et d'Hépate ; le premier a la forme des gécarcins, avec les pieds-mâchoires extérieurs des crabes. Ses antennes latérales sont extrême-

ment petites ; elles sont, au contraire, allongées, avancées, ciliées dans les atélécyles et les thies, genres dont le test a d'ailleurs une figure presque orbiculaire. Les hépates ont le corps évasé comme les crabes ; mais le troisième article de leurs pieds-mâchoires extérieurs se rétrécit et se termine en pointe sans offrir d'échancrure ; leurs pinces sont en crête, et la longueur de leurs pieds diminue graduellement ; aucun d'eux ne se termine en une lame ou nageoire, ce qui distingue ce genre des *portunes*, des *matutes*, etc.

Les crabes ont le côté antérieur de leur test large, arqué, horizontal ou légèrement incliné à la partie frontale, souvent denté sur les côtes et terminé par un angle, au point où le test se rétrécit en arrière ; les yeux peu éloignés l'un de l'autre et portés sur un pédicule court ; les antennes extérieures petites et sétacées ; les intermédiaires repliées sur elles-mêmes et retirées dans deux fossettes ordinairement transverses (à l'exception du C. *pagurus*) ; et les deux serres antérieures généralement très-fortes. La queue des femelles est proportionnellement moins élargie et plus oblongue que celle d'un grand nombre d'individus semblables de la même famille. Celle du mâle se rétrécit souvent d'une manière brusque près de son milieu ; les organes de son sexe sont situés à sa base et en forme de cornes, ainsi que ceux des autres brachyures mâles.

Tous les crabes habitent la mer et sont bien plus abondans dans le voisinage de l'équateur et des tropiques. On y en trouve quelquefois d'une grandeur extraordinaire ; tel est le *crabe géant* des côtes de la Nouvelle-Hollande, dont les serres sont au moins aussi grosses que le bras d'un homme.

Ces crustacés se tiennent de préférence sur les côtes où il y a des rochers, dans les fentes desquels ils sont à l'abri des vagues de la mer, et se dérobent à la recherche de leurs ennemis. Lorsque les eaux montent, ils s'approchent du rivage et s'emparent des animaux marins incapables de leur résister, ou qui ont péri. Ils sont très-voraces, et, suivant M. Risso, ils se réunissent toujours en grand nombre sur les cadavres dont ils se nourrissent. C'est principalement pendant la nuit qu'ils vont butiner. Cependant, comme ils ne regagnent pas toujours la mer assez promptement et qu'ils ne savent pas nager, ils sont souvent exposés à rester à sec dans les eaux basses ; s'ils ne trouvent pas, à leur proximité, de trou pour s'y réfugier, ils contractent leurs pattes, se blotissent dans quelque coin, et attendent tranquillement le retour de la marée pour atteindre la pleine mer. Ce sont ces individus ainsi délaissés que les pêcheurs ramassent le plus communément ; car ils mordent peu aux appâts, et se prennent ra-

rement dans les filets. Autour des îles de l'Amérique et de l'Inde, où le fond de la mer, près des côtes, se voit dans le temps calme, on les harponne avec une longue perche à laquelle est emmanchée une fourche. Dans d'autres endroits, on plonge pour les avoir. Toutes les espèces ne sont pas également bonnes à manger. On en trouve une sur nos côtes, dont la chair est si coriace et le test si dur qu'on le nomme le crabe enragé. La meilleure est celle qu'on appelle le *tourteau*. On mange aussi le crabe ménade.

Les femelles déposent leurs œufs dans des lieux abondans en animalcules marins, afin que les petits trouvent, avec plus de facilité, leurs alimens. Suivant M. Risso, chaque portée, pour les femelles des espèces qu'il a vues sur les côtes de la rivière de Nice, est de quatre à six cents individus, et qui ne sont entièrement développés qu'au bout d'un an révolu. Ces espèces, d'après lui encore, vivent en société dans les mêmes lieux, et les abandonnent, à mesure qu'on les poursuit, pour se retirer dans des endroits peu fréquentés par les pêcheurs.

I. *Les huit tarses postérieurs peu ou point comprimés et en forme de cône allongé.*

A. *Antennes extérieures insérées au-dessus du canthus oculaire, presque sur les bords du test; cavités recevant les intermédiaires longitudinales.*

Crabe pagure, *Cancer pagurus*, Linn.; Herbst., *Canc.*, *tab.* 9, *fig.* 59; test large, déprimé, presque nu, avec trois dentelures entre les yeux, et neuf incisions très-courtes, de chaque côté, dont les intervalles forment autant de festons ou de plis; les serres sont unies, avec les doigts noirs et dentés; le support des antennes extérieures est plus grand et plus avancé que dans les congénères, de sorte que leur origine est plus haute, ou plus voisine du bord antérieur du test.

Cette espèce acquiert quelquefois des dimensions considérables, et son dos est souvent chargé de serpules et de balanes. Les habitans de nos côtes maritimes et occidentales l'appellent le *tourteau*. Rondelet croit que ce crustacé est le *maïa* des anciens auteurs grecs; Belon y voit leur *pagure* et dit qu'on l'appelle *chabre* ou *crape;* que c'est le *carbasse* des Marseillais, et le *granciporo* des Vénitiens. Olivi l'a décrit et figuré comme une espèce inconnue, sous le nom de *fimbriatus*.

B. *Antennes extérieures insérées très-près de la base intérieure des pédicules oculaires; cavité recevant les antennes intermédiaires transverses.*

Crabe corallin, *Cancer corallinus*, Fab.; Herbst., *Canc.*, *tab.* 5, *fig.* 40; test uni, jaunâtre, avec une teinte orangée;

front à trois lobes, dont celui du milieu plus large, un peu échancré; une dent seule et postérieure de chaque côté du test; les serres grosses, la droite plus forte. Il se trouve aux Indes orientales.

Crabe bronzé, *Cancer œneus*, Linn., Fab., Herbst., *Canc.*, *tab.* 3, *fig.* 39; *tab.* 10, *fig.* 58; *tab.* 21, *fig.* 120; *tab.* 53, *fig.* 1; dessus du test ciselé, comme sculpté, blanchâtre ou roussâtre clair, avec des taches rougeâtres; front presque droit, avec deux dents obtuses; chaque bord latéral et antérieur à quatre lobes, avec une petite dent près des yeux. Il habite les mers des Indes orientales, et a été décrit, dans la première édition de cet ouvrage, sous le nom de *cuivreux*.

Crabe varioleux, *Cancer variolosus*, Fab. Son test est crénelé de chaque côté, avec une incision frontale; il est couvert en dessus de petits tubercules lisses et luisans; ses pieds sont courts, comprimés, ciliés à leur tranche supérieure, velus et épineux à leur extrémité. Il se trouve dans l'Océan.

Crabe cendré, *Cancer cinereus*, Bosc; *Cancer rivulosus*, Risso; la surface de son test est divisée par des impressions et des lignes enfoncées, allant en divers sens et très-finement ponctuées; il a trois dents à chaque bord latéral; le doigt mobile de ses pinces offre, à sa base interne, une très-grosse dent. Cette espèce est une des plus communes sur les côtes de France; mais elle ne devient jamais grosse.

Crabe chauve-souris, *Cancer vespertilio*, Fab.; le dessus du corps, les serres et les pieds hérissés de poils épais; trois dents de chaque côtés du test; doigts des serres lisses. Aux Indes. Cette espèce est du genre *pilumnus* de M. Léach. Celle qui est ici représentée sous le même nom, A. 26, 10, me paroît en différer, et n'être qu'une variété du *cancer hirtellus* de Linnæus, ou le *cancre velu*, n.° 2, de Rondelet. Elle est moins velue; d'un jaunâtre pâle, mélangé de brun ou de rouge; cette dernière couleur forme quelquefois des bandes sur les pattes, comme dans l'individu figuré ici. Chaque bord latéral du test a, près de son extrémité antérieure, deux petites épines, ou un plus grand nombre, mais plus petites; et plus bas, trois dents aiguës, dirigées en avant; les serres ont de petits tubercules épineux. Sur nos côtes. *Voyez* l'Ouvrage de M. Léach, sur les crustacés d'Angleterre, *fasc.* 8, *tab.* 12.

Le Crabe poressa, *Cancer poressa*, d'Olivi et de M. Risso, appartient au genre *xantho* du docteur Léach.

II. *Les huit tarses postérieurs fortement comprimés, lancéolés.*

Crabe ménade, *Cancer mœnas*, Linn., Fab., Herbst., *Canc.*, *tab.* 7, *fig.* 46 et 47; test verdâtre, avec les deux

lignes enfoncées et arquées du milieu du dos prolongées jusqu'aux bords latéraux; trois dents courtes et obtuses au front; cinq autres triangulaires, assez larges, presque égales, pointues, de chaque côté du test; une saillie forte et pointue au côté interne de l'article qui précède la pince; doigts striés, noirs au bout, avec des dents obtuses à leur bord interne.

La femelle a la queue proportionnellement plus large que dans les autres espèces; elle dépose ses œufs, qui sont d'un brun verdâtre, dans les lieux fangeux, en avril et en mai. Cette espèce est commune sur toutes nos côtes. On le nomme, en divers endroits de l'Italie, *grancio*, *grancéol* et *grancella*. On l'employoit autrefois dans la phthisie et dans le traitement des personnes mordues par des chiens enragés.

Ce crustacé conduit au genre *portune*, qui a, d'ailleurs, essentiellement les autres caractères des crabes.

Le CRABE VERT de la première édition de ce Dictionnaire, n'est qu'une légère variété du précédent (Herbst., *tab.*, 7, *fig.* 47).

Le CRABE ARRONDI d'Olivi et de M. Risso, est une espèce d'ATÉLÉCYCLE. *Voyez* ce mot.

Voyez pour le CRABE FLUVIATILE, l'article POTAMOPHILE. (L.)

CRABE DES MOLUQUES. *V.* LIMULE. (DESM.)

CRABE DE VASE ou des PALÉTUVIERS. C'est le crabe *uca* de l'Encyclopédie. *V.* UCAS. (DESM.)

CRABES FOSSILES. *V.* CRUSTACÉS FOSSILES. (DESM.)

CRABES HONTEUX. *V.* MIGRANE, *Calappa.* (DESM.)

CRABIER, *Didelphis cancrivora.* Mammifère carnassier de la division des marsupiaux et du genre DIDELPHE. (DESM.)

CRABIER (RATON). Mammifère carnassier et plantigrade, du genre des RATONS. *V.* ce mot. (DESM.)

CRABIER (RENARD). Espèce de renard de l'Amérique méridionale. *V.* au mot CHIEN. (DESM.)

CRABIER (*Ornithologie*). *Voyez* le genre HÉRON pour tous les oiseaux auxquels on a appliqué ce nom. (V.)

CRABITES. On donne quelquefois ce nom aux crabes pétrifiés. *V.* CRUSTACÉS FOSSILES. (DESM.)

CRABRAN. *Voyez* OIE BERNACLE. (V.)

CRABRO. *Voyez* CRABRON. (DESM.)

CRABRON, *Crabro*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des fouisseurs, tribu des crabronistes, et qui se distingue des

autres genres qu'elle renferme, aux caractères suivans : antennes insérées près de la bouche, filiformes, coudées : le premier article long et cylindrique ; yeux entiers ; mandibules longues, étroites, bifides ou bidentées au bout. Nous en devons l'établissement à M. Fabricius, qui auroit été plus sage s'il n'avoit pas pris, pour le désigner, une dénomination semblable, le mot de *crabro* étant plus généralement appliqué à cette grosse espèce de guêpe que nous appelons *frelon*. Olivier a rendu sous cette dernière dénomination française, le nom générique de M. Fabricius ; mais, pour éviter la fausse idée qui résulte de cette traduction, nous avons cru devoir, avec le professeur Lamarck, rendre le mot de *crabro* par celui de *crabron*, nom dur à la vérité, mais qui n'a pas du moins l'inconvénient de celui de *frelon*.

Les crabrons ont les antennes filiformes ou peu renflées vers leur extrémité, brisées, insérées très-près de la bouche, de douze à treize articles, dont le premier fort long, presque cylindrique ; les mandibules refendues à leur pointe ; les palpes courts ; les maxillaires guère plus longs que les labiaux, de six articles, souvent presque égaux, courts, conico-arrondis ; les labiaux de quatre ; la partie membraneuse et terminale de la lèvre inférieure évasée, échancrée et festonnée.

Leur corps est allongé; la tête est grosse, et paroît carrée vue en dessus; les yeux sont très-grands et entiers ; la partie antérieure de la tête, située au-dessus des mandibules, est souvent un peu relevée, et a un brillant doré ou argenté. Le corselet est globuleux ; les ailes supérieures ne sont point doublées comme dans les guêpes, avec lesquelles ces insectes ont des rapports ; elles ont une cellule radiale, grande, ovale, légèrement appendicée, et une seule cellule cubitale, pareillement grande, éloignée du bout de l'aile, et qui reçoit une nervure récurrente ; l'autre nervure manque ; l'abdomen est ellipsoïde, rétréci insensiblement en pédoncule à sa base, ou a son premier anneau en forme de poire.

Ces insectes sont constamment noirs, et mélangés de jaune pour la plupart. Quelques mâles ont les antennes dentées. D'autres ont les jambes antérieures augmentées extérieurement d'une grande pièce écailleuse en forme de lame, assez arrondie sur ses bords, concave en dessous, blanchâtre ou d'un jaune pâle, paroissant même criblée de trous comme un tamis. Rolander a cru que cette pièce étoit réellement percée; qu'elle servoit même de crible à l'insecte pour tamiser la poussière des étamines des fleurs. Il dit, qui plus est, l'avoir

vu, et il soupçonne que la poussière la plus fine qui passe par ces petits trous, féconde plus aisément les pistils des fleurs. Mais si on examine, ainsi que l'a fait Degeer, ces lames au grand jour, perpendiculairement, et avec une forte loupe ou un microscope, on voit que ces trous ne traversent pas la pièce, et qu'ils ne sont que superficiels, quoiqu'ils paroissent transparens, à raison de l'opacité de la lame. L'observation de Rolander et ses conjectures tombent donc d'elles-mêmes. On peut voir dans les mémoires du Réaumur suédois la description détaillée de cette pièce singulière, et de la conformation des pattes antérieures de ces *crabrons*. Degeer observe que les tarses de ces pattes ont leurs articles dilatés latéralement, et que les crochets qui terminent le dernier, sont très-inégaux en longueur. Il reconnoît que l'insecte est un mâle. Il décrit les organes de son sexe, qui consistent : 1.° en deux cuillerons allongés, dont la surface est joliment godronnée, et qui au côté intérieur ont une petite pointe écailleuse, saillante, et sont unies à une grosse pièce conique ou en forme de cœur; 2.° en deux crochets mobiles, à pointe mousse, courbée en dessous, situés près de la base des cuillerons ou des pinces précédentes; 3.° en une pièce presque de figure triangulaire, plate, un peu concave, transparente au milieu, ayant tout autour un rebord écailleux, fourchu à l'extrémité, ou muni de deux pointes mousses : cette pièce est placée sous les cuillerons, et repose sur une autre partie écailleuse, mince, concave en dessus, et ayant deux pointes mousses terminales. L'ensemble de ces dernières pièces paroît servir de demi-fourreau aux autres. Elles sont toutes cachées dans l'intérieur du corps de l'insecte, tout près du derrière, et on les fait sortir par la pression. Réaumur a décrit des organes mâles à peu près semblables, en parlant d'une espèce de *guêpe-ichneumon*, nom sous lequel il désigne les *sphex*, les *pompiles*, les *crabrons*, et les *mellines*. Degeer appelle aussi *guêpe-ichneumons* les insectes du genre CRABRO de M. Fabricius. Linnæus en fait des *sphex*.

La manière de vivre des *crabrons* a une grande analogie avec celle des *sphex* et des *pompiles*. Les femelles attrapent des diptères, dont elles ensevelissent les cadavres dans des trous qu'elles font, soit dans le sable, soit dans les fentes des murs, ou dans les vieux bois. Chaque trou reçoit un œuf avec l'espèce de mouche dont le corps doit servir de pâture à la larve qui sortira de l'œuf. L'ouverture de l'habitation destinée à cette larve est ensuite fermée.

On rencontre les crabrons sur les fleurs, dont ils sucent la liqueur mielleuse. Leurs mouvemens sont fort prompts. Etant pris, ils font entendre un petit murmure, et ils es-

sayent de mordre avec leurs mandibules qu'ils ouvrent et écartent prodigieusement.

CRABRON CRIBLÉ, *Crabro cribrarius*, Fab., B. 21, 10. Il est long d'environ sept lignes. Ses antennes sont noires, un peu renflées et comprimées au milieu; la tête est noire, avec le dessus de la lèvre supérieure garni d'un duvet argenté; le corselet est noir, avec une ligne jaune, interrompue, transverse au bord antérieur, et une autre petite de la même couleur, souvent aussi interrompue, à l'écusson; l'abdomen est oblong, noir, luisant, avec une bande jaune sur le premier anneau, deux taches presque contiguës sur le second, deux autres transversales sur le troisième, et une bande sur chacun des autres, jaunes; les pattes sont d'un jaune fauve, avec les cuisses noires; les pattes antérieures ont leur jambe large, munie d'une lame écailleuse, concave, avec des points transparens dans les mâles. La femelle nourrit souvent sa postérité avec la *Pyrale chlorane*.

Le CRABON A BOUCLIER, *Crabro clypeatus*, Fab., est remarquable par sa tête rétrécie postérieurement, et par l'élargissement du premier article de ses tarses antérieurs, qui forme uue lame concave d'un jaune blanchâtre, mais sans points transparens. Cet insecte est plus petit presque de moitié que le précédent. Il est noir; la lèvre supérieure, ou du moins ce qu'on regarde ordinairement comme telle, est argentée. Le corselet a un point jaune de chaque côté, un peu au-devant des ailes. L'abdomen est noir, avec deux taches sur les trois premiers anneaux, et une bande sur les autres, jaunes. Les pattes sont jaunes, avec un peu de noir sur les cuisses, et les tarses bruns. Ses jambes antérieures sont un peu dilatées et ciliées.

CRABRON SOUTERRAIN, *Crabro subterraneus*, Fab., Panz., *Faun. insect. germ., fasc.* 3, *tab.* 21. Il est noir, avec des taches jaunes sur le corselet, et cinq autres de la même couleur, de chaque côté du dessus de l'abdomen; les pieds sont fauves et les antennes noires. (L.)

CRABRONITES, *Crabronites*. Insectes de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, composant la sixième tribu de notre famille des fouisseurs. Ils ont pour caractères : premier segment du corselet linéaire et transversal; pieds courts ou de longueur moyenne; labre caché ou peu découvert; mandibules sans échancrure au bord inférieur; abdomen rétréci à sa base, ovalaire ou elliptique dans les uns, allongé, étroit et terminé en massue dans les autres; tête ordinairement fort grosse. Ils ont le même instinct que les autres fouisseurs. Les femelles approvisionnent leurs petits de cadavres de divers insectes; les unes font

leurs nids dans les terrains légers et sablonneux; les autres dans le tronc des vieux arbres ou dans le bois; celles-ci employent souvent les trous faits par quelques coléoptères qui y ont vécu dans leur jeune âge.

Les crabronites sont très-vifs et fort agiles.

I. *Antennes insérées près de la bouche, ou au-dessous du milieu de la face de la tête (le plus souvent filiformes).*

A. *Yeux échancrés.*

Le genre TRYPOXYLON (*Apie*, Jur.).

B. *Yeux entiers.*

* *Mandibules très-étroites et seulement dentées au bout.*

Les genres : GORYTE (*Arpacte*, Jur.), CRABRON, STIGME.

** *Mandibules fortes, dentées au côté interne.*

Les genres : PEMPHREDON (*Cemone*, Jur.), MELLINE, ALYSON.

II. *Antennes insérées au milieu de la face de la tête (toujours plus grosses vers le bout).*

Les genres PSEN, CERCERIS (*philanthe*, Jur.), PHILANTHE (*simbléphile*, Jur.). *Voyez* ces mots. (L.)

CRACCA. Différentes plantes légumineuses portent ce nom dans les anciens ouvrages de botanique; ce sont principalement des espèces de VESCE, *Vicia*, de ERS, *Ervum*, de GESSE, *Lathyrus*. Linnæus avoit d'abord établi un genre CRACCA (*Kolinil*, Adans.), que depuis il a réuni au GALEGA. Il a nommé *vicia cracca*, une espèce de VESCE qu'il n'a pas assez caractérisée, ce qui fait que, depuis lui, on a confondu, sous ce nom, beaucoup de plantes du même genre.

CRACELOT ou KAKRELAT. *V.* BLATTE. (DESM.)

CRA-CRA. Nom donné à des oiseaux de genres différens : d'abord à la ROUSSEROLLE, que l'on nomme en Brie *effaroute* ou *effarvatte*, et au CRABIER D'AMÉRIQUE. (DESM.)

CRA-CRA et TACRA. C'est ainsi que les Nègres de Saint-Domingue désignent le *tacco*, sans doute d'après son cri qui semble exprimer ces mots. (V.)

CRA-CRA. C'est le fruit de l'ARBOUSIER RAISIN D'OURS. (B.)

CRA-CRAC. Nom picard de la GRIVE ROUSSEROLLE. (V.)

CRACTICUS. Nom latin du genre CASSICAN. *Voyez* ce mot. (V.)

CRADEAU. On appelle ainsi la SARDINE. (B.)

CRADOS. On donne ce nom aux jeunes BRÈMES. (B.)

CRAHATE. Poisson du genre LABRE. (B.)

CRAIE, *Chaux carbonatée Craie*, Brong.; *Kreide*, Wern.; *Chalk*, Jameson; vulgairement *la Craie* (*Creta*). La craie, considérée dans son gisement, mérite toute notre attention.

Elle présente des caractères distinctifs assez remarquables. Il n'en est pas de même relativement à sa nature ; car, comme on le verra, elle diffère beaucoup ; et ce que l'on nomme *Craie* vulgairement, n'en donne pas toujours une exacte idée. (*V.* Chaux carbonatée crayeuse, pour les caractères minéralogiques de cette substance.)

La craie est très-abondante dans quelques provinces du nord de la France. Elle couvre toute la Champagne, et court par Joigny, Sens et Orléans, dans le bassin de la Loire, où elle s'étend encore, en changeant de nom et d'aspect : c'est le tuffau. La formation crayeuse se termine au pied des collines du Limousin. A l'est de Sens et vers Nemours, à l'entrée de ce bassin que traverse la Seine, et dans lequel Paris est situé, la craie s'enfonce pour ne paroître que de distance en distance dans les collines qui bordent le fleuve, telles que Meudon, Passy, Bougival près de Paris, Laroche-Guyon, etc. ; mais hors de ce bassin qui se termine vers la Mauldre, la craie se relève en tous sens, et reparoît dans une grande étendue de la Normandie, de la Picardie, de l'Artois, etc.

On trouve encore de la craie dans des points voisins ou très-éloignés des contrées que nous venons de citer ; ainsi il existe de la craie à Aix-la-Chapelle et à Strasbourg. Elle reparoît sur les côtes de l'Angleterre qu'elle a fait nommer *Albion*, telles que le Dorsetshire, le Hampshire, le Wilshire, le comté de Kent et au-delà ; sur les côtes et dans les îles du Danemarck ; dans le pays de Lunebourg ; en Pologne (Volhynie), etc. On trouve encore de la craie en Irlande, sous les basaltes, gisement curieux, décrit dans le 3.e volume des Mémoires de la société de Géologie de Londres.

Le terrain à craie repose sur l'argile plastique. Cette observation est constante pour la Champagne ; et cette argile, ordinairement employée pour faire de la poterie, des briques, ne contient point ou contient à peine des corps organisés fossiles ; quelquefois elle forme une couche puissante et très-étendue, qui repose sur le calcaire ancien, qu'on reconnoît à sa nature et à ses fossiles, qui sont principalement des ammonites.

Dans les parties de la Champagne où la craie n'a pas été mise à nu, on voit, au-dessus des bancs d'argile ou de marne, un banc de sablon, et puis des meulières, sorte de silex, qui ne contiennent point de coquilles.

Près de Paris, à Meudon, la profondeur de la craie n'est pas connue ; mais on voit parfaitement bien les couches supérieures. La craie relevée en cet endroit, et formant le noyau de la colline, est recouverte d'abord d'une couche

d'argile plastique très-mince, puis par les différens bancs du calcaire grossier, coquillier, et marin, qui lui-même, vers Clamart et Châtillon, est sous ces deux formations particulières, nommées *d'eau douce* et *gypseuse ;* cependant, le sol du bois environnant est formé d'un sable rempli de blocs de meulières sans coquilles, placés au-dessus du banc d'argile, première couverture de la craie.

Dans d'autres points du bassin, dans la Beauce, par exemple, la craie est immédiatement sous le calcaire de formation dite *d'eau douce ;* et cette contrée, qui forme une plaine élevée et très-étendue, sépare la vallée ou bassin de la Seine de celui de la Loire.

En Normandie, au cap la Hêve, par exemple, la craie repose, comme en Champagne, sur une couche d'argile plastique sans coquilles, qui couvre un banc d'argile rempli de coquilles turriculées. Au-dessous est un premier banc de calcaire argileux noir, caractérisé par les fossiles qu'il contient ; ce sont des trigonites, quelques ammonites, des débris de crocodiles, des mytulites, des crustacés, etc. Ce même calcaire est celui qui forme les Vaches-Noires et les rochers du Calvados.

La craie est absolument dans les mêmes circonstances et les mêmes superpositions, dans le comté de Kent, partie de l'Angleterre opposée à la France.

La craie ne s'offre pas partout de la même manière. Dans une grande partie de la Champagne, elle est à nu, et forme ces plaines stériles qui ont fait donner à cette partie le nom de *Champagne pouilleuse.* D'autres fois elle se relève en collines, dont le sommet est nu ou couronné par les restes de la couche argileuse. Généralement, les collines à craie ont des pentes douces et arrondies ; elles n'ont point les escarpemens qui caractérisent le calcaire ancien. Peu de rivières et de sources prennent naissance dans la craie, si même il y en existe. L'on remarque encore que, dans ces collines, dont la craie forme le noyau, les couches supérieures d'argile et de sable, sont beaucoup plus minces que dans les plaines ; comme si la craie devoit sa position à un soulèvement forcé.

La craie est formée elle-même de différens bancs qui varient considérablement pour l'épaisseur, pour la nature et pour les fossiles ; car ils en renferment toujours. La limite de ces lits ou bancs entre eux est à peine distincte.

La craie des premiers lits est plus fine, plus blanche, plus pure, très-tachante. Celle de Meudon est composée, d'après Bouillon-Lagrange, de chaux carbonatée, 79; silice, 19; magnésie, 11. Dans la craie de Volhynie, Hacquet a trouvé

80, chaux carbonatée ; silice, 7 ; alumine, 2 ; magnésie, 8 ; fer oxydé, 0,5. Bucholz n'a trouvé que de la chaux carbonatée dans une craie qu'il a analysée. Cette craie mérite à tous égards le nom de chaux carbonatée graphique, que M. Tondi lui a donné ; elle est constamment plus légère que la chaux carbonatée compacte coquillière ; elle est très-phosphorescente. La craie de ces lits, dans le comté de Kent, et celle de Séelande, sont d'une finesse et d'une blancheur remarquable.

Les assises qui suivent sont quelquefois sableuses et friables. Les bancs les plus inférieurs sont de craie plus grossière, plus impure et moins tachante, ou même ne tâchant pas du tout. Sa couleur est d'un blanc grisâtre, grise ou brune. Souvent c'est un mélange de craie et d'une matière granuleuse, vert sombre, qu'on a nommée *chlorite*, qui est peut-être un fer oxydé vert, impur, et qui remplace dans ces bancs inférieurs de la craie, les petits grains ferrugineux jaunes ou bruns, appelés *oolithes*, qui se trouvent dans le calcaire ancien. Cette matière verte y est parfois tellement abondante, qu'elle fait des veines particulières ou nids, ou une partie de la masse, comme, par exemple, dans la pierre dont on se sert à Valenciennes pour bâtir, et qui constitue l'un des bancs inférieurs du terrain crayeux, séparé du terrain houillier qu'il recouvre par des couches de craie argileuse ou de glaise, dont les plus profondes sont nommées *dief* dans le pays.

Les pétrifications qu'on trouve dans ces derniers bancs, sont des ammonites, des gryphites d'espèces particulières, des pectinites, des turrilites, des huîtres plissées, souvent persiliées de matière verte. Les fossiles des bancs supérieurs sont des échinites, des térébratules, des bélemnites, des dents de crocodiles d'espèces particulières, etc., dont le tissu est devenu calcaire et spathique, ou bien il s'est converti en silex. On cite encore du bois dans la craie ? (*Hampshire*, Bourn.)

Nous devons faire observer ici qu'il est possible que les mêmes couches de craie ne présentent pas partout les mêmes fossiles. Ainsi, par exemple, les fossiles de la craie de Paris, dont on peut voir la liste dans l'*Essai sur la géographie des environs de Paris*, par MM. Cuvier et Brongniart ; les fossiles propres aux bancs supérieurs, disons-nous, ne seroient pas ceux des mêmes bancs en Normandie et en Angleterre.

Dans ces divers bancs crayeux, on trouve encore, mais rarement, de la pyrite, c'est-à-dire, du fer sulfuré. Cette pyrite appartient presque toujours à cette espèce, qu'on a nommée *pyrite blanche*, ou fer sulfuré blanc, remarquable

par la propriété qu'elle a de se décomposer. Elle tombe en poussière à l'air, et se convertit en fer sulfaté. Dans les crayères, elle est à l'état d'épigénie, c'est-à-dire, qu'en perdant son soufre, il n'est resté que du fer oxydé brun, sous les formes particulières à la pyrite. Cette substance, la seule des substances métalliques que l'on trouve dans la craie, y forme des rognons et des sphères dont l'intérieur est rayonné et la surface hérissée de petites pyramides quadrangulaires, sommets d'autant de cristaux qui forment les rayons intérieurs. La craie de Paris contient des silex et des oursins silicifiés, qui offrent des cavités tapissées de cristaux de quarz, et même, beaucoup plus rarement, de strontiane sulfatée (Meudon), semblables pour la forme à ceux de la strontiane sulfatée des bancs qui accompagnent la formation gypseuse de Paris.

Il nous reste à parler de ces singuliers silex ou pierres à fusil, qui forment presque toujours des cordons parfaitement horizontaux, qui séparent les différens lits de la craie, et semblent indiquer des dépôts successifs et sans trouble. Dans les crayères de Meudon, par exemple, les cordons de silex sont situés à la distance de six pieds environ. Mais cette distance est, en général, indéterminée. Les silex sont noirs, gris ou blonds, selon les couches, et s'y présentent en blocs très-irréguliers, à contours arrondis, oblongs; des échinites sont souvent enchâssés dans leur substance. Leurs formes sont très-bizarres. En Champagne et dans diverses parties de la Normandie, ces silex ont une figure branchue, et ne sont plus reconnoissables pour des fossiles. Déjà beaucoup de naturalistes ont avancé que c'étoient des éponges ou des alcyons pétrifiés, et il faut avouer qu'on ne peut se refuser à l'évidence. Un de nos naturalistes qui s'est le plus occupé de la craie et de son gisement, feu M. Desmarest, n'en doutoit pas. Tous ces fossiles, décrits par Guettard, et nommés par lui *caricoïdes*, *ficoïdes*, *épipétron*, *carico-madrépores*, sont tous des espèces d'éponges ou d'alcyons pétrifiés des terrains crayeux. Il s'en trouve à Rhetel, pays de craie. On en rencontre encore à Bayeux, Mortagne, Saint-Himier, Laigle en Basse-Normandie, aux environs de Tours, où ils sont très-abondans, dans l'Anjou, le Poitou, etc. Ces fossiles couvrent certains cantons de ces provinces. Ils sont des restes de bancs de craies qui, suivant l'expression, peut-être impropre, auroient été lavés. La présence de ces fossiles dans des points où l'on ne trouve plus la craie comme nous la connoissons en Normandie et en Picardie, ne devroit-elle pas faire regarder les couches dans lesquelles ils gisent comme de la même formation? Beaucoup de raisons font croire que le tuffau de l'An-

jou est une craie ; et M. d'Omalius-d'Halloy n'en doute pas, comme nous le verrons tout à l'heure. Quelques auteurs ont cru que le *falun* de la Touraine appartenoit à la formation de la craie ; mais cela n'est pas. Cependant, c'est précisément par ces provinces et même par ces cantons où l'on trouve les caricoïdes fossiles, que Réaumur fait passer le prétendu courant qui auroit pu déposer le *falun* dans la Touraine.

La surface de quelques collines crayeuses de la Normandie est jonchée de silex, qui ont des empreintes d'oursins de la même espèce que ceux qui se trouvent dans les premiers lits de la craie. Ces silex ont appartenu eux-mêmes à ces lits. On les retrouve encore, néanmoins, dans des pays où la craie n'est plus ; tels sont Caen, Bayeux, le pays de Lunebourg (Deluc.).

En résumant ce que nous venons d'exposer, on voit que la craie repose constamment sur des couches d'argile ; qu'elle est d'autant plus impure et plus différente de ce que l'on nomme proprement la *craie*, que les bancs sont plus profonds, que les fossiles qu'elle présente sont différens de ceux des terrains supérieurs, que les silex qu'elle contient ont une disposition qui ne se retrouve pas dans les autres gisemens de cette substance, et qu'ils sont des pétrifications d'*alcyonites* ou d'*éponges*, zoophytes poreux qui ont pu servir de réceptacle à la matière siliceuse qui a transsudé de la craie ; que la craie est recouverte encore par des couches d'argile très-pure, ou bien calcaire, ou pyriteuse et appelées alors en Picardie *terre froide* ou *noire*, et employées à la fabrication du sulfate de fer ; que d'autrefois elle l'est par des sables et des meulières, ou par des formations plus récentes ; qu'en Irlande, la craie est immédiatement recouverte par le basalte, et la partie contiguë au basalte a souvent le grain cristallin du marbre blanc ; que le système crayeux repose sur le calcaire ancien, et admet au-dessous le terrain à houille. Enfin, nous ajouterons : que l'on n'a pas reconnu encore au-dessous du terrain crayeux de formations coquillières qu'on puisse attribuer à des eaux douces ; que la craie est une suite de dépôts marins assez récens, et que son origine ne paroît en aucun cas due aux volcans, comme l'a avancé Patrin. Ce naturaliste admettoit trois formations crayeuses différentes : une première provenant de la décomposition des corps organisés ; la deuxième due à de la vase calcaire vomie par les volcans sous-marins ; la troisième due au détritus des montagnes calcaires, que les eaux continentales ont charrié dans la mer. Cette division, suite du système géologique que s'étoit fait Patrin, n'est rien moins qu'exacte, et nous pouvons croire, avec

beaucoup plus de certitude et de confiance, au résultat des observations méditées d'un naturaliste impartial, et qui n'avoit pour but que la recherche de la vérité, dégagée de l'esprit de système. Nous voulons parler de M. d'Omalius d'Halloy, dont le beau travail sur l'étendue géographique du terrain des environs de Paris, lu à l'Institut le 10 août 1813, prouve que la craie est un dépôt marin, bien que l'auteur ne se soit pas prononcé. Il expose la position géographique de la craie; comment elle forme le fond de la partie septentrionale de la France, depuis Hirson (Aisne), jusqu'à Guéret, du nord au sud, en traversant la Loire, et il est conduit à établir dans la craie cinq modifications, qu'il indique et caractérise ainsi, dans l'ordre qui paroît être celui qu'elles suivent. En commençant par la plus supérieure, ce sont:

1.° La *craie ordinaire*, communément à grain fin, de couleur blanche, et qui renferme des silex presque toujours noirâtres.

2.° La *craie à silex pâles*, en général d'un grain moins fin, d'une cohésion plus foible que la craie ordinaire, contenant une plus grande quantité de sable, quelquefois de l'argile, et même de la chlorite dans ses assises inférieures. Elle est souvent très-avantageusement employée à l'amendement des terres. Les silex y sont fort abondans, communément blonds ou bruns jaunâtres, quelquefois gris de cendre, rarement noirâtres; il y en a qui perdent leurs caractères minéralogiques et passent au jaspe, au grès calcarifère et à des brèches ou poudingues qui, malgré leur apparence jaspoïde, manifestent clairement une origine analogue à celle des autres rognons siliceux.

3.° Le *tuffau*, dénomination qu'on donne dans les départemens de l'ouest à une craie grossière, quelquefois tendre et friable, d'autres fois assez dure pour former de belles pierres de taille. Sa couleur la plus ordinaire est le blanc jaunâtre, prenant souvent une teinte de verdâtre produite par de la chlorite. Les silex y présentent à peu près les mêmes caractères que dans la modification précédente, et sont encore plus généralement blonds.

4.° Les *sables et les grès de la craie*, presque toujours mélangés de calcaire, et quelquefois de chlorite; ils passent d'autres fois au poudingue à ciment ferrugineux, mais offrent aussi, dans certaines circonstances, des bancs tout-à-fait purs. La surface de ce terrain, ordinairement friable, a été quelquefois remaniée par les eaux, de manière à donner l'idée d'un dépôt d'alluvion; mais la disposition de ces sables en couches régulières, qui plongent sous la craie à silex pâles,

ou bien alternent avec le tuffau, et les passages insensibles qui lient ces diverses substances, joints à l'existence de nombreux fossiles très-bien conservés, persuadent l'auteur qu'on ne peut s'empêcher de considérer ce terrain sableux comme un membre de la formation de l'ancienne craie.

5.° Les *argiles de la craie*, ordinairement marneuses, quelquefois plastiques, quelquefois chloritées, et qui paroissent appartenir plutôt à la formation, plus inférieure, de l'ancien calcaire horizontal.

Peut-être que des terrains qui n'ont pas encore été examinés avec le soin qu'ils méritent, appartiennent à cette intéressante formation ; la montagne de Saint-Pierre, près Maëstricht, par exemple.

Toute la partie septentrionale de la France abonde, comme on voit, en couches de craie ; on en trouve aussi, mais rarement, dans quelques-uns de nos cantons méridionaux, notamment aux environs de Rochemaure : elle y abonde en silex, et il y a une manufacture de pierres à fusil.

L'on ne pourroit pas citer d'autres lieux en Europe que ceux que nous avons indiqués, où la formation crayeuse soit incontestable. L'Afrique et les côtes méditerranéennes de l'Asie présentent çà et là des indices d'un sol crayeux, qui s'annonceroit avec les mêmes caractères qu'en France. La ville de Cobbe, dans le royaume de Dar-Four, au midi de l'Egypte, est bâtie avec de l'argile, et les maisons en sont blanchies avec de la craie des carrières qui l'environnent ; et les côtes de Syrie présentent des traces de bancs de craie alternant avec des bancs d'argile. (LN.)

CRAIE DE BRIANÇON. C'est une sorte de TALC LAMINAIRE, ou de TALC ÉCAILLEUX dont les couleurs varient du blanc nacré ou argenté au blanc verdâtre, au vert céladon très-pâle, au rose peu foncé, etc. On la trouve dans le Tyrol, le pays de Salzbourg, les Alpes du Piémont, etc. Elle entre dans la composition du rouge à l'usage des femmes, et dans celle de quelques crayons. *Voyez* TALC. (DESM.)

CRAIE COULANTE, *Creta fluida* ou *Guhr de craie* ; chaux carbonatée pulvérulente rendue fluide par l'eau. (PAT.)

CRAINTIVE. On a donné ce nom à une NOCTUELLE, *Noctua meticulosa*. (DESM.)

CRAITONITE, CRICHTONITE. Nouvelle espèce minérale, dont la connoissance est due à M. le comte de Bournon, qui en a inséré la description dans le catalogue de sa collection (pag. 430 et suiv.), publié en 1813.

Le nom de *craitonite* que ce savant lui a donné, est emprunté de celui de M. le docteur Crichton, premier médecin

de l'empereur de Russie, qui cultive la minéralogie et la chimie avec une égale distinction. Ce nom est écrit ainsi que l'orthographe française l'exige, d'après la manière dont il est prononcé dans la langue anglaise, suivant laquelle il doit être écrit *crichtonite*.

Voici les caractères qui lui sont assignés :

« La *craitonite* paroît avoir, pour forme primitive, un rhomboïde très-aigu, d'environ 18° et 162°, divisible, suivant un plan perpendiculaire à son axe.

« Sa couleur est un noir très-foncé, et elle est parfaitement opaque. Son lustre est éclatant.

« Moins dure que l'anatase, elle raye la chaux fluatée; mais elle ne peut rayer le verre.

« Celles de ses cassures qui ne sont pas perpendiculaires à l'axe, ont beaucoup d'éclat et sont conchoïdales.

« Elle est infusible au chalumeau et n'exerce aucune action sur l'aiguille aimantée; sa poussière est noire. »

Ses cristaux offrent plusieurs modifications de formes qui dérivent toutes d'un rhomboïde. M. de Bournon en a décrit et figuré six.

Les plus simples sont: 1.° le *rhomboïde aigu* primitif; indiqué plus haut; 2.° le *rhomboïde basé* ou dont les sommets sont tronqués par un plan perpendiculaire à l'axe; et 3.° la même forme primitive dont les arêtes sont remplacées par des facettes.

Une quatrième, beaucoup plus obtuse et basée, ressemble à un segment d'octaèdre; enfin elle est aussi *lamelliforme*. Cette dernière variété a pu être confondue avec le fer oligiste en petites lames qui accompagne assez souvent les cristaux d'Oisanite (Titane-Anatase), et qui quelquefois se trouve avec elle; mais son éclat est beaucoup plus vitreux et sa couleur d'un noir brillant.

C'est en 1788 que M. de Bournon a observé, pour la première fois, cette substance qui n'a encore été trouvée que dans l'Oisans, département de l'Isère, où elle est communément associée au Titane-Anatase, avec lequel ses cristaux ont beaucoup de ressemblance et sont aussi très-petits.

Un des plus beaux que nous connoissions, est celui qui fait partie de la belle collection de M. le marquis de Drée; il appartient à la variété basée, et est adhérent au quarz cristallisé.

La craitonite se trouve en cristaux ou en lames sur le feldspath et le quarz cristallisés avec le titane oxydé, l'anatase, le fer oligiste et le talc chlorite à Saint-Christophe

en Oisans. Les échantillons en sont rares dans la plupart des collections.

D'après une analyse récente, ce minéral renferme de la zircone, ce qui lui assigne sa place dans la méthode à côté du zircon. (LUC.)

CRAKE-BERRY. Nom anglais de la CAMARINE, *Empetrum nigrum*, L. (LN.)

CRAKE GALLINULE. L'un des noms anglais du RALE DE GENÊT. (DESM.)

CRAM. *V.* CRANSON RUSTIQUE. (B.)

CRAMBÉ, *Crambe*. Genre de plantes de la tétradynamie siliculeuse, et de la famille des crucifères, qui offre pour caractères : un calice de quatre folioles ovales-oblongues, caduques ; quatre pétales ovales, obtus, ouverts au sommet ; six étamines, dont quatre plus grandes, ayant leurs filamens fourchus à leur sommet, une des branches portant l'anthère, et ayant en outre une glande, à leur base, de chaque côté ; un ovaire supérieur, oblong, dépourvu de style, et à stigmate un peu épais ; une silicule globuleuse, bacciforme, caduque, uniloculaire, qui contient une seule semence arrondie, quelquefois deux.

Ce genre contient huit à dix espèces, qui sont des herbes ou des arbrisseaux à feuilles alternes, plus ou moins découpées, à fleurs en panicules terminales. Les plus remarquables sont :

Le CRAMBÉ MARITIME, dont toutes les parties sont glabres et glauques ; les feuilles très-grandes, ovales, sinuées, frangées, crépues et épaisses. On l'appelle vulgairement le *chou marin*. Il est vivace et croît sur les côtes de la mer, dans l'Europe australe. On prétend qu'il est vulnéraire, et propre pour faire mourir les vers. En le couvrant d'une caisse de bois, il blanchit et devient très-bon à manger. On le cultive aujourd'hui aux environs de Londres pour le porter au marché.

Le CRAMBÉ D'ESPAGNE est hérissé de poils courts, et ses feuilles sont en lyre, avec le lobe antérieur très-grand et presque rond. Il est annuel, croît en Espagne, et a un aspect tout différent du précédent.

Le CRAMBÉ STRIGUEUX, qui est frutescent, dont les feuilles sont ovales, pinnées, dentelées, blanches, les rameaux disposés en panicules lâches, qui a été apporté des Canaries dans les jardins de Paris, et dont Lhéritier a donné une figure, pl. 72 de ses *Stirpes*.

Le CRAMBÉ DE TARTARIE a une racine susceptible d'être mangée. Cette racine, au dire de Thiébauld de Berneaud, est le véritable *charra* de Jules César.

Le Crambé hérissé, *Crambe aspera.* Lamarck constitue un genre sous le nom de Lightfoote.

Adanson avoit donné ce nom à un autre genre de la même famille, depuis appelé Rapistre. (B.)

CRAMBE, vient d'un mot grec, qui signifie *aride* ou *sec*; c'étoit dans les lieux secs que croissoit la plante nommée *crambe* par les Grecs et les Latins, et que l'on présume se rapporter à une crucifère, le *crambe orientalis*, L. Selon d'autres botanistes, c'étoit le nom du Chou, *Brassica oleracea.* (LN.)

CRAMBION de Dioscoride. Suivant Adanson, c'est une espèce de Tithymale ou d'Euphorbe. (LN.)

CRAMBITES, *Crambites.* J'avois ainsi nommé une famille de lépidoptères nocturnes, ayant pour caractères, quatre palpes apparens. Elle étoit composée des genres : Botys, Aglosse, Gallerie, Crambus et Alucite. Je divise maintenant (*Règne animal*, par M. Cuvier, tom. 3) cette famille en deux coupes, qui forment les quatrième et septième tribus des lépidoptères nocturnes. (L.)

CRAMBUS, *Crambus.* Genre de lépidoptères établi par Fabricius, et auquel il donne pour caractères : quatre palpes : les antérieurs plus courts, plus épais à leur extrémité et tronqués obliquement; les postérieurs avancés, comprimés, connivens; antennes sétacées.

Les espèces dont il se compose ont deux ports différens : dans les unes, les ailes forment un triangle aplati et allongé; tels sont les *crambus glaucinalis*, *barbatus*, *antennatus*, *rostratus*, *ventilabris*, *forficatus*, *pinguinalis.* Je les ai dispersées dans les genres : Herminie, Botys et Aglosse. Les autres espèces ont les ailes roulées autour du corps, à la manière de plusieurs teignes; celles-ci forment mon genre crambus proprement dit, que je place dans ma tribu des Tineïtes. Il a pour caractères : palpes inférieurs grands, avancés; ailes roulées autour du corps et lui donnant une forme presque cylindrique.

Je citerai les espèces suivantes, qui sont toutes européennes, et figurées par M. Hübner, dans son bel ouvrage sur les lépidoptères d'Europe.

1.° Le Crambus des pins, *Crambus pineti.* Ses ailes sont d'un jaune fauve, avec deux taches très-blanches, dont la supérieure oblongue, et l'inférieure ovée; 2.° le Crambus des prés, *C. pratensis*, où les mêmes ailes sont cendrées, avec une ligne très-blanche qui se ramifie postérieurement; leur extrémité a des raies obliques; 3.° le Crambus des pâturages, *Crambus pascuum*, ayant aussi les ailes supérieures cendrées, avec une ligne très-blanche, mais où le bord pos-

térieur est ponctué de noir; 4.° le CRAMBUS ARGENTÉ, *Crambus argenteus*, dont les ailes supérieures sont d'un blanc argenté et luisant, avec des anneaux noirâtres aux antennes; 5.° le CRAMBUS INCARNAT, *Crambus carneus;* ses ailes supérieures sont jaunâtres, avec le limbe extérieur rose; par la direction de ses palpes, il diffère un peu des précédens. Ces espèces se trouvent sur les plantes, dans les prés et les pâturages secs. (L.)

CRAMERIA. *V.* KRAMERIA. (LN.)

CRAMPE. On a donné ce nom à la RAIE TORPILLE. (B.)

CRAMPIRE. Vieux nom français de la POMME-DE-TERRE. (LN.)

CRAMP-RAY. Nom anglais de la TORPILLE. (DESM.)

CRAN. Abréviation du mot *cranson.* *V.* COCHLÉARIA et CRANSON. (LN.)

CRAN ou CRON. *V.* FALHUN. (PAT.)

CRAN-BERRY. Nom anglais de la CANNEBERGE, *Vaccinium oxycoccos*, L. (LN.)

CRAN-LACHA. Nom du CHEVALIER ROUGE, en Sardaigne. (DESM.)

CRANE. Tous les animaux vertébrés, pourvus d'un squelette intérieur articulé, ont une boîte osseuse, qui contient le cerveau et les organes spéciaux de l'ouïe, de la vue, de l'odorat et du goût, sans compter le tact, sens général de la peau. Cette boîte, formée de plusieurs pièces, est le *crâne.* Celui-ci est composé, en général, chez les mammifères, les oiseaux, les reptiles et les poissons, de trois principales divisions. D'abord l'occipital, reposant sur l'atlas ou la vertèbre qui supporte la tête. Ensuite les deux pariétaux soutenus en-dessous ou en-devant par le sphénoïde; enfin, au sommet de la tête, les deux frontaux, s'appuyant sur l'ethmoïde : ces trois ceintures osseuses peuvent être considérées par leur réunion, comme trois vertèbres développées, et renflées intérieurement, pour loger le cerveau, en se contournant plus ou moins autour d'un pivot central qui est le sphénoïde, chez l'homme surtout. Les deux os temporaux placés aussi aux deux côtés du crâne, plus bas que les pariétaux, viennent fermer latéralement la boîte osseuse du cerveau, et contiennent l'organe de l'ouïe; mais ils n'appartiennent pas essentiellement au *crâne* chez les poissons, les cétacés, et n'y sont pas immédiatement adhérens comme chez l'homme et les autres mammifères et oiseaux. Dans les fœtus des animaux, la plupart des os du *crâne* sont com-

posés de plusieurs pièces qui se soudent, en avançant en âge.

La portion extérieure du *crâne* porte les os de la face qui se composent essentiellement des deux os maxillaires entre lesquels est situé le canal nasal avec les os propres du nez et ses cornets inférieurs et les inférieurs qui s'attachent à l'ethmoïde. Chez les oiseaux, les os maxillaires portent le bec supérieur et les narines, ce qui compose aussi leur face.

Les os maxillaires s'unissent au temporal par l'os malaire ou jugal. Chez les quadrupèdes, il existe des os intermaxillaires portant d'ordinaire les dents incisives supérieures. Le voile du palais a pour plafond les os palatins; entre eux vient s'appuyer le vomer ou la lame impaire de l'ethmoïde. Enfin, outre les os propres du nez, l'os unguis ou lacrymal complète les parties supérieures de la face dans le grand angle de l'œil ou de l'orbite, et descend même vers la joue chez plusieurs animaux.

La mâchoire inférieure est une branche osseuse articulée avec les os du crâne, mais qui ne fait point essentiellement partie de celui-ci, et qui pourroit être, à plusieurs égards, considérée comme la première paire de côtes, et l'os hyoïde, qui soutient la glotte et le larynx, comme une seconde paire portant un petit sternum dans sa portion intermédiaire.

Le cerveau est renfermé dans la cavité postérieure du crâne, et sa structure antérieure et latérale sert aux organes des sens qui sont doubles, excepté celui du goût qui est impair, mais symétrique, c'est-à-dire, composé de deux moitiés réunies par leur milieu. La portion antérieure du *crâne* s'appelle la *face*, et plus cette partie est grande et développée, ainsi que les sens qu'elle contient, plus la cavité du cerveau se rétrécit, de manière que la petitesse de la cervelle est proportionnelle à la grandeur de la face et des quatre sens qu'elle contient. Or, plus un organe est développé dans un animal, plus il prend d'ascendant sur les autres fonctions vitales; il s'ensuit donc que les animaux seront moins intelligens ou plus stupides, à mesure que leurs organes des sens seront plus grands et plus parfaits. La perfection des sens indique donc l'affoiblissement du cerveau, et l'inertie de ses fonctions, ce qui est constamment démontré par l'observation. Tous les animaux qui ont le sens de l'odorat, du goût, etc., extrêmement développé, sont entièrement plongés dans leurs sensations brutales; ils en sont comme maîtrisés, tandis que leur faculté intellectuelle, qui réside dans le cerveau, demeure presque entièrement anéantie. On peut ainsi mesurer le degré de stupidité d'un

être, en comparant le développement de ses sens avec celui de son cerveau. C'est ainsi que Camper a vu qu'à mesure que la face se prolongeoit en museau, la cavité du cerveau se rétrécissoit davantage, et l'animal étoit plus stupide.

L'homme a la face droite, aussi est-il le plus intelligent des animaux. Le nègre commence déjà à descendre vers la brute, par l'avancement de ses mâchoires et le reculement de son front; de sorte qu'on pourroit dire de lui qu'il met son entendement après les sensations physiques; qu'il place le plaisir de manger et de sentir avant la pensée. Cette considération est encore plus visible dans les singes, qui ont plus d'*appétit* que d'*intelligence*; le chien, le chat et le reste des quadrupèdes viennent ensuite. Le cochon avec son groin allongé, est fort stupide, de même que les quadrupèdes ruminans. Parmi les oiseaux, ceux qui sont pourvus d'un long bec, ont une petite tête, et sont regardés comme très-peu intelligens : témoins la bécasse, les courlis, qui sont des oiseaux fort sots, comme le savent tous les chasseurs. Au contraire, les chouettes, les perroquets, qui ont un bec court et une grosse tête, sont intelligens. La chouette fut même consacrée à Minerve, chez les anciens Grecs, à cause de son entendement assez parfait pour un oiseau.

Dans les reptiles, les mâchoires s'allongent beaucoup, les os de la face ont une grande étendue; aussi leur *crâne* contient un très-petit cerveau : il en est de même chez les poissons.

Les mollusques n'ont pas de *crâne*, quoiqu'ils aient un ganglion simple ou double pour cerveau. Chez les crustacés et les insectes, des pièces cornées tiennent lieu de *crâne*. Enfin, parmi les vers, on ne voit point de *crâne*; d'ailleurs la tête est extrêmement petite dans ces animaux; elle n'est pas même un organe fort important, puisque lorsqu'on la coupe, l'animal, loin d'en périr, en repousse une nouvelle; ce dont on peut s'assurer sur les vers d'eau douce, et ce qu'on a même observé chez les limaçons à coquille. Les zoophytes n'ont ni *crâne* ni même de tête.

A mesure que le cerveau se rétrécit, et que l'étendue de la face augmente, chez les animaux qui ont des vertèbres dorsales et le sang rouge, le trou occipital se recule plus en arrière, et les nerfs qui émanent du cerveau sont respectivement plus considérables. Ainsi les espèces les plus intelligentes ont aussi les nerfs moins gros; tandis que les espèces les plus stupides ont de gros nerfs et un petit cerveau : de sorte qu'elles sont toutes en *sensations*, et point du tout en *réflexion*, ce qui semble contredire le système de Locke et de Condillac; car, selon eux, la sensation est l'élément, la source

de la pensée ; or, mieux on sentira, plus on aura d'intelligence ; ce qui est évidemment contraire à l'observation anatomique et physiologique. D'ailleurs il est démontré que plus un être est occupé à sentir et comme absorbé dans la sensation physique, moins il se sert de son intelligence ; car tout être n'a qu'une quantité déterminée de vie ; et à mesure qu'on l'occupe davantage à une action, il en reste moins pour les autres. Mais cet objet est traité plus en détail aux articles CERVEAU et SENSIBILITÉ. (VIREY.)

CRANE. Nom anglais de la GRUE. (V.)

CRANÉ'S BILL. Nom anglais des GÉRANIUM. (LN.)

CRANGON, *Crangon*, Fab. Genre de crustacés, de l'ordre des décapodes, famille des macroures, section des salicoques, ayant pour caractères : antennes latérales situées au-dessous des mitoyennes, et recouvertes à leur base par une grande écaille annexée à leur pédoncule ; antennes mitoyennes ou supérieures à deux filets ; les deux pieds antérieurs terminés par une main renflée, à un seul doigt ; l'inférieur, ou celui qui est immobile (l'*index*), simplement avancé en manière de dent ; la seconde paire de pieds filiforme, coudée et repliée sur elle-même dans le repos, terminée par un article bifide, mais à divisions peu distinctes ; prolongement antérieur du test, ou le bec, très-court.

Ces crustacés sont très-distincts des palémons, non-seulement par leurs antennes intermédiaires, qui n'ont que deux filets à leur extrémité, mais encore par la manière dont se terminent leurs deux premières pattes et par la petitesse de la pointe antérieure de leur test. Ils sont connus sur nos côtes sous les noms de *cardon* et de *bouquet*. On les recherche pendant l'été, soit pour la table, soit afin de s'en servir comme appât pour la pêche à la ligne des poissons de mer. Leurs mouvemens ordinaires se font en avant et par secousses ; mais lorsqu'ils craignent quelque danger, ils se sauvent à reculons. Ils vivent de petits animaux qu'ils saisissent avec leurs serres, et de ceux que le flot tue contre les rochers. Mais ils sont eux-mêmes la proie d'un grand nombre de poissons marins, d'oiseaux aquatiques, des oursins, des astéries, etc. Leur chair est moins estimée que celle des *chevrettes* ou des *palémons*, avec lesquels on les confond souvent.

On ne connoît encore qu'un très-petit nombre d'espèces de ce genre. La plus grande est le CRANGON BORÉAL, décrit et figuré par Phips, dans la relation de son voyage au pôle boréal, tab. 12. fig. 1. Il est long de cinq pouces, avec une carène aiguillonnée le long du dos ; la seconde et la troisième paires des pieds sont filiformes. Herbst a copié cette figure, *Canc.* tab. 29. fig. 2.

Le CRANGON COMMUN, *Crangon vulgaris*, Fab. Rœs., *Insect.* tom. 3, tab. 63, fig. 1. 2. Son bec est très-court et obtus. Le test a de chaque côté une petite épine, et son bord antérieur est échancré et bidenté au point d'insertion des antennes latérales. Les feuillets du bout de la queue sont en grande partie noirâtres.

Cette espèce est très-commune sur nos côtes océaniques. Il paroît que M. Risso ne l'a pas trouvée dans cette partie de la Méditerranée où est située la ville de Nice; mais il en décrit deux autres qui lui sont propres. Je doute néanmoins que son CRANGON FASCIÉ, pl. 3, fig. 5, soit véritablement de ce genre.

Le CRANGON ÉPINEUX, de M. Léach, a trois carènes sur le test, et qui offrent chacune trois épines. Il se trouve sur les côtes maritimes et méridionales de l'Angleterre. (B. L.)

CRANIA. Théophraste et les Grecs désignoient par ce nom le CORNOUILLER (*cornus mascula*, L.). (LN.)

CRANICHE, *Cranichis*. Genre de plantes de la gynandrie monandrie et de la famille des orchidées, établi par Swartz, pour placer six à huit plantes de la Jamaïque. Il offre pour caractères : une corolle de six pétales, renversée et presque en gueule; le plus grand (*labellum*) est en voûte. Les anthères sont parallèles au style et insérées à sa partie postérieure.

Il y a peu de différence entre ce genre et celui appelé GALÉOLE par Loureiro. (B.)

CRANIE, *Crania*. Genre de coquilles bivalves, qui avoit été confondu par Linnæus avec les ANOMIES, mais que Bruguières en a séparé, avec raison : ses caractères sont d'être régulier et d'avoir la valve inférieure plus petite, presque plane, presque orbiculaire, percée en sa face interne de trois trous inégaux et obliques, la valve supérieure plus grande, très-convexe, et munie intérieurement de deux callosités saillantes. *V.* pl. B. 15, où elle est figurée.

On ne connoît qu'une seule espèce de cranie marine, qui nous est apportée des Indes, et qui est même rare dans les collections; mais on en trouve trois ou quatre espèces fossiles, dans les argiles primitives ou les schistes argileux.

Je ne sais rien de particulier sur ce genre, que les voyageurs doivent étudier spécialement; car il est probable qu'il présente des faits importans à observer, les trois trous de la valve inférieure indiquant dans l'animal qui l'habite une organisation différente de celle des animaux conchylifères. (B.)

CRANIOLARIA. Adanson réunit ce genre de Linnæus, ainsi que le *martynia* du même botaniste, au *sesamum*. Avant Linnæus, Plumier avoit regardé l'une des deux espèces de

ce genre (*C. fruticosa*) comme une espèce de GESNERIA. Lamarck, Swartz et M. Willdenow sont de cette opinion et de celle d'Éhreth, qui avoit fait une espèce de *martynia* du *C. annua*, L. *V*. CORNARET et GESNÈRE. (LN.)

CRANION et CERAUNION des anciens. Selon Théophraste, cette plante n'avoit point du tout de racine. Pline la compare à la truffe. Les commentateurs de ces anciens botanistes pensent que c'est un bolet rameux, de ceux qu'ils nomment *cerviboletus*. (DESM.)

CRANN SAIDBHILE. L'un des noms du HÊTRE (*Fagus sylvatica*, L.) dans le pays de Galles. (LN.)

CRANQUILLIER. Synonyme de CHÈVREFEUILLE DES BOIS. (B.)

CRANSON, *Cochlearia*. Genre de plantes de la tétradynamie siliculeuse; et de la famille des crucifères, dont les caractères consistent en un calice de quatre folioles ovales, concaves, ouvertes, caduques; quatre pétales égaux, ovoïdes; six étamines, dont deux plus courtes; un ovaire supérieur, en cœur ou ovale, à style très-court et persistant, et à stigmate obtus. Le fruit est une silicule en cœur, enflée, un peu échancrée, chargée d'aspérités, à deux valves obtuses, et partagée en deux loges par une cloison qui soutient le style. Chaque loge contient deux à trois semences.

Une quinzaine d'espèces, toutes indigènes à l'Europe, dont les feuilles sont alternes et les fleurs en grappes terminales ou latérales, sont réunies sous ce genre. Les principales ou les plus communes sont :

Le CRANSON OFFICINAL, vulgairement le *cochléaria* ou *l'herbe aux cuillers*, qui croît naturellement dans les lieux humides voisins de la mer. Il est âcre, piquant, amer; son odeur est forte et désagréable. Il est annuel ou bisannuel. Ses caractères sont: les feuilles radicales en cœur arrondi, et les caulinaires oblongues et sinuées.

On cultive cette espèce dans les jardins, à raison de ses usages médicinaux, et de ce que son emploi, dans l'état frais, est de beaucoup préférable. On la regarde comme éminemment antiscorbutique, apéritive, splénique, diaphorétique et vulnéraire. On s'en sert intérieurement et extérieurement en infusion et en décoction. On en tire l'eau et l'esprit par la distillation, et l'extrait par l'évaporation. Toutes ces préparations se trouvent chez les apothicaires, ainsi que plusieurs autres moins fréquemment employées. Cette plante jouissoit autrefois d'une bien plus grande célébrité qu'aujourd'hui.

Le CRANSON CORNE DE CERF a les feuilles pinnatifides, la tige aplatie, couchée, et les silicules en crête épineuse. Il se trouve dans tous les lieux incultes, sur le bord des chemins

Deseve del. Letellier Sculp.

1. Crapaud bossu.
2. Crapaud agua.
3. Crapaud cornu.
4. Crapaud pipa.
5. Crapaud perlé.
6. Crapaud rude.
7. Crapaud de roesel.
8. Crapaud criard.
9. Crapaud accoucheur.

un peu humides, dans la plus grande partie de l'Europe. Il est annuel, et on en a fait un genre sous le nom de CORONOPE. *Voyez* ce mot.

Le CRANSON RUSTIQUE, *Cochlearia armoracia*, Linn., se trouve aussi dans quelques cantons de la France, sur le bord des rivières, et dans d'autres parties de l'Europe. Il a les feuilles radicales très-grandes, droites, ovales-oblongues, crénelées : celles de la tige sont presque pinnatifides. On fait un grand usage de cette espèce, en médecine, comme antiscorbutique, diurétique, détersive, emménagogue; on la cultive pour cet objet aux environs de Paris, où elle est connue sous le nom de *raifort*. Dans les pays où elle croît naturellement, principalement dans la ci-devant Bretagne, on l'appelle *cran* ou *moutarde des capucins*. On mange sa racine comme celle du radis ordinaire, ou on la râpe et on la met, en guise de moutarde, dans les ragoûts.

Les genres KERNÈRE, SÉNEBIÈRE, CARDARIE et COTYLISQUE ont été établis aux dépens de celui-ci. (B.)

CRANTZIA, du nom d'un botaniste de Vienne; qui a donné un grand nombre d'ouvrages sur la botanique, notamment sur les ombellifères, les crucifères, sur les plantes d'Autriche, etc. Ennemi de Linnæus, il le censura avec amertume. Il publia ses ouvrages de 1762 à 1769. Schreber lui dédia un genre que Jussieu nomme *toddalia*, Commerson *vepris*, Willdenow et Smith *scopolia*, et fondé sur le *paullinia asiatica* de Linnæus, qui est le *kaka-toddali* des Malabares. Swartz appela ensuite CRANTZIA, un genre dont il changea le nom en celui de *tricera*, adopté par Willdenow et Persoon, et le même que le *pachysandra* de Michaux. (LN.)

CRAOUILLE, CRAOUILLÈRE. Noms de la PIE GRIÈCHE GRISE dans le Verdunois. (S.)

CRAP. L'un des noms du SARRASIN (*Polygonum fagopyrum*, L.), dans quelques provinces d'Angleterre. (LN.)

CRAP-TREE. Nom du POMMIER dans certains endroits de l'Angleterre. (LN.)

CRAPAUD, *Bufo*. Genre de reptiles de l'ordre des BATRACIENS (*Voyez* ce mot.), qui présente pour caractères : un corps court et ramassé, souvent très-raboteux; quatre pattes, dont les postérieures sont rarement plus longues que le corps, et dont les doigts n'ont pas de pelotte visqueuse à leur extrémité; point de queue.

Ce genre se distingue à peine de celui des grenouilles, avec lequel Linnæus et la plupart des naturalistes méthodistes l'ont confondu; mais on doit chercher, pour se conformer à l'usage général, à saisir les foibles différences qu'ils présentent,

telles que le peu de longueur des pattes postérieures, et les tubercules de la peau, pour les séparer. L'habitude du corps et les mœurs des crapauds les éloignent d'ailleurs des grenouilles : ils sont aussi trapus qu'elles sont sveltes, aussi lourds qu'elles sont légères. Rarement peut-on, même à la simple vue, prendre un crapaud pour une grenouille, à moins qu'on n'ait jamais été à portée de les comparer.

Les crapauds sont au nombre des animaux que l'opinion repousse : presque partout ils sont un objet de dégoût ; on peut même dire d'horreur. Les femmes, surtout, s'en font une idée telle, que non-seulement leur vue, mais même quelquefois le simple énoncé de leur nom, suffit pour blesser leur imagination, les affecter péniblement, les faire même tomber en syncope, ou leur donner des convulsions. Il est très-vrai que leur forme est grossière, que leurs couleurs sont tristes, leurs habitudes disgracieuses, l'humeur qui suinte de leur corps nauséabonde, et quelquefois légèrement irritante ; mais ces causes ne paroissent cependant pas suffisantes pour leur valoir une haine aussi générale. C'est donc, en partie, par préjugé qu'ils sont proscrits ; du moins il est certain que l'on a cherché à autoriser leur destruction, en augmentant leurs mauvaises qualités et en leur en donnant qu'ils ne possèdent pas.

Pour un naturaliste sans prévention, un crapaud est, malgré cela, un être intéressant à étudier. Le genre offre, en général, et chaque espèce en particulier, des faits propres à piquer la curiosité. On doit donc assurer les jeunes gens, que leur goût porte vers l'observation, qu'ils ne doivent pas craindre les crapauds, qu'ils peuvent les prendre sans danger, et faire sur eux toutes les expériences qu'ils jugeront convenables, sans en redouter les suites.

La peau des crapauds est dure et difficile à percer : les pustules dont elle est couverte, dans la plupart des espèces, varient en nombre, en forme et en grosseur, et même, dans chaque espèce, selon l'âge et le sexe. La tête est arrondie, ou représente un triangle à angles très-obtus ; les yeux sont vifs ; la bouche est très-grande ; la langue n'est libre que par-derrière ; les mâchoires sont rarement garnies de dents ; les pattes sont si courtes, qu'elles servent peu à la marche. Aussi les crapauds rampent-ils presque tous ; aussi, quand ils sont surpris par un ennemi, ne cherchent-ils point à se sauver ; au contraire, ils s'arrêtent subitement, enflent leur corps, le rendent dur et élastique à un haut degré, font sortir, des verrues de leur peau, une humeur blanche, nauséabonde, qu'on a cru long-temps un poison, lâchent par leur anus une autre liqueur qu'on a cru également un poison ; et enfin, quand ces foibles moyens de défense sont épuisés, ils cher-

chent à mordre l'objet qu'on leur présente ; mais leur morsure, quelque tenace qu'elle soit, est sans inconvénient grave. Elle produit seulement, lorsque la peau a été entamée, une petite inflammation locale qui n'a pas de suite.

La liqueur qui sort des tubercules, et celle qui est éjaculée par l'anus, qui n'est pas de l'urine comme on le croit, n'ont aucune action sur la peau nue, mais produisent aussi des inflammations locales lorsqu'elles entrent dans les blessures. Il y a une grande variété d'effets à cet égard, selon l'espèce, l'âge et la saison. Il paroît que dans les pays chauds il se trouve des crapauds chez qui ces liqueurs sont si âcres, que leur introduction a des inconvéniens graves ; qu'ainsi on peut les appeler, avec raison, des poisons. On attribue aussi souvent à ces liqueurs déposées sur les légumes, les fruits, les champignons, etc., les vomissemens et autres accidens de l'estomac, qu'on éprouve quelquefois après les avoir mangés ; mais il est difficile de constater d'une manière positive, si cette cause a agi dans tel ou tel cas; seulement il est de fait que ces liqueurs causent des vomissemens à ceux qui en avalent, et qu'il suffit même, souvent, dans les chaleurs de l'été, après avoir manié le crapaud commun, de porter sa main au nez pour éprouver des nausées, quelquefois suivies de vomissemens. L'odeur qui s'attache aux mains, dans ce cas, est difficile à faire disparoître ; il faut se laver avec de l'eau mêlée de terre, ou avec du vinaigre, pour y parvenir.

Les crapauds se nourrissent de vers, d'insectes, de petits coquillages, etc. On prétend aussi qu'ils mangent des végétaux ; mais cela n'est rien moins que constaté, quoique Linnæus ait dit : *Delectatur cotulâ, acteâ, stachide fœtidis*. C'est la nuit seulement que la plupart des espèces vont à la poursuite de leur proie. On les voit aussi sortir de leurs retraites après la pluie : souvent alors un canton qui ne sembloit pas en recéler une heure avant, en paroît infesté une heure après. C'est surtout à la suite des pluies chaudes de l'été, lorsque les petits crapauds, nés au printemps, ont achevé leurs transformations, que ce phénomème est remarquable. J'en ai vu des bois humides si garnis, qu'on ne pouvoit mettre un pied devant l'autre sans en écraser plusieurs ; il sembloit, et les gens ignorans l'ont cru souvent, qu'ils fussent tombés avec la pluie, ou que les gouttes de pluie eussent été transformées en crapauds.

Dans les pays où la température est froide, les crapauds passent l'hiver dans la terre et dans des trous de rochers, souvent réunis plusieurs ensemble. Ils sont dans un état d'engourdissement qu'on ne doit pas confondre avec l'engourdissement des MARMOTTES et des LOIRS, car il n'est pas du

même genre ; c'est un simple affoiblissement des forces vitales.

Dès que la chaleur du soleil du printemps se fait sentir, les crapauds se réveillent, sortent de leurs retraites, gagnent les eaux, et s'occupent de la reproduction de leur espèce. Le mâle se place sur le dos de la femelle, l'embrasse par le cou avec ses deux pattes de devant, qui se gonflent et se roidissent. Ils restent ainsi accouplés plus ou moins long-temps, selon la température de la saison, depuis deux jusqu'à vingt jours et plus. Ils coassent alors perpétuellement : le mâle, en particulier, jette un cri assez fort, lorsqu'on cherche à le séparer de sa femelle, et il éloigne les autres mâles avec ses pattes de derrière. Lorsqu'il y a un plus grand nombre de mâles que de femelles dans la même mare, ils se réunissent plusieurs ensemble autour d'un couple, et attendent ainsi que la femelle lâche ses œufs. J'ai vu quelquefois de ces rassemblemens plus gros que la tête, et contenant plus de cinquante mâles.

Dans le moment de la ponte, le mâle aide sa femelle ; il conduit les œufs contre son anus, et les féconde, en répandant sur eux sa liqueur spermatique. (*Voyez* au mot Grenouille.) Ces œufs, dans le plus grand nombre des espèces, sont abandonnés dans l'eau, et s'entortillent autour des plantes aquatiques ; mais le crapaud accoucheur les place autour de ses pattes jusqu'au moment où ils sont prêts à éclore, et la femelle du crapaud pipa les porte sur son dos jusqu'à ce que les petits aient subi toutes leurs métamorphoses.

Les œufs des crapauds, en général, sont renfermés dans une liqueur transparente et visqueuse, et sortent du ventre de la femelle sous forme de deux chapelets de grains noirs ou bruns. A chaque ponte, et il y en a ordinairement neuf à dix, ces cordons s'allongent de quelques pouces. Réunis, ils ont quelquefois plus de quarante pieds de longueur. L'accouchement se termine presque toujours dans la même journée, ou mieux dans la même nuit, car c'est le temps où il s'opère le plus ordinairement.

Dix à douze jours après la ponte, les œufs ont une grosseur double. On voit, le dix-septième jour, la forme du petit têtard, qui en sort vers le vingtième, et qui acquiert ses branchies deux ou trois jours après. *Voyez* au mot Grenouille, l'histoire de leur transformation en animaux parfaits, n'y ayant point de différences sensibles, entre ces deux genres, à cet égard.

On dit que les têtards des crapauds, comme ceux des grenouilles, vivent de substances végétales atténuées ; mais j'ai lieu de croire, par une suite d'observations, qu'ils se nourrissent d'animalcules infusoires, d'entomostracés et de larves

d'insectes, toujours abondans dans les eaux où ils se trouvent : il est d'ailleurs certain qu'à l'époque où naissent les têtards des batraciens, il n'y a encore dans l'eau que le détritus de plantes de l'année précédente, détritus qui a perdu la totalité du mucus nourricier qu'il contenoit, et qui n'est par conséquent composé que de fibres insipides.

Le crapaud ne peut se reproduire qu'à la quatrième année. Il vit très-probablement fort long-temps, peut-être même un siècle ; mais il n'y a pas, sur cela, de faits suffisamment constatés. On en voit d'une grosseur énorme, même en Europe ; on en cite de plus d'un demi-pied de large. J'en ai vu un qui avoit bien près de cette mesure ; il appartenoit à une espèce jusqu'a moi encore inédite, le crapaud épineux.

Les crapauds sont susceptibles de vivre très-long-temps sans manger ; mais il ne faut pas croire qu'ils puissent rester renfermés des années entières dans des murs, ou dans des arbres creux, ou dans la terre, sans sortir pour chercher leur nourriture. Il est probable que les faits nombreux qu'on rapporte, et qui semblent prouver le contraire, ont été mal observés. De six crapauds communs que j'enveloppai de plâtre, à l'occasion d'un qu'on disoit avoir été trouvé dans un mur bâti depuis plus de cinquante ans, quatre étoient morts au bout de huit jours, et si les deux autres vivoient, c'est qu'ils avoient communication avec l'air par des trous qu'on ne voyoit pas à l'extérieur.

Il est difficile de faire l'histoire de ce genre, sans parler du crapaud de M. d'Arscott, mentionné par Pennant. Il habitoit sous un escalier. Le soin qu'on prit pour le nourrir, le rendit familier, au point qu'il venoit tous les soirs, dès qu'il apercevoit de la lumière dans la maison, et levoit la tête comme pour demander qu'on le prît et qu'on le mît sur la table ; là, il trouvoit son repas tout préparé : c'étoient des vers, des mouches, de la viande, des cloportes, des araignées et autres insectes. Lorsqu'un de ces animaux étoit devant lui, il le fixoit des yeux, demeuroit immobile pendant quelques secondes, puis tout à coup il lançoit sa langue sur lui avec la rapidité de l'éclair, et l'attiroit dans sa bouche à l'aide de l'humeur visqueuse dont elle étoit enduite. Jamais il n'a cherché à faire de mal. Il a vécu ainsi trente-six ans en domesticité ; il avoit probablement déjà plusieurs années lorsqu'il fut remarqué pour la première fois, et il est mort par suite d'un accident qui lui fit perdre un œil ; de sorte qu'il y a lieu de croire qu'il eût pu vivre encore un grand nombre d'années. Il étoit d'une grosseur énorme.

On a fait bien des contes sur les crapauds, sur la faculté qu'on leur attribue, de charmer les hommes et les animaux

par leur seul regard, sur leurs batailles avec les serpens les plus gros et les plus venimeux, etc., etc. Les objets de cette nature ne méritent pas d'occuper des hommes sensés. Le vrai est qu'ils ont de très-foibles moyens de défense, et qu'ils sont mangés par presque tous les serpens, par les brochets et autres poissons carnassiers, par les cigognes, les oiseaux de proie, les renards, les loups, les hérissons, etc., etc.

L'horreur générale que l'on a en Europe contre les crapauds, n'empêche pas qu'on n'en mange souvent les cuisses, mais c'est toujours sans le savoir; j'en ai vu pêcher des milliers aux environs de Paris pour cette destination. Le préjugé seul empêche d'en faire usage; car ces cuisses sont aussi saines et aussi bonnes, quoique peut-être un peu plus dures, que celles des grenouilles, surtout lorsqu'elles appartiennent aux crapauds qui vivent ordinairement dans l'eau. En Afrique et en Amérique, les Nègres les mangent avec connaissance de cause et sans inconvéniens quelconques.

On regarde le crapaud desséché et réduit en poudre, comme sudorifique et diurétique; appliqué vivant sur l'estomac ou autre partie du corps, comme propre à attirer les humeurs de la goutte, guérir les maux de tête, etc. On en prépare une huile anodine et détersive. On le fait entrer dans le baume tranquille. La médecine moderne ne fait aucun cas de ces remèdes, qu'elle regarde, avec raison, comme fondés sur des préjugés.

Cuvier cite un squelette de crapaud, trouvé dans les schistes calcaires d'Œningen, schistes qui appartiennent à une très-ancienne formation.

Daudin, qui a publié une excellente *Monographie des Batraciens*, accompagnée de superbes planches, compte vingt-quatre espèces de crapauds, dont les plus importantes à connoître, sont:

Le Crapaud commun, *Rana bufo*, Linn., qui a les parotides larges et saillantes; le corps cendré, quelquefois un peu jaunâtre en dessus, blanchâtre en dessous; les verrues d'un rouge obscur; les pieds postérieurs demi-palmés. Il se trouve dans toute l'Europe dans les lieux humides, près des habitations; il acquiert environ deux à trois pouces de long. Il s'accouple sur terre dès les premiers jours du printemps, et va ensuite pondre ses œufs dans l'eau. Le mâle coasse d'une manière très-forte. Quelquefois, pendant l'été, il fait entendre, de l'entrée de son trou, un coassement foible qu'il cesse dès qu'on approche de lui, et qui est fort différent du précédent: on ne connoît pas le motif qui l'excite à le faire.

Le Crapaud de Roesel a le corps verdâtre en dessus, parsemé de verrues noirâtres, et les pieds postérieurs palmés. Il

se trouve dans les parties moyennes et méridionales de l'Europe. Il est un peu plus leste que le précédent, quoique deux fois plus gros. Il recherche les bois humides, et ne paroît qu'après la pluie ou pendant la nuit. *V.* pl. B. 35, où il est figuré.

Le Crapaud a pustules rousses, *Bufo vulgaris*, est d'un brun pâle avec les tubercules roux. Il est fort commun en France dans les lieux frais, et principalement dans les jardins ombragés. Il a été confondu avec le premier par tous les naturalistes; mais quand on les compare, on voit qu'ils diffèrent non-seulement par les couleurs, mais encore par la forme. Il se cache dans les trous pendant le jour, et fait entendre le soir, pendant l'été, un coassement très-sonore. Son aspect est plus hideux que celui des précédens.

Le Crapaud brun a le corps presque lisse, d'un brun jaunâtre ou grisâtre, avec des taches plus foncées, noirâtres sur leurs bords; une raie sur le milieu du dos, formée par le défaut de taches; les pattes postérieures demi-palmées, avec une saillie imitant un sixième doigt. Il se trouve dans les eaux dormantes des parties méridionales de l'Europe, et nage en tenant sa tête hors de l'eau. Rarement il va sur la terre, et il saute assez loin. Selon Lacépède, c'est le même que le *crapaud rieur* de Pallas.

Le Crapaud sonnant, *Rana bombina*, Linn., est d'un gris obscur et parsemé de verrues en dessus, d'un jaune orangé marbré de bleuâtre en dessous, et a les pattes postérieures semi-palmées. Il se trouve très-abondamment dans les eaux stagnantes des montagnes de l'intérieur de l'Europe. Il n'acquiert guère plus d'un pouce de long. La femelle pond ses œufs en plusieurs paquets, et son têtard n'acquiert son état parfait qu'au bout de trois années. Lorsqu'on le touche, il se retourne et présente son ventre aux coups. Il sort rarement de l'eau. Presque tout l'été, et surtout le soir et après la pluie, il fait entendre un coassement continuel d'une monotonie insupportable; il faut avoir habité, comme moi, dans les pays où ils est abondant, pour s'en former une idée. Pendant l'hiver il s'enfonce dans la vase à une profondeur telle, qu'une mare qui en contenoit des milliers ne put m'en fournir aucun, quoiqu'on la fouillât avec une bêche de huit pouces de fer. Il est connu sous le nom de *pluvial* dans quelques cantons de l'intérieur de la France.

Le Crapaud accoucheur, *Bufo obstetricans*, est d'un cendré verdâtre, tuberculé, marqué de petites taches brunes en dessus, blanchâtres en dessous; a les parotides point ou peu saillantes; les pattes postérieures à peine palmées à leur base. Il n'habite que sur la terre, et se trouve par toute la

France sous les pierres. Sa longueur ne surpasse guère un pouce et demi. La femelle pond une soixantaine d'œufs semblables à des grains de chènevis, et réunis entre eux par des filets courts et forts. Le mâle excite sa femelle à s'en débarrasser, et, comme on l'a déjà dit, il les attache à ses pattes de derrière, et les porte ainsi toujours avec lui, jusqu'à ce qu'il ait trouvé quelque mare où il puisse déposer les têtards au moment de leur naissance. C'est à Demours qu'on doit la première connoissance des procédés de cette espèce, et à Alex. Brongniart la première description et la première figure qui en aient été publiées. Il est figuré pl. B. 35.

Le Crapaud calamite a les parotides saillantes, olivâtres, avec des verrues nombreuses, d'un brun roux en dessus, une ligne jaune sur le milieu du dos, et les pieds postérieurs quelquefois demi-palmés. Il se trouve dans les montagnes des parties mitoyennes de l'Europe. Je l'ai rencontré en abondance aux forges de Mont-Cénis, près Autun. Il acquiert jusqu'à trois pouces de longueur. Il coasse à peu près comme les Raines.

Le Crapaud vert est d'un blanc livide marbré de vert avec des verrues rouges en dessus, et il a les pattes légèrement palmées. On le trouve dans le midi de l'Europe, et il acquiert environ deux pouces de long. Il habite indifféremment les eaux et la terre : je l'ai trouvé aux environs de Langres. Lorsqu'on le frappe, il répand une odeur d'abord ambrée, et ensuite assez semblable à celle de la Morelle noire. Sturm l'a figuré dans sa *Faune d'Allemagne*, sous le nom de *crapaud variable*. Lacépède pense que le *rana sitibunda* de Pallas doit lui être rapporté.

Le Crapaud épineux est d'un brun foncé, varié de brun pâle, et est couvert de gros tubercules épineux à leur sommet. Il se trouve en France dans les pays de montagnes, où je l'ai observé plusieurs fois. Il paroît que c'est à lui qu'on doit rapporter toutes les citations de crapauds monstrueux trouvés en Europe; car il est commun d'en voir de trois à quatre pouces de large. Il est terrestre, et cependant on ne le rencontre jamais sur la terre. Aussi les habitans des campagnes sont-ils persuadés qu'il n'en sort jamais volontairement; ce n'est qu'au moyen de la charrue, ou en fouillant à la pioche ou à la bèche, qu'on peut s'en procurer. Il est plus large et moins épais que le *crapaud commun*, a le nez plus obtus, les pattes plus longues, et a des tubercules de nature très-différente ; mais une description absolue, rédigée d'après un individu vivant, le fera mieux connoître.

Tête obtuse, aplatie, tuberculeuse, brune, avec les côtés plus pâles ; corps brun en dessus, avec de grandes taches ir-

régulières plus pâles ; en dessous, d'un gris-blanc uniforme ; pattes brunes en dessus, avec des taches plus pâles ; tubercules des côtés et du dessous antérieur du corps, du dessus et du dessous des pattes, terminés par une épine obtuse, de nature cornée, de couleur presque noire, quelquefois divisés en deux et en trois sur les côtés du cou.

Ce crapaud n'a pas encore été figuré.

Le Crapaud cornu est d'un vert sale avec des verrues et des aspérités en forme d'épines, et a une proéminence conique et pointue au-dessus de chaque œil. Ses pattes postérieures sont demi-palmées. Il se trouve dans l'Amérique méridionale. C'est un des plus hideux reptiles que l'on puisse voir Il est long d'environ quatre pouces, et sa mâchoire supérieure est munie de petites dents. *V.* pl. B. 35, où il est représenté.

Un *crapaud cornu*, différent de celui qui vient d être décrit, se trouve au Brésil, et est figuré dans le Voyage du capitaine russe Krusenstern autour du Monde. Il est d un brun pâle ; a une tache allongée sur la tête, avec deux bandes vertes sur les pattes de derrière ; dix taches irrégulières violâtres, bordées de blanc, se remarquent sur ses flancs de chaque côté. Cette espèce est figurée dans les Mémoires de la Société des Curieux de la Nature, de Berlin; de sorte que la figure qu'on trouve dans le Voyage ci-dessus, n'en est que la copie.

Le Crapaud perlé a un pli élevé au-dessus des yeux, trois rangées d'épines sur la moitié antérieure du corps, et les pattes postérieures demi-palmées. Il se trouve au Brésil. Il est figuré pl. B. 35, fig. 5.

Le Crapaud bossu a le corps fort trapu, demi-blanc jaunâtre, avec des points roussâtres en dessus, et une large bande jaune dentée au milieu du dos. Sa tête est fort petite, et ses pattes postérieures paroissent avoir six doigts non palmés. Il est long de deux pouces. On le trouve dans les Indes. *V.* pl. B. 35, où il est figuré.

J'ai trouvé en Caroline, sous les écorces d'arbres, dans les lieux humides, un crapaud ou une grenouille qui ressembloit beaucoup à celui-ci, mais dont la peau étoit si fine et si susceptible de l'impression de l'air, que je n'ai jamais pu l'apporter en vie et non ridé jusque chez moi, et par conséquent le décrire.

Le Crapaud pipa a le corps large, aplati, raboteux, olivâtre, avec de petites taches rousses. Sa tête est courte et a un appendice coriace, crénelé, à chaque angle de l'ouverture de la bouche. Les doigts de ses pattes antérieures sont terminés chacun par quatre petites pointes, et les postérieurs sont palmés. Il habite l'Amérique méridionale, et se tient presque

toujours dans les eaux. Sa longueur est de cinq pouces. Les Nègres mangent ses cuisses. Si sa forme hideuse le rend remarquable, la manière dont il porte ses œufs, et les moyens qu'il emploie pour garantir ses petits, le rendent bien autrement intéressant. Aussi est-il célèbre parmi les naturalistes, depuis que Sybile Mérian l'a fait connoître, c'est-à-dire depuis 1719. On avoit cru d'abord, d'après le rapport de cette femme célèbre, que les œufs se formoient sur le dos de la femelle, et que le mâle venoit les y féconder; mais des observations faites sur l'animal vivant, et son inspection anatomique, ont appris qu'elle les pond comme les autres crapauds; mais que le mâle, cramponné sur elle, l'en recouvre après les avoir fécondés. Ces œufs sont alors enveloppés dans une liqueur qui a la propriété de faire enfler, autour de chacun d'eux, la peau de la femelle. Ainsi ils sont tous logés dans des alvéoles rondes. Les têtards y naissent munis d'une queue membraneuse, s'y développent, et ne s'en vont que lorsqu'ils ont acquis leur état parfait. La femelle se débarrasse alors de l'enveloppe ou des alvéoles en frottant son corps contre les corps durs, et sa peau reprend son uni accoutumé. Les petits ont, à cette époque, cinq à six lignes. *V.* pl. B. 35, où il est figuré.

Il a été établi pour type du genre Pipa.

Le Crapaud criard, *Rana musica*, Linn., est d'un brun foncé sur le dos, et pâle sur les côtés, avec des taches d'un brun foncé, des verrues blanchâtres et granulées en dessous, et des verrues latérales pointues; les parotides saillantes avec une tache d'un brun foncé en dessus; le bord supérieur de l'orbite des yeux élevé et verruqueux, et les pattes postérieures semi-palmées. Il se trouve dans l'Amérique septentrionale, et atteint ordinairement une longueur de trois pouces. Je l'ai fréquemment observé en Caroline, où il se cache dans la terre pendant le jour, et où il a un coassement très-foible et rien moins qu'agréable, comme son nom latin sembleroit le faire croire. Il est gravé dans la *Monographie* de Daudin, pl. 33, et ici, pl. B. 35, d'après un dessin que j'en ai fait sur le vivant.

Le Crapaud agua a le corps et la tête très-épais, variés de diverses couleurs, avec de gros tubercules disposés entre des rides en dessus. Sa paupière supérieure est saillante et garnie de verrues; ses parotides sont très-grosses, et ses pattes postérieures semi-palmées. Il se trouve dans l'Amérique méridionale. C'est probablement le plus gros du genre, puisqu'il atteint un pied de longueur. Il est figuré pl. B. 35.

Le Crapaud épaule armée et le Crapaud marin se rap-

prochent de cette espèce, mais cependant forment, peut-être, deux espèces distinctes.

Le Crapaud rude est d'un brun-gris mêlé de jaune clair, a des verrues épineuses, le front et les lèvres bordés d'une ligne noire, les parotides grosses et pointillées de noir; les pattes postérieures paroissent avoir six doigts. Il se trouve dans les Indes, et acquiert jusqu'à quatre pouces de long. Il est figuré pl. B. 35.

On doit lui rapporter le *crapaud pustuleux* de Lacépède, et le *melanostique* de Schneider.

Le Crapaud goîtreux est d'un gris clair avec plusieurs taches noirâtres et de petits tubercules en dessus. Il a la tête pointue, le gosier goîtreux, et les doigts séparés. On ignore quelle est sa patrie. Il a deux pouces et demi de long. On ne doit pas le confondre avec le *goîtreux* de quelques auteurs, qui est le *ventru* de Latreille.

Le Crapaud perlé a sur les côtés de la tête un lobe coriace, en forme d'oreille, et le corps couvert de pustules brillantes. Il se trouve au Brésil. Ses couleurs varient beaucoup. *V.* pl. B. 35, où il est figuré.

Le Crapaud du Bengale est surchargé de verrues d'un gris jaunâtre; celles du dessous des pattes sont noires et plus aiguës. Il a été envoyé du Bengale par le naturaliste Macé. Sa longueur est de plus de trois pouces.

Le Crapaud hérissé est d'un noir verdâtre, couvert de verrues à quatre ou six pointes. Il a le ventre très-gros, marbré de blanc. Sa longueur est de quatre à cinq pouces. On ignore son pays natal. (B.)

CRAPAUD, *Bufo*. Genre établi par Denys de Montfort, pour placer des coquilles qui se rapprochent des Rochers et encore plus de l'Apolle. Ses caractères sont: coquille libre, univalve, plate, à spire élevée, à cordons latéraux; ouverture allongée, dentée, offrant une gouttière à la jointure supérieure des deux lèvres; base échancrée.

La coquille qui sert de type à ce genre, est appelée par les marchands, *grenouillette*, *crapaud pâle*. Elle est très-tuberculée; sa couleur est jaunâtre; sa longueur, de deux pouces. C'est sur les côtes de la Nouvelle-Hollande qu'elle se trouve. (B.)

CRAPAUD AILÉ. C'est un Strombe, *Strombus latissimus*. (Desm.)

CRAPAUD DE MER. Poisson du genre Scorpène, *Scorpena horrida*, Linn. (B.)

CRAPAUD DE MER. On donne aussi ce nom à une Baudroie de Linnæus (*Lophius histrio*). (Desm.)

CRAPAUD-VOLANT. *V.* ENGOULEVENT, pour tous les oiseaux auxquels on a appliqué cette dénomination. (V.)

CRAPAUDINE. Nom d'un ANARRHIQUE, *Anarrhichas lupus*. (B.)

CRAPAUDINE, *Sideritis*. Genre de plantes de la didynamie gymnospermie, et de la famille des LABIÉES, dont les caractères offrent : un calice monophylle, tubuleux, à bord partagé en cinq dents aiguës et presque égales ; une corolle monopétale, labiée, à limbe composé d'une lèvre supérieure droite, échancrée ou bifide, d'une inférieure à trois lobes, dont celui du milieu est plus large, arrondi et souvent crénelé ; quatre étamines, dont deux plus courtes ; quatre ovaires supérieurs, d'entre lesquels s'élève un style non-saillant hors du tube, terminé par deux stigmates inégaux, dont l'inférieur est membraneux et embrasse l'autre par sa base. Le fruit consiste en quatre graines nues, ovoïdes, situées au fond du calice.

Les *crapaudines* réunissent une quarantaine d'espèces, dont la plupart sont indigènes aux parties méridionales de l'Europe. Ce sont des plantes herbacées ou suffrutescentes, ordinairement tomenteuses, à fleurs verticillées, disposées en épi terminal, souvent avec des bractées concaves et ciliées. Plusieurs répandent, dans la chaleur, ou lorsqu'on les écrase, une odeur forte et peu agréable. On les divise en *crapaudines sans bractées* et *crapaudines avec des bractées*.

Parmi les premières, on trouve :

La CRAPAUDINE DES CANARIES, qui est un arbrisseau velu, de la hauteur d'un homme ; ses feuilles sont oblongues, en cœur, aiguës, pétiolées ; ses épis sont verticillés et penchés avant la floraison. Elle croît naturellement aux Canaries, et on la cultive dans quelques jardins, à raison de son aspect singulier.

La CRAPAUDINE DE MONTAGNE, dont le calice est plus grand que la corolle, et épineux, et dont la lèvre supérieure de la corolle est trifide. Cette plante est annuelle, et croît sur les montagnes, dans les parties méridionales de la France. On l'appelle vulgairement *faux marrube*.

La CRAPAUDINE NOIRÂTRE, plante annuelle, à feuilles ovales-oblongues, cultivée depuis long-temps dans les jardins, et dont on ignore la patrie. Elle est très-remarquable, en ce que le limbe de la corolle est très-noir ; fait très-rare.

Parmi les secondes, il faut citer :

La CRAPAUDINE BLANCHÂTRE, qui croît aux environs de Montpellier et en Espagne, et dont les caractères sont : une tige frutescente et velue, des feuilles lancéolées et linéaires, et les bractées dentées.

La CRAPAUDINE VELUE, dont la souche est un peu li-

gneuse, dont les feuilles sont lancéolées, obtuses, dentées, couvertes de longs poils, les tiges hérissées et couchées, les épis écartés et presque épineux. Elle se trouve dans les parties méridionales de la France.

La CRAPAUDINE SCORDIOÏDE, à feuilles lancéolées, dentées, sans poils en dessus; à bractées ovales, dentées, épineuses, égales aux calices. Elle croît dans les parties méridionales de la France.

Moench a fait aux dépens de ce genre, ceux qu'il a nommés BURGSDORFIE et HÉSIODIE. *V.* ces mots et celui d'ERIOSTOME. (B.)

CRAPAUDINE. On nomme ainsi des fossiles convexes et unis d'un côté, aplatis et inégaux de l'autre, réguliers ou irréguliers, qu'on a cru long-temps formés dans la tête des *crapauds.* Aujourd'hui on sait positivement que ce sont des dents de poissons, principalement des dents molaires d'ANARRHIQUE ou *loup marin*, de SPARES, etc. *Voy.* ces mots. (B.)

CRAPAUDINE, BUFONITE ou PIERRE DE CRAPAUD, ŒIL DE LOUP, ŒIL DE SERPENT. On donne ces divers noms à des dents fossiles de différens poissons du même genre que la *dorade.* Ces dents ont une forme hémisphérique; leur surface convexe est lisse et polie: la partie inférieure est mate et un peu concave. Celles qui sont d'une seule couleur, ordinairement rousse ou brune, sont les *crapaudines;* on prétendoit qu'elles étoient tirées de la tête des vieux *crapauds:* elles n'ont ordinairement que cinq à six lignes de diamètre. Celles qui présentent des cercles concentriques de diverses couleurs, portent le nom d'*œil de serpent* ou d'*œil de loup*, suivant leur grandeur, qui varie depuis deux lignes jusqu'à un pouce de diamètre. (PAT.)

CRAPE. *V.* CRABE. (S.)

CRAPECHEROT. *V.* CRAUPECHEROT. (S.)

CRAQUELIN. Nom que les pêcheurs donnent, sur quelques ports de mer, aux crustacés qui viennent de changer de test, et qui sont dans un état mou. Ils sont très-avantageusement employés à la pêche des poissons de mer. (B.)

CRAQUELOT. *V.* CRAQUELIN. (DESM.)

CRA'R GERD. Nom de l'AIL (*Allium sativum*, L.), dans le pays de Galles. (LN.)

CRASPÈDE, *Cruspedium.* Grand arbre à feuilles ovales-oblongues, crénelées, aiguës; à fleurs d'un jaune verdâtre, disposées en épis ramassés au sommet des rameaux, qui forme un genre, selon Loureiro, dans la polyandrie monogynie.

Ce genre offre pour caractères: un calice de cinq folioles ovales, aiguës, intérieurement caréné; une corolle de cinq

pétales cunéiformes à plusieurs découpures linéaires ; cinq glandes réniformes et velues à la base interne des pétales; une trentaine d'étamines courtes, insérées au réceptacle ; un ovaire supérieur, à style tubulé, et à stigmate simple ; une petite baie uniloculaire et monosperme.

Le *craspède* se trouve dans les forêts de la Cochinchine, où on emploie son bois à la construction des édifices, et ses feuilles à leur couverture. Il se rapproche infiniment des Ganitres. (B.)

CRASPÉDIE, *Craspedia*. Genre de plantes établi par Forster, dans la syngénésie agrégée, et qui diffère fort peu de celui appelé Richée par Labillardière. Il offre pour caractères : calice commun imbriqué ; un réceptacle garni de paillettes ; des fleurons aplatis et réunis en faisceaux; des aigrettes plumeuses. Il ne contient qu'une espèce, la Craspédie uniflore, qu'on trouve à la Nouvelle-Zélande, mais qui ne paroît pas différer des Ganitres. (B.)

CRASPEDOSOME, *Craspedosoma*, Léach. Genre d'insectes, de l'ordre des myriapodes, famille des chilognathes, très-voisin du genre de *polydème*, ou des *iules* de Linnæus, à corps linéaire, déprimé, avec les anneaux comprimés et rebordés latéralement. Les *craspedosomes* ont des yeux distincts ; ce qui distingue ce genre de celui de *polydème*.

M. Léach en mentionne deux espèces, dont l'une est d'Écosse, et l'autre d'Angleterre. *Voyez* le 11.e volume des *Transactions de la Société Linnéenne*. (L.)

CRASSATELLE, *Crassatella*. Genre de coquilles bivalves, dont le caractère a été ainsi établi par Lamarck : coquille inéquilatérale, subtransverse, à valves closes, munie d'une lunule ou d'un corselet enfoncé, et ayant le ligament intérieur ; fossette du ligament placée sous les crochets, au-dessus des dents de la charnière.

Ce genre est fort voisin des Mactres, mais il en diffère, en ce que les valves ne sont point bâillantes. Il est composé d'une douzaine d'espèces, dont la moitié sont fossiles et décrites par Lamarck dans le trente-sixième cahier des Annales du Muséum. Ces dernières ne se trouvent que dans les derniers dépôts de la mer, c'est-à-dire, dans les sables des pays à couches. Une de ces espèces, qu'on rencontre très-abondamment à Grignon, est remarquable par l'excessive épaisseur de ses valves et la profondeur de ses impressions musculaires. C'est la Crassatelle bossue, figurée pl. B. 25 de ce Dictionnaire. (B.)

CRASSINA, *Scepin. diss. acad*, Ce genre de plante est le

même que le *zinnia* de Linnæus. Le pédoncule renflé au-dessous de la fleur dans le *zinnia pauciflora*, explique par quelle raison le nom de *crassina* a été donné à cette plante. (LN.)

CRASSOCEPHALUM. Mœnch ayant remarqué que le SENEÇON à fleurs penchées, *senecio cernuus*, L., plante annuelle de l'Inde et cultivée dans nos jardins, a le calice d'une seule pièce dentelée, tandis qu'il est de plusieurs pièces dans les autres seneçons, a cru devoir en constituer un genre particulier. Dans la maturité des graines, ce calice renfle beaucoup, et puis il crève; il est muni d'écailles qui forment un petit calice externe. (LN.)

CRASSOPÉTALON. *V.* CROSSOPÉTALE. (LN.)

CRASSULA, diminutif du mot latin *crassus*, épais. Un grand nombre de plantes ont été ainsi nommées à cause de leurs feuilles succulentes; elles font partie de ce que nous nommons *plantes grasses*. Dillen a fixé ce nom à un genre adopté par Linnæus, et qui est celui décrit dans ce Dictionnaire. Outre les *crassula* proprement dites, on trouve des espèces qui ont été mentionnées sous ce nom par différens auteurs, dans les genres, *tillæa*, *bulliardia*, *rochea*, *portulacaria*, *septas*, *cotyledon*, *othonna*. (LN.)

CRASSULE, *Crassula*. Genre de plantes de la pentandrie pentagynie, et de la famille des SUCCULENTES, dont les caractères sont : un calice de cinq folioles persistantes; cinq pétales onguiculés; cinq étamines insérées à la base des pétales; cinq ovaires supérieurs, oblongs, pointus, ayant chacun, à sa base extérieure, une très-petite écaille échancrée, et se terminant en un style à stigmate obtus; cinq capsules droites, oblongues, pointues, comprimées, s'ouvrant longitudinalement par leur côté intérieur, et contenant des semences petites et nombreuses.

Decandolle a établi le genre LAROCHE aux dépens de celui-ci.

Les espèces du genre *crassule*, la plupart figurées dans le superbe ouvrage de Redouté, intitulé *Plantes grasses*, sont très-nombreuses. On en compte soixante-dix à quatre-vingts, toutes, excepté six ou huit, originaires du Cap de Bonne-Espérance. Ce sont des plantes herbacées ou frutescentes, dont les feuilles simples et le plus communément opposées, sont épaisses, charnues, succulentes, et dont les fleurs sont le plus souvent en cimes ou en grappes corymbiformes. On les multiplie facilement de boutures; en conséquence, elles ne sont pas rares dans les jardins de botanique.

Parmi les *crassules frutescentes*, on cultive principalement :

La Crassule écarlate, dont les feuilles sont ovales, aplaties, ciliées et cartilagineuses en leurs bords, opposées en croix et connées. C'est une très-belle plante, lorsque ses fleurs, d'un rouge écarlate très-vif, et disposées en faisceau serré et terminal, sont épanouies. Elle vient du Cap de Bonne-Espérance.

La Crassule perfoliée a les feuilles lancéolées, en alène, sessiles, réunies par leur base, canaliculées et convexes en dessous. Cette espèce est grande, de couleur glauque, et ses fleurs sont blanches. Elle vient du Cap de Bonne-Espérance.

La Crassule enfilée est très-remarquable par la manière dont ses feuilles sont perforées par la tige. Ces feuilles ou paires de feuilles sont très-rapprochées, et sont semblables à des disques ovales, ponctués en dessus et bordés de pourpre, qui seroient traversés par un fil. Elle vient du Cap de Bonne-Espérance.

Parmi les *crassules herbacées*, il faut principalement remarquer :

La Crassule a feuilles alternes, dont les feuilles s'écartent de la disposition commune, et qui vient d'Afrique. Elle a la tige très-simple, les fleurs pendantes et les feuilles aplaties, dentées et alternes.

La Crassule rougeâtre a les feuilles alternes, fusiformes, un peu comprimées ; les fleurs sessiles et rougeâtres. Cette plante croît dans les parties méridionales de l'Europe, et est annuelle.

La Crassule verticillaire a une tige très-rameuse, les feuilles perpendiculaires à la tige, et les fleurs verticillées et rougeâtres. Elle se trouve dans les mêmes lieux que la précédente, et est, comme elle, annuelle.

La Crassule a rosette, *Crassula orbicularis*, Linn., a les feuilles radicales imbriquées comme celles de la joubarbe ; elles sont ovales, obtuses et bordées de cils cartilagineux ; les fleurs odorantes et disposées en petits bouquets spiciformes et terminaux. Elle croît au Cap de Bonne-Espérance.

La Crassule odorante croît à la Terre de Feu. Sa tige est herbacée, rampante ; ses feuilles connées, oblongues, aiguës ; ses pédoncules axillaires et uniflores ; ses fleurs tétrandres. (B.)

CRASSULÉES. Famille de plantes. *V.* Succulentes. (B.)

CRAT. C'est l'un des noms de l'Esturgeon. (Desm.)

CRATÆGONUM, CRATÆOGONOM et CRATÆONON, Dioscoride. Suivant Lobel, cette plante est

le *blé de vache* que Linnæus a nommée depuis *melampyrum sylvaticum.* Adanson paroît de cet avis, quant au genre. Cordus appeloit le CULRAGE (*Polygonum hydropiper*) *cratægonum*, et Dodonée désignoit aussi par cette dénomination, L'EUPHRASIA ODONTITES. Il ne faut pas confondre le *cratægon* et le *cratægonon* des anciens; le premier est le même que le *cratægos*. *V.* CRATÆGUS. (LN.)

CRATÆGUS. Nom latin du genre alisier. Il paroît que la plante ainsi nommée par les Latins, et *cratægos*, *cratægon*, par les Grecs, est un alisier (*cratægus torminalis*, L.), ou l'une des plantes que nous classons dans le genre *mespilus*. Lobel doute cependant si ce n'est pas le *jujubier*. Ce nom grec d'origine, signifie *force;* allusion à l'une des qualités du bois de cet arbre. Les genres *cratægus* et le *mespilus*, établis par Tournefort, ont été adoptés par Linnæus, qui a transposé seulement le nom du premier au second, *et vice versâ*. Ces genres sont voisins, et les espèces sont classées, tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre. Quelques-unes même font partie du *pyrus* de Linnæus, qui comprend en outre le *cydonia* de Tournefort, et le genre *sorbus*; auquel M. Persoon les réunit. (LN.)

CRATEIA, CRATÆA, Dioscoride. Synonyme du *philomédion*, du même auteur. C'est notre CHÉLIDOINE, *Chelidonium majus*. (LN.)

CRATEOGONUM de Rumphius. C'est L'OLDENLANDE VERTICILLÉE ou la *Pariétaire des Indes*. (B.)

CRATÈRE, ou COUPE DE VOLCAN. C'est la partie intérieure des *cônes volcaniques*, qui a elle-même la forme d'un cône, mais dans une situation renversée : sa pointe est en bas; c'est là où se trouve la bouche ou les soupiraux par où sortent les laves, les cendres, les torrens de fumée, les fluides élastiques de toutes espèces, en un mot, toutes les matières qui s'échappent de l'intérieur de la terre, et qui composent ou accompagnent les éruptions volcaniques. La base du cône est tournée en haut, et forme ce qu'on appelle l'*orle* ou les *lèvres du cratère*. On peut voir en miniature la représentation d'un cône volcanique et de son cratère, dans les petits monticules que forment les fourmis dans les terrains secs et battus, comme les allées d'un potager.

Les cratères des anciens volcans éteints sont souvent convertis en lacs : circonstance qui détruit absolument l'idée des cavernes qu'on suppose devoir exister sous les volcans. Ces anciens cratères sont quelquefois d'une étendue prodigieuse, et beaucoup plus considérables que dans les volcans actuellement en activité. Celui de la *Rocca-Monfina*, dans la Campanie, a, suivant M. de Buch, huit milles, ou environ deux

lieues et demie de diamètre; celui de *Kaiserstuhl*, dans le Brisgau, décrit par Dietrich, a plus d'une lieue. Mais la profondeur de ces anciens cratères n'est point en proportion de leur vaste étendue, attendu qu'ils ont été comblés en grande partie par leurs propres débris.

Les cratères des volcans actuellement en activité sont d'une étendue bien moins considérable. Celui de l'Etna, l'un des plus grands que l'on connoisse, n'a jamais plus d'un mille de diamètre, et quelquefois beaucoup moins. Celui du Vésuve n'est ordinairement que d'environ trois cents toises.

Leur profondeur varie également suivant l'état du volcan. Le cratère de l'Etna, quand Spallanzani le vit, en 1788, avoit un sixième de mille, ou environ huit cents pieds de profondeur. Son fond ne se terminoit pas en pointe, comme c'est l'ordinaire : il offroit une plaine circulaire.

Le cratère du Vésuve, suivant M. de Buch, n'avoit, en 1798, que trois cents pieds de profondeur; en 1794, il en avoit cinq cents. Ce fond s'élève insensiblement, et arrive quelquefois presque au niveau des lèvres du cratère : on a vu dans cette circonstance un petit cône d'environ quatre-vingts pieds de haut, se former au milieu de cette surface plane; il avoit lui-même son cratère qui faisoit des éjections.

Toute cette matière qui s'élève du fond du cratère n'est autre chose que la lave elle-même qui se forme successivement des émanations souterraines, et qui s'échappe enfin par-dessus les lèvres du cratère, ou se fait jour par quelque ouverture latérale. *V.* LAVE et VOLCAN. (PAT.)

CRATERIA. Nom donné par M. Persoon, dans son *Synopsis plantarum*, au CHŒTOCRATER de Ruiz et Pavon. (LN.)

CRATEVA, Plante ainsi appelée du nom d'un médecin mentionné par Hippocrate. Ce genre, formé par Linnæus, est décrit dans ce Dictionnaire à l'article TAPIER. Les espèces de ce genre qui est le *tapia* de Plumier, ont servi à fonder les genres *œgle* et *ferronia*. (LN.)

CRAUPECHEROT. L'un des noms vulgaires du *balbusard*, en Bourgogne. (DESM.)

CRAUROPHYLON de Thalius. C'est une espèce du genre *otites* d'Adanson, qui comprend une partie des CARNILLETS (*Cucubalus*, Linn.) et notamment le *Cucubalus otites*. (LN.)

CRAVAN ou CRAVANT. *V.* CRAVANT. C'est, dans Belon, l'OIE BERNACHE. (V.)

CRAVAN. C'est l'un des noms des ANATIFES ou POUSSE-PIEDS. (DESM.)

CRAVATE. Nom appliqué à plusieurs oiseaux de divers genres. *V.* TANGARA, OISEAU-MOUCHE et ALOUETTE. (V.)

CRAVATE-BLANCHE. *V.* le genre MERLE. (V.)

CRAVATE-DORÉE. *V.* OISEAU-MOUCHE, article du COLIBRI. (V.)

CRAVATE-FRISÉE. *V.* le genre POLOCHION. (V.)

CRAVATE-JAUNE. C'est une espèce d'ALOUETTE du Cap de Bonne-Espérance. (DESM.)

CRAVE. *V.* le genre CORACIAS. (V.)

CRAVE-SICRIN. *V.* CHOQUARD SICRIN, qui, par une faute typographique, est dans le Dictionnaire sous le nom de CHOQUARD DSICRÉE. (V.)

CRAVETA. Nom piémontais de la BARGE-BRUNE. (V.)

CRAVICHON. On appelle ainsi le PRUNIER SAUVAGE dans quelques cantons. (B.)

CRAVINA. *V.* CRAVO. (LN.)

CRAVO, CRAVINA, CRAVEIRO. Noms des ŒILLETS, (*Dianthus*) en Portugal. Les TAGÈTES, que nous nommons vulgairement *œillets-d'Inde*, sont le *Cravo de defuncto* et le *Cravofetido*. Le MYRTE-CANNELLE (*Myrtus caryophyllata*, L.), est appelé *Cravo de Maranchao*. (LN.)

CRAVOARIA. Nom donné, en Portugal, au GIROFLE. (LN.)

CRAVOILHA. Nom portugais de la BENOITE (*Geum urbanum*. (LN.)

CRAW, CRAWE. Noms anglais des CORBEAUX. (DESM.)

CRAX. C'est, dans Linnæus, le nom générique des HOCCOS. (V.)

CRAYE. *V.* CRAIE. (PAT.)

CRAYON. L'on donne le nom de *crayon* à toute matière pierreuse, onctueuse et colorée, avec laquelle on peut tracer des caractères et former des dessins.

Le *crayon blanc* n'est autre chose qu'une craie blanche, assez solide pour être taillée. Les peintres s'en servent pour jeter sur la toile leurs premières idées.

Le *crayon rouge* ou *sanguine* est une variété d'*hématite*, de même que la pierre à brunir; elle est seulement un peu plus tendre.

Il en vient d'Espagne, qui est très-estimé, et de Saint-Vendel, dans le pays de Sarrebruck; mais il n'est plus guère employé pour le dessin, à cause de la facilité avec laquelle il tache en rouge.

Quelques auteurs disent que le crayon rouge est une *argile ocreuse*. Cette notion ne paroît pas exacte : les argiles

ocreuses servent bien à faire des *couleurs* qu'on emploie au pinceau, mais elles ne sont nullement propres à former des crayons, à moins que ce ne soit par les procédés de l'art, comme on fabrique les pastels : mais alors ce ne sont plus les crayons de la nature.

Le *crayon noir* des dessinateurs n'est pas la *plombagine :* on appelle *crayon noir* ou *pierre noire* une ardoise un peu pyriteuse, assez tendre pour former sur le papier des traits noirs et moelleux.

La *plombagine* est appelée par les artistes, et par tous ceux qui en font usage, *crayon d'Angleterre* ou *mine de plomb*. *V.* PLOMBAGINE. (PAT.)

CREAC. *V.* ESTURGEON. (DESM.)

CRÉADION, *Creadion*, Vieill.; *Sturnus*, *corvus*, *merops*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS, et de la famille des CARONCULÉS. (*V.* ces mots.) *Caractères :* bec fléchi en arc, comprimé latéralement, entier, pointu, ou étroit, ou déprimé à l'extrémité; la tête ou seulement la mandibule inférieure caronculée ; narines longitudinales couvertes d'une membrane ; langue cartilagineuse, le plus souvent ciliée à la pointe ; ailes à penne bâtarde très-courte ; les deuxième et troisième rémiges les plus longues; quatre doigts, trois devant, un derrière. Ce genre est divisé en deux sections : la première se compose des espèces qui ont le bec déprimé à la pointe ; et la seconde, de celles qui ont le bec étroit vers le bout. Les oiseaux de ces espèces ont été dispersés dans divers genres par Latham et Gmelin; mais, leur ayant trouvé des caractères communs et constans, je les ai réunis dans un seul. Il en est de leur histoire comme de celle de la plupart des oiseaux qui, comme eux, n'habitent que l'Australasie et la Polynésie. On ne connoît ni leurs mœurs, ni leur genre de vie, ni leurs amours.

A. *Bec à pointe déprimée ou aplatie.*

Le CRÉADION PHAROÏDE, *Creadion pharoides*, Vieill. ; *Sturnus caranculatus*, pl. 36 du *Synopsis* de Lath. Cette espèce se trouve à la Nouvelle-Zélande, et est assez commune dans les îles Australes. Le mâle a neuf pouces six lignes de longueur totale ; le bec assez long et un peu incliné, pointu et un peu aplati à l'extrémité, bleu à la base et noir dans le reste ; l'iris d'une couleur noisette sombre ; une petite caroncule, de couleur orangée et d'environ trois lignes de long, pend à chaque coin de la bouche près de l'origine de la mandibule inférieure ; la couleur générale du plumage est d'un noir foncé ; mais le dos et les couvertures des ailes sont ferrugineux ; les

pieds sont noirs. La femelle diffère du mâle en ce que les caroncules sont plus courtes et moins apparentes, si ce n'est dans l'âge avancé, et qu'elle est totalement d'un brun ferrugineux obscur.

B. *Bec à pointe étroite.*

Le Créadion cornu, *Creadion corniculatus*, Vieill.; *Merops corniculatus*, Lath. Cet oiseau est figuré pl. 24 des *Oiseaux rares et nouveaux* de Levaillant, sous le nom de Corbi-calao. Nous venons de voir un créadion caronculé comme le coq : celui-ci n'est pas moins remarquable par une espèce de corne qu'il porte sur le front; cette protubérance courte et obtuse, est longue d'un quart de pouce, et de couleur brunâtre. Il a treize pouces de long; le bec d'un brun pâle, avec le bout noirâtre; la langue terminée en pinceau; les plumes de la tête sont courtes, blanchâtres et rayées de brun; cette couleur entoure l'œil, et couvre, avec un mélange de vert olive, les parties supérieures du corps; les pennes des ailes et de la queue sont d'une teinte plus foncée; le dessous du corps est d'un blanc sombre; les plumes du devant du cou et de la poitrine sont longues de près de six pouces, terminées en pointe, blanches dans leur milieu et à l'extrémité; les pennes de la queue, égales entre elles, ont près de six pouces de long et leur bout blanchâtre; les pieds sont bruns et couverts d'écailles rudes près les doigts; celui du milieu est joint à l'extérieur à la base; l'ongle postérieur très-long et très-fort. Cet oiseau se trouve par la Nouvelle-Hollande; les Anglais établis à Botany-Bay, l'appellent *knob fronted bee cater* (*guêpier à loupe.*)

Le Créadion a pendeloques, *Creadion carunculatus*, Vieill.; *Merops carunculatus*, Lath., pl. de la page 144 du *Journal de John White.* Cet oiseau de la Nouvelle-Zélande est remarquable par une caroncule charnue, orangée, cylindrique et longue de dix lignes, qui pend de chaque côté de la tête.

Le mâle a treize à quatorze pouces de longueur; le bec noir; le sommet de la tête noirâtre; une bande d'un blanc d'argent près l'ouverture du bec; les caroncules orangées; le dessus du corps brun; le dessous d'un blanc sale; les plumes blanchâtres sur leur tige; le milieu du ventre jaune; les pennes des ailes et de la queue noirâtres; cette dernière étagée; les latérales blanches à l'extrémité; les pieds brunâtres; le doigt extérieur joint à celui du milieu, à la base.

La femelle, ou l'oiseau décrit pour tel dans le *Voyage* de White, p. 240, auroit, ce qui est bien extraordinaire, un plumage plus brillant : son bec est plus courbé, sa queue plus courte, et sa taille plus grosse; elle est privée de caron-

cules ; mais les plumes de la gorge sont d'une couleur sombre, longues, et pendent confusément.

Le jeune diffère en ce qu'il est plus petit, ayant à peine douze pouces de long ; tout son plumage est plus clair ; les lignes du milieu des plumes plus nombreuses, plus larges à l'extrémité, ce qui les fait paroître tachetées sur cette partie ; il est privé du trait blanc qui est près de l'ouverture du bec. Il paroît que les oiseaux de cette espèce diffèrent beaucoup entre eux : on remarque qu'une de ces variétés a le dessus de la tête jusqu'aux yeux, et le cou en arrière, noirs ; les parties supérieures du corps d'un cendré sombre, et chaque plume bordée de blanchâtre, avec quelques traits blancs sur le cou et le dos ; le dessous du corps est d'une teinte plus pâle, avec peu de marques obscures ; le bec noir ; les pieds ferrugineux, et les caroncules rouges : d'autres n'ont point de jaune sous le ventre.

Ces *créadions* habitent la Nouvelle-Hollande, et se plaisent sur les côtes de la mer, où ils sont très-nombreux. Ils sont grands babillards, et si courageux, qu'ils mettent en fuite des oiseaux beaucoup plus forts et plus grands qu'eux : ils se nourrissent d'insectes ; mais ils préférent ceux qui sucent le miel de différentes sortes de plantes, nommées *banksia*. Le nom de *goo-gwar-neck*, que leur donnent les naturels du pays, est tiré des cris qu'ils jettent à chaque instant.

Daudin a rangé ces oiseaux parmi les *corbeaux*, sous le nom de *pie à pendeloques*. Latham, qui n'a pas reconnu dans cette *pie* son *guêpier à caroncules* (*bee-eater wattled*), la donne, dans son 2.eme *Suppl. to the Gen. Syn.*, comme espèce nouvelle, sous le nom de *wattled crown*, et dans le Suppl. à son *Index*, sous celui de *corvus paradoxus*.

Le Créadion foulehaio, *Creadion musicus*, Vieill. ; *Certhia carunculata*, Lath. pl. 69 et 70, (mâle et femelle), des *Oiseaux dorés*. J'ai distrait cette espèce du genre héorotaire pour la classer dans celui-ci, où elle me paroît placée plus convenablement ; j'en ai agi de même pour plusieurs autres d'après les mêmes motifs, et je les ai placés dans d'autres genres, ainsi que je l'ai dit dans l'introduction de mon *Ornithologie élémentaire*.

Foulehaio est le nom que cet oiseau porte à Tongotabo ou à Amsterdam, qui sont deux des îles des Amis. Il a un très-beau ramage, d'autant plus remarquable que la nature a, dit-on, privé ces contrées d'oiseaux chanteurs. Le mâle a deux caroncules jaunâtres, à la base de la mandibule inférieure, accompagnées d'un faisceau de plumes jaunes qui s'étendent sous

les yeux; le dessus du corps est d'un vert-olive brunâtre, plus sombre sur le dos; le menton et la gorge sont d'un orangé sale; la poitrine et le ventre jaunes, cette couleur est plus pâle sur la dernière partie; les couvertures, les pennes des ailes et de la queue sont brunes et bordées d'un jaune pâle; longueur, sept pouces; pieds jaunes, ongles noirs. La femelle est généralement jaune, mais sous diverses nuances. Cette couleur est très-claire sur les plumes qui sont près des caroncules, foncée sur le dos, pâle sur le centre du corps, sur les pennes primaires, le fouet de l'aile et sur la queue; iris rougeâtre.

CRÉAM. *V.* Codlings. (LN.)

CRÉANCE. Terme de chasse et de fauconnerie. Un *chien de créance* est celui qui est sûr dans sa manière de chasser, et auquel par conséquent on peut se fier. Un oiseau de peu de créance est celui qu'il faut surveiller; et la filière ou la ficelle avec laquelle on le retient pour s'en assurer, s'appelle une créance. (S.)

CRÉATION. *V.* Créature.

CRÉATURE, *Creatura.* En histoire naturelle, philosophique surtout, on se sert fréquemment de ce terme ou de ceux d'*êtres créés* pour exprimer la dépendance de ces êtres, ou leur corrélation avec la cause productrice de laquelle ils émanent.

La création, ou la production, dans l'espace infini de l'étendue et de la durée, peuvent être considérées sous deux aspects. Par le mot de *création*, l'on peut entendre, avec la Genèse, cette réalisation de l'univers, tiré du néant par la toute-puissance divine, avec tous ses attributs et les êtres qui peuplent le monde. Le terme de *production* fait concevoir plutôt une succession d'êtres formés par la génération, ou une reconstruction progressive quelconque de nouveaux objets, avec les débris et les matériaux déjà existans.

La création proprement dite, ou le tout produit de rien, est un mystère incompréhensible qui ne peut être du domaine de l'histoire naturelle positive.

Nullam rem è nihilo gigni divinitùs unquam.

Le rien ne peut produire aucune chose: telle étoit l'opinion de tous les philosophes de l'antiquité, qui regardoient la matière comme éternelle et indestructible dans son essence, quoique variable dans ses métamorphoses: *et in nihilum nil posse reverti.* (*Voyez* aussi Arist., *Physic.*, *l.* 1; Cicer., *de Finib.*, etc.; Lucrèce, *Rer. nat.*, *l.* 1.)

Parmi les modernes, Newton a pensé que l'impénétrabilité étant l'attribut essentiel de la matière, Dieu avoit pu donner cette propriété à une partie circonscrite de l'espace, et créer ainsi le phénomène de la matérialité. En effet, s'il est vrai de dire que nous ne connoissons rien que par la sensation; si l'univers n'existe, à notre égard, que par ce que nos impressions nous en manifestent, tout pourroit être illusion de nos sens, apparence, comme dans un songe permanent, ainsi que l'a soutenu Berkley, évêque de Cloyne (*Entretiens d'Hylas et de Philonous*, etc.).

Mais, par rapport à la science de la nature, que l'univers ait été tiré du néant ou que la matière soit éternelle; que nous vivions même dans une illusion perpétuelle, sans que rien n'existe, sinon de purs esprits; que ces profondes et ténébreuses hypothèses, où se perd la métaphysique, soient admises ou rejetées, elles ne changent rien à l'observation et à l'étude des faits qui se présentent à notre esprit.

Ainsi, pour nous, l'univers existe matériellement; nous avons un corps et une intelligence; nous croyons à nos sensations, en cherchant néanmoins à rectifier leurs erreurs, soit par la raison, soit en corrigeant un sens fautif par l'expérience d'autres sens plus certains, comme la vue ou l'ouïe, par le toucher. Nous contemplons le monde et nous admirons les ouvrages merveilleux qu'il renferme.

Mais, ici s'élève la plus grande des questions. Les créatures que nous voyons produites dans la nature, l'arrangement même des cieux et de la terre, les révolutions des astres comme la vie des animaux et la végétation des plantes, ou la cristallisation des minéraux, sont-ils le résultat de circonstances fortuites, du hasard, après une infinité de chances et de combinaisons moins parfaites qui n'ont pu subsister? Le tout, enfin, est-il ainsi parvenu, comme le soutiennent les épicuriens, les atomistes, à cet état aujourd'hui permanent, régulier à tant d'égards, quoiqu'il y ait encore beaucoup de monstruosités et d'imperfections, par une suite nécessaire des choses et du mouvement spontané de la matière?

Admettez, disent-ils, qu'à l'origine des choses, s'il y a eu quelque origine, la matière, douée des mouvemens divers et des propriétés que nous lui reconnoissons, s'est trouvée répandue dans les espaces infinis. Cette matière, encore dans un chaos informe, si vous le supposez, jouissant par elle-même de la faculté de se mouvoir, comme on l'observe dans le feu, la lumière, etc., opérera diverses agrégations bizarres sans doute, des combinaisons hasardeuses, téméraires, sans but, sans dessein, par sa seule

activité, quoique aveugle et désordonnée. Mais, parmi les milliards d'arrangemens qui résulteront de tant de jets perpétuels, de constructions et de destructions, il s'en formera nécessairement de plus régulières, de plus solides, et par conséquent de plus constantes les unes que les autres. Ainsi, par la seule persévérance du mouvement dans les particules de la matière, il arrivera que les corps qui se seront trouvés fortuitement composés de telle manière qu'ils puissent subsister d'eux-mêmes, se conserveront; les autres, mal ébauchés, périront comme des essais malheureux. Il est évident, ajoutent encore les épicuriens, que des animaux qui se seroient d'abord produits sans bouche, sans viscères, ou sans membres, ne pourroient pas subsister, incapables qu'ils seroient de chercher et prendre leur nourriture. Peu à peu, dans l'infinité des siècles, toutes les chances possibles de combinaisons ayant eu lieu, toutes les créatures dont la permanence étoit possible, d'après la structure que le concours de tant de hasards heureux leur avoit donné, ont été formées; ces créatures se sont maintenues, perpétuées. Aujourd'hui, nous ne voyons plus guère que les résultats des chances heureuses ou favorables, que des êtres plus ou moins compliqués et perfectionnés. Ce qui étoit hasard et désordre dans le principe, est devenu ordre, régularité, succession; et l'on attribue, ajoutent ces mêmes philosophes, à une intelligence suprême, à une sagesse incompréhensible, mais à tort, ce qui n'est que l'éternel résultat de l'activité de la matière, et une suite inévitable de tant de mouvemens. Ainsi, quand l'œil eut été fait par une suite de ces hasards merveilleux, et que l'animal s'en fut servi pour voir, on en a conclu que cet organe, résultat de tant de circonstances fortuites, étoit la production intelligente d'une sagesse consommée; on a supposé des causes finales, un but, un dessein prémédité à chaque chose. On a cherché du miracle à tout; on a dit que si les citrouilles n'étoient pas suspendues aux arbres, c'étoit de peur d'écraser de leur chute le nez des hommes qui s'endorment sous leur ombrage. (*Voyez* la Fable de Lafontaine, liv. 9, intitulée *le Gland et la Citrouille.*).

Parmi les objections les plus fortes que l'on ait élevées dans le XVIII.e siècle, contre les causes finales et même contre l'existence d'un être intelligent, auteur des créatures, l'on a surtout vanté celles du livre intitulé *Système de la nature*, attribué à Mirabeau, secrétaire de l'Académie française. « Hélas! notre bon Mirabeau, dit Voltaire, n'étoit pas « capable d'écrire une page du livre de notre redoutable « adversaire.» Cet ouvrage, éloquemment écrit, mais diffus et rempli de sophismes, de pétitions de principes, est at-

tribué au baron d'Holbach et à Diderot. Voici l'un des passages les plus saillans, *part.* II, *chap.* 5.

« On prétend que les animaux nous fournissent une « preuve convaincante d'une cause puissante de leur exis- « tence ; on nous dit que l'accord admirable de leurs par- « ties, que l'on voit se prêter des secours mutuels, afin de « remplir leurs fonctions et de maintenir leur ensemble, « nous annoncent un ouvrier qui réunit la puissance à la sa- « gesse. Nous ne pouvons douter de la puissance de la na- « ture ; elle produit tous les animaux à l'aide des combi- « nans de la matière qui est dans une action continuelle ; « l'accord des parties de ces mêmes animaux est une suite « des lois nécessaires de leur nature et de leur combinaison ; « dès que cet accord cesse, l'animal se détruit nécessaire- « ment. Que deviennent alors la sagesse, l'intelligence ou la « bonté de la cause prétendue à qui l'on faisoit honneur « d'un accord si vanté ? Ces animaux si merveilleux que l'on « dit être les ouvrages d'un Dieu immuable, ne s'altèrent- « ils point sans cesse et ne finissent-ils pas toujours par se « détruire ? Où est la sagesse, la bonté, la prévoyance, « l'immutabilité d'un ouvrier qui ne paroît occupé qu'à dé- « ranger et briser les ressorts des machines qu'on nous « annonce comme des chefs-d'œuvre de sa puissance et « de son habileté ? Si ce Dieu ne peut faire autrement, « il n'est ni libre, ni tout-puissant. S'il change de volonté, « il n'est point immuable. S'il permet que des machines « qu'il a rendues sensibles éprouvent de la douleur, il « manque de bonté. S'il n'a pu rendre ses ouvrages plus « solides, c'est qu'il manque d'habileté. En voyant que les « animaux, ainsi que tous les autres ouvrages de sa divinité, « se détruisent, nous ne pouvons nous empêcher d'en con- « clure ou que tout ce que la nature fait est nécessaire, et « n'est qu'une suite naturelle de ses lois, ou que l'ouvrier « qui la fait agir est dépourvu de plan, de puissance, de « constance, d'habileté, de bonté.

« L'homme, qui se regarde lui-même comme le chef- « d'œuvre de la divinité, nous fourniroit, plus que toute « autre production, la preuve de l'incapacité ou de la ma- « lice de son auteur prétendu. Dans cet être sensible, in- « telligent, pensant, qui se croit l'objet constant de la pré- « dilection divine, et qui fait son Dieu d'après son propre « modèle, nous ne voyons qu'une machine plus mobile, « plus frêle, plus sujette à se déranger par sa grande com- « plication, que celles des êtres les plus grossiers. Les bêtes « dépourvues de nos connoissances, les plantes qui végètent, « les pierres privées de sentiment, sont, à bien des égards,

« des êtres plus favorisés que l'homme; ils sont au moins « exempts des peines d'esprit, des tourmens de la pensée, « des chagrins dévorans, dont celui-ci est si souvent la « proie.....

« Qu'on ne nous dise point que nous ne pouvons avoir « l'idée d'un ouvrage, sans avoir celle d'un ouvrier distin- « gué de son ouvrage. La nature n'est point un ouvrage; « elle a toujours existé par elle-même, c'est dans son sein « que tout se fait: elle est un atelier immense, pourvu de « matériaux, et qui fait les instrumens dont elle se sert pour « agir : tous ses ouvrages sont des effets de son énergie et « des agens ou causes qu'elle fait, qu'elle renferme, qu'elle « mèt en action. Des élémens éternels, incréés, indestruc- « tibles, toujours en mouvement, en se combinant diver- « sement, font éclore tous les êtres, et les phénomènes que « nous voyons, tous les effets bons ou mauvais que nous « sentons, l'ordre et le désordre, que nous ne distinguons « jamais que par les différentes façons dont nous sommes « affectés, en un mot, toutes les merveilles sur lesquelles « nous méditons et raisonnons. Ces élémens n'ont besoin, « pour cela, que de leurs propriétés, soit particulières, « soit réunies, et du mouvement qui leur est essentiel, « sans qu'il soit nécessaire de recourir à un ouvrier in- « connu pour les arranger, les façonner, les combiner, les « conserver et les dissoudre.

« Mais en supposant pour un instant qu'il soit impossible « de concevoir l'univers, sans un ouvrier qui l'ait formé, « et qui veille à son ouvrage, où placerons-nous cet ou- « vrier? Sera-t-il dedans ou hors de l'univers? Est-il ma- « tière ou mouvement? ou bien n'est-il que l'espace, le « néant ou le vide? Dans tous ces cas, ou il ne seroit rien, « ou il seroit contenu dans la nature et soumis à ses lois..... « Ce Dieu que je m'efforce de distinguer de la nature et « de placer hors de son enceinte, y rentrera toujours né- « cessairement et malgré moi.

« L'on insistera et l'on dira que si l'on portoit une sta- « tue ou une montre à un sauvage qui n'en auroit jamais « vu, il ne pourroit s'empêcher de reconnoître que ces choses « sont des ouvrages de quelque agent intelligent, plus ha- « bile et plus industrieux que lui-même; l'on conclura de « là que nous sommes pareillement forcés de reconnoître « que la machine de l'univers, que l'homme, que les phé- « nomènes de la nature sont des ouvrages d'un agent, dont « l'intelligence et le pouvoir surpassent beaucoup les nôtres.

« Je réponds, en premier lieu, que nous ne pouvons « douter que la nature ne soit très-puissante et très-in-

« dustrieuse. Nous admirons son industrie, toutes les fois
« que nous sommes surpris des effets étendus, variés et
« compliqués que nous trouvons dans ceux de ces ouvrages
« que nous prenons la peine de méditer. Cependant elle
« n'est ni plus ni moins industrieuse dans l'un de ses ou-
« vrages que dans les autres. Nous ne comprenons pas plus
« comment elle a pu produire une pierre ou un métal, qu'une
« tête organisée comme celle de *Newton*. Nous appelons
« *industrieux*, un homme qui peut faire des choses que nous
« ne pouvons pas faire nous-mêmes. La nature peut tout;
« et dès qu'une chose existe, c'est une preuve qu'elle a pu
« la faire. Ainsi, ce n'est jamais que relativement à nous-
« mêmes que nous jugeons la nature industrieuse : nous la
« comparons à nous-mêmes; et comme nous jouissons d'une
« qualité que nous nommons *intelligence*, à l'aide de laquelle
« nous produisons des ouvrages où nous montrons notre
« industrie, nous en concluons que les ouvrages de la na-
« ture qui nous étonnent le plus, ne lui appartiennent point,
« mais sont dus à un ouvrier intelligent comme nous, dont
« nous proportionnons l'intelligence à l'étonnement que ses
« œuvres produisent en nous; c'est-à-dire à notre foiblesse
« et à notre propre ignorance. »

Nous avons fidèlement transcrit cet important passage d'un livre fameux, en ne négligeant que des longueurs, qui n'ajoutent rien à la force des raisonnemens, comme on pourra s'en convaincre. Dans une telle matière, il est souverainement du devoir de ne rien déguiser des moyens d'un adversaire, quand on se sent le courage de chercher la vérité de toute son âme. L'homme vraiment grand et philosophe doit s'élever au-dessus des terreurs vulgaires; ce ne sont ni les bûchers ni les tortures qui l'instruisent, et autant il respecte le culte de sa patrie et les lois, autant il doit soumettre sa croyance intérieure à ce qu'il juge être l'auguste et éternelle vérité.

On voit d'abord que la plupart des raisonnemens de l'auteur du *Système de la Nature* sont ceux des épicuriens, ornés et présentés sous un jour avantageux. Mais, avant d'y répondre et de les réfuter d'une manière convaincante, comme nous l'espérons, qu'il nous soit permis de repousser, en passant, l'opinion de matérialisme et d'athéisme que, selon la malignité publique, la science de la nature peut faire germer dans l'esprit des hommes adonnés à son étude.

A quel titre, en effet, un vrai naturaliste, tel qu'on peut supposer tout homme raisonnable, aimant à s'instruire de la vérité, pourroit-il être athée? Comment ne reconnoîtroit-il pas, au contraire, l'ordre sublime, la beauté, l'industrie

merveilleuse qui président à la perpétuité de cet univers? *Les cieux racontent la gloire de la divinité*, la terre est couverte de ses magnificences: ouvrez un seul insecte et voyez! Ce fait éclaire si vivement toutes les intelligences, que les matérialiste le plus renforcé, comme celui que nous citions tout à l'heure, ne sait plus que se contredire: il tombe, pour ainsi dire, à genoux et atterré, en confessant ces mots: *Je reponds, en premier lieu, que nous ne pouvons douter que la nature ne soit très-puissante et très-industrieuse ; nous admirons son industrie*, etc.; car, qu'est-ce qu'il appelle *nature* ici, sinon la suprême intelligence? Le voilà donc qui déclare un Dieu malgré lui.

On ne peut empêcher des raisonneurs, d'attribuer à des causes secondaires, des effets très-considérables et très-étendus dans le monde, de sorte qu'ils croient pouvoir se passer d'un premier moteur, pour arranger, selon leur tête, leur petit univers. C'est ce qu'a déjà remarqué Bacon de Vérulam; il dit que si l'on ne goûte que légèrement des sciences naturelles, on peut être conduit à l'athéisme; mais qu'en s'abreuvant pleinement de cette féconde source de philosophie, l'on est ramené invinciblement vers la divinité. Voilà pourquoi furent religieux, Newton, Linnæus et tous les plus profonds savans, les plus grands hommes qui ont scruté les secrets de la nature. Réveillé sur la terre, dit Linnæus, j'ai contemplé un Dieu immense, éternel, tout puissant, sachant tout; je l'ai vu et je suis tombé dans l'étonnement à sa seule ombre. J'ai cherché quelques-uns de ses pas au milieu des créatures, et jusque dans les plus imperceptibles même: quelle puissance! quelle sagesse! quelle perfection inextricable! J'ai observé les animaux sustentés par les végétaux, ceux-ci par les corps terrestres, et la terre roulant, dans un orbe inaltérable, autour du soleil, source ardente de sa vie; ce soleil, tournant sur son axe avec les planètes qui l'environnent, forme avec les autres astres, indéfinis en nombre, et soutenus dans les éternels espaces, par le mouvement dans le vide, un immense système. Tout est régi par un moteur premier, incompréhensible, l'Être des êtres, comme l'appelle Aristote, la cause des causes, le gardien, le recteur suprême du grand tout; l'auteur, l'artisan, l'éternel architecte, selon Platon, d'un si magnifique ouvrage. Voulez-vous l'appeler la *fatalité*, vous ne vous trompez pas, ajoute Sénèque; toutes choses dépendent de lui. Préférez-vous le nommer *nature*, vous n'errez pas; toutes choses sont nées de lui. Le nommez-vous *providence*, vous parlez bien, c'est par ses ordres et ses conseils que le monde déploie tous ses actes. Il est tout sentiment, tout

œil, tout oreille, tout âme, toute vie; tout est lui-même, et l'intelligence humaine reste incapable d'embrasser son immensité. Il faut croire, dit Pline, qu'il existe une divinité éternelle, infinie, non engendrée, non créée. Cet être, comme l'expose encore Sénèque, cette cause sans laquelle rien n'existe, qui a tout bâti et organisé, qui remplit nos regards et leur échappe, qui n'est saisissable que par la seule pensée, a dérobé son auguste majesté dans un asile si saint et si impénétrable, qu'il n'est permis qu'à notre seule intelligence d'y aborder.

Comment l'histoire naturelle conduiroit-elle donc à nier un premier être? Ce seroit le plus inconcevable des contre-sens. Si vous remarquez les raisonnemens des hommes qui prétendent se passer de cette première des causes, tous sont obligés de multiplier les ressorts et les explications en traitant des créatures organisées. Pour cet effet, il faut qu'ils accordent à la matière des pouvoirs extraordinaires; ils concèdent gratuitement l'intelligence et la sensibilité aux pierres mêmes, à la terre, à l'air, aux moindres molécules, pour étançonner leur échafaudage; ils sont obligés de mettre Dieu en pièces, de le démembrer en morceaux, pour ainsi dire, et d'en incorporer les divers attributs dans les matières les plus brutes: tant il leur est impossible de se passer d'une puissance intelligente dans l'univers! Nous verrons des preuves manifestes de ces dons gratuits si libéralement accordés aux substances les plus inertes, les plus incapables, pour soutenir le matérialisme et l'athéisme; en sorte que les partisans de ces systèmes ne nient pas tant Dieu, qu'ils n'en pénètrent, au contraire, davantage tous les corps naturels; ils n'en forment qu'une seule et unique substance avec l'univers, comme l'a fait Spinosa, et confondent l'ouvrier avec l'ouvrage.

Mais l'étude de la nature brise et confond chaque jour tant de suppositions mensongères, tant de constructions vermoulues, que la simple inspection d'un fétu de paille, d'une fleur, d'un insecte, suffit pour faire écrouler jusqu'aux fondemens. Nous ne prétendons point ici renouveler toutes les preuves apportées par une foule de naturalistes; on pourra les lire dans Jean Ray, *le Règne de Dieu manifesté dans les œuvres de la création* (édit. anglaise, Lond. 1691, in-8°, ou la Traduction française, Utrecht, 1714, in-12; Néhémias Grew, *Cosmologia sacra*, Lond., 1701, in-fol.; Guillaume Derham, *Théologie physique*, en anglais, *Lond.*, 1714, in-8.°); dans Bernard de Nieuwentyt, *Démonstration de l'existence de Dieu*, Amsterdam, 1716, et les autres éditions; dans Lesser, *Théologie des insectes*, avec les remarques de P. Lyonnet,

Lahaye, 1742, 2 vol. in-8.°; dans Richard Bradley, *Recherches philosophiques sur les œuvres de la nature* (anglais), Londres, 1721, in-4.°; dans le *Spectacle de la nature* de Pluche, Paris, 1732, et les éditions subséquentes ; dans Léonard Euler, *Utrùm materiæ facultas cogitandi tribui possit nec ne*, en ses opuscules, Berlin, 1746, in-4.°, pag. 277; dans la *Biblia naturæ* de Swammerdam; dans divers Traités de Robert Boyle, *de ipsâ naturâ*, etc.; la *Contemplation de la nature*, de Charles Bonnet; les *Études* et *les Harmonies de la nature*, de Bernardin de Saint-Pierre, etc. Les premiers anatomistes étoient tellement émerveillés de la structure ingénieuse de l'homme ou des animaux, en les disséquant, qu'on voit Galien, à la suite de son *Traité de l'usage des parties*, liv. XVI, chap. 1, se mettre, dans son enthousiasme, à composer un hymne à la gloire de l'auteur de tant de prodiges.

Pour manifester en peu de mots les étranges absurdités que sont forcés d'entasser les défenseurs de l'hypothèse du matérialisme, il suffira de leur demander l'explication nette et claire d'un simple fait, ordinaire comme celui-ci.

Attribuez telle force active, expansive que vous voudrez à de la matière, et voyons comment elle composera, je ne dis pas un homme, mais seulement un œil, avec toutes ses tuniques, dont chacune est différemment tissue et fabriquée. Il faut que cela s'opère avec tant de justesse, d'habileté, que les unes soient opaques pour former une chambre obscure, sphérique, noircie à l'intérieur, d'autres transparentes pour que les rayons de lumière les traversent; il faut que l'iris se resserre ou se relâche à propos pour n'admettre que tel cône de rayons; que l'humeur aqueuse de la chambre antérieure, la lentille du cristallin et la courbure savante de ses faces; que l'humeur vitrée de la chambre postérieure, soutenue dans son réseau, comme le cristallin enchatonné, soient placés à des distances respectives si bien calculées, si en rapport pour réfranger les rayons de lumière, qu'il n'y manque rien, afin que les images viennent exactement se peindre sur la rétine. De dire ensuite comment de telles impressions se transmettent au cerveau par des nerfs optiques entrecroisés, et comment de deux images, même renversées dans nos yeux, nous ne voyons cependant qu'un seul objet droit; cela est trop inexplicable pour nous : ne parlons que de choses plus palpables. Comment la matière, supposée active, devinera-t-elle encore qu'il faut garantir l'œil au-dehors, de ce qui peut le blesser, lui donner des paupières qui le recouvrent, des sourcils qui l'abritent, des cils pour écarter les insectes ou d'autres

petits objets, enfin une pupille dilatable ou contractile spontanément, pour ne recevoir juste que ce qu'il faut de lumière, afin de n'être ni aveuglé du trop grand jour, ni plongé dans de trop épaisses ténèbres de nuit?

Ce n'est pas tout; il faut approprier cet œil aux milieux qu'habite l'animal. Comme le poisson doit vivre dans l'eau, il est clair que l'humeur aqueuse devenoit inutile à la chambre antérieure de son œil, et il falloit que la forme du cristallin corrigeât la trop grande réfraction des rayons lumineux qui passent au travers d'un milieu dense comme l'eau. Ce n'est donc plus un cristallin lenticulaire ; il est renflé en sphère presque ronde comme un pois, et par ce moyen, imaginé et exécuté avec la plus rare précision, le poisson distingue parfaitement les objets sous l'eau, ce que ne pourroit faire l'œil de l'homme. De même, l'oiseau destiné à s'élever dans un milieu rare et subtil comme l'air des hauteurs de l'atmosphère, devoit, au contraire, avoir un œil conformé tout autrement que celui du poisson; aussi la chambre antérieure de son œil est fort bombée, pour contenir de l'humeur aqueuse; son cristallin, au lieu d'être sphérique, est plus aplati même que celui de l'homme, et selon les lois les plus savantes de l'optique. Mais ce qu'il y a de non moins particulier et de merveilleux, c'est que la vue de l'oiseau devoit être presbyte en volant, parce qu'il est obligé de considérer les objets de loin; puis, quand il est perché sur un arbre, par exemple, il faut qu'il puisse voir d'assez près ce qui l'entoure, et qu'il reprenne alors une portée de vue plus courte. Pour obtenir ce résultat, il faut tantôt reculer le cristallin, et tantôt l'avancer. (*V.* Œil et les ouvrages d'optique qui en expliquent l'effet), comme on tire plus ou moins les tubes d'une lunette d'approche, afin de considérer à diverses distances les objets. Aussi, la savante nature a placé dans l'œil de l'oiseau, de sa rétine au cristallin, un muscle transparent, en lozange, qui recule ou laisse avancer cette lentille, pour produire, au besoin de l'animal, telle ou telle portée de vue.

S'il falloit ajouter d'autres faits à de si étonnans exemples, nous apporterions ceux plus merveilleux encore des organes sexuels si bien appropriés d'avance avec une prévoyance infinie à la propagation, à la perpétuité des espèces. S'il y a jamais eu dessein prémédité et manifeste, c'est bien là qu'il est impossible d'en douter, non plus que dans la conformation des dents, de l'estomac, des intestins et de tous les viscères, suivant telle sorte de nourriture végétale ou animale, à laquelle est destinée chaque espèce. La coordination des parties est tellement précise, inévitable, qu'en voyant telle

dent, telle mâchoire de quadrupède et même d'insecte, le naturaliste exercé devinera sans peine les autres rapports de structure, sans avoir vu l'animal, et devinera juste, parce que telle organisation est nécessairement enchaînée à tel autre appareil de structure. Si Newton prouvoit Dieu par des soleils et des mondes, le naturaliste le prouvera tout aussi bien par les moucherons ou les organes sexuels d'une fleur.

Qu'un défenseur des forces aveugles de la matière nous vienne soutenir alors avec Épicure et Lucrèce, que l'œil s'étant trouvé formé par hasard et par des conjonctures favorables, l'animal s'en est servi, mais qu'il n'y a point pour cela de cause finale; on voit aussitôt combien un pareil raisonnement est pauvre et absurde : aussi sentant le poids épouvantable que les causes finales mettent dans la balance pour démontrer cette suprême intelligence qui créa tous les êtres, divers auteurs ont tenté de discréditer ce genre de preuves. On a profité pour cela de quelques explications hasardées, comme lorsque Pluche dit que les marées, le flux et le reflux de la mer servent pour faciliter l'entrée des vaisseaux dans les ports. Certes, dit Voltaire, il faut être forcené pour nier que l'estomac est fait pour digérer; mais il seroit ridicule de prétendre que les nez ont été créés exprès pour porter des lunettes et les jambes pour porter des bas de soie. Voilà où conduit la manie des explications superflues, manie commune déjà du temps de Bacon, et qui lui faisoit ingénieusement comparer ces causes finales imaginaires, à des vierges qui se consacroient bien au Seigneur, mais qui étoient vouées à une éternelle stérilité, c'est-à-dire, qui ne multiplioient pas le savoir.

Le ridicule auquel s'exposent des *causes-finaliers*, et ceux qui veulent trouver à tout un but (ce qui nous est impossible, puisque nous ne connoissons pas où tendent tous les desseins de l'univers), ce ridicule ne peut tomber sur les rapports manifestes des créatures, soit entre elles, soit avec les objets qui les environnent. On ne sauroit nier que l'aile ne soit construite pour le vol de l'oiseau, du papillon ou de la chauve-souris; comme la vessie natatoire pour le poisson dans les eaux; comme les aigrettes du chardon ou du pissenlit sont formées afin que le vent les dissémine au loin. Toute la nature est tellement pleine de ces harmonies, et cette attrayante étude s'incorpore si essentiellement à toute l'histoire naturelle, qu'il est impossible de l'en séparer. Sous ce point de vue, elle devient la démonstration la plus complète, la plus irréfragable de la puissance et du sublime génie qui préside à l'existence des créatures. C'est une théologie vivante et perpétuelle, la plus persuasive pour toutes les intelligences.

Pourquoi donc a-t-on vu, en différens temps, des personnes pieuses s'effaroucher si fort de ces études? Pourquoi les regarderoit-on comme destructives du respect, de la vénération profonde que la créature doit à son CRÉATEUR? N'est-ce pas tomber dans l'erreur la plus manifeste; et, par exemple, si l'on vouloit pénétrer de sentimens religieux, un athée, un pécheur endurci, ne le convertiroit-on pas plutôt en le convainquant de l'existence d'une cause infiniment sage et infiniment puissante dans le monde, que par les plus beaux raisonnemens dogmatiques, ou qu'en lui proposant de croire des miracles et des mystères? Le sage et religieux Linnæus s'explique à cet égard d'une manière si remarquable, qu'on ne sera pas fâché de l'entendre. (*V.* dans les Amænit. acad., tom. VII, pag. 441. *Necessitas historiæ naturalis Rossiæ*).

« Croyez-moi, dit-il, nous trouvons bien peu d'Italiens qui soient instruits de l'histoire naturelle, avant ces dix dernières années (en 1766). Nous ne pourrions guère donner d'autre raison de cette négligence, que les artifices des faux théologiens; car ils s'efforcent de persuader au vulgaire que ces sortes d'études mènent les hommes droit à l'athéisme et empêchent les doctes de cultiver des sciences plus solides. Mais il est bien évident pour tout le monde que cette nation s'abuse et veut abuser; car peut-être elle n'empêche cette étude, que par crainte de la voir ouvrir la route à la vraie connoissance de Dieu et manifester la vanité des faux miracles. Nulle autre science, en effet, ne conduit plus certainement les mortels à reconnoître les vestiges du souverain Créateur, que l'histoire naturelle, comme le prouvent Derham, Nieuwentyt, Swammerdam, etc. »

Qu'est-ce donc qui refute le mieux les dangereux systèmes, savoir: les raisonnemens de pure théologie dogmatique des écoles, ou les vraies observations de la nature? Les plus incrédules qui se jouent des dogmes, se sentent renversés par des faits positifs. Aussi ramassent-ils, de toutes parts, tous leurs efforts pour combattre ces terribles causes finales. Tels que les mauvais anges de Milton, ils soulèvent en vain leurs têtes audacieuses et rebelles contre les épées flamboyantes des anges de lumière. Ils appellent à leur secours la peste, les poisons, les maladies, la mort, les ouragans, toutes les puissances infernales, pour dégrader, noircir, envenimer les chefs-d'œuvre du Très-Haut. « Si vous leur présentez une rose, dit l'éditeur des Harmonies de la Nature de Bernardin de Saint-Pierre, ils vous montrent aussitôt le ver qui lui ronge le sein. » Pour eux tout est imperfection, sujet de blâme ou de plainte contre la nature, comme on le voit

en lisant leurs ouvrages; et pour peu qu'ils souffrent de la piqûre d'une puce, l'univers n'est que le produit d'Ahrimane ou du Démon du mal.

Nous ne cherchons point à justifier ici les desseins de la nature, ou plutôt de son sublime auteur; et, en vérité, nous ne croyons point qu'il ait besoin d'avocat vis-à-vis de ses créatures. C'est une témérité non moins grande de décider dans notre petite sagesse que telle chose ne pouvoit être mieux faite, que de blâmer hardiment telle autre. Nous n'imiterons point ce roi d'Aragon, Alphonse, dit le Sage ou l'Astronome, auquel on doit les Tables Alphonsines, qui prétendoit que si Dieu l'avoit appelé à son conseil, le cours des astres seroit beaucoup mieux réglé. Il est évident que l'homme, fût-il un roi, être fragile et borné dans un coin obscur de l'immense univers, cette fourmi du globe raisonnant avec suffisance de toutes choses, s'imaginant être dans son orgueil l'animal le plus important de la nature, le seul centre auquel tout ne sauroit mieux faire que de conspirer pour son bonheur; il est évident que nous tombons dans le dernier degré de ridicule, et que nous sommes hors d'état de décider si telle chose est bien ou mal, absolument parlant. N'est-il pas étrange de voir un atome se redresser contre le suprême ordonnateur des mondes, et oser lui dire: *tu as mal fait!*

Par exemple, si divers auteurs accusent la suprême sagesse d'avoir privé de la vue l'aspalax ou la taupe (d'ailleurs dédommagée de sa cécité par une ouïe très-fine), la raison de cette conformation paroît manifeste dans cet animal souterrain; mais il n'est guère de détracteur des œuvres de la nature qui ne déclame contre les dents venimeuses accordées à plusieurs serpens; ou contre les plantes empoisonnantes. Pourquoi créer le mal sur la terre, pour le plaisir de tuer, de faire périr des êtres sensibles? La nature est donc méchante, ou plutôt ce ne peut être un Dieu de bonté qui ait préparé tout exprès d'aussi abominables poisons pour exterminer l'homme ou d'autres créatures. Il vaut mieux supposer que c'est par hasard que s'est fait le bien et le mal dans ce monde.

Mais si l'homme consentoit, pour un instant, à ne se pas faire centre unique; s'il envisageoit philosophiquement les grands intérêts de la nature, il reconnoîtroit l'erreur de son jugement, même en ce point qui le choque si fort. Il verroit le serpent, animal lent, timide, dépourvu de membres, abandonné comme un orphelin misérable sur la terre, incapable de résister avec facilité à de puissans ennemis, de poursuivre rapidement une proie agile, obligé de la guetter patiemment: comment eût-il pu subsister, s'il n'eût

pas reçu la faculté de blesser sa proie à mort, de même que le sauvage envenime sa flèche pour vaincre un animal fugitif? Comment se fût conservée cette créature si dénuée et si lente, au milieu de tant de déprédateurs acharnés à sa perte, sans une arme redoutable? Loin d'attaquer l'homme, le serpent fuit, et se dérobe à sa vue en son asile, pour l'ordinaire. La tortue est garantie du moins dans sa marche laborieuse, sous son bouclier osseux. L'oiseau s'envole, le poisson glisse et nage, le quadrupède fuit en bondissant, l'insecte s'esquive ou se cache dans le moindre creux: falloit-il donc que le serpent fût livré comme une victime toujours malheureuse, et voué en proie au moindre assaillant? La nature eût été injuste envers cette créature. L'on ne dira point avec quelques savans naturalistes, que la rage de se voir attaquer dans sa foiblesse excita primitivement le serpent à mordre, et transforma aussi quelques-unes de ses glandes salivaires en vésicules à venin; comme la salive du chien devenu hydrophobe, devient capable de transmettre l'hydrophobie chez les animaux qu'il mord. Il faut remarquer, au contraire, le soin que la nature prend pour défendre d'elle-même ses productions les plus innocentes, les plus incapables de passion et de volonté. Voyez la plupart des *cactus*, des *mesembryanthemum*, plantes grasses et spongieuses qui seroient sans résistance contre la dent destructive des animaux, la nature les a hérissées d'épines roides et aiguës: de telle sorte qu'on ne sait où les saisir. N'est-ce point visiblement par la même raison que plusieurs serpens ont reçu des crochets venimeux, le bœuf et le cerf des cornes, etc., parce que ces êtres manquoient d'autres moyens de défense contre leurs ennemis? C'est ainsi que, dans les différens règnes, la nature manifeste sa voie. Ainsi le vrai génie, en histoire naturelle, ne consiste pas à décrire seulement avec exactitude chaque être, mais à tirer des comparaisons fécondes ou des rapprochemens utiles, qui nous fassent pénétrer dans les desseins de l'auteur de tant de merveilles.

La question change alors, et l'on demandera pourquoi créer des serpens? Mais de combien de vermines dégoûtantes, de crapauds immondes et d'êtres nuisibles à certains égards, utiles sous d'autres points de vue, ne nous délivrent pas les serpens? Ce sujet se rattache ainsi à la hiérarchie des fonctions que chaque créature doit remplir en ce monde. Il est certainement à croire que la nature n'a rien créé mal à propos et sans nécessité, sans quelque utilité générale que nous n'apercevons pas toujours, mais qui n'en est pas moins importante.

Au moins, poursuivra-t-on, les plantes vénéneuses sont

une espèce de méchanceté sur la terre. Mais vous qui parlez ainsi, avez-vous assez réfléchi, et bien considéré ce fait sous toutes ses faces ? Je vous dis qu'en cela même brille la sage prévoyance de la nature : en voici des preuves.

L'euphorbe est, comme la plupart des tithymales, un poison violent pour l'homme et pour beaucoup d'animaux, que l'odeur seule de ces plantes repousse. Cependant, il est d'autres espèces d'animaux qui les recherchent. Il y a une belle chenille du tithymale et d'autres insectes qui en font uniquement leur pâture. On voit, en Arabie, le chameau, le dromadaire brouter, même avec plaisir, de petits tithymales ; dont le lait âcre stimule apparemment l'estomac coriace de ces ruminans, comme les mets épicés fortifient le nôtre. La chèvre dévore sans danger la ciguë qui nuit à l'homme, au cheval; et le persil que nous mangeons devient poison pour les perroquets ou d'autres oiseaux. Ainsi le poison pour l'un est l'aliment réservé pour l'autre ; chaque être ne trouve-t-il pas ainsi sa portion garantie sur la grande et commune table de la terre ? La loi du venin est donc une défense, un moyen imaginé habilement pour assigner à chacun sa part de nourriture, sans qu'aucun autre s'en empare ; et la nature a soin d'en prévenir par le moyen du goût et de l'odorat, vigilantes sentinelles indiquant à chaque animal ce qu'il peut manger en sûreté, et ce qu'il doit rejeter avec horreur. Rien ainsi n'est perdu, et jusqu'à l'excrément même qui révolte le plus, qui devient l'aliment du porc ou de toute autre créature nécessaire.

Voilà par quels exemples positifs il faut repousser les imputations qu'une téméraire ignorance élève en aveugle contre les plus merveilleuses combinaisons de la nature. Nous ne prétendons pas que l'on trouve ainsi des utilités à toutes choses, comme à la peste et aux maladies qui nous affligent, puisque nous ne sommes point admis dans les hauts secrets de la Providence ; mais nous devons être persuadés, par tout ce que nous connoissons, qu'il n'est point de mal absolu dans l'univers, et que l'inconvénient pour un être devient l'avantage d'un autre, afin que tout se maintienne.

Ces maladies qui nous tourmentent ne sont-elles pas, d'ailleurs, la peine trop juste et trop fidèle de notre intempérance ou de nos fautes, pour nous empêcher de transgresser les éternelles limites qui nous sont assignées ? N'est-ce point parce que nous nous écartons sans cesse des voies simples de la nature, qu'elle nous en châtie, plus qu'elle ne le fait pour les animaux plus dociles à ses lois ? Enfans ingrats et rebelles, pourtant elle ne nous a point délaissés

sans secours, après lui avoir désobéi; elle nous inspire d'ordinaire le remède par un instinct machinal; ainsi elle nous fait désirer les boissons rafraîchissantes et aigrelettes dans une fièvre brûlante; elle nous fait repousser avec horreur les alimens de chair qui nous nuiroient alors; elle dicte au chien de manger du chiendent pour s'exciter à vomir; elle suscite en nous des forces médicatrices salutaires qui nous rappellent des portes du tombeau, à la vie, à la santé. (*V.* notre article FORCE MÉDICATRICE, dans le *Dictionnaire des Sciences médicales.*) La maladie est donc souvent notre ouvrage; elle attaque moins le villageois tempérant et robuste qu'un citadin délicat, au sein de la mollesse et des plaisirs, entraîné à tous les abus et à tous les excès. Combien de fois cependant la nature, au milieu de l'emportement des jouissances, n'a-t-elle pas crié au fond de nos cœurs: *Arrête-toi; c'est assez!* Et d'où viennent ces horribles contagions, ces pestes des armées, qui achèvent d'anéantir ce qui avoit échappé aux ravages de la flamme et du fer, si ce n'est du ramas de tant d'individus forcés à vivre dans la malpropreté, la sueur, les exhalaisons fétides des hommes et des chevaux, les déjections putrides, et réduits souvent par nécessité aux alimens les plus malsains et les plus dégoûtans? Si l'on ajoute encore à ces causes les passions féroces et sanguinaires des uns, tristes, craintives, nostalgiques des autres, la terreur, le désespoir, l'ambition, la fureur au milieu du fracas des armes et des chances inouïes de la guerre, on concevra que la nature n'avoit point formé l'homme pour cet abominable métier. L'on seroit presque tenté de l'absoudre d'anéantir des êtres si dépravés, qui se vouent à l'assassinat de leurs semblables, pour satisfaire une rage ambitieuse qui leur est étrangère; et la contagion qu'ils portent annonce qu'on doit les éviter comme des monstres d'horreur. Si d'autres pestes déciment chaque année la population de l'Orient et surtout de l'Egypte, c'est sans doute par suite de l'épouvantable incurie dans laquelle croupissent ces nations sous leurs gouvernemens absurdes et oppressifs. Les canaux du Nil s'engorgent d'un limon fétide et pestilentiel; le stupide Musulman le voit, et il meurt auprès, en se résignant à la fatalité. Cependant, sous les gouvernemens antiques des Pharaons ou des Ptolémées, ce fleuve, vivifié dans tous ses rameaux par leur administration vigilante, ne portoit que la fertilité et l'abondance sur cette terre inépuisable.

ARTICLE II. En général, ces accusations vagues, intentées à la nature, ne se trouvent guère que dans des livres d'hommes qui l'ont très-superficiellement observée: de là ces *Systèmes*, ces *Interprétations*, ces *Traités de la nature* pré-

tendus *philosophiques*, dont il nous seroit facile de citer une liste assommante, et dont les auteurs, confinés dans leurs cabinets, considérant à peine la verdure et les fleurs, de leur fenêtre, n'ont jamais fourni une seule bonne observation. Pourvu que ces livres soient élégamment écrits, ils vont séduire ou fausser le jugement des hommes du monde, qui, livrés la plupart à leurs affaires et à leurs dissipations, ne s'inquiètent guère de vérifier les assertions les plus hasardées. On se contente d'une opinion toute faite, et qu'on achète même dorée sur tranche. Beaucoup de gens sont ennuyés d'admirer un Dieu, comme ce paysan qui se fâchoit d'entendre toujours appeler Aristide, *le Juste*. L'idée d'un hasard aveugle pèse moins à l'amour-propre, et n'entraîne, pour toute conséquence, qu'un éternel anéantissement après la mort. Mais nous terminerons cet article, en montrant qu'il n'y a point de hasard ou de productions fortuites parmi les êtres naturels.

Les anciens supposoient des générations spontanées des animaux, comme on sait. Ils n'avoient pas vu, à la vérité, des hommes ou des éléphans pousser hors de terre comme des champignons; mais Pline admet sans difficulté ce fait pour les rats et les grenouilles. Virgile décrit en beaux vers, dans ses Géorgiques, comment le pasteur Aristée fit renaître des essaims d'abeilles, des entrailles d'une génisse exposée, pendant neuf jours, à la putréfaction. Le blé ne germoit en terre, selon la croyance commune, qu'en se putréfiant auparavant; et nombre d'esprits superficiels soutiendront encore aujourd'hui, qu'une foule d'insectes se multiplient par la corruption; que les vers naissent spontanément dans la viande gâtée, etc., etc.

Cependant, les vrais observateurs examinant de plus près la chose, doutèrent beaucoup de cette fabrication de rats et de grenouilles. Ils ne purent concevoir pourquoi ces animaux, tout aussi bien construits que d'autres espèces voisines, qu'on n'avoit jamais soupçonnées produites par corruption, avoient aussi, pourtant, des organes sexuels pour s'accoupler, se reproduire à la manière ordinaire. Alors on modifia l'opinion commune, en disant que tantôt ils se reproduisoient par accouplement, tantôt par corruption; mais, enfin, l'observation victorieuse et décisive vint démontrer que ces animaux ne pouvoient naître que de la seule génération univoque, par la réunion des sexes. *V.* l'article GÉNÉRATION.

Il restoit toujours du doute pour les insectes, dont le premier état se dérobe si souvent à la vue, par une extrême petitesse, ou parce que ces animaux cachent leurs œufs dans des matières putrescibles, afin que les vers naissans y trouvent

leur pâture. Les vrais naturalistes disoient : Ces insectes ont des organes sexuels ; donc ils s'accouplent, et si la nature devoit les produire si aisément par putréfaction, elle n'auroit pas été chercher cette voie compliquée inutilement ; mais il falloit des preuves directes.

On les obtint par la découverte des verres lenticulaires qui grossissent les objets, et par le microscope. François Redi, Valisniéri, Swammerdam, Hooke et une foule d'autres, suivis des Réaumur, des Degeer, des Bonnet, etc., ont si clairement fait voir que les plus petits insectes avoient des œufs, des sexes, s'accouploient, se reproduisoient constamment à la manière des autres animaux, qu'il seroit ridicule aujourd'hui d'avancer en histoire naturelle que les vers se créent dans du fromage passé. L'on a découvert jusqu'aux poussières séminales des champignons et des mousses.

Suivez Swammerdam disséquant un insecte, ou Lyonnet dénombrant et figurant quatre mille quarante-un muscles dans une seule chenille ; examinez, à un fort microscope, les articulations, les membres, la trompe, les yeux, les pattes à crampons, les petits organes sexuels, si savamment organisés, du moindre ciron, et dites ensuite, si vous l'osez, qu'il est le résultat d'un mélange fortuit d'atomes de la matière ! Nous discuterons, à l'article de la *génération*, s'il y a d'autres générations spontanées ou équivoques, admissibles selon quelques naturalistes modernes. Montrons, en attendant, par un seul exemple, combien tout est sagement prévu pour l'uniformité et la perpétuité des êtres.

Les poissons ordinaires (osseux ou acanthoptérygiens surtout) ne se joignent point dans l'accouplement, et la fécondation des œufs, pondus d'abord par la femelle, n'à lieu, comme on sait, que par l'effusion du sperme ou de la laite du mâle sur ces œufs. Or, dans un vivier renfermant plusieurs espèces de cyprins, la carpe, le barbeau, la tanche, la brême, ou des perches, des loches, des chabots, etc., les œufs de plusieurs espèces peuvent se trouver voisins ou entremêlés par le mouvement des ondes ; les mâles, en venant exprimer leur laite sur ces œufs, l'eau transmettra leur liqueur fécondante aux différentes sortes d'œufs. Qui ne croiroit qu'il en va résulter la plus étrange confusion de métis, et que toutes les races vont se mélanger par ce moyen ? Mais la nature a prévu sagement cette circonstance : chaque espèce d'œuf de poisson est recouverte d'une pellicule de telle structure, qu'elle ne devient perméable qu'au sperme du mâle de son espèce (ou, tout au plus, d'une race très-voisine) ; il s'ensuit que les espèces se conservent pures et isolées au milieu de ce mélange. C'est ainsi que plusieurs acides, versés dans une liqueur

contenant diverses bases salifiables, chaque acide, chaque base, vont démêler, au milieu de toutes les autres molécules, les seules qui leur conviennent pour former des combinaisons salines, par les lois les plus précises et les plus merveilleuses. Il n'y a donc point de hasard chez les animaux, non plus que parmi les minéraux. La fécondation des végétaux, même chez quelques hybrides passagers, suit de semblables règles ; et si l'on veut examiner les monstruosités par excès comme par défaut, l'on y verra tantôt des soudures de deux ou plusieurs embryons, tantôt des avortemens de parties, ou des accroissemens irréguliers de membres : mais tous ces exemples, loin de démontrer une absence de plan ou de règle constante dans la nature, démontrent, au contraire, combien elle aspire à suivre ses voies primordiales, et à y rentrer, malgré les circonstances qui les ont contrariées. *Voyez* MONSTRE et DÉGÉNÉRATION.

Si l'on venoit encore aujourd'hui comparer la génération des animaux à la cristallisation des minéraux, soit par apposition de molécules, soit par attraction de diverses parties, comme dans les hypothèses de la *Vénus physique* de Maupertuis, ou de l'*Épigénèse* d'autres auteurs qui n'ont point pratiqué l'anatomie, on leur représenteroit l'entrelacement admirable d'une foule d'organes : par exemple, les muscles perforans qui traversent d'autres muscles dans les doigts des mains et des pieds, ou l'entrecroisement des nerfs optiques et des deux portions de la base du cerveau, composant le mésolobe ou corps calleux, ce qui n'a pu se faire, évidemment, sans un jet, sans un concours unique d'efforts, sans une organisation simultanée prodigieusement habile et compliquée. Voilà ce que nous manifeste positivement l'étude ; et l'on a peine à comprendre avec quelle inconcevable hardiesse, des hommes, étrangers à la science, osent encore, chaque jour, avancer des systèmes que chaque coup de scalpel fait tomber en lambeaux.

La science de la nature a cet avantage, qu'elle rectifie elle-même, par son observation plus approfondie, les erreurs qu'on auroit pu d'abord y commettre. Il est visible qu'elle s'avance du simple au composé dans la succession progressive de ses créatures. De là, l'on a conclu qu'elle avoit laissé des êtres imparfaits et ébauchés, par impuissance de mieux faire ; l'on a plaint l'huître d'être sans tête et sans yeux. Cependant, puisque la nature a procréé l'homme, elle savoit faire des têtes aux Newton, aux Aristote, et des yeux aux aigles ou aux lynx. Mais elle a voulu établir une hiérarchie de facultés et de productions. Un horloger habile fait des montres qui n'indiquent que les heures ; il en fait d'autres qui marquent

aussi les minutes et les secondes, d'autres à répétition; d'autres montrent les phases de la lune, le calendrier, etc. Sans doute, voilà des machines différemment compliquées, mais les plus simples peuvent être tout aussi parfaites, dans leur rang, que les autres; elles sont toutes appropriées à leur destination, avec une égale habileté. Quelle extravagance inouïe, d'accuser de défaut ou d'incapacité la source sublime de tout génie!

On a dit encore naguère : un colimaçon se traînant sur le ventre, sent le besoin de tâter en avant le terrain sur lequel il s'achemine; par conséquent, les efforts de ce besoin le portent à prolonger en avant, des parties, des tentacules, pour s'assurer de ce terrain. C'est ainsi que les animaux ont peu à peu composé leurs parties, et se sont perfectionnés eux-mêmes, à mesure que le besoin et les diverses situations dans lesquelles ces animaux vivoient constamment pendant des siècles, ont obligé leur organisation à se déployer, à se compliquer. Il n'est donc pas nécessaire de supposer, ajoutera-t-on, une puissance intelligente extérieure, qui coordonne toute leur structure. Les besoins de l'animal le poussent à mettre en œuvre telle faculté, et à former, pour cet objet, telle sorte d'organes. Ainsi, les circonstances, avec le temps, ont suffi pour les développemens successifs de l'organisation, ont produit toute la tige des créatures, depuis le polype jusqu'à l'orang-outang.

En ce cas, nous devons reconnoître un effort d'invention et d'imagination non médiocre dans le petit cerveau de la chenille qui, lasse de son état rampant, s'avisa la première de se métamorphoser en papillon, de créer, développer, peindre même quatre ailes des plus brillantes couleurs, sachant exactement comment il falloit arranger ces organes pour voltiger dans les airs, fabriquant une trompe mobile contournée en spirale pour pomper le nectar des fleurs, deux jolies aigrettes, etc.

Mais que dirons-nous également de l'invention des plantes? car, puisqu'un polype et une chenille savent si bien construire leurs organes au besoin, et puisqu'il n'est point de puissance intelligente extérieure qui coordonne tout, il faut bien que les végétaux s'arrangent et se modifient d'eux-mêmes, suivant les conjonctures. Nous louerons donc la racine du rosier ou l'oignon de lis d'avoir su former de si belles fleurs, l'érable d'avoir donné des ailerons à sa semence pour que le vent la disperse au loin, les papilionacées d'avoir su habilement couvrir contre le soleil les organes sexuels de leurs pétales, le souci de se clore lorsqu'il va pleuvoir. Les arbres conifères ont sa-

gement imaginé ce qui leur devenoit nécessaire pour résister à la froidure des climats où ils se sont, imprudemment sans doute, été fixer. Ils ont formé de la résine qui les garantit contre la gelée, et de petites feuilles en forme d'épingles, pour offrir moins de surface aux neiges, et ils ont enclos leur semence dans des cônes ligneux.

C'est ainsi qu'on devient forcé d'attribuer la plus haute science et le génie le plus transcendant aux troncs d'arbres et aux vermisseaux mêmes, quand on s'écarte de la voie si simple, si naturelle qui nous montre un Être créateur, indépendant de cette matière qui n'est qu'un instrument passif, inerte, incapable de rien produire par lui seul. Cela prouve plus invinciblement, qu'on ne sauroit se passer d'un Dieu pour expliquer la nature, et qu'en le niant, il se manifeste avec plus d'éclat encore.

Les *causes finales* n'étant que les vraies conditions de l'existence des êtres, elles rentrent ainsi dans le domaine de l'histoire naturelle, de l'anatomie, de la physiologie et de la plupart des sciences physiques. Leibnitz en a pareillement recherché dans les lois du mouvement des corps et les phénomènes de la réflexion de la lumière. Voltaire, quoique admettant les causes finales, a combattu avec l'arme du ridicule et de la plaisanterie le *tout est bien*, dans son roman de Candide. Si, relativement à l'homme, tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, c'est que l'homme n'est point le but de l'univers. Le soleil n'a pas été créé par rapport à nos yeux; mais nos yeux ont été formés, au contraire, par rapport au soleil: par conséquence, nous sommes un des rouages et des instrumens du grand univers, et non pas son principal objet. Il y a grande probabilité que les choses qui nous blessent, parce qu'elles tendent à un autre centre qu'au nôtre, sont également bien coordonnées pour l'utilité de cet autre centre. Un prince gouvernant son empire par des lois générales, peut froisser ou contrarier beaucoup d'intérêts particuliers qui murmurent. Pour gouverner justement au total, disoit un ancien roi, il est force de faire quelques injustices individuelles. L'homme se plaint d'être assujetti à la mort; mais que l'on songe ce que deviendroit le monde si l'homme ne mouroit jamais, comment tout seroit encombré d'individus, et quelle seroit la vie insupportable d'un être qui ne pourroit s'exempter de la quitter, fût-il même perpétuellement heureux!

Nous ne pousserons pas plus loin ces observations qui seroient infinies, et qui, toutes, détruisent les allégations et les systèmes de détraction que l'homme élève

journellement contre la nature. Ses maux, il ne les doit pas tant à elle qu'à ses propres fautes ou qu'à des institutions insensées. Le naturaliste philosophe voit d'un œil égal et la vie et la mort, comme les biens et les maux de ce monde. Il se soumet à sa destinée, sans murmure. Il ne persécute point quiconque pense autrement que lui; car il sait que souvent il peut se tromper lui-même. S'il expose ses sentimens, c'est avec modération et défiance; il n'y met point d'autre chaleur que celle qui vient de l'amour de la vérité. C'est dans cette seule vue que nous avons combattu des opinions qui nous paroissent erronées; mais nous avons en horreur l'intolérance et le fanatisme qui emploient la violence au lieu de persuader par la raison. *Voyez* HISTOIRE NATURELLE, NATURE, RÈGNES, et le DISCOURS PRÉLIMINAIRE de ce Dictionnaire.

ARTICLE III. Quoique l'on ait beaucoup écrit sur l'histoire naturelle, très-peu d'auteurs l'ont étudiée en vrais philosophes, ce qui étoit même impossible tant qu'on ne tenoit que quelques fragmens épars, quelques anneaux isolés de la chaîne générale qui rassemble toutes les créatures. Il a fallu multiplier les descriptions innombrables des formes individuelles et spécifiques, avant de reconnoître des genres; et aujourd'hui même, quelle difficulté n'a-t-on pas encore à déterminer les limites de ces genres, des variétés d'espèces? Nous sommes loin de posséder le catalogue exact de tous les êtres créés sur le globe, animaux et végétaux, comme de toutes les sortes et espèces minérales. Cependant ces objets, peut-être incalculables, ne sont que les matériaux de la science de la nature; l'étude de leurs formes extérieures, tout indispensable qu'elle est d'abord en elle-même comme base fondamentale, n'est point la vraie science. On peut être un très-grand nomenclateur; on peut entasser en sa mémoire les noms de quarante mille plantes, s'imprimer les images d'autant d'animaux de toutes classes, s'informer minutieusement de toutes les parties de ces créatures, sans avoir jamais établi, senti leurs rapports, leurs correspondances, sans avoir pénétré dans les causes de leur production, de leur vie, de leur organisation. Quelque vaste effort de mémoire que de telles études exigent, on n'est pas pour cela seul un naturaliste; tandis qu'on peut l'être, sans posséder absolument les détails infinis des formes particulières de tant d'êtres, si l'on sait coordonner et grouper tous ces faits individuels sous des lois générales et par des formules simples qui embrassent cette multitude de variétés dans une explication naturelle.

Et par exemple, un nomenclateur qui réuniroit, comme

l'eussent fait Jonston, Aldrovande, Klein, etc., les lézards aux quadrupèdes vivipares, à cause qu'ils ont quatre pieds, la chauve-souris ou des papillons aux oiseaux, à cause que toutes ces espèces volent; ou les crabes, les crustacés et les coquillages aux poissons, parce qu'ils ont une habitation commune dans les eaux, etc. : un tel naturaliste, s'il méritoit ce nom, ne prouveroit ni goût, ni sentiment de la nature; il manqueroit totalement du génie de l'histoire naturelle.

Que dans l'absence d'un nombre suffisant de faits et d'observations, l'on distribue d'abord les créatures provisoirement d'après un système artificiel, comme le système sexuel de Linnæus (1), pour le régne végétal; ou les instrumens de la manducation, pour classer les insectes d'après Fabricius; ou la situation et le nombre de nageoires, selon Artédi et Linnæus pour les poissons; du moins l'on ne confond point les classes d'êtres, et si l'on rompt plusieurs rapports naturels, on établit des genres, on pose des pierres d'attente pour une meilleure disposition méthodique à l'avenir. Ce n'est que faute de mieux et afin de se retrouver dans cette multitude d'espèces, qu'on les divise en légions provisoires, d'après certains organes uniformes; mais quand on a réuni un grand nombre d'espèces qui se groupent par la configuration ou par des traits évidens de ressemblance, on doit en former, à l'aide des

(1) Il n'a pas été inutile, néanmoins, de connoître les nombres relatifs des étamines des plantes; mais l'on n'a pas tiré de cette considération tous les faits intéressans qui en résultent. Par exemple, il est très-remarquable que le nombre de trois étamines, ou ses multiples six, neuf, soient absolument appropriés à tous les végétaux monocotylédones; s'il y a des exceptions apparentes pour les orchis ou des graminées à deux étamines, ou pour les balisiers et amomes à une étamine seulement, on voit des preuves d'avortement des autres; ainsi la loi subsiste. Au contraire, les végétaux dicotylédones sont la plupart pentandriques, ou du multiple de cinq, savoir : la décandrie, l'icosandrie, etc., et même la polyandrie a le nombre cinq pour facteur. On observe aussi, chez les espèces à tige carrée, telles que les labiées, plusieurs rubiacées, etc., le nombre de deux, quatre, huit, douze étamines.

Le feuillage, simple dans les monocotylédones, suit souvent chez les dicotylédones, dans ses nervures composées, le nombre des étamines; par exemple, dans le marronnier d'Inde, la vigne, etc. Tous ces faits annoncent qu'un nombre déterminé de fibres est assigné primitivement à la formation des différens genres de plantes; on pourroit obtenir aussi des vues intéressantes d'un semblables examen des parties des animaux, comme des doigts, des membres ou pieds, par exemple, toujours de six chez les insectes à métamorphose, etc. Nous nous sommes occupés de cette recherche qui nous a présenté des aperçus neufs. (VIREY.)

analogies, des familles naturelles; on doit les rapprocher d'après l'ordre vraisemblable de leur consanguinité. Par exemple, les fleurs personnées ont beaucoup plus de rapports avec les solanées qu'avec les labiées, quoique la corolle des solanées soit régulière, tandis que les autres en ont une irrégulière; mais le mode de fructification et les autres formes de l'organisation lient visiblement les personnées aux solanées et écartent les labiées.

De même, on passe par gradation insensible des lézards aux serpens, et des salamandres aux grenouilles; la respiration, la génération ovipare et d'autres traits de la structure intérieure isolent en effet ces animaux des quadrupèdes vivipares ou mammifères, à sang chaud. De même, on trouve les plus grands motifs de séparer les cétacées des poissons et de les rapprocher des mammifères.

Ces exemples sont faciles: mais quelle sagacité, quelle finesse de tact ne faut-il pas au véritable naturaliste pour découvrir, souvent au premier aperçu, l'origine, les causes de la configuration d'un animal, d'une plante, de la structure géométrique, ou de la composition chimique d'un minéral? Telle plante, disait Linnœus, a un air africain, telle autre se rapporte à celles de l'Asie, telle à l'Amérique, aux alpines, à celles des vallées. La science anatomique enseigne, au moyen de quelques os, à reconstruire parfaitement un quadrupède enfoui dans des couches de la terre et dont l'espèce est entièrement inconnue. Toute cette habileté ne prouve-t-elle pas aussi que la nature suit des lois générales, constantes, qui doivent être notre unique recherche, l'étude la plus essentielle, la plus philosophique en histoire naturelle? Mais qui la saisira?

Les premiers botanistes qui remarquèrent des rapports naturels entre les plantes, tels que Jean et Gaspard Bauhin, Morison, Jean Ray, Magnol, surtout le célèbre Tournefort, ensuite Bernard de Jussieu, Adanson et nos plus grands botanistes actuels, montrèrent un vrai génie. Celui qui trouva les bases des classifications végétales les plus certaines dans les organes de la fructification, Conrad Gessner, fit une découverte de génie, aussi importante peut-être que celle de la circulation du sang dans les animaux, selon le jugement de Linnæus. Cependant Linnæus lui-même, si grand homme et si ingénieux dans presque toutes les parties de l'histoire naturelle, n'a-t-il pas retardé l'étude des vrais rapports naturels des plantes, par son système sexuel? comme Tournefort, bien plus philosophique à cet égard et premier fondateur des genres des plantes, a fermé les yeux aux sexes et à la fécondation des fleurs, vérité si intéressante et si

belle dans l'ordonnance de la nature! De même Buffon, ce naturaliste illustre, sublime dans ses vues, n'a-t-il pas méconnu les genres les plus naturels des animaux dont il trace si noblement l'histoire, tout en brisant les liens de leur confraternité?

Ce que faisoit ce grand homme en haine des mauvaises méthodes zoologiques de son temps, n'est-il pas justifié par les défauts choquans, les rapprochemens bizarres, ou les disgrégations non moins vicieuses qui résultent d'un système de classification, important néanmoins sous d'autres vues, comme celui du savant entomologiste Fabricius, pour les insectes? Toutefois, ce système fondé sur la bouche et les organes de manducation présente d'autres rapprochemens qui méritent la plus haute attention, puisque le genre de vie des insectes est déterminé par ce mode d'observation. Mais la manière de vivre des animaux n'est pas l'unique règle de leurs rapports.

Ainsi, tous ces hommes célèbres ont été plus ou moins heureux dans leurs travaux. Leur exemple prouve que s'il n'est peut-être pas donné à l'esprit humain d'embrasser toute l'étendue de la nature, chacune de ses vues, prise isolément, quoiqu'elle puisse écarter du vrai but, fait briller des faits neufs, des clartés inattendues. Nous devons donc accueillir tous les systèmes, prendre l'utile de toutes les méthodes; car le plan que suit la nature est si riche et si fécond dans sa variété, qu'on peut imaginer une multitude de classifications de ses êtres, qui ne sont que leur considération sous autant d'aspects différens. Ainsi Adanson avoit donné le plan de soixante-cinq systèmes d'arrangement pour les plantes; mais il montra qu'il n'en existoit qu'un seul bon, *l'ordre naturel*, résultat de l'emploi comparé de tous les autres.

Dans la minéralogie, l'on a dû tomber dans les mêmes inconvéniens et y trouver les mêmes avantages ensuite. Les premiers minéralogistes se bornoient à une observation empirique des apparences extérieures des minéraux; bientôt ensuite on examina ceux-ci par le feu ou d'autres dissolvans, et la métallurgie, la minéralogie chimique, en prirent naissance. Les simples observateurs cherchant des caractères extérieurs, remarquèrent surtout la structure cristalline, et Linnæus eut encore en grande partie cette gloire. Des métallurgistes, dédaignant, au contraire, ces configurations qu'ils ne croyoient pas constantes dans leurs formes primitives, n'établirent les bases de la science que sur l'analyse chimique; tel fut d'abord Cronstedt, et ses successeurs Bergmann, Kirwan, Fourcroy, Klaproth, etc. Ceux qui s'en tiennent aux caractères extérieurs ont suivi deux routes: les uns s'attachent principalement

aux figures cristallines, comme Romé-Delisle, M. Haüy, etc.; les autres, successeurs de Vallérius, multiplient attentivement avec Werner tous les moyens d'exploration, et chacun d'eux a donné une plus grande impulsion à la science. Mais, dans la minéralogie comme dans les autres branches, il est évident que si les exclusifs, suivant leur système particulier, s'y enfoncent loin et font des découvertes, la philosophie doit profiter de ce que chacun d'eux offre d'excellent et de solide, pour élever l'édifice selon le vaste plan de la nature.

Quelque voie qu'on ouvre dans l'observation des productions naturelles, le génie y peut faire des découvertes, y percer de nouveaux jours. C'est que la nature présente une trame immense, dont les parties s'entrelacent par des liens multipliés. Quiconque ne voit que des faits isolés, des branches séparées d'un tronc inconnu; quiconque, du moins, ne cherche nullement à rattacher les faits à leur cause, celui-là manque du véritable génie de l'histoire naturelle : faute de remonter aux sources, il ne comprend pas la beauté, l'immensité magnifique de la création.

Qu'un voyageur recueille une herbe inconnue ou saisisse un animal nouveau; qu'il donne de ces objets une description exacte, ou même les figure avec soin et y joigne tout ce qu'il a pu recueillir sur les usages ou les mœurs de ces créatures : voilà tout ce qu'on est en droit d'espérer de lui; et ce soin mérite certainement notre reconnaissance. Mais ce n'est qu'alors que commence la tâche du vrai naturaliste.

Sa première occupation doit être d'assigner la place naturelle ou le rang de cet animal, de cette plante, non pas d'après tel système botanique ou zoologique, ce qui peut guider seulement dans les recherches, mais d'après l'étude approfondie de l'organisation de ces êtres comparée avec la structure des espèces les plus analogues. Et en effet, que cette plante nous présente tous les caractères d'une solanée, par exemple, ne reconnaîtra-t-on pas aussitôt qu'elle doit tenir dans ses fruits, dans sa texture, des qualités plus ou moins suspectes ou vénéneuses; tandis que si nous la classons seulement dans la *pentandrie monogynie* de Linnæus, où elle sera perdue entre quelques milliers d'autres, de diverses familles, nous n'aurons aucune idée certaine de ce végétal, nous ne posséderons point la vraie science, la nature nous restera voilée ?

Et qu'on prenne garde que cette classification des familles naturelles n'est point arbitraire comme celle des systèmes artificiels, qui promèneront cette solanée en telle ou telle classe selon Rivin, Knaut, Wachendorf, Ludwig, Hermann, Gleditsch, etc., ou d'autres auteurs plus récens, et dont aucun ne me donnera une connoissance exacte et évi-

dente comme celle de l'ordre naturel. Voilà donc où doit tendre le vrai naturaliste. Il en sera de même pour les animaux, pour les minéraux. Si les caractères extérieurs ne suffisent point pour établir une détermination certaine dans leur classification, il faut recourir à l'anatomie de l'animal, à l'analyse chimique du minéral, et l'on se convaincra que la nature ne dément point ses principes.

Ce n'est pas assez toutefois pour le naturaliste. Il doit considérer les effets que le climat, la nourriture ou le lieu habituel peuvent occasioner sur la taille, la couleur, les formes extérieures des organes d'une plante, d'un animal; scruter les influences d'où naissent tant de variétés et de races dans une même espèce soumise à une multitude de circonstances diverses (*V.* Dégénération). Et s'il veut porter ses regards plus loin, ou plutôt comme il doit étendre son génie sur la grandeur et la majesté de la nature, il lui faut comparer les productions créées dans l'immensité prodigieuse des temps et des lieux, examiner le possible d'après ce qui est ou ce qui fut.

C'est alors que se représentant les lois universelles qui régissent tant de créatures, il sera saisi de respect et d'admiration à la vue de leur merveilleuse puissance. S'il contemple la génération, par exemple, il ne retrécira point les limites de la nature à cette fonction particulière chez l'homme ou les animaux qui lui ressemblent le plus, selon la manière du vulgaire; mais il en comprendra la variété et l'étendue dans toute l'échelle des corps organisés jusqu'au polype et aux byssus. Il ne rapprochera point les espèces les plus dissemblables, les formes les plus hétéroclites, d'après de minces considérations d'une seule partie pour bâtir un système chancelant; mais il embrassera un ensemble d'organisation, il contemplera l'harmonie que la nature établit dans la coordination de ses créatures. Il approfondira les causes de ces anomalies qui, faisant le tourment des auteurs systématiques, donnent au contemplateur le plaisir toujours nouveau d'admirer les ressources et la fécondité de la nature. Si celle-ci paroît manquer en une partie, comme à ces ailes de l'autruche et des pingouins impropres pour le vol, c'est afin de fortifier leurs jambes, destinées, pour la première, à la course, dans les déserts, ou formées pour la nage au milieu des mers, chez ces derniers. De même les longues et fortes cuisses des kanguroos, si bien disposées pour le saut, comme celles des sauterelles et des puces, semblent formées, dans toutes ces espèces, aux dépens de la force de leurs jambes antérieures; au contraire, les oiseaux à grandes ailes comme les martinets, les hirondelles et frégates, ont de très-petites pattes. Ce que la nature attribue en moins à un organe, elle le rend en plus à

d'autres, pour l'ordinaire, même chez les individus dont on ampute un membre, ou dans un arbre dont on supprime des branches gourmandes et des fleurs inutiles pour obtenir de plus beaux fruits.

Nous arriverons, par cette belle étude, non pas à contempler les créatures matérielles, pour leur corps lui-même, mais comme étant la représentation visible des puissances invisibles de la nature ou du créateur qui leur imprima la vie. Ainsi nous découvrirons ces forces internes qui développent et organisent si savamment tous ces êtres, leur inspirent, comme à nous-mêmes, des instincts, des mœurs, et à quelques animaux, une lueur d'intelligence pour se conduire sur la terre. Que pourrions-nous trouver de plus grand et de plus admirable dans l'univers, si ce n'étoit de nous élever à la source suprême de laquelle tout émane? C'est ainsi que la vraie philosophie de l'histoire naturelle nous convaincra de cette haute et sublime vérité, qu'il est une puissance souverainement intelligente et sage qui règle et ordonne toutes choses:

Mens agitat molem et magno se corpore miscet.

(VIREY.)

CREEPER. Nom anglais du GRIMPEREAU. (S.)

CREIDION, Dioscoride. Plante rapportée par Adanson au *cicuta* de Tournefort, qui est le *conium* de Linnæus. (LN.)

CREMAILLÈRE. On donne ce nom à la CUSCUTE. (B.)

CREMASTOCHEILE, *Cremastocheilus*, Knoch. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, voisin du genre *Trichius* de Fabricius, mais qui s'en distingue, ainsi que de tous ceux que nous connoissons, par un caractère singulier du menton; il recouvre presque le dessous de la tête, et présente la forme d'un bassin ovale et transversal; de là l'origine du nom que M. Knoch a donné à ce genre. Ses antennes sont composées de dix articles, dont le premier très-grand, recouvrant le second, triangulaire, et dont les trois derniers réunis en une massue courte et lamellée; les mandibules sont membraneuses; les mâchoires se terminent par une pièce en forme de faux, pointue et bordée intérieurement de petites épines; le dernier article des palpes est très-long et cylindrique; le chaperon est transversal, avec le bord antérieur relevé et arqué; le corselet forme un carré, un peu plus large que long, échancré aux angles qui se dilatent, et finissent en manière de tubercule; les pieds sont courts, avec les crochets des tarses petits.

On ne connoît encore qu'une espèce de ce genre, le Cremastocheile du Chataignier, *Cremastocheilus castaneæ*, Knoch, *Nev. Beytrag. insect.*, pag. 115, tab. 3. Elle est de grandeur moyenne, toute noire, pileuse, avec des points enfoncés, en forme de cicatrices ; les deux premières jambes ont deux dents au côté extérieur.

Elle se trouve dans l'Amérique septentrionale. (L.)

CRÈME. *V.* Lait. (s.)

CREMIS. *V.* Chromis. (desm.)

CREMOCARPE. Nom nouveau donné au Fruit des Ombellifères. *V.* ces mots. (B.)

CRENAMON. Genre formé par Adanson pour placer les *Crepis rubra* et *alpina*, (*Barkhausia*, Mœnch.) ; le *Picris echioides* (*Helmintia*, Juss.) ; le *picris hieracioides*, L. ; et diverses autres espèces de la famille des *Chicoracées*, dont l'aigrette des semences est pédiculée et dentelée. Ce genre n'a pas été adopté. (LN.)

CRENATULE, *Crenatula.* Genre de coquille bivalve, établi par Lamarck aux dépens des Avicules, dont il diffère par un ligament divisé ou festonné.

On trouve dans les éponges les espèces qui le composent et qui sont au nombre de trois, deux desquelles sont figurées dans les *Annales du Muséum*, tome 3. (B.)

CRENÉE, *Crenea.* Plante aquatique, dont les feuilles sont opposées, ovales, oblongues, obtuses, presque sessiles et entières; les fleurs blanches et axillaires.

Chaque fleur a un calice monophylle, persistant, en forme de coupe, divisé en quatre parties ; quatre pétales blancs, arrondis ; quatorze étamines, dont les filamens s'inclinent tous du même côté ; un ovaire supérieur, sphérique, surmonté d'un style courbé, terminé par un stigmate oblong et un peu épais.

Le fruit est une capsule ovale, pointue, renfermée en partie dans le calice. Cette capsule est à cinq loges, et remplie de semences très-menues.

Cette plante croît dans les eaux saumatres, autour de Cayenne. (B.)

CRENELÉE. Poisson du genre des Perches, *Perca radula*, Linn. (B.)

CRÉNILABRE, *Crenilabrus.* Sous-genre établi par Cuvier aux dépens des Labres et des Lutjans. Il offre pour caractères : le bord des opercules dentelé, les joues et les opercules écailleux.

Les Labres, Lapin, Merle, Vert, et les Lutjans,

CHRYSOPS, ERYTHOPTÈRE TACHETÉ, etc., en font partie. (B.)

CRENI-ROSTRE. Nom que des ornithologistes donnent aux oiseaux dont le bec est échancré vers le bout. (VIEILL.)

CRÉODES, *Creodus*. Nom donné par Loureiro au genre que Lhéritier a appelé NIGRINE. (B.)

CRÉOLE. Un Européen qui s'établit dans les colonies, et qui s'y marie à une Européenne, engendre des enfans *créoles*. On appelle ainsi tous les blancs nés dans les Deux-Indes, et originairement étrangers. On donne aussi le nom de *créoles*, aux Nègres nés dans les colonies où les Européens les ont transportés; car ce mot ne désigne que la naissance dans les Indes d'individus originaires d'une autre contrée, et même aussi des animaux. Cependant, il s'applique principalement aux Européens, et ce mot vient de *creare*, engendrer.

Le *créole* est, en général, bien constitué; sa taille est bien proportionnée; sa constitution plutôt maigre que grasse, plutôt délicate que robuste, et plutôt svelte que trapue. Il est vif, ardent, passionné, fier, et surtout impérieux, parce que, né au milieu d'une foule d'esclaves noirs, toujours prêts à prévenir ses besoins, à exécuter ses ordres, à suivre toutes ses volontés, il contracte l'habitude de se croire fait pour commander, pour être obéi partout. Il semble regarder les hommes comme autant d'esclaves destinés à le servir. Cette espèce de despotisme, cette affectation présomptueuse de supériorité le rend odieux en Europe, où nos mœurs rejettent cette arrogance, et mettent une sorte d'égalité entre les hommes d'une même fortune. Toutefois, cet orgueil des créoles les rend ordinairement incapables de commettre une bassesse : il leur donne souvent une noble générosité, les détache de l'avarice, et les rend hospitaliers et braves par ostentation autant que par caractère. Comme ils méprisent l'abjection de leurs esclaves, ils croiroient descendre jusqu'à eux s'ils contractoient la souillure de leurs vices; ils se jettent plutôt dans un excès contraire. C'est pour cela qu'ils ne peuvent souvent supporter aucune contrainte, et dédaignent même quelquefois celle des lois et de la raison; aussi l'impétuosité de leur naturel égale l'inconstance de leurs goûts, excités, surtout par l'ardeur du climat et par la satiété de leurs désirs trop facilement assouvis. Les créoles des pays froids de l'Amérique septentrionale ne sont pas, toutefois, différens des autres Européens.

Cette ardeur du climat qu'ils habitent, exalte à l'excès la sensibilité de leurs organes, leur donne une imagination ex-

trêmement fougueuse qui les entraîne de sensations en sensations. Leur courage est intrépide, mais momentané. Ils ne vivent que par élans. Leurs membres sont souples et délicats. La mobilité de leurs fibres et l'agacement de leurs nerfs les portent à tous les genres de volupté avec une fureur insurmontable; ils s'immolent tout entiers aux jouissances et ne comptent jamais le lendemain. Ils ont beaucoup de pénétration et de facilité; mais leur inconstance naturelle les rend incapables d'études suivies et d'une discipline exacte, si nécessaire à la guerre. Leurs passions deviennent excessives: leurs amours ne connoissent guère ces nuances délicates d'attachement moral, de sensibilité douce, qui préparent à de plus vives jouissances; ils passent sans intermédiaire de l'indifférence à la dernière faveur, et ne cherchent, pour la plupart, que le physique de l'amour, dit Raynal.

Leurs autres penchans ne sont pas moins excessifs et désordonnés. Les boissons spiritueuses, les délices souvent funestes de la bonne chère, le jeu, l'ambition, la vengeance, la jalousie, les entraînent tour à tour, les plongent souvent dans les plus cruels malheurs, et empoisonnent fréquemment leurs jours; rien n'est modéré dans leurs affections, tant ils sont entraînés par l'impétuosité de leurs sens.

Cette exaspération de leur genre nerveux est due à leur constitution modifiée par la chaleur du climat. En Europe, les hommes ont les organes extérieurs des sens imbibés d'humeurs, de sang, et enveloppés d'un tissu cellulaire spongieux et gonflé, ce qui encroûte les nerfs et les rend moins sensibles au contact des corps extérieurs. Dans les régions méridionales, au contraire, les humeurs s'évaporent par la chaleur, les corps perdent leur embonpoint, le tissu cellulaire s'affaise et les nerfs sont plus à nu, plus exposés aux impressions extérieures, plus fortement affectés. Il n'est donc pas étonnant de voir les passions et les sensations devenir plus vives à mesure que les nerfs sont moins enveloppés, moins détrempés dans les humeurs, et que les corps sont plus secs. Cette extrême sensibilité est aussi la cause d'une grande mobilité, ou plutôt d'une inconstance perpétuelle; car on conçoit que des sensations très-vives fatiguent beaucoup et obligent sans cesse à les varier.

Ce qui confirme la cause que nous assignons à cette sensibilité, c'est que les hommes sont communément plus secs dans les pays chauds que dans les pays froids. Aussi, tous les Européens qui passent aux Indes ou dans les îles et les autres colonies méridionales, y éprouvent plus ou moins, suivant leur constitution, un changement qui s'opère par une maladie inflammatoire. En effet, dans notre pays, il s'établit un

équilibre naturel entre les solides et les liquides de notre corps; mais dans les pays chauds, les liquides se dilatent par la chaleur, tandis que les solides se crispent et se resserrent; l'équilibre est donc rompu, les humeurs ne peuvent plus être contenues dans le corps; il se fait une ébullition générale, une turgescence hâtée, surtout par les boissons âcres, irritantes et spiritueuses, dont les excès sont communs en ces pays. De là vient aussi la turgescence bilieuse qui se développe en eux. De nombreuses saignées, la diète, opèrent la diminution des humeurs et rétablissent l'équilibre nécessaire dans de semblables températures. Voilà la cause première de cette pâleur, de cette teinte livide et plombée de tous les créoles. Ce n'est pas seulement le soleil qui hâle et jaunit leur peau, puisque les parties de leur corps qui sont toujours couvertes n'ont jamais la fraîcheur, l'éclat et l'embonpoint *dodu* des membres des Européens. Ceux-ci ne s'acclimatent même qu'en perdant cette surabondance de liquides qui rendoit leur corps pléthorique, robuste, chaleureux. Aussi, les créoles qui viennent en Europe s'y trouvent foibles, délicats, frileux, jusqu'à ce que leur corps ait pris une constitution analogue au climat de cette partie du monde; et lorsqu'ils retournent ensuite dans leur pays natal, ils ont besoin de perdre cette surabondance d'humeurs contraire à la nature d'un climat chaud.

Cette diminution du sang et des autres liqueurs est encore prouvée par l'absence ou la modicité des règles chez les femmes créoles, à moins que cette excrétion menstruelle ne devienne excessive par la crispation spasmodique de l'organe utérin. Aussi sont-elles extrêmement indolentes, foibles et timides. Mais comme le système nerveux devient encore plus sensible chez elles que dans les hommes, à cause de la mollesse de leurs fibres, elles ont des passions extrêmes. Leur jalousie s'emporte jusqu'à la rage; incapables de tout travail, et oisives à l'excès, rien n'égale quelquefois la fureur de leurs désirs. Elles sont passionnées pour la danse et pour tous les exercices de volupté; les glaces de l'âge semblent n'y apporter aucune diminution. L'amour est pour elles la plus impérieuse des nécessités. Quoique très-compatissantes aux maux d'autrui, elles sont excessivement cruelles et vindicatives envers leurs esclaves; elles infligent aux nègres des châtimens horribles pour le moindre sujet, et sont d'autant plus inexorables, qu'elles n'entendent ni ne voient les tourmens et les cris déchirans de ces infortunés, dont elles ne pourroient soutenir l'aspect. Rien de plus exigeant et de plus despote qu'elles dans leurs désirs, par la raison qu'elles sont foibles et inactives à un point inconcevable. Cependant

leur sensibilité morale et les plus généreuses affections sont également extrêmes ; elles portent les vertus jusqu'à l'enthousiasme.

Au reste, les femmes créoles deviennent pubères plus tôt qu'en Europe, à cause de la chaleur du pays qui donne beaucoup d'activité à leurs fibres. Cette même sensibilité les expose quelquefois à de fréquentes et dangereuses hémorragies de l'utérus ou de la matrice, surtout lorsqu'elles abusent des voluptés de l'amour, ou font un usage excessif d'alimens âcres, épicés, et de boissons échauffantes, usages trop communs dans les climats chauds. Les femmes créoles sont très-exposées à l'avortement, et ont peu de lait, par les mêmes raisons que nous avons données ci-devant ; elles prennent des nourrices parmi les négresses qui n'emmaillottent jamais les enfans. Aussi les créoles ne sont-ils jamais boiteux, disloqués, bossus ou estropiés, parce qu'on leur laisse la plus grande liberté dès leur naissance. On dit que les créoles sont très-fécondes et souvent mères de dix à douze enfans, ce qui me paroît un peu exagéré ; car les habitans des pays chauds sont rarement aussi féconds que dans les régions froides. En France, les familles sont plus nombreuses dans les provinces du nord que dans celles du midi. D'ailleurs, les mœurs se dépravent à mesure que les contrées plus chaudes rendent les hommes passionnés ; et rien n'apporte plus d'obstacles à la multiplication de l'espèce que la perte des mœurs. Cependant, l'abondance des nourritures, l'ardeur de l'amour, la douceur et la fertilité du climat, permettent un plus grand développement des germes de vie que dans les lieux tempérés.

Sans doute, ce même tempérament de l'atmosphère et du sol influe sur les maladies et la santé de leurs habitans. Les créoles américains ne connoissent presque pas les maladies qui dépendent de l'abondance des humeurs, les apoplexies, les pleurésies, les catarrhes ou fluxions, et même la goutte et la gravelle ; mais ils éprouvent les affections qui dépendent de l'activité de la fibre et de la mobilité des nerfs. Leur vieillesse est plus précoce, mais moins infirme que chez nous. Leur vie usée pendant une turbulente jeunesse, leur laisse une végétation tranquille dans leurs vieux jours. Enervés de bonne heure par l'amour, ils traînent le reste de leur existence dans l'apathie, dans une foiblesse d'autant plus sage, plus heureuse, peut-être, qu'elle est plus impuissante. *Consultez* l'article de l'HOMME. (VIREY.)

CRÉOLE ou CONQUE DE VÉNUS SANS POINTE. C'est une coquille du genre VÉNUS, *Venus dysera*. (DESM.)

CRÉOPHAGES ou CARNASSIERS. Noms donnés par

M. Duméril à une famille d'insectes coléoptères, qui répond à la première division de notre famille des coléoptères carnassiers, ou ceux qui sont terrestres. *Voyez* CARNASSIERS (insect.) (L.)

CRÉPIDE, *Crepis.* Genre de plantes de la syngénésie polygamie égale, et de la famille des chicoracées, dont les caractères sont : un calice commun, caliculé, à écailles intérieures conniventes, et extérieures plus courtes et écartées ; quantité de demi-fleurons tous hermaphrodites, à languette tronquée et à cinq dents, portés sur un réceptacle commun, nu.

Le fruit consiste en plusieurs petites semences oblongues, munies d'une aigrette simple ou plumeuse.

Les *crépides* renferment une quarantaine d'espèces, la plupart indigènes à l'Europe. Ce sont des plantes herbacées, dont les feuilles sont alternes, plus ou moins découpées, et les fleurs terminales. Quelques-unes ont servi pour former le genre TOLPIDE ou DRÉPANIE ; d'autres, le genre MEDICUSIE ; d'autres, le genre BARKHAUSIE ; d'autres enfin sont entrées dans les genres CONDRILLE, PRENANTHE, PICRIDIE, ANDRIALE et EPERVIÈRE.

Les plus remarquables et les plus communes sont :

La CRÉPIDE BARBUE, qui croît dans les parties méridionales de l'Europe, et qui est bisannuelle. Son caractère est d'avoir des involucres plus grands que le calice.

La CRÉPIDE PUANTE. Cette plante est commune aux environs de Paris, dans les lieux incultes, sur le bord des champs. Elle a une odeur désagréable, qui approche de celle des amandes amères. Ses caractères sont : les feuilles rongées, presque pinnées, hérissées, et les pétioles dentés.

La CRÉPIDE A FEUILLES DE CONDRILLE, *Crepis tectorum*, Linn., a les feuilles radicales glabres, rongées, et en lyre ; celles de la tige amplexicaules, profondément dentées et hastées. Elle est très-commune dans toute la France, aux lieux incultes, dans les prés secs, même sur les vieux murs et sur les vieux toits.

La CRÉPIDE FLUETTE, *Crepis virens*, Linn., se trouve dans les mêmes endroits que la précédente ; mais elle est plus rare. Ses feuilles radicales sont dentées, glabres ; ses feuilles caulinaires un peu amplexicaules, étroites, dentées à leur base, et ses rameaux presque nus et filiformes.

La CRÉPIDE BISANNUELLE est la plus grande de toutes ; elle atteint à la hauteur de trois pieds ; sa tige est anguleuse ; ses feuilles radicales rongées, presque pinnatifides, rudes, et dentées à leur base. Les calices sont presque épineux.

Cette plante est commune dans toute la France, dans les prés, sur le bord des champs, etc. (B.)

CRÉPIDULE, *Crepidula*. Genre de coquilles univalves, que Lamarck a établi aux dépens des PATELLES de Linnæus. L'expression de son caractère est : coquille ovale ou oblongue, convexe en dessus, à sommet incliné sur le bord, à cavité interrompue partiellement par un diaphragme simple.

Ce genre se distingue, dans certains cas, assez difficilement des CALYPTRÉES, et ne contient qu'un petit nombre d'espèces, dont les mœurs diffèrent peu de celles des PATELLES proprement dites. (B.)

CRÉPIDULIER. Animal de la CRÉPIDULE. Beudant nous a appris que cet animal avoit la tête bifurquée; deux tentacules, portant les yeux situés à la base extérieure; les branchies d'une seule pièce, placées en dessus et au travers du cou; le pied très-petit, toujours recouvert par la coquille ; le manteau ne débordant jamais la coquille. *V.* PATELLE. (B.)

CRÉPIE. *V.* CRÉPIDE. (DESM.)

CRÉPINIÈRE. C'est une ÉPINE VINETTE, *Berberis cretica*. (LN.)

CREPIS. Dioscoride donne ce nom à une plante que l'on rapporte à la famille des chicoracées, et même au genre CREPIS (*Crepis Dioscoridis*, L.); mais, de fait, on ne pouvoit la rapporter à une espèce plus ambiguë, et tellement mal caractérisée que les botanistes sont encore à savoir quelle est vraiment la plante que Linnæus a nommée ainsi. Il est peu de Flores sur les diverses contrées de l'Europe qui n'aient un *crepis Dioscoridis*, et la confusion existe encore, malgré les soins de M. Decandolle pour éclaircir cette partie de la science. Linnæus, en nommant *Crepis* un genre mal caractérisé, est cause qu'on l'a divisé par la suite en plusieurs, *barkhausia*, *medicusia*, *hostia*, *catonia*, *drepania* (tolpis), *cremanon*, *lépicaune*. Le *crepis* de Daléchamp et de Vaillant est le même que le *reichardia* de Rothe, et que le *picridium* de Desf. Les espèces de ce genre étoient des *scorzonera* pour Linnæus, et des *sonchus* pour Willdenow (vol. 3. p. 1517, n.os 21 et 22). Beaucoup d'autres espèces de *crepis* ont été renvoyées à d'autres genres, telles que les LAITRONS, *Sonchus*, *condrille* (*chondrilla*), *prenanthe* (*prenanthes*), *apargie*, *liondent*, *thrincie*, *epervière* (*hieracium*), *andryale*. *V.* CRÉPIDE.

CREPIS signifie *chaussure* en grec. (LN.)

CREPOLE. *V.* CRÉPIDE. (DESM.)

CRÉPUSCULE. Clarté qui subsiste après le coucher du soleil, et qui précède son lever : on donne à celle-ci le nom d'*aurore*.

Si la terre n'avoit point d'*atmosphère*, il n'y auroit point de *crépuscule* : il n'a lieu que parce que les rayons qui partent du soleil, lorsqu'il est sous l'horizon, frappent la partie supérieure de l'atmosphère qui nous les réfléchit. Mais cet effet n'est sensible qu'autant que le soleil n'est abaissé au-dessous de l'horizon que d'environ dix-huit degrés d'un cercle vertical, que l'on suppose passer par le zénith du lieu où l'on est.

Et comme dans les contrées qui sont sous une latitude de plus de quarante-huit degrés et demi, le soleil, aux environs du solstice d'été, est de moins de dix-huit degrés sous l'horizon à minuit, le crépuscule y est continuel ; quand celui du soir finit, celui du matin commence : c'est ce qu'on observe à Paris sur la fin du mois de juin.

Quoique cette limite de dix-huit degrés soit générale pour toutes les contrées de la terre, il ne s'ensuit pas que le crépuscule soit partout de la même durée ; et il est d'autant plus long, que le soleil décrit un cercle plus oblique, ou qu'on s'approche davantage des pôles, ce qui est la même chose.

Les contrées qui sont entre les tropiques n'ont qu'une heure douze minutes de crépuscule, dans les saisons où le soleil est vertical à midi, et coupe l'horizon à angles droits en se levant et en se couchant, ce qui arrive au solstice d'été pour les pays situés sous le tropique du cancer ; aux deux équinoxes, pour ceux qui sont sous l'équateur, et à notre solstice d'hiver, pour ceux qui sont sous le tropique du capricorne.

Aux environs des pôles, le crépuscule est de près de deux mois avant le commencement, et après la fin du jour continuel de six mois, qui éclaire alternativement, chaque année, les deux extrémités du globe terrestre.

Dans les contrées intermédiaires, le crépuscule est, pendant l'été, d'autant plus court qu'on est plus voisin de l'équateur, et d'autant plus long et plus lumineux qu'on s'approche davantage des pôles. A Pétersbourg, par exemple, quoique cette capitale ne soit qu'à soixante degrés de latitude, et qu'au solstice d'été le soleil soit sous l'horizon pendant quatre heures, le crépuscule est tel, qu'on peut écrire à minuit, à sa seule clarté, et cela dure environ quinze jours.

Quoique, en général, le crépuscule n'ait lieu que lorsque le soleil est tout au plus de dix huit degrés au-dessous de l'horizon, cette règle souffre une exception à l'égard des montagnes très-élevées, où l'on aperçoit le crépuscule, quoiqu'il ne soit pas visible dans les régions inférieures. C'est une observation que Saussure a faite sur le Col du Géant, à une

élévation de dix-sept cent soixante toises, et à quarante-cinq degrés quarante-neuf minutes cinquante-quatre secondes de latitude.

Il a séjourné sur cette montagne depuis le 2 jusqu'au 19 juillet, et il a remarqué que toutes les belles nuits, la lueur du crépuscule étoit sensible depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever. (*Voyages dans les Alpes*, §. 2090.)

Il attribue cet effet à la rareté et à la grande transparence de l'air; mais il semble que l'élévation du lieu en étoit la principale cause. Et quoique, à cette époque, le soleil à minuit fût à vingt-trois degrés et un tiers sous l'horizon, suivant la remarque du savant Pictet (*Bibliot. brit.*, *n.*° 86, *p.* 209), il en recevoit des rayons qui étoient réfléchis par l'atmosphère, mais qui faisoient, avec l'horizon, un angle trop ouvert pour atteindre les habitans des plaines; ils passoient par-dessus leur tête, ils étoient perdus pour eux, et sembloient réservés pour l'œil de l'illustre observateur. (PAT.)

CREQUIER. *V.* PRUNIER SAUVAGE. (LN.)

CRESCENTIA, du nom de Crescent, italien, qui a écrit sur l'agriculture. Linnæus s'en est servi pour le donner au *cujète* de Plumier. *V.* CALEBASSIER. Le genre *tanœcium* est fondé sur une espèce de *crescentia.* (LN.)

CRESCIONE. C'est, en italien, le CRESSON ALÉNOIS (*Lepidium sativum*, L.). (LN.)

CRESPIGNO. Nom italien du LAITRON commun, *Sonchus arvensis.* (LN.)

CRESPILLAS. L'un des noms espagnols des MORILLES (*Morchella*, Pers.). (DESM.)

CRESPINO. Nom italien de l'ÉPINE VINETTE, *Berberis vulgaris.* On appelle encore *crespine*, en Italie, les LAITRONS (les feuilles de ces plantes sont bordées de très-petites épines), et les GROSEILLIERS, *Ribes grossularia* et *uva crispa*, L. (LN.)

CRESPINULUS, Césalpin. C'est le CRÉPIS de Dalechamp. *V.* CREPIS. (LN.)

CRESPINUS. Camerarius (Epit.) donne ce nom à l'ÉPINE VINETTE, *Berberis vulgaris.* C'est aussi celui qu'on applique à un GROSEILLIER, *Ribes uva crispa* dans quelques ouvrages sur la botanique. (LN.)

CRESPIS. Synonyme de *crépis* et de *crespinulus* dans les anciens ouvrages de botanique. Ils désignent ordinairement des LAITRONS (*Sonchus.*) (LN.)

CRESPOLINA. Les Italiens nomment ainsi une SANTOLINE, *Santolina chamæ cyparissus.* C'est le CRISPULA de Césalpin. (LN.)

CRESS. Nom anglais des CRESSONS. Le PENNY-CRESS est le thlaspi des champs, *Thlaspi arvense*, L. Le CRESS-ROCKET, VALENCIA-CRESS, c'est le *vella annua*, L. Le RUCH-CRESS, est la subulaire aquatique, *subularia aquatica*. Le SPEEDWELL-CRESS, est la drave des murailles, *draba muralis*, L. Le SHEPHERD'S-CRESS, c'est l'*iberis nudicaulis*, L. Le WILD-CRESS, c'est un passerage, *lepidium ruderale*, L. Le WALL-CRESS, c'est l'*arabis thaliana*. Enfin, on le donne, comme en France, à des *sisymbres*, aux *cardamines*, à des *arabettes*, à des *cochléarias*, etc. *V.* CRESSON. (LN.)

CRESSA et CRISONIUM. Noms du CRESSON ALENOIS ; *Lepidium sativum*, L. dans la basse latinité. (LN.)

CRESSABOUS. Nom vulgaire de la CUCUBALE BEHEN; dans les montagnes d'Auvergne, on en mange les feuilles. (B.)

CRESSE, *Cressa*. Genre de plantes de la pentandrie digynie, et de la famille des convolvulacées, dont les caractères sont : un calice de cinq folioles persistantes ; une corolle monopétale hypocratériforme, à limbe partagé en cinq découpures ovales ; cinq étamines ; un ovaire supérieur, ovale, chargé de deux styles à stigmates simples.

Le fruit est une capsule ovale, uniloculaire, trivalve, et qui renferme une ou quatre semences.

Les *cresses* sont au nombre de deux : ce sont des plantes rameuses, annuelles, à fleurs rapprochées par paquets au sommet des rameaux; à feuilles alternes, sessiles, entières, très-petites et nombreuses. Elles ne diffèrent entre elles que parce que l'une, la CRESSE DE CRÈTE, a la corolle sans barbe et la capsule monosperme; et l'autre, la CRESSE DE L'INDE, a la corolle barbue et la capsule à quatre semences. La première se trouve dans les parties les plus méridionales de la France et de l'Europe. (B.)

CRESSERELLE. Oiseau de proie, du genre FAUCON. *V.* ce mot. (V.)

CRESSON, *Cardamine*. Genre de plantes de la tétradynamie siliqueuse, et de la famille des crucifères, dont les caractères sont; un calice de quatre folioles, un peu lâches et caduques ; quatre pétales en croix à onglets droits et à lame ovoïde ; six étamines à anthères arquées, dont deux plus courtes ; un ovaire supérieur, grêle, cylindrique, dépourvu de style et à stigmate en tête ; une silique longue, linéaire, un peu aplatie, à deux valves qui s'ouvrent avec élasticité, et divisée en deux loges par une cloison. Les semences sont arrondies et nombreuses.

Ce genre est formé par des plantes à feuilles simples, ternées ou ailées, avec impaire ; à fleurs blanches ou rougeâtres.

On en compte près de trente espèces, dont une grande partie est indigène à l'Europe.

Les *cressons à feuilles simples* sont tous de petites plantes alpines, peu connues de tous autres que des botanistes. Il y en a cinq espèces.

Les *cressons à feuilles ternées* sont également des plantes alpines ou des plantes du Japon et de l'Afrique, auxquelles la même observation s'applique. On en compte quatre espèces.

C'est donc parmi les *cressons à feuilles ailées* que se trouvent les espèces généralement connues, et par conséquent dans le cas d'être ici citées.

D'abord il faut parler du *cresson* par excellence, du CRESSON DE FONTAINE dont Linnæus faisoit un *sisymbre*, mais que Lamarck a rapporté au *cardamine* du même auteur, duquel il ne diffère en effet que par la légère courbure de ses siliques. C'est une plante dont les feuilles sont pinnées, les folioles presque ovales, sessiles, les tiges rameuses, cannelées, et les fleurs blanches disposées en grappes courtes. Elle croît dans les fontaines, les ruisseaux, les fossés de l'Europe. Son goût est piquant et assez agréable. On la mange en salade ou en assaisonnement avec des volailles et autres viandes rôties. Elle excite l'appétit, fortifie l'estomac, est apéritive, incisive, et surtout antiscorbutique. On en fait une grande consommation dans certains pays; mais malheureusement cela n'est pas général. On la cultive, soit dans des eaux courantes, soit, comme à Paris, dans des jardins. Dans ce dernier cas, il faut l'arroser tous les jours à grande eau, et la semer dans un endroit ombragé. Moins elle voit le soleil, et plus elle est douce. C'est à la fin de l'hiver et au commencement de l'automne qu'il est le plus avantageux de la semer. Elle ne dure que quelques mois, quelles que soient les précautions qu'on prenne.

Après cette espèce, la plus commune est le CRESSON DES PRÉS, dont la tige est droite, et dont les feuilles sont pinnées, les folioles des radicales presque rondes, un peu anguleuses, un peu hérissées en dessus; les caulinaires lancéolées, linéaires. On le trouve très-abondamment dans les prés, dans les bois humides, où il fleurit dès les premiers jours du printemps, et produit un très-agréable effet par ses bouquets de fleurs rougeâtres, dont l'odeur est agréable. Cette plante a les mêmes propriétés médicales que la précédente, et on la peut manger de même; mais elle est plus âcre, et son odeur est repoussante lorsqu'on l'écrase.

Les feuilles inférieures de cette espèce, lorsqu'elle croît

dans les bois, sont quelquefois chargées de tubercules qui, lorsqu'ils touchent la terre, deviennent de nouvelles plantes, d'après la belle observation de M. Cassini. C'est le seul fait de ce genre qui soit connu.

Le Cresson stipulé, dont les folioles sont alternativement grandes et très-petites, et le Cresson a feuilles de berle, dont les fleurs sont très-petites et velues, se trouvent dans les bois montagneux, et sont plus rares que les précédens, qu'ils peuvent suppléer. (B.)

CRESSON ALENOIS. C'est le Passerage cultivé, *Lepidium sativum*, L., qui est le type du genre *nasturtium* de Tournefort, adopté par Ventenat. *V.* Passerage. (ln.)

CRESSON DU BRÉSIL. Le Spilant du Brésil porte ce nom. (B.)

CRESSON D'INDE (grand et petit). C'est la Capucine. (B.)

CRESSON DORÉ. On appelle ainsi la Saxifrage dorée. (B.)

CRESSON DE FONTAINE. C'est le *sisymbrium nasturtium*, Linn., rapporté au genre *cardamine* par Lamarck. (ln.)

CRESSON DES JARDINS. C'est le *lepidium sativum*, L. *V.* Passerage. (ln.)

CRESSON DE PARA. *V.* Spilante des Jardiniers. (B.)

CRESSON DU PÉROU. La Capucine a été ainsi appelée, lors de son introduction en Europe. (Desm.)

CRESSON DE RIVIÈRE. C'est le *sisymbrium silvestre*, Linn. (ln.)

CRESSON DE ROCHE. *V.* Cresson doré. (ln.)

CRESSON DES RUINES. C'est encore un Passerage, *Lepidium ruderale*. (ln.)

CRESSON DE SAVANE. J'ai entendu appeler de ce nom, par des habitans de Saint-Domingue, la Sénébière a feuilles pinnatifides, dont j'ai mangé plusieurs fois, et qui m'a paru ne pas céder en bonté au Cresson de fontaine de France. *V.* le mot Sénebière. On rapporte qu'il y a une autre plante qui porte le même nom à Saint-Domingue, et que c'est une espèce de Conise. *V.* ce mot. (B.)

CRESSON SAUVAGE. C'est le Cranson corne de cerf. (B.)

CRESSON DE TERRE. Le Velar porte ce nom dans quelques lieux. (B.)

CRÉTACÉ, qui tient de la nature de la Craie. (S.)

CRÊTE DE COQ. Coquille du genre des Moules, qui a ses bords plissés. (B.)

CRÊTE DE COQ. *V.* aux mots COCRÊTE et PASSE-VELOURS. C'est, à Cayenne, l'HÉLIOTROPE FRUTIQUEUX. (B.)

CRÊTE DE COQ (*Cristallisation en.*) Plusieurs substances minérales se présentent fréquemment sous la forme d'une moitié de lentille, qui a quelque ressemblance avec une *crête de coq*, surtout quand les bords de cette lentille sont crénelés, comme cela se voit dans certaines *pyrites martiales*. *V.* CRISTALLISATION. (PAT.)

CRÊTE DE PAON. *V.* CRISTA-PAVONIS. (LN.)

CRÊTE MARINE. La BACCILE porte ce nom. (B.)

CRÉTELLE, *Cynosurus.* Genre de plantes, de la triandrie digynie, et de la famille des GRAMINÉES, dont les caractères offrent des fleurs accompagnées ordinairement de bractées unilatérales, souvent pectinées et multifides; chaque balle calicinale est bivalve, et renferme plusieurs fleurs, qui consistent chacune en une balle à deux valves, dont l'extérieure est plus longue et concave, et l'intérieure, plane; trois étamines; un ovaire supérieur, turbiné, chargé de deux styles velus à stigmates simples. Le fruit est une semence oblongue, pointue aux deux bouts, et enveloppée dans la balle.

Le PTÉRION de Desvaux s'en rapproche beaucoup.

Les genres DINÈBRE, ELEUSINE, CHLORIS, SESLÈRE et LAMARCKIE, autrement appelé CHRYSURE, RABDOCHLOÉ, LEPTOCHLOA et DACTYLOCTÉNION, ont été établis aux dépens de celui-ci.

Les crételles se divisent, d'après la disposition de leurs fleurs, en *crételles à un seul épi*, ou en *grappes* plus ou moins serrées, et en *crételles à plusieurs épis linéaires*, *fasciculés* ou *digités* au sommet des tiges.

Les principales espèces, parmi les premières, sont:

La CRÉTELLE DES PRÉS, *Cynosurus cristatus*, Linn., dont les bractées sont pinnatifides. C'est une plante vivace, très-commune dans les prés secs, et qui fournit un excellent fourrage, mais qui ne foisonne pas beaucoup. Son abondance indique toujours une bonne nature de prés.

La CRÉTELLE HÉRISSÉE et la CRÉTELLE A ÉPIS ROIDES se trouvent dans les parties méridionales de l'Europe, et ne paroissent pas propres à la nourriture des bestiaux.

Les principales, parmi les secondes, sont:

La CRÉTELLE A ÉPIS LARGES, *Cynosurus coracanus*, Linn., dont les épis sont digités, recourbés, le chaume comprimé et relevé. Elle s'élève, dans l'Inde, dont elle est originaire, à deux ou trois pieds. C'est un très-bon et très-abondant fourrage, et ses graines forment une ressource pour les pauvres lorsque le riz manque.

On dit qu'elles servent aussi à aromatiser l'ARACK ; ce qui est difficile à croire.

La CRÉTELLE D'ÉGYPTE, ordinairement à quatre épis obtus et écartés, et à tiges couchées, croît dans l'Asie, dans l'Afrique et dans l'Amérique. J'ai observé en Caroline que les vaches l'aiment beaucoup.

La CRÉTELLE EN BALAIS est remarquable par la ténuité et le grand nombre de ses épis, qui sont tous à fleurs sur deux rangs. On l'appelle *pied de poule* à Saint-Domingue, où elle croît naturellement. (B.)

CREUSET. Espèce d'AGARIC, autrement appelé *basset*, à raison de la petitesse et de l'irrégularité de son pédicule, analogue à celles des pattes des chiens de ce nom. Il est presque noir en dessus, irrégulièrement découpé en ses bords, qui sont relevés, et blanc en dessous. On le trouve dans les caves. Donné à un chien, il l'a dévoyé sans le faire mourir. On voit sa figure pl. 59 du *Traité des champignons*, de Paulet. (B.)

CREUSOT. Nom vulgaire de quelques PEZIZES. (B.)

CREUTZBOCK. Quelques auteurs allemands donnent ce nom au *guib*, espèce d'ANTILOPE. *V.* ce mot. (DESM.)

CREVALE. C'est le nom du CENTRONOTE DE LA CAROLINE de Lacépède. (B.)

CRÈVE-CHASSIS. Dénomination vulgaire de la *mésange charbonnière* dans quelques cantons de la France. (S.)

CREVETTE ou CHEVRETTE, *Gammarus*, Fab. Genre de crustacés, de l'ordre des amphipodes, ayant pour caractères: quatre antennes, dont les deux supérieures aussi longues ou plus longues que les deux autres, et dont le pédoncule est de trois articles, avec une petite soie articulée au bout du troisième ; les quatre pieds antérieurs semblables dans les deux sexes, et terminés par un seul doigt.

Le genre *gammarus* de Fabricius se compose, en majeure partie, des crustacés de notre ordre des amphipodes (*V.* ce mot). Par les caractères qu'il assigne à ce genre, il paroît néanmoins avoir eu spécialement en vue les espèces de celui que j'en ai détaché sous le nom de TALITRE. M. Léach a fait, depuis peu, une étude plus générale et très-approfondie, des crustacés amphipodes, et a établi un grand nombre de nouvelles coupes génériques. Celle à laquelle il a conservé le nom de *gammarus* est exactement la même que la nôtre, ou celle qui est l'objet de cet article.

Les crevettes ressemblant aux autres amphipodes par leur conformation et leurs habitudes, il est inutile de reproduire ici ce que j'ai dit à cet égard dans l'exposition des caractères communs à tous les crustacés du même ordre. On trouvera d'ailleurs, dans Degeer, pour l'espèce la plus commune, la

CREVETTE DES RUISSEAUX, tous les détails que l'on peut désirer.

Ces petits crustacés sont très-abondans, soit dans les eaux douces, mais pures, soit dans la mer. Leurs quatre antennes, insérées au devant de la tête, entre les yeux, et disposées par paires, l'une sur l'autre, sont courtes, sétacées, composées d'un pédoncule plus gros, divisé en trois articles, et de la tige proprement dite, qui est en forme de soie et partagée en un grand nombre de petits articles; les deux supérieures ont, à l'extrémité intérieure de leur pédoncule, un petit appendice sétacé et composé de quelques articulations. Les pieds sont au nombre de quatorze; l'avant-dernier article des quatre antérieurs est plus grand, en forme de main comprimée, avec un fort crochet ou doigt mobile, se recourbant et s'appliquant sur sa tranche inférieure, et qui correspond au doigt mobile des pinces des crabes. Les autres pieds s'amincissent insensiblement vers leur extrémité, et finissent en pointe.

La CREVETTE DES RUISSEAUX, *Gammarus pulex*, Fab., A. 26.-11, a été bien figurée par Rœsel, *Insect.*, tom. 3, tab. 62, ainsi que par Geoffroy et Degeer. C'est le *cancer pulex* de Linnæus; mais il paroît qu'il confond avec elle une autre espèce très-commune dans nos mers, le *gammarus locusta* de M. Léach, et qui en diffère par ses yeux linéaires, presque lunulés, ses antennes parsemées de poils, et par les derniers anneaux de la queue, plus épineux en dessus. Linnæus dit que ce crustacé ronge les filets des pêcheurs, et les cadavres des poissons, de manière qu'il en forme des squelettes.

M. Léach cite deux autres espèces, et que l'on trouve dans les mers britanniques. (L.)

CREVETTINES, *Gammarinæ*. J'ai, dans mes ouvrages précédens sur l'entomologie, désigné sous ce nom une famille de crustacés, composée de ceux qui forment aujourd'hui l'ordre des *amphipodes* et la division des *isopodes*, que j'appelle *Cystibranches*. *V.* ces mots. (L.)

CREVICHE. *V.* CREVETTE. (S.)

CREX. C'est, dans le *Prodromus* d'Illiger, le nom générique des *poules d'eau*; dans Gesner, Aldrovande, etc., c'est le *râle de terre*; dans Belon, la *barge*, et dans Ray, l'*angoli*. M. Savigny (*Ois. d'Égypte et de la Syrie*) a prouvé que cette dénomination grecque ne signale que la *demoiselle de Numidie*. (V.)

CRIADILLAS ou TURMAS. Noms portugais de la TRUFFE. (DESM.)

CRIARD. Nom donné à plusieurs oiseaux de rivage. (V.)

CRIARD. C'est le nom d'un CRAPAUD (*rana musica*, Linn.). (DESM.)

CRIBRAIRE, *Cribraria*. Genre de plantes établi par

Schrader aux dépens des SPHÉROCARPES de Bulliard. Il a pour caractère : un péricarpe criblé de trous ou réticulé à sa partie supérieure, et lançant ses semences, par cette partie, sous la forme de poussière.

Les espèces de ce genre croissent, en automne, sur le bois pouri. On en compte douze, parmi lesquelles se trouvent les *sphérocarpes trichioïde* et *semitrichioïde* de Bulliard. Quelques auteurs les ont réunies aux TRICHIES. (B.)

CRICET. Nom donné par les naturalistes à un mammifère rongeur, aussi appelé RAT TAUPE DU CAP. *V.* l'article BATHYERGUS. (DESM.)

CRICETINS, *Cricetini*. Dans le tableau méthodique des mammifères, inséré à la fin du vingt-quatrième volume de la première édition de ce Dictionnaire, j'ai donné ce nom à une famille de RONGEURS proprement dits, ainsi caractérisée : les quatre extrémités à peu près égales entre elles; cinq doigts onguiculés aux pieds de derrière ; quatre seulement et un tubercule enplace de pouce aux pieds de devant; des clavicules; souvent des abajoues ; queue poilue souvent très-courte ; yeux grands ; oreilles courtes ; corps trapu. Cette famille renfermoit les genres *marmotte* et *hamster* qui se conviennent beaucoup par la forme des dents molaires, et aussi les *campagnols* qui s'en éloignent par ce même caractère. (DESM.)

CRICETUS. Nom générique latin des HAMSTERS. *V.* ce mot. (DESM.)

CRICHTONITE. *V.* CRAITONITE. (LUC.)

CRI-CRI. Le GRILLON DOMESTIQUE. (DESM.)

CRIEOU ou CRIOU. Nom du PIPI des buissons, en Provence. (V.)

CRIK. *V.* PERROQUET. (S.)

CRIKET. Nom anglais du GRILLON DOMESTIQUE. (DESM.)

CRIGNARD et CRIQUET. Noms picards de la SARCELLE COMMUNE. (V.)

CRIGNON ou CRINON. On donne quelquefois ces noms au GRILLON. (DESM.)

CRIMNON. Dioscoride donne ce nom à la farine que l'on retiroit du *zea*, dont il indique deux sortes. Il paroît que l'une est le *triticum monococcum*, et l'autre le *triticum spelta* ou l'ÉPAUTRE. (LN.)

CRIN. Poisson du genre LABRE. (B.)

CRIN. *V.* au mot POIL. (S.)

CRIN DE CHEVAL. C'est le *Lichen jubatus*, Linn., ou l'*allectoria jubata*, Ach. (DESM.)

CRIN DE MER OU DE FONTAINE. C'est un ver filiforme, du genre DRAGONNEAU, (*Gordius*). (B.)

CRINANTENON, Dioscoride. Plante rapportée au genre des Lis. (LN.)

CRINCELLE. *V.* CRECERELLE. (DESM.)

CRINITA. Nom donné par Mœnch à un genre voisin des chrysocomes, et qui en diffère par les écailles calicinales fortement pressées les unes sur les autres, par la brièveté des stigmates, et par l'aigrette qui dépasse le calice, même avant son épanouissement. La plante sur laquelle il fonde ce genre est nommée par lui *crinita punctata*, à cause que ses feuilles sont ponctuées. C'est peut-être le *chrysocoma biflora*, L. Houttuyn, dans son édition du *Systema vegetabilium*, nomme et figure sous le nom de *crinita capensis* (s. t. 40, fig. 1) une plante du Cap de Bonne-Espérance, qui ne paroît pas différer des KNAUTIA, et que Linnæus fils et Thunberg rapportent au genre PAVETTA. Les fleurs, dans cette espèce, sont en forme de têtes terminales, et leur calice tubuleux est garni de longues soies. Cette disposition l'a fait rapprocher du knautia. (LN.)

CRINODENDRON. *V.* PATAGUA. (B.)

CRINOLE, *Crinum*. Genre de plantes de l'hexandrie monogynie, et de la famille des narcissoïdes, dont les caractères sont : une corolle monopétale, infundibuliforme, divisée très-profondément en six découpures réfléchies en dehors, dont trois alternes, ayant leur extrémité en crochet ; six étamines courbées d'un côté ; un ovaire supérieur, chargé d'un style à stigmate très-simple ; une capsule ovale, recouverte par la corolle, qui persiste après être flétrie, et divisée intérieurement en trois loges polyspermes.

Les fleurs des crinoles sont toujours disposées en une ombelle terminale, et accompagnées d'une spathe membraneuse, partagée en deux. Elles ont souvent, en outre, des languettes étroites entre les pédoncules. Elles sont remarquables par leur beauté. On en distingue huit à dix espèces dans les ouvrages modernes ; mais dans Linnæus, il y en avoit un plus grand nombre qui ont été distribuées dans les nouveaux genres AGAPANTHE et CYRTANTHE.

La CRINOLE D'AMÉRIQUE a les feuilles oblongues, lancéolées, à bords très-glabres, à pointe onguiculée ; ses fleurs sont pédicellées, et leur tube est plus court que le limbe. Elle croît dans l'Amérique.

La CRINOLE ROUGEÂTRE, *Crinum rubescens*, Willd., ressemble beaucoup à la précédente ; mais elle est plus petite ; ses fleurs sont sessiles, et leur tube est plus court que le limbe de la corolle. Elle répand, au moment de sa floraison, une odeur extrêmemeut suave.

La CRINOLE D'ASIE a les feuilles linéaires, aiguës, carinées, les fleurs sessiles, le tube plus long que le limbe, et la

spathe diphylle. Elle se trouve en Asie et en Amérique. Elle tient le milieu entre les crinoles et les AMARYLLIS. On regarde sa racine comme un spécifique contre les poisons, et comme un excellent résolutif. (B.)

CRINON, *Crino*. Genre de vers de la division des INTESTINS, dont les caractères sont : un corps allongé, cylindrique, grêle, nu, atténué vers les bouts, et ayant, sous l'extrémité antérieure, un ou deux pores ou fentes transverses.

Un morceau de crin blanc, d'un à deux pouces de long, donne une idée complète de la forme, de la grosseur et de la couleur des animaux de ce genre, qu'on trouve quelquefois en si grande quantité dans les vaisseaux artériels, les intestins et la surface externe de tous les viscères, et notamment du bas-ventre des animaux domestiques, et quelquefois de l'homme. Ils sont articulés ; leur tête, vue au microscope, paroît fendue, et leur queue est plus grosse, et montre l'anus dans son milieu.

Quelquefois les crinons sortent d'eux-mêmes par les organes extérieurs; mais ce fait est rare. Ordinairement les symptômes qui précèdent une irruption de ce genre, et l'accompagnent, sont les mêmes que ceux du scorbut. Si la nature est assez forte pour opérer leur expulsion, on les voit sortir de toutes parts à travers la peau, par les yeux, les oreilles, les naseaux et l'anus. Ils sont ordinairement morts à leur sortie. L'homme ou l'animal est alors soulagé. Quand ces crises arrivent, elles ont lieu à des intervalles plus ou moins longs, de quarante-huit à soixante heures, par exemple.

Le traitement le meilleur à employer contre les crinons, selon Chabert, est l'huile empyreumatique ; mais ce remède n'agit directement que sur ceux qui se trouvent dans les intestins, et il est par conséquent insuffisant dans un grand nombre de cas.

Bruguières a vu, une fois, des crinons sortir de la région dorsale d'un enfant. Ils ressembloient à de petits poils gris, et on ne distinguoit leur animalité que par le mouvement de quelques-uns d'entre eux.

Il y a, sans doute, plusieurs espèces de crinons ; mais ou elles sont inconnues, ou elles ont été confondues avec les ASCARIDES, les FILAIRES, ou autres genres. Comme leurs caractères sont des plus simples, il est difficile de les bien déterminer. (B.)

CRINON, *Crinum*, Dioscoride. C'est l'un des noms que les Grecs donnoient aux LIS. Linnæus a nommé *crinum* un genre de plantes liliacées (*V.* CRINOLE.), dont aucune des espèces n'a été connue des anciens. Ce genre qu'Adanson nomme *tangekolli*, et qui a été adopté par les naturalistes, a été di-

visé également en plusieurs autres, savoir : CRINUM, AGAPANTHES, Lhéritier, (qui est le *mauhlia* de Dahl, le *tulbaghia* d'Heister, le *bulbine*, Gærtner, et l'*abumum*, Adans.) et le CYRTHANTHE d'Aiton. D'autres espèces de ce genre *crinum* ont été réunies aux *amaryllis* et aux *hœmanthus*. (LN.)

CRINON AQUATIQUE. On a donné ce nom au DRAGONNEAU, (*Gordius*.). (DESM.)

CRINULE. Sorte de fils creux qui se montrent dans les mamelons des HÉPATIQUES, lorsqu'elles sont parvenues à toute leur croissance, et qui semblent contenir leurs bourgeons reproducteurs. (B.)

CRIOCÈRE, *Crioceris*, Geoff.; *Chrysomela*, Linn.; *Lema*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des eupodes, ayant pour caractères : languette entière, un peu échancrée; mandibules bidentées à leur extrémité; pieds presque de la même grandeur; antennes moniliformes; yeux échancrés.

Ces insectes ont le corps un peu allongé; le corselet étroit, presque cylindrique; deux ailes cachées sous des étuis durs, crustacés; la tête distincte, les yeux saillans; deux antennes filiformes, plus courtes que le corps, composées de onze articles; la bouche munie de deux lèvres, dont l'inférieure entière; de deux mandibules, dont la pointe est échancrée ou terminée par deux dents; de deux mâchoires bifides, et de quatre palpes filiformes; enfin les tarses composés de quatre articles, dont les trois premiers larges, garnis de houppes en dessous, et le troisième bilobé. Ces insectes ont beaucoup de rapports avec les *chrysomèles;* ils en sont suffisamment distingués par les antennes, les palpes et le corselet.

Les criocères sont des insectes remarquables, quoique assez petits, par une jolie forme un peu allongée, décorée, dans quelques espèces, de brillantes couleurs. Ils paroissent quelquefois de très-bonne heure, vers le printemps. C'est sur les fleurs des jardins, des prés, des campagnes, qu'ils cherchent à se reposer et à vivre. Lorsqu'on les prend ils font entendre une espèce de petit cri, produit par le frottement de l'extrémité supérieure de la base de l'abdomen contre les parois intérieures du corselet. Ils s'accouplent aussi bientôt sur les fleurs où ils vivent; leur accouplement dure au moins un jour, et peut-être davantage. Après que l'accouplement est fini, la femelle se promène sur la fleur; elle cherche un endroit à son gré pour y déposer ses œufs, et cet endroit est ordinairement le dessous de quelque feuille; elle les y arrange les uns auprès des autres, mais avec peu d'art et de régularité. Chaque œuf sort du corps, enduit d'une liqueur propre à le coller sur la feuille, contre la-

quelle il est ensuite appliqué. La femelle en dépose huit ou dix ensemble, et sans doute sa ponte ne consiste pas en un seul de ces petits tas. Ces œufs, dans certaines espèces, sont oblongs; ceux récemment pondus sont rougeâtres, même assez rouges; ils brunissent quand la liqueur visqueuse qui les couvre commence à se dessécher. Au bout d'une quinzaine de jours on voit les petites larves paroître, sans trouver cependant aucune coque vide, ni aucun reste de cette enveloppe qui les renfermoit; mais peut-être ces coques ne sont-elles difficiles à trouver que parce qu'elles sont très-minces, ou parce que les mouvemens que l'insecte se donne pour achever de s'en tirer, les détachent de la feuille et les font tomber. Quoi qu'il en soit, dès que les petites larves d'une même nichée sont en état de marcher, elles s'arrangent les unes à côté des autres, à peu près dans le même ordre que les chenilles communes. Elles ont leurs têtes sur une même ligne; elles vivent ensemble, et ne mangent que la substance de la feuille, du côté sur lequel elles sont placées. A mesure qu'elles croissent, elles s'écartent les unes des autres, et enfin se dispersent sur différens endroits de la feuille et sur des feuilles différentes. Alors la larve attaque tantôt le bout de la feuille, tantôt un de ses bords: assez souvent elle la perce au milieu, et la mange dans toute son épaisseur. Cette larve se donne peu de mouvement; elle ne marche guère; ou au moins elle ne va en avant que quand la feuille qu'elle a attaquée lui manque, ou que quand il n'en reste aux environs de l'endroit qu'elle ronge que des parties trop desséchées. Pendant qu'elle mange, elle fait de temps en temps un pas en arrière; et cela parce que sa façon de manger n'est pas d'aller prendre ce qui est devant elle, mais ce qui est vers le dessous de son corps.

Les larves des *criocères* sont grosses, courtes, ramassées et lourdes; le corps est mou et couvert d'une peau fine et délicate. Elles ont une tête écailleuse et six pattes pareillement écailleuses. Autant l'insecte parfait attire agréablement les yeux par sa jolie forme, autant la larve les repousse par un aspect bien différent. Ce n'est pas qu'elle soit plus mal conformée que tant d'autres larves; mais c'est son aspect de vêtement qui la rend informe et hideuse. Après avoir tiré des feuilles de quoi se nourrir, le marc de ces mêmes feuilles a encore pour elle un usage utile; il sert à les vêtir. Sur des feuilles maltraitées, on voit de petits tas de matière humide, de la couleur et de la consistance de ces mêmes feuilles, un peu macérées et broyées. Chacun de ces petits tas a une figure assez irrégulière, mais pourtant arrondie et un peu oblongue. Tout ce qu'on aperçoit alors, c'est la matière qui sert de

couverture à chaque larve, qui la couvre presque en entier. Si on regarde de plus près, on distingue bientôt la tête noire de l'insecte, occupée à faire agir sur la feuille les deux dents dont elle est munie. On peut aussi apercevoir de chaque côté, et assez près de la tête, les trois paires de pattes noires et écailleuses, terminées par deux petits crochets que l'insecte cramponne dans la substance de la feuille. Cette matière étrangère est peu adhérente, il est aisé de l'emporter par un frottement assez léger; et lorsqu'on a mis la larve à nu, on la trouve assez semblable à beaucoup d'autres larves; mais sa peau paroît très-délicate; elle a une transparence qui porte à le juger ainsi, et qui permet d'apercevoir les mouvemens de la plupart des parties intérieures. Aussi la nature a-t-elle appris à l'insecte une façon singulière de se mettre à l'abri de l'impression de l'air extérieur ou de celle des rayons du soleil; elle lui a appris à se couvrir de ses propres excrémens, et elle a tout disposé pour qu'il le pût faire aisément. L'ouverture de l'anus des autres insectes est placée au bout, ou près du bout du dernier anneau, et ordinairement du côté du ventre; l'anus de notre larve est peu éloigné du bout postérieur; il est placé à la jonction du pénultième anneau avec le dernier, et ce qui est remarquable, du côté du dos. La disposition du rectum ou de l'intestin qui conduit les excrémens à l'anus, et celle des muscles qui servent à les faire sortir, doivent répondre à la fin que la nature s'est proposée, en disposant ainsi cette ouverture. Les excrémens qui sortent du corps des insectes en général sont poussés en arrière dans la ligne du corps; ceux que la larve des criocères fait sortir, s'élèvent au-dessus du corps et sont dirigés du côté de la tête. Ils ne sont pourtant pas poussés loin; quand ils sont entièrement hors l'anus, ils tombent sur la partie du dos qui en est proche; ils sont retenus par leur viscosité, mais ils n'y sont retenus que foiblement. Sans changer lui-même de place, l'insecte donne à ses anneaux des mouvemens qui, peu à peu, conduisent les excrémens de l'endroit sur lequel ils sont tombés, jusqu'à la tête. On peut imaginer aisément la manière dont il leur prépare successivement des plans inclinés de proche en proche, en gonflant la partie du corps sur laquelle ils sont, et en contractant la partie qui suit du côté de la tête. La larve fait plus, elle plisse et élève la partie des anneaux qui précède celle sur laquelle sont les excrémens; d'où il est clair que lorsqu'elle étend la portion plissée sans l'abaisser, cette partie, en se développant, pousse les excrémens dans l'enfoncement qui leur a été préparé : la forme du dos est par elle-même telle, que quand une portion d'excrémens a été conduite à certaine distance de l'anus, elle trouve

une pente de là jusqu'à la tête. Pour voir distinctement comment tout cela se passe, il faut mettre l'insecte à nu, et après l'avoir posé sur une feuille jeune et fraîche, l'observer avec une loupe. Bientôt il se met à manger; et, peu de temps après, on voit son anus se gonfler: il montre des rebords qu'on ne voyoit pas avant. Enfin l'anus s'entr'ouvre, et le bout d'une petite masse d'excrémens en sort: ce que l'insecte jette est une espèce de cylindre dont les deux bouts sont arrondis. Nous avons déjà dit que quand ce grain d'excrément sort, il est dirigé vers la tête; cependant, peu après être sorti, il se trouve posé transversalement, et au moins incliné à la longueur du corps. Les frottemens qu'il essuie, et la manière peu régulière dont il est poussé, lui donnent cette direction. Il y a des temps où ces grains sont arrangés avec assez d'ordre, où ils sont placés parallèlement les uns aux autres, et perpendiculairement à la longueur du corps; mais ce n'est guère que sur la partie postérieure, et quand l'anus en a fourni un grand nombre, dans un temps court, qu'ils sont si bien arrangés. L'insecte qui a été mis à nu a besoin de manger pendant environ deux heures, pour que son anus puisse fournir à différentes reprises la quantité de matière nécessaire pour couvrir tout le dessus du corps; au bout de deux heures, cette couverture est complète, mais elle est mince, et n'a que l'épaisseur d'un grain d'excrément; peu à peu elle s'épaissit. La même mécanique qui a conduit les grains jusqu'auprès de la tête, les forçant à se presser les uns contre les autres, pour faire place aux excrémens qui sortent, il faut que les excrémens qui sont aux environs de la partie postérieure soient poussés et portés en avant; ils sont mous, cèdent à la pression, et s'aplatissent dans un sens et s'élèvent dans un autre, dans celui qui rend la couche plus épaisse. Cette couche qui couvre le corps s'épaissit donc peu à peu, et à un tel point, que si on l'enlève dans un certain temps de dessus le corps de la larve, on juge que le volume de cette couverture est au moins trois fois plus grand que celui de l'insecte même, et qu'elle est d'un poids qui semble le surcharger. Plus la couverture est épaisse, plus sa figure est irrégulière, et plus aussi sa couleur brunit. Nous avons dit que les excrémens dont elle est formée ont la couleur et la consistance des feuilles broyées et macérées; ils ne sont aussi que cela; ils sont d'abord d'un jaune verdâtre, mais leur surface supérieure se dessèche peu à peu et prend des nuances toujours plus brunes jusqu'au noir. Lorsque l'habit devient trop roide ou trop lourd, apparemment que l'insecte s'en défait, car on voit quelquefois ces larves nues ou presque nues; mais ce n'est pas pour rester long-temps en cet état. Il

lui est aisé de se débarrasser d'une trop pesante couverture, soit en entier, soit en partie; elle n'a qu'à se placer de manière qu'elle touche et frotte contre quelque partie de la plante, et se tirer ensuite en avant. Quand l'insecte conserve long-temps sa couverture, elle déborde quelquefois la tête, et ce qui couvre les premiers anneaux est souvent noir et sec, pendant que le reste est humide et verdâtre. Cette partie sèche qui va par-delà la tête, tombe quelquefois en lambeaux. En parlant de la larve des *cassides*, nous avons déjà fait connoître un pareil moyen, ménagé par la nature, et dont l'insecte se sert de même pour garantir sa peau sensible et tendre, du danger des impressions extérieures. Mais nous avons remarqué que cette larve fait glisser ses excrémens sur deux espèces de fourchons placés à l'extrémité de l'anus, et élevés sur le dos, de sorte que sa couverture n'est pas immédiatement appliquée sur la peau, ainsi que nous l'observons dans les larves des *criocères*, qui ne sont point munies de ces fourchons.

Dans quatorze ou quinze jours nos larves ont pris tout leur accroissement; alors elles ne sont plus aussi couvertes de leurs excrémens : on en voit d'entièrement nues, ou de nues en partie; leur corps prend une teinte plus colorée; elles marchent et ne paroissent plus aussi tranquilles qu'elles l'étoient auparavant; elles sont près du temps de leur métamorphose; c'est dans la terre qu'elle doit se faire, et c'est pour s'y aller cacher qu'elles sont en mouvement. Peu de temps après que ces larves sont entrées en terre, elles travaillent à se faire une coque dont l'extérieur est recouvert de grains de la terre qui les environne. Ces coques sont si bien recouvertes, qu'on les prend pour de petites masses de terre ordinaire et raboteuse; elles ne sont en général guère plus grosses que de petites fèves ou de gros pois. Lorsqu'on les presse entre deux doigts et assez légèrement pour les reconnoître, elles font entendre un petit bruit semblable, en petit, à celui d'une vessie qu'on oblige à se crever. Il s'ensuit que les coques au-dedans desquelles nos larves se transforment, sont des vessies bien closes, et remplies d'un air qui a beaucoup de ressort, puisqu'une petite compression met cet air en état de briser la coque avec bruit. Si on ne s'arrête pas à l'extérieur de ces coques, si on les ouvre, on voit que leur intérieur a le poli du satin; il est d'un blanc luisant et argenté. En un mot, ces coques ressemblent à celle que des chenilles se font d'une soie fine et lustrée, et qu'elles recouvrent de terre. Cependant cette espèce d'étoffe est bien autrement et bien plus simplement fabriquée : les chenilles filent pour se faire des coques, tandis que ces larves emploient une espèce

d'écume ou de bave, qui est moins épaisse que la liqueur dont la soie est composée, mais qui lui est analogue. Cette écume, étant sèche, forme des feuilles luisantes et flexibles, telles qu'elles seroient si elles étoient de soie. Lors donc que quelqu'une de ces larves se prépare à sa transformation, elle se loge dans une espèce de boîte faite de grains de terre, collés apparemment par la liqueur; mais cette liqueur sert surtout à enduire les parois de la cavité. La larve en peut fournir une assez grande quantité pour que celle qui est desséchée forme un enduit soyeux d'une épaisseur sensible. Quand la terre manque à la larve, quand elle n'a pu faire une cavité dont les parois solides soient propres à recevoir et à soutenir sa liqueur mousseuse, il lui est difficile d'employer utilement cette liqueur; la couche mince qui commence à prendre de la consistance est souvent brisée par les mouvemens que l'insecte se donne; au moins ces mouvemens la chiffonnent. Deux ou trois jours après que la larve s'est renfermée dans sa coque, elle se métamorphose en une nymphe semblable, pour la disposition de ses parties, aux autres nymphes de coléoptères de la même famille. Enfin, environ quinze jours après que l'insecte est entré dans la terre sous sa forme de larve, si c'est en été, il est en état de paroître sous sa dernière forme; il perce sa coque, il sort de terre, et cherche les plantes dont les feuilles ou les fleurs doivent lui convenir.

Parmi trente-cinq espèces de criocères qui ont été décrites, les plus connues sont:

Le Criocère du lis, *Crioceris merdigera*, B. 27. 12. Il est rouge en dessus, noir en dessous; le corselet est cylindrique, avec un enfoncement de chaque côté.

Le Criocère douze-points, *Crioceris duodecim punctata*, Oliv. *Col. tom.* 6, n.° 94. *pl.* 1. *fig.* 17. Le corselet est cylindrique, les élytres sont rougeâtres, avec six points noirs sur chaque.

Le Criocère cyanelle, *Crioceris cyanella*, Oliv., *ibid. pl.* 2. *fig.* 30. Il a le corselet cylindrique, un peu renflé de chaque côté, et le corps bleu.

Le Criocère mélanope, *Crioceris melanopa*, Oliv., *ibid. pl.* 2. *fig.* 31. Il est oblong, bleu; son corselet et ses pattes sont rougeâtres.

Le Criocère de l'asperge, *Crioceris asparagi*, Oliv., *ibid. pl.* 2. *fig.* 28. Il est oblong; le corselet est rouge, avec deux points noirs; les élytres sont d'un noir bleuâtre, avec quatre taches jaunes, et le bord extérieur fauve. (o.l.)

CRIOCÉRIDES, *Criocerides*. Nom que j'avois donné (*Gener. Crust. et insect.*) à une division d'insectes, de la famille de chrysomélines. *V.* Eupodes. (l.)

CRIOPE; *Criopus*. Genre établi par Poli, avec les mollusques des anomies. Les animaux qui le composent n'ont ni siphons, ni pieds; leurs branchies sont contournées en cornes de belier et velues. Ce genre est le même que celui appelé *Orbicule* par Lamarck. L'anomie turbinée, qui est figurée avec son animal, et des détails anatomiques très-importans, pl. 30, n.° 24 et suivans de l'ouvrage de Poli, sur les testacés des Deux-Siciles, lui sert de type. *V.* au mot ANOMIE, et au mot ORBICULE. (B.)

CRIOTEON, Dioscoride. Espèce de FÉRULE, suivant Adanson. (LN.)

CRIQUARD. *V.* CRIQUET. (S.)

CRIQUET. Dénomination vulgaire de la sarcelle d'été, ou petite sarcelle, en Picardie. (S.)

CRIQUET, *Acrydium* (ou mieux *Acridium*), Geoff., Degeer. Genre d'insectes, de l'ordre des orthoptères, famille des sauteurs. Il répond au genre GRYLLUS de M. Fabricius; Linnæus en fait une division dans le même genre. Le mot de *gryllus* ne convenant, à proprement parler, qu'aux insectes que nous désignons sous le nom de *grillons*, nous avons nommé, avec Geoffroy et Olivier, les insectes du genre de cet article, *acrydium*.

Ses caractères sont: antennes filiformes, insérées entre les yeux, à quelque distance de leur bord interne; bouche découverte; palpes point comprimés; pattes propres pour sauter; tarses à trois articles; une pelote entre les crochets.

Les criquets, assez généralement connus sous le nom de *sauterelles*, dont ils diffèrent beaucoup, ont la tête grande, verticale; les yeux à réseau, ovales et saillans; trois petits yeux lisses, placés en triangle sur le vertex; deux mandibules très-fortes, larges et tranchantes; le corselet de la largeur du corps, aplati ou caréné en dessus, prolongé postérieurement; les élytres coriaces, de la longueur des ailes; les ailes larges, souvent colorées, cachées par les élytres dans l'état de repos; les pattes postérieures longues, avec les cuisses très-renflées, cannelées, et les jambes garnies de deux rangées d'épines très-fortes.

Ces insectes sautent très-bien et s'élancent fort loin. Quelques espèces volent rapidement et à de très-grandes distances; mais en général ils marchent mal et lentement. Comme les sauterelles, ils vivent d'herbes; aussi les trouve-t-on en grande quantité dans les champs cultivés et les prairies. On ne connoît que trop, dans les pays du Levant et en Afrique, les criquets de passage, espèces qui se multiplient extraordinairement, et qui se montrent souvent en grandes troupes;

ils paroissent venir de la Tartarie et de l'Orient ; ils dévastent toutes les contrées par où ils passent, en rongeant et mangeant les plantes qu'ils rencontrent.

Leurs larves, comme celles des grillons et des sauterelles, ne diffèrent de l'insecte parfait que par le défaut d'ailes et d'élytres. Après plusieurs mues, elles passent à l'état de nymphe, et ont alors des fourreaux qui renferment ces parties ; sous les deux formes elles marchent, et agissent comme l'insecte parfait, et se nourrissent de même. Les larves viennent d'œufs ; quelques femelles déposent les leurs dans la terre, où la chaleur les fait éclore ; d'autres les attachent à des tiges de gramen, et les enferment dans une matière écumeuse, qui d'abord est molle, et ensuite se durcit.

Les criquets font souvent entendre un son aigu et coupé. Ils le produisent en frottant leurs cuisses postérieures, avec force, contre leurs élytres et leurs ailes ; jamais ils n'exécutent le mouvement avec les deux cuisses en même temps, mais ils se servent alternativement de l'une ou de l'autre.

« De chaque côté du ventre, dit Olivier, *Encyclopédie méthodique*, on voit une grande ouverture assez profonde, dont le contour tire sur l'ovale, et qui est fermée en partie par une pièce irrégulière en forme de lame plate ; cette lame est écailleuse, mais elle est couverte en dessus d'une membrane flexible et ridée, et ses bords sont garnis de quelques petits poils ; l'espace du tissu que la lame laisse ouvert est en quelque manière en forme de demi-lune ; au fond de cette ouverture, il y a une pellicule blanche, bien tendue et luisante comme un petit miroir ; du côté de l'ouverture, le plus proche de sa tête, on voit un petit trou ovale, dans lequel il est facile d'introduire la pointe d'un stylet ; en enlevant la pellicule, on met à découvert une grande cavité que le corps a dans cet endroit. » Tel paroît être l'organe du chant dans quelques espèces.

Si on en croit quelques voyageurs, les criquets, qui sont un fléau pour certaines contrées, servent à nourrir les peuples qui habitent des terres incultes vers les côtes de Barbarie. Comme ces insectes sont très-abondans et très-gros dans le pays, les habitans les recueillent, les font rôtir et les mangent. Ils les conservent aussi dans de la saumure, après leur avoir ôté les élytres et les ailes. C'est même un objet de commerce. Dans les parties méridionales de la France, il y a des enfans qui rongent avec plaisir les cuisses charnues de ces insectes.

Dans l'accouplement, le mâle est monté sur le corps de la femelle, qu'il tient embrassée avec ses deux premières

paires de pattes; son ventre se contourne pour pouvoir se joindre au-dessous de la partie postérieure de la femelle; dans cette attitude, il a les deux pattes de derrière élevées en l'air, de manière qu'elles ne touchent ni au corps de la femelle ni au plan de position; celle-ci marche et saute même assez loin, toujours chargée de son mâle, qui ne la quitte point que l'accouplement ne soit achevé. Degeer est entré dans un grand détail sur les organes des sexes; nous renvoyons à son excellent ouvrage.

On a décrit plus de quatre-vingts espèces de ces insectes; on en trouve beaucoup en Europe, dont quelques-unes se font remarquer par la beauté des couleurs de leurs ailes; mais il n'y en a point d'aussi grandes que parmi les *criquets exotiques*, qui, en général, ont des couleurs plus vives que ceux d'Europe.

Les *criquets*, dans nos climats, n'acquièrent des ailes que vers la fin de l'été ou en automne, de même que la plupart des *orthoptères*.

Criquet en crête, *Acrydium cristatum*, Oliv. Les *Synonymes* de Frich, de Roësel, que Linnæus rapporte au *gryllus cristatus*, conviennent très-bien à l'espèce dont il s'agit ici. Je doute qu'il en soit de même de celui d'Hasselquist, ainsi que de ceux des auteurs qui ont parlé du *criquet à crête du Levant*: l'espèce que Linnæus décrit est la nôtre; mais j'ai de la peine à croire qu'elle soit commune à l'Amérique et à l'Asie.

Cet insecte est un des plus grands de ce genre; il a environ quatre pouces de long; les antennes et la tête sont d'un vert jaunâtre; les yeux sont bruns; le corselet est d'un vert jaunâtre, élevé en carêne, marqué de quatre impressions transparentes, et sa partie postérieure est aplatie et raboteuse; les élytres sont d'un gris verdâtre, marquées de plusieurs points bleuâtres; les ailes sont bleues, avec la partie postérieure noire; l'abdomen est rougeâtre en dessus, d'un jaune verdâtre en dessous; les pattes postérieures sont verdâtres, avec la partie inférieure rouge, et des taches blanchâtres tout le long de la partie interne.

On le trouve dans l'Amérique méridionale.

Leblond m'en a donné un individu qu'il avoit pris à Cayenne.

Criquet émigrant, *Acrydium migratorium*, Oliv. Il a environ deux pouces de longueur; ses antennes sont d'un brun jaunâtre; sa tête est verte ou brune, obtuse, avec une ligne le long du milieu du front, deux autres, une de chaque côté, noirâtres, et les mandibules d'un noir bleuâtre; le corselet est verdâtre ou brun, caréné, res-

serré de chaque côté, avec deux lignes dorsales et une tache latérale noirâtres ; l'abdomen est d'un brun grisâtre, avec des taches noires, et une bande longitudinale d'un brun clair sur les côtés; les élytres sont d'un brun jaunâtre, avec un grand nombre de taches noires ; les ailes sont transparentes avec une teinte verdâtre ; les pattes sont d'un brun grisâtre, avec les cuisses postérieures tachées de noir à leur partie interne ; les jambes sont rougeâtres.

On le trouve en Europe et dans le Levant ; ce *criquet* est connu sous le nom de *sauterelle de passage*, et on le croit originaire de Tartarie ; il vole en grandes troupes. Cet insecte dévaste souvent la Tartarie, la Pologne et les pays du Levant. On le rencontre à Fontainebleau, à Saint-Léger ; il est très-commun dans les plaines de la Sologne : on le prend difficilement.

Criquet stridule, *Acrydium stridulum*, Oliv. Il est long d'environ un pouce, d'un cendré rougeâtre plus ou moins obscur; le corselet est légèrement caréné; les élytres ont deux bandes formées par des taches irrégulières et brunes; les ailes sont rouges, avec le bord extérieur, un grand espace vers l'extrémité, noirs, et le bout transparent; les pattes postérieures ont leurs cuisses tachées de bleu intérieurement ; les jambes sont bleuâtres.

On le trouve dans toute l'Europe : il est commun dans les lieux secs et pierreux.

La France nous donne plusieurs autres jolies espèces de *criquets;* nous nous bornerons à indiquer les caractères des plus saillantes.

Criquet linéole, *acryd. lineola*, Oliv. C'est le plus grand de tous les indigènes ; il a le corselet presque caréné, d'un brun obscur, avec une ligne dorsale fauve ; ses cuisses postérieures sont rouges au côté interne ; ses jambes sont bleues. On ne le trouve que dans les parties méridionales de la France. Je présume que cette espèce, ainsi que quelques autres, est du nombre de celles qui émigrent. J'ai vu dans la collection du Muséum d'Histoire naturelle, une espèce recueillie dans l'île de Chypre, par M. Granger, avec l'étiquette de *sauterelle de passage*, qui différoit peu de la précédente. Le *gryllus tataricus* paroît avoir aussi beaucoup de rapports avec la même. Shaw et M. Denon ont représenté, dans les relations de leurs voyages, deux criquets analogues quant aux formes et aux habitudes. Ce sont probablement d'autres espèces, mais sur lesquelles ils ne nous ont donné que des notions très-imparfaites.

Criquet fuligineux, *acryd. fuliginosum*, Oliv. Le corps est

noir, le corselet est caréné, et a une impression de chaque côté; les ailes sont rouges avec l'extrémité noire.

Criquet italique, *Acryd. italicum*, Oliv. Son corps est mélangé de gris, de cendré et d'obscur; le corselet a trois lignes élevées, longitudinales; les ailes sont d'un rouge clair, sans taches à l'extrémité.

Criquet maculé, *Acryd. maculatum*, Oliv. Le corselet est presque caréné; les ailes sont transparentes, roses à leur base, avec une tache transversale noirâtre, en forme de petite bande.

Criquet azuré, *Acryd. cœruleum*, Oliv. Il a le corselet uni; les élytres d'un cendré pale, tachées de noir, et les ailes lavées de bleuâtre à leur partie interne.

Criquet bleuatre, *Acryd. cœrulescens*, Oliv. Il est cendré, mélangé d'obscur; le corselet est presque caréné; les élytres ont des bandes noirâtres, et les ailes sont bleuâtres avec une bande noire.

Criquet jaune, *Acryd. flavum*, Oliv. Le corps est verdâtre; le corselet est caréné, taché de blanc; les ailes sont jaunes avec une bande noire, et l'extrémité tachée d'obscur.

Criquet bimoucheté, *Acryd. biguttulum*, Oliv. Il est en dessus d'un brun grisâtre, tacheté de noir, et verdâtre en dessous; le dessus du corselet présente une espèce d'X; les élytres ont chacune une petite tache oblique blanche.

Cette espèce est la plus commune de toutes.

Parmi les belles espèces exotiques, on remarquera surtout le Criquet morbilleux, qui est long de plus de deux pouces et demi; la tête et le corselet sont rouges; les élytres sont obscures marquées de points jaunâtres, et les ailes sont rouges, avec des traits noirs; son corselet est verruqueux.

Il se trouve au Cap de Bonne-Espérance. *Voyez* les articles: Stridore, Tétrix et Xiphicère. (L.)

CRISIE, *Crisia*. Genre établi aux dépens des Cellulaires (Cellaire de Lamarck), par Lamouroux, dans sa belle histoire des *polypiers coralligènes flexibles*. Il lui donne pour caractères: polypier phytoïde, dichotome ou rameux; cellules à peine saillantes, alternes, rarement opposées avec l'ouverture sur la même face.

On voit, d'après cet exposé, que ce genre diffère des cellulaires par la forme et la situation des cellules. Les espèces qui le composent, au nombre de onze, se fixent la plupart sur les Varecs, dans les mers de l'Europe.

Je ne citerai ici que:

La Crisie ivoire, *Sertularia eburnea*, Linn., qui est droite, articulée et rameuse, dont les cellules sont alternes, tron-

quées et un peu saillantes ; les ovaires ovoïdes. Ellis l'a figurée pl. 21, a. A. Elle n'est point rare sur nos côtes.

La Crisie raboteuse, *Sertularia scruposa*, Linn., qui est rampante, dichotome, dont les cellules sont unies, alternes ; l'ouverture nue et alterne. J'ai reproduit sa figure pl. 29 de mon *Traité des vers*, faisant suite au *Buffon*, édition de Deterville. Elle n'est point rare sur nos côtes, et se retrouve sur celles d'Asie et d'Amérique.

La Crisie rampante, *Sertularia reptans*, Linn., est rampante, articulée, dichotome, et a ses cellules accompagnées de deux poils inégaux. C'est encore dans les mers d'Europe qu'elle se voit. (B.)

CRISITE. *V.* Chrysite. Cette plante, qui croît au Cap de Bonne-Espérance, est fort voisine des Restio. Le Lepirome de Persoon, et le Chondrachné de R. Brown, se rapprochent beaucoup de ce genre. (B.)

CRISOCOME. *V.* Chrysocome. (B.)

CRISOGONE. *V.* Chrysogone. (B.)

CRISOMELA. L'un des noms italiens de l'Abricot (*Prunus armeniaca*, L.), nommé plus ordinairement *albercocco*, *bricocolo*, etc. (LN.)

CRISONIUM. *V.* Cressa. (LN.)

CRISPITE ou RUTHIL en réseau. M. Delamétherie nomme ainsi le *Titane oxydé réticulaire*, que Saussure avoit appelé *Sagenite*. *V.* Titane oxydé. (LUC.)

CRISPULA. Ce nom a été donné autrefois, dans les pharmacopées, au Thlaspi bourse a pasteur, *Thlaspi bursa pastoris*, et à une Santoline, *Santolina chamæ cyparissus*. (LN.)

CRISSUM (*Ornithologie*). Nom latin de la région inférieure du croupion, depuis les cuisses jusqu'à la queue. (V.)

CRISTA DE GAL. C'est, en Languedoc, l'*amaranthus caudatus*. (LN.)

CRISTA GALLI (*Crête de coq*). L'on a désigné par ce nom quelques plantes de la famille des rhinanthacées ou pédiculaires ; ce sont les Cocrètes, *Rhinanthus*. On trouve aussi sous ce nom des Mélampyres et des Pédiculaires ; la forme des fleurs ou des bractées déchiquetées qui les accompagnent, explique ce nom. Linnæus a appelé une espèce de Sainfoin, *Hedysarum crista galli*, à cause que cette espèce a des gousses munies d'une crête sur un côté. Ce nom est aussi celui d'un *Erythrina*. (LN.)

CRISTAIRE, *Cristaria*. Nom donné par Gmelin à la plante appelée *aigrette* par Sonnerat, qui est le même genre que le Chigomier. (B.)

CRISTAL. Ce mot est emprunté du grec, *Krystallos*, qui signifie *glace* ou *eau congelée*, et a été donné par les anciens

au *quarz-hyalin* ou *cristal de roche*, parce qu'ils le regardoient comme formé d'une eau dont la congélation étoit plus parfaite que celle de la glace ordinaire. (PAT.)

On donne aujourd'hui le nom de *cristal* à toute substance saline, pierreuse, combustible ou métallique, qui se présente sous une forme polyédrique, et susceptible d'être déterminée géométriquement.

Quant aux substances qui affectent des formes arrondies, ou globuleuses, ou dont les faces sont simplement curvilignes, comme le diamant *sphéroïdal*, la chaux carbonatée *lenticulaire*, la baryte sulfatée *crêtée*, etc., on les regarde comme le produit d'une cristallisation précipitée, quoique l'on puisse ordinairement indiquer le type dont elles dérivent. Ainsi, par exemple, le diamant sphéroïdal provient de l'*octaèdre;* la variété lenticulaire de la chaux carbonatée, du *rhomboïde équiaxe*, etc.

On donne également dans les arts le nom de *cristal* à un verre blanc, très-lourd, et dans la composition duquel il entre de l'oxyde de plomb, et qui est employé à faire des vases de toutes sortes que l'on taille à facettes, dont on garnit les lustres, etc. La Bohême étoit autrefois en possession de nous fournir de cristaux; mais les progrès que les arts chimiques ont faits en France dans ces derniers temps, nous ont affranchis de ce tribut payé à l'industrie étrangère. Les produits qui sortent de la fabrique du Mont-Cénis, sont de la plus grande beauté, et on les taille à Paris, avec un goût exquis. (LUC.)

CRISTAL DE MONTAGNE, DE MÉDOC, DE ROCHE, etc. *Voy.* QUARZ-HYALIN. (LUC.)

CRISTAL D'ISLANDE. *V.* CHAUX CARBONATÉE RHOMBOÏDALE. (LUC.)

CRISTALLINE. *V.* CRYSTALLINE et GLACIALE. (LN.)

CRISTALLISATION. Opération de la nature, en vertu de laquelle les molécules intégrantes d'un corps, suspendues dans un fluide qui, en s'évaporant ou par quelque autre cause, les abandonne à leur affinité réciproque, se réunissent, et composent par leur assemblage des corps réguliers, analogues aux solides de la géométrie.

Les lois suivant lesquelles s'arrangent ces molécules, seront exposées au mot THÉORIE DE LA CRISTALLISATION.

On a appliqué aussi le nom de *cristallisations* à des groupes de cristaux. (LUC.)

CRISTALLOGRAPHIE. Science qui a pour objet de faire connoître les formes diverses que sont susceptibles de prendre les minéraux, et à l'aide de laquelle on pénètre, pour ainsi dire, dans le mécanisme de leur structure.

Cette belle et aujourd'hui inséparable partie de la minéra-

logie, à laquelle elle sert de base, a dû les immenses progrès qu'elle a faits, depuis Romé-Delisle, qui peut en être considéré comme le créateur, à un autre savant français, qui a beaucoup étendu son domaine, en lui prêtant le secours de la géométrie et de l'analyse.

La théorie de la structure des cristaux, développée par M. Haüy, dans son savant *Traité de Minéralogie*, a opéré une véritable révolution dans la science, en même temps qu'elle a régularisé sa marche et l'a rendue plus précise.

La seconde édition de cet ouvrage, dont son célèbre auteur s'occupe sans relâche, fournira de nouvelles preuves de l'importance des considérations cristallographiques et de nouveaux développemens de cette belle théorie, qui sera exposée en détail au mot *Théorie de la structure des cristaux*, auquel nous renvoyons également l'histoire de la *Cristallographie*, science toute nouvelle. (LUC.)

CRISTA-PAVONIS (*Crête de paon*). Plusieurs légumineuses chez lesquelles les étamines sont très-saillantes hors de la fleur et imitent le bouquet de plumes filiformes qui orne la tête du paon, ont reçu ce nom par Breyne, Rumphius et Burmann. L'une est le *Poincinaria pulcherrima*, Linn.; une seconde, le *Dalbergia arborea*, Willd., le PONGAM des Malabares; une troisième, le *Cœsalpinia crista*, Linn.; et une quatrième, le *Guilandina bonducella*, Linn. *V.* BRESILLET. (LN.)

CRISTARIA. Sonnerat, Voyage dans l'Inde, figure sous ce nom (vol. 2. p. 247, t. 140.) le CHIGOMIER POURPRE (*Combretum purpureum*, Wild.), arbre nommé *Pevræa* par Commerson, et par les habitans de l'Ile-de-France, *aigrette de Madagascar*. *V.* CHIGOMIER. Pursh, dans sa *Flore des États-Unis*, a fait sur le *Malva coccinea* de Frazer, un genre *Cristaria* qui n'a pas été adopté. Cavanilles en a établi un autre et qui, suivant Ruiz et Pavon, ne diffère pas du Sida. *V.* CRISTARIE. (LN.)

CRISTARIE, *Cristaria*. Plante à tiges couchées, velues; à feuilles velues, les radicales longuement pétiolées, profondément trilobées; le lobe du milieu plus grand, tous obtus et irrégulièrement incisés; les caulinaires alternes, moins longuement pédonculées et moins lobées, à fleurs grandes, couleur de chair, disposées en panicule terminale.

Cette plante, qui forme un genre dans la monadelphie polyandrie, et dans la famille des MALVACÉES, offre pour caractères: un calice monophylle, à découpures lancéolées, aiguës; une corolle à cinq divisions profondes, presque rondes, onguiculées; un grand nombre d'étamines réunies en tube à leur base; un ovaire supérieur, orbiculaire, aplati, surmonté d'un grand nombre de styles.

Le fruit est formé d'autant de semences noires et réniformes que de styles, ayant, par leur réunion, la même figure que l'ovaire, et recouvert par une pellicule qui se déchire lors de la maturité.

La cristarie se rapproche infiniment des ABUTILONS, et même plusieurs espèces décrites parmi ces derniers doivent lui être réunies, savoir : l'*abutilon multifide* et l'*abutilon à feuilles de bétoine*. *V.* au mot ABUTILON.

L'espèce dont il est ici question, et que Cavanilles a figurée pl. 418 de ses *Icones plantarum*, sous le nom de *cristarie glaucophylle*, se trouve au Chili. (B.)

CRISTATA. Nom donné par Scheuchzer aux CRETELLES (*cynosurus*, Linn.) (LN.)

CRISTATELLE, *Cristatella*. Polypier d'eau douce, spongiforme, en masses, glomérulées ou lobées, à polypes épars, ayant chacun des tentacules en plumet ou en peigne, portés sur un pédicule commun, simple ou fourchu.

Tel est l'exposé du caractère de ce genre, qui a été découvert par Roësel, et qui se trouve figuré dans son *Traité des Insectes*, vol. 3, pl. 91, et pl. E. 23 de ce Dictionnaire.

La cristatelle représente un globule gélatineux d'où sortent deux, trois et jusqu'à huit tubercules qui, se développant, prennent chacun la forme d'un fer à cheval, dont les branches, en s'étendant encore davantage, se tranforment en tubes, de la partie intérieure desquels sortent enfin deux rangs de filets convergens par leur base, divergens par leur sommet, qui est recourbé en dehors et un peu claviforme; ces filets sont transparens, et au nombre d'environ trente sur chaque branche. Il y a donc autant de polypes que de tubercules, ou que de fers à cheval, ou que de paires de branches. La bouche est située au milieu des deux branches, et se reconnoît à un petit enfoncement que le microscope y fait voir.

Chaque polype peut contracter ou dilater une ou plusieurs de ses parties, indépendamment des autres, et sans que cela influe sur ses voisins; mais il paroît, d'après ce que dit Roësel, qu'ils ont cependant une vie commune; car ils concourent tous au mouvement rotatoire, par le moyen duquel le globule entier change de place.

Les cristatelles se trouvent dans les eaux stagnantes, parmi les lenticules : leur substance est gélatineuse ; leur couleur jaune ; leur grosseur, celle d'une graine de chou. Elles paroissent rares, ou du moins difficiles à observer ; je n'ai jamais pu les rencontrer, ni aucun naturaliste de ma connoissance.

Cuvier rapporte à ce genre le polype figuré par Tremblay, tab. 10, n.° 8 et 9, et les TUBULAIRES D'EAU DOUCE de Vaucher, qui constituent le genre NAÏS de Lamouroux. (B.)

CRISTE MARINE. C'est l'Armarinte. (b.)

CRISTEL. Nom vulgaire de la *cresserelle* en Bourgogne.

CRISTOFOU. Un des noms piémontais de la Guignette. (v.)

CRITE, Theophraste. C'est l'Orge. (ln.)

CRITHMUM. Nom latin du genre Bacile. Le *Crithmon* de Dioscoride, qui est le Batis de Pline, est notre Bacile commune (*crithmum maritimum*). Lobel et Tragus seuls sont d'une opinion contraire parmi les anciens botanistes. Suivant Dioscoride, l'on mangeoit le *crithmum* après l'avoir fait cuire. Tournefort et Linnæus ont fait du mot *crithmum* le nom du genre Bacile. Peu de noms ont été aussi diversement écrits; car dans les suivans il s'agit toujours de la même plante: *Critmum*, *chrithmum*, *crithmon*, *crithmum*, *erethamum*, *crithamon*, *crithamus*. Une espèce d'*inula*, l'échinophore épineux, et le *sium falcaria* (*V.* Berle), portent également ces noms dans les ouvrages de Bauhin, Lobel et d'autres botanistes du même temps. (ln.)

CRITHMUM DES INDES. C'est le *Sesuvium portulacastrum*, L., ainsi nommé par Rumphius. (Amb. 6, liv. 11, ch. 49). (ln.)

CRITONIA. Nom donné par Brown, dans l'errata qui est à la fin de son ouvrage sur les plantes de la Jamaïque, à une plante qu'il y a décrite sous le nom de *dalea fruticosa*, p. 314, tab. 34, f. 1, et qui rentre dans la section des *eupatoires*, dont les calices ne contiennent que trois à cinq fleurs. C'est l'*eupatorium dalea*, Linn. Depuis, Gærtner a rapporté, dans son *Traité des fruits*, ce nom de Critonia à une plante qui rentre dans le genre Kuhnia, et que Michaux a adopté dans sa Flore de l'Amérique septentrionale. (ln.)

CRIVELA. Nom piémontais de la Cresserelle. (v.)

CRO. Nom picard du Cravant. (v.)

CROACE. Dénomination sous laquelle la *Corbine* est connue en Piémont. C'est de là qu'est venu le mot *croasser* pour exprimer le cri des corbeaux, des corneilles, des corbines, etc. (v.)

CROBYSOS, Dioscoride. Suivant Adanson, il faut regarder cette plante comme une espèce de Panicaut, *Eryngium*. (ln.)

CROC. On donne vulgairement ce nom aux *dents canines* des Chiens. (desm.)

CROC DE CHIEN. Plante sarmenteuse de Saint-Domingue, ainsi appelée à cause de ses épines grosses et recourbées. On la fend en deux, et on s'en sert, en place d'osier, pour attacher les cercles des tonneaux. C'est la Pitone épineuse et le Jujubier des iguanes. (b.)

CROCALITE, *Schumacher*, (*Haüy*, Cours de Minéralogie de l'an XII.) Ce minéral est engagé sous la forme

de globules dans une roche de trapp amygdaloïde, qui renferme en même temps des grains de pyroxène et de petites masses de stilbite rouge. Il est lui-même d'un beau rouge incarnat, et point électrique par la chaleur; sa cassure est mate et sa dureté peu considérable.

Il se rapproche de la stilbite, dont il est probablement une variété compacte.

On trouve le *Crocalite* dans le Tyrol, et à Ædelfors, en Suède. *V*. STILBITE. (LUC.)

CROCALO ou CROCALA. En italien, ce sont les MOUETTES, qu'on appelle aussi GABBIANO et MUGNAJO. (DESM.)

CROCERAGNA. Nom italien de l'ARAIGNÉE PORTE-CROIX. (DESM.)

CROCHET DE MATELOT. C'est le *Strombus chiragra* Linn., coquille appelée aussi quelquefois *araignée*. *V*. PTÉROCÈRES. (DESM.)

CROCHETS. Dents canines des *Solipèdes*. (DESM.)

CROCISE. *Crocisa*. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des mellifères, tribu des apiaires. M. Jurine désigne ainsi le genre auquel j'avois donné le nom de MÉLECTE, *melecta*, (voyez ce mot). Parmi ces espèces, les unes ont six articles aux palpes maxillaires, et telles sont les *mélectes* véritables de Panzer. Ces palpes sont plus courts et composés seulement de trois articulations dans les autres. Panzer en a formé le genre *Thyreus*; mais j'ai cru qu'il étoit juste et plus simple de lui conserver le nom de *Crocise*, déjà employé par M. Jurine.

Les Crocises, de même que les *Nomades*, dont elles se rapprochent beaucoup, de même aussi que les autres premiers genres de ma tribu des apiaires, n'ont point le premier article de leurs derniers tarses dilaté extérieurement. Elles ont les antennes courtes, filiformes, un peu coudées ou divergentes au troisième article; les trois petits yeux lisses disposés sur une ligne, droite et transverse; le labre extérieur, incliné ou courbé, et en demi-ovale; les mandibules étroites, arquées, pointues, avec une seule dent au côté interne; et les divisions latérales de la languette ou les paraglosses, en forme de soie, et presque aussi longues que les palpes labiaux. Leurs ailes supérieures ont une cellule radiale, petite, ovale-arrondie; et trois cellules cubitales, dont la seconde plus petite et recevant la première nervure récurrente; l'autre nervure est annexée avec la dernière de ces cellules, qui est éloignée du bout de l'aile. Leur

corps offre des espaces presque ras ou peu velus, et d'autres garnis de poils assez épais, et formant çà et là des taches tantôt blanches ou grises, tantôt verdâtres ou bleuâtres, sur un fond très-noir. L'écusson est prolongé, aplati, échancré ou terminé par deux dents. L'abdomen est ovoïdo-conique.

Ces apiaires n'ont point un vol rapide. On les trouve sur les fleurs, souvent aussi accrochées aux rameaux des plantes, fréquemment encore voltigeant autour des murs exposés au soleil, et où d'autres insectes de la même famille font leur nid. Je ne les ai jamais vues ramasser la poussière des étamines, et j'ai lieu de présumer qu'elles pondent dans ces nids, de même que les nomades. M. Kirby est du même sentiment.

Le *nomade scutellaire* de Panzer, *Faun. Insect. Germ. Fasc.* 32, *tab.* 7, qu'Illiger distingue de la *Mélecte scutellaire* de Fabricius, et qu'il nomme *histrionica*, est de ce genre. Son corps est noir, avec des points blancs sur l'abdomen. Son écusson est bien distinctement prolongé et terminé par deux pointes angulaires. On la trouve autour de Paris, mais pas aussi souvent que la *Mélecte ponctuée* de Fabricius, et qui est pareillement une crocise. Celle-ci est plus grande, et son duvet, particulièrement celui du corselet, tire sur le gris cendré; son abdomen et ses pieds offrent encore des points blancs. L'écusson a deux petites épines, mais qui sont cachées par les poils, et ne sont sensibles qu'au toucher. (L.)

CROCODILE, *Crocodilus*. Genre de reptiles, de la famille des LÉZARDS, qui offre pour caractères : un corps couvert d'écailles, dont les supérieures et les inférieures sont plus grandes et en forme de petites plaques; quatre pattes très-apparentes, les postérieures palmées; une queue comprimée; une langue courte, attachée presque entièrement à la mâchoire inférieure.

Blainville forme un ordre particulier pour ce genre, sous le nom d'EMYDO-SAURIENS.

Le nom du crocodile rappelle l'idée d'un animal redoutable par sa grandeur et sa férocité, d'un animal qui n'a point d'égal dans sa famille, et qui se rend le tyran des eaux douces de la zone équinoxiale, dans l'ancien et le nouveau Monde.

« En effet, dit Lacépède, il surpasse, par la longueur de son corps, et l'aigle et le lion, ces fiers rois de l'air et de la terre; et si on excepte l'éléphant, l'hippopotame, les cétacés, et quelques serpens démesurés, il ne trouve point d'égal dans la nature.

Si les crocodiles l'emportent sur la plupart des autres animaux, par la grandeur de leur taille et par l'étendue de leur puissance, ils sont aussi mieux protégés qu'eux par la nature. Leur peau est presque partout couverte de petits boucliers à l'épreuve de l'épée et de la balle. Ils ont, de plus, l'aspect très-effrayant, principalement par leur regard. Leur gueule, garnie de dents longues et nombreuses, semble être un vaste gouffre toujours prêt à engloutir ce qui en approche. Leur démarche grave concourt encore à l'effet général qu'ils produisent sur l'imagination. Mais ils ne sont féroces que par besoin, et un crocodile qui est rassasié n'est pas un ennemi dangereux, ainsi que l'avoit déjà observé Aristote. »

Les anciens n'ont connu qu'un seul crocodile, ou au plus deux. Aujourd'hui on en connoît douze. *Voyez* l'excellent Mémoire publié par Cuvier dans le 55.^{e} cahier des Annales du Muséum.

Les crocodiles ont à peu près la forme des autres lézards; leur tête est allongée, aplatie et très-ridée; leur museau est gros, plus ou moins allongé, toujours arrondi à son extrémité. Les ouvertures des narines forment un croissant et sont placées en dessus, au milieu d'une fongosité arrondie qui forme les lèvres indiquées par Cuvier; la gueule s'étend au-delà des oreilles; la mâchoire supérieure s'élargit près le gosier, déborde ensuite de chaque côté l'inférieure, puis devient plus étroite jusque près du museau où elle s'élargit de nouveau, et enferme pour ainsi dire l'autre; les bords de celle-là sont festonnés; ceux de celle-ci ou de l'inférieure sont droits. Il en résulte que les dents, par la différence de largeur des deux mâchoires, paroissent alternativement à l'extérieur; les quatrièmes d'en bas, comme on l'a déjà vu, entrent dans une cavité particulière, percent même quelquefois la mâchoire supérieure d'outre en outre, et paroissent comme deux petites cornes. On compte environ trente-six dents à cette dernière et trente à l'inférieure; mais ce nombre n'est pas constant, même dans la même espèce. Elles sont fortes, coniques, striées, un peu creuses, de longueurs inégales, attachées par de grosses racines, et disposées de chaque côté sur un seul rang. Il paroît, par une observation consignée dans les *Mémoires de l'Académie*, année 1681, que les premières dents tombent, et sont remplacées par de nouvelles, positivement comme chez les quadrupèdes.

Les anciens ont cru, et les modernes l'ont répété pendant long-temps, que la mâchoire supérieure des crocodiles étoit seule mobile; mais il est aujourd'hui constaté que, comme dans tous les autres animaux, c'est la mâchoire inférieure. Ce qui avoit

donné lieu à cette erreur, c'est que les crocodiles, ayant le centre de mouvement des mâchoires au-delà de leur crâne, ils ne peuvent pas les ouvrir sans relever leur tête. *V.* un Mémoire de M. Geoffroy S.-Hilaire, sur cet objet, dans les *Annales du Muséum.* Cette même cause fait qu'ils ne peuvent pas broyer leur nourriture; ils ne font que la briser ou la concasser et l'avaler.

Les yeux des crocodiles sont très-rapprochés l'un de l'autre, placés obliquement au-dessus de la tête, pourvus d'une membrane clignotante, garnis de deux paupières dures, fortement ridées. Les oreilles sont très-près et au-dessous des yeux; elles sont fermées par deux lèvres, comme on l'a déjà dit.

La queue est comprimée ou arrondie en dessous, et fortement carénée en dessus.

A l'exception du sommet de la tête, où la peau est nue et collée immédiatement sur l'os, tout le corps du crocodile est recouvert d'écailles. Celles qui défendent le dos et le dessus de la queue sont carrées, et forment des bandes transversales, dont le nombre est constant dans chaque espèce. Les écailles des côtés et celles du dessus des pattes sont rondes, de grandeurs inégales, et disposées irrégulièrement. Les premières surtout sont très-dures, quoique flexibles, et ont, dans leur milieu, une sorte de crête qui ajoute encore à leur solidité. Pour blesser les crocodiles, il faut donc les frapper dans les endroits où ces écailles sont écartées, c'est-à-dire à la jonction des cuisses avec le corps, ou dans les yeux ou dans la gueule.

La couleur des crocodiles est généralement obscure; mais ils ont des bandes et des taches d'un jaune sale ou d'un bronzé rougeâtre. La plus exacte de toutes les figures qui aient été données du crocodile, se voit pl. 2 du grand Ouvrage de la Commission de l'Institut d'Egypte, sur les animaux de cette contrée.

Le cerveau des crocodiles est très-petit; leur œsophage est très-ample et susceptible d'une grande dilatation : ils n'ont point de vessie; leurs organes de la génération sont intérieurs. On observe, auprès de l'anus et au-dessous des mâchoires, deux glandes qui contiennent une humeur huileuse d'une odeur de musc assez forte. Leur squelette présente environ soixante vertèbres, dont sept appartiennent au cou et trente-trois à la queue.

L'ostéologie des différentes espèces de crocodiles a été publiée par M. Cuvier, dans le 12.e volume des *Annales du Muséum.* Je regrette qu'il ne me soit pas possible de donner même un aperçu de cet important travail.

Le même naturaliste a décrit, dans le même volume, une

partie des ossemens fossiles de deux espèces principales de crocodiles, différentes de celles qui sont connues, qui ont été trouvées dans des couches calcaires, et qui par conséquent appartenoient à l'ancien monde. *V.* ci-après l'article CROCODILES FOSSILES.

C'est au printemps que les deux sexes se recherchent. On dit que, dans l'accouplement, la femelle est renversée sur le dos; mais on n'a, en général, aucun renseignement certain sur tout ce qui a rapport à leur reproduction.

Les crocodiles pondent en deux ou trois fois, mais à peu de distance les unes des autres, une vingtaine d'œufs au moins et quelquefois beaucoup plus, selon les espèces, qu'ils enterrent dans les sables voisins des rivières ou des lacs qu'ils habitent. Le soleil est chargé de les faire éclore. Ceux du crocodile du Nil sont deux fois plus gros qu'un œuf d'oie; mais ceux du caïman sont à peine égaux à ceux d'une poule d'Inde. Les uns et les autres sont blanchâtres, et leur coque est d'une nature parfaitement semblable à celle des œufs des oiseaux. Ces œufs sont bons à manger, quoiqu'ils sentent fortement le musc, et on les recherche dans tous les pays à crocodiles.

Dès que les petits sont nés, ils vont se jeter dans l'eau; mais la plus grande partie y devient la proie des tortues, des poissons voraces, des animaux amphibies, et même, dit-on, des vieux crocodiles. Ceux qui survivent ne se nourrissent la première année que de larves d'insectes, de très-petits poissons. J'en ai conservé pendant plusieurs mois, une nichée entière, composée d'une quinzaine d'individus, nichée que j'avois prise au filet dans une mare voisine de mon habitation en Caroline, et j'ai observé qu'ils ne mangeoient jamais que des insectes vivans, et qu'il falloit même que ces insectes se missent en mouvement pour les déterminer à se jeter dessus, ce qu'ils faisoient alors avec une grande voracité et en se disputant souvent le même objet. Au reste, ils ne cherchoient en aucune manière à me faire du mal lorsque je les prenois dans les mains.

Au bout de la première année, les crocodiles ne sont encore que de petits et foibles animaux. Ce n'est que dans le courant de la seconde qu'ils prennent des dents redoutables, que leur crâne acquiert une épaisseur suffisante pour le défendre des coups.

La durée de la vie des crocodiles est inconnue; mais il y a des faits qui tendent à prouver qu'elle doit s'étendre autant et plus même que celle d'un homme. Ils ne muent point, et par-là évitent une crise qui est fatale à la plupart des reptiles. Le nombre des ennemis capables de les détruire est d'ailleurs, ainsi qu'on l'a déjà dit, fort peu nombreux lorsqu'ils

ont acquis toute leur force. Ils peuvent rester fort long-temps sans manger; et tous ceux qui n'habitent pas dans les climats les plus voisins de l'équateur, comme je le rapporterai plus bas, s'enterrent pendant tout l'hiver, de sorte que les causes de mort sont bien moins fréquentes chez eux que chez la plupart des autres êtres.

C'est sur les rivages des grands fleuves, au milieu des lacs marécageux, qu'ils s'établissent de préférence : ils s'y rencontrent en troupes quelquefois très-nombreuses. Là, ils trouvent sécurité d'un côté, et abondance de nourriture de l'autre. Ils vivent de grenouilles, de poissons, d'oiseaux d'eau, enfin de tous les animaux qu'ils peuvent attraper; les chiens, les cochons, les bœufs même ne sont pas à l'abri de leur voracité. On rapporte qu'ils les saisissent au museau ou par les jambes lorsqu'ils vont boire, et les entraînent dans l'eau pour les noyer. Je me suis amusé quelquefois, en Caroline, à les faire sortir de leurs retraites et accourir vers moi en faisant japper mon chien de chasse sur les bords des rivières. Je leur lâchois ordinairement mes deux coups de fusil; mais quelquefois je les laissois approcher, pour pouvoir leur donner des coups de bâton, ce dont ils ne s'effrayoient pas beaucoup. Jamais ils n'ont cherché à m'attaquer. Ils se retiroient gravement lorsqu'ils s'apercevoient qu'il n'y avoit rien à gagner pour eux autour de moi. Quoique lourds, ils nagent avec une très-grande facilité; mais leurs mouvemens deviennent très-lents lorsqu'ils sont à terre. Dès que les Nègres de la Caroline en aperçoivent qui se sont trop écartés de leur retraite, ils leur coupent le chemin, se mettent plusieurs à leur poursuite, les tuent à coups de hache, et se régalent de leur queue. J'en ai trouvé souvent de morts ainsi mutilés, qui répandoient une odeur d'ammoniac si infecte, que, quelque désir que j'eusse d'observer la marche de leur décomposition et de chercher les insectes que je pouvais espérer de récolter autour d'eux, je n'ai jamais pu en approcher. Les vautours mêmes, pour qui la chair la plus corrompue est un régal, abandonnent celle-ci lorsqu'elle est arrivée à un certain degré d'altération.

En Caroline, les crocodiles se font des trous ou des terriers très-profonds, où ils passent l'hiver entier, et même souvent toute la journée pendant l'été. Ces trous sont ordinairement placés dans les marais qui accompagnent presque toutes les rivières, mais aussi quelquefois sur le bord des mares très-petites situées au milieu des bois. J'ai tenté tous les moyens possibles d'en prendre avec des piéges de plusieurs sortes à l'entrée de ces trous, mais jamais je n'ai pu y réussir; tous les matins mes piéges étoient détendus, et

les crocodiles étoient sortis et rentrés sains et saufs. On les prend cependant assez facilement dans ce pays avec des oiseaux ou de petits quadrupèdes vivans, qu'on lie à un gros hameçon, attaché à un arbre par le moyen d'une chaîne de fer.

Dans la Floride, où la population est moins nombreuse et la chaleur plus considérable, les crocodiles s'y trouvent en bien plus grande abondance. Bartram, dans la relation de son voyage sur la rivière de Saint-Jean, rapporte en avoir vu les eaux couvertes dans des espaces considérables. Ils gênoient sa navigation au point de l'obliger plusieurs fois de l'interrompre. Il a été témoin d'un massacre de poissons émigrans, et de leurs combats entre eux. C'est dans son ouvrage, ou dans l'extrait qu'en a donné Daudin, *Histoire des Reptiles*, faisant suite au *Buffon* de Sonnini, qu'il faut lire les détails intéressans que présente, à leur sujet, ce naturaliste américain.

Les crocodiles, pendant tout l'été, mais surtout immédiatement après leur sortie de terre, c'est-à-dire au printemps et à l'époque de leurs amours, font souvent entendre des mugissemens presque aussi forts que ceux des bœufs, et qu'on ne peut comparer à aucun autre cri. Ils se répondent souvent par centaines, surtout le soir, ce qui fait dans les forêts marécageuses un tintamarre effroyable. Il faut y être accoutumé pour pouvoir dormir dans les environs, ainsi que je l'ai éprouvé plusieurs fois. Ils font aussi, en frappant avec force leurs deux mâchoires l'une contre l'autre, un bruit qui s'entend de fort loin. Ce claquement de mâchoire a lieu fort souvent, même en plein jour, et sans motifs apparens.

En Egypte et au Sénégal, les crocodiles sont moins nombreux; mais ils sont plus forts et plus dangereux qu'en Amérique. Cependant les habitans osent les attaquer corps à corps. Dès qu'ils en aperçoivent un hors de l'eau, ils vont directement à lui, et le tuent à coups de lance, ou lui mettent dans la bouche, lorsqu'il l'ouvre pour les dévorer, un morceau de fer pointu des deux bouts, qui l'empêche de la refermer; ensuite ils le noyent: dans ce cas ils ont le bras enveloppé d'un cuir épais. Il y a même des gens assez hardis pour aller l'attaquer dans l'eau, lieu où il jouit de tous ses avantages; ils plongent au-dessous de lui, et lui enfoncent un poignard dans le ventre.

Les Hollandais entretiennent une grande quantité de crocodiles dans les fossés de Batavia, tant pour empêcher la désertion de leurs soldats, qui la plupart ont été engagés par force, que pour s'opposer aux attaques nocturnes des

habitans du pays, qui supportent impatiemment leur joug.

Les tigres en Afrique, les couguars en Amérique, font la guerre aux crocodiles; mais ils n'attaquent guère que les jeunes. Beaucoup d'animaux, et principalement les mangoustes en Afrique et les loutres en Amérique, vont à la recherche de leurs œufs, et en font une grande destruction. On dit que la femelle monte la garde autour du lieu qui les recèle; mais ce fait n'est point constaté.

Il se trouve dans le corps des crocodiles des bézoards qui ont joui autrefois d'une grande réputation; actuellement ils sont, comme tous les autres bézoards, repoussés de la méde-cine par les praticiens éclairés.

Les anciens Egyptiens firent des dieux des crocodiles, leur consacrèrent la ville d'Arsinoé, et les enterrèrent dans les tombeaux de leurs rois.

On a découvert en différens lieux de France, d'Allemagne et d'Angleterre, des portions de squelettes de crocodiles fossiles, qui ont appartenu à des espèces différentes de celles que l'on connoît aujourd'hui.

Les trois crocodiles les plus importans à connoître, sont:

Le Crocodile du Nil, qui a le museau oblong et une échancrure de chaque côté de la mâchoire supérieure, pour laisser passer la quatrième dent de celle d'en bas; les pieds de derrière entièrement palmés. Il se trouve dans toute l'Afrique. C'est le plus anciennement connu, et celui auquel il faut rapporter tout ce qui a été dit précédemment des crocodiles, autres que ceux d'Amérique. Il étoit autrefois commun dans tout le cours du Nil; mais actuellement on ne le trouve plus que dans la Haute-Egypte. Il acquiert jusqu'à trente pieds de long. *V.* pl. B. 36, où il est figuré.

Geoffroy S.-Hilaire et Cuvier ont donné d'excellens Mémoires sur cette espèce, avec laquelle, selon le dernier, on a confondu le Crocodile a losange, dont on ignore la patrie; le Crocodile à deux plaques, qui est le *crocodile noir* d'Adanson, et qui vient du Sénégal, et le Crocodile a museau effilé, de Saint-Domingue.

Au rapport du premier, il existoit autrefois dans le Nil une seconde espèce de crocodile, plus petite et moins méchante que celle qui vient d'être citée, et qui étoit connue sous le nom de *suchos;* c'est le *crococodile sacré* des auteurs. Il en a trouvé le squelette dans les puits à momies de la Haute-Egypte. Je renvoie à son Mémoire, plein de détails intéressans, ceux qui voudroient avoir des renseignemens plus positifs sur cette espèce.

Le Crocodile du Gange ou Gavial, qui a le museau étroit, fort allongé, et les pieds postérieurs presque entiè-

B. 36.

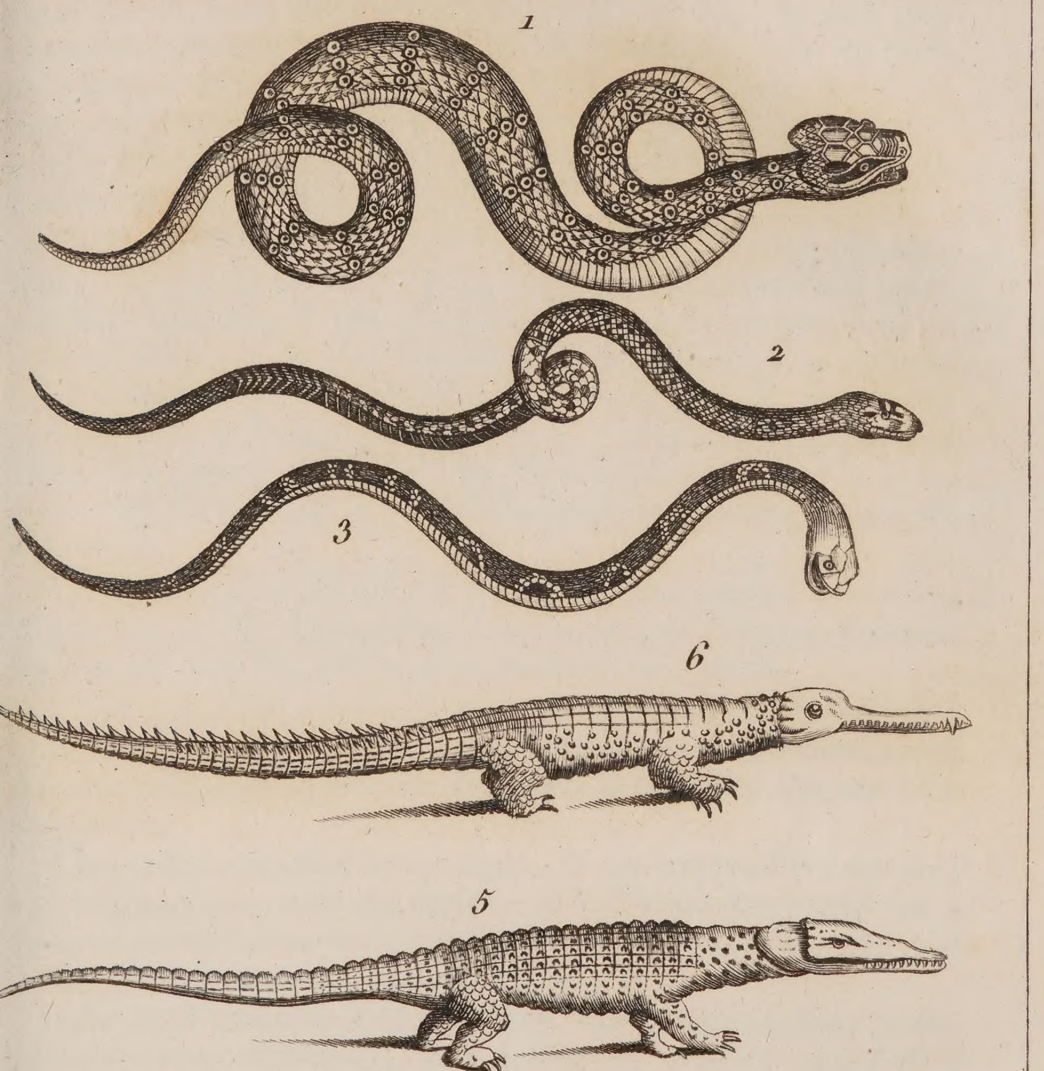

seve del. Glairon Mondet Sculp.

. Couleuvre argus.
. Couleuvre molure.
. Couleuvre agile.
. Couleuvre à collier.
5. Crocodile du Nil.
6. Crocodile gavial.
7 8. Crotale boïquira.
9. Dragon volant.

rement palmés. On a long-temps cru qu'il venoit exclusivement des rivières de l'Inde; mais aujourd'hui on sait que quelques individus ont été rapportés d'Afrique. On en connoît deux, le *grand gavial*, qui a environ douze pieds de long, et le *petit*, qui en a seulement deux et demi. Leurs différences ont été très-bien développées dans le Mémoire de Cuvier. *V. pl.* B. 36, où il est figuré.

Le Crocodile d'Amérique ou Cayman, *Lacerta alligator*, Linn., qui a le museau obtus, dont la mâchoire supérieure reçoit la quatrième dent d'en bas dans un creux particulier, et dont les pieds de derrière sont à demi-palmés. Il se trouve dans toutes les parties chaudes de l'Amérique. Il atteint rarement plus de vingt pieds de long. Cuvier lui rapporte le *crocodile à museau de brochet*, du Mississipi; le *crocodile à lunettes*, de Cayenne; le *crocodile à paupières osseuses*, aussi de Cayenne.

Le Crocodile de Cuvier est encore une espèce nouvelle, originaire de l'île Dauphine, Amérique méridionale. Elle est figurée pl. 102 des *Mélanges de zoologie*, de Léach.

C'est aux Mémoires précédemment cités, je le répète, qu'il faut recourir, si on veut des détails plus circonstanciés sur ces différentes espèces de crocodiles, ainsi que sur leur anatomie.

Quant au *crocodile fouette-queue*, il est aujourd'hui prouvé qu'il appartient, comme variété, à la Dragone, dont on a fait un genre entre les *crocodiles* et les *lézards*. *Voy.* au mot Lézard et au mot Dragone. (B.)

CROCODILES FOSSILES. On a trouvé dans beaucoup de lieux différens, des ossemens fossiles que l'on a rapportés plus ou moins exactement aux animaux qui composent le genre des Crocodiles. En cette occasion, comme en beaucoup d'autres, c'est encore à M. Cuvier que l'on doit d'avoir éclairci ce sujet, sur lequel beaucoup d'auteurs, la plupart peu instruits en anatomie comparée, n'ont pu nécessairement que se tromper.

Les ossemens fossiles de crocodiles ont été recueillis, décrits ou figurés, par Stukely, Wooller et Chapman, Camper, Bacheley, Dicquemarre, Merck, Collini, Bauder, Faujas, Sternberg, et surtout par M. Cuvier, qui a de plus commenté avec sa sagacité ordinaire les travaux de ses prédécesseurs.

Il résulte des recherches de ce savant :

1.° *Que les bancs de marne endurcie, grisâtre et pyriteuse, placés au pied des falaises d'Honfleur et du Hâvre, recèlent les ossemens de deux espèces de crocodiles voisines l'une et l'autre du Gavial, mais toutes deux inconnues.* »

Beaucoup de ces fossiles ont été rassemblés par feu l'abbé Bacheley, et décrits par Dicquemarre (*Journ. de Phys.* 1786). L'argile calcaire endurcie, d'un gris bleuâtre, qui les renferme, est située immédiatement au-dessous du dernier banc de craie, et est, par conséquent, d'une formation antérieure à celle de cette substance. Elle s'élève peu au-dessus du niveau de la mer, et notamment sur quelques points du rivage du Cotentin, près de Dive, et dans les Vaches-Noires, ainsi qu'à Honfleur et au Hâvre. Au pied du cap la Hève, situé au nord-est de cette dernière ville, cette couche est très-apparente à marée basse. Elle renferme beaucoup de moules de coquilles, dont plusieurs sont évidemment des ptérocères, de trochus et de bivalves, tels qu'on en trouve dans la Haute-Champagne ; pays formé par le terrain qui s'élève au levant, de dessous la craie, et dans certains points du Jura. J'ai trouvé dans cette argile du Cap-la-Hève avec mon ami Le Sueur, la grande coquille bivalve, voisine des huîtres par ses formes générales, et des pinnes marines ou jambonneaux, par sa structure fibreuse, que Saussure a rencontrée sur le sommet du mont Salève, près de Genève, et à laquelle il a donné le nom de *pinnogène*. (*Voyage aux Alpes*, tom. 1, pag. 192, pl. 2, fig. 5 et 6.)

Cette même argile contient aussi, dans ses couches les plus solides, et qui passent à la pierre calcaire compacte, des trigonies de deux espèces, et de très-grandes huîtres fort plates. Les ossemens quelle renferme, pris par l'abbé Bacheley pour des débris de cachalot ou de dauphin, sont, à n'en pas douter, voisins de ceux du crocodile gavial ; mais cependant ils en diffèrent par plusieurs points. D'abord, les branches de la mâchoire inférieure sont beaucoup plus longues, à proportion de la partie antérieure ou réunie ; elles forment par leur réunion, un angle de 30°, tandis qu'il est de 60° dans le gavial, et sont la continuation de la partie symphysée, tandis que dans l'espèce vivante, elles forment un angle rentrant avec cette même partie. Ensuite, le nombre des dents est moindre, puisqu'il n'y en a que vingt-deux de chaque côté dans le fossile, tandis qu'on en compte vingt-cinq dans le gavial ; mais il y en a plus sur les branches, et moins sur la partie réunie que dans le dernier animal. Le museau est plus court, moins déprimé, plus cylindrique, n'est point en spatule à l'extrémité ; sa base est un peu carénée en dessous ; l'orbite ne se redresse point, comme dans le gavial ; le crâne est plus considérable à proportion du museau, etc.

Jusqu'ici nous n'avons rapporté que ce que M. Cuvier a vu sur des têtes plus ou moins bien conservées, et qui l'ont mis à même d'assurer que les crocodiles du Hâvre ;

tout en ressemblant, jusqu'à un certain point, au gavial, en différoient spécifiquement.

Un fragment de mâchoire inférieure, à peu près aplatie, comme cela a lieu dans le gavial, a fait reconnoître à M. Cuvier que ces bancs de marne contenoient les débris de deux espèces distinctes, et il a été confirmé dans cette opinion, par les différences notables qu'il a trouvées dans les vertèbres qu'il a pu examiner.

Dans les crocodiles connus, la face antérieure des vertèbres cervicales et des premières dorsales est concave, et la face postérieure convexe. Dans les crocodiles fossiles, on remarque pour ces mêmes vertèbres deux combinaisons différentes. Tantôt c'est la face antérieure qui est convexe, et la postérieure concave. Tantôt les deux faces sont, l'une comme l'autre, légèrement concaves, et le corps même de la vertèbre non rétréci dans son milieu, comme on l'observe dans tous les crocodiles. Ces caractères sont les principaux qui tendent à prouver que ces deux systèmes vertébraux n'appartiennent à aucune des douze espèces vivantes de crocodiles reconnues par M. Cuvier. Il en est bien d'autres encore; mais ils sont trop minutieux pour être relatés dans un ouvrage de la nature de celui-ci.

Voici donc une tête et deux colonnes vertébrales bien reconnues dans les argiles inférieures à la craie : il s'agit de rapporter la tête à l'une de ces deux séries de vertèbres. M. Cuvier ne peut faire ce rapprochement sans quelque doute : cependant il trouve plus probable que la tête appartient au système dans lequel la convexité des vertèbres est en avant, attendu surtout que l'autre fragment de mâchoire inférieure, qui ressemble davantage à celle du gavial, paroît appartenir au second système, si l'on en juge par les fragmens dont il étoit entouré, lesquels avoient vraisemblablement fait partie d'un même corps. « Cependant, dit-il, des vertèbres de la deuxième espèce étoient pétries dans le même morceau que cette mâchoire; ce qui pourroit engager aussi à croire qu'elles venoient du même individu. »

Quant à la taille de ces mêmes crocodiles, un os du carpe mesuré par M. Cuvier, annonceroit un animal de près de trente pieds de longueur. Un humérus auroit appartenu à un individu de dix-huit pieds; plusieurs vertèbres en annoncent au moins de cette taille, mais le plus grand nombre en indiquent de moindre dimension.

2.° « *Que l'une des deux espèces* (déterminées ci-dessus), *au moins, se trouve en d'autres lieux de France, comme à Alençon et ailleurs.* »

On a trouvé dans une pierre calcaréo-argileuse des en-

virons de Ballon, à trois lieues du Mans (Sarthe), une portion de mâchoire très-analogue à celle de Honfleur, et dans la commune de Bernay, même département, plusieurs dents isolées, dont l'émail est noirci, renfermées dans une pierre calcaire blanche, et présentant des dimensions telles qu'on ne peut les attribuer qu'à des individus de trente pieds de long au moins. On a trouvé aussi des vertèbres qui prouvent l'identité de ces crocodiles avec ceux du Hâvre, aux environs de la même ville d'Alençon.

3.° *Qu'un squelette découvert par la mer au pied des falaises de Witby* (dans le comté d'Yorck, et décrit par Chapman et Wolter), *dans un schiste pyriteux, étoit aussi d'un crocodile et probablement de l'une des deux espèces de Honfleur, celle dont on a la mâchoire entière* (la première décrite ci-dessus). » Ce squelette trouvé sur la côte nord-est de l'Angleterre, dans un schiste noirâtre, feuilleté et pyriteux, renfermant des cornes d'ammon, a un gisement analogue à celui des ossemens de Honfleur ou de la Hève; la colonne épinière, qui n'étoit pas complète, avoit neuf pieds anglais de longueur, et la tête deux pieds neuf pouces: la forme des mâchoires le rapportoit à l'espèce dont on a trouvé la tête à Honfleur.

C'est ce crocodile, qui fut regardé trop légèrement, par Camper, comme étant une baleine, et par M. Faujas, comme appartenant au genre cachalot (*Physeter*).

4.° *Qu'une tête du Vicentin paroît aussi appartenir à la même espèce.* Cette tête, connue par le dessin qu'en a donné le comte de Sternberg (*Voyage en Tyrol*, 1806), paroît bien appartenir à un crocodile, mais ne vient pas d'un gavial, ainsi que le dit M. Faujas. Elle se rapproche beaucoup plus de l'espèce de Honfleur par la forme de la mâchoire inférieure, et est, comme dans celui-ci, la continuation sur une ligne presque droite, de la partie symphysée. On a trouvé cette tête dans une montagne près de Nezzo, district des Sept-Communes, sur les confins du Vicentin et du Tyrol, dans une pierre calcaire d'un jaune rougeâtre.

5.° *Que des têtes et fragmens de tête d'Altorf* (près de Nuremberg, dans le royaume de Bavière), *sont aussi incontestablement d'un crocodile différent du gavial, quoique voisin; mais que la longueur du museau ne permet pas de les rapporter à celui dont nous avons la mâchoire à Honfleur* (*peut-être est-ce l'autre espèce de ce lieu*). »

Par leurs formes générales, ces têtes se rapprochent de celle du petit gavial (*crocodilus tenuirostris*); mais, par leurs dimensions, elles ont plus de rapport avec celle du grand gavial (*crocodilus gangeticus.*) On les trouve dans un mauvais marbre de couleur grise, tout pétri d'ammonites, dans lequel

sont creusées les fameuses cavernes de Franconie, qui renferment des ossemens d'une espèce d'ours inconnue. Merck les considéroit comme ayant appartenu au gavial; Colini les regardoit comme celles d'une scie ou d'un espadon; et Bander en donna une figure sous le nom de *crocodile*.

6.° Enfin, « que *le squelette trouvé par Stukely* (à Elston près de Newark, dans le comté de Nottingham en Angleterre) *est un crocodile aussi, mais d'une espèce indéterminable.* » Cette pièce, très-détériorée lorsqu'on en fit la description, étoit incrustée dans une pierre argileuse bleuâtre, qui venoit probablement des carrières de Fulbeck, lesquelles appartiennent au penchant occidental de la colline qui s'étend dans tout le comté de Lincoln, et recèle beaucoup de coquillages et même de poissons. Tout ce qu'on en pouvoit voir offroit seize vertèbres avec leurs apophyses épineuses carrées, des côtes articulées aux six premières, un bassin. La tête étoit perdue. L'individu étoit de taille médiocre; car les seize vertèbres entières n'occupoient pas une longueur de deux pieds anglais.

M. Cuvier a reconnu que le grand saurien de Maëstricht décrit par M. Faujas dans son Histoire de la Montagne de Saint-Pierre, comme étant un *crocodile*, appartient à un genre différent, celui des Monitors ou *Tupinambis*. On voit de nombreux échantillons de ces fossiles dans les galeries du Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

C'est aussi au genre *Monitor* que le même naturaliste rapporte les fossiles trouvés avec des poissons dans les schistes pyriteux de la Thuringe, et que nous ont fait connoître Spener et Linck sous le nom de *Crocodiles*, et Swedenborg sous celui de *guenon* ou de *sapajou fossile*.

Les couches de pierre à plâtre de Montmartre, près Paris, ont fourni un os détaché, que M. Cuvier a trouvé exactement semblable à l'os frontal des *Crocodiles*. « Aussi ne doute-t-il pas qu'il y avoit à Montmartre des *Crocodiles*, dans le même temps où il y avoit des sarigues, des tortues d'eau douce (trionyx), et tant d'autres animaux et végétaux dont les congénères ne se retrouvent plus que si loin de nous ». (Desm.)

CROCODILIENS. Première famille des reptiles de l'ordre des Sauriens, selon M. Cuvier (*Règne animal*); elle ne renferme que le seul genre Crocodile. *V.* ce mot. (Desm.)

CROCODILION, *Centaurea crocodilium*, Linn. (*Syngénésie polygamie frustranée.*) Genre de plantes que Linnæus avoit réuni aux *centaurées*, avec lesquelles il a beaucoup de rapport; et qui a été rétabli par Jussieu et Ventenat. Il appartient à la famille de Cinarocéphales, et a pour caractères distinctifs: un calice à écailles simples terminées par une pointe; des fleurs

centrales hermaphrodites, et des fleurs femelles stériles à la circonférence. Il comprend dix à douze espèces vivaces ou annuelles, qui la plupart croissent en Europe. Elles ont leurs feuilles simples ou pinnatifides. Parmi les espèces exotiques, une des plus jolies est le CROCODILION A FEUILLES DE VULNÉRAIRE, qu'on trouve dans l'île de Candie et dans la Syrie. Elle se distingue de toutes les autres par son calice, dont les écailles sont scarieuses, d'un vert blanchâtre ou argenté, ayant à leur sommet un appendice brun, qui se termine en une épine aiguë. Cette plante est annuelle; elle porte de très-belles fleurs, soutenues par de longs pédoncules, et qui sont blanches au centre, et de couleur purpurine à la circonférence, avec des fleurons grands et en couronne.

Le CROCODILION ÉTRANGER, *Centaurea peregrina*, Linn., est une espèce bisannuelle assez belle, qui croît dans l'Europe australe, en Hongrie et en Autriche. On la distingue à ses feuilles molles, lancéolées, dentées à leur base, aux épines soyeuses dont son calice est muni, et à ses grosses fleurs de couleur d'or.

On peut admettre dans les jardins ces deux espèces comme plantes d'ornement; les autres ne sont guère cultivées que dans les écoles de botanique. (D.)

CROCODILION, *Crocodilium*, Diosc., Pline. C'étoit, chez les anciens, une plante remarquable et dangereuse par ses épines, et qui par cela même demandoit des précautions pour être cueillie; comme le *Crocodile*, elle se plaisoit sur le bord des eaux.

Fuchius pense que c'est le *Ritro* de Théophraste, que l'on regarde comme notre *Echinops ritro*. Adanson paroît de cet avis. Au reste, il existe une grande diversité d'opinions à ce sujet, dont l'exposition seroit hors de place ici. (LN.)

CROCODILIUM, de Vaillant. Suivant Adanson, ce genre répond à son *Piknomon*. Linnæus le rapporte à son genre centaurée; il a même nommé *centaurea crocodilium* l'une des espèces et *crocodiloïdea*, le groupe dans lequel elles sont comprises: c'est ce groupe qui constitue le genre *crocodilium* de Jussieu. *V.* CROCODILION. (LN.)

CROCODYLIAS. Aetius nomme ainsi une plante qui naissoit sur le bord des eaux, et qu'on a rapprochée du *crocodylion* des anciens qui nous est tout aussi inconnu. (LN.)

CROCODYLOÏDES, Vaillant et Adanson. Ce genre comprend plusieurs espèces d'*atractylides* et de *gorteria* de Linnæus, qui se trouvent maintenant réparties dans les genres *atractylis*, *acarna* et *berckheya*. Ce dernier est l'*agriphyllum* de Jussieu, le *rohria* de Thunberg, l'*apuleia* de Gærtn., et le *basteria* de Houttuyn. (LN.)

CROCOMAGNA. Les anciens donnoient ce nom à une sorte d'onguent de couleur de safran, et qui se faisoit en mélangeant différens corps odorans avec le *crocus*. (LN.)

CROCOMERION. Le *Crocomerion* de Dioscoride, est rapporté au genre *alchimilla*, de même que les deux plantes que cet auteur nomme CROSSION et CROSSOPHION. (LN.)

CROCOTTE. Les Grecs savoient que l'espèce du *chien* et celle du *loup* pouvoient produire ensemble, et ils appeloient *crocotte* le *métis* produit par le mélange de ces deux espèces. *V.* à l'article CHIEN. (S.)

CROCQUE. Nom de la VESCE SAUVAGE. Il dérive sans doute de *cracca*, ou du mot français *croc*, et lui auroit été donné parce que ses vrilles s'accrochent à toutes les plantes qui l'entourent. (LN.)

CROCUS, *Crocos* (Hippocrate, Théophraste, Dioscoride et Pline). Ce nom paroît dérivé du mot hébreu *karkum* qui exprime la même chose, et qui a donné naissance au nom de *curcuma*. Chabrée pense qu'il dérive du grec *crocon* qui signifie *fil*, *soie*, et qu'il auroit été donné au SAFRAN à cause de son style filiforme, seule partie de la fleur employée dans les arts. L'antiquité supposoit que *Crocus* étoit un jeune homme qui fut métamorphosé en la plante qui porte son nom; c'étoit donc une plante très-connue; aussi Dioscoride en mentionne-t-il de cinq pays différens. Quoi qu'il en soit, on s'accorde à regarder notre SAFRAN comme le *Crocus* des Grecs et des Romains; et c'est sous ce nom qu'il est décrit par tous les botanistes, qui ont étendu ensuite ce nom de *Crocus* à des plantes qui ressemblent au safran, soit par le port, soit par les caractères. Tels sont des iris et des colchiques. (LN.)

CROCUTA. C'étoit l'HYÈNE chez les anciens. *V.* ce mot. (S.)

CROGNOLE. *V.* CORNIOLA. (LN.)

CROISEAU. On donne ce nom au PIGEON BISET. (DESM.)

CROISETTE. Plusieurs plantes de la famille des RUBIACÉES ont porté ce nom; mais on ne l'emploie plus aujourd'hui que pour la VALANCE A FEUILLES VELUES. *V.* CRUCIATA. (B.)

CROISETTE. PIERRE DE CROIX. *V.* STAUROTIDE. (LUC.)

CROISEURS. Les navigateurs français appellent ainsi les HIRONDELLES de mer. (S.)

CROISI. Nom brabançon du PIGEON BISET. (V.)

CROISSANT. Nom d'une FRINGILLE du Cap de Bonne-Espérance. *V.* ce mot. (V.)

CROISSANT. Nom spécifique d'un poisson du genre des LABRES, et d'un poisson du genre des TÉTRODONS. (B.)

CROIX, ou CRUCIFIX DE MER. C'est la coquille bivalve qui porte le nom de marteau (*ostrea malleus*, Linn.), et qui constitue un genre particulier dans la méthode de M. Lamarck. (LN.)

CROIX DE CHEVALIER. C'est la HERSE CISTOÏDE. (B.)

CROIX DE JÉRUSALEM ou DE MALTE. La LYCHNIDE DE CALCÉDOINE est appelée ainsi. (B.)

CROIX DE LORRAINE. C'est le CACTIER CRUCIFORME. (B.)

CROIX DE MALTE. *V*. CROIX DE JÉRUSALEM. (S.)

CROIX DE SAINT-JACQUES. Espèce d'AMARYLLIS, (*Am. formosissima* Linn.). (B.)

CROKER. Garden nomme ainsi une PERCHE de la Caroline, *Perca undulata*, de Linnæus. (DESM.)

CROMALUS. *V*. COCIFROIDE. (LN.)

CROMANLOCHAI. Nom du MILAN dans la ~~principauté~~ de Galles. (DESM.)

CROMB. Nom madécasse de la femelle du VOUROUDRIOU. (S.)

CROMBEC. *V*. FAUVETTE CROMBEC. (V.)

CROMMYON, Hippocrate, Théophraste. C'est une espèce ou variété d'OIGNON. (LN.)

CROMPYRE. C'est le nom allemand des POMMES-DE-TERRE. *V*. ce mot et le mot MORELLE. (B.)

CRON ou CRAN. *V*. FALHUN. (PAT.)

CRONE. Endroits au fond de l'eau remplis de racines d'arbres, de grands herbages, etc. C'est ordinairement où se retirent les poissons. (DESM.)

CRONION, Dioscoride. Cette plante, l'*apantropon*, l'*arsenota* et le *camaron* du même auteur, sont rapportées aux PIEDS D'ALOUETTE (*Delphinium*). (LN.)

CROPAL. *V*. au mot CODAGAPALE. (B.)

CROPP. Nom du LIERRE (*hedera helix*) dans quelques endroits d'Angleterre. (LN.)

CROQUE-ABEILLES. Nom que l'on donne, dans le Bourbonnais, à la *mésange charbonnière*, parce qu'elle fait un grand dégât de ces insectes, surtout lorsqu'elle a des petits. *V*. MÉSANGE CHARBONNIÈRE. (V.)

CROQUE-NOIX. Brisson donne ce nom au *muscardin* (*glis avellanarius*). *V*. LOIR. (DESM.)

CROQUET. Nom picard de la BERNACHE. (V.)

CRORAPOLA. En grec moderne, c'est le CORACIAS. (V.)

CROS DE CHIEN *V*. CROC DE CHIEN. (S.)

CROSSANDRE, *Crossandra.* Genre de plantes établi dans la didynamie angiospermie, pour placer la CARMANTINE INFUNDIBULIFORME. Ses caractères sont: calice divisé en cinq parties inégales; corolle à une seule lèvre, renfermant les étamines; anthères uniloculaires; capsule à deux loges et deux valves, avec la cloison opposée. (B.)

CROSSE-QUEUE. En Bourgogne, la LAVANDIÈRE. (S.)

CROSSERONE. Nom italien du MERLE DE ROCHE. (S.)

CROSSION. *V.* CROCOMERION. (LN.)

CROSSOPELATON. Espèce de RHACOME. (B.)

CROSSOPHYTON. *V.* CROCOMERION. (LN.)

CROSTYLE, *Crosso stylis.* Plante des îles de la mer du Sud, dont Forster n'a publié que le caractère générique.

Sa fleur consiste en un calice turbiné, quadrangulaire et divisé en quatre parties; quatre pétales elliptiques; une vingtaine d'étamines portées sur un anneau en godet, entre lesquelles sont autant de corpuscules filiformes et ciliés; un ovaire supérieur, convexe, chargé d'un style cylindrique persistant, à stigmate à quatre lobes ouverts en croix et frangés.

Le fruit est une baie hémisphérique, uniloculaire, qui contient un grand nombre de semences globuleuses, attachées autour d'un placenta central. (B.)

CROTALAIRE, *Crotalaria.* Genre de plantes, de la diadelphie décandrie, et de la famille des légumineuses, dont les caractères offrent: 1.° un calice monophylle, campanulé et partagé en cinq découpures lancéolées, un peu inégales; 2.° une corolle papilionacée, composée d'un étendard relevé, presque en cœur, de deux ailes très-courtes, d'une carène très-recourbée et obtuse; 3.° dix étamines réunies dans leur partie inférieure en une gaîne fendue; 4.° un ovaire supérieur, oblong, velu, se terminant en un style simple, courbé, velu d'un côté à son sommet, et à stigmate obtus; 5.° une gousse enflée, ovale, cylindrique, un peu courte, pédiculée, uniloculaire, et qui renferme quelques semences réniformes.

Les espèces de ce genre sont des herbes ou des arbrisseaux à feuilles stipulées, simples ou ternées, ou plus rarement digitées; à fleurs souvent disposées en épis axillaires, d'autres fois solitaires et axillaires ou opposées aux feuilles. On en compte une soixantaine, toutes exotiques.

Parmi celles qui ont les feuilles simples, il faut distinguer la CROTALAIRE PERFOLIÉE, dont les feuilles sont ovales, en cœur et perfoliées. Cette plante est vivace, et croît dans les lieux les plus arides de la Caroline, où je l'ai observée. Elle est d'une forme fort singulière. On la cultive dans quelques

jardins de Paris. Elle a servi, avec treize autres espèces du Cap de Bonne-Espérance, pour établir le genre Rafnie.

La Crotalaire sagittale qui a les feuilles simples, lancéolées, avec des stipules décurrentes, solitaires et bidentées. On la trouve dans les mêmes pays que la précédente, mais dans de meilleurs terrains et dans des lieux ombragés. Elle est annuelle.

La Crotalaire du Bengale qui a les feuilles lancéolées presque sessiles; la lèvre inférieure du calice divisée en trois parties très-profondes. Elle vient des Indes orientales, et est annuelle.

La Crotalaire rétuse, dont les feuilles sont simples, oblongues, cunéiformes et émoussées. Elle est annuelle, croît dans l'Inde, et se mange en guise de potage.

La Crotalaire semperflorale, dont la tige est frutescente, striée; les feuilles ovales, émarginées, mucronées; les stipules en croissant, amplexicaules. Cette espèce vient de l'Inde, et est figurée, pl. 17, des *Plantes du jardin de Cels*, par Ventenat. Elle est en fleur, dans les serres de Paris, pendant presque toute l'année.

La Crolataire jonc est originaire de l'Inde. On fabrique, avec la filasse que fournissent ses tiges, d'excellentes cordes qui s'emploient de toute ancienneté dans l'Inde, et aujourd'hui dans la marine anglaise. Elles reviennent à moitié meilleur marché, à raison du bas prix de la main-d'œuvre dans l'Inde, que celles, de même qualité, fabriquées en Europe.

Parmi celles qui ont les feuilles ternées ou digitées, on compte la Crotalaire arborescente, dont la tige est frutescente; les folioles obtuses; les stipules pétiolées, presque en cœur. Elle vient de l'île de la Réunion, et est cultivée au Jardin des Plantes, où elle fleurit tous les ans. On ne connoît pas ses fruits.

La Crotalaire blanchâtre, qui a pour caractères: des folioles ovales, velues, mucronées; des stipules sétacées, et les légumes hérissés. Cette plante est annuelle, et croît naturellement aux Antilles. Elle vient fort bien en France.

Les genres Neurocarpe et Baptisie ont été établis aux dépens de celui-ci. (B.)

CROTALARIA, formé, selon Ventenat, d'un mot grec, qui signifie *instrument qui fait du bruit*. Ce genre, établi par Tournefort, adopté par Dillen et Linnæus, a été nommé ainsi, parce que, dans l'Inde, les enfans aiment à jouer avec les rameaux du *crotalaria laburnifolia*, L. lorsqu'ils sont chargés de gousses; les graines, qui s'entre-choquent lorsqu'on agite ces gousses, leur servent d'amusement. Différentes espèces de *crotalaires* forment des genres particuliers, ou bien ont

été réunies à d'autres : ce sont les genres BAPTISIA, NEVROCARPUM, BORBONIA, RAFNIA, POIRETIA, HALIA, PODALYRIA, SOPHORA, etc. (LN.)

CROTALE, *Crotalus*. Genre de serpens qui offrent pour caractères : des crochets à venin et une suite de plaques ou de bandes transversales dessous le corps et dessous la queue, qui est terminée par une ou plusieurs pièces, creuses, mobiles, sonores et d'une consistance écailleuse.

Les espèces de ce genre ne diffèrent des *boas* que parce qu'elles ont des crochets à venin, et la queue terminée par des pièces mobiles et sonores; et des *scytales*, uniquement par ce dernier caractère : aussi leurs mœurs s'en rapprochent-elles beaucoup, et ce qu'on va en dire, conviendra en plus grande partie aux SCYTALES.

Les *crotales*, que d'autres appellent *crotalophores*, sont généralement connus sous le nom de *serpens à sonnettes*. Les armes redoutables dont ils sont pourvus, et le singulier grelot qu'ils portent au bout de la queue, comme pour avertir de leur approche, les ont rendus célèbres dès les premiers temps de la découverte de l'Amérique, contrée où on les trouve le plus abondamment.

Les voyageurs ont, comme à l'ordinaire, exagéré les craintes qu'ils doivent inspirer ; de sorte que, si on prenoit à la lettre ce qu'ils en ont dit, l'Amérique seroit presque inhabitable. Heureusement que la nature, en voulant que les *crotales* fussent dangereux, leur a refusé l'activité et la légèreté ; qu'elle les a pourvus d'une émanation empestée et de sonnettes très-propres à avertir de leur approche. Le vrai est qu'ils ne sont guère plus à redouter en Amérique que les *vipères* en Europe.

Les *crotales* ont la tête large, triangulaire, aplatie généralement dans toute son étendue. Les écailles du sommet, et de toute la portion qui est entre les yeux et au-delà, sont semblables à celles du dos ; mais celles du dessus du museau, et celles qui couvrent les yeux, sont souvent plus grandes, et en forme de plaques. On en voit une très-belle ostéologie, pl. 7 de l'ouvrage de Cuvier, intitulé *le Règne animal, distribué d'après son organisation*.

Les écailles qui couvrent le dessus du corps sont relevées en carène au milieu, caractère qui s'observe dans presque tous les serpens venimeux, et sont toutes mues par un muscle particulier. Leurs yeux sont très-brillans et accompagnés d'une membrane clignotante. Leur bouche a une grande ouverture ; leur langue est fourchue à son extrémité, et renfermée, en partie, dans une gaîne déliée et susceptible de mouvemens prompts et en différens sens. Les deux os de leur

mâchoire inférieure sont séparés en avant, pour ne point gêner la dilatation de la bouche. Ces os sont armés de dents crochues, tournées en arrière et diminuant de grandeur à mesure qu'elles s'éloignent du museau.

La mâchoire supérieure offre, de plus, de chaque côté, près de son extrémité antérieure, un et quelquefois deux énormes crochets, ou dents plus fortes que les autres, longues souvent de six lignes, creuses dans la plus grande partie de leur longueur, et renfermées dans une sorte de poche ou de gaîne membraneuse, d'où elles sortent lorsque l'animal les redresse. C'est là, sous la peau qui recouvre les mâchoires, que sont placées les vésicules du poison. Il s'insinue dans le crochet, et sort par une fente longitudinale qu'on voit en dedans un peu au-dessus de la pointe. Ce venin est d'une couleur verte. *V.* au mot VIPÈRE.

Le nombre des grelots de la queue des *crotales* varie non-seulement dans toutes les espèces, mais même dans beaucoup d'individus d'une même espèce Ce sont des pyramides tronquées, à quatre faces, dont deux opposées sont beaucoup plus larges que les autres, et qui s'emboîtent réciproquement, de manière qu'on ne voit que le tiers de chacune. Cet emboîtement a lieu par le moyen de trois bourrelets circulaires, répondant à autant de cavités de la pyramide supérieure, de manière que la première pyramide, qui tient à la chair, n'a que deux cavités, et que la dernière, celle qui est à l'extrémité, n'en a point du tout. C'est par le moyen de ces bourrelets, de diamètres inégaux, que les grelots se tiennent sans être liés ensemble, et qu'ils peuvent se mouvoir avec bruit dès que l'animal agite sa queue. Ces pièces, excepté la première, ne tenant point à l'animal, ne peuvent recevoir de nourriture ; aussi ne croissent-elles pas. La dernière, c'est-à-dire la première formée, est toujours fermée et plus petite.

Lacépède a donné une bonne explication de la formation des pièces du grelot des *crotales*.

« Lorsque chacune de ces pièces, dit ce naturaliste, a pris son accroissement, elle tenoit à la peau de la queue, et elles ont toutes été première. Dès qu'une est complétement formée, il s'en produit une autre en dessous, qui fait effort contre elle et la repousse, en laissant, entre son bord et la peau de la queue, un intervalle occupé par son premier bourrelet, et elle enveloppe toujours le second et le troisième bourrelet de cette nouvelle pièce. »

De l'accroissement des dernières vertèbres de la queue, dépend la grandeur de la dernière pièce des grelots, puisque ces pièces se moulent primitivement sur elles. Il est très-probable qu'il s'en produit une tous les ans, par suite

de la mue. J'ai observé un assez grand nombre de *crotales* de différentes espèces dans la Caroline, et je crois avoir remarqué que si le nombre des sonnettes varie dans la même espèce de même âge, c'est parce qu'elles sont sujettes à se séparer par des accidens. Il est très-certain pour moi, d'après mes observations et le dire des habitans de la Caroline, que les *crotales* ne perdent et ne renouvellent pas leurs sonnettes chaque année, et qu'on peut toujours, par le moyen du calcul, trouver le nombre de celles qui manquent, puisque toutes croissent dans une proportion régulière. Un individu que je possède dans ma collection, comparé à plusieurs autres plus grands et plus petits, m'a prouvé qu'un *crotale* qui a six grelots, dont le dernier est entièrement fermé à son extrémité, doit avoir cinq ans. C'est cette fermeture du dernier grelot qui annonce l'intégrité du nombre de ceux produits depuis la naissance de l'animal.

Cet individu, qui appartient au *crotale durissus*, a une longueur totale de trois pieds moins six lignes, celle de sa queue y entrant pour deux pouces trois lignes, et celle de ses sonnettes pour un pouce. Son plus grand diamètre est de dix-huit lignes. La longueur de sa première sonnette est de six lignes, et celle de la dernière de deux.

On peut comparer le bruit produit par le mouvement des sonnettes des *crotales*, à celui de deux plumes d'oie qu'on frotteroit rapidement l'une sur l'autre. On dit qu'il s'entend à plus de soixante pieds, et cela se peut pour quelques espèces ; mais je ne l'ai jamais pu entendre à plus de douze ou quinze pieds, encore étoit-ce celui d'un individu que j'avois attaché par le cou à un arbre, et qui se débattoit avec une grande violence. Dans l'état de marche ordinaire, le bruit est si foible, qu'il faut être sur l'animal, et même prêter l'oreille, pour l'entendre.

L'odeur des crotales est très-mauvaise, et se sent souvent de fort loin. Elle est principalement due à la décomposition des animaux qu'ils ont mangés, décomposition qui est singulièrement accélérée par le venin dont ces animaux ont été imprégnés. J'ai remarqué que ceux qui avoient le ventre vide, ne transmettoient qu'une bien plus foible odeur, analogue à celle de la couleuvre à collier (*V.* au mot Couleuvre), et qui est fournie par deux glandes voisines de l'anus. Lorsqu'ils sont morts, ils se décomposent eux-mêmes très-rapidement, et l'odeur ammoniaco-putride que leur corps exhale est si fétide, qu'il faut un grand courage pour en approcher, et qu'il est presque impossible de les remuer sans se trouver mal.

Les serpens à sonnettes peuvent vivre très-long-temps ; on en cite qui avoient quarante à cinquante sonnettes, c'est à-

dire, quarante à cinquante ans, et huit à dix pieds de long; mais on n'a cependant à cet égard que des notions fort confuses. Dans les pays où il y a un hiver, en Caroline, par exemple, ils se terrent pendant les froids comme les serpens d'Europe, tandis qu'à Cayenne on les trouve toute l'année en activité.

C'est aux dépens de petits quadrupèdes, tels que, lièvres, écureuils, rats, etc.; à ceux des oiseaux qui cherchent leur nourriture sur la terre, et des reptiles, que vivent les serpens à sonnettes. Ils se tiennent ordinairement contournés en spirale dans les lieux dégarnis d'herbes et de bois, dans les passages habituels des animaux sauvages, surtout dans ceux qui conduisent aux abreuvoirs: là, ils attendent tranquillement que quelque victime se présente; dès qu'elle est à leur portée, ils s'élancent sur elle avec la rapidité d'un trait, et lui inoculent le poison dans les veines. Rarement un animal surpris par un serpent à sonnettes cherche-t-il à s'enfuir: il est pétrifié de terreur à son aspect, et va même, dit-on, au-devant du sort inévitable qui l'attend. De ce fait exagéré, découle naturellement l'opinion où l'on est généralement en Amérique, comme en Europe, qu'il suffit qu'un serpent à sonnettes fixe un écureuil ou un oiseau placés sur un arbre, pour le charmer, c'est-à-dire l'obliger à descendre pour se faire avaler. Lorsqu'on met des animaux dans une cage où il y a un de ces serpens, ils sont saisis d'une frayeur mortelle, s'éloignent le plus qu'ils peuvent de lui, mais ne perdent point leurs facultés physiques: il est, au reste, rare que, dans ce cas, les premiers les acceptent pour nourriture; ils se laissent assez généralement mourir de faim, lorsqu'ils sont réduits en captivité.

Tous les animaux, excepté les cochons, qui s'en nourrissent, craignent les serpens à sonnettes, Les chevaux, et surtout les chiens, les éventent de loin, et se gardent bien de passer auprès d'eux. Je me suis plusieurs fois amusé à vouloir violenter mon cheval et mon chien, pour les diriger vers un de ces animaux; mais ils auroient plutôt été assommés sur la place que de s'en approcher. Ils sont cependant assez souvent leurs victimes, ainsi que j'ai eu occasion de m'en assurer. C'est principalement dans les temps orageux, lorsque l'atmosphère est fort chargée d'électricité, que le soleil brille à travers des nuages, enfin lorsque le temps est, comme on dit, lourd et chaud, qu'ils sont le plus dangereux.

Mais l'homme en devient aisément le maître, lorsqu'il peut les apercevoir de loin, et prendre ses précautions. D'abord, ils ne l'attaquent jamais; en second lieu ils ne sont point craintifs, se laissent approcher, et par conséquent on peut choisir une position avantageuse, et les tuer d'un seul

coup de bâton donné sur l'épine du dos. Je les redoutois si peu, que j'ai pris, en vie, tous ceux que j'ai rencontrés et qui n'étoient pas trop gros pour pouvoir être conservés dans l'esprit-de-vin. Lorsqu'ils sont saisis par la tête, ils ne peuvent, comme les autres serpens, relever leur queue et l'entortiller autour des bras, et par conséquent faire usage de leur force pour se dégager : ils sont, au reste, très-vivaces. Tyson en disséqua un qui vécut quelques jours après qu'on lui eut arraché la plupart des viscères, et que sa peau eut été déchirée : ses poumons, qui étoient composés de petites cellules, et terminés par une grande vessie, demeurèrent enflés jusqu'à ce qu'il fût expiré. J'ai fait des observations analogues sur ceux qui sont tombés entre mes mains.

Quoique les plaies que produit un serpent à sonnettes soient de plus d'un pouce de large, sa morsure, dit-on, se sent à peine ; mais, au bout de quelques secondes, une enflure accompagnée d'élancemens, se développe autour du membre, bientôt elle gagne tout le corps, et souvent au bout de quelques minutes, l'homme ou l'animal blessé n'existe déjà plus. Les derniers degrés de l'agonie sont extrêmement douloureux ; on éprouve une soif dévorante, qui redouble si on cherche à l'étancher ; la langue sort de la bouche et acquiert un volume énorme ; un sang noir coule de toutes les parties du corps, et la gangrène se montre sur la blessure. Malgré la violence de ces symptômes et la rapidité de leur marche, on guérit souvent de la morsure des crotales ; mais il faut pour cela qu'elle n'ait point pénétré dans une artère, et pas trop près du cou. Je crois pouvoir déduire d'une observation qui m'est propre, que souvent, dans ce cas, on meurt asphyxié par suite de l'enflure des organes de la respiration, et qu'alors l'opération de la bronchotomie pourroit sauver la victime.

Le poison des crotales se conserve sur le linge, même après qu'il a été mis à la lessive, et on a des faits qui constatent la mort de personnes dont les plaies avoient été pansées avec ce linge : il se conserve également, par conséquent, sur les dents de l'animal, après qu'il est mort. On cite qu'un homme fut mordu à travers ses bottes, et mourut. Ces bottes furent successivement vendues à deux autres personnes qui moururent également, parce que l'extrémité d'un des crochets à venin étoit restée engagée dans le cuir.

Les remèdes reconnus les meilleurs pour la guérison des morsures de *crotales*, lorsqu'on a le temps de les appliquer, sont les sudorifiques, et parmi eux, les plus puissans, sont les racines du *polygala seneka*, de l'*aristoloche serpentaire*, de l'*ophyose*, etc., etc., employées en décoction et en fomen-

tations, au plus haut degré de chaleur possible; mais ces remèdes ne produisent certainement de bons effets qu'autant qu'on aura pu scarifier la plaie immédiatement après la blessure, ou la cautériser avec un fer rouge ou un agent chimique. Il est nécessaire aussi de faire plusieurs ligatures au membre attaqué, pour retarder, autant que possible, la propagation du venin dans le système entier de l'économie animale.

Mais parmi ceux qui échappent à la mort, il en est peu qui ne portent, toute leur vie, de tristes témoignages de leur funeste accident. Des taches jaunes sur la partie qui fut blessée, des enflures, des douleurs, ou au moins une foiblesse périodique, en perpétuent le pénible souvenir. Palisot-Beauvois assure que les *crotales* sont ovovivipares comme les vipères, et qu'ils donnent retraite, dans leur bouche, à leurs petits naissans, lorsqu'il y a quelque danger à craindre pour eux. Ce dernier fait paroît en opposition avec les principes de la physiologie animale sur la respiration et avec les mœurs des serpens qui tous abandonnent leur progéniture au moment même de la naissance.

A mesure que l'Amérique se peuple, les *crotales* diminuent en nombre : déjà, dans les parties voisines de la mer, on n'en voit plus d'une grandeur remarquable. Au respect religieux que les sauvages avoient pour eux, respect qui leur faisoit regarder la mort d'un de ces serpens comme une calamité, a succédé un massacre tel, que dans quelques habitations leur tête est perpétuellement à prix ; aussi sont-ils devenus si rares, qu'aux environs de Charleston, je n'en ai pu voir que six à sept de la grande espèce dans le courant d'une année.

Les Nègres mangent la chair des *crotales* comme celle des autres serpens. On garde leur graisse pour dissiper les douleurs de sciatique, et leurs sonnettes passent pour faciliter l'accouchement des femmes.

Latreille, dans son *Histoire des Reptiles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Deterville, mentionne huit espèces de *crotales*, savoir :

Le Crotale boiquira, *Crotalus horridus*, Linn., qui a cent soixante-six plaques abdominales, et vingt-six caudales; une suite de grandes taches noirâtres en losanges, bordées de blanc jaunâtre, le long du dos ; l'extrémité de la queue noire. Il se trouve dans l'Amérique méridionale. C'est le *boicininga* de Marcgrave, le *teuhtlacetzahqui* d'Hernandez ; le *cascavela* des Portugais. Il a de quatre à six pieds de long. *V.* pl. B. 36, où il est figuré.

Le Crotale a queue noire a cent soixante-dix plaques abdominales, vingt-six caudales ; deux taches brunes à l'extrémité postérieure du corps ; le dos d'un gris rougeâtre

ponctué de brun, avec des fascies brunes, irrégulières, anguleuses ou chevronnées, transversales, et d'autres taches plus claires, latérales; une raie fauve le long du dos; la queue noire.

J'ai décrit cette espèce en Caroline, sur un individu que je trouvai en voyage, et que je ne pus dessiner. Elle est certainement très-distincte de la précédente : elle avoit trois à quatre pieds de long.

Le CROTALE DURISSUS, qui a cent soixante-douze à cent soixante-quinze plaques abdominales, et de vingt à vingt-cinq caudales, dont le corps a, en dessus, des rangées de petites fascies noires transversales. Il se trouve dans l'Amérique septentrionale, et il a déjà été mentionné plus haut. Il atteint jusqu'à cinq pieds de longueur : c'est celui que j'ai le plus observé.

Le CROTALE A LOSANGE a la tête courte; le corps d'un gris jaunâtre en dessus, avec deux raies en zigzag, d'un brun rougeâtre, le long du dos, formant par leurs angles une suite de losanges. Il se trouve dans l'Amérique septentrionale. Il est figuré dans le 4.e vol. des Transactions de la Société philosophique américaine.

Le CROTALE DRYINAS a cent soixante-cinq plaques abdominales, trente caudales; le corps blanc, avec quatre rangées longitudinales de taches ovales, d'un brun clair. Il se trouve en Amérique. Latreille pense que les figures de Séba, que Linnæus cite comme lui appartenant, représentent le suivant.

Le CROTALE SANS TACHES a la tête grosse, courte; le corps d'un jaune cendré, mélangé de noir brun. Il se trouve dans les Grandes Indes. Il acquiert trois coudées.

Le CROTALE CAMARD a le museau très-obtus; le dessus du corps grisâtre, avec plusieurs taches et lignes noires sur le dos et les côtés. Il est originaire de Ceylan.

Le CROTALE MILLET, *Crotalus miliarius*, Linn., a cent trente-deux plaques abdominales; trente-deux caudales; une ligne rouge le long du dos, interrompue par une série de taches noires bordées de blanc; les côtés et le dessous du ventre ont des taches noires plus petites. Il se trouve dans la Caroline et dans les contrées voisines, et atteint rarement un pied et demi de longueur. Mauduyt l'a mentionné dans le *Journ. de Phys.* ann. 1774, sous le nom de *vipère de la Louisiane*. Je l'ai plusieurs fois observé en Caroline, où il passe, comme à la Louisiane, pour plus dangereux que le *crotale durissus*. En effet, sa petitesse et sa couleur empêchent qu'on ne l'aperçoive; ses sonnettes s'entendent à peine, lors même qu'on le tient à la main; aussi est-on exposé à marcher et à s'as-

seoir dessus. Il aime à se tenir, roulé sur lui-même, au sommet des souches des arbres, sur les troncs abattus, principalement dans les lieux marécageux. Il vit de grenouilles et autres petits animaux. On parvient difficilement à l'épouvanter, à le faire sauver ; mais le plus petit coup de baguette suffit pour le tuer. Sa robe est la plus belle de celles des espèces de ce genre, elle l'emporte sur celle du BOA DEVIN.

Humboldt a décrit deux espèces nouvelles de ce genre dans son Voyage au Mexique. (B.)

CROTION, Dioscoride. Cette plante paroît être un synonyme de son CATANANCHE. *V.* ce mot. (LN.)

CROTON, *Croton*, Linn. (*Monoécie monadelphie.*) Genre de plantes de la famille des tithymaloïdes, qui a de grands rapports avec les *médiciniers* et les *ricins*, et dont les fleurs sont toutes unisexuelles et presque toujours monoïques. La fleur mâle a un calice à cinq dents ; cinq pétales de la grandeur à peu près du calice, qui manquent quelquefois ; cinq à quinze étamines ou un plus grand nombre, dont les filets sont joints par leur base, et portent des anthères jumelles et arrondies ; cinq glandes très-petites, nectariformes, et fixées au réceptacle. La fleur femelle n'a point de corolle, mais un calice à une ou plusieurs folioles, et un ovaire supérieur et rond qui soutient trois styles étendus, réfléchis, et couronnés chacun par des stigmates simples ou divisés en deux parties. Le fruit est une capsule presque ronde, à trois lobes et à trois cellules, dans chacune desquelles est renfermée une semence ovale.

Les genres BANCOULIER, STILLINGUE, RICIN et CLUTELLE ont beaucoup de rapports avec celui-ci; aussi leurs espèces y ont-elles été quelquefois placées.

Ce genre comprend des herbes, des arbrisseaux, et des arbres à feuilles ordinairement alternes, et à fleurs petites, disposées en grappe ou quelquefois en panicule. On en compte près de cent espèces.

Parmi les *crotons à tige ligneuse*, on distingue :

Le CROTON PANACHÉ, *Croton variegatum*, Linn. Arbrisseau de cinq ou six pieds, qui a le port d'un laurier-rose, à feuilles lancéolées, très-entières, pétiolées et lisses ; on le cultive dans les Indes orientales pour la beauté de son feuillage, qui est panaché de vert et d'un jaune d'or. C'est sur lui qu'on a établi le genre PHYLLAURE.

Le CROTON CASCARILLE OU A FEUILLES DE CHALEF, *Croton cascarilla*, Linn. Il croît à Saint-Domingue, dans les lieux secs et pierreux; on le trouve aussi dans les îles de Bahama, et dans divers endroits de l'Amérique méridionale. Toutes ses parties, ses fleurs, ses jeunes pousses, et surtout son

écorce, ont une odeur aromatique très-agréable, particulièrement lorsqu'on les brûle. Il s'élève à la hauteur d'un romarin. Ses branches sont cassantes et garnies de feuilles très-entières, de la forme et de la grandeur à peu près de celles de l'amandier.

C'est l'écorce de cet arbrisseau qu'on nous apporte de l'Amérique, particulièrement du Paraguay, et qu'on vend dans les boutiques sous le nom de *cascarille* : on l'appelle aussi *quinquina gris*, *quinquina aromatique*, *écorce éleutérienne*. Elle nous vient roulée comme la cannelle. Elle est fébrifuge et peut être substituée avec succès au quinquina. Elle est encore utile aux arts : en fournisssant un beau noir, si pénétrant, qu'il se fixe aisément sur les chiffons les moins propres à une belle teinture.

Le Croton balsamifère, *Croton balsamiferum*, Linn., vulgairement *petit baume* ou *bois de petit baume*. C'est un arbrisseau très-odorant, droit, rameux, diffus, haut de trois ou quatre pieds : on le trouve à la Martinique, dans l'île de Curaçao, etc. Ses feuilles sont très-entières, petites, nombreuses et portées sur d'assez longs pétioles. Lorsqu'on coupe quelque partie de cet arbrisseau, il en découle goutte à goutte un suc assez épais, jaunâtre ou presque brun, balsamique, d'une odeur très-suave, et qu'on estime pour la guérison des plaies. Les habitans de la Martinique distillent cette plante avec de l'esprit-de-vin, et en obtiennent une liqueur spiritueuse qu'ils appellent *eau de Menthe*, et qu'ils servent sur leur table.

Le Croton porte-lacque, *Croton lacciferum*, Linn. Arbre à rameaux anguleux et rudes ; à feuilles ovales, dentelées, pétiolées et cotonneuses. Les fruits renferment des semences égales à celles du chanvre. Cet arbre croît dans l'Inde, dans la Cochinchine et l'île de Ceylan. Les habitans de cette dernière contrée emploient la résine grumeleuse et comme perlée, qui se trouve naturellement à l'aisselle des rameaux, pour enduire ou vernisser les lances, les manches des couteaux, etc. Loureiro rapporte que cette résine rouge et odorante est employée à la Cochinchine pour teindre les étoffes de soie en rouge carmin solide, et pour guérir les ulcères. Il pense que c'est cet arbre qui fournit la lacque, ou mieux, que la lacque n'est que sa résine modifiée dans l'estomac d'un insecte. *V.* au mot Lacque et au mot Chermès.

Le Croton des Moluques, ou la Noix de Bancoul, *Croton moluccanum*, Linn. Il croît aussi dans l'île de Ceylan, et s'est naturalisé dans celle de Bourbon. C'est un arbre peu élevé, ramifié comme le noyer commun, à écorce grisâtre, et à rameaux pleins de moelle. Ses feuilles ont la forme à peu

près de celles du peuplier noir. Le fruit est une noix ovale, plus large que longue. On tire de son amande une huile abondante qu'on emploie dans le pays à la composition des chandelles, et aux usages économiques.

Le CROTON CATHARTIQUE, ou RICIN INDIEN, *Croton tiglium*, Linn. C'est un sous-arbrisseau renommé depuis long-temps pour ses propriétés médicinales. Il croît dans les Indes orientales, et on le cultive au Malabar, à Ceylan et dans les Moluques. Son tronc un peu grêle se divise en quelques rameaux garnis, à leur partie supérieure, de feuilles lisses, ovales, dentées et pointues. Les fruits ont à peu près la grosseur d'une noisette; ils renferment des semences, appelées vulgairement *pignons d'Inde*, *grains de Tilly ou des Moluques*, dont on fait usage en médecine. Elles sont purgatives et même vomitives.

Le bois de ce *croton* a des propriétés analogues à celles de sa graine. On le nomme *panava* ou *pavana*. Il est spongieux, léger, pâle, couvert d'une écorce mince, cendrée, d'un goût âcre et caustique, et d'une odeur nauséabonde. Récent et vert, il purge les humeurs séreuses par le vomissement et par les selles : quand il est sec, il purge plus doucement; et donné en petite dose, il excite la sueur.

Le CROTON PORTE-SUIF ou ARBRE A SUIF, *Croton sebiferum*, Linn., qu'on voit figuré pl. B. 34 de ce Dictionnaire, croît naturellement à la Chine, sur le bord des ruisseaux. C'est un arbre qui s'élève à la hauteur de nos *poiriers*; il ressemble à nos *cerisiers* par le tronc et les branches, et au *peuplier noir* par son feuillage; mais ses feuilles ne sont pas dentées; elles sont remplacées par des capsules à trois côtés et à trois loges, contenant des semences couvertes d'une espèce de suif un peu ferme et très-blanc. Elles tombent à l'approche de l'hiver, et deviennent d'un rouge vif avant leur chute. Ses fleurs sont produites sur des épis droits, comme les chatons.

L'*arbre à suif*, qui est actuellement cultivé dans la plupart des colonies européenes des Deux-Indes, et même dans les parties méridionales de l'Europe, fournit aux Chinois la matière de leurs chandelles; ils tirent en outre de ses graines beaucoup d'huile pour les lampes. Pour obtenir ce suif végétal, on broie ensemble la coque et les graines; on les fait bouillir dans l'eau; on écume la graisse ou l'huile à mesure qu'elle s'élève, et lorsqu'elle se refroidit, elle se condense d'elle-même comme le suif. Sur dix livres de cette graisse, on en met quelquefois trois d'huile de lin, avec un peu de cire, pour lui donner de la consistance. Les chandelles qu'on en fait sont d'une grande blancheur; on en fabrique aussi de rouges en y mêlant du vermillon.

Il y a encore le CROTON A FEUILLES D'ORIGAN, *Croton ori-*

ganifolium, Lam. C'est le *copahu de Saint-Domingue*, petit arbrisseau à rameaux très-menus, et à feuilles ovales, pointues, presque entières.

Le Croton a feuilles de peuplier, ou le Bois de baume a grandes feuilles, *Croton populifolium*, Lam., de l'île Saint-Vincent.

Le Croton a feuilles de noisetier, ou le Bois de laurier, *Croton corylifolium*, Lam., qui croît dans les Antilles ; il est aromatique, ainsi que les deux précédens.

Tous les *crotons* dont nous venons de faire mention, étant originaires des pays chauds, ne peuvent être élevés et conservés en Europe que sous châssis ou dans des serres. On les multiplie de graines ; mais comme celles qu'ils peuvent porter dans nos climats, y parviennent rarement à leur maturité, on est obligé d'en faire venir des pays où ces arbrisseaux croissent.

Il existe des *crotons* à tige herbacée; mais ils n'offrent qu'une espèce intéressante, c'est le Croton a teinture ou Tournesol. *V.* ce dernier mot. (D.)

CROTON. Synonyme de *Ricinus* chez les anciens. Le genre que Linnæus a nommé ainsi, répond au Ricinoïdes de Tournefort, et aux deux genres Kurkas et Tournesol d'Adanson. C'est encore sur des espèces de *croton* que sont fondés quelques genres, entre autres les suivans : *Tournesolia*, Niss. Scop ; *phyllaurea*, Lour.; *savia*, Swartz, *hermesia ?* Humboldt; *schradera*, Willd. ; *sebifera*, etc. Le genre croton, très-nombreux, est mal connu et exigeroit un travail particulier pour en bien déterminer les espèces, dont beaucoup sans doute sortiront du genre. Des Tragies et des Clutelles ont été d'abord classées avec les Crotons. (LN.)

CROTONOEIDES d'Hippocrate. Ce nom répond au *Croton* de Dioscoride. *V.* Ricinus. (LN.)

CROTONOPSIS, *Crotonopsis*, Mich. *V.* Seratone. (B.)

CROTOPHAGA, *Crotophagus*. Nom latin et générique de l'Ani. (V.)

CROT-PECHEVOT. On désigne, en Bourgogne, le Cormoran par ce nom. (DESM.)

CROTTES. On appelle ainsi la *fiente* de lapin, de chèvre, de lièvre, de brebis, etc. (DESM.)

CROTTIN. La fiente du cheval et du mouton. (S.)

CROU. Sorte de terre argilo-sablonneuse peu fertile dans les années sèches comme dans les années pluvieuses, et surtout nullement propre à la culture des arbres. (B.)

CROUAS. Noms auvergnat et piémontais de la Corneille-corbine. *V.* Corbeau. (V.)

CROUASSA. Un des noms piémontais de la CORNEILLE MANTELÉE. (V.)

CROUPATAS. L'un des noms triviaux du CORBEAU. (DESM.)

CROUPION (*Ornith.*) *Uropygium*. C'est un corps sessile, cordiforme, renflé, renfermant deux glandules opposées l'une à l'autre, percé en dessus d'un pore oléifère et bordé par les pennes de la queue ; mais dans les descriptions *ornithologiques*, l'on est convenu d'appeller *croupion*, le bas du dos jusqu'aux pennes caudales. (V.)

CROUTE A CHARBON. C'est la SPHÉRIE RUGUEUSE qui croît sur les places à charbon des forêts. (B.)

CROVE, *Crowea*. Genre de plantes de la décandrie monogynie et de la famille des RUTACÉES, qui offre pour caractères : un calice divisé en cinq parties ; cinq pétales sessiles ; dix étamines planes, et couvertes de poils, à anthères adnées au côté intérieur ; un style inséré à la base du germe ; cinq capsules réunies, et des semences arillées.

Le *crove* est un arbre à feuilles alternes et à fleurs solitaires, qui vient de la Nouvelle-Hollande, et qu'on cultive dans nos jardins. (B.)

CROW. Nom anglais de la CORNEILLE. (V.)

CROWN-VOGEL (oiseau couronné). Nom hollandais du grand PIGEON huppé de Banda. *V.* GOURA. (V.)

CRU, ou plutôt CREUX DES BUISSONS. C'est, en terme de chasse, le milieu du buisson où le gibier se retire. (S.)

CRUCAU. Un des noms des Ibis du Paraguay. (V.)

CRUCIALIS, Césalpin. C'est une espèce de CRUCIANELLE, selon Adanson. C'est aussi le nom du *valantia cruciata*, dans plusieurs anciens auteurs. (LN.)

CRUCIAN. Nom anglais du CORASSIN, poisson du genre CYPRIN. (DESM.)

CRUCIANELLE, *Crucianella*. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie et de la famille des RUBIACÉES, dont les caractères sont : un involucre caliciforme, composé de deux folioles lancéolées, acuminées, à dos cariné et tranchant, comprimé latéralement ; une corolle monopétale, à tube très-grêle, à limbe divisé en quatre découpures ; quatre étamines égales ; un ovaire inférieur, comprimé, surmonté d'un style bifide, à stigmate obtus ; deux semences menues, oblongues ou linéaires.

Les *crucianelles* sont des plantes annuelles ou vivaces, à feuilles verticillées, à fleurs sessiles dans les aisselles des feuilles ou entre des bractées imbriquées en épis, et qui croissent dans les parties méridionales de l'Europe, ou dans l'Asie turque. On en compte douze espèces.

Les principales sont : La CRUCIANELLE A FEUILLES ÉTROITES, qui a six feuilles linéaires à ses verticilles, et les fleurs en épis. Elle se trouve à Montpellier et en Italie.

La CRUCIANELLE A FEUILLES LARGES, qui croît dans les mêmes endroits que la précédente, et qui pourroit être prise pour sa variété, si elle n'avoit constamment que quatre feuilles aux verticilles.

La CRUCIANELLE MARITIME, remarquable par la couleur glauque de son feuillage, est penchée, a quatre feuilles à ses verticilles, et les fleurs opposées et quinquéfides. Elle croît dans les mêmes contrées que les précédentes, mais sur le bord de la mer; elle est vivace. (B.)

Le nom de *Crucianella* ou *Petite Croix* a été donné à ces plantes, à cause de la disposition de leurs feuilles. Le genre *crucianella* de Linnæus est le même que le *rubeola* de Tournefort, d'Adanson et de Mœnch. (LN.)

CRUCIATA (croisette). Les espèces de ce genre établi par Tournefort, se trouvent maintenant divisées entre les genres *gallium*, *asperula* et *valantia* de Linnæus. Adanson laisse le nom de *cruciata*, seulement à ce dernier, dont plusieurs espèces sont ainsi nommées dans Columelle, Bauhin, Dodonée, Morison, etc. Ce même nom est donné à l'*Anagallis latifolia*, à des gentianes, des garances, etc. (LN.)

CRUCIFÈRES, *Cruciferæ*, Jussieu. Famille de plantes qui offre pour caractères : un calice tétraphylle à folioles oblongues, concaves, souvent inégales, lâches ou conniventes, presque toujours caduques, deux opposées, faisant communément une saillie de chaque côté au-dessous de la leur; une corolle formée de quatre pétales égaux, en général disposés en croix, alternes avec les folioles du calice ordinairement onguiculés, portés sur un disque hypogyne ; six étamines ayant la même insertion que la corolle, tétradynames, c'est-à-dire quatre plus longues égales entre elles, insérées sur le sommet du disque, opposées deux à deux, soit entre elles, soit avec les folioles plus larges du calice, et deux plus courtes, insérées au-dessous des bords du disque, opposées, soit entre elles, soit avec les folioles plus étroites du calice, à anthères marquées de quatre sillons, s'ouvrant latéralement ; un ovaire simple, porté sur le disque staminifère, renflé quelquefois à sa base, entre les grandes et les petites étamines, et paroissant alors quadrangulaire, à style unique, souvent très-court ou presque nul, à stigmate ordinairement simple et persistant; un fruit siliqueux-allongé, ou siliculeux-court, communément biloculaire et polysperme, s'ouvrant, de bas en haut, en deux valves parallèles, à cloison membraneuse, toujours parallèle ou engagée dans les sutures des valves, selon l'observation de

Desfontaines, séminifère sur chacun de ses bords, quelquefois plus longue que les valves et saillante; semence à périsperme nul, à embryon courbé, à radicule penchée sur le bord supérieur et intérieur des lobes qui sont planes, presque foliacés, ordinairement simples, rarement tripartites.

Le nom de *crucifère* a été donné aux plantes de cette famille, parce que leur corolle est formée de quatre pétales ordinairement ouverts et disposés en croix. Ces plantes sont la plupart bisannuelles ou vivaces par leurs racines; leur tige est cylindrique, ainsi que leurs rameaux; les feuilles qui sortent de boutons coniques et dépourvus d'écailles, sont presque toujours alternes, simples ou composées, entières ou lobées; les fleurs rarement axillaires, communément terminales, affectent d'abord une disposition corymbiforme, mais à mesure qu'elles parviennent à leur développement, les pédoncules communs s'allongent pour former la grappe ou le panicule.

Linnæus avoit divisé sa quinzième classe, qui comprend cette famille, en *tétradynames siliculeuses* et *tétradynames siliqueuses*, d'après la longueur de la silique comparée à sa largeur. Ventenat a subdivisé chacune de ces divisions en deux autres, savoir : les siliqueuses 1.° en Érucas dont le fruit est bi ou multiloculaire, terminé par une languette, renfermant les genres Raifort, Raphanistre, Moutarde et Chou; 2.° en Cheranthoïdes, dont le style est presque nul; le fruit biloculaire, terminé par une pointe ordinairement très-courte, dans lesquels se placent les genres Tourrette, Giroflée, Vélar, Sisymbre, Radicule, Cresson et Dentaire.

Desvaux, auquel on doit un très-bon travail sur cette famille, travail intitulé *Coup d'œil sur la famille des crucifères*, et qui renferme, outre beaucoup d'observations générales, la description de plusieurs genres nouveaux et de plusieurs espèces nouvelles, accompagnées de figures, propose de substituer aux deux autres divisions de Ventenat, savoir : aux Alyssoïdes et aux Myagroïdes, c'est-à-dire, pour les siliculeuses dont il croit que les genres doivent être exclusivement établis sur le fruit et la graine, les divisions suivantes :

Silicules uniloculaires et monospermes.

* *Globuleuses.*

Crambé, Linn.; Muricarie, Desv.; Pugionon, Gært; Laelie, Adans.; Rapistre, All.; Didesme, Desv.

** *Comprimées.*

Myagre, Linn.; Cakile, Scopol.; Pastel, Linn.; Samérarie, Desv.; Clypéole, Linn.; Peltaire, Linn.; Bergeretie, Desv.; Orion, Desv.; Acthionème, Ait.

SILICULES BILOCULAIRES.

* *Loges monospermes.*

AURINIE, Desv.; LOBULAIRE, Desv.; NESLIE, Desv.; BUNIADE, Linn.; BOLÉ, Desv.; SUCCOVIE, Moench.; CORONOPE, Gerard; CARDARIE, Desv.; SENNEBIÈRE, Decand.; COTYLISCUS, Desv.; BISCUTELLE, Linn.; PASSERAGE, Linn.; LEPIE, Desv.; IBERIDE, Linn.

** *Loges polyspermes.*

1.° *Silicules comprimées.*

GUÉPINIE, Batard; THLASPI, Linn.; PSYCHINE, Desf.; CAPSÈLE, Caes.; HUTCHINSIE, Ait.

2.° *Silicules globuleuses ou comprimées dans le sens de la cloison.*

ERUCAGE, Tournef.; SORIE, Adans.; VELLA, Linn.; JEROSE, Linn.; SUBULAIRE, Linn.; CAMELINE, Dodoens; BRACHIOLOBE, Allion; VÉSICAIRE, Tournef.; DRAVE, Linn.; PTÉROCALLIS, Ait.; ALYSSE, Linn.; MÉNIOQUE, Desv.; FARSETIE, Forsk et LUNAIRE, Linn. (B.)

CRUCIFIX. L'un des noms de l'HUÎTRE MARTEAU (*ostrea malleus*). *V.* MARTEAU. (DESM.)

CRUCITE. *V.* MACLE. (LUC.)

CRUCUGIONO. En Sardaigne, c'est le nom du CHEVALIER ROUGE. (DESM.)

CRUDIA. Nom donné par Schreber, et adopté par Willdenow et Persoon, pour désigner un genre de plantes formé par la réunion du *touchiroa* et de l'*apalatoa* d'Aublet. Scopoli le nomme *Waldschmidtia*. Ce genre a beaucoup de rapports avec les ptérocarpes, avec lesquels même plusieurs botanistes le réunissent. *V.* APALATOU. (LN.)

CRUMEN. Nom du LYCOPE D'EUROPE, dans quelques lieux. (B.)

CRUMÉNOPHTHALME. Poisson du genre des SCOMBRES. (B.)

CRUPINA. Selon Lobel, ce nom dérive du mot belge *cruppen*, qui signifie *glisser*. Il étoit donné à une plante dont les graines tombent dès qu'on touche le fruit mûr; c'est le *centaurea crupina*, Linn., type du genre CRUPINIE ci-après décrit. (LN.)

CRUPINIE, *Crupinia*. Genre établi aux dépens des centaurées; il renferme les espèces dont les écailles du calice sont aiguës et dont les aigrettes sont sétacées. Cinq espéces seulement, dont fait partie la Centaurée crupinie, le composent. (B)

CRUSTACÉS, *Crustacea*. Classe d'animaux sans vertèbres, à corps et pieds articulés, ayant une circulation dou-

ble, dont le siége principal est dans le thorax, et des branchies pour la respiration.

Les anciens naturalistes et même ceux des temps modernes, jusqu'à Linnæus, formoient une classe particulière des crustacés, et qu'ils regardoient comme intermédiaire entre celle des poissons et celle des mollusques (*mollia*). Linnæus les réunit aux insectes, et, ayant pris pour base de ses premières coupes, la présence ou l'absence des ailes, il les plaça, à la fin de cette classe, dans l'ordre des aptères, dont ils composent, avec les arachnides palpistes, la seconde division. Son opinion fut généralement suivie. Brisson cependant (*Règne animal*), continua de distinguer les crustacés des insectes, les fit succéder immédiatement aux poissons, et leur associa les arachnides et les myriapodes. Ces crustacés sont, en un mot, tous les insectes de Linnæus, qui ont plus de six pieds, ou les apiropodes de M. Savigny. L'ordre des aptères du naturaliste suédois, éprouva depuis quelques modifications; mais il conserva le même rang dans toutes les méthodes établies sur les mêmes principes.

Fabricius composa d'abord avec les crustacés, son quatrième ordre des insectes, celui des agonates (*agonata*), qu'il nomma ainsi parce qu'ils n'ont point de lèvre inférieure; il y plaça les scorpions et en éloigna les cloportes et les monocles de Linnæus. Dans mon Précis des caractères génériques des insectes, je fis un ordre, sous le nom de crustacés, de tous ceux de cette classe, dont les mandibules ont un palpe; ce caractère, qu'on n'avoit point encore employé, est exclusivement propre au genre CANCER de Linnæus (*Voyez*, plus bas, mes trois premiers ordres). Les autres crustacés formèrent deux ordres, celui des entomostracés et celui des myriapodes, qui comprenoit les scolopendres et les jules de ce naturaliste.

On n'avoit point eu égard, dans ces distributions méthodiques, aux différences essentielles que présentent les structures intérieures de ces animaux, quoique de grands naturalistes, tels que Swammerdam, Roësel, Degeer, etc., eussent déjà observé dans les crustacés une circulation et des branchies, et qu'il fût aisé d'en conclure que le système de leur organisation différoit de celui des insectes, et se rapprochoit davantage de celui des animaux supérieurs. Il étoit réservé à M. Cuvier d'éveiller, à cet égard, notre attention, et de nous mettre sur la voie de la méthode naturelle. Il a d'abord (*Tableau élémentaire de l'histoire naturelle des animaux*) transporté, d'après ces considérations, les crustacés à la tête de la classe des insectes, et en a formé

une division spéciale et bien circonscrite. Bientôt après (*Leçons d'anatomie comparée*), il en a fait une classe particulière. M. de Lamarck, s'étayant des mêmes motifs, l'établissoit aussi, en même temps, dans ses leçons publiques sur les animaux sans vertèbres.

Les crustacés ont une circulation double; le sang qui a respiré se rend dans un grand vaisseau ventral qui le distribue dans tout le corps, d'où il revient au cœur, ou à un ventricule véritable, qui le renvoie aux branchies. Cet organe s'étend plus ou moins le long du milieu du dos, dans la cavité thorachique, tandis que celui des aranéides a pour siége l'abdomen. Il est court et large ou arrondi, dans les décapodes, et les points d'attache de ses muscles forment, au milieu du test, ces deux impressions extérieures, et arquées en sens opposé, ou cette espèce d'X que l'on y voit. Dans tous les autres crustacés, le cœur a une forme étroite et allongée, et il parcourt la plus grande partie de la longueur du thorax.

Les branchies sont des pyramides composées de lames hérissées de filets, en panache, ou de lames simples; elles sont généralement annexées à la base d'une partie des pieds, ou placées, sur deux séries, au-dessous de la queue. Les organes respiratoires étant extérieurs ou cachés simplement par les bords latéraux du test, ces ouvertures particulières, que l'on nomme *stigmates*, n'existent point, et l'on peut, au moyen de ce caractère négatif, distinguer ces animaux des arachnides pulmonaires. Les crustacés offrent d'ailleurs, le plus souvent, quatre antennes presque toujours sétacées; une languette au-dessous des mandibules; trois à cinq paires de mâchoires, mais dont la première, ou les trois premières prennent le nom de *pieds-mâchoires*, et dix à quatorze (1) pieds proprement dits; ils sont aptères, presque tous aquatiques, ordinairement protégés par des tégumens solides, crustacés, et où la matière calcaire domine davantage que dans ceux des arachnides et des insectes. Dans plusieurs, la tête et le thorax sont intimement unis et recouverts par une grande pièce appelée le test; dans les autres, la tête est distincte; mais le thorax est partagé en

---

(1) Quoique les décapodes n'aient que dix pieds ambulatoires, cependant si l'on considère, avec M. Savigny, les trois paires de mâchoires auxiliaires, ou les six inférieures, comme autant de petits pieds, le nombre total des organes locomoteurs sera de seize. On retrouvera la même quantité dans beaucoup d'autres crustacés, tels que les *stomapodes*, les *amphipodes*, les *isopodes*, etc. Les apus en ont bien plus; mais peut-être les dernières pattes, à compter depuis la place où sont les œufs, ne sont que surnuméraires.

sept segmens, et souvent terminé par une queue, composée elle-même de plusieurs anneaux. Les crustacés ont deux yeux, ordinairement à facettes, ou composés, portés, dans plusieurs, sur un pédicule mobile, caractère qu'on n'observe que dans cette classe d'animaux. Ils sont aussi les seuls où l'on trouve des mandibules osseuses et surmontées d'un palpe, ce qui pourroit les faire considérer comme des espèces de mâchoires; leurs pieds sont divisés en six articulations; celle de la racine forme la hanche; les deux suivantes, dont la première très-courte, composent la cuisse; la quatrième et la cinquième constituent la jambe, et la dernière, qui finit en pointe, répond au tarse. Les deux pieds antérieurs, et quelquefois les deux ou quatre suivans, se terminent en pince; dans plusieurs, l'avant-dernier article est renflé, et se prolonge à l'angle inférieur de son extrémité, en manière de doigt; de sorte que cet article et le dernier représentent une sorte de main, à deux doigts ou didactyle ; ces pieds sont souvent désignés sous le nom de *serres*. Enfin, à l'exception d'un petit nombre, les crustacés conservent la forme qu'ils avoient à la sortie de l'œuf, ne font que croître et changer de peau, et s'accouplent plusieurs fois dans leur vie. Ce n'est guère qu'à la sixième mue que les organes générateurs sont parfaitement développés, et que ces animaux peuvent se reproduire. Ces organes sont doubles dans les deux sexes, le plus souvent situés vers l'extrémité postérieure de la poitrine ou à l'origine de la queue. Les femelles portent presque toutes leurs œufs, qui sont plus ou moins agglomérés, tantôt entre des écailles de la poitrine, tantôt sur des filets ou sur des fausses pattes du dessous de la queue, et quelquefois encore suspendus, en manière de paquet ou de grappe, à deux des pattes postérieures. Ils y éclosent le plus souvent, et les petits, devenus assez forts, abandonnent leur mère.

Les crustacés sont généralement carnassiers et font leur proie, tant de matières cadavéreuses que d'animaux vivans. Quelques-uns, cependant, sont constamment fixés sur des cétacés, des reptiles aquatiques, des poissons, et sucent leur sang ou leurs humeurs. Les pêcheurs les ont désignés sous le nom de *poux de poissons*. Le plus grand nombre vit dans les eaux de la mer, à différentes profondeurs et dans des localités propres à leurs habitudes particulières. Les autres se tiennent dans les eaux douces ou à terre. Ceux dont les pieds sont propres à la natation, nagent souvent sur le côté, ou renversés sur le dos; la plupart des autres marchent de côté ou à reculons. On en connoît qui courent avec une vitesse prodigieuse. Il en est même

qui grimpent aux arbres pour y chercher leur nourriture.

Telles sont les observations les plus générales que nous présente la classe si intéressante des crustacés. Les autres particularités historiques qu'on a exposées, au même article, dans la première édition de cet ouvrage, et qui ont pour objet l'anatomie de ces animaux, leurs organes masticateurs, leurs mues, la reproduction de leurs membres perdus ou mutilés, leur instinct, la durée de leur vie, leurs propriétés économiques et médicales, leur étude dans l'état fossile, ne s'appliquent guère qu'aux espèces de l'ordre des décapodes; c'est donc à ce dernier article que nous devons renvoyer le tableau de ces faits.

Dans la méthode de Linnæus, les crustacés ne composent que trois genres : celui des crabes (*cancer*), qu'il divise en brachyures (*queue-courte*) et macroures (*queue-longue*), et ceux des cloportes (*oniscus*) et des monocles (*monoculus*); le dernier fixa particulièrement l'attention d'Othon Frédéric Muller, et devint par le nombre des coupures génériques qu'il y établit, une grande famille, ou plutôt un ordre, celui des Entomostracés, *Entomostraca*. Schæffer avoit aussi observé, avec beaucoup de soin, quelques animaux de cette division, tels que les *apus* et les *branchipes*. Degeer et Fabricius fondèrent encore quelques autres genres. Mais celui qui a donné la plus grande impulsion à l'étude des crustacés, est Daldorff; son travail a servi de base à celui que Fabricius a publié dans le supplément de son *Entomologie systématique* : ici les crustacés sont divisés en trois ordres : le premier, d'après sa méthode, est celui des polygonates (*polygonata*); il comprend les genres *oniscus* et *monoculus* de Linnæus; le second ordre, celui des kleistagnathes (*kleistagnatha*) est composé des genres qui dérivent de ses crabes brachyures, et celui de limules de Muller, plus réduit; le dernier ordre, les exochnates (*exochnata*), renferme les crustacés, qui, dans la méthode de Linnæus, seroient des crabes à longue queue, ou macroures.

Les divisions que M. Cuvier a faites (*Tabl. élém. de l'hist. nat. des anim.*) embrassent les trois genres : *monoculus*, *cancer* et *oniscus*, du naturaliste suédois.

M. de Lamarck (*Syst. des anim. sans vertèb.*) partagea la même classe en deux grands ordres, les *pédiocles*, ou ceux qui ont des yeux pédiculés, et les *sessiliocles*, ou ceux dans lesquels ces organes sont sessiles. Sa méthode fut adoptée par M. Bosc, dans son *Histoire naturelle des crustacés*, faisant suite à l'édition de *Buffon* de M. Castel; et mes deux coupes primaires, celle des *entomostracés* et des *malacostracés*, sont presque au fond les mêmes, avec cette diffé-

rence toutefois que j'excluois, mal à propos, de cette classe, les *oniscus* de Linnæus. J'ai fait, depuis, d'autres recherches sur les crustacés, et la distribution méthodique qui en a été le fruit, est exposée dans le troisième volume du *Règne animal* de M. Cuvier, et le sera encore ici, mais avec plus de détails. Je n'ai point parlé de l'ouvrage général que Herbst a publié sur les mêmes animaux, parce que ce n'est guère qu'une compilation : elle est néanmoins très-utile à raison des figures qu'on y trouve réunies, et tirées principalement de Séba, de Rumphius, de Catesby, de Pallas, de Gronovius, de Pennant, de Müller, de Baster, de Roësel, de Plancus, etc. On y a même représenté quelques espèces qui ne l'avoient pas encore été.

Un naturaliste anglais, déjà bien connu par sa continuation des *Mélanges de zoologie* de Shaw, par une belle monographie des malacostracés pédiocles de la Grande-Bretagne, ainsi que par une nouvelle distribution méthodique et générale des insectes aptères de Linnæus, M. Léach, un des conservateurs du Musée britannique, rassemble en ce moment, et avec le zèle le plus actif, les matériaux d'un ouvrage complet sur cette partie, et dont l'exécution sera sans doute très-belle, autant qu'il est permis d'en juger d'après ce qu'il a publié relativement aux espèces britanniques. Ainsi que nous (*Gener. arrang. the of class. crust. Trans. Soc. linn.*, *tom.* XI), il nomme *malacostracés*, tous les crustacés qui n'ont point de pattes branchiales, ou qui n'appartiennent pas au genre *monoculus* de Linnæus. Aux dénominations de *pédiocles* et de *sessiliocles*, il substitue celles de *podophthalmes* et d'*edriophthalmes.* Ses malacostracés podophthalmes brachyures sont divisés, d'une nouvelle manière, d'après des caractères fondés sur le nombre des anneaux de la queue, dans les deux sexes. La manière dont elle se termine, la longueur du pédoncule des antennes intermédiaires, lui servent à établir les premières divisions des podophthalmes macroures. Quant aux malacostracés édriophthalmes, il les partage en trois sections : Ceux qui ont le corps comprimé et deux antennes ; ceux où l'on retrouve le premier caractère, mais dont les antennes sont au nombre de quatre ; enfin, ceux dont le corps est déprimé. La nature de cet ouvrage ne nous permet pas de le suivre dans tous les détails secondaires, ni d'exposer ici tous les nouveaux genres qu'il a formés. En rendant justice à l'exactitude de ses observations, nous pensons néanmoins qu'il auroit pu réduire le nombre de ses groupes génériques, d'autant plus qu'ils ne comprennent souvent qu'une ou deux espèces. M. Montagu l'avoit précédé dans ses recherches sur les

crustacés de la Grande-Bretagne, et nous avons plusieurs bons mémoires de lui, dans les *Transactions de la Société linnéenne.*

Deux naturalistes, dont les travaux sont dignes d'éloges, se sont occupés, dans ces derniers temps, des espèces de la même classe, qui se trouvent dans la Méditerranée : l'un est M. Risso, qui a publié l'histoire naturelle des crustacés de la côte de Nice; l'autre est M. Rafinesque, auquel nous sommes redevables d'un prodrome de l'histoire naturelle de la Sicile.

La situation et la forme des branchies, la manière dont la tête s'articule avec le tronc, les organes masticateurs m'ont fourni les principaux caractères des ordres de cette classe, et dont voici une courte exposition :

1.° Les DÉCAPODES, *Decapoda* (dix pieds), ont deux mandibules portant chacune un palpe; les yeux pédiculés; la tête confondue avec le tronc, sans division antérieure; les branchies cachées sous les côtés du test; deux paires de mâchoires propres, et au-dessous six pieds-mâchoires, ayant au côté extérieur, un palpe en forme de fouet.

Les œufs sont suspendus à des filets ou à des appendices, en forme de pieds, situés sous la queue.

2.° Les STOMAPODES, *Stomapoda* (bouche-pieds), ont aussi deux mandibules portant chacune un palpe; les yeux pédiculés; mais la tête est distincte du tronc, et divisée en deux parties, dont l'antérieure, très-petite, sert de support aux yeux et aux antennes intermédiaires; leur bouche offre deux paires de mâchoires, une paire de pieds-mâchoires et quatre pieds terminés par une pince en griffe, avec un corps vésiculaire à leur base extérieure; les branchies sont en panache et suspendues à des pieds-nageoires, sous la queue.

Il paroît que les femelles déposent leurs œufs à la sortie de leur corps.

3.° Les AMPHIPODES, *Amphipoda* (pieds dirigés en tout sens), les derniers de la classe, qui aient des palpes aux mandibules; leurs yeux sont sessiles; la tête est distincte du tronc, qui est comprimé et composé d'autant d'anneaux que de paires de pieds; ils ont, à ce qu'il me paroît, deux sortes de branchies; les unes vésiculeuses, situées à la base interne des pieds, et les autres en forme de poils ou de soies, annexés à des espèces de fausses pattes, situées sous la queue; ils ont deux paires de mâchoires et deux pieds-mâchoires réunis à leur base, dilatés au côté inférieur, et formant une espèce de lèvre recouvrant la bouche.

Les femelles portent leurs œufs sur la poitrine, entre des écailles valvulaires.

4.° Les Isopodes, *Isopoda* (pieds égaux). Ils ont pour caractères : mandibules sans palpe; yeux sessiles; pieds uniquement propres à la locomotion; branchies ordinairement situées sous l'abdomen; deux paires de mâchoires et deux pieds-mâchoires, réunis ou rapprochés en forme de lèvre, recouvrant la bouche.

Leur tête est ordinairement distincte du tronc, avec des yeux grenus; leur corps est annelé comme celui des amphipodes, mais déprimé; les femelles portent leurs œufs sur la poitrine, entre des écailles ou dans un sac.

Nota. On pourroit former un ordre particulier, sous le nom de *lœmodipodes* (*lœmodipoda*), des *isopodes cystibranches*. Leurs quatre mâchoires sont disposées sur le même plan transversal, en forme de lèvre, comme celles des myriapodes; la première paire de pieds proprement dits est annexée à la tête; ils n'ont point de branchies sous la queue; de petits corps vésiculeux, analogues à ceux qu'on voit à la base des pieds des amphipodes, paroissent en tenir lieu.

5.° Les Branchiopodes, *Branchiopoda* (pieds-branchies). Ils n'ont point de palpes aux mandibules, lorsqu'elles existent, du moins dans ceux-ci on a pu les apercevoir ; quelques-uns de leurs pieds au moins sont en nageoires et portent des branchies ; leur bouche est tantôt en forme de bec, tantôt composée de plusieurs mâchoires, mais sans pieds-mâchoires, imitant une lèvre. Leur corps est souvent recouvert d'un test corné ou membraneux, avec lequel la tête se confond.

Les femelles ont leurs œufs suspendus à deux de leurs pieds postérieurs.

L'extrême petitesse de la plupart des branchiopodes, la mollesse de leur corps, leur existence frugace, ne nous ont pas encore permis de les observer d'une manière satisfaisante. Cet ordre nous offre un assortiment bizarre, et paroît former une branche latérale, se divisant elle-même en deux autres. Les *apus* et plusieurs autres analogues se rapprochent des décapodes, en ce que tous leurs pieds ont des branchies; et des isopodes par la composition de leur bouche. Les autres, tels que les *limules*, les *caliges*, etc., ont leurs branchies situées en arrière du corps, de même que les isopodes, mais n'ont ni mandibules, ni mâchoires proprement dites; plusieurs ont même un suçoir. Les espèces de cette division avoisinent ainsi les arachnides.

L'autre série des crustacés devroit peut-être se terminer par les isopodes *cystibranches*, ou les *lœmodipodes*, qui semblent conduire soit aux myriapodes, soit à la famille des pycnogonides. (L.)

CRUSTACÉS FOSSILES. On a désigné sous ce nom et sous ceux de *crustacite*, *carcinite*, *astacite*, *astacolithe*, *gammarolithe*, *astacopodium*, *bacillus*, *entomolithe*, *cancer aut pagurus lapideus*, *cancer petrefactus*, etc., les dépouilles ou les empreintes de crustacés que l'on trouve dans les couches de la terre.

Ces fossiles, pour la plupart, se rapportent à des genres connus, mais non pas à des espèces déjà admises dans nos systèmes d'histoire naturelle.

Tout ce qu'on a écrit à leur sujet jusqu'à ce jour, est fort vague, et les figures qu'on en a données sont, en général, peu exactes. La plupart des naturalistes qui en ont fait mention, écrivoient à l'époque ou l'on commençoit à s'apercevoir que les parties du globe qui sont maintenant à sec, avoient dû être submergées autrefois; et tout ce qu'on se proposoit de prouver alors, c'étoit que les différens corps que l'on retrouvoit enfouis, avoient une analogie quelconque avec les productions actuelles de nos mers; aussi ne s'attachoit-on pas aux détails, et se bornoit-on à donner des descriptions et des figures, qui, toutes mauvaises qu'elles étoient, désignoient toujours des corps marins.

Actuellement, les progrès des sciences naturelles sont tels, que l'on est bien plus rigoureux sur la distinction des espèces et des genres; aussi la plus grande partie des travaux des naturalistes qui nous ont précédés dans la description des fossiles, nous devient-elle à peu près sans utilité, à moins qu'il n'y soit joint des figures très-détaillées et très minutieuses, faites par des peintres habiles.

Il faut donc en convenir, à l'exception des figures de Knorr, tout ce qu'ont publié sur les crustacés pétrifiés, Calcéolar (1), Moscard (2), Gesner (3), Aldrovande (4), Mercatus (5), Scheuzchzer (6), Langius (7), Kundmann (8), Rumphius (9), Seba (10), Davila (11), Baier (12), Lesser (13), Richter (14), Mylius (15), Klein (16) D'Annone (17), Sachcs (18) etc., est maintenant insuffisant et trop peu complet pour faire connoître d'une manière convenable ces sortes de fossiles.

---

(1) Mus. p. 429-430. — (2) Mus. p. 79. — (3) De fig. lap. p. 167. — (4) Mus. metall. p. 461. — (5) *Metallotheca vaticana*. p. 306. — (6) *Querelæ piscium*, et Physique sacrée, pl. 56, p. 64. — (7) Hist. lapid. figurator. Helvet. tab. 10. — (8) Thesaur. subterran. Brunswick. tab. 1, fig. 2, et rar. natur et artif. tab. 4, fig. 11-12. — (9) Amboin. rarit. Kammer. pl. 4. — (10) Thesaur. rerum natur. tom. 4. pl. 107 fig. 29-30. — (11) Catalog. system. tom. 3, pl. 3. — (12) Mon. rer. petrif. tab. 8. — (13) Lithothéologie, § 380, p. 584. — (14) Mus. p. 52. — (15) Saxon subterran. tome 2, p. 88, fig. 2-3. — (16) Dub. circa à quadrupeda et amphibia, pl. 36. (17) Act. helv. — (18) Gammarol.

J'ai cru devoir entreprendre un travail nouveau à ce sujet, et le résultat de mes recherches pendant plusieurs années m'a conduit à la détermination assez précise d'un certain nombre d'espèces dont je vais exposer sommairement les caractères, me réservant de les détailler plus longuement dans un mémoire dont la rédaction m'occupe en ce moment.

* CRUSTACÉS DÉCAPODES BRACHYURES.

1.° PORTUNE LEUCODONTE, *Portunus leucodontes*, Desm., décrit et figuré dans Davila, Catal., tom. 3, pl. 3, fig. G. C'est l'un des plus grands crustacés fossiles conservés dans les cabinets d'histoire naturelle. Il vient de l'Inde, et j'ai eu entre les mains des échantillons de la collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, qui avoient été rapportés de Siam par M. Nègre, missionnaire, en 1751, ou des Manilles, par M. Cossigny fils, en 1754; j'en ai vu d'autres qui venoient des Philippines, et notamment un de l'île Luçon, envoyé par M. Poivre. La couleur de ce portune est généralement brune, à l'exception des dentelures et des tubercules du bord intérieur des pièces des pinces, qui sont blancs. Il est toujours plus ou moins fracturé et empâté dans une argile endurcie, qui a perdu la propriété de faire pâte avec l'eau.

Le corps déprimé, le test en arc de cercle et dentelé en avant, rétréci et tronqué en arrière, ainsi que la forme des pièces du plastron qui sont en palettes, la partie la plus large étant extérieure, les deux pieds postérieurs très-en arrière, rapportent parfaitement cette espèce au genre des portunes.

La carapace est assez lisse en dessus; tout son bord antérieur est dentelé en scie, et chaque côté entre l'angle latéral et l'œil présente au moins neuf dents assez aiguës, les antérieures surtout. Les pattes paroissent assez longues, surtout celles de la première paire, ou celles qui portent les pinces, qui sont aussi très-renflées, et dont la troisième pièce est armée de deux fortes dents du côté intérieur et d'une seule moins aiguë en dehors. Les pinces sont grandes, brunes et lisses comme tout le restant de la carapace, et les dents qui les garnissent sont blanches et au nombre de huit sur la principale pièce, dont les quatre de la base, beaucoup plus grosses que les autres et tuberculeuses; le doigt mobile en a neuf ou dix, dont la première est un très-gros tubercule.

2.° PODOPHTHALME DE DEFRANCE, *Podopthalmus Defrancii*, Desm. Ce crustacé provient de la collection de M. Defrance, qui a bien voulu me le communiquer, ainsi que plusieurs autres espèces aussi très-remarquables.

Il appartient évidemment au genre podophthalme, bien cependant qu'il ne présente pas les deux pédoncules des yeux,

mais il en a tous les autres caractères ; savoir : le test déprimé et très-large ; les angles latéraux très-aigus ; son bord antérieur non denté comme celui des portunes, mais uni et un peu creusé en gouttière ; le milieu du front un peu avancé en forme de chaperon ; les deux dernières paires de pattes situées très en arrière ; les pièces du plastron en palettes, comme dans les portunes, etc.

La différence principale de cette espèce avec le Podophthalme épineux, *Portunus vigil*, Fabr. (*V.* Latr. Gen. crust. et ins., pl. 1, tom. 1.), espèce vivante la plus connue de ce genre, consiste principalement dans le manque des deux épines très-aiguës qui terminent les angles latéraux de la carapace de cette dernière.

Le test de l'échantillon que j'ai décrit étoit fort endommagé, il paroissoit pétrifié en matière calcaire. On ignoroit son gisement et le nom du lieu où il avoit été recueilli.

3. Crabe a grosses pinces, *Cancer macrochelus*, Desm. Je donne ce nom à un grand crustacé dont j'ai vu un moule intérieur bien conservé, dans la collection de M. de Drée, qui a bien voulu me permettre d'en faire faire un dessin. Le test de ce crabe a été presque entièrement détruit en dessus, mais en dessous il est assez bien conservé, et laisse voir les pattes fort distinctement.

La forme générale du corps, celle des pinces, et la disposition des pattes, m'ont fourni les principaux motifs pour regarder ce fossile comme appartenant au genre des crabes. Son diamètre longitudinal est d'environ huit centimètres, et le transversal de plus d'un décimètre. Il y a lieu de croire, d'après ce moule intérieur, que la carapace n'offroit pas d'inégalités ou de protubérances remarquables en dessus. Les pinces sont fort larges, aplaties, et ont leurs doigts sans aucunes dentelures du côté interne, mais on en voit quelques-unes sur le bord supérieur de la pièce principale ; les autres pattes sont minces, allongées ; la queue, par son étroitesse, indique que cet individu étoit un mâle. Elle se compose de six pièces, dont la seconde est de forme trapézoïdale, et la plus large de toutes.

Ce fossile est de nature calcaire ; on croit qu'il a été rapporté de la Chine. J'ai quelques motifs pour en douter.

Je crois pouvoir rapporter à cette espèce le crabe figuré dans l'ouvrage de Rumphius, *Amboinsche raritit Kamer*, pag. 336, pl. 60, fig. 3.

4. Crabe paguroïde, *Cancer paguroïdes*, Desm. Ce crabe appartient à la Collection de la Monnaie ; il est grand comme un tourteau, *c. pagurus*, de moyenne taille, c'est-à-dire qu'il a cinq à six pouces de largeur, sur une longueur

proportionnelle. Il est facile de s'assurer que ses autres dimensions sont aussi peu différentes de celles de ce crabe, dont il a l'apparence au premier coup d'œil.

L'échantillon unique que j'ai examiné est tellement encroûté dans une pierre assez dure et pesante, de nature argilo-sabloneuse, qu'on n'en voit qu'une très-petite partie; sa carapace, dont on ne peut distinguer aucun bord, paroît être assez plane et presque lisse; la partie qui devoit recouvrir l'estomac, est fort grande; celles sous lesquelles étoient les branchies sont fort marquées; celle qui correspond à la place du cœur, dans les crabes vivans, est fort apparente, et présente deux éminences placées l'une à côté de l'autre dans le sens transversal; l'on en voit aussi une près du bord postérieur de cette carapace.

La pince, seule partie bien conservée, et que j'ai fait représenter, est fort grosse, surtout au milieu; le doigt immobile présente sept dents qui diminuent de grosseur à compter de la plus interne, ou la première, jusqu'à celle de l'extrémité du doigt. Le doigt mobile est très-fort et assez épais; il présente une très-grosse dent à sa base. Le corps de la pince paroît être très-finement chagriné, du moins aux environs de l'articulation des doigts, qui sont lisses ailleurs.

5. Crabe pointillé, *Cancer punctulatus*, Desm. Cette espèce, qui est assez commune dans les cabinets, vient particulièrement des environs de Vérone, et appartient sans doute aux dépôts calcaires qui avoisinent cette ville; on la trouve aussi, dit-on, dans plusieurs points de l'Italie, comme à Vicence, à Bologne, à Naples, etc. La collection du Muséum en possède plusieurs individus rapportés d'Italie en 1757, par M. Séguier (le magistrat célèbre), qui en beaucoup d'occasions, s'empressoit de recueillir des fossiles, preuves irrécusables de l'ancienneté de l'état actuel du globe.

Sa grandeur varie. J'ai vu des individus dont le diamètre transversal étoit d'un peu plus de huit centimètres, et le diamètre longitudinal de six, tandis que d'autres m'ont paru d'un tiers plus petits dans ces deux dimensions.

La carapace de ce crabe, qui paroît se rapprocher beaucoup des crustacés du genre hépate, présente plusieurs ondulations ou sinuosités peu sensibles, et qui indiquent la position des principaux organes qui étoient au-dessous; partout elle est marquée de points enfoncés, à peu près comme ceux des dés à coudre, et ces points, assez rapprochés les uns des autres, sont très-également distribués. Le bord antérieur de la carapace dessine une demi-ellipse dans le sens transversal, et se termine, de chaque côté, par une

saillie qu'on peut considérer comme l'angle latéral de cette carapace. Dans les individus bien conservés, tout ce bord est garni de petites dents; les yeux sont gros, assez écartés l'un de l'autre. A partir des angles latéraux, le bord postérieur de la carapace se rétrécit rapidement jusqu'au bord postérieur, qui est peu large et comme tronqué.

Un individu femelle que j'ai eu l'occasion d'examiner, avoit la queue fort large, formée de six pièces, dont les deux dernières et surtout la pénultième étoient les plus grandes; les pinces étoient moyennes, un peu comprimées, mais non en forme de crête comme celle des hépates, et les doigts ne présentoient point de dentelures ni de tubercules. Il faut dire que ces pinces étoient dépourvues de leur test, et ne présentoient par conséquent qu'un moule intérieur, d'après lequel on ne sauroit conclure la forme extérieure de ce même test.

Je regarde les crabes figurés par Knorr, *Monumens du déluge*, t. 1, pl. 16, A. fig. 2 et 3, comme appartenant à cette espèce.

6. Crabe quadrilobé, *Cancer quadrilobatus*, Desm. Celui-ci, très-voisin du précédent par ses formes générales, a été trouvé assez communément dans le dépôt de coquilles fossiles des environs de Dax, dépôt qui a beaucoup d'analogie avec celui qui forme le calcaire à cérites, ou pierres à bâtir, des environs de Paris, et dont les fossiles sont si abondans à Grignon, près Versailles.

On trouve le plus souvent de simples moules intérieurs de cette espèce de crabe. Le dessus de la carapace, qui est assez mince et non ponctué comme celle des crabes de Véronne, est presque toujours détruit, mais le plastron et la queue conservent ordinairement leur test.

Le bord antérieur de la carapace dans ces moules, est elliptique dans le sens transversal, et les côtés présentent trois légères ondulations qui se reproduisent sans doute sur le test, qui semble devoir être sans épines ou dentelures; les yeux sont assez écartés l'un de l'autre; mais ce qui caractérise tout particulièrement cette espèce, ce sont les quatre lobes qui décorent le front, et dont les deux intermédiaires sont les plus saillans. Les angles latéraux sont assez marqués, et le bord postérieur est comme tronqué.

Un mâle, dont le dessous étoit bien conservé, m'a laissé apercevoir une mâchoire extérieure assez entière, dont la division intérieure avoit ses deux premiers articles à peu près carrés, et la division extérieure son article allongé, comme cela se remarque dans la bouche des crabes proprement dits. La première pièce du plastron étoit fort grande, échancrée en

avant, et avec deux tubercules de chaque côté; les suivantes étoient d'une forme assez irrégulière; la queue, médiocrement étroite, étoit formée de cinq articles; c'étoit un mâle.

7. Crabe de Léach, *Cancer Leachii*, Desm. On voit cette espèce très-fréquemment dans les cabinets d'histoire naturelle; mais presque toujours elle est dans un mauvais état de conservation. On l'a trouvée principalement dans les argiles de l'île Shepey (à l'embouchure de la Tamise), lesquelles appartiennent à la formation du calcaire compacte gris, antérieur à la craie, qu'on retrouve sur nos côtes, dans divers points, notamment aux Vaches-Noires, à Honfleur, au Cap la Hève, près du Hâvre, etc. Ces dépouilles sont toujours d'un noir foncé, et souvent elles sont recouvertes, par parties, d'une légère pellicule de pyrite ou de sulfure de fer, qui leur donne un aspect bronzé.

Le crabe auquel elles appartiennent paroît être de la division de ceux que M. le docteur Léach place dans son genre *xanthus;* sa carapace, à bord elliptique, est tuberculeuse et partout marquée de points enfoncés très-fins, également distribués. Les yeux sont assez écartés l'un de l'autre, et logés dans des fossettes assez grandes. Je n'ai pas bien pu voir le front; le bord antérieur est épais et présente latéralement trois tubercules, dont le plus éloigné est le plus gros. Celui-ci forme l'angle latéral de la carapace. La partie où se trouve ordinairement l'estomac, dans les crabes, est ici fort relevée, avec une dépression sensible dans son milieu; au-delà et dans la ligne moyenne, on aperçoit trois gros tubercules, dont le premier est ovale-transverse, et les deux autres sont ovales en long et presque joints. La partie qui devoit recouvrir les branchies de chaque côté, outre le gros tubercule latéral du bord de la carapace qu'elle supporte, en a encore quatre autres en dessus, lesquels sont fort saillans et disposés à peu près en losange.

Des fragmens de ce crabe, que je dois à la bienveillance de M. Léach, m'ont fait reconnoître que ses pinces étoient très-grosses. La femelle a la queue lancéolée, mais ample, et formée de cinq pièces, dont l'avant-dernière est la plus large, et la dernière à peu près figurée en triangle équilatéral.

8. Grapse douteux, *Grapsus dubius*, Desm. Je n'ai vu de cette espèce, dans la collection de M. de Drée, qu'une carapace mal conservée, dont la partie antérieure manquoit entièrement; aussi n'est-ce qu'avec incertitude que je me suis déterminé à la considérer comme étant celle d'un crustacé du genre grapse. Toutefois, sa forme carrée et assez déprimée, et surtout la bande carrée longitudinale qu'elle offre dans son milieu, m'ont porté à la placer dans ce

genre, au moins provisoirement, jusqu'à ce qu'on ait pu observer des échantillons plus complets que celui que j'ai eu à ma disposition.

Cette carapace est, ainsi que je viens de le dire, presque carrée et plane, avec deux sillons enfoncés dans son milieu, entre lesquels se trouve une bande relevée qui paroît correspondre à la partie où sont situés, dans les crabes vivans, le cœur et les organes préparateurs de la génération. Elle est surtout remarquable par une espèce de facette oblique qui semble tronquer son bord postérieur, et par un appendice relevé qui garnit ce même bord sur toute sa largeur, mais que je n'ai pas pu observer convenablement, pour le bien décrire, dans l'échantillon que j'ai eu sous les yeux.

Ce crabe étoit de couleur brune et empâté d'argile grisâtre, comme ceux qui viennent des Indes.

9. Ocypode incertain, *Ocypode incerta*, Desm. J'ai vu aussi, dans la collection de M. de Drée, un seul individu de cette espèce, dont le mauvais état ne me permet pas d'assurer bien positivement s'il appartient au genre des ocypodes. Cependant j'ai remarqué que la partie de sa carapace qui correspond à celle sous laquelle est placé l'estomac, dans les espèces vivantes, est traversée longitudinalement par une saillie en forme de pointe aiguë, laquelle n'est que le prolongement d'une partie élevée et en forme de losange, qui se rapporte à la région où se trouvent toujours placés les organes préparateurs de la génération, derrière l'estomac. Je n'ai jusqu'ici vu de pareil prolongement que dans les vrais ocypodes et les gécarcins.

Ce crustacé, qui n'a pas plus d'un pouce et demi de largeur sur un pouce de hauteur, est de forme presque carrée, et son corps assez renflé. Sa carapace, considérée généralement, forme une voûte légèrement convexe d'un côté à l'autre; le bord antérieur est mal conservé, mais on voit que les cavités destinées à loger les yeux sont assez écartées. Le front ou le chaperon est avancé, mais on ne peut déterminer sa figure. Les bords latéraux offrent trois plis qui se prolongent sur le test et y forment des impressions très-marquées; le premier se voit près de l'angle antérieur; il est peu prolongé, et divise en deux lobes l'espace assez renflé qu'occupe cet angle entre ces bords et la région de l'estomac, qui est fort vaste et marquée, ainsi que nous venons de le dire, d'un prolongement aigu de la partie rhomboïdale élevée qui se voit derrière elle. Les deux autres plis, également bien tranchés, partent du milieu du côté, sont parallèles entre eux et peu distans; ils se dirigent transversalement tous deux vers le milieu de la carapace, où ils viennent abou-

tir aux angles latéraux du losange dont il a été parlé. La place du cœur est très-distincte et saillante, et presque en forme d'hexagone. Les régions des branchies ne sont pas entières : elles commencent derrière les deux plis latéraux, et paroissent presque planes. Le bord postérieur est détruit ; le dessous du bord latéral est garni de tubercules assez Nombreux.

Toute la carapace de ce crabe est d'un brun d'écaille luisant et finement chagrinée, surtout à sa partie postérieure ; c'est une femelle. Les pattes manquent en totalité, si l'on en excepte cependant deux moignons qui, par leurs fortes dimensions, comparativement au volume du corps de l'animal, paroissent indiquer que les pattes entières étoient très-développées.

J'ignore d'où l'on a rapporté cette espèce, qui, par son aspect général, a quelque rapport avec celles qui viennent des Indes.

10. Goneplace de Latreille, *Goneplax Latreillii*, Desm. Cette espèce, ainsi que les quatre suivantes, sont bien évidemment du genre *Goneplax* formé par M. le docteur Léach, aux dépens des *Ocypodes* de Fabricius. Elles sont toutes remarquables par leur forme, à peu près quadrilatère; par leur aplatissement, et surtout par le chaperon spatuliforme avancé que présente leur front, pour l'attache des pédonculès des yeux.

Le Goneplace de Latreille se voit assez communément dans les collections, et vient des Indes-Orientales, notamment des Philippines. Il a deux pouces de largeur sur un peu moins d'un pouce et demi de longueur, mesurée depuis le front jusqu'au bord postérieur de la carapace. Toute la partie supérieure de cette carapace, dont les différentes régions sont séparées par des lignes enfoncées très-distinctes, est granuleuse ou marquée de petits points ronds élevés, plus nombreux sur ses bords que dans son milieu. Ses bords sont tranchans et fort nettement dessinés par un cordon formé de ces mêmes points ; l'antérieur est tout-à-fait transverse, arqué en avant de chaque côté, et formant à la base du chaperon un sinus peu profond. Le chaperon est avancé, plus large à son extrémité qu'à son point de réunion avec le front, et ressemblant, jusqu'à un certain point, à celui des insectes du genre *cétoine;* il est marqué d'un sillon dans sa longueur, et légèrement échancré au bout; le bord latéral de la carapace offre antérieurement trois épines aplaties, dont les deux premières sont très-fortes et égales entre elles. Le bord postérieur est uni ; les pièces du plastron sont en forme de parallélogrammes transversaux, et chagri-

nées comme le dessus du test; les pièces de la queue sont lisses, les jambes sont à quatre faces et à quatre angles bien marqués, de façon que leur coupe est à peu près carrée; on n'y voit d'aspérités qu'auprès des angles seulement. Les pinces sont moyennes, légèrement comprimées; leur doigt mobile n'a qu'une seule dent très-saillante dans son milieu.

Les crustacés de cette espèce sont toujours encroûtés d'une argile grisâtre endurcie, qui ne fait point pâte avec l'eau.

11. GONEPLACE INCISÉ, *Goneplax incisa*, Desm. Celui-ci n'a guère que quatorze lignes de largeur sur onze de longueur. Sa carapace, comme celle de la précédente, a ses régions très-distinctes; elle est granuleuse, vers ses bords principalement, et son milieu est presque lisse. Son bord antérieur est plus droit que celui du goneplace de Latreille, et il est également dessiné par une ligne cordonnée saillante. Je ne saurois décrire le chaperon, ne l'ayant vu entier dans aucun individu; j'ai seulement fait la remarque que son milieu est sillonné longitudinalement, et que son contour est rebordé. L'angle latéral antérieur de la carapace est comme tronqué par une ligne oblique également rebordée, et au milieu de laquelle est une échancrure profonde d'une demi-ligne environ. Les angles postérieurs sont aussi très-obtus, et le bord qui les joint est lisse. La région des branchies présente, à quelque distance de son bord extérieur, une ligne très-peu saillante légèrement courbée en S, et qui est parallèle à ce même bord. Les pièces du plastron, conformées comme celles de l'espèce précédente, sont lisses, ainsi que les jambes qui sont aussi à quatre faces et à quatre angles.

Cette espèce ressemble à celle qui a été figurée par Knorr, tom. 1, pl. 16, A. B.

Elle vient des Indes; on ignore son gisement. Les divers échantillons que j'ai observés étoient empâtés d'argile grisâtre, comme ceux de l'espèce précédente.

12. GONEPLACE ÉCHANCRÉ, *Goneplax emarginata*, Desm. Ce goneplace a surtout beaucoup de rapport avec le précédent, mais il est plus petit. Sa carapace n'a guère qu'un pouce de largeur sur sept lignes de longueur; elle est un peu trapézoïdale, légèrement transverse, avec une échancrure peu marquée vers l'angle latéral et antérieur, de chaque côté; la région des branchies ne présente point la ligne élevée et courbée en S, que l'on remarque dans l'espèce précédente. Le bord antérieur de la carapace est plus sinueux, et forme à la base du chaperon deux saillies que l'on ne trouve pas dans le goneplace incisé. Les pattes sont carrées comme celles des deux espèces précédentes, et sont un peu rugueuses sur leurs faces.

Dans la femelle la queue est extrêmement large et comme orbiculaire ; les pièces qui la composent sont assez étroites, et présentent une inflexion dans leur milieu.

Ce goneplace, comme les deux premiers, d'un brun d'écaille, est toujours empâté d'argile grise endurcie.

13. GONEPLACE ENFONCÉ, *Goneplax impressa*, Desm. Je suis redevable de la connoissance de ce crustacé à M. Lamarck, qui m'a permis de consulter la collection assez nombreuse de crustacés fossiles du cabinet du Jardin des Plantes. Il étoit déposé dans le magasin de cet établissement avec une étiquette qui indiquoit qu'on l'avoit trouvé à Rome, au Mont-Marius, et qu'il avoit été rapporté de cette ville par M. Cuvier. Ce dernier fait est très-vraisemblable; mais il l'est beaucoup moins, d'après l'apparence de cet échantillon, qu'il ait été trouvé au Mont-Marius, dont les fossiles n'ont aucune analogie avec celui-ci, qui d'ailleurs ressemble beaucoup, par son état de conservation, la couleur de son test et l'argile dont il est entouré, aux crabes pétrifiés qui nous sont apportés des Philippines et du Malabar.

Quoi qu'il en soit, ce petit goneplace, parfaitement conservé, n'a guère plus de sept lignes en carré, car sa carapace ne paroît pas plus large que longue. Il est très-déprimé ; son chaperon est à peu près carré, rebordé, avec un sillon longitudinal dans son milieu. Sa carapace est rebordée antérieurement, mais le rebord n'est point cordonné ; la partie qui devoit protéger l'estomac est relevée en forme de trèfle renversé, c'est-a-dire qu'elle est divisée en trois lobes distincts par deux impressions obliques et latérales; ses lobes sont pointus et saillans en arrière, surtout le postérieur, et toute sa surface est très-finement chagrinée. La région sous laquelle devoient être les organes préparateurs de la génération est presque carrée, avec les deux angles antérieurs et latéraux aigus, et les postérieurs arrondis; elle est jointe, en arrière et par son milieu, à la région du cœur, qui est tout-à-fait posterieur, ovale d'arrière en avant, assez saillante et rugueuse. De chaque côté la place des branchies est assez relevée, avec des lignes très-enfoncées qui la rendent inégale, et qui elles-mêmes se rattachent à celles qui séparent les différentes régions que nous venons de distinguer. On ne peut bien voir les bords latéraux de la carapace, parce qu'ils sont recouverts par l'argile ; mais on remarque, vers l'angle latéral, que le bord antérieur se relève, et qu'il présente immédiatement après, une échancrure peu profonde.

Cette espèce est bien du genre *goneplace*, puisqu'aux caractères détaillés ci-dessus, nous pouvons encore ajouter que les pédoncules des yeux ont été conservés : ils sont minces,

un peu en massue, dirigés latéralement et longs d'un peu plus d'une ligne.

Les pinces sont égales, moyennes, et leur dernière pièce a environ quatre lignes de longueur. Elles sont médiocrement épaisses, et leur face externe, qui est lisse, présente deux lignes enfoncées longitudinales, dont l'une est située sur le bord inférieur, et l'autre vers le tiers supérieur de sa hauteur. Le doigt mobile est mince et peu arqué, caréné en dessus; il n'a qu'une seule dent du côté intérieur, laquelle se trouve fort rapprochée de l'articulation, tandis que le doigt immobile en a une semblablemeut située, mais un peu plus loin de cette articulation.

14. GONEPLACE LUISANT, *Goneplax nitida*, Desm. Ce crustacé, par sa carapace anguleuse, trapézoïdale transverse, se rapproche beaucoup des goneplaces; mais par son chaperon, qui n'est qu'une simple pointe peu prolongée, et par le rapprochement des cavités des yeux, qui sont chez lui très-apparentes, il se rapproche davantage des *ocypodes;* il a d'ailleurs comme ceux-ci les pinces très-grosses et le corps assez épais. Sa carapace a au bord antérieur un pouce et demi de largeur, et au bord postérieur huit lignes seulement; sa hauteur, mesurée depuis l'extrémité de la pointe inter-oculaire jusqu'au bord postérieur, est de neuf lignes. Tout le dessus est d'un noir luisant, sans tubercules ou inégalités, autres que celles formées par les différentes régions qui sont fort saillantes dans cette espèce, surtout celles qui correspondent à l'estomac et aux branchies, dans les espèces vivantes. Les angles latéraux antérieurs du test sont terminés par une seule pointe aiguë dirigée de côté. Les pinces sont grosses, du moins la gauche, car c'est la seule dont j'aie pu examiner des restes; et l'avant-dernière pièce en est fort renflée et tuberculeuse.

Ce crustacé fait partie de la collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris. J'ignore de quel lieu il provient.

15. GÉCARCIN TROIS ÉPINES, *Gecarcinus trispinosus*, Desm. Celui-ci, assez commun dans les collections, présente encore le même mode de conservation que le précédent. Il est de la grosseur d'une châtaigne, dont il a presque la couleur; sa forme est à peu près en cœur, tronquée postérieurement; sa plus grande dimension est dans le sens transversal. Le bord antérieur de la carapace, dans les individus que j'ai examinés, étoit en trop mauvais état pour qu'il me soit possible de le décrire; mais en général il n'est point tranchant. On aperçoit latéralement une petite fossette ronde, légèrement creuse, qui est, à n'en pas douter, le point où l'œil, qui devoit être pédonculé, étoit logé dans le repos. La ca-

rapace est arquée en voûte, de devant en arrière, légèrement chagrinée, et présente des lignes peu enfoncées qui dessinent ses différentes régions. Celle de l'estomac est marquée, comme dans l'espèce précédente, d'un prolongement pointu des régions impaires qui sont placées derrière elle, celles des organes préparateurs de la génération et du cœur, et qui, ici, sont confondues en une large bande saillante légèrement sinueuse sur ses bords, laquelle se prolonge jusqu'au bord postérieur de la carapace, et partage ainsi le test en deux parties distinctes. Les angles latéraux et antérieurs, qui, dans les espèces vivantes, renferment une partie du foie, sont mousses dans ce crabe, légèrement renflés, très-séparés de la région de l'estomac par une ligne sinueuse enfoncée; et l'on y voit, dans les individus bien conservés, trois épines, dont la plus forte est l'intermédiaire. Ces épines, dans les échantillons frustes, sont remplacées par des cassures qui en font très-bien reconnoître la place. La partie du test qui devoit recouvrir les branchies est assez sinueuse; le bord postérieur est assez droit et presque tronqué net.

Je n'ai vu que des mâles, dont la queue étoit fort étroite et composée de six pièces. Le plastron sur lequel elle se recourboit étoit creusé d'un sillon très-étroit et très-profond pour la recevoir : il étoit formé de cinq pièces, dont les trois antérieures étoient les plus grandes, la première surtout. Celle-ci étoit trapézoïdale et rebordée; les deux suivantes, en forme de parallélogrammes transverses et légèrement recourbés en avant, étoient à peu près égales entre elles.

Deux individus, l'un appartenant au cabinet de la Monnaie, l'autre faisant partie de la collection de M. de Drée, avoient conservé l'une de leurs pattes antérieures, laquelle étoit assez forte et renflée. Cette patte avoit ses deux premières pièces petites, arrondies, lisses, et ne présentant rien de bien remarquable; la troisième étoit aussi lisse, renflée, et avoit une arête marquée de petits points élevés et placés à la suite les uns des autres; la quatrième, presque cuboïde, avoit ses faces antérieures et postérieures légèrement granulées; enfin la cinquième, ou le gros de la pince, étoit surtout renflée et portoit au côté extérieur des tubercules très-distincts, plus gros et plus nombreux vers le point d'attache de cette pièce qu'ailleurs, et dont plusieurs d'entre eux et des plus remarquables paroissoient disposés sur trois lignes longitudinales. Dans l'individu du cabinet de la Monnaie, on remarquoit sur cette pince une épine à la partie antérieure de l'articulation qui l'unissoit avec la précédente : les doigts étoient, dans tous les deux, trop mal conservés pour être décrits.

16. Atelecycle rugueux, *Atelecyclus rugosus*, Desm. Ce petit crustacé fait partie de la collection de M. de Drée. Son diamètre longitudinal est de huit lignes, et le transversal de neuf seulement. Sa carapace est bombée, tuberculeuse, presque circulaire, à bords tranchans et découpés, et se réunissant postérieurement, ce qui est l'un des principaux caractères du genre *atélécycle*. Les yeux sont assez distans l'un de l'autre, et ils sont séparés par une avancè assez marquée; le bord antéro-latéral présente de chaque côté quatre découpures principales, dont la première est presque tridentée, la seconde bidentée, et les deux dernières entières. Postérieurement, et aussi de chaque côté, ce même bord est muni de cinq dents plus aiguës; enfin tout à fait en arrière le cercle est complété par trois lobes, peu marqués. La région de l'estomac est divisée en quatre parties distinctes; une antérieure remplit l'avance entre les yeux: deux latérales sont situées derrière ces mêmes yeux, et la quatrième, ou postérieure, est allongée, carénée, avec un tubercule au milieu; elle paroît avoir dû recouvrir les organes préparateurs de la génération. La région du cœur est fort irrégulière, et celles des branchies tout à fait latérales, sont très-développées, de forme circulaire, bombées, et présentent cinq tubercules, dont quatre sont situés vers le bord extérieur, et le cinquième un peu plus fort, est placé du côté interne.

Ce fossile est de nature calcaire, et a été trouvé au Boutonnet, carrière située dans un des faubourgs de Montpellier.

17. Leucosie crane, *Leucosia cranium*, Desm. Elle est commune, mais ordinairement mal conservée. Sa largeur est de neuf lignes, et sa longueur à peu près égale; sa carapace est à peu près lisse, arrondie, presque globuleuse, un peu déprimée en dessus; la région du cœur seule est apparente et forme une saillie assez sensible postérieurement; le rostre est très-court et percé de deux petites loges ou fossettes, dans lesquelles sont situés les yeux, et qui sont à peine éloignées d'un tiers de ligne l'une de l'autre. Les bords latéraux de la carapace sont carénés, et le test est rentré en dessous jusqu'à la base des pattes. Le bord postérieur, pour l'articulation de la queue, est très-étroit et comme échancré.

Cette leucosie, dont j'ignore le gisement, n'a ordinairement ni fragmens de pattes ni queue, et le dedans du test, qui est brunâtre, est rempli d'un sable quarzeux mêlé de fragmens de coquilles d'espèces vivantes, qui ont encore conservé leur nacre (du cabinet de M. Gillet Laumont.)

18. Leucosie subrhomboïdale, *Leucosia subrhomboïdalis*, Desm. Celle-ci, d'un brun foncé, est encore moins bien conservée que la précédente; sa longueur et sa largeur

sont à peu près égales et d'environ huit lignes. Sa carapace est assez lisse, très-bombée, presque rhomboïdale, et présente en avant et de chaque côté une dépression qui en relève d'autant le milieu, pour former un petit rostre qui porte les fossettes des yeux, lesquelles ne sont séparées l'une de l'autre que par une mince cloison. De ce rostre, le bord antérieur se porte de chaque côté, jusque vers le milieu de la carapace, où l'on remarque un pli assez sensible ; ensuite ce même bord se porte en arrière, jusqu'au point où s'articule la queue sur une sorte de bourrelet transversal et assez épais, de près de quatre lignes de largeur.

Je n'ai pas eu l'occasion d'observer le dessous du corps de cette espèce, dont je n'ai vu qu'un seul individu dans la collection de M. Brongniart.

19. Leucosie de Prevost, *Leucosia Prevostiana*, Desm. J'ai trouvé plusieurs fois cette jolie espèce de crustacé fossile, conjointement avec mon ami C. Prevost, à qui je la dédie, dans une marne calcaire jaunâtre, de la troisième masse gypseuse de Montmartre, au milieu de beaucoup d'autres fossiles marins, identiques avec ceux de Grignon; de sorte qu'on doit la regarder comme ayant vécu à l'époque où se déposoit les couches de la pierre à bâtir dont on fait usage à Paris. Le test avoit disparu, ce qui est commun à tous les fossiles de la couche de marne dans laquelle elle se trouve; mais le moule extérieur étoit parfaitement net, et sa conservation si parfaite, qu'on pouvoit considérer ce moule comme étant le test lui-même de l'espèce que je décris.

La carapace est orbiculaire, et partout granuleuse, avec des lignes profondes qui déparent différentes régions; elle est large de neuf lignes, et à peu près aussi haute. Cette forme m'a principalement engagé à placer ce crabe parmi les leucosies; car je dois avouer que les principaux caractères manquent ici pour le rapporter à ce genre avec certitude.

Toutefois il paroît bien certain qu'il appartient à une espèce qui n'a pas encore été décrite. La région de l'estomac, peut-être confondue avec celle qui recouvroit les organes préparateurs de la génération, est très-grande; ses contours dessinent à peu près un rhombe dont les angles sont arrondis, et l'on y remarque trois tubercules principaux, situés vers les deux angles latéraux et vers l'angle postérieur. Deux autres régions, situées antérieurement et de chaque côté, et qui recouvroient vraisemblablement le foie, ainsi que cela se voit dans tous les crabes vivans, sont presque confondues avec celles des branchies, et marquées chacune d'un tubercule peu saillant. Celles des branchies en ont deux qui sont assez voisins l'un de l'autre; la région du cœur est

très-distincte, tout-à-fait postérieure, et présente un tubercule fort saillant au milieu.

Les pattes, ainsi que la partie antérieure du test, n'existoient plus dans les individus que j'ai examinés.

20. Inachus de Lamarck; *Inachus Lamarckii*, Desm. Cette espèce, très-caractérisée, m'a été communiquée par M. Sage, membre de l'Institut. Elle fait partie du cabinet de la Monnaie. Son test, plus long que large, élargi et arrondi en arrière, rétréci en avant, surchargé de tubercules, et présentant des indices d'épines, ne laisse aucun doute sur le genre auquel il appartient; sa plus grande largeur est d'un pouce environ, et sa longueur à peu près égale; mais il s'en faut qu'elle soit complète, puisque le rostre proprement dit manque en entier.

Sa carapace est d'un noir foncé et lustré; sa forme est celle de la carapace des *maja*, ou des *inachus*. La région de l'estomac est grande, arrondie, et porte six tubercules assez saillans, trois de chaque côté, savoir : un en avant, un second latéral, et le troisième en arrière. La partie antérieure de cette région présente le commencement d'un sillon longitudinal, qui vraisemblablement se prolonge sur la pointe du chaperon, qui n'existe pas dans l'individu que je décris. Les bords latéraux présentent trois espèces de tubercules, situés à la suite l'un de l'autre, dont le sommet est altéré, et qui me paroissent être des épines rompues. La région du cœur est fort saillante, et forme comme un gros tubercule au milieu de la carapace; les deux régions branchiales sont tout-à-fait postérieures : elles se touchent, et n'ont point de séparation distincte; elles sont séparées des premières par une ligne très-élevée et fortement crénelée; elles sont renflées de chaque côté, et leur surface présente nombre de petites rides. Le bord postérieur de la carapace offre, dans son milieu, un sinus très-prononcé.

Toutes les autres parties de ce crabe sont tellement enveloppées par de la pierre, qu'on ne sauroit les distinguer ni les décrire. Ce que l'on aperçoit de mieux caractérisé, c'est la grosse pièce de la pince gauche qui paroît courte et renflée, et qui porte un petit tubercule sur son bord supérieur.

Le lieu d'où vient ce crabe m'est inconnu.

21. Dorippe de Risso, *Dorippe Rissoana*, Desm. J'ai vu cette belle espèce dans le cabinet de M. De France, et je la rapporte, sans aucun doute, au genre *Dorippe* de Fabricius; elle a, comme les crustacés placés dans ce genre, le test ovale, tronqué et plus étroit en avant. Le front étoit probablement terminé par une pointe dont on voit encore le commencement, et sans doute aussi il existoit deux fortes épines au côté extérieur des yeux, qui sont médiocrement écartés

l'un de l'autre, et deux autres également fortes, en dessous et en dedans de ces mêmes yeux. La région de l'estomac est assez grande, irrégulière, avec cinq petits tubercules. Elle est séparée de celles des branchies par plusieurs plis obliques et relevés. Celles-ci sont grandes, bombées, ayant chacune trois tubercules assez saillans et disposés sur une ligne oblique de dedans en dehors. La région du cœur est très-distincte, ovale et plus étroite en avant; son milieu est partagé par une ligne saillante longitudinale, à droite et à gauche de laquelle est un petit tubercule. Le point qui devoit recouvrir les organes préparateurs de la génération est fort élevé et placé au milieu de la carapace. Le bord latéral de cette carapace est dentelé en avant, et le postérieur présente trois sinus, dont celui du milieu est le moins profond, et il est rebordé. Les trois premiers anneaux de la queue sont conservés; le premier est presque carré et sans tubercules; les deux autres sont plus larges et en présentent chacun trois, rangés sur une ligne transversale.

Le test, vu en dessous, est fort compliqué, et je n'entreprendrai pas de le décrire; je dirai seulement que l'ouverture buccale est presque en ogive, que la première pièce du plastron est très-grande, qu'elle forme un angle très-marqué en avant, et que celles qui suivent et qu'on peut (dans tous les crustacés brachyures) considérer, ainsi que le pense M. Latreille, comme l'origine des pattes, sont anguleuses et couvertes de rugosités.

Il y a bien quelques rapports entre ce crabe et le *dorippe facchino* de MM. Latreille et Risso, qui vit dans les mers d'Italie, et qui est figuré par Plancus (*De conchœ minus notis*, tab. 5, fig. 1.); mais il y en a bien plus encore avec le crabe figuré par Herbest, pl. 11. fig. 70, sous le nom de *Dorippe Frascone* et surtout avec une espèce de ce genre rapportée de la Nouvelle-Hollande par Péron et nommée *Dorippe Nodosa.*

Je suis d'autant plus porté à le considérer comme étant au moins très-voisin de ce dernier, que j'ai cru remarquer que l'échantillon que j'ai décrit pourroit bien n'être véritablement pas fossile. En effet, quoique brun et luisant comme les crabes fossiles qui nous viennent des Indes-Orientales, il est bien plus léger, plus friable, et n'est pas aussi empâté d'argile que ces derniers. Je le considère donc, provisoirement, comme un *fossile douteux.*

Ici se termine la série des fossiles de crustacés décapodes brachyures, dont j'ai pu constater l'existence et détailler les principaux caractères. Il en est encore beaucoup, sans doute, qui ne sont point à ma connoissance, ou qui sont indétermina-

bles*, bien cependant qu'on puisse encore les rapporter à l'ordre de crustacés où ils doivent prendre place. Je citerai seulement, 1.° les grands *crabes* enfouis dans les feuillets du calcaire feuilleté de Monte-Bolca, dont la carapace n'est jamais bien conservée. Ils ont la taille du *cancer mœnas*, et la coupe de leur corps les en rapproche encore beaucoup, ainsi que la forme et la disposition des pattes. 2.° Un *portune* en très-mauvais état, de la collection de M. de Drée, et indiqué comme venant des environs de Bordeaux. 3.° Un *inachus*, de la même marne de Montmartre, où se trouve la leucosie de Prevost. 4.° Un *crabe*, trouvé dans des argiles verdâtres et sablonneuses des environs de Beziers, et qui fait partie de la collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

En général, les crabes fossiles observés jusqu'à ce jour, viennent; pour l'Asie : des côtes de Malabar, de Tranquebar, de Coromandel, de Chine et du Japon, de Java, des Philippines, etc. Pour l'Europe, outre les lieux cités plus haut, des schistes du canton de Glaris en Suisse, et principalement du Legerberg et du Schnekenberg, de quelques points de la Franconie, du pays d'Hanovre, etc.

Je ne regarde pas comme de véritables fossiles le *cancer spinifrons*, le *maia squinado*, le *pagurus bernhardus*, etc., trouvés par M. Risso avec des coquilles qui vivent à présent dans la Méditerranée, et qui ont conservé leurs couleurs, dans une couche de sable de la presqu'île de Saint-Hospice, près Nice.

§. II. Crustacés décapodes macroures.

22. Pagure de Faujas, *Pagurus Faujasii*, Desm. M. Faujas, dans son grand ouvrage sur l'*Histoire naturelle* de la montagne de Saint-Pierre de Maëstricht, décrit et figure des pinces de crustacés, qu'il a trouvées fréquemment dans cette montagne et dans les collines du voisinage, qui sont de la même pierre. Ces pinces, dont l'enveloppe est blanche et calcaire, sont toujours seules, sans trace de corps ou d'autres parties; aussi M. Faujas les a-t-il regardées comme étant des pinces de pagures ou de *bernard-l'hermite*, et ce rapprochement est d'autant plus vraisemblable que la courbure de ces pinces, leur grosseur relative, leur direction, sont en tout semblables à ce qu'on observe dans les pagures vivans. L'espèce à laquelle elles ont appartenu est, selon M. Latreille, très-voisine de la plus commune (le *pagurus bernardus*); car ici, comme dans l'autre, c'est le bras droit qui est le plus fort; la main à la même forme dans les deux; la seule différence qui existe, consiste simplement dans un plus grand nombre d'aspérités, dans un allongement des doigts un peu plus grand, que l'on remarque dans le *pagurus bernardus*. L'arête supérieure de la main a même quelques petites dente-

lures qui ne se voient pas dans celle du crabe de Maëstricht.

Le terrain où l'on trouve ces pinces est une craie grossière qui renferme des baculites, des ammonites, des pectinites, des térébratules, et des ossemens nombreux d'une très-grande espèce de reptile, rapportée d'abord au genre des crocodiles, mais que M. Cuvier regarde comme appartenant à celui des *monitors*.

23. Remipède sillonné, *Remipes sulcatus*, Desm. On trouve dans beaucoup de collections, des fragmens de pierre calcaire à grains grossiers, et que l'on dit venir de Vérone, sur lesquels on remarque des plaques assez larges ou des fragmens de tests bombés ou arqués et traversés de nombreuses stries crénelées sur un de leurs bords. On a pris ces fossiles pour des *palais de poissons* pétrifiés, et il étoit assez difficile en effet d'y voir un crustacé. Le hasard m'a servi au mieux pour faire connoître la vraie nature de ces prétendus palais de poissons. J'ai trouvé parmi d'autres pétrifications un fragment qui ne m'a laissé aucun doute à ce sujet; c'étoit la partie antérieure d'un test avec son rebord inférieur, et des fragmens de pieds-machoires assez longs, mais peu larges qui ne peuvent appartenir qu'à un crustacé. Parcourant ensuite la série de ces animaux, je n'ai trouvé que les deux seuls genres *hippe* et *remipède* dont le corselet ait quelque analogie, dans sa forme générale et dans les stries transverses qui le traversent, avec mon fossile. Les *hippes* ont des sillons transversaux assez marqués; mais leur carapace n'est pas évasée en devant comme celle du fossile; tandis que dans les *remipèdes* la partie la plus large du test est environ vers le tiers de sa longueur, ce qui montre plus de ressemblance avec ces derniers. Outre cela, le fossile et le remipède ont les côtés du test rebordés, ce qui n'existe point dans les hippes; enfin, dans ces derniers les pieds-machoires ont une largeur considérable qu'on ne remarque point dans les pieds-machoires des remipèdes et du fossile.

Les remipèdes, il est vrai, n'ont pas les sillons transversaux de la carapace fort marqués, tandis qu'ils le sont fortement dans le fossile, qui a aussi de beaucoup plus grandes dimensions; mais ces différences ne sont que du plus au moins, et pourroient caractériser seulement des espèces.

Toutefois, je ne place ce fossile dans le genre des remipèdes que parce que c'est à lui qu'il convient le plus de le rapporter, et l'on ne pourra le faire définitivement que lorsqu'on aura trouvé des pièces plus complètes que celles que j'ai eues à ma disposition, et surtout des restes qui présenteront des fragmens de la queue ou des pieds.

24. Eryon de Cuvier, *Eryon Cuvieri*, Desm. Ce crusta-

cé très-remarquable dont j'ai cru devoir faire un genre particulier, a été trouvé plusieurs fois dans le calcaire feuilleté des environs d'Aichstaedt et de Solnhofen, dans le Margraviat d'Anspach. Il est représenté dans Knorr., tom. 1, tab. 14, fig. 1, tab. 14 A, fig. 1, tab. 14 B, fig. 1, et tab. 15, fig. 2. M. Faujas en possède un échantillon assez bien conservé, et qu'il m'a permis de faire dessiner.

Les caractères que j'assigne à ce genre sont les suivans : test très-large, déprimé, finement dentelé et fortement échancré sur ses bords latéraux, qui sont planes; tête formant saillie, munie de deux antennes au moins sétacées, de longueur moyenne; pattes antérieures au moins aussi longues que le corps, et terminées par des pinces dont les doigts sont assez grêles; le doigt mobile ayant du côté interne deux longues dents arquées; queue formée de cinq segmens, dont les bords sont anguleux; cinq écailles caudales, dont celle du milieu est triangulaire, et les quatre autres ovales. Les pattes qui suivent les pinces n'ont pas été observées.

Ce genre, par l'aplatissement de son test, et la forme de sa queue, a quelques rapports avec les scyllares; mais il en diffère éminemment, ainsi que des langoustes, par ses longues pinces, ses antennes médiocres et, etc.

25. Langouste de Lesueur, *Palinurus Suerii*, Desm. Cette espèce est facile à rapporter au genre des langoustes par la forme de son test, qui n'est pas caréné en avant comme celui des palémons et autres genres voisins, et qui présente en dessus plusieurs impressions qu'on ne voit point sur celui des écrevisses.

Je n'en ai vu qu'une carapace pétrifiée en matière calcaire, et qui m'a été prêtée par M. le général polonais Corvin Kosakoski. Elle est à peu près de la taille d'une écrevisse ordinaire, et partout granuleuse; elle a un très-petit rostre triangulaire, creusé en gouttière et point d'épines en avant; le reste du bord antérieur est trop peu complet pour être décrit. Sa surface est partagée en trois parties distinctes par des lignes enfoncées, transversales, la première peu sinueuse et la seconde plus large, en forme de V et rebordée; les deux premières parties séparées par ces lignes, sont tuberculeuses, et la dernière qui correspond à la place des branchies de chaque côté est simplement granulée; le bord postérieur de cette carapace est sinueux, arrondi, marqué d'une double ligne saillante qui en suit tout le contour.

J'ignore de quel lieu vient ce fossile.

26. Palèmon spinipède, *Palæmon spinipes*, Desm. Je ne connois le crustacé macroure, auquel je donne ce nom,

que d'après la figure de Knorr (*Monum. du déluge*, tom. 1 ; pl. XIII B , fig. 1) , à laquelle je crois pouvoir rapporter encore les figures 1 , pl. XIII et 1 , pl. XVI du même ouvrage.

Il est déposé dans la pierre calcaire fissile de Papenheim et de Solnhofen, en assez grande abondance; car il y a lieu de penser qu'outre les trois figures ci-dessus, on doit rapporter encore à la même espèce celles des planches XIII , C, n.os 1 et 2, XVI, n.° 2, et XIII A n.° 1, qui en présentent les traits principaux, mais pas assez de détails relatifs aux pattes et aux antennes, pour qu'il soit prudent de prendre une détermination à leur égard.

Je me contenterai donc de décrire la figure 1, pl. XIII, B, qui présente l'individu le plus complet. Le corps de ce crustacé a plus de six pouces de longueur ; il est vu comme de profil, et sa queue est infléchie ; son test est terminé antérieurement par un rostre très-délié et relevé , dont la longueur est d'environ deux pouces (mesurée depuis l'extrémité jusqu'à la partie postérieure d'une cavité, que je regarde comme étant l'orbite). Les antennes intérieures ont seulement, dans cet individu, leurs deux longs filets apparens; mais on distingue le troisième ou le plus court, dans la figure 2 de la pl. XIII, C, du même ouvrage. Les antennes extérieures sont plus fortes et plus longues que les intérieures. Les extrémités des pieds sont en général mal conservées; mais ces pieds ont la proportion et la disposition de ceux des palémons. Aucun d'entre eux, il est vrai, ne présente de main ou de serre; bien conservée; mais tous ont la face postérieure de leurs premiers articles munie d'épines fort longues et rangées en une seule série comme les dents d'un râteau; les pattes de la paire postérieure sont très-grêles, allongées et semblent terminées par un crochet simple. La queue est formée de six articulations dont la dernière donne attache aux pièces de la nageoire caudale, dont je n'ai pu bien déterminer les formes. Walch rapporte qu'une pétrification semblable à celle-ci se trouve dans Baier (*Monument. rerum petrificat.*, tab. 8 , fig. 9).

Tels sont les crustacés décapodes macroures , véritablement déterminables, qui sont à ma connoissance; et cependant les dépouilles de ces animaux ne sont pas plus rares, dans le sein de la terre, que celles des crustacés décapodes brachyures. On les trouve tout aussi souvent, mais comme leur test est formé de parties plus nombreuses et ordinairement fort minces, leur conservation a été moins facile. On ne peut même le plus souvent arriver à la détermination du genre , et cela a lieu notamment pour les palémons, les alphées, les penées, les poresses de Léach (ou nika de

Risso), qui ne diffèrent entre eux que par le nombre de leurs serres, toujours perdues dans les fossiles.

Quoi qu'il en soit, je crois utile d'indiquer ici quelques-uns des crustacés macroures décrits dans les ouvrages, ou ceux dont j'ai vu des échantillons. Cette énumération pourra engager les naturalistes à prendre de nouveaux renseignemens pour arriver à la connoissance plus parfaite de ces espèces. Ainsi, l'on a trouvé une *langouste* dans la pierre calcaire feuilletée de Monte-Bolca, laquelle est de la grandeur de la langouste ordinaire, et a des antennes au moins aussi fortes et aussi longues que celles de ce crustacé. Cette pièce, qui fait partie de la collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, n'offre, pour ainsi dire, qu'une coupe de l'animal; les antennes seules sont à nu, et succeptibles d'être décrites. Les fragmens d'une seconde espèce de *langouste* sont figurés dans Knorr, tom. 1, pl. XIV A fig. 2; on la reconnoît surtout aux portions d'antennes placées sur un support épineux, à ses pattes courtes et crochues; et c'est peut-être à la même espèce qu'il faut rapporter l'échantillon très-détérioré, figuré pl. XIII, B, n.° 2 du même ouvrage; sur un fossile aussi trouvé dans les carrières des environs de Papenheim. Les mêmes carrières ont encore fourni les crustacés figurés pl. XV, n.° 1, 3, 5, que Walch rapporte au genre *astacus* à cause de leurs grosses pinces, et qui me paroissent trop frustes pour être placés définitivement dans un genre quelconque; bien que le rapprochement de Walch ne me paroisse pas tout-à-fait inadmissible. On a trouvé également dans le même lieu un test sans pattes ni antennes, dont la courbure et la petitesse du corps le font ressembler aux *crangons*; un crustacé de la taille de l'écrevisse dont le corps, très-endommagé, est muni d'un bras très-long, composé de pièces à peu près d'égale diamètre dans toute leur étendue, terminé par le doigt immobile d'une serre très-allongée, et d'après cela assez semblable au bras du *palœmon carcinus* de Fabricius, figuré dans Rumphius (*Amboin*, tab. 1, fig. B,) ou celui de la *Galathée spinipède*. Enfin on a rencontré encore dans la même pierre, un dernier crustacé (Knorr. pl. 19, fig. 3), vu de profil, et dont le corps est terminé en avant par deux bras médiocrement longs, portant des pinces à doigts grêles et crochus, et dont le genre me paroît inconnu.

On trouve dans le catalogue de Davila, l'indication de quelques autres crustacés macroures: ce sont des *astacolithes* et des *squilles pétrifiées pyriteuses* d'Angleterre, et d'autres de Dieulouard, en France. J'ai vu, chez M. de Drée, des fragmens de pareils crustacés, provenant des rochers des Vaches-Noires, et des étangs de Dieu-la-Ville, en Lorraine.

On en trouve à Pougues, près Moulins, dans une pierre calcaire très-coquillière, etc.

§ 3. Crustacés Branchiopodes.

27. Limule de Walch, *Limulus Walchii*, Desm. Le même calcaire feuilleté, de Solnhofen, a présenté, au milieu des nombreux crustacés fossiles dont il vient d'être fait mention, une empreinte, très-bien conservée, de la carapace d'un limule, qui a les plus grands rapports avec les espèces vivantes, mais qui en diffère cependant sensiblement, en ce que le rebord inférieur de la première pièce de la carapace, au lieu de former un angle aigu devant la bouche, y est simplement arrondi, et en ce que les bords latéraux de la seconde pièce de cette même carapace ont chacun cinq grandes pointes, entre lesquelles sont de petits aiguillons mobiles, tandis que ce nombre est plus considérable dans les espèces vivantes, et que le plus souvent les aiguillons mobiles sont plusgrandes que les pointes du test. Les pattes et les pieds-mâchoires n'ont point été conservés. *Voyez* Knorr, *Monum. du déluge*, t. 1., pl. XIV, fig. 2.

C'est à cette division encore que l'on rapporte les *entomolithes* de Linnæus, et les *trilobites*, qui viennent d'être récemment l'objet d'un Mémoire de M. Brongniart.

28. Paradoxite de Linné, Brong. *Entomolithus paradoxus*, L. Ce fossile qui a reçu de Linnæus le nom d'*Entomolithe*, diffère assez de celui auquel l'a appliqué Blumenbach), pour former un genre particulier. Il est déprimé ; la partie antérieure de son corps forme une sorte de corselet demi-rond, et le restant est divisé en une vingtaine de segmens. Linnæus a cru lui voir deux antennes; mais il y a lieu de penser qu'il s'est trompé, et qu'il a pris des fissures de la gangue pour ces organes. On trouve ces entomolithes dans des roches amphiboliques noires, presque feuilletées, et qu'on a quelquefois appelées *schistes*, ainsi que dans des roches calcaires qui, selon l'observation de M. de Buch, sont d'une formation antérieure à la syenite, ou diabase, si abondante, tant dans la Scanie que dans la Gothie orientale. Le plus souvent le corselet est séparé du corps, et il est rare de trouver le corps où l'on trouve le corselet. Assez ordinairement aussi les différens traits qui dessinent le corps de l'animal, sont en pyrite, ce qui forme, sur le fond noir de la pierre qui les présente, un dessin très-net et de couleur d'or : c'est du moins ce que j'ai observé dans la collection de M. de France. *V. Paradoxite.*

29. Ogygie de Guettard, *Ogygia Guettardi*, Brong. C'est le nom que donne M. Brongniart, dans son Mémoire, aux

fossiles que l'on remarque dans les ardoises de l'Anjou. Ils ont la forme d'une ellipse allongée, terminée en pointes à peu près égales à ses deux extrémités. Ils sont excessivement aplatis; la tête et le corselet sont arrondis. On voit sur la partie antérieure du chaperon un sillon droit longitudinal moyen, et des sillons latéraux arqués bien constans. Les parties saillantes, qui semblent indiquer la place des yeux, sont situées sur le milieu du bouclier, et écartées l'une de l'autre : le bouclier se prolonge de chaque côté en une pointe très-allongée, qui est tout-à-fait séparée du corps, et qui s'étend jusqu'à plus de la moitié de la longueur de l'animal. L'abdomen, ainsi que la queue, sont divisés en trois parties par deux sillons longitudinaux, et en beaucoup d'articulations transversales. Les articulations de l'abdomen sont au nombre de huit : on voit à leur surface de légères stries, analogues à celles que l'on remarque sur les écailles des oscabrions, mais à peine apparentes. La queue est disposée à peu près comme l'abdomen : on y compte environ dix anneaux, ou articulations; les parties latérales paroissent avoir été beaucoup moins écailleuses, moins sensiblement articulées, et par conséquent plus membraneuses que les parties latérales de l'abdomen. M. Brongniart a observé, dans un individu, deux paquets ovoïdes, situés aux côtés de la queue, et qu'il compare aux paquets d'œufs de certains entomostracés, tels que les CYCLOPES et les BRACHIPES.

Les dimensions de l'ogygie de Guettard sont très-variables; les plus grands individus que j'aie observés, chez M. de Drée, avoient au moins neuf pouces de largeur.

30. CALYMÈNE DE BLUMENBACH, ou fossile de Dudley, *Calymena Blumenbachii*, Brong. Le fossile appelé par Blumenbach *Entomolithus paradoxus*, bien qu'il soit très-différent de celui de Linnæus, est le type de ce genre. Le corps est saillant, divisé en trois parties dans le sens de sa longueur, avec une tête et deux yeux distincts, des joues peu renflées, six tubercules sur le front, etc. Il se trouve à Dudley, en Angleterre, dans une pierre argileuse grise. *V.* CALYMÈNE.

31. CALYMÈNE DE TRISTAN, *Calymena Tristani*, Brong. Il diffère du précédent en ce qu'il a les joues renflées, le front à trois plis, et la queue plus grande. Il est calcaire, et se trouve dans la Normandie et la Bretagne.

32. CALYMÈNE DU DERBISHIRE, Brong., *Calymena Parkinsonii*. *V.* CALYMÈNE.

33. CALYMÈNE DE SCHLOTEIM, *Calymena Schloteimiania*. *V.* l'article CALYMÈNE.

34. ASAPHE DE DEBUCH, *Asaphus Debuchianus*, Brong. est un fossile des psamites schistoïdes micacés de Norwège. On

n'en connoît que la queue ou l'abdomen, qui est aplati, demi-orbiculaire, trilobé, cannelé transversalement et sans tubercules ni épines. *V.* Asaphe.

35. Asaphe d'Haussmann, *Asaphus Haussmannii*, Brong., dont la queue est plus arrondie que celle de l'Asaphe de Debuch, et munie de petites pointes : il est calcaire. *V.* Asaphe.

36. Cypris fève, *Cypris faba*, Desm. M. de Drée a découvert ce petit crustacé branchiopode dans un calcaire d'eau douce de la balme d'Allier, entre Vichy-les-Bains et Cusser, et je l'ai décrit et figuré dans le Bulletin de la Société phil., 1813, pag. 258. Il n'a pas plus d'un millimètre et demi de longueur ; il est réniforme, c'est-à-dire que son bord antérieur présente un sinus ; sa figure, moins allongée que celle de la *Cyp. detecta* et de la *C. fasciata* de Muller (*Entomost.*), l'est davantage que celle des *C. pubera*, *monacha*, *lævis*, *pilosa*, *vidua* et *candida* du même auteur. Son test n'offre point la gibbosité de la *C. crassa*, et se rapproche assez de ceux des *C. strigata* et *ornata;* cependant il est d'une plus grande dimension que celui de la première, et son sinus est moins prononcé ; il est aussi plus petit que celui de la dernière, et ce même sinus, au lieu d'être situé près du bout le plus mince, l'est vers le milieu du bord antérieur, à distance à peu près égale des deux extrémités de la coquille.

Résumé. Jusqu'à ce jour on n'a bien constaté l'existence que de trente-six espèces de crustacés fossiles, ou du moins on n'a pu déterminer suffisamment que ce nombre, bien qu'il y en ait davantage.

Sur ces trente-six espèces, vingt-une appartiennent à l'ordre des crustacés décapodes brachyures ; cinq à celui des décapodes macroures, et dix à celui des branchiopodes. Les ordres des crustacés isopodes, amphipodes et stomapodes, n'en ont pas présenté.

Ces fossiles ont été trouvés dans plusieurs terrains différens : les plus anciennement enfouis sont antérieurs à la formation des roches cristallisées confondues long-temps avec le granite (les diabases), et qui n'en diffèrent qu'en ce qu'elles ne contiennent pas de quarz; ce sont les asaphes, les paradoxites, et probablement les ogygies. Quelques-uns ont été trouvés daus des terrains calcaires antérieurs à la craie : ce sont les calymènes, le crabe de Léach, l'atelécycle rugueux, etc. D'autres appartiennent à la formation même de la craie : ce sont les pagures de Maëstricht; et d'autres, à la formation de calcaire à cérite : (le crabe de Dax, et la leucosie de Prevost). Une grande quantité se trouvent dans le dépôt de calcaire feuilleté du Margraviat d'Anspach, dont la position géologique n'est pas encore bien déterminée ; ce sont principalement ;

le limule de Walch, l'Éryon de Cuvier, le palémon spinipède etc., quelques-uns, dans le dépôt de calcaire, également sile et également anomal, jusqu'à ce jour, des environs de Vérone : les crabes, les langoustes, etc.; un seul appartient au terrain d'eau douce du Bourbonnais, la (*cypris fève*); enfin, un assez grand nombre aux terrains glaiseux des Indes orientales, sur lesquels nous n'avons aucun renseignement positif.

Enfin, quant à leur mode de conservation, on remarque que la plupart ont perdu leurs pattes et leurs antennes; que les uns sont totalement changés en pierre calcaire; que d'autres n'offrent plus que des moules intérieurs; ou des empreintes extérieures très-nettes; qu'il en est dont le test a pris une teinte brune d'écaille ou noir foncé; que quelques-uns sont recouverts d'une légère pellicule de sulfure de fer, etc. (DESM.)

CRUSTACITES. *V.* CRUSTACÉS FOSSILES. (DESM.)

CRUSTA-OLLÆ. Rumphius représente sous ce nom, plusieurs plantes de l'Inde. Celle de la pl. 170, f. 2, vol. 5 de l'Herbier d'Amboine, est le *gratiola veronicifolia*, Retz., ou le *ruellia antipoda*, Linn. La fig. 3 de la même planche est le *gratiola lucida*, L.; et la fig. 4 l'*oldenlandia repens*, Linn., qui constitue le genre *dentella* de Forster. Le genre *ruellia*, qui doit son nom de *crustolle* au *ruellia antipoda* qui n'en fait point partie, ne renferme plus de plantes qui aient reçu ce nom. (LN.)

CRUSTODERMES. Nom d'une tribu de POISSONS établie parmi les GNATHODONTES ou POISSONS OSSEUX, par Blainville. Elle répond aux BRANCHIOSTÈGES des autres naturalistes, et renferme les poissons qui sont dépourvus d'écailles. (B.)

CRUSTOLLE, *Ruellia*. Genre de plantes de la didynamie angiospermie, et de la famille des ACANTHOÏDES, dont le caractère est d'avoir : un calice divisé en cinq parties, muni souvent de deux bractées; une corolle infundibuliforme, à tube insensiblement dilaté, à limbe plane, à cinq lobes inégaux; quatre étamines rapprochées par paire, dont deux plus longues; un ovaire supérieur, arrondi, à style filiforme, à stigmate bifide et aigu; la division inférieure recourbée en spirale; une capsule oblongue, amincie à ses deux extrémités, biloculaire, bivalve, s'ouvrant avec élasticité, et renfermant trois à cinq semences dans chaque loge.

Les crustolles sont des sous-arbrisseaux, ou des herbes vivaces, dont les feuilles sont opposées, le plus souvent simples, les fleurs axillaires ou terminales, et plus ou moins nombreuses. On en compte quarante-six espèces dont aucune n'appartient à l'Europe. On en cultive quelques-unes dans les ecoles de botanique; mais comme leurs fleurs,

quoique ordinairement belles, ne restent épanouies que la moitié d'une matinée, on ne les a pas introduites dans les jardins d'agrément.

La CURSTOLLE BLÈCHE a les feuilles ovales, dentées, couvertes de poils, les épis ovales, les bractées intérieures géminées, et les fleurs ternées et stériles. On la trouve à la Jamaïque. Jussieu a fait servir cette plante de type à un nouveau genre qu'il a appelé BLÈCHE.

La CRUSTOLLE BRUYANTE a les feuilles pétiolées, ovales, très-entières, les pédoncules à trois fleurs, la tige droite. Elle se trouve dans la Caroline, aux lieux humides et ombragés. Walter en a fait un genre particulier, appelé PATERSONIE et HYGROPHYLLE.

La CRUSTOLLE ODORANTE a les feuilles sessiles, oblongues, obtuses, dentées, les fleurs axillaires, solitaires et sessiles. Elle se trouve à Otaïti. Ses fleurs répandent une odeur très-suave.

La CRUSTOLLE CLANDESTINE a les feuilles pétiolées, oblongues, obtuses, la base plus étroite et un peu dentée, les pédoncules à trois fleurs, et plus courts que les feuilles. Cette espèce vient des Barbades. Elle est cultivée dans les jardins, et tantôt est pourvue d'une grande corolle bleue, tantôt d'une si petite, qu'elle ne déborde pas le calice.

La CRUSTOLLE TUBÉREUSE vient de la Jamaïque, et a des racines fusiformes, semblables à celles de l'*asphodèle*. Ses caractères sont : les feuilles ovales, cunéiformes, crénelées, les pédoncules à trois fleurs, et la tige simple.

La CRUSTOLLE BAUMIÈRE est droite, glabre, a les feuilles pétiolées, lancéolées, dentelées, les fleurs verticillées et sessiles. Elle est très-commune dans les rizières de l'Inde, et répand une forte odeur de térébenthine.

La CRUSTOLLE A GRANDES FLEURS a servi de type au genre CAMELINE de Forskaël.

Les plantes qu'on appelle *coccis*, *plumer*, ou *faux ipécacuanha*, à Saint-Domingue, et dont les racines servent à faire vomir, appartiennent à ce genre. La plus employée à cet objet est la *crustolle tubéreuse*, qui vient d'être mentionnée. (B.)

CRUTA. Nom portugais de l'OBLADE, poisson du genre SPARE. (DESM.)

CRUZÉIRO. Plante du Brésil, dont l'écorce, la racine et surtout le périsperme sont plus amers que le quinquina. On ignore à quel genre elle se rapporte. (B.)

CRUZETA *V.* CRUZITE. Ce genre, de Lœfling, uni au *camphorosma* et au *palychnemum* de Linnæus, constitue le genre SELAGO d'Adanson. (B.)

CRUZITE, *Cruzita*. Plante à feuilles opposées, lancéolées, très-entières, à fleurs très-petites, portées sur des épis paniculés.

Chacune de ces fleurs offre un calice persistant, divisé profondément en quatre parties, accompagnées de trois bractées ; quatre étamines ; un ovaire supérieur, ovale, obtus, à style bifide et à stigmates simples.

Le fruit consiste en une semence couverte par le calice, dont les divisions deviennent conniventes.

Cette plante croît naturellement en Amérique, et c'est par erreur que Linnæus lui avoit donné le nom spécifique d'*hispanique*. (B.)

CRYEROZES. Hermann de Strasbourg, dans son ouvrage intitulé *Tabulæ affinitatum animalium*, a proposé de substituer ce nom à celui d'*amphibie* ou de *reptile*. Il est grec et signifie *froid*, *dégoûtant* et *livide*. (DESM.)

CRYMOPHILE, *Crymophilus*, Vieill. ; *phalaropus*, Lath. ; *tringa*, Gm. Genre de l'ordre des ÉCHASSIERS, et de la famille des PINNATIPÈDES. *V.* ces mots. Caractères : bec un peu trigone à la base, médiocre, sillonné en dessus, droit, à pointe dilatée, arrondie et fléchie ; narines linéaires, situées dans une rainure ; quatre doigts, trois devant, grêles, totalement séparés et bordés d'une membrane découpée en forme de lobe ; un derrière, ne portant à terre que sur l'ongle ; ongles courts, arqués et pointus ; les première et deuxième rémiges les plus longues de toutes et presque égales. La seule espèce que renferme ce genre ne se plaît guère que sur les mers glaciales du pôle arctique, d'où elle émigre à l'automne. Elle niche à terre sur les rivages ; sa ponte est de quatre à six œufs ; les petits quittent le nid dès leur naissance. Sa nourriture consiste en vermisseaux, animalcules et insectes aquatiques. *Nota :* Les *phalaropes* de M. Cuvier sont mes *crymophiles*, et ses *lobipèdes* sont mes *phalaropes*.

Le CRYMOPHILE ROUX, *Crymophilus rufus*, Vieill. ; *phalaropus lobatus*, Lath. ; *tringa lobata*, Gm., pl. 308 des *Oiseaux d'Edwards*. Cette espèce se trouve quelquefois en France. Elle a la tête, le dessus du cou, le dos et les couvertures supérieures de la queue, d'un brun noirâtre, entouré d'un roux vif ; les sourcils jaunâtres ; les couvertures des ailes noirâtres et terminées de blanc ; le croupion de cette couleur avec des taches noires ; le devant du cou et toutes les parties postérieures roussâtres ; le bec jaunâtre à la base et brun vers la pointe ; l'iris d'un jaune rougeâtre ; les pieds d'un noir-vert ; longueur, huit pouces et demi environ. Son plumage n'est pas le même pendant l'hiver ; elle est alors cendrée sur la tête et sur la nuque ; d'une nuance qui tire au bleuâtre sur les

bords des plumes du dos, du croupion, des scapulaires et des côtés de la poitrine, dont le fond est noirâtre; quelques scapulaires sont terminées de blanc; une bande de cette couleur traverse l'aile; les pennes de la queue sont brunes et bordées de cendré; le front, les côtés du cou, le milieu de la poitrine et les parties inférieures sont d'un blanc pur; les pieds couleur de plomb; le bec est noirâtre. D'autres ont le front blanc; le sommet de la tête avec des taches obscures et longitudinales; les plumes scapulaires bordées de jaune; les couvertures des ailes et les pennes primaires noirâtres; les premières bordées de blanc; les plumes de la poitrine et du ventre blanches et bordées de cendré. Tel est le *phalarope à festons dentelés* de Buffon. Le jeune, avant la mue, a, selon M. Themminck, une tache noirâtre en forme de fer à cheval, sur l'occiput; une bande de cette couleur à travers l'œil; les couvertures supérieures et les pennes latérales de la queue d'un brun cendré; les plumes du dos, des scapulaires et les rectrices intermédiaires, avec une large bordure jaunâtre; le croupion blanc et varié de brun; les couvertures des ailes bordées et terminées de blanc jaunâtre; toutes les parties inférieures et le front, d'un blanc pur; les pieds d'un jaune verdâtre. Enfin le *phalarope à cou jaune* (*Phalaropus glacialis*, Lath.) que l'on trouve dans la mer Glaciale par le 69. degré de latitude nord, a le devant du cou, le dos, les joues, le dessus de la tête et les pieds jaunâtres; les sourcils noirs; les couvertures, les pennes primaires des ailes et celles de la queue cendrées; celles-ci et les secondaires bordées de jaunâtre; le bec noir; on voit ce *crymophile* en France, mais très-rarement.

CRYOLITHE ou PIERRE DE GLACE. *V.* ALUMINE FLUATÉE ALKALINE. (LUC.)

CRYPHIE, *Cryphia.* Genre établi par R. Brown, dans la didynamie gymnospermie et dans la famille des labiées, pour placer deux plantes de la Nouvelle-Hollande.

Ce genre présente pour caractères : un calice à deux lèvres entières, fermées, muni de deux bractées; une corolle à lèvre supérieure en casque très-court, et à lèvre inférieure divisée en trois parties, celle du milieu plus grande. (B.)

CRYPHIOSPERME, *Cryphiospermum.* Genre de plantes établi par Palisot-Beauvois, dans sa *Flore d'Owareet de Benin*, et figuré pl. 74 du même ouvrage. Il offre pour caractères : un réceptacle couvert de paillettes; un calice commun de trois folioles; une corolle très-petite en capuchon, avec un long onglet; un limbe, arrondi en dents très-petites; des semences légèrement triangulaires, enveloppées par deux paillettes, à aigrettes membraneuses, à cinq dents.

La seule espèce que renferme ce genre, le CRYPHIOSPERME RAMPANT, croît sur les bords des eaux en Afrique. Elle est employée comme vulnéraire par les nègres. (B.)

CRYPSIDE, *Crypsis*. Genre de plantes de la diandrie dyginie, et de la famille des graminées, dont les caractères sont : la balle calicinale de deux valves et uniflore ; la balle florale également de deux valves oblongues, inégales, mutiques ; les fleurs disposées en épi court ou ramassé en tête, en partie caché dans l'aisselle des feuilles supérieures, qui sont spathiformes.

Ce genre contient deux espèces, la CRYPSIDE AIGUE et la CRYPSIDE SCHÆNOÏDE, qui diffèrent extérieurement si peu, qu'elles ont été regardées comme des variétés par plusieurs botanistes ; mais leur analyse fait voir que la schœnoïde est presque toujours triandre, tandis que l'autre l'est très-rarement.

On a alternativement placé ces plantes dans les genres FLOUVE, FLÉOLE, AGROSTIDE, ALPISTE, et même CHOIN. On les trouve dans les lieux humides de l'Europe méridionale. *Voyez* de plus aux mots ANTITRAGUES et HELEOCLOA. (B.)

CRYPSIRNAA. Nom générique du TEMIA. *V*. ce mot. (V.)

CRYPSTOSTOME. Synonyme de MOUTABÉE. (B.)

CRYPTANDRE, *Cryptandra*. Genre de plantes établi par Smith dans la pentandrie monogynie. Il offre pour caractères : un calice à cinq folioles ; une corolle tubuleuse, à cinq divisions, munie de cinq écailles en capuchon ; cinq étamines insérées sur la corolle, sous les écailles ; un stigmate trifide ; une capsule supérieure, trivalve, triloculaire, contenant une seule semence comprimée.

Ce genre, qui est peut-être de la famille des RHODODENDRONS, ne renferme qu'un arbrisseau à feuilles fasciculées, comme certaines espèces de bruyères, et à fleurs velues, disposées en tête. Il se trouve à la Nouvelle-Hollande. (B.)

CRYPTE, *Cryptus*. Nom donné, par M. Jurine, à un genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, qu'il a formé avec une division du genre *tenthredo* de Linnæus, et que j'avois déjà établi sous la dénomination d'HYLOTOME (*Voy*. ce mot). Fabricius avoit déjà employé celle de *cryptus* pour désigner un genre de la tribu des ichneumonides. *V*. l'article suivant. (L.)

CRYPTE, *Cryptus*. Nom donné par Fabricius à un genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, famille des pupivores, tribu des ichneumonides.

Les caractères qu'il a donnés pour distinguer les divers genres établis par lui aux dépens de celui d'ichneumon, étant

faux pour la plupart, nous ne pouvons reconnoître son genre crypte, que par approximation. Il nous paroît, d'après la forme générale des espèces dont il le compose, qu'il a voulu séparer en un groupe particulier celles qui ont l'abdomen porté sur un filet très-distinct, ovale ou presque cylindrique, voûté en dessous, avec la tarière saillante et ordinairement courte ou peu allongée.

Les uns ont l'écusson blanc, avec une bande de la même couleur sur les antennes; tel est le Crypte armateur, *Cryptus armatorius*. Il est noir, sans autre tache sur le corselet, que celle de l'écusson; l'extrémité du métathorax est bidentée; l'abdomen et les pieds sont fauves. On le trouve en France et en Allemagne.

D'autres ont l'écusson blanc, mais sans bande de cette couleur aux antennes, comme le Crypte bordé, *Cryptus marginatorius*. Son corps est noir, avec le devant de la tête et des taches sur le corselet, une bande sur les deux premiers anneaux de l'abdomen, et le bord postérieur des suivans, de couleur jaune. D'Europe.

D'autres, sans avoir l'écusson blanc, ont, ainsi que les premiers, une bande blanche ou jaunâtre sur les antennes. Le Crypte dissipateur, *Cryptus profligator*. Son corps est noir, avec l'abdomen, le pédicule excepté, et les pieds fauves. Fabricius y rapporte l'*ichneumon*, n.° 46, de Geoffroy.

Une quatrième division comprend les espèces dont les antennes sont entièrement noires, et dont l'écusson est de la couleur du corselet. Le Crypte piquant, *Cryptus compunctor*. Il est très-noir, avec la bouche et les pieds fauves; la tarière est courte. Le Crypte a trois points, *Cryptus tripunctorius*. Son corps est très-noir, avec trois points blancs sur l'abdomen.

Fabricius place dans cette division son *ichneumon irrorator*, qui est pour moi du genre Sigalphe (*V.* ce mot). Quelques autres espèces de cryptes me paroissent aussi devoir en être séparées, à raison de leurs mandibules entières ou à peine bidentées à leur pointe. *V.* Xoride.

Les femelles de quelques petites espèces du même genre sont remarquables en ce qu'elles sont aptères, ou que leurs ailes sont très-petites. Tels sont les cryptes: *Hémiptère*, *Agile*, *Coureur*, *Pulicaire*, etc.

M. Gravenhorst vient de nous mieux faire connoître ces espèces par la publication du commencement de sa *Monographie des ichneumonides*.

Il en est d'autres d'une telle petitesse, qu'un œuf de lépidoptère, le corps d'un puceron, servent de berceau et de nourriture à leurs larves: nous citerons le Crypte des œufs,

Cryptus ovulorum, et le CRYPTE DES PUCERONS, *Cryptus aphidum*.

Ces boules soyeuses et blanches, longues d'environ un pouce, que l'on rencontre souvent attachées aux tiges des herbes, sont un amas de petites coques filées par les larves d'un autre crypte (*globatus*), qui n'a qu'une ligne de long; c'est l'*ichneumon à coton blanc* de Geoffroy. Les larves d'une autre espèce, très-voisine, l'ICHNEUMON A COTON JAUNE, *Cryptus glomeratus*, se filent, les unes à côté des autres, des coques semblables, mais jaunes et sans enveloppe commune. Enfin, les larves du CRYPTE ALVÉOLAIRE, *Cryptus Alvearius*, disposentles leurs en manière de tablette, plate des deux côtés; et lorsque ces insectes en sont sortis, la réunion de coques présente, en miniature, l'aspect d'un rayon d'abeille. (L.)

CRYPTIQUE, *Crypticus*. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, famille des mélasomes, que j'ai (*Règne animal*, par M. Cuvier, tom. 3) détaché du genre *pedine*, et dont il formoit (*Gener. crust. et insect.*, tom. 2, pag. 164) la première division. Les insectes dont il se compose sont ailés; leur labre est entièrement à découvert, transversal, et non reçu dans une échancrure du chaperon, comme l'est celui des pédines proprement dits. Ils diffèrent, en outre, de ceux-ci par les articles de leurs antennes, qui sont plus allongés; par leurs palpes maxillaires plus saillans et terminés plus distinctement en forme de hache, et par leurs jambes antérieures étroites.

Ce genre a pour type le *ténébrion noir lisse* de Geoffroy, ou le *blaps glabra* de Fabricius. Il est petit, ovale, noir, très-pointillé, avec les antennes et les tarses noirâtres; l'écusson forme un triangle presque équilatéral. On le trouve à terre, dans les lieux secs et sablonneux.

J'en connois quelques autres espèces, venant les unes d'Espagne, et les autres du Cap de Bonne-Espérance, mais qui sont inédites. (L.)

CRYPTOBRANCHES. Ordre de poissons proposé par Duméril, pour placer deux genres qui n'entrent dans aucune famille. Ses caractères sont : poissons osseux à branchies sans opercules, mais à membranes. Les deux genres précités sont : STYLÉPHORE et MORMYRE. (B.)

CRYPTOCARIE, *Criptocaria*. Genre de plantes de la dodécandrie monogynie et de la famille des Lauriers, qui a été établi par R. Brown, pour placer trois arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

Le caractère essentiel de ce genre est : calice à six découpures égales et caduques; douze étamines, disposées sur deux rangs, dont six stériles opposées aux divisions; six glandes

alternes avec les filamens intérieurs; le péricarpe renfermé dans le calice, qui s'est agrandi; etc. (B.)

CRYPTOCEPHALUS. C'est ainsi qu'on nomme les Gribouris en latin. (DESM.)

CRYPTOCÈRE, *Cryptocerus*, Lat., Fab. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des hétérogynes, tribu des formicaires, et qui offre les caractères suivans : des individus neutres, aptères, pourvus d'un aiguillon ; pédicule de l'abdomen formé de deux nœuds ; tête grande, aplatie, avec une rainure de chaque côté pour loger une partie des antennes, dans tous les individus.

Ce dernier caractère suffit seul pour distinguer ces hyménoptères de tous les autres du même ordre. Ils ont les antennes coudées et plus grosses vers le bout ; les mandibules triangulaires et dentées ; les palpes maxillaires courts, filiformes et de cinq articles ; la tête grande, aplatie, presque carrée ; les deux premiers anneaux de l'abdomen petits, noueux, le troisième fort grand et renfermant les suivans. Les ailes supérieures ont une cellule radiale grande et appendicée ; et deux cellules cubitales, dont la seconde atteint le bout de l'aile.

Nous ne connoissons pas encore les habitudes particulières de ces insectes, qui sont propres à l'Amérique méridionale. J'avois désigné ce genre dans le troisième volume de mon Histoire générale des Insectes, sous le nom de *céphalote*, que j'ai ensuite changé en celui de *cryptocère*. Il compose, dans mon Histoire des Fourmis, la neuvième famille, celle des *chaperonnées*, et se rapporte, d'après la disposition des nervures des ailes, au genre *manique* de M. Jurine.

Fabricius en mentionne cinq espèces, dont la plus connue est la suivante :

Cryptocère très-noire, *formica atrata* Linn., *formica quadridens*, Deg., Lath. *Hist. nat. des fourmis*, pag. 272, pl. 12, fig. 74. A. B. Longue de six lignes, très-noire ; deux épines à chaque angle postérieure de la tête, quatre au corselet, et deux tubercules au milieu du bord antérieur ; une épine bifide sous le second nœud du pédicule de l'abdomen ; la femelle est un peu plus grande que le mâle et ses ailes sont d'un jaunâtre enfumé. (L.)

CRYPTODIBRANCHES. Ordre de mollusques établi par M. Blainville, et correspondant aux *céphalopodes* de MM. Cuvier et de Lamarck. Il est caractérisé par des branchies paires, symétriques et cachées dans une large excavation entre le corps proprement dit, et la peau ou le manteau qui est

entièrement ouvert antérieurement, pour permettre au fluide ambiant de parvenir jusqu'à l'organe respiratoire. (DESM.)

CRYPTOGAMIE. Linnæus appelle ainsi la dernière classe de son *Système de Botanique*, celle qui renferme les plantes dont les organes de la fructification sont d'une difficile observation. *V.* au mot BOTANIQUE.

Jussieu a établi cinq familles aux dépens de cette classe, savoir: les CHAMPIGNONS, les ALGUES, les HÉPATIQUES, les MOUSSES et les FOUGÈRES, qui ne sont autres que les divisions déjà faites par Linnæus, à l'exception des *hépatiques*, qui, chez ce botaniste, font partie des *algues*.

Aujourd'hui on connoît mieux que du temps de Linnæus la fructification des plantes *cryptogames;* mais cependant on n'est pas encore complétement d'accord sur le mode de celle des *mousses*, et encore moins de celle des *algues*.

Quant à la fructification des *champignons*, qui, dans Linnæus terminent la série des végétaux, et qui l'ouvrent dans la méthode de Jussieu, il paroît qu'on ne peut plus se refuser à reconnoître qu'elle est fort différente de celle des autres plantes; qu'il n'y a pas d'organes sexuels ni de véritables graines, mais des tubercules ou des bourgeons séminiformes infiniment petits, qui se développent par simple extension de substance, comme dans la classe des *polypes*. *V.* au mot CHAMPIGNON et au mot POLYPE. (B.)

CRYPTOLEPIS. Arbrisseau des Indes orientales, sarmenteux, à feuilles opposées et à fleurs en bouquets interpétiolaires et très-court. Chaque fleur est composée : d'une corolle en forme d'entonnoir à cinq divisions alternes, avec cinq écailles obtuses enfermées dans le tube dont la gorge est nue; de cinq étamines insérées à la base du tube et à anthères en forme de fer de flèche; de deux ovaires à stigmate sessile, dilaté et muni de cinq écailles hypogynes. Le fruit n'est pas connu. Ce genre, établi par M. Robert. Brown, est voisin des apocyns ; il appartient à la famille ainsi nommée par le même auteur, qui n'est qu'un démembrement de la famille des apocynées de Jussieu. (LN.)

CRYPTONIX. Nom d'un genre des gallinacés de M. Themminck, lequel correspond à celui que j'appelle ROULOUL. (V.)

CRYPTOPHAGE, *Cryptophagus.* Nom donné par Paykul, d'après Herbst, à un nouveau genre d'insectes de l'ordre des COLÉOPTÈRES, dans lequel il fait entrer les *mycetophagus punctatus* et *bifasciatus* de l'*Entomologia systematica* de Fabricius. Ce dernier auteur, dans son *Systema eleutheratorum*, réunira ces deux espèces à celles dont il compose son genre *ips*, genre dont il a retiré les *ips fasciata*, *nigripennis*, *rufipes*, pour former du premier le genre ENGIS, et des deux

derniers le genre TRIPLAX. *V.* ces articles et celui d'IPS. (O. L.)

CRYPTOPHTALME, *Cryptophtalmus.* Genre de crustacés établi par M. Rafinesque, et qui ne contient qu'une espèce la CRYPTOPHTALME ROUGE, originaire des mers de Sicile. Ses caractères sont : antennes intérieures à trois filets ; écailles épineuses; yeux cachés sous un prolongement du corselet ; la première paire de jambes simplement chéliforme, la seconde pinciforme. (L.)

CRYPTOPODES, *Cryptopoda*, Lath. Crustacés formant dans l'ordre des décapodes, famille des brachyures, une section particulière, et qui a pour caractères : angles postérieurs du test dilatés, en voûte et recouvrant les quatre dernières paires de pieds, dans leur construction. Cette section est composée des genres : CALAPPE, ÆTHRA. *V.* le premier de ces articles. (L.)

CRYPTOSPERME, *Cryptospermum.* Plante de la Nouvelle-Hollande, à fleurs agrégées, qui forme un genre dans la tétrandrie monogynie.

Il offre pour caractères : un calice commun de six folioles inégales; un réceptacle commun globuleux, et couvert de paillettes ; un calice propre à trois divisions ; une corolle à quatre divisions ; une capsule à une loge s'ouvrant longitudinalement. Ce genre se rapproche beaucoup de l'OPERCULAIRE. (B.)

CRYPTOSTYLE, *Cryptostylis.* Genre établi par Rob. Brown pour placer trois plantes de la Nouvelle-Hollande, dont une avoit été réunie aux MALAXIS par Labillardière.

Ce genre, selon lui, devra avoir pour caractères une corolle de six pétales, dont cinq linéaires étalés, l'inférieur entier, élargi, concave à sa base, et renfermant les organes sexuels en une colonne très-courte ; une anthère parallèle au stigmate. (B.)

CRYPTURA, CRYPTURUS. Noms génériques des TINAMOUS, et CRYPTURI celui de la vingt-troisième famille du *prodromus* d'Illiger. (V.)

CRYSOMITÈRES. Nom grec du CHARDONNERET. (S.)

CRYSTAL. *V.* CRISTAL. (PAT.)

CRYSTALLINE. C'est le MESEMBRYANTHEMUM *cristallinum*, Linn. *V.* FICOÏDE. (LN.)

CRYSTANE, de Dioscoride. Synonyme de CHELIDONIUM. (LN.)

CRYTALION, Dioscoride. L'un des noms donnés par ce botaniste à un plantain (*plantagopsylium*, L.). (LN.)

CRYTOPS, *Crytops.* Genre d'insectes des l'ordre des myriapodes, de la famille des chélopodes, établi par M. Léach,

dans sa distribution des genres de l'ordre des aptères de Linnæus. Il divise le genre *scolopendra* du dernier en trois familles : les *cermatides*, *V.* SCUTIGÈRE ; les *scolopendrides*, dont les anneaux du corps n'ont qu'une paire de pieds, et dont la dernière est très-sensiblement plus longue que les autres ; la troisième famille est celle des *géophilides*, qui ne diffère de la précédente qu'en ce que la longueur des deux pieds postérieurs n'excède pas celle des autres. La seconde famille est composée des genres LITHOBRE, SCOLOPENDRE et CRYTOPS. Le premier est distingué par l'inégalité des segmens du corps et le nombre des pieds qui est de trente, au lieu de quarante-deux ; les scolopendres ont les yeux distincts, quatre de chaque côté, et des dentelures au bord supérieur de la fausse lèvre inférieure ; elle n'en offre point dans les crytops, chez lesquels, en outre, les organes de la vision sont oblitérés ou peu distincts.

M. Léach ne cite qu'une espèce de crytops, et qu'il appelle *hortensis*. Elle est d'un fauve testacé, avec le dos plus foncé ; les antennes et les pieds garnis de poils. On la trouve dans les jardins du Devonshire. (L.)

CSBA-IRE. Nom hongrois d'un BOUCAGE (*Pimpinella saxifraga*, Linn.). (LN.)

CSENGÔ-IRAG. En hongrois, c'est le MILLEPERTUIS (*Hypericum perforatum*, Linn.). (LN.)

CSIKORGO-LU. Nom donné, en Hongrie, à la GRATIOLE (*Gratiola officinalis*, Linn.). (LN.)

CSOMBOR. Nom du POULIOT (*Mentha pulegium*, Linn.) en Hongrie. (LN.)

CSOMORICA. Nom hongrois de la RENONCULE SCÉLÉRATE (*Ranunculus sceleratus*, Linn.). (LN.)

CTEISION, *Cteisium*. Nom donné par Michaux, *Flore de l'Amérique septentrionale*, au genre de fougère appelé RAMONDIE par Mirbel, et HYDROLGOSSE par Willdenow. (B.)

CTÈNE, *Ctenus*. Genre d'arachnides, de la famille des aranéides, établi par M. Walckenaer, et que je place dans la division des latérigrades, près du genre Thomise ; ses yeux sont inégaux entre eux, occupent le devant et les côtés du corselet, et sont rangés sur trois lignes, 2, 4, 2 ; ils forment, par leur réunion, une sorte de triangle curviligne, dont la pointe est antérieure et tronquée. La lèvre est carrée, plus haute que large, rétrécie à sa base ; les mâchoires sont droites, élevées, longitudinales, coupées obliquement, et légèrement échancrées à leur côté interne. Les pieds sont allongés, étendus sur les côtés, et ils ont les cuisses renflées ; la première paire est plus longue que la seconde, et celle-ci surpasse la troisième.

M. Walckenaer a fondé ce genre sur une aranéide assez grosse, de Cayenne, mais en partie mutilée. D'après un dessin de feu Oudinot, peintre du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, les environs de Paris nous en offriroient une espèce. Albin en représente une autre, pl. 34, fig. 167. (L.)

CTENODE, *Ctenodes*. Genre d'insectes coléoptères, établi par M. Olivier, et auquel il donne pour caractères : quatre articles à tous les tarses, dont le pénultième bilobé ; antennes insérées au devant des yeux, pectinées, plus longues que le corselet ; labre coriace, un peu échancré ; mandibules cornées, comprimées, arquées, sans dentelures ; mâchoires bifides, ciliées ; division extérieure plus grande, l'interne aiguë ; lèvre inférieure bifide, divisions égales, écartées et arrondies ; quatre palpes filiformes, courts, terminés par un article ovale-allongé.

M. Olivier, qui n'a décrit qu'une seule espèce de ce genre, le place près de celui des hispes. Mais d'après la forme générale des organes de la manducation, et quelques autres rapports, il nous paroît appartenir à la famille des longicornes, et faire le passage des priones aux capricornes, ou aux lamies. M. Mac Leay, secrétaire de la Société Linnéenne de Londres, m'a envoyé un insecte du Brésil très-analogue au précédent, et qui est évidemment de cette famille.

CTENODE DIX TACHES, *Ctenodes decemmaculatus*, Oliv., *Coleopt.*, t. 6, n.° 95 *bis*, pl. 1, fig. 1 ; d'un rouge brun ; corselet tuberculé ; élytres noires, avec dix taches rouges. De l'Amérique méridionale. (L.)

CTÉNOPHORE, *Ctenophora*, Meig., Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des némocères, tribu des tipulaires, et distingué des autres genres qu'elle comprend, par ces caractères : point d'yeux lisses ; palpes allongés, courbés, de cinq articles, dont le dernier noueux ou paroissant divisé en plusieurs petits articles ; ailes réticulées, écartées ; antennes filiformes, en peigne dans les mâles, en scie dans les femelles.

Parmi les divers genres qu'on a établis aux dépens de celui de *Tipule* de Linnæus, celui-ci est un des plus remarquables. Il est composé des plus grandes espèces, et dont le corps est varié de noir et de jaune. On les trouve sur les troncs d'arbres ; et c'est dans le terreau formé par la décomposition de leurs parties intérieures, que ces insectes ont vécu dans leurs premiers états. Leurs larves sont allongées, cylindriques, et semblables à des chenilles ; leur corps est composé de douze anneaux, et d'une tête écailleuse, offrant deux petites antennes, deux crochets et quelques autres or-

ganes ; leurs stigmates les plus apparens sont au nombre de deux, situés sur le dernier anneau, avec des petits tentacules disposés en rayon, tout autour de leur ouverture. Leurs nymphes sont nues, cylindriques, allongées, ont, sur le corselet, deux petits tubes, en forme de cornes, pour la respiration, et de petites épines aux bords des anneaux de l'abdomen.

J'avois d'abord distingué ce genre sous le nom de TANIPTÈRE. Ses espèces principales et indigènes sont: 1.° la CTÉNOPHORE NOIRCIE, *Ctenophora atrata*, Meig.; *Tipula ichneumonea*, Deg., *Insect.*, tom. 6, pl. 19, fig. 2, 3; corps très-noir, avec le premier segment de l'abdomen et les pieds fauves; un point noir aux ailes. La femelle est longue d'environ un pouce. 2.° La CTÉNOPHORE A DEUX TACHES, *Ctenophora bimaculata*, Meig., Fab. Son corps est noir, avec les côtés de l'abdomen et les pieds jaunes; ses ailes ont deux taches brunes. 3.° La CTÉNOPHORE PECTINICORNE, *Ctenophora pectinicornis*, Meig.; Schæff., *Icon. insect.*, tab. 106, fig. 5, 6. D'un jaune aurore; tête et dessus du corselet noirs; des taches de la même couleur sur le ventre; un point brun sur les ailes. Degeer en a donné l'histoire. La *Tipule variée de brun, de jaune et de noir*, représentée par Geoffroy, *Insect.*, tom. 2, pl. 19, fig. 1, est très-voisine de cette espèce, si ce n'est pas la même. 4.° La CTÉNOPHORE BLONDINE, *Ctenophora flaveolata*, Meig., *Dipt.*, part. 1, tab. 4, fig. 18; Réaum., *Insect.* tom. 5, tab. 1, fig. 14—16. Son abdomen est noir, avec des anneaux jaunes; les ailes ont une tâche noirâtre.

Le mâle est représenté dans cet ouvrage, pl. R. 10, 8. *Tipule pectinicorne.* (L.)

CTÉSION, *Ctesion.* Genre de plantes qui ne diffère pas de celui appelé ODONTOPTÈRE. (B.)

CUABEBAS. *V.* CABEBAS et CUBÈBES. (LN.)

CUACH-PHADRUIC. Nom du PLANTAIN, *Plantago major*, Linn., dans plusieurs contrées d'Angleterre. (LN.)

CUADERVIZ. Nom espagnol de la CAILLE. (V.)

CUAJA-LECHE. Nom espagnol du GAILLET, *Galium verum*, L. (LN.)

CUANDOU. *V.* COENDOU. (DESM.)

CUANDU. *V.* COENDOU. (DESM.)

CUATI. *V.* COATI. (DESM.)

CUBÈBES. Graines qui viennent de Java, et qui jouissent d'une grande réputation dans l'Inde. Elles corrigent la mauvaise odeur de la bouche, excitent l'appétit, et provoquent aux plaisirs de l'amour, etc. Ce sont celles du poivre cubèbe,

dont les caractères sont : feuilles ovales, oblongues, veinées, aiguës ; les épis solitaires, pédonculés, opposés aux feuilles, et les fruits pédicellés. *V.* au mot POIVRE.

Ce sont aussi celles du laurier cubèbe de Loureiro, que Jussieu vient de réunir aux LITSÉES. (B.)

CUBÉE. Synonyme de TACHYGALE. (B.)

CUBIANE. Nom piémontais de l'HIRONDELLE DE FENÊTRE. (V.)

CUBIANE D'TERA. Nom du MOTTEUX, à Turin. (V.)

CUBICITE ou CUBIZITE. *V.* ANALCIME. (LUC.)

CUBLA. *V.* le genre PIE-GRIÈCHE. (V.)

CUBOSPERME, *Cubospermum.* Genre de plantes établi par Loureiro, dans sa *Flore de la Cochinchine*, mais qui ne paroît pas différer, par des caractères suffisamment importans, de celui des JUSSIES. (B.)

CUC. Un des noms du COUCOU, dans le Piémont. (V.)

CUCAMELE. Nom vulgaire de l'AGARIC ÉLEVÉ, qui se mange dans beaucoup de lieux. (B.)

CUC AN RAU. Nom cochinchinois d'une espèce annuelle de VERBESINE, selon Loureiro (*Verb. spicata*), cultivée aussi en Chine, et que l'on y mange en salade. (LN.)

CUCCO. Nom italien du COUCOU. (V.)

CU CHAOC et BAN-HA. Noms que les Cochinchinois donnent au *fuòn hia* des Chinois, c'est-à-dire, à l'*arum dracontium*, L. (*V.* GOUET), plante médicinale très-en usage dans l'Asie orientale contre les fièvres pituiteuses. On l'emploie en mixtion avec du gingembre. (LN.)

CUCHARA-DE-PASTOR. Nom espagnol de la CENTAURÉE CONIFÈRE, *Centaurea conifera*, L. *V.* LEUZÉ. (LN.)

CUCHORA DE AGUA. C'est ainsi que les Portugais du Brésil nomment le CABIAI. *V.* ce mot. (S.)

CUCI. Nom arabe du DOUME. (B.)

CUCIFÈRE. Synonyme de DOUME. (B.)

CUCIOPHERA, CUCIFERA. Dans les anciens ouvrages de botanique, on trouve figurés sous ces noms les fruits du palmier de la Thébaïde, *hyphœne cuciphera.* *V.* DOUME. (LN.)

CUCKEEL. *V.* COUKEEL. (S.)

CUCKER. Nom allemand du COUCOU. (V.)

CUCKOW. Nom anglais du COUCOU. (V.)

CUCKOW-FLOWER. Nom donné, en Angleterre, à deux plantes : l'une est le CRESSON DES PRÉS (*Cardamine pratensis*, L.) ; l'autre est un LYCHNIDE (*Lichnis flos-cuculi*). (LN.)

CUCKOW-PINT. Nom anglais du GOUET COMMUN, *Arum maculatum*, L. (LN.)

CUCLILLO. Nom espagnol du Coucou. (v.)

CUCO. Nom que l'on donne sur quelques côtes d'Espagne, à des coquilles du genre Patelle, *Patella*. (desm.)

CUCORITKA. Nom donné, en Bohème, au Myrtille, *Vaccinium myrtillus*, Linn. (ln.)

CUC-TANG-O. Nom que l'on donne, en Cochinchine, selon Loureiro, à une plante odorante et potagère, qu'il appèle *buphthalmum oleraceum*, mais qui ne paroît pas être un Buphthalme; elle est aussi cultivée en Chine. (ln.)

CUCTREMILE-PILLU. Suivant Scheuchzer, c'est le nom malabare d'une graminée à fleurs en panicule spiciforme, qui est sans doute une espèce d'Agrostis ou de Phalaris. (ln.)

CUCUBALE, *Cucubalus*. Genre de plantes de la décandrie trigynie, et de la famille des caryophyllées, dont les caractères sont : un calice monophylle, tubuleux, enflé, persistant, à cinq dents; cinq pétales à onglets étroits, à lames ouvertes et souvent bifides; dix étamines, dont cinq ont leurs filamens attachés aux onglets des pétales, et cinq dans les intervalles; un ovaire supérieur, arrondi ou oblong, surmonté de trois styles de la longueur des étamines, à stigmates pubescens, souvent courbés; une capsule arrondie ou ovale, conique, triloculaire, qui s'ouvre à son sommet par cinq valves ou dents courtes. Chaque loge contient des semences nombreuses et oblongues.

Ce genre ne diffère des Silénés que par l'absence des écailles qui se trouvent à l'orifice de la fleur dans ces derniers. Ce caractère est très-peu prononcé; aussi Decandolle n'y a-t-il conservé que la première, dont d'autres botanistes ont fait un genre sous les noms de Lychanthe et Scribée.

Quoi qu'il en soit, on compte une trentaine d'espèces de cucubales. Ce sont des herbes, la plupart vivaces et européennes, dont les feuilles sont simples, opposées et connées; les fleurs ordinairement terminales et disposées en épis paniculés.

Les plus communes sont :

La Cucubale baccifère a ses calices campanulés, ses pétales écartés, son péricarpe bacciforme et ses rameaux perpendiculaires à la tige. Willdenow en fait un *siléné*. Cette plante se trouve en France dans les bois taillis, les haies, les vignes, etc. Elle est fort remarquable par ses fruits.

La Cucubale behen a les fleurs réunies en panicules pendantes; le calice renflé, glabre, réticulé de veines, et les feuilles lancéolées. Elle se trouve partout, le long des chemins, dans les lieux incultes, les prés secs. Ses feuilles se mangent en salade dans quelques cantons.

La Cucubale maritime, qui ne paroît qu'une variété de la précédente, mais qui est cependant constamment velue dans ses tiges et ses feuilles.

La Cucubale des Alpes, à laquelle l'observation précédente s'applique encore, mais dont les fleurs sont grandes, solitaires, et les feuilles glauques.

La Cucubale parviflore, *Cucubalus otites*, Linn., a ses fleurs dioïques, ses pétales linéaires et entiers. Elle se trouve dans les lieux arides et sablonneux, et est plus visqueuse que les autres. On l'observe à fleurs hermaphrodites. (B.)

Cucubalus, *Mauvaise blessure*, en grec; ainsi nommé, dit Ventenat, parce que cette plante des anciens (Pline) étoit employée contre la morsure des serpens. Il est impossible de dire quelle est cette plante. C'est, suivant Daléchamp, Dillen, Ray, la *cucubale baccifère*, qui est une espèce du genre *cucubalus* de Tournefort, adopté par Linnæus qui en a modifié les caractères, et auquel il a rapporté une partie des *lychnis* de Tournefort. Ce genre de Linnæus, qui est celui décrit dans ce Dictionnaire, a été divisé depuis, ou a subi de grands changemens. Ainsi la *cucubale baccifère* est le Lychnanthos de Gmelin; la *C. behen* est le Behen de Mœnch. D'autres espèces forment le *viscago* de ce même auteur, qui ne laisse dans le genre *cucubalus* que la C. baccifère. Au reste, beaucoup d'espèces de ce genre se trouvent placés tantô parmi les lychnis, tantôt parmi les silénés. (LN.)

CUCUHUAGUAHUITL. Nom mexicain du Cacaoyer (LN.)

CUCUJE, *Cucujus*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des platysomes. Ils se distinguent des *parandres*, par leur labre avancé entre les mandibules; leur languette bifide; leur corps très-aplati, et leurs tarses beaucoup plus courts; et des *uléïotes*, ou des *brontes* de Fabricius, dont ils sont encore plus voisins, à raison de leurs antennes courtes et presque en forme de chapelet.

Les cucujes ne doivent pas être confondus avec les insectes du même ordre, que Geoffroy avoit désignés en latin, de la même manière, les *richards* ou *buprestes* de Linnæus; ceux-ci sont de la section des pentamères. Les premiers ont le corps oblong, de la même largeur partout, très-plat; les antennes de la même grosseur, composées de onze articles courts, presque en forme de toupie; le labre extérieur arrondi; les mandibules fortes, saillantes, dentées; les mâchoires et la languette bifides; les palpes courts, presque filiformes; la

tête triangulaire ou en cœur, et dont les yeux sont ronds; le corselet presque carré ou en forme de cône tronqué, et ordinairement sillonné; les pieds courts, avec les cuisses presque en massue, et tous les articles des tarses entiers.

Ces insectes se trouvent sous les écorces des arbres; on n'a encore découvert en France que les plus petites espèces: les autres nous viennent du nord de l'Europe et de l'Amérique septentrionale.

Cucuje déprimé, *Cucujus depressus*, Fab., Oliv., *Col.*, *t.* 4, n.° 74 *bis*, *pl.* 1, *fig.* 2; dessus du corps rouge; son dessous, les antennes, la bouche et les pieds noirs; corselet sillonné, crénelé sur les bords. En Allemagne et en Suède, mais où il est rare.

On trouve dans l'Amérique septentrionale une espèce très-voisine de la précédente, le Cucuje clavipède, Oliv., *ibid.*, *pl.* 1, *fig.* 1; celle-ci est presque entièrement rouge. *Voyez* sa figure, pl. B. 27. 14; *Cucujus rufipes*.

Cucuje bimaculé, *Cucujus bimaculatus*, Oliv., *ibid.*, *pl.* 1, *fig.* 4; *Cucujus monilis*, Fab.; testacé; élytres noires, striées, avec une tache testacée, oblongue. Aux environs de Paris et en Allemagne.

Cucuje noiràtre, *Cucujus piceus*, Oliv., *ibid.*, *pl.* 1, *fig.* 5. D'un brun noir sans taches; corselet lisse; élytres striées. Aux environs de Paris. (L.)

CUCUJIPES, *Cucujipes*, Lat. Famille d'insectes coléoptères, composant aujourd'hui, avec le genre *parandre*, celle des Platysomes. *Voyez* ce mot. (L.)

CUCUJUS RICHARD. Nom donné, par Geoffroy, au genre d'insectes coléoptères, que les autres entomologistes appellent, d'après Linnæus, *Buprestis*, Bupreste. *Voyez* ce mot. (L.)

CUCULE. *V.* Notoxe. (O.)

CUCULLAN, *Cucullanus*. Genre de vers de la division des Intestinaux, dont les caractères sont : corps allongé, cylindrique, élastique, pointu en arrière, obtus antérieurement, à bouche terminale, orbiculaire, située sous un capuchon strié.

On connoît huit à dix espèces de ce genre, qui toutes vivent dans les intestins ou dans la substance des viscères du bas-ventre de la taupe, de la souris, de la buse, des grenouilles et de plusieurs espèces de poissons. Celle de l'anguille est vivipare, celle des poissons de mer est ovipare. C'est à peu près tout ce qu'on sait sur ces animaux, qu'on n'a pas encore trouvés dans l'homme ni dans les grands animaux qu'il a réduits en captivité. *V.* A. 28, où une d'elles est figurée.

Le CUCULLAN DE LA TAUPE, *Cucullanus ochreatus*, Gmel., fait, aujourd'hui, partie des MONOSTOMES.

Le CUCULLAN ASCAROÏDE a été établi en titre du genre sous le nom de COCHLÉ. (B.)

CUCULLARIA. Plusieurs plantes portent ce nom. Buxbaum (*Cent.* I, *tabl.* 19, *fig.* 2) le donne à une CROISETTE, *Valantia cucullaria*, Linn., qui croît en Orient, remarquable par ses fruits recouverts d'une bractée en forme de capuchon. Le *cucullaria* de Jussieu (*Act.*, Paris, 1743) est une FUMETERRE, *Fumaria cucullaria*, Linn., qui croît en Amérique, et dont les fleurs, en grappe au sommet des hampes, ont chacune deux de leurs pétales éperonnés, ou en forme de cornet. M. Rafinesque Schmaltz propose de rétablir ce genre. Schreber a transporté le nom de *cucullaria*, adopté par Vahl, Willdenow, Persoon, au *vochy* d'Aublet, que Jussieu nomme *vochisia*, et Scopoli *salmonia*. *V.* VOCHY. (LN.)

CUCULLÉE, *Cucullœa.* Genre de coquille établi par Lamarck, et renfermant deux espèces qui ne diffèrent réellement des ARCHES que par un caractère fort peu important. Ce sont des coquilles bombées, subtransverses, inéquilatérales, à crochets écartés, dont la charnière est en ligne droite, dont les dents sont nombreuses, sériales, transverses, intrantes, et qui ont à leurs extrémités deux ou trois côtes parallèles.

La première vient de la mer des Indes; c'est l'*arca cucullus* de Linnæus, le *coqueluchon de moine* des marchands. La seconde a été trouvée fossile aux environs de Beauvais, par le naturaliste Daudin. Elle est figurée pl. B. 25 de ce Dictionnaire. (B.)

CUCULUS. Nom générique des COUCOUS, dans Linnæus. (V.)

CUCUMER. Nom donné par les Latins au CONCOMBRE, *Cucumis sativus*, L. On nommoit *cucumerarium* le lieu où l'on cultivoit cette plante. (LN.)

CUCUMIS. Nom latin du genre des CONCOMBRES. Ce nom dérive, dit-on, du latin *curvus*, courbé. Il a été donné anciennement aux concombres, sans doute à cause de la forme courbée, repliée ou bizarre de ces fruits. Il a été ensuite appliqué à diverses plantes qui ont les fruits semblables à ceux des concombres; tels sont des *momordica*, des *sicyos*, le *melothria*, des *anguria*, etc. (LN.)

CUCURBITA. Nom latin des COURGES et des CALEBASSES (*Voyez* ces mots); il signifie la même chose que *cucumis.* C'étoit le nom de la courge chez les anciens. Il a été donné à des plantes dont les fruits ont du rapport ou de la

ressemblance avec ceux des courges, tel, par exemple, qu'à un TRICHOSANTHE. (LN.)

CUCURBITACÉES, *Cucurbitaceæ*, Jussieu. Famille de plantes qui a pour caractères : fleurs monoïques, rarement dioïques, plus rarement hermaphrodites; corolle inférieure resserrée au-dessus de l'ovaire, ensuite dilatée, campaniforme, quinquéfide, ordinairement marcescente, munie extérieurement, dans le point où elle se resserre, de cinq appendices de couleur verte, qu'on peut regarder comme les découpures extérieures du calice, mais qui adhèrent à la corolle, et tombent en même temps.

Fleurs mâles ayant trois ou cinq étamines attachées à la partie resserrée de la corolle; filamens quelquefois distincts dans toute leur étendue, quelquefois entièrement réunis ou seulement à leur base, quelquefois séparés à leur base et réunis à leur sommet; à anthères oblongues, adnées aux filamens, souvent jointes ensemble par les côtés; au nombre de deux dans les fleurs triandres, et de quatre dans les fleurs pentandres, communément géminées et quadriloculaires, c'est-à-dire, composées chacune de quatre lignes qui serpentent côte à côte, et qui s'ouvrent par un sillon dans toute leur longueur; la troisième et la cinquième, simples et biloculaires, c'est-à-dire, composées seulement de deux lignes conformes à celles des autres anthères ; ovaire avorté ou stérile.

Fleurs femelles, à filamens stériles ou nuls; ovaire inférieur; style unique ou rarement multiple; stigmate presque toujours multiple. Baie le plus souvent charnue et très-grosse, sujette à varier dans sa forme et dans sa couleur, recouverte, en général, d'une écorce solide, se détachant, dans sa maturité, du pédoncule, au sommet duquel elle est articulée, selon l'observation de Duchesne; uniloculaire, mono ou polysperme, ou multiloculaire et toujours polysperme, à cloisons composées de fibres qui se croisent, et qui représentent un réseau dont les mailles sont très-serrées, lorsque la chaîne aqueuse qui les entoure est desséchée; semences cartilagineuses ou crustacées, souvent arillées, attachées horizontalement par de longs filets, dans l'angle que forment les cloisons sur les parois du fruit; périsperme nul; embryon droit; cotylédons planes.

Les cucurbitacées ont une racine ordinairement tubéreuse; leur tige est herbacée, sarmenteuse, rampante ou grimpante, souvent hérissée de poils roides et quelquefois piquans; elles portent des feuilles alternes, presque toujours simples et rudes au toucher. Il sort ordinairement de l'aisselle de chaque feuille une vrille simple ou ramifiée, qui se

roule en spirale autour des différens corps qu'elle rencontre. Les fleurs naissent aussi dans les aisselles des feuilles; elles sont solitaires ou disposées en grappes, souvent corymbiformes.

Ventenat rapporte à cette famille, qui est la seconde de la quinzième classe de son *Tableau du Règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 23, n.° 1 du même ouvrage, duquel on a emprunté les expressions ci-dessus, quatorze genres sous quatre divisions, savoir :

1.° Les *cucurbitacées* à style unique, et à fruit uniloculaire monosperme : GRONOVE et SICYOS.

2.° Les *cucurbitacées* à style unique et à fruit uniloculaire polysperme : BRYONE et ÉLATÉRIE.

3.° Les *cucurbitacées* à style unique, et à fruit multiloculaire polysperme : MÉLOTHRIE, LUFFE, MOMORDIQUE, CONCOMBRE, COURGE, ANGUINE et CÉRATOSANTHE.

4.° Les *cucurbitacées* imparfaites, c'est-à-dire qui ne conviennent pas complétement aux caractères de cette famille : GRENADILLE, MURUCUJA et PAPAYER. *Voyez* ces mots. (B.)

CUCURBITIFERA (*porte-courge*). Plukenet, Commelin, Sloane, désignent par ce nom plusieurs arbres exotiques, à cause de la forme de leurs fruits. Ces arbres rentrent dans le genre CUJETE de Plumier, nommé *crescentia* par Linnæus, et maintenant divisé en deux, *tanœcium* et *crescentia*. (*Voy.* CALEBASSIER). Plukenet (*Alm.*, *pl.* 170, *fig.* 5) le donne encore au MARMOLIER, *Cratœva marmelos*, Linn., qui est le *cydonia exotica* de J. Bauhin. *V.* COVALAM. (LN.)

CUCURI. C'est le SQUALE PANTOUFLIER. (B.)

CUCUZZA. Nom des COURGES en Italie. (LN.)

CUDA-MULLA (Rheed., *Mal.*, *vol.* 6, *tab.* 51). J. Burmann rapporte cette plante aux JASMINS. Il en fait mention dans sa *Flore de Ceylan*, *p.* 128. (LN.)

CUDON. Nom bas-breton du PIGEON RAMIER. (V.)

CUDRANUS. Rumphius donne ce nom à plusieurs arbres ou arbrisseaux de l'Inde, dont un, figuré vol. 5, tab. 15, est le *trophis spinosa* de Roxburg, et un second (t. 16) est regardé par Loureiro comme très-voisin de son *morella*, arbre que Poiret (*Encycl. bot.*, *suppl.*) rapporte au genre *ascarina* de Forster. (LN.)

CUDU PARITI. C'est, au Malabar, le COTONNIER ARBORESCENT. (B.)

CUDWEED ou EVERLASTING. Noms anglais des GNAPHALES, *Gnaphalium*. (LN.)

CUEILLERON ou CUILLERON. *V.* AILERON. (L.)

CUEILLIER. Nom donné, par Belon, à la SPATULE. *V.* ce mot. (S.)

CUELLAIRE, *Cuellaria*. Genre de plantes de la décandrie monogynie, dont les caractères sont : un calice persistant, divisé en cinq parties ovales et concaves; une corolle de cinq pétales ovales, concaves, égaux, connivens; dix étamines élargies à leur base, attachées à l'onglet des pétales; un ovaire supérieur, trigone, à style court et à stigmate trilobé; une capsule aplatie, obtusément trigone, à trois loges, à trois valves, renfermant un grand nombre de semences membraneuses en leurs bords, et attachées à un réceptacle central.

Ce genre comprend trois arbres du Pérou. Il se rapproche beaucoup des CLÉTHRAS. (B.)

CUENTAS. Clusius rapporte que les Espagnols donnoient, de son temps, ce nom aux fruits du BALISIER, *canna indica*, qui, avec les jeunes fruits de l'oranger, servoient à faire des chapelets. (LN.)

CU-EO-RAI. La COMMELINE TUBÉREUSE porte ce nom en Cochinchine. Sa racine donne naissance à une grande quantité de tubercules cylindriques que l'on mange. — Le CU-EO-CHUM est le nom d'une autre espèce du même genre (*commelina medica*, Lour.), dont les racines offrent des tubérosités fasciculées, très-employées en Chine et en Cochinchine, comme refrigérantes, adoucissantes et bonnes dans la pulmonie, les maladies du foie, la toux, l'asthme, la strangurie, etc. (LN.)

CUEPI, Gmel., *Syst. V.* COUEPI. (LN.)

CUERVO CALVO. Nom espagnol du CORMORAN. (V.)

CUETLACHTLI de Fernandez. Il est rapporté, par les auteurs méthodistes, à l'espèce du *loup du Mexique*. *V.* CHIEN. (DESM.)

CUGELIVIER. *V.* CUJELIER. (S.)

CUGNIADA. Nom espagnol de l'ALOUETTE. (V.)

CUGUACU APARA, CUGUACU-ETE. Noms d'une espèce de CERF du Mexique, rapportés par Marcgrave et Pison. (DESM.)

CUGUACUARA de Pison. *V.* CUGUACUARANA. (DESM.)

CUGUACUARANA de Marcgrave. C'est, selon cet auteur, le nom mexicain du Grand Chat, qui a reçu, par abréviation, celui de COUGUAR. (DESM.)

CUGUACU-ÉTÉ. *V.* CUGUACU APARA. (S.)

CUI. Nom d'un COUCOU DE MADAGASCAR. (V.)

CUICBEAM. Nom du GENEVRIER COMMUN (*Juniperus communis*, Linn.), dans le comté d'Anglesey en Angleterre. (LN.)

CUIETE. C'est le CALEBASSIER D'AMÉRIQUE. (B.)

CUIL. Oiseau du Malabar, que Buffon a classé dans le genre COUCOU. (V.)

CUILLER. Dans Belon, c'est la SPATULE; dans Brisson, le SAVACOU. (V.)

CUILLER A POT (LA). Coquille du genre CÉRITE, qui vient des Indes, et qui a été figurée par Favanne, pl. 40, fig. A. 1.

Plusieurs autres espèces portent aussi ce même nom, avec des adjectifs différens. (B.)

CUILLER DES ARBRES. AGARIC qui diffère fort peu de l'*agaricus dimidiatus* de Schæffer, s'il n'est de la même espèce. Paulet l'a figuré pl. 22 de son *Traité des Champignons*. *Voy.* COQUILLE DU CHÊNE. (B.)

CUIR. On donne ce nom à la peau des animaux, apprêtée et tannée. C'est un tissu de fibres entrelacées ou feutrées en tous sens, qui sont fort extensibles; il faut le distinguer de l'épiderme, qui n'en est que la couche superficielle. Le CUIR ou le DERME (*Derma* signifie *peau* en grec), peut se dissoudre dans l'eau bouillante, et former une colle gélatineuse, ou de la colle forte; mais on le prépare plus communément dans la tannerie et la corroierie, pour en fabriquer des chaussures, des harnois, etc. Le *cuir de cheval* est estimé pour des tiges de bottes; celui de *vache* est fort bon pour les souliers: l'empeigne se fait en *cuir de veau*, etc. Le *cuir* est toujours plus épais sur le dos des animaux. Consultez le mot *Peau*. (VIREY.)

CUIR DE MONTAGNE. *Voyez* ASBESTE. (S.)

CUIR FOSSILE. *Voyez* ASBESTE. (PAT.)

CUIRA-CANTARA. *Voyez* GUIRA-CANTARA et l'article ANI. (V.)

CUIRANIS de Dioscoride. Selon Adanson, la plante ainsi nommée par cet ancien botaniste, est une HELLÉBORE. (LN.)

CUIRASSÉ. Poisson du genre CENTRISQUE, *Centriscus scutatus*, Linn.

On donne aussi le même nom à un SILURE, *Silurus cataphractus*, Linn. (B.)

CUIRASSIER, *Loricaria*. Genre de poissons établi par Bloch, mais modifié par Lacépède, qui en a ôté une espèce pour former son genre HIPPOSTOME.

Tel qu'il est resté, il offre pour caractères: le corps et la queue couverts, en entier, de lames dures; la bouche au-dessous du museau; les lèvres extensibles; une seule nageoire dorsale.

Les deux espèces qu'il contient, sont:

1 . *Calcedoine en géode.*
2 . *Cuivre natif de Sibérie.*
3 . *Cuivre pyriteux en Dendrites.*

Le CUIRASSIER TACHETÉ, *Loricaria maculata*, qui a la mâchoire supérieure dépourvue de dents, et n'a point de barbillons. Il habite les rivières de l'Amérique méridionale. On le trouve dans les mêmes rivières que le précédent.

Le CUIRASSIER SÉTIFÈRE OU PLÉCOSTE, *Loricaria cataphracta*, Linn., qui a un grand nombre de petits barbillons et les mâchoires garnies de dents. Il se trouve avec le précédent. (B.)

CUIRIACA-MAHU. *Voyez* SAMALIE. (V.)

CUIRIRI. Nom que les Brasiliens donnent à un *tyran*, qui ne diffère du *bentaveo*, qu'en ce que la tache du sommet de sa tête est jaune; du reste, il est tout semblable à cet oiseau. *Voyez* BENTAVEO. Séba applique mal à propos ce nom de *cuiriri* à une espèce toute différente; les Brasiliens le désignent encore par celui de *pitangua*. Ainsi le *bentaveo* de Buénos-Ayres, le *cuiriri* et le *pitangua*, ne font qu'un même oiseau, dont les mœurs et les habitudes naturelles sont semblables à celles des autres *tyrans*. (V.)

CUISSE (Ornithol.), *femur*. C'est la partie de la base du pied. Elle est charnue, emplumée, posée à l'équilibre du corps ou enveloppée d'une couverture qui lui est commune avec l'abdomen. (V.)

CUISSE. Nom des coquilles du genre PERNE. *V.* CUISSE DE NYMPHE, variété de ROSE. (B.)

CUISSE-MADAME. Nom d'une variété de POIRE. (DESM.)

CUIT. Nom du ROLLIER DE MINDANAO. *Voyez* le genre ROLLIER.

CUITLATEPOLLI. Nom mexicain attribué au COBAYE COCHON-D'INDE. (DESM.)

CUIVRE. Les Grecs connoissoient ce métal sous le nom de *chalkos*, d'où est venu celui de *Calcanthe*, *fleurs de cuivre*, donné autrefois au sulfate ou vitriol bleu. Ils l'ont nommé aussi *Chalkos kuprios*, *cuivre de Chypre*.

Les Latins l'appeloient *Æs* et *Cuprum*. *V.* Pline. Le premier de ces noms est aujourd'hui appliqué plus particulièrement à l'*airain* ou *bronze*. Quant au second par lequel on désigne le métal pur, il est emprunté de celui de l'île de Cypre ou Chypre, renommée anciennement pour ses mines de cuivre. Les alchimistes l'ont appelé *Vénus*.

Ce métal, beaucoup plus commun que l'or et l'argent, et beaucoup plus facile à traiter que le fer, est une espèce de métal intermédiaire, dont la privation laisseroit un grand vide parmi les productions des arts les plus intéressantes. Mais les

avantages qu'il recèle sont en partie balancés par sa nature très-altérable. Exposé à l'air, et surtout à l'humidité, il se couvre bientôt de cette rouille, connue sous le nom de *vert-de-gris*, qui plus d'une fois, en se mêlant aux alimens préparés dans des vases de cuivre, a converti en poisons mortels les soutiens de la vie (*Haüy*). Aussi son usage est-il banni en Suède, pour les objets relatifs à l'économie animale. Cependant ce n'est que par le refroidissement, et au point de contact entre l'air et les liquides graisseux ou acides contenus dans les vaisseaux de cuivre, que ce métal s'oxyde, et communique alors des propriétés vénéneuses aux liquides qu'il contient; car M. Vauquelin a fait bouillir du vinaigre dans des vases de ce métal, sans que les réactifs les plus délicats y pussent faire découvrir ensuite la présence du cuivre; on prépare aussi tous les jours, chez les confiseurs, dans des bassines non-étamées, des gelées de fruits, des dragées, qui n'y contractent aucunes qualités malfaisantes. Malgré cela, il est infiniment plus prudent de restreindre, autant que possible, l'usage du cuivre pour tout ce qui peut intéresser la vie.

Propriétés et usages. — Sa couleur, quand il est nouvellement fondu ou fraîchement coupé, est d'un rouge tirant sur l'orangé; avec le temps il se ternit et prend une couleur de foie. J'ai rapporté de Sibérie du cuivre natif cristallisé, dont la couleur, tant au-dehors qu'à l'intérieur, est du plus beau jaune d'or, sans mélange d'aucune teinte rougeâtre; mais c'est un accident singulièrement rare, et l'on ne sauroit dire quelle en est la cause.

La pesanteur spécifique de ce cuivre natif, est, suivant Haüy, de 8,5844, et par conséquent bien plus considérable que celle du cuivre de rosette, qui n'est que de 7,7880.

Bergman la porte à 8,867; mais c'étoit probablement du cuivre frappé en monnoie ou passé par la filière.

Le cuivre est le plus sonore des métaux; aussi est-il employé pour plusieurs instrumens à vent, et pour les cloches, les timbres, etc.

Sa dureté est plus grande que celle de l'or et de l'argent.

Sa ténacité est également très-considérable; car, après l'or et le fer forgé, c'est celui de tous les métaux qui en a le plus; cette propriété le fait employer avec le plus grand avantage pour la confection des pièces d'artillerie; il est d'ailleurs beaucoup moins altérable que le fer.

Il résiste très-bien à l'action des élémens; aussi en fait-on un grand usage pour doubler les vaisseaux destinés à des voyages de long cours. Ce doublage les garantit de l'attaque des vers-tarets, qui, dans certains parages, sont malheureuse-

ment si multipliés, que, sans ce secours, les navires seroient bientôt détruits. (Dans mon *Hist. nat. des Min.*, t. 4, p. 139, j'ai indiqué, en parlant de l'arsenic, un moyen de se préserver de ce fléau.) (*V.* tom. 2, p. 557.)

C'est encore cette propriété de résister aux impressions des agens extérieurs, qui fait employer le cuivre pour les statues et les autres monumens destinés à passer à la postérité.

Le cuivre est, après l'or, le platine et l'argent, le plus ductile des métaux.

Une barre de cuivre couverte d'une feuille d'or ou d'argent, en passant par la filière, est convertie en fils plus fins que des cheveux, qui sont encore considérablement étendus entre les cylindres du laminoir; et c'est avec ces fils et ces lames de cuivre doré ou argenté qu'on fabrique cette immense quantité d'ouvrages en dorure fausse, qui sortent de nos manufactures consacrées aux objets de luxe.

Le cuivre, même quand il a été converti en laiton par son alliage avec le zinc, ne perd presque rien de cette ductilité; et c'est un phénomène bien remarquable, que le cuivre communique sa ductilité au zinc, qui n'en a presque point, tandis que l'étain, qui en a presque autant que le cuivre, la lui fait perdre complétement. Tout le monde connoît la ténuité des fils de laiton et des feuilles d'oripeau; celles-ci ne sont autre chose que du laiton battu, au point d'être plus mince qu'une feuille de papier.

Après le platine et le fer, c'est le cuivre qui se fond le plus difficilement; il est rouge blanc long-temps avant de devenir fluide.

Quand il est en pleine fusion dans les fourneaux, où on le traite en grand, il se volatilise à un certain point, mais sans changer de nature. On aperçoit au-dessus de la surface du métal fondu, une espèce de vapeur qui s'élève à un pied et plus. Si l'on met un instant, au milieu de cette vapeur, une pelle de fer, on la retire couverte d'une poussière rouge qui est le métal lui-même en molécules d'une extrême ténuité. J'ai vu des ouvriers fondeurs avaler plus d'une drachme de cette poussière cuivreuse, dans un verre d'eau-de-vie, en disant qu'elle étoit bonne pour les douleurs rhumatismales, et, à ma grande surprise, ils n'en ont point été incommodés.

Ce métal s'allie très-bien avec la plupart des autres métaux: on sait qu'il entre comme alliage dans les matières d'or et d'argent monnoyées, et dans les pièces d'orfévrerie. Quand il n'y est que dans la proportion d'un dixième, il n'altère pas sensiblement la couleur de l'argent, et il rehausse celle de l'or. Il donne à ces deux métaux plus de corps, plus de fermeté, et les rend susceptibles d'un plus beau travail.

Il s'unit bien avec le fer par la soudure, mais moins bien par la fusion, au moins dans les petites opérations; car il paroît que dans les grands travaux métallurgiques, le fer contenu dans le minerai se combine fort bien avec le cuivre. J'ai du laiton de Sibérie qui attire assez fortement le barreau aimanté, quoiqu'il ne contienne pas la moindre parcelle de fer visible à la loupe. Et il est probable que le fer qui s'y trouve combiné, l'est plutôt avec le cuivre qu'avec le zinc, pour lequel il a très-peu d'affinité.

Le cuivre se combine très-bien avec l'arsenic, et forme un alliage blanc et fragile; en y ajoutant du zinc, on obtient un métal parfaitement semblable au *cuivre blanc* de la Chine; mais il y a dans cette opération un tour de main dont on fait un secret. M. Engstroem prétend que le cuivre blanc est un alliage de cuivre, de nickel et de zinc, sans mélange d'arsenic; il a fait quelques essais pour l'imiter, mais il a éprouvé des difficultés. (*Journ. des Min.* n.° 9, p. 89.)

Le cuivre a la plus grande affinité avec le zinc; leur alliage se fait de deux manières, par la fusion et par la cémentation. Lorsqu'on fond ensemble le régule du zinc avec trois ou quatre parties de cuivre, on a un métal d'une belle couleur d'or, mais qui n'a que fort peu de ductilité, tel est l'or de Manheim. Celui qu'on obtient en faisant cémenter des lames de cuivre avec la calamine ou oxyde de zinc natif, mêlé de poudre de charbon, est d'une couleur plus pâle; mais il jouit à peu près de la même ductilité: que le cuivre pur; c'est ce qu'on nomme *cuivre jaune* ou *laiton*, dont les usages sont si multipliés. Dans cette opération, le cuivre se charge d'un cinquième ou même d'un quart de zinc, qui le garantit en grande partie de la rouille.

Dans l'alliage du cuivre et du zinc, la combinaison de ces deux métaux est si parfaite, que non-seulement ils se pénètrent réciproquement, mais que le cuivre éprouve une condensation considérable; car, quoique le zinc soit plus léger que le cuivre, leur alliage devient plus pesant que le cuivre pur; le poids d'un pied cube de cuivre fondu est de 545 livres, et un pied cube de laiton en pèse 587.

Quand le cuivre a passé par la filière, un pied cube pèse 621 livres; c'est de tous les métaux celui qui se comprime le plus.

L'alliage du laiton avec une petite quantité d'étain, forme le bronze dont on fait les pièces d'artillerie, les statues, les médailles, etc. Lorsqu'on ajoute au cuivre une quantité d'étain assez considérable pour lui ôter sa ductilité, on a l'airain ou le métal des cloches, où l'étain entre pour un quart.

Le cuivre se combine parfaitement avec l'étain, soit par la

fusion, soit par l'étamage ; je parle de cette opération dans l'article de l'ÉTAIN. Il paroît que ce dernier métal a la propriété d'augmenter considérablement la fusibilité du cuivre, car on en ajoute une petite quantité dans l'étain pour lui donner plus de corps et d'éclat, et il s'y fond très-bien, quoique le degré de feu qu'on fait supporter à l'étain soit certainement bien moindre que celui qui seroit nécessaire pour mettre en fusion le cuivre pur.

Ce métal s'unit assez difficilement au mercure, quand celui-ci est dans son état ordinaire ; mais s'il est dissous dans un acide, et qu'on y trempe une lame de cuivre, le mercure s'y précipite aussitôt, et couvre la lame d'une belle couche argentée.

Le cuivre s'unit très-bien au plomb, comme on le voit par les pains de liquation, qui sont des gâteaux minces, formés de cuivre tenant un peu d'or ou d'argent, et auquel on mêle une certaine quantité de plomb ; on les expose à une chaleur modérée, le plomb se fond et entraîne avec lui les métaux fins. C'est un procédé ingénieux, qui a été imaginé pour retirer du cuivre ces métaux, lorsqu'il ne les contient qu'en petite quantité.

La facilité qu'a le cuivre de s'unir aux autres métaux, produisit le fameux airain de Corinthe, dont les anciens faisoient tant de cas. On sait que cet airain fut formé par l'alliage fortuit de toutes sortes de métaux, dans l'incendie de cette superbe ville, quand les Romains la brûlèrent. Pline, en parlant des vases qui avoient été faits avec cet airain, deux siècles avant lui, dit qu'ils étoient plus estimés que des vases d'or, non-seulement par la beauté du métal, mais surtout par la perfection du travail ; et il ajoute douloureusement : « Mais dans ceux qu'on fait aujourd'hui, on ne sait lequel est » le plus méprisable de l'ouvrage ou de la matière. »

L'air humide attaque le cuivre pur, et le couvre d'une rouille verte, connue sous le nom de *vert-de-gris*.

Le bronze et l'airain éprouvent aussi l'action de l'humidité ; mais elle y forme plutôt un vernis qu'une rouille ; et ce vernis luisant et d'une couleur olivâtre, est quelquefois si dur, qu'il résiste à la pointe du burin ; les antiquaires lui ont donné le nom de *patine*, et ils en font grand cas, le regardant comme une preuve de l'authenticité de la pièce ; mais il y a, dit-on, des brocanteurs italiens qui savent fort bien imiter la patine, et qui vendent ainsi comme antiques, des pièces qu'ils ont fabriquées.

Les minerais qui contiennent le cuivre combiné avec l'oxygène et l'acide carbonique ou l'eau, n'ont besoin que d'être fondus avec le charbon et les flux.

Les sulfures (Cuivre sulfuré, C. pyriteux, C. gris) demandent beaucoup plus de soins ; et, en général, on peut dire que le cuivre est un des métaux dont le traitement métallurgique est le plus difficile, et exige le plus de travaux.

Tous les acides dissolvent le cuivre avec plus ou moins de facilité. Avec l'acide du vin, il forme le *verdet*, *vert-de-gris* du commerce. Pour obtenir cette matière, on emploie les rafles de raisin, qu'on fait passer à la fermentation acide, et auxquelles on expose des lames de cuivre qui se couvrent de rouille verte au bout de quelques jours, et qu'on ratisse à diverses reprises. Il y en a des manufactures considérables à Montpellier et aux environs.

Le *vert-de-gris* est employé dans la teinture, surtout pour le noir des chapeliers, et dans la peinture à l'huile, pour toutes les nuances de vert.

Le cuivre même, réduit en limaille, est employé pour colorer en vert les beaux chagrins du Levant, dont j'ai indiqué la préparation. (*Journ. de Phys.* août 1791.)

L'ammoniaque ou alkali volatil dissout le cuivre, et la dissolution a une couleur bleue de la plus grande beauté.

Cette propriété de l'alkali volatil en fait un réactif très-sûr, pour reconnoître la présence du cuivre dans les fluides, et même dans les substances terreuses.

Traitement et essai des mines de cuivre. — Pour extraire le cuivre de son minerai, on emploie deux procédés, la fusion et la cémentation ; le premier est le plus ordinairement usité.

On fait d'abord griller le minerai pour le débarrasser de la plus grande partie du soufre qu'il contient ; on le fond ensuite plusieurs fois dans un fourneau à manche ou dans un haut-fourneau. On n'obtient dans les premières fontes qu'une espèce de scorie qu'on appelle *matte ;* après d'autres opérations, on a le *cuivre noir*, et enfin le *cuivre pur* ou *cuivre de rosette*, ainsi nommé, parce qu'on le retire du fourneau de raffinage en pains ronds d'un pouce d'épaisseur et d'un pied de diamètre, qui portent le nom de *rosettes*.

Quand le minerai ne consiste qu'en pyrites très-pauvres en cuivre, on emploie, pour l'obtenir, la voie de la cémentation. Après le grillage du minerai, on le mouille pour qu'il s'échauffe et s'effleurisse, et on le lessive jusqu'à ce que l'eau soit saturée ou du moins très-chargée de sulfate ou vitriol de cuivre. On jette ensuite dans cette eau des plaques de fer ou de vieilles ferrailles, que l'acide sulfurique dissout, et il dépose en même temps le cuivre qu'il tenoit en dissolution. Ce cuivre est en poussière, ou en petites croûtes qui se sont formées à la surface des morceaux de fer ; il est très-pur, et il suffit de le fondre pour le mettre dans le commerce.

On emploie le même moyen pour obtenir le cuivre naturellement contenu dans les eaux de sources, qui, en traversant des filons de cuivre pyriteux, se chargent de sulfate de cuivre. Une partie du cuivre de Sainbel, près de Lyon, est due à des eaux de cette nature, d'où on le retire par la voie de la cémentation. Lorsque les minerais de cuivre contiennent de l'argent, on en opère la séparation au moyen du plomb. Il faut 32 livres de ce dernier métal pour extraire une once d'argent contenue dans un quintal de cuivre. Cette opération se fait au moyen du fourneau de liquation.

L'essai des mines de cuivre se fait de deux manières : par la voie sèche et par la voie humide ; dans le premier cas on fond le minerai avec du verre, du borax et du charbon, ou avec de la résine et du flux noir, le tout couvert de sel marin ; mais on n'obtient que très-imparfaitement la quantité de métal qu'il renferme.

La voie humide est préférable. Pour cela, on fait bouillir la mine pulvérisée avec de l'acide muriatique, et on y ajoute de l'acide nitrique par petites parties. On décante la dissolution, afin d'en séparer le soufre précipité ; puis l'on y verse de l'ammoniaque qui dissout l'oxyde du cuivre, et l'on sature avec de l'acide sulfurique. Enfin l'on sépare le cuivre lui même de cette dernière dissolution, au moyen d'une lame de fer. (*V.* le Dictionnaire de Chimie de Klaproth.)

MINES DE CUIVRE. — Presque toutes les contrées de la terre ont des mines de cuivre ; mais le plus souvent elles sont pauvres, et méritent à peine l'exploitation.

Les pays qui possèdent les mines les plus abondantes, sont l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Suède.

Il vient aussi une assez grande quantité de cuivre de la Chine, du Japon, des côtes de Barbarie, du Mexique et du Chili ; mais nous n'avons pas de renseignemens précis sur les mines qui le fournissent.

La France a des filons de cuivre dans plusieurs parties des Vosges ; les mines de Baigorry, dans les Pyrénées occidentales, donnoient, avant 1770, jusqu'à 2500 quintaux de cuivre par an ; mais elles sont à peu près épuisées, à moins qu'on n'y découvre de nouveaux filons. Le Languedoc a aussi quelques mines de cuivre.

Mais les seules dont le produit soit véritablement important, sont celles de Chessy et de Sainbel, à six lieues au nord-ouest de Lyon ; elles rendent annuellement jusqu'à trois mille quintaux de cuivre (on assure qu'elles pourroient en fournir bien davantage) ; mais ce n'est pas la dixième partie de celui qui se consomme en France ; elle reçoit le surplus par la voie du commerce. *V.* plus bas.

Les mines de cuivre se trouvent dans trois états différens : 1.° en filons et en lits dans les montagnes primitives, où leur situation est plus ou moins verticale.

2.° Dans des couches secondaires composées d'ardoise noirâtre, friable, qui contient souvent des empreintes d'animaux marins.

3.° Dans des dépôts limoneux ou sablonneux, de formation tertiaire, et qui contiennent des débris de végétaux.

Les filons des montagnes primitives, lorsqu'ils sont composés de pyrite en masse, comme c'est l'ordinaire, suivent la même règle que les filons de mine de fer que Buffon appelle *primordiaux :* ils sont parallèles aux autres couches de la roche ; et cela doit être, puisqu'ils ne sont en effet que des couches de mine de fer, auxquelles s'est jointe une petite portion de cuivre. Ce dernier métal n'y entre qu'à raison de 2 ou 3 pour cent, et le fer y est souvent pour 25 ou 30.

L'un des plus puissans filons que l'on connoisse en ce genre, est celui de Fahlun, en Suède.

Mine de Fahlun. — Cette mine, appelée aussi Copperberg (c'est-à-dire, montagne de cuivre), est dans la Dalécarlie, à trente lieues au nord-ouest de Stockholm; son exploitation remonte à une époque antérieure à l'ère vulgaire.

Les filons sont dans un large vallon, dirigé du nord-ouest au sud-est, à la base méridionale d'une colline dont la pente insensible va se perdre dans un lac voisin.

On donne le nom d'Erz-Gebirge ou pays de mines, à un espace de cinq lieues de longueur sur deux et demie de large, dont ces filons occupent le milieu.

Cet espace est environné de granite rougeâtre dont le grain s'atténue de plus en plus, à mesure qu'il se rapproche de ce point central ; et il finit par se changer en une roche micacée qui se délite en fragmens rhomboïdaux.

La mine offre, sur une étendue de 1200 pieds de long et plus de 700 de large, une masse énorme de pyrite martiale et cuivreuse ; elle est dans une situation verticale, dirigée du nord-ouest au sud-est, comme le vallon, et encaissée dans un schiste stéatiteux, qui peut être pris pour le toit ou pour le mur indifféremment. C'est, de part et d'autre de la masse, contre ce schiste, que se trouve la pyrite cuivreuse : dans le milieu de la masse, elle est purement martiale ; cette partie centrale est d'ailleurs partagée suivant sa longueur par des veines de la roche même.

A l'ouest de cette grande masse, on exploite trois autres filons qui pourroient être regardés comme n'en formant

qu'un seul; ils ne sont séparés l'un de l'autre que par des cloisons minces de la roche micacée dont il a été parlé ci-dessus.

Ces filons sont remarquables par leur situation ; ils décrivent un demi-cercle, et embrassent la grande masse de minerai.

Il existe sur cette masse principale une ouverture d'une grandeur prodigieuse ; elle a 840 pieds de long, 720 de large, et 240 de profondeur; elle a été formée par un éboulement qui arriva en 1687, à la suite d'immenses travaux faits d'une manière inconsidérée.

On descend dans cette vaste fosse par des marches taillées dans la roche; et de là on parvient, par une espèce de galerie très-inclinée, et ensuite par des échelles, jusqu'aux travaux les plus profonds qui sont à 960 pieds perpendiculaires au-dessous de la surface du sol.

La quantité de minerai qu'on tire de cette mine, est immense ; car, quoiqu'il ne rende que 2 à 2 et demi pour 100, le produit total monte annuellement à 15 ou 18 mille quintaux de cuivre de rosette. Il alloit autrefois jusqu'à 100 mille quintaux.

Jars décrit encore deux autres mines de Suède qui sont importantes, et qui offrent des circonstances géologiques remarquables.

Celle de Garpenberg, à 18 lieues de Fahlun, est composée de 14 filons verticaux, tous parallèles les uns aux autres. Ils sont dans un schiste quarzeux micacé, dont les couches sont elles-mêmes parallèles aux filons; ceux-ci ont depuis un, jusqu'à plusieurs pieds d'épaisseur, et ils sont presque toujours divisés, suivant leur longueur, par la même espèce de roche qui compose le toit et le mur.

La mine de Nyakoperberg, en Néricie, est à vingt lieues à l'ouest de Stockholm, dans une montagne qui n'a que 30 toises d'élévation, et qui s'étend du nord-ouest au sud-est. « Sur son penchant sud-ouest, elle renferme nombre de filons parallèles, qui ont leur direction du nord-ouest au sud-est (comme ceux de Fahlun). » Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ces filons ont la forme d'un prisme quadrangulaire.

« On trouve, dit Jars, plusieurs de ces prismes, dans la même direction, qui ressortent au jour, et qui sont également inclinés et couchés, comme s'ils étoient les uns sur les autres, mais qui sont séparés pas des parties de rocher. On pourroit les considérer comme le même filon, qui ne produit du minerai que dans cet intervalle (quadrangu-

laire), ou *comme autant de filons sous une forme prismatique.* » (Tom. 3, pag. 63.)

Ce phénomène, tout singulier qu'il paroît, n'est pas, à beaucoup près, le seul qu'on ait observé ; la nature présente souvent des exemples de ces cristallisations gigantesques ; rien n'est si commun dans les roches primitives, dans les ardoises, et même dans les montagnes calcaires secondaires ; mais malheureusement pour la nature, les cristallographes ne veulent pas les reconnoître.

Mines de Hesse. — Ces mines sont dans une couche secondaire de schiste marno-bitumineux qui n'a que quatre à huit pouces d'épaisseur ; mais sa vaste étendue la rend importante.

Elle se trouve à une profondeur d'environ 200 pieds ; elle est surmontée par plusieurs couches de différente nature.

Ces couches se succèdent dans l'ordre suivant :

	pieds.
Terre végétale	6 à 12
Banc de pierre calcaire blanchâtre	36 à 48
Argile bleue veinée de gypse	48 à 60
Pierre calcaire bleue	48 à 54
Couches de gypse mêlées de couches d'argile . .	42 à 48
Pierre puante.	6 à 9
Pierre calcaire à grain terreux.	12 à 21
Schiste noir pyriteux, servant de toit au schiste cuivreux	2

Couche métallifère, dont l'épaisseur est de 4 à 8 pouces.

Ce schiste contient du cuivre pyriteux ; quelquefois du cuivre sulfuré, de l'oxyde rouge de cuivre, etc.

Il offre souvent des empreintes de poissons, et le minerai est d'autant plus riche, que les empreintes sont plus fréquentes.

On en voit quelques-unes dans le schiste pyriteux qui forme le toît, et même dans la couche calcaire qui est au-dessus, mais rarement.

On a observé que les mêmes espèces de poissons se trouvent réunies, et séparées des autres espèces.

Sous le schiste cuivreux est une petite couche de sable de deux pouces, qui est également imprégnée de cuivre.

Vient ensuite un grès rougeâtre, dur et grossier, espèce de poudingue, qui sert de base à tout le reste, et dont on ignore l'épaisseur.

Toutes les couches se dirigent de l'est à l'ouest, et s'inclinent au sud, d'une toise sur huit ou dix. Elles sont coupées

par des filons verticaux accompagnés de salbandes régulières. La plupart ne contiennent que du spath pesant, du quarz et du spath calcaire; d'autres contiennent du cobalt, mais seulement dans la profondeur.

Le *schiste cuivreux* contient seulement 2 à 5 pour 100 de cuivre ; mais c'est un de ceux qui fait le meilleur laiton.

La mine de Riegelsdorff, qui est la plus considérable, rend annuellement 2500 quintaux de cuivre de rosette.

Celle de Frankenberg, près de Cassel, et celle de Bieber, dans le comté de Hanau, en rendent 7 à 800 quintaux. Elles contiennent un peu d'argent. (*Journal des Mines*, n.° 27.)

Les mines d'Eisleben, dans le comté de Mansfeld, et celles du duché de Magdebourg, sont absolument semblables à celles de la Hesse ; c'est la continuation des mêmes couches.

Les mines de cuivre dont le produit est le plus considérable, sont celles d'Angleterre.

Mines d'Angleterre. — Dans la province de Cornouailles, les filons de cuivre accompagnent souvent ceux d'étain ; ils sont de même dirigés de l'est à l'ouest, et dans une situation plus ou moins verticale.

Les environs de Redruth sont la partie la plus riche en mines de cuivre; on y exploite un grand nombre de filons parallèles les uns aux autres, dont quelques-uns ont 4 à 5 pieds d'épaisseur, et s'étendent en profondeur jusqu'à 3 à 400 pieds, toujours avec la même puissance et la même richesse.

Le minerai consiste en mine jaune ou pyrite cuivreuse, et quelque peu de cuivre sulfuré. On y trouve aussi du cuivre natif, et ce qui peut paroître singulier, c'est qu'il se rencontre toujours dans les parties du filon les plus pauvres et près du jour.

Suivant Price, le minerai de cette province ne rend que 2 pour 100 ; mais suivant les journaux allemands, il rendoit, en 1792, 12 pour 100, et le produit fut de quatre-vingt-quatre mille quintaux de cuivre.

Une des plus riches mines que l'on connoisse, est celle de l'île d'Anglesey, sur la côte du Carnarvan, dans le canal de Saint-George. Pennant en a donné la description : elle est dans les montagnes de Trysclwin, environnée de hauteurs escarpées qui offrent d'énormes blocs d'une roche quarzeuse blanche et grossière. C'est au fond de cette enceinte que se trouve la couche de minerai : elle fut découverte en 1768, à sept pieds de profondeur; elle a soixante-six pieds d'épaisseur, et l'on ne connoît pas toute son étendue.

Le minerai est une pyrite cuivreuse en masse, d'un jaune verdâtre ; on l'exploite comme on tire les pierres d'une carrière. Le produit va, dit-on, à soixante mille quintaux de cuivre par an. (*Journal des Mines*, n.° 16.)

Il paroît que cette couche de minerai fait partie d'une montagne primitive comme celle d'Allagne, décrite par Saussure (§ 2161), et dont j'ai parlé dans mon *Hist. nat. des Minéraux*, tom. 4, p. 16.

Charles Coquebert, qui a fait de très-belles observations géologiques sur la ressemblance des côtes d'Angleterre avec celles des continens voisins, nous apprend que les montagnes du comté de Wicklow, sur la côte orientale d'Irlande, sont de la même nature que celles du Carnarvan et de l'île d'Anglesey, qui sont à vingt-cinq ou trente lieues au nord-est, de l'autre côté du canal de Saint-George. C'est dans des montagnes composées de roche-de-corne et de schiste argileux, ou de bancs alternatifs de pétrosilex et de stéatite, que se trouvent les filons de cuivre de cette contrée. On les a reconnus sur une étendue de plus de sept mille toises du nord-est au sud-ouest; et le plus considérable se dirige de l'est nord-est à l'ouest-sud-ouest. Sa puissance est de six à dix brasses : sa gangue est un schiste tendre et lamelleux, ou une argile blanche, jaune ou noire. Le minerai est une pyrite en masse, dont le produit varie depuis 1 jusqu'à 10 pour 100. Il y a deux exploitations principales : celle qui est appelée *cornebane*, rendit, en 1791, environ quatorze mille quintaux de minerai, dont les 5 sixièmes étoient de mine jaune, qui rend 6 pour 100. (*Journ. des Mines*, n.° 16, p. 77.)

J'observerai, relativement à la direction de ces filons, qu'elle est précisément dans la ligne qui passe de l'île d'Anglesey à Wicklow; et comme ces filons font évidemment partie intégrante des couches primitives d'Irlande, qui paroissent être elles-mêmes une prolongation de celles d'Anglesey, il est probable que ce sont les mêmes filons qui se prolongent par-dessous la mer d'une contrée à l'autre.

Ferber, qui connoissoit si bien le règne minéral, avoit eu la même opinion à l'égard des filons de fer de la Toscane, qu'il regardoit comme une prolongation de ceux de l'île d'Elbe.

Les filons de cette nature peuvent, comme les couches primitives elles-mêmes, s'étendre à des distances immenses.

Mines de Sibérie. — Les mines d'Europe dont j'ai parlé, n'ont presque pas d'autre minerai que la pyrite cuivreuse : celles de Sibérie, au contraire, n'en contiennent presque point du tout. Ce sont, en général, des matières argileuses

pénétrées d'oxyde rouge de cuivre, mêlées de carbonates bleu et vert, et de cuivre sulfuré ou mine vitreuse.

Les deux principales exploitations sont dans les monts Oural; l'ane porte le nom de Goumechefski; elle est à douze ou quinze lieues au sud-ouest d'Ekaterinbourg, dans la partie centrale de la chaîne; l'autre comprend les trois mines appelées Tourinski, du nom de la rivière Touria, à cent et quelques lieues au nord de la même ville.

La mine de Goumechefski est célèbre par ses malachites: c'est, de toutes les mines connues, celle qui a fourni les plus beaux morceaux en ce genre; mais ce n'est que dans les anciens travaux qu'on les a trouvés; quand je l'ai visitée, en 1786, elle n'en donnoit presque plus.

Cette mine est dans une espèce de plaine, au bord d'un lac, et tout entourée de montagnes primitives.

Le filon est dans une situation à peu près verticale: il a pour mur, un banc de marbre blanc primitif de cinq à six toises d'épaisseur, qui est dirigé du nord au sud, comme la chaîne des monts Oural.

Le minerai ne s'étend, en profondeur, qu'à vingt ou vingt-cinq toises; il consiste en argiles diversement colorées, et d'autant plus riches, qu'elles sont plus voisines du mur. C'est là qu'on trouve une argile parsemée de cuivre natif en grain, et même en rognons de la grosseur du poing, avec des nids de cuivre sulfuré, et des fissures tapissées de croûtes de malachite et de mamelons de cuivre soyeux.

La longueur de ce filon est d'environ deux cents toises: son épaisseur varie depuis une toise jusqu'à dix et même davantage: le toit est un schiste argileux tellement décomposé, que souvent il se confond avec les argiles du filon.

Le minerai n'étant susceptible ni de triage ni de lavage, à cause du cuivre soyeux qui s'y trouve disséminé, ne rend qu'environ 3 à 4 pour 100: le produit total est de quatre mille quintaux de cuivre par an.

En 1786, on travailloit dans une nouvelle galerie à peu de profondeur, où le minerai étoit composé d'un gravier ferrugineux qui avoit été évidemment roulé; il étoit mêlé d'argile et de sable, mais sans aucun vestige de corps organisé. Les parties métalliques consistoient principalement en petites veines de malachite.

Les mines de la Touria sont à 60 degrés de latitude, sur la base orientale de la chaîne des monts Oural qui, dans cette partie, fait un coude, en s'avançant à l'est, par une longue traînée de petites collines.

Les trois mines sont éloignées l'une de l'autre d'une demi-

lieue, et leur filon décrit une courbe qui embrasse cette espèce de promontoire.

La roche des collines est un porphyre tendre, à base de cornéenne, d'une couleur olivâtre. A cette roche succède un schiste argileux, contre lequel est appuyé un banc très-épais et presque vertical, de marbre blanc à gros grains, qui sert de mur au filon.

Le toit est un autre banc de marbre blanc ou grisâtre, assez semblable à celui qui sert de mur.

Le filon a jusqu'à quatre toises de puissance, et ne s'étend en profondeur qu'à vingt ou vingt-cinq toises, comme celui de Goumechefski. Il est divisé, suivant sa longueur, par un banc de roche sauvage, espèce de trapp, tantôt dur et tantôt décomposé.

La salbande du côté du toit est une ocre de couleur brune; celle du côté du mur est une argile durcie, jaunâtre, dans laquelle on trouve de superbe cuivre natif en végétation; souvent il pénètre dans le marbre même, et s'y trouve abso-solument enveloppé.

Le minerai est argileux comme à Goumechefski, mais il est incomparablement plus riche, et l'on ne sauroit en voir de plus beau : il est tout parsemé de veines de stéatite verte et bleue, d'oxyde rouge de cuivre, de fragmens de malachite et de cuivre soyeux, de rognons quelquefois très-volumineux de mine de cuivre vitreuse grise, qui contient jusqu'à quatre-vingt-dix livres de cuivre au quintal : et enfin, l'on y rencontre assez fréquemment des blocs de cuivre natif.

Ce minerai rend en général 18 à 20 pour 100; et le produit total est de vingt mille quintaux de cuivre par an.

Sur le revers occidental de la chaîne des monts Oural, il règne un vaste dépôt sablonneux et argileux mêlé de débris de végétaux et de carbonates de cuivre vert et bleu. Comme ce minerai cuivreux se trouve principalement vis-à-vis des vallées transversales de la chaîne, dans les parties qui correspondent aux mines de la Touria et de Goumechefski, il paroît que ce sont les courans généraux de l'Océan de l'est à l'ouest, qui ont amené là ces débris des filons cuivreux de la partie orientale.

Ce dépôt sablonneux contient des tronçons de palmier et de bambou; on y trouve des arbres presque entiers. On voit dans le Muséum de Pétersbourg deux troncs d'arbres très-volumineux, avec le commencement de leurs racines, qui sont convertis en minerai cuivreux.

Il y a en Sibérie quelques autres mines de cuivre, notamment celle de Loktefski, dans l'Altaï, entre l'Ob et l'Irtiche;

elle est adossée à des collines de porphyre comme celles de la Touria ; le minerai est également argileux, et il y a beaucoup de cuivre natif disséminé dans une marne blanchâtre. Le produit annuel est de trois mille quintaux de cuivre. J'ai donné une notice de ces différentes mines. (*Journ. de Phys.* août 1788, pag. 83.)

La Daourie a aussi quelques mines de cuivre, mais peu importantes. Ce métal se trouve également dans la presqu'île de Kamtschatka; et sur ses côtes orientales, il y a une île qui porte le nom de Mednoï-Ostrof, c'est-à-dire, île de cuivre, parce qu'on y a trouvé une grande quantité de cuivre natif : j'en ai un échantillon qui paroît avoir été roulé par les eaux.

(PAT. et LUC.)

TABLEAU *de la quantité de Cuivre extraite chaque année du sein de la terre, en différentes contrées.*

	Quintaux.
1. Angleterre.	200,000
2. Russie.	67,000
3. Empire d'Autriche.	60,000
4. Suède	60,000
5. Royaume de Westphalie, en 1808. . . .	17,229
6. Etats de Danemarck.	8,500
7. Bavière, y compris le Tyrol.	3,000
8. France.	2,500
9. Saxe, en 1808.	1,320
10. Prusse, après le traité de Tilsitt.	337
11. Espagne européenne.	309
	382,195

La quantité de 2500 quintaux indiquée pour la France est bien foible en comparaison de ce qu'elle pourroit produire, et infiniment au-dessous de celle qu'elle emploie ; d'où il résulte que nous sommes à ce sujet tributaires de l'étranger pour une somme considérable. Le prix élevé du bois nécessaire au traitement du minerai, en est en partie la cause. En prenant pour terme moyen de 1787 à 1789, la quantité de cuivre, tant brut que manufacturé, importée en France, par la Suède, la Russie et l'Angleterre, a été de 62,400 quintaux, qui valoient alors 8,600,000 francs (*Héron de Villefosse*, de la richesse minérale, etc., tom. 1, pag. 396.)

Pendant les premières années de la révolution, la fonte des cloches a fourni à nos arsenaux et livré au commerce une énorme quantité de cuivre. On peut évaluer à 20,000

quintaux métriques (plus de 40,000 quintaux anciens), la quantité de ce métal annuellement importée en France ; en comptant le quintal métrique à 400 francs seulement, c'est toujours huit millions de francs que nous payons chaque année pour nous procurer ce métal. (J. des M., t. 28, p. 421.) Mais quelque multipliés que soient les besoins de nos ateliers qui emploient le cuivre, dit encore M. Héron de Villefosse, il est vraisemblable que par un système suivi d'exploitation, mais point autrement, les mines de cuivre du territoire français pourront un jour parvenir à leur procurer au moins une grande partie de ce que l'étranger semble avoir aujourd'hui le droit exclusif de leur vendre (*ouvrage cité*). Espérons que les spéculations de nos capitalistes se dirigeront vers un but aussi utile. *V.* CUIVRE ROUGE.

Nous terminerons ici ce qui concerne les usages et le commerce de ce métal, pour le considérer minéralogiquement.

Le cuivre se trouve dans le sein de la terre, soit pur ou à l'état natif, soit en combinaison avec l'oxygène, le soufre, le fer, l'eau et plusieurs acides. On connoît au moins treize espèces dans ce genre, en ne considérant pas comme tels plusieurs autres minerais cuivreux, que les minéralogistes de l'Ecole de M. Werner regardent, avec leur célèbre maître, comme formant aussi des espèces distinctes.

Ces treize espèces sont : le Cuivre *natif*, le C. *pyriteux*, le C. *gris*, le C. *sulfuré*, le C. *oxydulé*, le C. *oxydé*, le C. *muriaté*, le C. *carbonaté*, le C. *arseniaté*, le C. *hydraté*, le C. *dioptase*, le C. *phosphaté* et le C. *sulfaté*.

Nous allons examiner successivement les unes et les autres, en nous arrêtant davantage sur celles d'entre elles qui sont moins connues ou qui ont donné lieu à des observations d'un grand intérêt pour la science.

CUIVRE ANTIMONIAL, ou mine de cuivre grise. *V.* CUIVRE GRIS.

CUIVRE ARSENIATÉ. Combinaison naturelle de l'oxyde cuivre avec l'acide arsenique, dont Klaproth nous a annoncé l'existence en 1787, et dont on connoît aujourd'hui un assez grand nombre de variétés, dont l'aspect est très-différent. Les premiers échantillons observés étant d'un vert olivâtre, M. Werner a donné à cette nouvelle *mine de cuivre*, le nom d'*olivenerz*. De Born l'a décrite sous celui de *cuivre oxydé vert arsenical*. Les corps qui appartiennent à cette combinaison varient tellement dans leurs caractères, leurs formes, et dans les proportions de leurs principes constituans, que M. le comte de Bournon les a partagés en *cinq espèces*, qui ont, dit-il, leur type particulier de cristallisa-

tion aussi distinct que le sont leurs autres caractères. (*Catalogue*, p. 249); M. Haüy, au contraire, pense que les diverses sortes de cuivre arseniaté peuvent être rapportées à un type commun, qui est un *octaèdre rectangulaire.* (*Tableau comparatif*, p. 90 et 263.) Cette divergence entre les opinions de deux savans aussi accoutumés à interroger la nature, montre assez la difficulté du sujet; aussi nous contenterons-nous de rapporter ici, d'après M. de Bournon, les caractères de ces divers *arseniates de cuivre* que l'on peut considérer, soit comme des sous-espèces, soit comme des variétés très-tranchées suivant l'opinion que l'on aura adoptée.

Ils ont pour caractère commun de répandre des vapeurs arsenicales par l'action du feu du chalumeau sur le charbon, et d'être solubles sans effervescence dans l'acide nitrique qui prend une teinte verte; ils communiquent une couleur bleue à l'ammoniaque, et colorent aussi la flamme en vert comme les autres mines de ce métal.

Leur pesanteur spécifique et leur couleur diffèrent beaucoup, ainsi que leur dureté. *V.* plus bas.

Ils se trouvent en Angleterre, dans différentes mines du comté de Cornouailles.

I. Cuivre arseniaté *en octaèdre obtus;* (C. a. *primitif*, Haüy; *Linzmerz*, Werner.) octaèdre rectangulaire obtus, ayant dans chaque pyramide deux faces inclinées plus fortement que les deux autres, et qui se rencontrent au sommet sous des angles de 130° et environ 115° (*de Bournon.*)

(Suivant M. Haüy, ce solide est la *forme primitive* de l'espèce entière. L'incidence de ces mêmes faces prise sur les arêtes de la base est de 50° et 60° environ.)

Sa pesanteur spécifique est de 2,881, et sa dureté supérieure à celle de la chaux carbonatée. Son tissu est légèrement lamelleux, et sa cassure vitreuse.

Sa couleur est d'un bleu céleste foncé, quelquefois, mais beaucoup plus rarement, le vert-dragon ou le vert-pré.

Il ne décrépite pas par l'action du feu du chalumeau, et se convertit, sans se fondre, en une scorie noire très-friable.

Cent parties contiennent, d'après l'analyse de M. Chenevix: oxyde de cuivre, 49; acide arsenique, 14; eau, 35; perte, 2.

Cet arseniate en se décomposant, ce qui est assez rare, prend une couleur blanchâtre.

II. C. a. *en segmens hexaèdres;* (C. a. *lamelliforme*, H; *Kupferglimmer*, W.; *Id.*, Karsten); en lames dont les grandes faces sont des hexagones, entre lesquels se trouvent six trapèzes alternativement inclinés en sens contraire, et

formant avec le plan de la lame un angle d'environ 133° 30'.

M. de Bournon avoit cru d'abord que cet angle étoit de 135°. Il regarde le prisme hexaèdre régulier comme étant la forme primitive de ce cuivre arseniaté.

Sa pesanteur spécifique est 2,248, et sa dureté moindre que celle de la chaux carbonatée. Son tissu est très-lamelleux dans le sens des grandes faces, et sa cassure ordinairement striée.

Sa couleur est le plus beau vert d'émeraude ; elle ne varie pas.

Il se comporte avec le chalumeau tout autrement que le C. a. octaèdre obtus. Du moment qu'il éprouve la chaleur, il décrépite fortement et se réduit à l'instant en poussière ; ce n'est qu'avec une précaution extrême qu'on peut parvenir à lui faire éprouver directement l'action de la flamme, et alors il se change, presque instantanément, en une scorie spongieuse, noire et très-légère, qui ne tarde pas à fondre avec bouillonnement, et donne un bouton noir d'un aspect légèrement vitreux.

Si, en traitant cet arseniate au chalumeau, on ajoute un peu de suif, le mélange s'enflamme avec une légère explosion, donne une flamme verte, et brûle en fusant comme le salpêtre, ce que ne fait pas l'espèce précédente.

Cent parties renferment, selon M. Chenevix : oxyde de cuivre, 58 ; acide arsenique, 21 ; et eau, 21.

M. Vauquelin a trouvé, dans la même variété : oxyde de cuivre, 39 ; acide, 43 ; eau, 17.

III. C. a. *en prisme tétraèdre rhomboïdal*, désigné précédemment par M. de Bournon, sous le nom de C. a. en *octaèdre aigu ;* (C. a. *octaèdre aigu cunéiforme*, H. ; *Blættriches Olivenerz*, W. ; *Dichtes Olivenerz*, K. *Gemeines Olivenkupfer*, Haussman).

Ce prisme, dont les faces font entre elles des angles de 96° et 84°, est droit et habituellement terminé par un sommet dièdre. Ces faces forment sur l'arête terminale, un angle d'environ 112°.

Très-fréquemment les angles obtus du prisme sont remplacés par une facette parallèle à l'axe.

La pesanteur spécifique de ce C. a. est bien supérieure à celle des précédens, étant de 4,280 ; sa dureté est aussi plus considérable, car il raye la chaux fluatée et la baryte sulfatée, mais pas le verre.

Son tissu n'est pas lamelleux, et sa cassure est irrégulière et souvent granuleuse.

Les cristaux entièrement opaques sont d'un vert-bouteille tirant sur le noir, mais qui passe au vert jaunâtre, et même au jaune métallique dans les cristaux capillaires.

Cet arseniate est très-fusible au chalumeau; il donne en bouillonnant fortement, une scorie d'un brun foncé, un peu rougeâtre et très-dure. Si l'on continue de souffler, cette scorie fond en un globule dont la surface se couvre par le refroidissement de petites lames rhomboïdales dont les angles paroissent être de 60° et 120°.

100 parties contiennent, suivant M. Chenevix : oxyde de cuivre, 60; acide arsenique, 39,7; perte, 0,3. C'est le seul qui n'ait point offert d'eau dans sa composition.

IV. C. a. *en prisme trièdre* (C. a. *prismatique-triangulaire*, H.; *Nadelformiges Olivenkupfer*, Hauss., Var. du *Dichtes Olivenerz*, K.); prisme droit, dont les bases sont des triangles équilatéraux.

Sa pesanteur spécifique est 4,280, absolument la même que celle du C. a. prismatique rhomboïdal; mais sa dureté est moins grande; il raye à peine la chaux carbonatée.

Sa structure est lamelleuse.

Il a une couleur vert-de-gris très-agréable, mais qui est souvent masquée par une teinte noirâtre superficielle.

Au chalumeau, il fond encore plus vite que l'espèce précédente, et se réduit, comme elle, en un globule d'un brun rougeâtre à surface cristalline.

Le cuivre muriaté présente le même phénomène (*Bournon*).

100 parties sont composées, d'après M. Chenevix, de 54 d'oxyde de cuivre, 30 d'acide d'arsenique, et 16 d'eau.

M. Klaproth a trouvé, dans une variété fibreuse de cette espèce : oxyde de cuivre, 50; acide arsenique, 45, et seulement 3,50 d'eau.

V. C. a. *hématitiforme* et *amiantiforme* (C. a. *mamelonné fibreux*, H.; *Faseriges Olivenerz*, W.); en petites masses habituellement mamelonnées et fibreuses.

Sa pesanteur spécifique peut être évaluée de 4,100 à 4,200.

Sa structure est fibreuse, à fibres très-fines et très-serrées, qui partent en divergeant d'un centre commun; les mamelons sont composés de couches concentriques, et d'un volume peu considérable.

Sa couleur la plus ordinaire est le brun, approchant de la couleur du bois, ce qui l'a fait nommer *wood-copper* par les mineurs de Cornouailles.

Il est fusible au chalumeau, sous l'action duquel il se convertit en une scorie noire et fort dure.

C'est de tous les *Arseniates de cuivre* le plus sujet à s'altérer; les fibres des mamelons se séparent, leur surface de-

vient cellulaire, et leur couleur passe du brun verdâtre, au gris et au blanc jaunâtre satiné.

100 parties de C. a. mamelonné ont donné à M. Chenevix : oxyde de cuivre, 50; acide arsenique, 29; eau, 21.

On peut placer ici le C. a. *terreux*, d'un jaune verdâtre, que M. Léonhard a nommé *Pharmacochalzit;* c'est l'*Erdiges Olivenkupfer* de Haussmann.

Les différens *arseniates de cuivre*, dont nous venons de rapporter les caractères, se trouvent en Angleterre, dans les mines de cuivre du comté de Cornouailles, et notamment dans celles de Huelgorland, de Tincroft et de Carrarach, assez ordinairement dans le voisinage les unes des autres, et en association avec d'autres espèces du même genre, notamment avec le cuivre oxydulé, le cuivre pyriteux, le cuivre sulfuré, la malachite, etc.; le quarz blanchâtre, tantôt amorphe et tantôt cristallisé, ou carié et souillé d'oyde de fer, est la gangue la plus ordinaire du C. a. octaèdre obtus et du C. a. rhomboïdal. La variété lamelliforme hexaèdre est sur le cuivre rouge, massif. Les masses mamelonnées sont engagées dans les cavités du quarz, ou dans les autres espèces. On a également rencontré une variété de cette même espèce dans les cavités d'un fer oxydé compacte, dans la mine de Kaisersteinmel, près d'Altenkirchen, dans le pays de Nassau-Ussingen (Léonhard). *V.* relativement au Cuivre arseniaté les Mémoires de M. de Bournon, insérés dans le *Journal des Mines*, t. 11 et 15, et son *Catalogue ;* les *Observations* de M. Haüy, sur le même sujet, sont insérées dans le t. 13 de cette même collection, et dans son *Tableau comparatif.*

Cuivre arseniaté ferrifère (Cuivre et fer arseniaté de Bournon ; *Strahlenerz*, Karsten ; *Arseniate de cuivre martial*, Jameson).

Ce minéral, dont on doit également la connoissance à M. de Bournon, qui l'a décrit dans son Mémoire cité plus haut, sous le nom d'*Arseniate cupro-martial*, contient, d'après l'analyse de M. Chenevix : fer oydé, 27,5 ; cuivre oxydé, 22,5 ; acide arsenical, 33,5 ; eau, 12, et 3 de silice.

Sa pesanteur spécifique est 3,4003, et sa couleur le bleu de ciel très-foible, quelquefois légèrement nuancé de verdâtre, ou le jaune brunâtre de la résine.

Il raye la chaux carbonatée.

Ses cristaux sont rarement isolés, et le plus ordinairement groupés et réunis en forme de mamelons ; ils sont très-petits et brillans; leur forme est celle d'un prisme rhomboïdal terminé par des sommets pyramidaux, formés de quatre triangles scalènes.

Le cuivre arseniaté ferrifère, décrit par M. de Bournon, venoit de la mine de Muttrel, en Cornouailles. On le trouve aussi dans celle de Huelgorland, qui en est voisine, à Tincroft et à Carrarach, avec le cuivre gris, le cuivre pyriteux, le fer arsenical, l'étain oxydé et le quarz. M. de Cressac, ingénieur en chef des mines, l'a découvert en France, aux environs de Saint-Léonhard, département de la Haute-Vienne, où il accompagne ces trois dernières substances.

CUIVRE ARSENICAL, ou Mine de cuivre blanche arsenicale. *V.* CUIVRE GRIS.

CUIVRE AZURÉ. M. Brongniart nomme ainsi le *Cuivre carbonaté*, d'une couleur bleue. *V.* CUIVRE CARBONATÉ BLEU.

L'on a désigné autrefois sous le nom de *Mine de cuivre azurée*, grise, brune, violette et bleue, des variétés de mines de ce métal appartenant, soit au *Cuivre sulfuré*, soit au *Cuivre pyriteux*, ou au *Buntkupfererz* des Allemands, et dont la cassure ou la surface présente une teinte bleuâtre. *V.* Bomare, De Born, etc.

CUIVRE BITUMINEUX, ou *Mine de Cuivre inflammable; Kupferbranderz* des Allemands.

Ce minerai cuivreux ne constitue pas plus une espèce que la *Mine de cuivre sablonneuse* ou *grès cuivreux* (*Kupfersanderz.*) C'est un schiste marno-bituminifère, mélangé de pyrites cuivreuses, qui est exploité comme mine de cuivre, en Suède et en Sibérie. Le *Kupfersanderz* est un grès, tantôt solide et tantôt friable, à élémens plus ou moins gros, liés par un ciment cuivreux de couleur verte ou bleue, et renfermant divers sulfures de cuivre. Il se trouve également en Sibérie et dans la Thuringe, où il est traité comme mine de cuivre.

Le *Kupfer schiefer*, ou *Schiste cuivreux*, ne diffère du *Kupferbranderz*, qu'en ce que celui-ci renferme une plus grande quantité de carbone ou de bitume.

CUIVRE BLANC, ou *Mine de cuivre blanche* (*Weisses Kupfererz*, Werner).

Les minéralogistes étrangers font une espèce particulière d'un minerai cuivreux, qui a les plus grands rapports avec le *Cuivre gris*, dont il ne paroît différer que par une couleur plus claire et un grain plus fin. Il est assez souvent mélangé de cuivre pyriteux qui lui donne une teinte jaune-brunâtre, et contient ordinairement moins d'argent que les variétés grises.

Au feu du chalumeau, il exhale des vapeurs arsenicales, et renferme jusqu'à 40 de cuivre.

Il a été confondu avec le *Cuivre gris*, aussi avec le *fer arsenical*, et surtout avec le *fer arsenical argentifère* (*Weisserz*),

auquel il ressemble en effet beaucoup, mais qui est plus léger, ne contient pas de cuivre, etc.; enfin il est regardé comme intermédiaire entre le cuivre gris et le cuivre pyriteux, et nous croyons pouvoir le rapprocher du premier.

Le *Cuivre blanc* est assez rare. On le trouve en masse, et disséminé, dans les environs de Freyberg en Saxe; à Rudelstadt et Kupferberg, en Silésie; au Hartz; en Sibérie; dans la mine de Huel-Gorland, en Cornouailles (*Jameson*); à Kreutzberg, en Haute-Hongrie; au Chili; et en France, à Baygorry. *V.* CUIVRE GRIS.

CUIVRE BLANC. Dans les arts, on nomme *Cuivre blanc* un alliage de cuivre et d'arsenic, que l'on obtient en fondant ensemble parties égales de cuivre et d'arsenic ou d'arseniate de potasse. En répétant la fusion quatre ou cinq fois, dans les mêmes proportions, l'on a un alliage aigre et cassant, d'une couleur blanche, qui sert à fabriquer des cadrans, des échelles de graduation pour les thermomètres, des chandeliers et autres objets; mais qu'il faut bien se garder d'employer pour des usages relatifs à l'économie animale.

CUIVRE CARBONATÉ, CARBONATE DE CUIVRE, des Chimistes. (Cuivre carbonaté bleu et C. c. vert, de Haüy; *Kupferlazur* et *Malachit* de Werner; Cuivre azuré et Cuivre malachite de Brongniart.) La réunion des carbonates de cuivre bleu et vert, en une seule espèce, a été indiquée par M. Haüy, dans son *Cours de Minéralogie*, de 1812; les nouvelles observations qu'il a faites depuis, l'ont confirmé de plus en plus dans son opinion. Leur caractère chimique et leur composition ne diffèrent pas essentiellement; suivant lui, leur forme primitive est la même; il ne resteroit donc que la diversité de couleur des deux minéraux; mais M. Haüy observe à ce sujet, que cette diversité même ne peut donner lieu à une objection sérieuse, puisque, dit-il, dans ce cas, la couleur est toujours celle qui précède ou celle qui suit, dans le phénomène des anneaux colorés ou sur l'échelle du prisme. L'arsenic sulfuré jaune, et l'arsenic sulfuré rouge, nous offrent un exemple du même genre, ainsi que le cuivre arseniaté en octaèdre obtus; seulement dans ce dernier minéral, comme dans le cuivre carbonaté, le saut paroît plus brusque. On voit, d'ailleurs, des cristaux de C. carbonaté, qui sont en partie verts, et en partie bleus, sans qu'on puisse remarquer de différence sensible dans leur tissu, ni en attribuer la cause à une altération qu'auroit subie le minéral. Il existe aussi cependant des cristaux de cette substance, qui doivent leur couleur verte à une altération;

mais alors leur surface n'est pas lisse, et leur tissu a évidemment éprouvé des modifications.

M. le comte de Bournon n'admet pas la réunion des carbonates bleu et vert, en une même espèce; il assigne au contraire une forme primitive, particulière à chacun d'eux, (*Catalogue*, p. 236 et 241). Elles diffèrent toutes deux en outre de celle que M. Haüy a adoptée pour les deux séries. *Voyez* plus bas.

D'après M. Haüy, l'espèce CUIVRE CARBONATÉ est caractérisée comme il suit : couleur, le vert ou le bleu; soluble avec effervescence dans l'acide nitrique, et ayant pour forme primitive, un octaèdre à triangles scalènes, dont les faces font entre elles des angles de 97° 7′ et 83° 13′.

Cet octaèdre doit être placé de manière à ce que les angles des sommets soient situés dans le sens d'une ligne parallèle à l'horizon.

Les formes secondaires de cette substance sont déjà assez nombreuses. Elles se présentent en général sous l'apparence d'un prisme rhomboïdal, modifié par des facettes dont la position varie dans les différentes variétés. La plupart d'entre elles appartiennent à la sous-espèce d'une couleur bleue; ce sont aussi celles dont la forme est la plus nette.

Première Sous-Espèce. — CUIVRE CARBONATÉ BLEU (Cuivre oxydé, ou Chaux de cuivre bleue, De Born; Azur de cuivre, *Kupferlazur*, W.) Suivant M. de Bournon, la forme primitive de ce carbonate de cuivre, est un prisme tétraèdre rhomboïdal droit, d'environ 56° et 124°, et non pas un octaèdre à triangles scalènes, comme l'admet M. Haüy. (*V.* plus haut.)

Il a une pesanteur spécifique de 3,6082.

Sa dureté est peu considérable; il est facile à gratter avec le couteau : sa poussière conserve sa couleur bleue dans l'huile; et passée sur le papier, avec frottement, elle le tache en bleu.

Il est facile à réduire par le chalumeau, et communique au verre de borax une belle couleur verte; et dans le même instant le brillant métallique du cuivre.

D'après une analyse faite anciennement par Pelletier, 100 parties contiennent : cuivre pur, 66 à 70; acide carbonique, 18 à 20; oxygène, 8 à 10; et environ 2 d'eau.

Celui de Sibérie renferme, d'après Klaproth : cuivre, 56; acide carbonique, 24; oxygène, 14; et eau, 6. Ces quantités diffèrent à peine de celles que M. Vauquelin a trouvées dans le C. c. bleu de Chessy.

Ses formes déterminables sont assez variées, comme nous

l'avons vu ci-dessus, et il se rencontre également en masses concrétionnées à tissu fibreux, ou compactes, ou terreuses et disséminées dans diverses gangues.

Ses cristaux ont ordinairement la forme d'un prisme rhomboïdal. On le trouve quelquefois en globules isolés ou groupés, qui sont intérieurement striés du centre à la circonférence. La mine d'argent de Zméof, en Sibérie, présente cette variété. On en trouve une à peu près semblable dans la mine de Moldava en Hongrie, où le bleu de montagne est en stalactites mamelonnées. Il y en a d'assez solides pour recevoir un beau poli : c'est le minéral auquel convient le mieux, suivant De Born, le nom de *pierre d'Arménie*. (*Patrin.*) *V*. ci-dessous.

Les cristaux et les concrétions forment une sous-espèce du *Kupferlazur* de Werner, sous les noms de *Strahlige* et *Feste Kupferlazur*, W. et Karsten ; *Edler Kupferlazur* de Haussmann ; Azur de cuivre cristallisé, R. D.; Azur de cuivre rayonné, Brochant ; Cuivre Azuré cristallisé, C. a. concrétionné, Brongniart.)

Les masses terreuses appartiennent à l'*Erdische Kupferlazur* du même savant, *Gemeine Kupferlazur* de K. et de Hauss., vulgairement *Bleu de montagne;* Azur de cuivre terreux, Broch. ; C. azuré, Brong.

La *pierre d'Arménie* (*Arménite* de Delaméthrie), est une chaux carbonatée, mélangée de C. c. bleu terreux, qui renferme quelquefois des veines de quarz et du fer sulfuré.

Le cuivre carbonaté bleu se trouve dans les veines, ou en nids, quelquefois seul, mais le plus souvent en association avec les autres espèces de ce genre, dans des veines qui traversent des montagnes primitives ou de transition, et dans des roches de formation secondaire. Il est ordinairement peu abondant. La mine de Chessy, près de Lyon, l'a offert en assez grande quantité, et sous des formes très-régulières. C'est de ce lieu que proviennent les plus beaux cristaux que nous connoissions. Il en vient de fort beaux de Sibérie, où se trouvent également les variétés concrétionnées-mamelonnées, ou globuleuses et radiées, ainsi que les masses terreuses. Les mines de cuivre de la Bohême, de la Hongrie, de la Transylvanie, du Tyrol, d'Espagne, du Chili, etc., en fournissent aussi.

La mine de Kleopinski, dans les monts Altaï, a fourni de superbes échantillons de cristaux d'azur : Il y en a d'un pouce de longueur, qui sont revêtus d'une enveloppe d'oxyde vert. Dans d'autres échantillons, l'oxyde vert se trouve entre deux couches d'oxyde bleu : il n'y a point de transi-

tion de l'un à l'autre ; les couleurs sont nettement tranchées. (*Patrin.*)

M. Jameson décrit dans son *Système de Minéralogie* (t. 3, p. 153, édition de 1816) comme une espèce particulière, sous le nom de MINE DE CUIVRE VELOUTÉE *Velvet Copper Ore*, une variété de cuivre carbonaté fibreux, d'un bleu intermédiaire entre le bleu d'émail et le bleu de ciel, qui a été trouvée dans le Bannat. « Elle est, dit-il, en cristaux capillaires, très-petits et très-délicats, qui forment ordinairement une croûte veloutée, et sont rarement réunis en boules. Leur éclat, tant intérieur qu'extérieur, est luisant et perlé ; elle est très-tendre. Elle n'a encore été rencontrée qu'à Oravieza, dans le Bannat, où elle accompagne la malachite et la mine de fer brune. »

Cette variété est si rare, qu'un échantillon en a été vendu 50 dollars, 250 francs. (*Ouvrage cité.*)

Le C. c. bleu ordinaire existe encore en Angleterre, dans les mines de Leadhills et de Wanlockhead, dans le Lankashire ; à Huel - Virgin et à Carrarrah dans le Cornouailles ; à Arendal, en Norwége, au Hartz, etc. (*Jameson.*)

Seconde Sous-Espèce. — CUIVRE CARBONATÉ VERT (Malachite et fleurs de cuivre vertes, R. D. ; Cuivre oxydé vert et Chaux de cuivre verte, D. B. ; *Malachet*, W. ; Cuivre malachite, Brongniart.)

Il a pour *forme primitive*, d'après M. de Bournon, un prisme tétraèdre rhomboïdal droit, d'environ 77° et 103°, divisible parallèlement à son axe, et aux petites diagonales de ses faces terminales. (*Catalogue*, p. 236.)

Sa pesanteur spécifique varie de 3,5718 à 3,6412.

Ses autres caractères, excepté celui de la couleur, sont à peu près les mêmes que ceux de la sous-espèce précédente.

Elles colorent toutes deux l'ammoniaque en bleu et la flamme en vert, sont assez tendres, quoique susceptibles de recevoir un beau poli, surtout cette dernière.

Les formes en sont peu variées, et le nombre des variétés elles-mêmes très-circonscrit.

Il est rarement sous une forme régulière, mais seulement en filets plus ou moins allongés ; ils sont quelquefois légèrement contournés et forment des espèces de dendrites comme les ondes d'une étoffe moirée : j'en ai vu aux mines de la Touria qui tapissoient en entier des blocs de mine de *cuivre vitreuse grise* de plus d'un pied de diamètre ; c'étoit tout ce qu'on pouvoit voir de plus beau (*Patrin*) ; c'est ce qu'on

appelle communément *Cuivre soyeux*. (*Fasriger malachit* de Werner; C. malachite soyeux, Brongniart.)

M. Klaproth a trouvé dans 100 parties de C. c. vert mamelonné de Sibérie : cuivre, 58 ; acide carbonique, 18 ; oxygène, 12,5 ; eau, 11,5.

Une variété analogue de l'Aragon, contenoit, d'après l'analyse de M. Proust : oxyde noir de cuivre, 71; acide carbonique, 27; chaux carbonatée, 1 ; sable, 1.

(71 d'oxyde noir renfermant 56,16 de cuivre, et 14,4 d'oxygène.)

Celui de Chessy est composé de 56,10 de cuivre, 21,25 d'acide carbonique, 14 d'oxygène, et 8,75 d'eau. (*Vauquelin.*)

Pelletier attribuoit la différence entre les C. c. vert et le bleu, à une plus grande quantité d'oxygène que contenoit le premier. Cependant la comparaison des analyses citées, n'indique pas cette cause de la différence dont il s'agit, et n'offre pas, par conséquent, d'obstacle à leur réunion en une seule espèce.

Le C. c. vert *concrétionné-mamelonné*, est composé de couches concentriques, dont le tissu est tantôt fibreux et tantôt compacte ; il est connu dans le commerce sous le nom de *malachite*, qu'il porte également dans la plupart des livres de minéralogie. C'est le *dichter malachit* de *Werner*, et le *gemeiner malachit* d'Haussman.

Le C. c. vert en masses terreuses, ou pulvérulent et superficiel, a été aussi nommé *vert de montagne* et *chrysocolle*. Sa couleur est le vert-pré ou le vert-de-gris.

Il est très-distinct du *cuivre vert-ferrugineux-terreux* (*erdisches eisenschussiges kupfergrün* de Werner) dont nous parlerons plus bas, et qui doit être considéré à part.

La *malachite* forme un des plus beaux ornemens des cabinets de minéralogie : c'est une stalactite solide, de couleur vert-d'émeraude, mêlée de zones d'une teinte plus claire. Sa couleur agréable, et le poli dont elle est susceptible, la rendent propre à toute sorte de bijouterie. Il est rare d'en trouver des morceaux de plusieurs pouces de diamètre sans défaut. Le plus beau qui existe peut-être, est celui qui se trouve dans le cabinet du docteur Guthrie à Pétersbourg : il avoit 32 pouces de long, 17 de large, et 2 d'épaisseur : on l'estimoit au moins 20,000 francs. Le docteur Guthrie l'avoit reçu à la mort de M. de Lanskoï, dont il étoit le médecin. (*Patrin.*)

Le nom de *malachite*, qui a été donné à ce minéral, est dérivé, suivant Pline, de celui de la *mauve*, μαλαχη

(*malachè*) en grec, dont il présente la couleur. Le Cabinet du Roi possède une suite très-importante de morceaux de cette variété, parmi lesquels il s'en trouve d'un volume remarquable. On en fait, en Russie, après l'avoir débitée en plaques minces, des dessus de tabatières; l'on en revêt des chambranles de cheminées, etc. Ce que nous connoissons de plus beau en ce genre, tant pour le travail que pour le choix de la matière et la richesse des dorures, c'est une cuve, des candélabres, et un dessus de commode, envoyés, il y a quelques années, par l'empereur de Russie, au chef du gouvernement français d'alors, qui les avoit fait placer dans un des appartemens du grand Trianon.

Le Cabinet de l'Ecole des Mines, à Saint-Pétersbourg, renferme un bloc de cette variété du poids de 97 pouds, qui équivalent à 3200 de nos livres anciennes, environ 1500 kilogrammes (*Rose*, de Berlin).

Le cuivre carbonaté vert partage les gisemens des autres mines de ce métal, et notamment ceux du cuivre sulfuré et du cuivre pyriteux. Il est très-fréquemment accompagné de cuivre carbonaté bleu, et se rencontre comme lui dans les veines qui traversent des roches primordiales et dans celles de transition. Il abonde surtout en Sibérie (*V*. plus haut), et dans le Bannat. On en trouve également dans le Tyrol, en Angleterre, en Suède, au Hartz, dans le Maryland et la Pensylvanie, aux Etats-Unis, dans les mines de cuivre du Chili, en Lusace, en Silésie; mais en quantité peu considérable. La variété terreuse colore en vert la prehnite d'Oberstein, et quelquefois la chaux carbonatée dans le basalte, comme à Landshutt en Lusace. On a aussi trouvé du C. c. vert dans le pays des Namaquois, dans l'Afrique méridionale (Jameson) et dans différentes parties de la Chine.

Cuivre carbonaté anhydre, ou *mine de cuivre brune*. M. Jameson donne ce nom à un minéral cuivreux compacte, ayant l'éclat de la résine et une couleur d'un brun noirâtre, qui a été décrit et analysé, en 1813, par le docteur Thomson (Philos., Trans. 1814), et dont ce savant a retiré : peroxyde de cuivre, 60,75; peroxyde de fer, 19,50; acide carbonique, 19,50; silice, 2,10; avec 0,95 de perte.

Il a été trouvé en 1800, par le docteur Benjamin Heyné, dans la péninsule de l'Hindostan, près de la limite orientale de la contrée du Mysore, en association avec la malachite, dans un grunstein. Il étoit en masse, et renfermoit beaucoup de petits cristaux de quarz-hyalin.

Sa pesanteur spécifique est de 2,620; il est tendre, facile à entamer et à râcler avec le couteau, et sa poussière brun rougeâtre.

Il est soluble avec effervescence dans les acides, en déposant une poudre rouge. La solution est verte ou bleue selon l'acide employé, ce qui démontre qu'il est principalement composé de cuivre. (Système de minéralogie, tom. 3, p. 165—166.)

CUIVRE CARBONATÉ VERT MARTIAL, Bournon. C'est un simple mélange de C. c. vert compacte et de fer oxydé, dont la couleur varie du vert jaunâtre et brunâtre, au brun et même au noir, et qui a un éclat gras et résinoïde. Il est quelquefois mamelonné comme la malachite, et souvent accompagné de quarz, d'argile, et quelquefois de stéatite.

M. de Bournon le place, comme sous-espèce, à la suite du cuivre carbonaté vert ordinaire.

CUIVRE DE CÉMENTATION. On donne ce nom au cuivre obtenu par la décomposition du *sulfate de cuivre*, qui se trouve en suspension dans les eaux de certaines mines de ce genre, et qui en a été précipité, soit naturellement, soit artificiellement, par l'intermède du fer. *V.* CUIVRE PYRITEUX.

CUIVRE CHROMATÉ. L'existence de cette combinaison de l'oxyde de cuivre avec l'acide ou l'oxyde de chrôme, annoncée dans le *Journal de Physique*, t. 60, p. 66, ne s'est pas confirmée depuis.

CUIVRE DE CORINTHE. *V.* AIRAIN DE CORINTHE, tom. 1, p. 273.

CUIVRE CORNÉ. Bergman et De Born ont décrit, sous ce nom, un minéral d'un beau vert, en lames carrées, qui se trouve en Saxe, sur un jaspe brun, et qui a été reconnu depuis, par Klaproth, pour l'oxyde d'un nouveau métal qu'il a nommé *uranium*. *V.* URANE OXYDÉ.

Il a été donné aussi au *sable vert du Pérou*, d'après l'usage où l'on étoit alors de nommer *cornés* les métaux combinés avec l'acide hydro-chlorique (acide muriatique); ainsi l'on disoit *argent corné*, *mercure corné*, etc. *V.* CUIVRE MURIATÉ.

CUIVRE EN CHAUX, *Mine de cuivre en chaux*, bleue, noire, rouge et verte. *V.* CUIVRE CARBONATÉ BLEU et VERT, CUIVRE HÉPATIQUE et CUIVRE OXYDULÉ.

CUIVRE-DIOPTASE, Haüy. Ce minéral cuivreux, considéré d'abord comme une substance pierreuse, avoit été nommé *émeraude de Sibérie* par Ferber, *émeraudine* par M. Delamétherie, et *dioptase* par M. Haüy. C'est le *Kupfer-schmaragd* de Werner; *Dioptas* de Karsten. M. Sewerguine, minéralogiste russe, lui a donné le nom d'*achirite*.

Sa pesanteur spécifique est de 3,3, et sa couleur le beau vert d'émeraude; il est translucide, assez dur pour rayer le verre, et ne blanchit pas dans l'acide nitrique, même chauffé. (*Haüy.*)

Il est conducteur de l'électricité. Si on le frotte, après l'avoir isolé, il acquiert l'électricité résineuse, même sur ses faces polies. (*Haüy.*)

Son tissu est lamelleux et ses joints naturels très-nets. Sa forme primitive est un rhomboïde obtus, dont l'angle plan au sommet est de 111°.

Le cuivre-dioptase, vu pour la première fois en Sibérie, il y a une trentaine d'années, fut apporté à Saint-Péters-bourg par le général Bogdanof, qui le tenoit d'Achir Mahmed, marchand boucarien, à qui l'on en doit la découverte. Suivant son rapport, ce minéral se trouve à cinq cents verstes (cent vingt-cinq lieues) au-delà de l'Irtische, dans les déserts des Kirguises, en allant de la forteresse de Semipalatna vers le midi. Ses cristaux sont accompagnés de malachite rayonnée, et sont ordinairement sur du vert de montagne scoriacé; quelquefois aussi avec le spath calcaire et la pierre calcaire compacte. (*Hermann*, Mém. cité plus haut.)

M. de Bournon cite une autre association de cette substance dans son Catalogue, p. 247; c'est celle d'un groupe de cristaux de *calamine* de Sibérie, sur lequel sont implantés deux petits cristaux de dioptase d'une forme très-nette.

Cette espèce, du genre CUIVRE, se rapproche beaucoup par sa composition du *cuivre hydraté silicifère;* mais elle en diffère par ses autres caractères.

Le *cuivre vert scoriacé* (*schlackiger kupfergrün*, W.) de Sibérie, lui ressemble aussi beaucoup, et son analyse est à peu près la même. (*V.* CUIVRE HYDRATÉ.) Suivant Hermann (*Mém. de Pétersbourg*, t. 13, p. 349.), au premier coup de feu, il décrépite, et sa couleur verte se change en un beau bleu; après quoi il se fond assez facilement et donne une espèce de matte dont on peut séparer le cuivre.

D'après M. Vauquelin, il est infusible et brunit seulement par l'action du feu du chalumeau, dont il colore la flamme en vert, et donne avec le borax un bouton cuivreux. (*Minéralogie* de Haüy, t. 2, p. 137.)

M. Lowitz l'a trouvé composé de 55 de cuivre, 33 de silice et 12 d'eau.

Il est ordinairement cristallisé en prismes à six pans, terminés par des sommets à trois faces qui sont des rhombes; c'est le cuivre dioptase *dodécaèdre* de Haüy.

CUIVRE GRIS, Haüy. Cette espèce a été désignée dans les ouvrages de minéralogie, tantôt sous le nom de *Mine de cuivre grise*, ou *Cuivre gris*, que M. Haüy lui a conservé, et tantôt sous celui de *Mine d'argent grise*, qui lui a été donné par les mineurs, à cause de la petite quantité

d'argent qu'elle renferme communément. Elle offre deux variétés ou sous-espèces très-distinctes ; l'une *arsenifère*, l'autre *antimonifère*, auxquelles correspondent le *Fahlerz* et le *Grau-gültigerz* de Karsten (*Fahlerz* et *Schwarzerz* de Werner).

Son caractère essentiel est tiré de la forme de ses cristaux, qui sont originaires du tétraèdre régulier, et de sa couleur qui est le gris d'acier, tirant au noir de fer.

Sa pesanteur spécifique varie : elle est de 4,4460 à 4,560, suivant M. de Bournon; 4,594, d'après Widenman, et 4,8648, selon M. Haüy.

Ses cristaux sont quelquefois très-éclatans; il est aigre, assez facile à râcler avec le couteau, et donne une poussière noire qui a quelquefois une teinte rougeâtre.

La cassure des masses et celle des cristaux sont ordinairement granuleuses, à grains fins, et inégale, et plus rarement lisse et conchoïde.

Il n'y a guère de substances dont les analyses aient offert des résultats plus variés.

Romé-Delisle regardoit le cuivre gris comme une pyrite cuivreuse, dans la composition de laquelle il étoit entré de l'arsenic, de l'antimoine, du fer et de l'argent, dans des proportions plus ou moins considérables; et en effet la forme cristalline de ces deux minéraux est la même ; mais leur couleur est si différente, que les minéralogistes s'accordent à les séparer. M. de Bournon, qui les regarde tous deux comme étant essentiellement composés de cuivre, de fer et de soufre, ou comme un double sulfure de cuivre et de fer, l'un *gris* et l'autre *jaune*, en fait également deux espèces.

Le triple sulfure d'antimoine, de cuivre et de plomb, que ce savant a décrit sous le nom d'*Endellione* (Bournonite de Jameson), a pu être confondu quelquefois avec le cuivre gris. Il en diffère essentiellement, et constitue une espèce à part. *V.* Endellione.

Les autres caractères sont modifiés par la présence de l'antimoine ou par celle de l'arsenic, comme nous le verrons plus bas.

Quant aux formes régulières, M. Haüy en a décrit et figuré douze dans son *Traité de Minéralogie;* nous en indiquerons quelques-unes.

1. Cuivre gris *primitif;* le tétraèdre régulier.

Cette variété est une des plus rares.

2. C. g. *épointé;* la forme primitive dont les angles solides sont tronqués.

3. C. g. *cubo-octaèdre;* la variété primitive, dans laquelle les huit arêtes sont remplacées chacune par une face.

4. C. g. *triépointé ;* le tétraèdre régulier, présentant trois facettes à la place de ses quatre angles solides.

5. C. g. *encadré ;* le solide primitif, sur les bords duquel s'élèvent de nouvelles faces très-surbaissées, également inclinées, et qui servent comme de cadre à de nouvelles faces triangulaires parallèles à celles de la forme primitive.

6. Quand le décroissement qui produit cette variété atteint sa limite, il donne naissance à un solide à douze faces : c'est alors le C. g. *dodécaèdre. V.* le Traité.

Les plus beaux cristaux de *Cuivre gris* viennent des mines du Hartz, de Kapnick en Transylvanie, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Baygorry, en France, et du comté de Cornouailles, en Angleterre.

On trouve beaucoup plus communément ce minéral en masses informes, mélangé ou associé avec le cuivre pyriteux. *V.* plus bas.

Première Sous-Espèce. CUIVRE GRIS ARSENIFÈRE, Haüy. (Mine de cuivre blanche arsenicale, Sage ; Argent gris, Cuivre gris, Mine de cuivre blanche arsenicale, Delamétherie ; Mine d'argent grise, Mongez ; *Fahlerz*, Werner ; Cuivre gris arsenié, Brongniart; Mine d'une couleur fauve, Cuivre gris ou fahlerz, Brochant.

Sa couleur est le gris d'acier clair, tirant sur le noir de fer ou le gris de plomb.

Un fragment exposé à la simple flamme d'une bougie, répand des vapeurs, sans éprouver de fusion proprement dite. (*Haüy.*)

Au feu du chalumeau, il décrépite d'abord, et se fond ensuite en un globule métallique friable, de couleur grisâtre. Pendant la fusion, il laisse dégager une vapeur arsenicale blanche. Il communique au borax une couleur jaune rougeâtre. Certaines variétés sont difficiles à fondre. (*Jameson.*)

La quantité de fer que contient le cuivre gris *arsenifère*, est assez variable, mais toujours infiniment supérieure à celle que renferme le cuivre gris *antimonifère.*

M. Thomson a trouvé dans un cuivre gris d'Airthrie, dans l'Ochill Hils, en Ecosse : cuivre, 19,2 ; fer, 51 ; soufre, 14,1 ; et arsenic, 15, 16.

Les analyses faites par M. Klaproth de trois variétés de cette sous-espèce, venant des environs de Freyberg, lui ont donné :

Cuivre	42,50	41,00	48,00
Fer	27,50	22,50	25,50
Soufre	10,00	10,00	10,00
Arsenic	15,60	24,10	14,00
Argent	0,90	0,40	0,50
Antimoine	1,50	0,00	0,00
Perte	2,00	2,00	2,00
	100,00	100,00	100,00

Ses variétés de formes sont assez nombreuses, comme nous l'avons vu plus haut, p. 570, et ses associations très-variées. *V.* à la fin de cet article.

Seconde Sous-Espèce. — Cuivre gris antimonifère, Haüy. (Mine de cuivre antimonial, Sage ; variété de cuivre gris et de l'argent gris de Romé-Delisle et Mongez ; *Schwarzerz*, de W. ; *Graugultigerz*, K. ; mine grise et mine noire riches, de Brochant ; Cuivre gris antimonié, Brong.)

Sa couleur est le noir de fer plus ou moins éclatant.

Un fragment exposé à la flamme d'une bougie, répand des vapeurs antimoniales, et finit par se fondre en un globule métallique éclatant (*Haüy.*)

Sa cassure est plus lisse que celle du cuivre gris arsenifère, et quelquefois un peu conchoïde ; il est aussi ordinairement plus dur ; mais il en diffère surtout par la présence de l'antimoine d'une part, et de l'autre par la proportion du fer qu'il renferme.

Une variété de Saint-Venceslas, en Souabe, analysée par M. Klaproth, n'en a pas donné du tout, et l'argent paroît y avoir remplacé ce métal.

Ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que cette grande variation dans les proportions des principes qui entrent dans la composition des différentes variétés de cuivre gris, a lieu dans celles qui ont une forme déterminée.

Voici quelques-uns des résultats obtenus par M. Klaproth ; la première analyse a eu pour sujet des *Cristaux de Kapnick* ; la seconde, des *Cristaux de Zilla, au Hartz* ; et la troisième, d'autres *Cristaux de Saint-Venceslas, en Souabe.*

Cuivre	37,75	37,50	25,50
Antimoine	22,00	29,00	27,00
Soufre	28,00	21,50	25,50
Argent	0,25	3,00	13,25
Fer	3,25	6,50	7,00
Zinc	5,00	0,00	0,00
Perte	3,75	2,50	1,75
	10,000	100,00	100,00

D'autres échantillons amorphes de ce minéral, analysés par le même savant, ont donné des proportions différentes, et de plus, du mercure et du plomb. Le premier venoit de Porasch, en Hongrie; le second, d'Annaberg; en Saxe, et le troisième, du Pérou.

Cuivre.	39,00	40,25	27,00
Antimoine.	19,50	23,00	23,50
Soufre.	26,00	18,50	27,75
Argent.	0,00	0,30	10,25
Fer.	7,50	13,50	0,00
Plomb.	0,00	0,00	1,75
Arsenic	0,00	0,75	0,00
Mercure.	6,25	0,00	0,00
Perte.	1,75	3,70	3,75
	100,00	100,00	100,00

Elle présente les mêmes variétés de formes que la sous-espèce ARSENIFÈRE.

Le cuivre gris est un des minéraux de ce genre le plus communément exploités. La quantité d'argent qu'il renferme assez ordinairement en rend l'exploitation très-avantageuse. Il forme des lits d'une grande épaisseur dans les roches anciennes, ou se trouve en lits subordonnés au schiste micacé, à Schmelnitz en Hongrie, où il est accompagné de quarz, et dans le porphyre, à Gablau, en Silésie. Il se rencontre plus communément dans les veines, soit des montagnes primordiales, soit de celles de transition. Il est en veines dans le gneiss, à Hochberg, dans le grand-duché de Bade; dans la chaux carbonatée granulaire, à Offenbanya, en Transylvanie; dans la grauwake, à Clausthal, au Hartz; et dans la chaux carbonatée compacte, à Falkenstein, en Tyrol. Il est ordinairement associé au cuivre pyriteux, au plomb sulfuré, au zinc sulfuré, au quarz et à la chaux carbonatée ferrifère, à la chaux fluatée, au manganèse oxydé silicifère, etc. — Il abonde plus particulièrement à Schmelnitz et à Kremnitz, en Hongrie; à Kapnick, en Transylvanie; dans le comté de Cornouailles, en Angleterre; à Baygorry et à Sainte-Marie-aux-Mines, en France; et à Hualgayoc, au Pérou, où il est en veines dans le calcaire alpin. (*Jameson.*)

Les mines de cuivre gris argentifère de Hualgayoc, dans les Andes du Pérou, sont élevées de 2065 toises au-dessus du niveau de la mer. Elles fournissent à l'Espagne un million de piastres par an, plus de 5 millions de francs. (Humboldt, *Annal. du Mus.*, t. 2, p. 178.)

La mine d'argent de Zméof, en Sibérie, contient beaucoup de cuivre gris, d'après les observations de M. Patrin; il y est en masses. Il se rencontre également dans celles de Guanaxuato, au Mexique, à Zimapan, et dans les veines de cuivre du Chili. C'est un des minéraux les plus communs.

CUIVRE GRIS PLATINIFÈRE. Cette espèce de mine, dit M. Vauquelin, est grise; elle a assez de ressemblance avec celle que nous connoissons sous le nom d'*Argent gris* (*Cuivre gris* de Haüy; *Fahlerz* des Allemands); elle contient du cuivre, du plomb, de l'antimoine, du fer, du soufre, de l'argent, du platine, et quelquefois de l'arsenic. Sa gangue est le plus souvent formée de carbonate de chaux, auquel se joignent du sulfate de baryte et du quarz.

Certains échantillons ont donné 10 pour cent de platine, tandis que d'autres en ont à peine offert des traces. La proportion d'argent contenu dans cette mine est également très-variable. (Vauquelin, *Ann. de ch.*, *t.* 60, *p.* 317.)

Le cuivre gris platinifère a été trouvé à Guadalcanal en Estramadure, dans le royaume d'Espagne, où il étoit accompagné d'argent antimonié sulfuré arsenifère.

CUIVRE HÉPATIQUE. De Born appelle ainsi un minerai cuivreux, de couleur brune (brun de foie) plus ou moins foncée, à cassure tantôt compacte et tantôt terreuse ou résinoïde, qui se trouve dans divers endroits du Bannat, notamment à Saska et à Moldava, et qui n'est qu'un mélange de cuivre carbonaté vert et de fer oxydé. C'est la variété de malachite, désignée par Romé-Delisle sous le nom de *mine de cuivre vitreuse noire* ou *de couleur de poix*; la *mine de cuivre en chaux*, d'un vert brunâtre, mate et spongieuse de Monnet; le *Cuivre carbonaté martial* de M. de Bournon.

Le *Cuivre carbonaté anhydre* de Jameson n'est peut-être qu'une variété de ce minéral. *Voyez* plus haut, pag. 567.

On a nommé également *Cuivre hépatique* le cuivre pyriteux *à cassure rougeâtre* (*Bunt kupfererz* de Werner), qui en est très-différent.

CUIVRE HYDRATE (SILICIFÈRE). Les belles découvertes de M. Proust sur les *hydrates* ou combinaisons de l'eau avec les oxydes, ont fait rechercher et découvrir la présence de ce corps dans un assez grand nombre de substances, où il entre en effet comme principe essentiel; cette espèce en est un exemple très-remarquable.

Le *vert de cuivre ferrugineux* de M. Werner (*Eigenschussiges kupfergrün*), dont ce célèbre minéralogiste distingue deux sortes, l'une *scoriacée* ou *résinoïde*, et l'autre *terreuse*, appartient à l'espèce du *cuivre hydraté*.

Le *vert de cuivre* ou la *chrysocolle* (*Kupfergrün*) du même savant, regardé par quelques auteurs et par nous-mêmes (*Tabl. des Esp. min.*, *t.* 2, *p.* 349) comme une simple variété du *Cuivre carbonaté vert*, ainsi que le *Cuivre hydraté*, nous paroît devoir lui être également réuni, quoiqu'il présente des caractères un peu différens.

Il forme une espèce à part dans les méthodes étrangères. *V.* CUIVRE VERT.

L'analyse que M. Vauquelin a faite (*J. des Min.*, *tom.* 33, *p.* 339 et suiv.) de ces diverses substances, y ayant démontré la présence d'une quantité considérable de silice (*Voyez* plus bas), il le nomme *Cuivre hydraté silicifère.*

Depuis lors, M. Haüy, ayant eu l'occasion d'examiner des cristaux prismatiques hexaèdres de cette substance, a trouvé que leur division mécanique conduisoit à un prisme droit rhomboïdal de 103° 20′ et 76° 40′, qu'il regarde comme sa forme primitive, lequel se soudivise dans le sens des petites diagonales de ses bases.

La couleur du *Cuivre hydraté silicifère* varie du bleu pâle au vert blanchâtre, au vert foncé et au vert noirâtre. Il est quelquefois translucide, mais plus communément opaque. La variété terreuse est vert jaunâtre.

La pesanteur spécifique d'une variété résinoïde bleu verdâtre, de Sibérie, étoit de 2,733.

Il est facile à briser, et sa cassure, imparfaitement conchoïde, est tantôt mate et tantôt luisante. Sa dureté varie. Certaines variétés rayent le verre, d'autres sont tendres et happent à la langue.

Il devient blanc dans l'acide nitrique à froid, qu'il colore en vert; mais ne s'y dissout pas.

Le C. *hydraté* est infusible au chalumeau, mais il y prend une couleur brune : il se fond avec le borax, auquel il communique une couleur verte.

Il est entremêlé, tantôt de cuivre natif et de cuivre oxydulé, tantôt de fer oxydé brun noirâtre; d'où lui est venu le nom de *Cuivre ferrugineux*, quoique ce métal n'y existe qu'accidentellement.

Des fragmens d'un même échantillon de C. hydraté *résinoïde*, de Sibérie, ont donné à M. Vauquelin des quantités très-différentes de silice; d'où ce savant a conclu que cette dernière substance n'y existoit qu'à l'état de simple mélange. L'un d'eux renfermoit: oxyde de cuivre, 61; eau, 20; silice, 39; et l'autre seulement, 25 de silice.

Une variété *compacte* bleu verdâtre, du Chili, contenoit 59 parties de silice sur 100.

L'ammoniaque chauffée n'en dissout qu'une très-petite portion; il est, au contraire, soluble avec facilité dans l'acide muriatique.

Ses variétés de formes sont peu nombreuses; il est ordinairement en masse compacte, ou terreux; il a aussi été trouvé cristallisé.

1. Cuivre hydraté silicifère *périhexaèdre:* en prismes à six pans, ayant deux faces opposées beaucoup plus larges que les quatre autres. (Haüy, *Cours de Minéralogie de* 1816.)

Le cristal que possède M. Haüy, a pour gangue une argile marbrée de brun et de rouge, traversée de veinules verdâtres; il est intérieurement d'un beau vert-céladon, et sa surface est d'un vert blanchâtre.

2. C. h. *globuliforme-laminaire:* vert-nacré; il est sur le quarz et vient de Rheinbretenbach. (Collection de M. Haüy.)

3. C. h. *concrétionné-mamelonné:* en croûtes dont la surface est recouverte de petits mamelons, et ordinairement d'une couleur blanchâtre, tandis que l'intérieur est vert bleuâtre ou vert. De Sibérie.

4. C. h. *compacte* (*Schlakiges eisenschussiges kupfergrün*, W.). Il offre deux sous-variétés très-distinctes, dont l'une a l'éclat de la résine, et l'autre est terne ou mate. Leur couleur varie aussi; la première, qui paroît plus pure, est assez ordinairement d'un beau vert, ou d'un vert-bleuâtre et translucide sur les bords; la seconde est opaque et d'un vert blanchâtre ou bleuâtre.

5. C. h. *terreux* (*Erdiges eisenschussiges kupfergrün*, W.). Il est en petites masses d'un vert jaunâtre.

Le *Cuivre siliceux* (*Kieselkupfer*) de M. John, nous paroît devoir être rapporté à cette variété. D'après ce savant chimiste, il est composé de 37,8 de cuivre, 8 d'oxygène, 21,8 d'eau, avec 29 de silice et 3 de sulfate de chaux. (*Voyez* la *Minéralogie de Jameson.*)

Le cuivre hydraté silicifère compacte accompagne ordinairement le cuivre pyriteux ou sulfuré, le cuivre oxydulé rouge, le cuivre gris, le cuivre carbonaté vert; et, assez souvent, le cuivre arseniaté, le fer oxydé, le quarz et la baryte sulfatée. On le trouve fréquemment dans les mines de la Sibérie et dans celles de la Hongrie; en Cornouailles, avec le cuivre arseniaté; à Lauterberg au Hartz et à Schwatz en Tyrol; et au Chili, dans les mines de los Ojancos, los Mantos, los Mercedes et el Plomo Spallar; dans ce dernier endroit il est toujours mélangé de tourmalines noires aciculaires, divergentes (*Heuland*). La variété terreuse se trouve plus particulièrement à Saalfeld en Thuringe et à Kamsdor

en Saxe, avec le cuivre carbonaté bleu et vert, le cuivre gris, la baryte sulfatée et le quarz.

Le cuivre hydraté silicifère compacte d'un bleu clair, taillé et poli, ressemble à la *Turquoise orientale;* mais il est beaucoup moins dur. Ce nom de *turquoise* a aussi été donné à des dents et à des os fossiles colorés en bleu, par le cuivre selon les uns, et par le fer suivant d'autres, que l'on trouve en différens lieux de la Turquie, de la France, etc.; et, par M. Blumenbach, à une substance très-différente de celles-ci. *V.* TURQUOISE.

CUIVRE JAUNE ou LAITON, en latin, *Aurichalcum.* On donne communément le nom de *Cuivre jaune* au *laiton*, qui est un alliage de cuivre et de zinc, dans certaines proportions. *V.* LAITON.

La *mine de cuivre jaune* de la minéralogie ancienne est la même chose que la *pyrite cuivreuse* ou *cuivre pyriteux. V.* ce mot.

La *mine de cuivre jaune* ou de *laiton* (*Messingerz* des Allemands) est tantôt un zinc sulfuré mélangé de cuivre, et tantôt un cuivre pyriteux mélangé de zinc; en sorte que l'on en obtient par la fusion un véritable laiton. (*Brochant.*)

Ce même nom peut convenir au mélange de zinc carbonaté et de cuivre carbonaté vert dont parle Patrin, et qu'il a rencontré dans plusieurs mines des monts Altaï et de la Daourie. *V.* ZINC CARBONATÉ.

CUIVRE MINÉRALISÉ par les acides carbonique, muriatique, phosphorique et sulfurique, et par le soufre. *V.* CUIVRE CARBONATÉ, CUIVRE MURIATÉ, CUIVRE PHOSPHATÉ, CUIVRE SULFATÉ et CUIVRE SULFURÉ.

CUIVRE MALACHITE. *Voyez* CUIVRE CARBONATÉ VERT CONCRÉTIONNÉ.

CUIVRE MURIATÉ, MURIATE DE CUIVRE NATIF (anciennement nommé *Cuivre suroxygéné vert; Salzkupfer* et *Kupfersand* de Werner; *Atacamite* de Jameson; *Smaragdochalzit* de Haussman).

Ce minéral, qu'on n'a connu d'abord que sous la forme d'un sable très-fin, d'une belle couleur verte, a été rapporté du Pérou par Dombey. L'analyse que firent, en 1786, MM. de la Rochefoucauld et Fourcroy, de ce *Sable vert du Pérou*, y démontra la présence de l'acide muriatique en quantité notable (10 parties sur 100). Ce dernier fut cependant regardé, un peu plus tard, comme accidentel, et le minéral dont il s'agit considéré comme un cuivre suroxygéné; mais l'on est maintenant d'accord sur sa véritable nature.

Le cuivre muriaté cristallisé a une pesanteur spécifique de

3,5205 ; sa dureté est peu considérable, à peu près la même que celle du C. carbonaté vert.

Sa couleur est le vert pâle ou nuancé de jaunâtre, le vert-pré, le vert foncé et même le vert noirâtre.

La poussière obtenue par la trituration est vert-pomme ; projetée sur la flamme, elle en augmente le volume, et lui communique une couleur en partie verte et en partie bleue.

Ce caractère, joint à ce qu'il ne donne pas de vapeurs arsenicales, et ne fait pas d'effervescence dans l'acide nitrique, suffit pour le faire distinguer de toutes les autres mines de cuivre de la même couleur.

Il colore très-facilement l'ammoniaque en bleu, se dissout aussi dans les acides, et ses dissolutions précipitent en abondance le nitrate d'argent, etc.

Analyses des muriates de cuivre natifs du Chili et du Pérou, par M. Proust.

	Variété lamellaire du Chili.		Variété arénacée du Pérou.
Cuivre.	57,40	—.	46,80
Oxygène.	14,60	—.	11,70
Acide muriatique.	10,00	—.	9,50
Eau.	12,00	—.	15,00
Sable ferrugineux.	2,00	Sable siliceux. . . .	17,00
Sable de gypse. . .	4,00		
	100,00		100,00

Au feu du chalumeau, il fond assez facilement, en répandant des vapeurs d'acide muriatique, et donne un globule cuivreux.

Suivant M. Haüy, la forme primitive du cuivre muriaté est un octaèdre rectangulaire.

Ses cristaux sont ordinairement très-petits, de forme prismatique, et terminés par des sommets en biseau. Ils se subdivisent facilement dans le sens de leur axe, et leur cassure longitudinale est éclatante.

Il est plus souvent en masses composées de lames entrelacées, et dont les cavités contiennent les cristaux, qui sont presque toujours d'une couleur plus foncée, ou en aiguilles, sur diverses gangues, et rarement enfin en petits mamelons à tissu compacte.

Le sable vert du Pérou (C. m. *arénacé*) en renferme, qui sont des octaèdres cunéiformes; c'est la moins rare des variétés de cette substance.

Le cuivre muriaté se trouve en veines, parmi d'autres es-

pèces du genre cuivre, à Rémolinos au Chili, d'où il a été envoyé en Espagne, par M. Chrétien Heuland, vers l'année 1797. On trouve au centre de plusieurs morceaux de ce muriate de cuivre, des noyaux de mine grise, composée des trois sulfures de fer, de cuivre et d'antimoine. Il semble que des agens extérieurs aient oxydé et transformé la superficie de ce fahlerz en muriate. (Proust, *Journ. de Phys.*, t. 63, pag. 373.)

Il est accompagné de quarz-hyalin et de quarz-agate calcédoine, de fer oxydé brun, de cuivre oxydulé, de cuivre carbonaté vert et de chaux sulfatée.

Il est aussi en veines, au Pérou, où il est associé à l'argent sulfuré et muriaté, et au spath calcaire.

La variété *arénacée*, la plus anciennement connue, appartient aux terrains d'alluvion. Elle a été découverte dans le lit de la rivière de Lipès, à deux cents lieues au-delà de Copiapu, dans le désert d'Atacama qui sépare le Chili du Pérou, d'où lui est venu le nom d'*Atacamite*.

On a trouvé aussi ce minéral parmi les productions volcaniques du Vésuve : il étoit très-abondant sur les laves de 1804 et de 1805. (*Thompson.*)

M. Henry Heuland, minéralogiste très-instruit, et possesseur de la plus belle collection de minéraux de Londres, auquel nous avons des obligations de plus d'un genre, nous apprend que cette espèce se trouve dans plusieurs autres lieux du Chili, et notamment à Soledad, Ojancos, Guasco et Caymas, dans le district de Pudento : celui de ce dernier endroit est cubique? et flabelliforme, transparent et d'un beau vert d'émeraude.

Suivant M. le professeur Ullmann, cité par Jameson, le C. muriaté existe aussi dans la principauté de Nassau?

CUIVRE NATIF (Cuivre natif ou *vierge* des anciens minéralogistes ; *Gediegen Kupfer*, Werner). Ce métal, auquel les alchimistes ont donné le nom de *Vénus*, est un de ceux qui se rencontrent le plus ordinairement à l'état natif, c'est-à-dire, prêt à manifester toutes ses propriétés métalliques. Ces dernières ont été indiquées ci-dessus, au mot Cuivre, p. 542 et suiv. Il est presque toujours pur.

La pesanteur spécifique du cuivre natif de Hongrie est de 7,728, selon Gellert, et d'après Kirwan, de 7,600 à 7,800 ; celui de Sibérie pèse 8,5844 suivant M. Haüy.

Sa forme primitive est le cube ou l'octaèdre régulier ; ces deux solides peuvent également servir de type aux formes secondaires.

Il présente toutes celles qui ont été observées dans l'ar-

gent natif, sur lequel il semble s'être modelé ; les plus simples sont le *cube*, l'*octaèdre*, le *cubo-octaèdre*, et le *cubo-dodécaèdre.*

La variété *triforme*, que l'on observe aussi dans l'alun, est un octaèdre dont les huit arêtes et les six angles solides sont remplacés par des faces qui appartiennent au cube et au dodécaèdre ; d'où lui vient son nom.

Les cristaux de cuivre natif sont rarement nets et jamais solitaires, mais groupés sous la forme de rameaux divergens, et engagés dans diverses gangues terreuses ou compactes : leur surface est ordinairement terne. Ils sont aussi disposés en réseaux, ou en feuilles de fougère, etc.

On en trouve dans presque toutes les mines, entre autres dans celles de Sibérie, et principalement dans celles de la Touria, où il est incomparablement le plus beau. Il forme des végétations composées de cubes et d'octaèdres de deux à trois lignes de diamètre implantés les uns sur les autres : les rameaux ont jusqu'à cinq à six pouces de longueur. Quelques échantillons ont la couleur et le brillant de l'or le mieux poli. Ces végétations sont absolument empâtées dans le marbre blanc, et il faut de l'adresse et beaucoup de patience pour parvenir à les en dégager. *V.* pl. B. 3, fig. 2. (*Patrin.*)

Les mines de Cornouailles donnent aussi de fort beau cuivre natif, mais en masses granuleuses ou ramuleuses, où l'on remarque rarement une cristallisation distincte.

Il se trouve à l'état natif, et sous les formes de cuivre vitreux et de cuivre oxydulé, dans les mines de l'Ingaran, un peu au-dessus du volcan de Jorullo, à San Juan Guetamo, dans l'intendance de Valladolid et dans la province du Nouveau-Mexique. (Humboldt, t. 2, p. 581.)

On trouve encore ce métal, avec une disposition ramuleuse et en filamens contournés, plus ou moins déliés ; en lames tantôt épaisses et ternes, et tantôt en lamelles brillantes, en grains et enfin en masses irrégulières ou mamelonnées d'un volume quelquefois très-considérable. Tel est, par exemple, le morceau de cuivre vierge que l'on conserve dans le cabinet d'Ajuda, près de Lisbonne, et qui a été trouvé dans un vallon à deux lieues de Cachoeira et à quatorze lieues de Baja, au Brésil. Il pèse, d'après Vandelly, 2616 livres. Il a, dans sa plus grande longueur, 3 pieds 2 pouces, sur 2 pieds 1 pouce de large, et 10 pouces d'épaisseur. Sa surface, qui est raboteuse, est recouverte en quelques parties de malachite et d'oxyde de fer. (Link, *Voyage en Portugal*, t. 1, p. 298.)

Le cuivre natif n'est pas la plus commune des mines de

ce genre ; il est infiniment moins abondant que le cuivre pyriteux, le cuivre gris et le cuivre sulfuré, qui sont les mines les plus ordinaires de ce métal ; mais on le rencontre dans un grand nombre d'exploitations, surtout dans celles des terrains anciens. Il y est associé à d'autres minerais cuivreux, et notamment au cuivre oxydulé et au cuivre hydraté dont ses masses sont souvent encroûtées ; au cuivre sulfuré ou pyriteux ; au cuivre carbonaté vert, au fer oxydé ; très-rarement au cuivre arseniaté, au cuivre phosphaté, etc. Le quarz, la chaux carbonatée et la lithomarge lui servent de gangues, dans les veines du granite, du gneiss, de l'argile schisteuse, du talc chlorite, etc., que traversent les filons qui le contiennent.

Il est en veines dans le granite, au comté de Cornouailles en Angleterre ; dans le gneiss, à Annaberg et à Marienberg, en Saxe ; dans la chaux carbonatée granuleuse, en Sibérie ; dans le schiste argileux à Mitterag, pays de Salzbourg ; et dans le talc chlorite, en Suède, etc. Il est également en veines, mais en petite quantité, dans l'amas cuivreux que renferme le schiste argileux de transition du Rammelsberg, et la grauwacke au Hartz ; et disséminé dans certaines amygdaloïdes de la même époque, comme à Reichenbach, près d'Oberstein, où il accompagne la prehnite. On le rencontre aussi dans les couches du schiste marno-bitumineux, à Bottemdorff, en Thuringe. Les pays d'alluvion l'ont offert également, en morceaux roulés, d'un poids quelquefois considérable ; le Canada, le Brésil, en fournissent des exemples. Ce métal existe, à l'état natif, dans beaucoup d'endroits différens de la Hongrie et de la Transylvanie ; en Sibérie ; à Fahlun, en Suède ; dans le comté de Cornouailles, en Angleterre ; à Sainbel, près de Lyon, en France ; au Japon, au Chili, au Mexique, en Asie et en Afrique.

Cuivre noir. Ce nom a été donné au *cuivre oxydé noir*, auquel il convient parfaitement, et qui ne doit pas être confondu avec la *mine de cuivre noire* (*Schwarzerz* de Werner ; *Graugültigerz* de Karsten), laquelle est un *cuivre gris antimonifère*. *Voy*. Cuivre oxydé.

CUIVRE OXYDÉ, ou plutôt Deutoxydé. (Cuivre oxydé noir, Bournon; *Kupferschwarze*, Werner; le *Cuivre noir*, Brochant.)

Cette espèce particulière du genre Cuivre, présente ce métal à l'état de *deutoxyde* ou second degré d'oxydation ; elle est distinguée par ses caractères du *protoxyde* ou *oxydule*, qui se rencontre aussi dans la nature. *V*. Cuivre oxydulé ou protoxydé.

Sa couleur est le noir ou le noir brunâtre très-foncé, quel-

quefois le noir bleuâtre ; la râclure tire ordinairement sur le brun noirâtre.

Il est tendre, facile à briser et à entamer, même avec l'ongle ; sa cassure est terreuse à grain fin, terne ou foiblement brillante.

Certaines variétés présentent le tissu fibreux et mamelonné du fer oxydé hématite, et ont leur surface extérieure luisante. (*Bournon.*)

Ce minerai contient de 40 à 50 pour 100 de cuivre, du fer oxydé, etc. (Le *deutoxyde de cuivre* obtenu dans les laboratoires de chimie, est composé de 80 parties de cuivre et 20 d'oxygène sur 100 ; le *protoxyde* renferme environ 10 de ce dernier sur 90 de métal.)

Il donne une scorie noirâtre au chalumeau, en exhalant assez souvent une odeur sulfureuse, mais sans s'y réduire ; il colore le borax en vert et l'ammoniaque en bleu.

On le rencontre en masse, ou disséminé, ou en poussière à la surface des autres mines de ce genre, et surtout avec le cuivre gris, le cuivre pyriteux, le cuivre sulfuré, de la décomposition desquels il est très-vraisemblable qu'il tire son origine, au moins dans le plus grand nombre des cas ; et c'est encore à eux qu'il doit la légère odeur de soufre qu'il exhale quelquefois au feu du chalumeau. Nous en possédons un échantillon qui vient de Sibérie, et qui a pour noyau du cuivre oxydulé compacte, mélangé de cuivre natif ; il est en outre coloré par place en bleu par le carbonate de cuivre.

Les variétés les plus friables, ou pulvérulentes, ont été nommées par les mineurs *kupfermulm*, *minerai cuivreux décomposé* ou *terre cuivreuse*.

Le *cuivre deutoxydé* se trouve aux environs de Freyberg et à Kamsdorf, en Saxe; dans les mines de Mohs et d'Arendal, en Norwége, et dans celles de Tincroft et de Carrarach, en Cornouailles ; près de Schwatz, en Tyrol; au Hartz, en Hongrie ; à Schlangenberg et dans plusieurs mines des monts Ourals. Il accompagne dans ces différens lieux le cuivre pyriteux ou sulfuré, le cuivre carbonaté vert et bleu, le fer oxydé, le quarz, etc.

Le *cuivre noir* de Werner n'est pas la même chose que sa *mine de cuivre noire*, qui est un *cuivre gris antimonifère*. *Voyez* CUIVRE GRIS.

CUIVRE OXYDÉ BLEU. De Born et Patrin nomment ainsi le *cuivre carbonaté bleu ;* et par suite *cuivre oxydé vert*, le cuivre carbonaté de cette même couleur.

CUIVRE OXYDÉ ROUGE. *V.* CUIVRE OXYDULÉ.

CUIVRE OXYDÉ VERT. *Voy.* ci-dessus.

Cuivre oxydé vert d'olive arsenical. Nom donné par De Born au *Cuivre arseniaté*. *V.* ce mot.

CUIVRE OXYDULÉ, Haüy; Protoxyde de cuivre, Mine de cuivre vitreuse, Romé-Delisle; Chaux de cuivre rouge, Mongez; Cuivre oxydé rouge, Carbonate de cuivre rouge, De Born; Oxyde rouge de cuivre, Delamétherie; Cuivre oxydé au *minimum*, Proust; *Rothkupfererz*, *Ziegelerz*, Werner; la Mine de cuivre rouge ou le C. ox. rouge, Brochant.

M. Werner et les minéralogistes de son école, admettent deux espèces principales de *mine de cuivre rouge*, qu'ils sou-divisent encore en plusieurs sous-espèces. Ces dernières sont, pour M. Haüy, autant de variétés d'une espèce unique.

La pesanteur spécifique du cuivre oxydulé est de 3,950, selon Wiedemann, et de 5,600, d'après M. Phillips.

Il est soluble avec effervescence dans l'acide nitrique, en y répandant un nuage d'un bleu verdâtre, et dans l'acide muriatique, sans effervescence. Il est facile à pulvériser, et sa poussière est rouge; elle colore en bleu l'ammoniaque. Sa cassure est ordinairement lisse et éclatante, un peu conchoïde; dans certains morceaux elle est sublamelleuse, et sa division mécanique conduit à l'octaèdre régulier, qui est la forme primitive, d'où ses cristaux dérivent.

Il y en a de translucides, dont la couleur est le beau rouge de rubis. Communément ils sont opaques, et la couleur de leur surface, quand elle n'est pas masquée par un enduit verdâtre, est le brun tirant sur le noir de fer, avec éclat métallique : la variété capillaire est d'un rouge vif.

La couleur des masses terreuses varie du rouge au brun, au rouge de brique et au roussâtre, d'après la plus ou moins grande quantité de fer oxydé dont elles sont mélangées.

Cent parties de C. ox. cristallisé de Cornouailles, contiennent, d'après M. Chenevix : cuivre, 88,5 ; oxygène, 11,5.

Il est facile à réduire à l'état métallique par le feu du chalumeau.

Le cuivre oxydulé *cristallisé* (*Blattriches rothkupfererz*, W.), offre un assez grand nombre de variétés de formes ; les principales sont : l'*octaèdre*, le *cube*, le *cubo-octaèdre*, le *cubo-dodécaèdre*, le *dodécaèdre à plans rhombes*, etc.

M. W. Phillips les a décrites pour la plupart dans le premier volume des *Transactions de la Société géologique de Londres ;* les mines de cuivre du comté de Cornouailles les renferment presque toutes, en cristaux d'une forme très-nette et éclatans ; ceux qui viennent de Moldava, dans le Bannat, le sont également. On en trouve quelques-uns du même genre

dans la mine de cuivre de Chessy et dans celles de Sibérie ; mais ordinairement ils sont recouverts d'un enduit verdâtre. La forme des cristaux de Chessy est très-régulière, et leur volume remarquable ; ils sont souvent isolés.

La variété *capillaire*, en aiguilles déliées et entrelacées d'un beau rouge, est une des plus rares ; elle est communément superficielle. On la nommoit anciennement *mine de cuivre vitreuse en plumes rouges*, et *fleurs de cuivre rouges ;* c'est le *Haarformiges Rothkupfererz* de Karsten.

La mine de Rheinbretenbach, dans le pays de Nassau, en a fourni de très-jolis échantillons ; elle y a pour gangue le quarz. Elle se trouve aussi en Angleterre, en Sibérie et en Hongrie, tantôt sur le cuivre natif, et tantôt sur le C. oxydulé terreux.

Le cuivre oxydulé *compacte* (*Dichtes Rothkupfererz*, W.) est quelquefois en mamelons et en masses informes, qui souvent renferment un noyau de cuivre natif, ou qui sont encroûtées de cuivre vert compacte.

Enfin, le cuivre oxydulé *ferrifère terreux*, ou en masses friables, d'un rouge nuancé de jaunâtre, etc. (*Ziegelerz*, W., mine de cuivre couleur de tuile ou de brique, Broch.), présente quelques caractères un peu différens des autres variétés.

Il noircit par l'action du feu du chalumeau et est très-difficile à fondre ; mais il colore le borax en vert.

Suivant M. Werner, c'est un mélange intime d'oxyde rouge de cuivre et d'oxyde brun de fer, qui contient depuis 10 jusqu'à 50 parties de cuivre sur 100.

On a nommé *Pecherz-mine piciforme*, une variété de ziegelerz endurci, d'un brun obscur dont la cassure est luisante comme celle de la poix ou de la résine, et qui vient de Falkenstein en Tyrol. *V.* Cuivre hépatique.

Le cuivre oxydulé se rencontre en veines avec les autres mines de ce genre, dans les montagnes primordiales et dans celles de transition. On l'y trouve en masses plus ou moins considérables, lamelleuses ou compactes, et en cristaux, avec le cuivre natif, le cuivre pyriteux, le cuivre hydraté ou carbonaté, etc. Il est en veines dans le granite, dans les mines de Cornouailles et dans la chaux carbonatée lamellaire en Sibérie. Il est en veines dans la grauwacke schisteuse, au Kupferkante, près de Gosenbach, dans le pays de Nassau-Siegen, et dans le quarz, à Stirkenberg, près d'Ensiedel, en Hongrie. Il abonde surtout en Angleterre et en Sibérie. Les mines de la Suède et de la Norwége, celles du Hartz, de la Saxe et du Tyrol, en renferment également. Nous avons vu plus haut, qu'il se trouvoit aussi en France, à

Chessy, près de Lyon, en très-beaux cristaux et en masses vitreuses, avec le cuivre carbonaté vert soyeux, le C. c. bleu et la lithomarge; il en vient encore du Chili et du Pérou.

Le cuivre oxydulé *ferrifère*, dont l'on doit, ce me semble, faire une sous-espèce, d'après ses caractères (*V.* plus haut), existe sous la forme de masses, tantôt terreuses et amorphes, et tantôt endurcies, dans les mêmes pays; il est ordinairement associé au cuivre pyriteux, au cuivre carbonaté soyeux et au fer oxydé.

Cuivre oxydulé ferrifère (*Ziegelerz*, W.). Nous comprenons sous ce nom les variétés terreuses du cuivre oxydulé, mélangées de fer oxydé. *V.* Cuivre oxydulé.

CUIVRE PHOSPHATÉ. (Mine de cuivre phosphoré et antimonial, Sage; Cuivre phosphoré, *Phosphorkupfer*, Werner; *Phosphorsaüres-Kupfer*, Karsten; *Pseudo-Malachit*, Haussmann; Cuivre phosphaté, Brochant.) La présence de l'acide phosphorique dans certaines mines de cuivre, d'une couleur verte, a été indiquée par M. Sage. Cette combinaison de l'acide phosphorique avec le cuivre est aujourd'hui bien connue, d'après les expériences de M. Klaproth, et les descriptions de MM. Karsten et Hersart de la Villemarqué. (J. des M. t. 24, p. 331 et suiv.)

Sa couleur est le vert noirâtre à la surface, et à l'intérieur le vert d'émeraude mêlé de reflets noirs, et quelquefois le vert bleuâtre très-foncé.

Sa pesanteur spécifique est, d'après M. Hersart, 4,07031; seulement 3,5142, suivant M. Kopp.

Il est demi-dur et facile à gratter avec le couteau; la poussière obtenue est d'un beau vert. Les cristaux ont une structure lamelleuse, et les mamelons sont composés de fibres radiées; il est rarement compacte.

L'acide nitrique le dissout sans effervescence et prend une couleur bleue, ce que fait aussi l'ammoniaque.

Exposé au feu du chalumeau, il fond en un globule cassant, d'une couleur cendrée ou noirâtre, et dont la surface est cristallisée, sans exhaler de vapeurs arsenicales; en ajoutant un corps gras, on le réduit en partie; fondu avec le borax, on obtient un verre d'un rouge vif.

Le cuivre phosphaté de Firnberg est composé, d'après l'analyse de M. Klaproth, de: 63,13 d'oxyde de cuivre, 30,95 d'acide phosphorique; il y a eu 0,92 de perte.

Il cristallise en *octaèdres-rectangulaires*, simples ou cunéiformes, et en *prismes rhomboïdaux;* mais ses faces sont souvent bombées.

M. de Bournon indique le *cube* ou le *prisme tétraèdre rectangulaire* parmi les formes que présente ce minéral.

Les cristaux de cuivre phosphaté sont très-rares ; on le trouve plus souvent sous la forme de *concrétions*, à tissu fibreux et radié, ressemblant au cuivre carbonaté fibreux, avec lequel il a été anciennement confondu. On l'a pris également pour un cuivre arseniaté et pour un cuivre muriaté.

Le cuivre phosphaté a été trouvé d'abord à Finberg, près de Rheitenbrenbach, sur la rive droite du Rhin, en veines dans la grauwacke, etc., en association avec le cuivre natif cristallisé, le cuivre oxydulé capillaire et le C. c. vert ; ses mamelons garnissent ordinairement les cavités d'un quarz compacte ou calcédonieux, blanchâtre ou souillé d'oxyde brun de fer qui sert aussi de support aux cristaux. C'est sur une gangue de la même nature, quoique plus ferrugineuse, que sont implantés ceux que l'on a découverts plus récemment à Lybethen, à quatre lieues de Schemnitz, en Hongrie ; ils sont plus nets que les premiers.

Cette substance a été rapportée des mines de Falhuen, près Coquimbo, Sapallar et Farallou, dans le Chili, par M. Chretien-Heuland, cité p. 579.

CUIVRE PRÉCIPITÉ. *V.* CUIVRE DE CÉMENTATION.

CUIVRE PYRITEUX, vulgairement PYRITE CUIVREUSE. (Mine jaune de cuivre, Romé-Delisle ; Cuivre avec beaucoup de fer minéralisé par le soufre, Pyrite cuivreuse, Bergman ; Cuivre pyriteux, De Born ; Cuivre ferrugino-sulfuré jaune, Delametherie ; *Kupferkies*, Werner ; Cuivre ferro-sulfuré, Tondi ; Double sulfure jaune de cuivre et de fer, Bournon.)

Le *Cuivre pyriteux* a les plus grands rapports avec le *Cuivre gris*, *V.* plus haut, pag. 569. Ses principes composans essentiels sont à peu près les mêmes ; mais il en est particulièrement distingué par sa couleur.

Suivant M. Proust, ce minéral est un assemblage de deux sulfures, l'un de cuivre, l'autre de fer. Les proportions de cuivre, de fer et de soufre sont dans les échantillons de divers pays dans un rapport assez constant et sensiblement les mêmes, comme s'en est assuré M. Gueniveau (J. des M., t. 71, p. 117), et tous les minéralogistes en font une espèce distincte à la fois du *cuivre gris* et du *fer sulfuré*.

Ce dernier est beaucoup plus dur, et a d'ailleurs des caractères très-différens, indépendamment de celui qui se tire de la composition. M. Gueniveau a reconnu en outre que le fer et le cuivre, et en général les métaux, sont à l'état métallique dans les combinaisons connues sous le nom de *sulfures*, comme l'avoient avancé MM. Proust et Hatchett.

Les caractères du cuivre pyriteux sont les suivans :

Sa couleur est le jaune de laiton, tirant quelquefois sur

le jaune d'or, le jaune nuancé de verdâtre ou le jaune brun grisâtre.

Il est assez souvent aussi panaché ou irisé superficiellement.

Il acquiert l'électricité résineuse par le frottement, après avoir été isolé. (*Haüy.*)

Il est peu dur, aigre, et facile à entamer avec le couteau; le fer sulfuré, au contraire, étincelle presque toujours sous le choc du briquet.

Sa pesanteur spécifique est de 4,3154.

Sa cassure est communément inégale, en partie unie et en partie raboteuse, à grain très-fin ou conchoïde, à petites évasures, et rarement feuilletée; elle a un éclat métallique plus ou moins vif.

Ses formes dérivent du tétraèdre comme celles du Cuivre gris.

Traité au chalumeau, sur le charbon, il décrépite en exhalant une vapeur sulfureuse jaunâtre, puis se fond en un globule noir, qui, à l'aide d'un feu prolongé, finit par offrir le brillant métallique du cuivre.

100 parties de cuivre pyriteux de Sainbel, près de Lyon, ont donné à M. Gueniveau, pour résultat moyen, abstraction faite de la gangue quarzeuze : cuivre, 30,2; fer, 32,3; soufre, 37,°.; proportions presque entièrement semblables à celles qu'il a trouvées dans celui de Baygorry.

M. Chenevix a retiré d'une variété mamelonnée compacte, à cassure terne et à grains très-fins, du Cornouailles, 30 de cuivre et 12 de soufre, avec 53 d'oxyde de fer; mais, comme l'observe M. Gueniveau, cette dernière quantité correspond à 35 de fer; ce résultat se rapproche donc beaucoup des précédens.

Quant aux variétés de formes déterminables de cette espèce, elles sont à peu près les mêmes que celles du cuivre gris, quoique moins variées. Ses cristaux sont petits; leur surface est souvent terne, quelquefois pourtant très-éclatante; les mines d'Angleterre en fournissent de très-beaux.

La variété *irisée* qui a reçu anciennement les noms de *mine de cuivre panachée* ou *irisée*, *mine de cuivre queue de paon* ou *gorge de pigeon*, etc., est une des plus communes dans les collections.

Il arrive, mais assez rarement, que cette variété est sous la forme de *dendrites* dans la gangue du filon, et quand cette gangue est susceptible de poli, elle fournit de superbes morceaux de cabinet, comme ceux de la mine de Groscamsdorf en Thuringe, qui sont dans du fer spathique lamellaire. (*Patrin.*) *V.* pl. B. 3. fig. 3.

Ses couleurs, bleu d'acier trempé, vert-émeraude et rouge, mélangés, lui donnent un aspect très-agréable; elles sont produites par une légère altération qu'ont éprouvée les surfaces cassées par leur exposition à l'air.

L'on doit éviter de la confondre avec la *mine de cuivre bigarrée*, *Buntkupferez* des Allemands, qui est le *cuivre pyriteux hépatique* de M. Haüy. *V.* plus bas.

Les cristaux de cuivre pyriteux sont assez communément réunis, en forme de croûte, à facettes brillantes et ordinairement irisées sur diverses substances, et notamment sur la chaux carbonatée cristallisée, et la baryte sulfatée mamelonnée, comme dans les mines du Derbyshire.

On en trouve de superficiel sur les poissons des schistes argileux d'Eisleben et de Mansfeld, et d'autre qui est solide à superficie spéculaire, à Goslar et en Angleterre.

Mais c'est en masses ou disséminé que ce minéral est le plus abondant.

Le cuivre pyriteux est, avec le cuivre gris et le cuivre sulfuré, la mine de ce métal que l'on exploite le plus communément. On le trouve, soit en lits, soit en veines, dans les terrains de la plupart des formations; et il abonde particulièrement dans les plus anciennes. Il est en veines dans le granite à Schaudau, en Saxe; dans le gneiss à Schwarzwald, en Souabe, et dans le schiste micacé à Bieber, en Hanau. Il est encore en veines dans un lit de quarz qui traverse la mine de Clifton, près de Tyndrum, en Perthshire, où il est associé au cuivre vert, à la galène, à la blende et au spath pesant; et dans le grès rouge, dans le Mainland, la plus considérable des îles Zetland; dans la pierre calcaire stratiforme, sur les frontières du Derbyshire et du Staffordshire; enfin les importantes mines de Crombane et de Balymurtach, dans le comté de Wiclow, en Irlande, consistent principalement en cuivre pyriteux (*Jameson*). Il forme des lits dans l'amphibole lamellaire, au Kupferberg, en Bohème; dans le talc chlorite schistoïde, en Suède; dans les montagnes de schiste argileux de transition, au Ramelsberg, au Hartz, et dans le schiste marno-bitumineux des montagnes à couches du Mansfeld et de la Thuringe. Les substances auxquelles il est le plus communément associé sont: toutes les espèces du genre cuivre, le plomb sulfuré, le fer spathique, la blende ou zinc sulfuré, la chaux fluatée, la baryte sulfatée, la chaux carbonatée, le quarz et l'amphibole; il contient quelquefois disséminés des grenats, de l'or, etc.

Les mines les plus fameuses de cuivre pyriteux sont celles de Cornouailles, en Angleterre, *V.* p. 551; de Saska, dans le Bannat, et du Rammelsberg, au Hartz. La Suède en

renferme aussi de très-importantes. En France, nous avons celles de Baygorry, en Basse-Navarre ; de Chessy, aux environs de Lyon ; de Gyromagny, dans les Vosges, etc. On en trouve également en Norwége, en Sardaigne, et dans beaucoup d'autres lieux; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il est extrêmement rare en Sibérie où le cuivre sulfuré, au contraire, se trouve en quantité considérable. *V.* Cuivre sulfuré.

La couleur de la *pyrite cuivreuse* offre des gradations de nuances qui indiquent son degré de richesse : elle est ou d'un jaune pâle, et alors elle diffère peu de la simple *pyrite ferrugineuse;* ou d'un jaune d'or, ou d'un jaune verdâtre; cette dernière est la plus riche, et rend jusqu'à 12 p. 100 de cuivre; mais cela est assez rare. (*Patrin.*)

On en extrait aussi le soufre à l'aide de la sublimation.

Cette mine, en se décomposant, produit, dans certains cas, du cuivre sulfaté (vitriol bleu), et donne, par le lavage, ce qu'on nomme des *eaux cémentatoires*, dont on précipite le cuivre au moyen de vieilles ferrailles que l'on y plonge, comme à Sainbel, près de Lyon. Le métal obtenu par ce procédé est en forme de croûtes granuleuses, et quelquefois cristallisées, c'est le *cuivre de cémentation ;* il est pur : cette précipitation a lieu aussi naturellement dans l'intérieur des mines, en Hongrie, en France, etc.; mais le plus souvent la formation du *sulfate cuivreux* lui-même est occasionée par le grillage de la mine : ce sont les minerais les plus pauvres que l'on traite de la sorte. *V. Jars*, Voyages métallurgiques, etc.

Cuivre pyriteux hépatique, Haüy. Mine de cuivre brune ou hépatique, Bomare; M. de C. hépatique ou violette azurée, Romé-Delisle; Cuivre sulfuré violet, de Born; *Buntkupfererz* Werner; la mine de cuivre panachée ou violette, Brochant; Cuivre pyriteux panaché, Brongniart; Double sulfure de fer et de cuivre, à cassure de nickel, Bournon.

Ce minéral, regardé par les minéralogistes étrangers comme une espèce particulière, n'est, suivant M. Haüy, qu'un Cuivre pyriteux; et en effet ses caractères chimiques et sa composition sont à peu près les mêmes; il en diffère seulement par de sa fracture récente qui est rougeâtre ou brun de tombac, et ordinairement mélangé de brun, de rouge et de violet; la couleur de sa surface est presque toujours le bleu nuancé de violet et de rouge.

Il est aussi un peu plus tendre que le cuivre pyriteux; sa cassure est conchoïde, à petites évasures, et son tissu quelquefois feuilleté.

M. de Bournon lui assigne le cube pour forme primitive ;

ce qui tendroit à le séparer complétement du cuivre pyriteux et du cuivre sulfuré, entre lesquels le placent les Allemands. Il est assez généralement regardé comme une altération de l'un de ces minéraux.

On l'a aussi nommé *kupfer lebererz, mine de cuivre hépatique.*

Le *cuivre pyriteux hépatique* se trouve ordinairement associé au cuivre pyriteux et au cuivre sulfuré. *V.* ces mots.

CUIVRE DE ROSETTE ou CUIVRE ROUGE. On donne, dans les arts, le nom de *cuivre rouge* ou *de rosette* au métal pur, dont on fabrique les planches destinées à la gravure en taille-douce, la monnoie de cuivre, les cuves des brasseurs, les bassines, casseroles, etc., etc. Il n'arrive à cet état que par des fusions répétées. Il en vient du Japon, sous la forme de petites baguettes d'un beau rouge à l'extérieur.

La plus grande partie du cuivre que nous employons, nous est apportée de Suède, de Russie et d'Angleterre ; il est en pains ronds ou en plaques carrées d'environ trois pouces d'épaisseur, sur quinze de diamètre, que l'on nomme dans le commerce *monnoie de Suède;* ou bien en plaques rondes de vingt à vingt et un pouces de diamètre sur environ une ligne d'épaisseur, que l'on appelle *cuivre en fonds ;* ou enfin en *planches* ou feuilles de différentes dimensions.

Indépendamment de ces usages à l'état de pureté, le cuivre fait la base de plusieurs alliages très-employés dans les arts et connus sous les noms de *cuivre jaune* ou *laiton;* de *bronze* ou d'*airain ;* de *similor* ou *or de Manheim*, *pinchebek* et *chrysocolle ;* de *cuivre blanc ;* de *métal de prince ;* etc. *V.* ces différens mots.

Quant à la quantité de ce métal que nous tirons chaque année de nos mines ou de celles des pays étrangers, *V.* ci-dessus, p. 547 et 555.

CUIVRE ROUGE. *V.* plus haut.

La mine de cuivre rouge (*Roth-kupfererz*, W.) est un oxyde natif de ce métal, qui renferme très-peu d'oxygène. *V.* CUIVRE OXYDULÉ.

CUIVRE SABLONNEUX. Grès ou sable mélangé de minerais cuivreux de différente nature. *V.* CUIVRE BITUMINEUX.

CUIVRE SULFURÉ. (Cuivre minéralisé par le soufre, Bergman ; Cuivre sulfuré ou Sulfure de cuivre, Mine de cuivre vitreuse, *Cuivre vitreux gris ;* De Born; Cuivre sulfuré gris, Delamétherie ; *Kuperglass*, Werner ; *Kupferglanz*, Karsten ; le Cuivre vitreux, Brochant.) Le nom de *Cuivre vitreux* donné autrefois à cette mine, est là comme synonyme d'*éclatant*. *V.* ARGENT SULFURÉ. Il a été également appliqué au *Cuivre oxydulé* dans la minéralogie ancienne ; on l'a aussi nommé *Cuivre gris*, et *Cuivre noir.*

Sa pesanteur spécifique varie, suivant De Born, de 4,81 à 5,338; il est tendre, facile à entamer avec le couteau, sous lequel il s'égrène le plus ordinairement, en laissant à découvert une surface lisse, d'un gris de plomb.

Certaines variétés sont demi-ductiles, mais jamais autant que la mine d'argent vitreuse.

A l'intérieur il est d'un gris de plomb, tirant sur le gris d'acier; sa surface est communément noirâtre, quelquefois variée de bleuâtre et un peu rougeâtre, comme l'acier trempé.

Sa cassure est aussi à grains fins, ou imparfaitement conchoïde et lisse, et plus rarement feuilletée et éclatante.

Il a pour forme primitive, un prisme hexaèdre régulier, qui le soudivise en prismes triangulaires équilatéraux.

Il est fusible à la simple flamme d'une bougie, quand il est pur. Au chalumeau, il se fond en bouillonnant, en un globule d'un gris noirâtre, au centre duquel est un bouton cuivreux. Il colòre le verre de borax en vert bleuâtre, et l'ammoniaque en bleu, etc.

Si le fragment essayé contient du fer, comme cela arrive assez souvent, le globule obtenu par le chalumeau fait mouvoir l'aiguille aimantée. (*Haüy.*)

D'après les analyses faites par MM. Klaproth et Chenevix, de divers échantillons de *Cuivre sulfuré*, venant le premier de *Sibérie*, le second de *Rothenbourg en Franconie*, et le troisième de *Cornouailles*, 100 parties ont donné :

	Klaproth.		*Chenevix.*
Cuivre	78,50 . . .	76,50 . . .	84
Soufre	18,50 . . .	22,00 . . .	12
Fer.	2,25 . . .	0,50 . . .	4
Silice	0,75 . . .	0,00 . . .	0
Perte.	0,00 . . .	1,00 . . .	0
	100,00	100,00	100

Ses formes déterminables sont assez variées; nous les indiquons ici d'après M. Haüy qui en a décrit et figuré plusieurs dans son *Tableau comparatif* publié en 1809.

1. Cuivre sulfuré *primitif*; le prisme hexaèdre régulier.

2. C. s. *dodécaèdre*; composé de deux pyramides droites hexaèdres, accolées base à base.

3. C. s. *trapézien*; la forme de la variété précédente épointée à ses deux sommets.

4. C. s. *péridodécaèdre*; prisme à 12 pans. (*Bournon.*)

5. C. s. *annulaire*; le prisme héxaèdre, dont chaque arête au contour de chaque base est remplacée par une facette.

6. C. s. *ternaire*; le même prisme hexaèdre, ayant toutes les arêtes de sa base également remplacées chacune par une facette, mais beaucoup plus surbaissée.

7. C s. *uniternaire* : la même forme prismatique hexaèdre, augmentée d'un double rang de facettes au contour de chaque base, dont l'un appartient à la variété annulaire, et l'autre à la variété précédente ternaire.

Il est aussi quelquefois *mamelonné* et en petites masses lamelleuses, et quelquefois incrustant, mais plus ordinairement *compacte.*

La variété compacte *semi-ductile* est le *guschmeider Kupferglanz* de Karsten; le *cuivre vitreux* ou *éclatant malléable* de Jameson : elle vient de Sibérie.

Une autre variété très-curieuse de ce minéral est celle que l'on a nommée *spiciforme* (*Argent en épis*, R. D.) et qui a en effet l'apparence d'épis ou de petits cônes écailleux comprimés. On la trouve à Frankemberg en Hesse, dans un schiste marno-argileux.

C'est un mélange de cuivre sulfuré et de cuivre gris avec un peu d'argent, qui est modelé sur des portions de végétaux qui ont été prises par les uns pour des cônes de pin, et regardées par d'autres comme appartenant à une espèce d'*Alpiste* (*Phalaris*, Linn.).

Le cuivre sulfuré est assez rare, et en général peu répandu dans la nature. On ne le trouve guère en quantité considérable que dans les mines de la Sibérie, situées dans les monts Ourals. Il est encore assez abondant à Saska et à Moldava, dans le Bannat, où il forme des veines dans le calcaire granulaire, et à Schwartz en Tyrol. Dans les autres pays, il est disséminé par petites masses, dans les mines de cuivre pyriteux, où il accompagne une partie des minerais de ce genre, surtout le C. c. vert, soyeux ou mamelonné, le C. c. bleu, le fer oxydé mélangé de cuivre oxydé, avec le quarz, la baryte sulfatée, etc. Les nombreuses exploitations de l'Angleterre, dont les veines traversent des terrains si variés, soit primitifs, soit de transition, en renferment presque toutes, mais peu. Ce sont elles qui ont fourni les cristaux décrits ci-dessus, qui sont ordinairement petits. On le trouve aussi dans la Thuringe et la Hesse, à Deutchendorf et Graupen en Bohême, à Limberg en Bavière; en Silésie; en Espagne, etc.

Le C. sulfuré est quelquefois mélangé dans sa masse de c. pyriteux, il présente aussi à sa surface des couleurs variées, qui lui donnent de la ressemblance avec le *Buntkupfererz* des Allemands, qui a été nommé également, *mine de cuivre*

violet ou hépatique. Il ne diffère pas essentiellement du C. sulfuré ordinaire, et se trouve avec lui.

CUIVRE SULFATÉ, Deuto-sulfate de cuivre, anciennément nommé *Vitriol de cuivre* ou *Vitriol bleu*, *Vitriol de Chypre* et *Couperose bleue;* Cuivre vitriolé ; var. du *Vitriol* de Werner ; *Kupfer Vitriol*, Karsten; var. du Vitriol natif, Brochant; Sulfate de cuivre soluble, Proust.

Sa couleur, dans les cristaux obtenus par l'art, est le bleu de ciel foncé, tirant sur le bleu d'azur. Ils sont translucides, solubles, dans l'eau, et placés sur la langue, y impriment une saveur fortement styptique; leur cassure est conchoïde, lisse et éclatante.

Ceux qui sont transparens ont la réfraction double. (*Prieur.*)

Il est fusible dans son eau de cristallisation en une masse d'un blanc bleuâtre, et, par un feu prolongé, brunit, et donne un globule grisâtre analogue à celui du cuivre sulfuré. Passé avec frottement sur un morceau de fer poli ou sur la lame d'un couteau humecté d'eau ou de salive, il en recouvre la surface d'un enduit cuivreux.

Ce sel métallique a pour forme primitive un parallélipipède obliquangle, analogue à celui du feldspath (*V.* ce mot), mais qui est beaucoup plus irrégulier.

100 parties de *sulfate de cuivre pur*, contiennent, selon Berzelius : oxyde de cuivre, 32, 13 ; acide sulfurique, 31, 57 ; eau, 36, 30.

Le cuivre sulfaté se rencontre rarement dans la nature, avec les caractères indiqués ci-dessus. Il est ordinairement mélangé de fer sulfaté, et quelquefois de zinc sulfaté, qui les modifient. Sa couleur est souvent d'un vert blanchâtre ou d'un jaunâtre ; sa dissolution dans l'eau précipite à la fois du cuivre, au moyen du fer, et noircit, par l'infusion de noix de galle ; mais cependant il est toujours très-distingué du fer et du zinc sulfatés.

Il est ordinairement *disséminé* par petites masses entre les feuillets de certains schistes cuprifères, ou *concrétionné* et *incrustant* à la surface de diverses roches ou sur des espèces de ce genre, sur le cuivre pyriteux en particulier, et assez souvent aussi en dissolution dans l'eau de certaines mines.

Le cuivre sulfaté, produit de l'altération des sulfures de cuivre, et notamment de celle du cuivre pyriteux, existe en grande quantité au Ramelsberg, près de Goslar au Hartz, dans un schiste argileux de transition ; à Wiclow en Irlande, et dans la mine de Pary à Anglesey ; à Fahlun en Suède ; à Herrengrund près de Neusolh en Haute-Hongrie ; en Si-

bérie, et en France à Sainbel, près de Chessy, département du Rhône. Il est si abondant en Espagne, aux mines du Rio-Tinto en Aragon, que les eaux qui les traversent en sont toutes infectées (*Proust*). On le trouve en concrétions sur le gneiss, à Schwatz, en Tyrol.

Les usages principaux du cuivre sulfaté sont de fournir à la peinture d'impression des couleurs bleues ou vertes. On s'en sert aussi dans l'impression des indiennes, et dans la teinture en noir ; il entre en petite quantité dans la composition de l'encre à écrire ; on s'en sert aussi en pharmacie pour faire ce qu'on appelle l'*eau céleste*, et en chirurgie comme un léger escarrotique, etc. Il est aussi exploité pour le cuivre qu'il renferme, dans certains pays. *V.* CUIVRE PYRITEUX.

CUIVRE SULFATÉ TERREUX. Sulfate de cuivre insoluble, (*Proust*.)

Nous désignons sous ce nom un minéral cuivreux qui a été rapporté du Pérou, en Espagne, dès le temps de sa conquête, et qui ressemble beaucoup à certaines variétés de cuivre hydraté, mais qui en diffère par sa composition.

M. Proust, qui en a examiné chimiquement plusieurs échantillons, y a reconnu la présence de l'acide sulfurique, à peu près dans les mêmes proportions que dans le cuivre sulfaté ordinaire ; et cependant l'eau bouillante ne dissout pas, dit-il, un atome de ce minéral. L'acide nitrique, très-délayé, le dissout avec chaleur, quoique sans effervescence, et en sépare de 27 à 28 centièmes de sable. (J. de Ph., t. 59, p. 343.)

Ceux que nous avons eu occasion d'observer étoient compactes, d'une couleur verte mélangée de vert-poireau et de vert-pomme, avec de petites veines d'un vert-bleuâtre, et marbré de brun; ils étoient assez durs, et leur cassure en partie conchoïde lisse et en partie terreuse ; mais il y en a d'autres qui s'écrasent entre les doigts, etc. Il nous reste à savoir si cette substance contient de l'eau, ou jusqu'à quel point la présence de la silice peut modifier les caractères du cuivre sulfaté, si toutefois elle est intimement combinée, etc. ; enfin, si, comme cela nous paroît très-probable, c'est une nouvelle espèce de ce genre, qui sera ou un *Cuivre anhydro-sulfaté* ou un *Cuivre siliceo-sulfaté* ?

CUIVRE SUROXYGÉNÉ VERT. C'est un des noms du minéral connu d'abord sous la simple dénomination de *sable vert du Pérou*, et qui n'est lui-même qu'une variété arénacée du *Cuivre muriaté*. *V.* ce mot.

CUIVRE VERT (*Kupfergrün* de Werner). Cette mine de cuivre, qui a été aussi regardée comme une simple variété du *Cuivre carbonaté*, a les plus grands rapports avec le *cuivre hy-*

draté, auquel elle passe, comme disent les minéralogistes étrangers. Sa composition et sa manière d'être l'en rapprochent en effet beaucoup.

La petite proportion d'acide carbonique que contient le *cuivre vert* varie de 3 à 7, d'après les analyses qui en ont été faites, et c'est à lui qu'est due la légère effervescence qu'il occasione dans l'acide muriatique, en s'y dissolvant.

Il ne fond pas non plus au chalumeau, sans l'addition du borax; il y devient seulement d'un brun noirâtre.

Enfin nous croyons qu'il n'est qu'une variété de cette espèce. M. Delamétherie l'a placé parmi les *hydrates de cuivre*, dans ses leçons de minéralogie, t. 2, p. 123.

MM. Klaproth et John ont analysé le *kupfergrün* et y ont trouvé :

	Klaproth.	*John.*
Cuivre	40,00	42,00
Oxygène	10,00	7,63
Eau	17,00	17,50
Silice	26,00	28,37
Acide carbonique	7,00	3,00
Sulfate de chaux	0,00	1,50
	100,00	100,00

Le *cuivre vert* est ordinairement associé au cuivre pyriteux, au cuivre sulfuré, au cuivre oxydulé compacte ou terreux, au cuivre carbonaté vert et au fer oxydé. Il se trouve en Saxe, en Sibérie, au Hartz, en Amérique, etc., etc. *V.* CUIVRE HYDRATÉ.

CUIVRE VIERGE. *V.* CUIVRE NATIF.

CUIVRE VITREUX. Ce nom a été donné également au *cuivre oxydulé* et au *cuivre sulfuré*, éclatans. De Born appeloit ce dernier *Cuivre vitreux gris.* *V.* CUIVRE OXYDULÉ et CUIVRE SULFURÉ.

CUIVRE VITRIOLÉ. *V.* CUIVRE SULFATÉ. (LUC.)

CUIVRE DE CORINTHE. *V.* AIRAIN. (LUC.)

CUJA. Animal du Chili, et que Molina rapporte au genre des martes : « Il est très-ressemblant au *furet* pour la grandeur et la forme du corps et les dents, ainsi que par la division des doigts, et par sa manière de vivre. Il a les yeux noirs, le museau un peu relevé à l'extrémité comme le groin d'un cochon; le poil tout noir, très-touffu, mais fort doux; la queue bien fournie et aussi longue que le corps. Il vit de souris. Sa femelle produit deux fois l'an et fait quatre à cinq petits à chaque portée.» Ces renseignemens, vagues comme tous ceux que nous tenons de Molina, sur les animaux du Chili,

ne permettent pas de placer définitivement cet animal dans le genre des martes. D'ailleurs il se pourroit bien faire qu'il ne soit qu'une des nombreuses variétés de la MOUFETTE ZORILLE. (DESM.)

CUJARDA. C'est ainsi que l'on nomme la GLOBULAIRE TURBITH en Espagne. (LN.)

CUJAVUS. Rumphius, dans l'Herbier d'Amboine, figure sous ce nom, vol. 1, pl. 47, le *Goyavier pyrifère*, et pl. 57, le *Goyavier pomifère*. Le CUJAVILLUS du même auteur, pl. 49, est une troisième espèce de GOYAVIER, *Psidium pumilum*, Vahl. (LN.)

CUJELIER. Nom que l'on a imposé à l'*alouette lulu* et au *pipi des arbres* ; d'où est résulté la confusion qui règne dans l'historique et la description de ces deux espèces. *V.* ALOUETTE et PIPI. (V.)

CUJETA. Nom donné par Plumier au CALEBASSIER. *Voyez* CUCURBITIFERA. (B.)

CULANTRILLO-NEGRO. Nom donné en Espagne à la DORADILLE NOIRE ou CAPILLAIRE NOIR (*Asplenium adiantum nigrum*, L.). Ce nom de *culantrillo* est encore appliqué à d'autres fougères. Ainsi le *Polypodium fragile*, L., est nommé CULANTRILLO BLANCO. (DESM.)

CULANTRO. Nom espagnol de la CORIANDRE. (LN.)

CUL-BLANC. Nom vulgaire du MOTTEUX, du BÉCASSEAU, et en Normandie, de la GUIGNETTE. (V.)

CUL-BLANC A POITRINE JAUNE. C'est, dans Catesby, le nom de l'ICTÉRIE DUMICOLE. *V.* ce mot. (V.)

CUL-BLANC DE RIVIÈRE. *Voy.* le CHEVALIER BÉCASSEAU. (V.)

CUL-D'ANE. Nom vulgaire des ACTINIES. (B.)

CUL DE CHAUDRON. C'est le MESPILUS AMÉLANCHIER. (LN.)

CUL DE CHEVAL. C'est une ACTINIE. (DESM.)

CUL DE LAMPE. On a donné ce nom à plusieurs coquilles des genres SABOT et TOUPIE. (DESM.)

CUL DE MULET. C'est le nom d'une variété de FIGUE, et quelquefois celui de la coquille nommée GONDOLE. (DESM.)

CUL DE SINGE. Nom marchand d'une coquille du genre BUCCIN, *Buccinum persicum*. (DESM.)

CUL DE VÉNUS. C'est encore un des noms des ACTINIES. (DESM.)

CUL JAUNE À DOS ROUGE. Nom du CASSIQUE JUPUBA, à Cayenne. (V.)

CUL-JAUNE DES PALÉTUVIERS. Nom que porte, à Cayenne, le CASSIQUE HUPPÉ. (V.)

CUL-JAUNE (Petit) de Cayenne. *V.* Troupiale. (s.)

CUL-ROUGE. Dénomination de plusieurs oiseaux, d'après la couleur des plumes de l'*anus*, et appliqué particulièrement au *rossignol de muraille* et au *tithis.* (v.)

CUL-ROUGE. C'est un des noms vulgaires de l'Épeiche, espèce de Pic. (desm.)

CUL-ROUSSET. *V.* Bruant shep-shep. (v.)

CUL-ROUSSET-FARNOU. Nom provençal du Rossignol de muraille. (v.)

CULCAS. L'un des noms arabes du *Sium sisarum*, L., selon Camérarius (*Epit.*) et de la Colocase. (ln.)

CULCASIA, dérivé de *culcas*, l'un des noms de la Colocase dans les anciens ouvrages : elle n'est pas comprise dans le genre nommé *culcasia* par M. Palisot-Beauvois. Ce genre est celui que Ventenat a appelé *caladium*, nom qui a été adopté par les botanistes. *V.* Caladion. (ln.)

CULCITION, *Culcitium.* Genre de plantes établi par de Humboldt et Bonpland, dans leur superbe ouvrage sur les plantes de l'Amérique méridionale. Il est de la syngénésie polygamie égale, et de la famille des corymbifères ; ses caractères sont : calice commun imbriqué de folioles égales, linéaires, velues en dehors ; corolle composée d'une immense quantité de fleurons à cinq dents; semences ovales surmontées d'une aigrette sessile et plumeuse ; réceptacle velu.

Ce genre renferme deux espèces, dont l'une, le Culcition roux, croît sur les hautes montagnes du Pérou, et sert au voyageur à former le lit où il se couche en plein air. Ses fleurs ont au moins trois pouces de diamètre. (b.)

CULDA. Nom de l'Or en Finlande. (ln.)

CULEBRILLA. Nom espagnol des couleuvres. (desm.)

CULEX. *V.* Cousin. (l.)

CULHAMIE, *Culhamia.* Genre de plantes établi par Forskaël, qui ne paroît pas suffisamment distinct des Tong-chu pour être conservé. (b.)

CULICOÏDE, *Culicoïdes.* Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des némocères, très-voisins des *psychodes* (*V.* ce mot), et qui n'en diffèrent que parce que leur bouche forme un bec plus long ; que les articles de leurs antennes sont plus allongés, et que le dernier est plus grand, cylindrico-ovoïde ; ils sont garnis de poils, mais point disposés en verticilles.

La seule espèce connue, la Culicoïde ponctuée, *Culicoides punctata*, n'a qu'une ligne de long ; elle est noire, avec les antennes et les pieds d'un noirâtre clair ; les ailes blanches et tachetées de noirâtre ; trois de ces taches sont placées sur le bord extérieur.

On la trouve souvent sur les vitres des croisées. (L.)

CULILABAN. C'est un arbre de l'Inde, qui avoit été regardé avec doute comme une espèce de LAURIER, *Laurus culilaban*, L., mais qui, d'après Loureiro, paroît être une espèce distincte. *Culit-lawan* et *coëlit-lawan* ne sont que des synonymes du CULILABAN. (LN.)

CULISAIDA. En Sardaigne, c'est le nom des BERGERONNETTTES. (DESM.)

CULITAMARA. Nom malabare de la SAGITTAIRE A TUSES. (B.)

CULIT-BAVANG. Nom que donnent les Malais à une coquille du genre BUCCIN, de Linnæus, *Buccinum olearium*, nommée la TONNE PELURE D'OIGNON, et qui fait partie du genre TONNE, *Dolium*, établi par Lamarck. (LN.)

CULLÉ. Aux environs de Narbonne, c'est le nom d'un SOLEN, *Solen strigillatus*. (B.)

CULLEN. Le PSORALIER GLANDULEUXporte ce nom au Pérou. (B.)

CULLUMIE, *Cullumia*. Genre de plantes proposé par R. Brown, pour placer quelques espèces de BERCKHEYES. Ses caractères différentiels sont : réceptacle alvéolé ou rarement glabre ; aigrette nulle. (B.)

CULO ROSSO, CULO RANZO, Noms italiens du ROSSIGNOL de MURAILLE, qui porte aussi celui de *Corossolo*. (DESM.)

CULOTTE DE CHIEN. Nom vulgaire d'une variété d'ORANGER (*Citrus aurantium*, Rizzo, n.° 16), cultivé dans les jardins de Provence et d'Italie. (LN.)

CULOTTE DE SUISSE. Coquille du genre des *rochers*, *Murex lampus* de Linn. (B.)

CULOTTE DE SUISSE BLANCHE. C'est le nom marchand d'une VOLUTE, *Voluta turbinella*. (DESM.)

CULOTTE DE SUISSE. C'est une variété de COQ que l'on appelle aussi *coq de Hambourg*. *V.* à l'article COQ. (S.)

CULPEU. Espèce de mammifère du Chili, décrite par Molina, et qui appartient au genre CHIEN. *V.* cet article. (DESM.)

CULRAGE. *V.* CURAGE. (DESM.)

CUL TOUT NU. Nom donné au COLCHIQUE. (B.)

CULTRIROSTRE. C'est, dans le *Règne animal* de

M. Cuvier, le nom d'une famille de l'ordre des ÉCHASSIERS. (V.)

CUMAN, RUMAN et ROMAN. Noms arabes du GRENADIER, *Punica granatum*, L. (LN.)

CUMARI. Nom brame de l'ALOES, vulgaire. (LN.)

CUMARUNA, *Cumaruna*. Arbre de la Guyane, à feuilles alternes, pinnées, à folioles peu nombreuses et alternes, à fleurs disposées en panicule terminale, qui forme un genre dans la diadelphie décandrie.

Ses caractères sont : un calice turbiné, divisé en trois parties ; cinq pétales dont les deux inférieurs sont plus courts ; dix étamines, dont neuf réunies par leur base ; un légume à une seule loge, et à une seule semence. (B.)

Ce genre est le *coumarouna* d'Aublet. Il se rapporte au *baryosma* de Gærtner, et à l'*heinzia* de Scopoli ; il est décrit par duplicata dans le *Systema Naturæ* de Gmelin. Willdenow réunit le *coumarouna* et le *taralea* d'Aublet en un seul genre, qu'il nomme, avec Schreber, DIPTERIX. (LN.)

CUMBULE. Nom donné par les Épirotes au PRUNIER, *Prunus domestica*, L. (LN.)

CUMBULU. Nom malabare d'un arbre qui est le *bon varo* des brames, figuré par Rheede (*Mal.* 1, *t.* 41). J. Burmann, dans son *Index*, le rapporte au bignonia catalpa ; mais cette plante de Virginie et qui se trouve, dit-on, au Japon, en est très-différente. Adanson, qui lui rapporte le *tittius* de Rumphius (*Amb.* 3, *t.* 2), en fait un genre qu'il place dans la deuxième section de sa famille des verveines, avec les *cornutia*, *clerodendrum* et *gmelina*. Il le caractérise ainsi : calice tubuleux à cinq dents ; corolle tubuleuse à cinq divisions ; quatre étamines ; un style à deux stigmates coniques ; une baie contenant un noyau uniloculaire ; feuilles opposées ou alternes ; fleurs en épis axillaires ou paniculées. (LN.)

CUMÈTE. Nom d'une espèce de JAMBOSIER qui croît dans les bois de la Guyane, *Eugenia cumete*, Aubl. (LN.)

CUMRAH ou KUMRAH. Nom que porte, en Barbarie, suivant le docteur Shaw, le mulet qui seroit le produit de l'accouplement de l'âne et de la vache. *V.* au mot JUMART. (S.)

CUMILLO. Suivant Clusius, les habitans du royaume de Valence donnent ce nom à une espèce de THAPSIE. (LN.)

CUMIN, *Cuminum*. C'est une plante ombellifère d'A-

frique, dont l'ombelle universelle, ainsi que les partielles, sont composées de quatre ou cinq rayons, et garnies d'autant d'involucres allongés. Chaque fleur consiste en cinq pétales échancrés, un peu inégaux; en cinq étamines dont les anthères sont simples; en un ovaire inférieur, ovale, oblong, plus grand que la fleur qu'il soutient, surmonté de deux styles fort petits, à stigmates simples. Le fruit est ovale, oblong, strié, composé de deux semences appliquées l'une contre l'autre.

Cette plante est annuelle, et a les feuilles alternes, découpées très-menues, presque capillaires. On la cultive à Malte et dans quelques endroits de l'Orient, pour ses fruits qui ont une saveur aromatique, âcre et un peu amère, une odeur vive, très-forte, mais qui n'est pas désagréable. Ces fruits sont stomachiques, carminatifs, et au nombre des quatre semences chaudes. Les Hollandais en mettent dans leurs fromages, et les Allemands dans leur pain. Les pigeons l'aiment beaucoup. (B.)

CUMIN BÂTARD. C'est la LAGŒCIE CUMINOÏDE. (LN.)

CUMIN CORNU. Nom vulgaire de l'HYPÉCOON. (B.)

CUMIN DES PRÉS. Nom donné quelquefois au CARVI, *Carum carvi* et au Seseli. (B.)

CUMIN NOIR. C'est la NIELLE cultivée, *Nigella sativa*. (LN.)

CUMINHOS. *V.* COMENHOS. (LN.)

CUMIN INDIEN. C'est une espèce de MYRTE DE L'INDE, *Myrtus cumini*, Linn., le *Perianjara* des Malabares, et qui fait maintenant partie du genre CALYPTRANTHES; elle a une forte odeur aromatique, approchant de celle du *cumin*. (LN.)

CUMINOÏDES. Tournefort appeloit ainsi le genre que Linnæus a nommé depuis LAGŒCIA. La plante qui le constitue est désignée dans les anciens ouvrages sous le nom que lui conservoit Tournefort. (LN.)

CUMINON et CYMINON. Noms donnés par les Grecs au *cumin*. Il est hébreu d'origine. Linnæus a fait, du premier, le nom du genre, et du second celui de l'espèce. *V.* CUMIN. Les noms de *cuminon* ou *cuminum*, ont été encore donnés, dans les ouvrages de botanique anciens, à la *lagœcie*, aux *hypecoon*, à l'anis (*pimpinella anisum*, L.), à la nigelle, (*nigella sativa*) et au *carum*. Toutes ces plantes ont quelque ressemblance entre elles par leurs feuilles. (LN.)

CUMUNA, Pline. C'est le CHOU VERT, *Brassica oleracea*, selon quelques botanistes. (LN.)

CUNDANG-CASSI. Nom qu'on donne, à Java, à une

espèce d'ILLECEBRUM, *Illecebrum lanatum*, L. C'est le RAU CHIEO des Cochinchinois. (LN.)

CUNDER, d'Avicenne, se rapporte à la SAPONAIRE OFFICINALE. (LN.)

CUNDŒ ou VAGA-CUNDŒ. Oiseau des Indes, mal décrit; espèce de *pie* tachetée, et à tête et queue noires. (S.)

CUNEIROSTRE. Nom qui désigne les oiseaux à bec en forme de coin. (V.)

CUNENO. Nom qu'on donne, à Malte, à l'ALPISTE DES CANARIES, *Phalaris canariensia*, Linn. (LN.)

CUNGULE. Nom donné par les Épirotes aux COURGES. (LN.)

CU NHANG. Nom que l'on donne, en Cochinchine, au *solena heterophylla* de Loureiro, plante dont les racines et les graines sont employées contre la dyssenterie et la phthisie. (LN.)

CUNICULUS. Nom latin du *lapin*. *V.* LIÈVRE. Il a été appliqué à d'autres animaux, savoir : le lièvre du Brésil ou tapéti, *cuniculus brasilianus ;* l'apéréa ou cochon-d'Inde sauvage, *cuniculus brasiliensis*, et le cochon-d'Inde domestique lui-même ; l'agouti, *cuniculus americanus ;* le paca, *cuniculus paca ;* le souslick, espèce de marmotte, *cuniculus germanicus ;* le campagnol lemming, *cuniculus norwegicus*, et la gerboise, *cuniculus*, *seu lepus indicus*, ou *cuniculus pumilio saliens*. (DESM.)

CUNILAGO des Italiens. C'est la CONISE commune, *Conyza squarrosa*, L.; chez les anciens, la *sarriette sauvage*. (LN.)

CUNILE, *Cunila*. Genre de plantes de la diandrie monogynie, et de la famille des labiées, dont les caractères sont : un calice monophylle, persistant, à dix stries et à cinq dents un peu inégales ; une corolle monopétale, labiée, à lèvre supérieure droite, plane et légèrement échancrée, et à lèvre inférieure à trois lobes, ordinairement arrondis ; deux étamines fertiles, et deux filamens dépourvus d'anthères ; un ovaire supérieur, quadrifide, muni d'un style filiforme terminé par deux stigmates aigus ; quatre semences ovales, petites, situées au fond du calice, dont l'orifice est fermé par des poils.

Les *cuniles* renferment cinq espèces, qui sont des plantes herbacées annuelles ou vivaces, ou même des sous-arbrisseaux dont les feuilles sont opposées, et les fleurs en corymbes ou en verticilles axillaires et terminaux. Une seule est propre à l'Europe ; c'est la CUNILE A FEUILLES DE THYM, dont les feuilles sont ovales, entières, les fleurs verticillées, et la tige tétragone. Elle croît aux environs de Montpellier.

La CUNILE DU MARYLAND, *Cunila Mariana*, Linn., a les feuilles ovales, dentelées ; les corymbes dichotomes et ter-

minaux. Cette espèce vient de l'Amérique septentrionale, où elle croît dans les lieux un peu humides : elle a une odeur et une saveur aromatique plus agréables que celles de la *menthe.* On la dit fébrifuge.

La Cunile a feuilles de pouillot se trouve dans les mêmes pays que la précédente, mais préfère les sables arides : elle a les feuilles oblongues, bidentées, et les fleurs verticillées.

La Cunile frutescente vient de la Nouvelle-Hollande. Elle a servi de type au genre Hédéome, et forme aujourd'hui le genre Westeringie. (b.)

Cunila. Pline (lib. 20, cap. 26) donne ce nom à une plante dont il distingue plusieurs sortes : l'une cultivée, l'autre mâle, une troisième de montagne, etc. Il dit ensuite que le *thymbra*, le *cunilon* et le *satureja* sont la même herbe. Ruellius et Dalechamp pensent qu'il s'agit ici de l'origanum sauvage des Grecs. Columelle admet une différence entre le *thymbra*, que Dioscoride dit ressembler au thym, et le satureia. Dodonée est du même avis. Il paroîtroit, d'après ces commentateurs, que le cunila des anciens pourroit bien être une espèce de *sarriette* ou d'*origan.* Linnæus s'est servi de ce nom pour désigner un genre de labiées, dans lequel il rapporte les crapaudines (*Sideritis*) qu'il en a retirées depuis, et des sarriettes. Ce genre ainsi réformé est le *mappia* d'Adanson (ln.)

CUNING. Poisson du genre Spare. (b.)

CUNNADH. L'un des noms du Chêne dans quelques provinces d'Angleterre. (ln.)

CUNNINGHAMIE, *Cunninghamia.* Nom donné par Schreber au genre de plantes appelé *melani* par Aublet, et *antirrhœa* par Jussieu. *V.* au mot Mélani. (b.)

FIN DU HUITIÈME VOLUME.